P. ROLANDI.
FOREIGN BOOKSELLER.
CIRCULATING LIBRARY.
20, BERNERS ST.
LONDON.

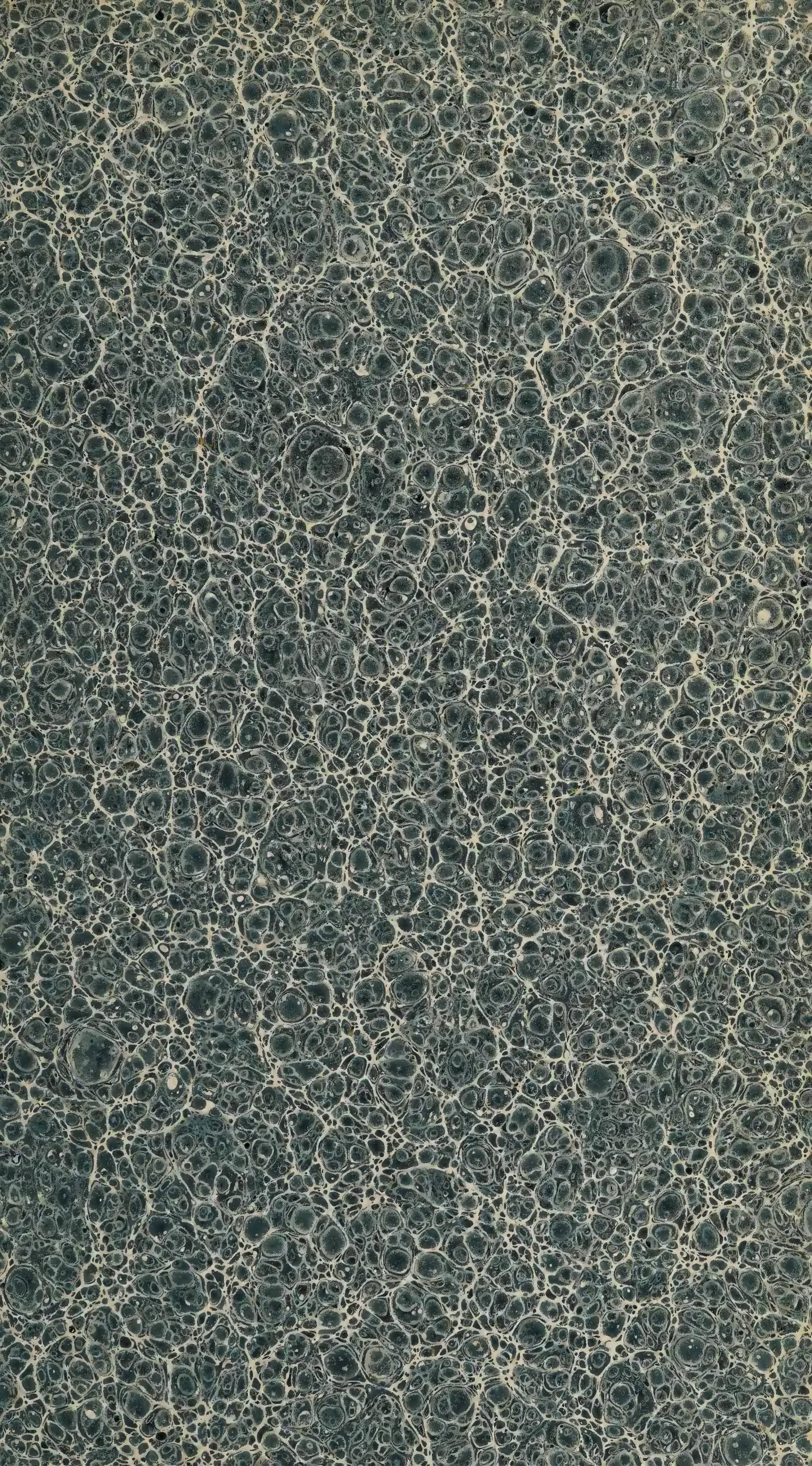

48328/B

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b29328202_0010

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN AGE.

—

TOME X.

Imprimerie d'Amédée GRATIOT et Ce, rue de la Monnaie, 11.

Audibran sc.

GALILÉE.

Publié par Furne, Paris

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN AGE

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIXIÈME.

Paris
FURNE ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS
55, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS;
TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES
17, RUE DE LILLE.

1840

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN AGE.

CHAPITRE I.

Lautrec conduit une armée française devant Naples, et bloque cette ville ; victoire de sa flotte sur celle des Espagnols : maladie dans son camp ; sa mort et capitulation de son armée. — André Doria passe au parti impérial, et change le gouvernement de Gênes.

1527-1528.

1529. — Les papes, au XIVe siècle, pendant leur séjour à Avignon, étaient les seuls, entre les potentats, qui ne craignissent point de s'engager dans des guerres éternelles. Quels que fussent les revers de leurs armées, ils ne pouvaient être atteints par la désolation de leurs peuples, le pillage de leurs villes, et même de leur capitale ; ils ne s'apercevaient point à Avignon des souffrances intolérables de l'Italie ; la clameur publique n'arrivait point jusqu'à eux, pour les forcer à

faire la paix ; et il se présentait toujours autour d'eux des courtisans, des ministres, des flatteurs intéressés, qui, ne pouvant élever leur fortune que par la guerre, s'efforçaient de leur faire croire que l'honneur, la religion, les intérêts de la foi et ceux de l'église exigeaient la continuation des hostilités. Ce qui, dans le XIVe siècle, était la condition toute particulière de l'église de Rome, se trouva, au commencement du XVIe, être celle de tous les monarques de la chrétienté, à la réserve du pape seul. Depuis que leurs états étaient devenus beaucoup plus considérables, la guerre ne passait presque jamais leurs frontières, et ne mettait point leur existence en danger.

Charles-Quint, à l'âge de vingt-sept ans, avait déjà fait prisonniers le roi de France, le roi de Navarre et le pape : cependant il ne s'était encore jamais mis à la tête d'aucune de ses armées ; il ne connaissait ni l'effroyable spectacle d'un champ de bataille, ni la désolation d'une ville prise d'assaut, ni les tourments prolongés des bourgeois chez lesquels il mettait une armée en quartier sans la payer. Ses courtisans avaient grand soin de dérober à l'*invincible Auguste* des détails qui auraient pu l'affliger : ils l'entretenaient des intérêts de sa gloire : Charles-Quint poursuivait les projets de son ambition ; et lorsque les prodigalités de sa cour, ou le système absurde de ses finances, faisaient manquer l'argent nécessaire aux généraux pour achever une entreprise, chacun se faisait un devoir de dissimuler les calamités d'une province éloignée, ou de les représenter comme la conséquence nécessaire d'une politique magnanime. Dans la suite de son règne, Charles-Quint conduisit lui-même ses armées ; alors il sentit mieux la nécessité de la paix, et son ambition fut plus souvent modérée par les circonstances où il se trouva jeté : mais ses successeurs, Philippe II, Philippe III, Philippe IV, stationnaires dans les solitudes de l'Escurial, inaccessibles à tous les regards, sourds à toutes les plaintes, à tous les gémisse-

ments, ne purent jamais être détournés de leurs rêves ambitieux par la crainte ou par la pitié. Parce qu'ils ne virent point la guerre, ils la firent sans relâche; ils ne connurent point les calamités qu'ils causèrent pendant un siècle entier. On les vit prolonger d'année en année le sac des villes et le ravage des campagnes, pour une prérogative infructueuse, pour une dispute d'étiquette, ou même par paresse d'esprit, parce qu'ils ne savaient point prendre une décision.

Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, à cette époque, avait acquis une si grande prépondérance en Europe, était bien plus à l'abri encore que les monarques de la maison d'Autriche des calamités de la guerre . son peuple n'en connaissait le fardeau que par l'augmentation de ses dépenses, et la vanité de Henri VIII était flattée de l'importance militaire qu'il avait acquise. Il se figurait, selon l'erreur commune des rois, que, quoiqu'il ne parût jamais aux armées, il pouvait recueillir de la gloire par des batailles livrées en son nom, où il n'avait donné aucune preuve ni de talent ni de bravoure.

Jusqu'à la bataille de Pavie, François Ier avait été également sourd aux plaintes des peuples, et insensible à leurs calamités. Il s'était glorifié d'avoir mis les rois de France *hors de page*, c'est-à-dire, de n'avoir plus fait dépendre sa conduite que de ses seules fantaisies, sans écouter les réclamations, ou sans consulter les intérêts de ses sujets. Il n'était point dépourvu de sensibilité; et la vue des souffrances qu'il causait aurait pu le toucher, si son extrême légèreté et son goût pour les plaisirs n'avaient distrait sans cesse son attention de ses devoirs. Pendant que ses armées se dissipaient faute de paye; que ses villes, mal pourvues et mal défendues, étaient emportées d'assaut; que les exactions de ses généraux faisaient prendre en horreur aux Italiens le nom de la France, il prodiguait à ses maîtresses l'argent de l'état; il dissipait,

dans des fêtes insensées, des trésors qui auraient suffi pour défendre l'indépendance et la gloire nationales. Enfin la captivité avait tout à coup révélé à François Ier l'existence du malheur, les dangers de son royaume et le besoin que ses peuples avaient de la paix. Dès lors son ancienne confiance en sa fortune avait cessé, sa gaîté avait été troublée; obligé à continuer la guerre, il l'avait faite sans ardeur, et il désirait sans cesse, il recherchait à toute heure une pacification qui lui rendît ses enfants, et qui fît cesser l'état d'inquiétude et de crainte où il se trouvait.

Mais une dure expérience peut changer un caractère faible et inconséquent, sans toutefois le réformer. Dans sa prospérité, François Ier entreprenait la guerre avec légèreté, et la négligeait ensuite par inconstance; après avoir ressenti le malheur, il écouta les conseils d'une timidité nouvelle en lui; il voulut, sur toute chose, ne pas s'exposer; et en désirant la paix, il ne sut pas voir qu'un des moyens de l'obtenir, c'est de pousser la guerre avec vigueur dans le moment favorable. Il ne se détermina jamais à donner aux Italiens les secours qui les auraient fait indubitablement triompher; il les laissa écraser avant de se mettre de bonne foi en mouvement, et leurs revers, conséquences de ses lenteurs, lui coûtèrent infiniment plus de sang et d'argent qu'il n'en aurait fallu, deux ans plus tôt, pour obtenir les plus brillantes victoires. Les chagrins, en abattant son courage, ne détruisirent pas son goût pour les plaisirs; l'habitude de la dissipation était prise; la distraction lui semblait d'autant plus nécessaire, qu'il éprouvait plus d'inquiétudes, et une application soutenue était un trop rude fardeau pour lui. Ses amours et sa galanterie occupaient autant de place dans sa vie qu'avant sa captivité; et leur influence, dès cette époque, ne fut pas moins funeste.

Jamais les calamités de la guerre n'auraient dû faire dé-

sirer la paix à tous les souverains plus qu'après la prise de Rome. L'empereur avait, il est vrai, fait une conquête inespérée; mais il l'avait obtenue avec une armée qu'il était depuis longtemps hors d'état de payer, et qui dès lors n'était plus à lui. Ses soldats pouvaient achever la ruine de ses ennemis; mais ils ne reconnaissaient plus ses ordres, ils n'obéissaient plus à ses généraux, ils ne lui donnaient plus aucune garantie pour l'avenir ; aussi Charles-Quint se trouvait, après le pillage de Rome, tout aussi éloigné de l'accomplissement de ses premiers projets qu'il l'était avant la guerre. De leur côté, les alliés avaient reconnu combien peu ils pouvaient réciproquement compter sur les promesses les uns des autres; ils avaient vu que chacun d'eux cherchait à rejeter sur ses associés le fardeau de la guerre, et à se dispenser de remplir les engagements les plus formels ; ils avaient vu que leur général, le duc d'Urbin, arrivait toujours à temps pour être témoin des calamités de leurs provinces, et jamais à temps pour les empêcher ; et ils pouvaient s'assurer que l'épuisement général, que la défiance mutuelle et le découragement des troupes iraient en croissant chaque année, loin qu'ils pussent y remédier.

La nouvelle de la prise et du sac de Rome glaça l'Europe d'horreur et d'effroi. Charles-Quint lui-même ne voulut pas prendre aux yeux de ses sujets la responsabilité des atrocités qui avaient été commises en son nom. Il fit suspendre les fêtes qui avaient été ordonnées en Espagne pour la naissance de son fils Philippe : il fit faire des prières dans les églises pour la liberté du pape, comme si elle ne dépendait pas de lui ; et il écrivit, le 2 août, au roi d'Angleterre et à tous les autres souverains, pour se justifier d'une violence qu'il protestait avoir été commise contre sa volonté [1].

[1] *Lettere de' Principi.* T. II, f. 76, v. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V.* Lib. II, f. 111. — *Paolo Paruta,* Lib. VI, p. 399.

Mais d'autre part, les rois de France et d'Angleterre, partageant le ressentiment de leurs sujets et de toute l'Europe, paraissaient déterminés à venger le pape, et à lui rendre par la force des armes une liberté qu'il n'avait perdue que pour avoir été abandonné par eux. Le cardinal de Wolsey partit de Londres, le 3 juillet, pour venir s'aboucher avec François Ier à Amiens. Il reçut en chemin des propositions que Charles-Quint avait faites pour la paix générale, après la nouvelle des affaires d'Italie : quoique celles-ci se rapprochassent des demandes de François Ier, les deux rois ne voulurent point les accepter. Ils signèrent, le 18 août, un traité d'alliance dont l'objet était de faire rendre la liberté au pape et aux deux fils du roi de France, de fixer la rançon de ceux-ci à deux millions d'écus d'or, et d'assurer à François Ier la Bourgogne, et à la maison Sforza le duché de Milan. Henri VIII demanda que le commandement de l'armée française qui entrerait en Italie fût confié à M. de Lautrec; et il promit de fournir trente-deux mille ducats par mois pour les frais de la guerre [1].

En même temps, le cardinal Cybo invita les cardinaux ses confrères qui ne se trouvaient pas au pouvoir des Espagnols, à se réunir à Bologne ou à Parme, encore que le roi de France eût préféré que ce fût à Avignon, pour travailler à obtenir la mise en liberté du chef de l'église, et empêcher que les actes qui pourraient lui être arrachés par la violence pendant sa captivité ne fussent préjudiciables à la chrétienté. Après quelque hésitation, ce fut à Parme que ce collége des cardinaux se rassembla; et ce fut de là qu'il traita désormais au nom de l'église romaine avec les alliés [2].

La peste était venue se joindre à tous les fléaux qui avaient

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 458. — *Benedetto Varchi.* T. II, L. V, p. 8. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 331. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 598. — *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 165. — *Rymer, Acta publica.* T. XIV, p. 198. — Histoire de la Diplomatie française. T. I, p. 350. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 74. — [2] Lettre du card. Cybo au card. Salviati, 27 juillet 1527, et réponse de celui-ci. *Lettere de' Principi.* T. II, f. 75, v. et seq.

jusqu'alors désolé l'Italie. La misère universelle, la mauvaise nourriture des pauvres, et les souffrances de l'âme, qui se joignaient à celles du corps, avaient préparé le peuple à recevoir la contagion. Elle avait éclaté dans le nord de l'Italie; et elle avait ensuite été répandue de ville en ville par des armées licencieuses, qui défiaient toute police, et qui refusaient de se soumettre à tout régime sanitaire.

L'effroyable traitement que les Romains avaient éprouvé de la part de l'armée impériale ne les avait que trop disposés à recevoir la communication de ce fléau. En effet, la peste ne se fut pas plus tôt déclarée à Rome, qu'elle y prit un caractère plus redoutable encore que dans le reste de l'Italie. Le marquis de Guasto et don Hugues de Moncade avaient amené dans cette ville les troupes auparavant stationnées dans le royaume de Naples; mais bientôt l'indiscipline de leurs soldats les avait forcés à s'enfuir pour mettre leur vie à couvert. Le prince d'Orange avait aussi quitté l'armée pour aller à Sienne, sous prétexte de mettre un terme aux séditions qui agitaient cette ville. Le vice-roi de Naples enfin, Charles de Lannoy, qui s'était également éloigné, mourut à Averse, vers la fin de septembre, comme il retournait à Naples.

Les soldats, demeurés sans chefs, n'en furent que plus redoutables à leurs hôtes. Ce n'était pas un pillage de quelques jours auquel cette ville avait été exposée; il se continuait pendant des mois; et les mêmes extorsions, les mêmes horreurs qui avaient signalé la première entrée des Impériaux, se renouvelaient tous les jours. La crainte de la peste détermina enfin les troupes espagnoles et italiennes à se répandre dans les campagnes autour de Rome, tandis que les Allemands croyaient s'en mettre à l'abri en vivant dans une débauche continuelle. Les Impériaux pillèrent alors Terni et

[1] *Marco Guazzo, Istor. di suo temp.* f. 53. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 79. — *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 454. — *Georgens von Frundsberg.* B. VII, f. 127.

Narni, et forcèrent Spolète à se racheter par une contribution, tandis que le duc d'Urbin, qui avec son armée aurait dû couvrir cette province, reculait toujours dès qu'un parti ennemi s'avançait [1].

Le pape enfermé au château Saint-Ange avec treize cardinaux, sous la garde d'Alarcon, avait déjà vu la peste pénétrer dans l'enceinte de cette forteresse, et avait perdu quelques-uns de ses familiers. Il mettait toute son espérance dans la générosité de Charles-Quint, qu'il faisait solliciter. Il avait évité d'être conduit à Gaëte, comme les lieutenants de l'empereur avaient voulu d'abord le faire; il évita aussi d'être transféré en Espagne, selon le désir secret de Charles-Quint. Cependant sa captivité, dans une citadelle où la peste s'était introduite, semblait plus redoutable encore [2].

Ce fut avec une peine infinie qu'il réussit à payer les premiers cent cinquante mille ducats qu'il avait promis pour sa rançon. Des marchands génois lui en avancèrent une partie, à recouvrer sur les décimes du royaume de Naples, sur la vente du sel à Bénévent, et sur tout ce qu'il pouvait hypothéquer de plus liquide : mais les Allemands demandaient des sûretés pour le reste de ce que le pontife leur avait promis; et il lui était impossible, dans sa captivité, de les trouver. Il avait donné pour otages son dataire J. Mathieu Ghiberti, le cardinal Trivulzio, le cardinal Pisani, et deux de ses parents, Jacob Salviati et Laurent Ridolfi, l'un père, l'autre frère des cardinaux de même nom. Trois fois ces otages furent conduits sur la place de Campo di Fiore, à une potence préparée pour eux par les Allemands furieux; le bourreau les y attendait déjà : mais les mêmes soldats qui menaçaient ces victimes, leur accordaient ensuite un nouveau répit, pour ne pas perdre le seul gage dont ils se crussent assurés. Un jour

[1] *Benedetto Varchi*. L. III, p. 137. — *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 458. — *Georgens von Frundsberg*. B. VII, f. 130. — [2] *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 457. — *Paolo*

enfin, après une longue captivité, ces otages réussirent à enivrer tous leurs gardiens dans un grand repas. Ils s'échappèrent ensuite à pied, de nuit et déguisés, et ils arrivèrent jusqu'au camp du duc d'Urbin [1].

La fuite de ces otages contribua à rendre les Allemands plus traitables. Le marquis de Guasto revint à Rome pour remettre l'armée en activité; il donnait deux écus à chaque soldat en les rappelant sous leurs drapeaux : mais la peste et la désertion en avaient tellement diminué le nombre pendant une seule saison, qu'au lieu de quarante mille qui étaient entrés à Rome avec le duc de Bourbon, il ne s'en trouva plus que dix mille [2]. D'autre part, don Francesco Angélio, général des Franciscains, et Verrei de Milhaud, chambellan de Charles-Quint, étaient arrivés à Rome avec des pleins pouvoirs de l'empereur pour négocier avec le pape. Ils avaient commission de le traiter désormais avec respect, mais de se tenir en garde contre son ressentiment, et de ne lui accorder aucune confiance [3]. Après de longs débats, ils signèrent enfin avec lui, le 31 octobre, une nouvelle convention qui lui donnait un peu plus de temps pour acquitter sa rançon. Clément VII devait être remis en liberté après avoir encore payé cent douze mille ducats aux troupes impériales. Dans le cours des trois mois suivants, il devait en payer de plus deux cent trente-huit mille; livrer en gage plusieurs forteresses, donner ses deux neveux, Hippolyte et Alexandre, comme otages; accorder les produits de la croisade et d'une décime ecclésiastique en Espagne à l'empereur, et s'engager enfin à demeurer neutre dans la guerre qui allait éclater, soit dans le duché de Milan, soit dans le royaume de Naples [4].

Giovio, *Vita del card. Colonna.* f. 176. — [1] *Jacopo Nardi, Ist. Fior.* L. VIII, p. 333. — *Bernardo Segni.* L. I, p. 18-21. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 603. — *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 459. — *Georgens von Frundsberg.* B. VII, f. 136. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 459. — *Bened. Varchi.* L. IV, p. 235. — [3] *Bernardo Segni.* L. I, p. 14. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXV, p. 27. — [4] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 468. —

Mais bien avant que Clément VII eût recouvré sa liberté à ces dures conditions, la guerre que les rois de France et d'Angleterre avaient résolu de porter en Italie avait commencé. Lautrec, qui n'avait été nommé par François Ier pour général de son armée qu'avec répugnance, et sur les instances de Henri VIII, et qui n'avait accepté à son tour qu'avec un regret extrême une commission qui n'était pas accompagnée de la faveur de son maître, partit de la cour le 30 juin, pour se rendre à l'armée qui se rassemblait dans l'Astésan. Elle devait être composée de neuf cents gendarmes, deux cents chevau-légers, et vingt-six mille fantassins, dont six mille landsknechts sous le comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le comte Piétro Navarro, quatre mille Français et dix mille Suisses [1]. Mais tous ces corps demeurèrent fort au-dessous du complet; les envois d'argent se ralentissaient déjà, et il était facile de connaître que par cette démonstration de grandes forces, François Ier songeait bien plus à presser les négociations entamées avec la cour de Madrid pour la rançon de ses fils, qu'à frapper lui même de grands coups. Les Vénitiens, de leur côté, avaient laissé réduire soit leur armée, soit leur flotte, à un tel état de dénûment, qu'il était impossible d'en attendre aucun service. Les Florentins seuls, qui, en recouvrant leur liberté, avaient retrouvé tout leur ancien attachement pour la maison de France, fournissaient de bonne foi à l'armée de la ligue les contingents auxquels ils s'étaient obligés [2].

En attendant que son armée fût entièrement assemblée, Lautrec, averti que le comte Louis de Lodrone levait des contributions dans l'Alexandrin, avec une forte bande de landsknechts, le força, au mois d'août, à se jeter dans le château

Bernardo Segni. L. I, p. 21. — *Ben. Varchi*. L. V, p. 44. — *Fr. Belcarii*. L. XIX, p. 604. — [1] *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 465. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 65. — *Ben. Varchi*. T. II, L. V, p. 8. — *Bernardo Segni*. L. I, p. 20. — *Fr. Belcarii*. L. XIX, p. 598. — *Arnoldi Ferronii*. L. VIII, p. 166. — *Galeatius Capella*. L. VII, f. 75. — [2] *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 466. — *Benedetto Varchi*. L. IV, p. 235.

de Bosco, l'y assiégea, et, au bout de dix jours d'attaques très vives, le contraignit à se rendre à discrétion [1]. Dans le même temps, André Doria, alors amiral de la flotte française, sortit du port de Marseille avec dix-sept galères, et recommença le blocus de Gênes, qui, bien qu'interrompu à plusieurs reprises, avait déjà réduit cette ville à un extrême dénûment. Il avait forcé neuf galères impériales qui portaient aux Génois un grand approvisionnement de blé, à chercher un refuge dans le bassin de Porto-Fino, et il les y retint captives quelque temps; mais un gros temps, en l'éloignant de la côte, leur donna le moyen de lui échapper. Cependant cet événement, qui semblait mettre Gênes à l'abri des attaques du parti français, eut un effet tout contraire; il enhardit le doge Antoniotto Adorno, et le décida à tenter la fortune des combats. Augustin Spinola, commandant de la garde, après avoir remporté un avantage sur des troupes de débarquement d'André Doria à Porto-Fino, fut envoyé contre César Frégose, qui, détaché par Lautrec, s'était avancé avec un corps d'armée jusqu'à San-Pier-d'Aréna. Encouragé par ses précédents succès, il n'hésita pas à lui livrer bataille; il fut battu et fait prisonnier. Les Génois, qui souffraient depuis longtemps pour la cause impériale, ne voulurent pas s'exposer à un nouveau blocus : la faction Frégose prit les armes dans la ville, et fut secondée par tous ceux qui désiraient le repos; deux députés, Ferrari et Lomellini, furent envoyés à César Frégose, pour lui offrir de le recevoir dans la ville, et de mettre la république sous la protection de la France, s'il voulait s'engager à ne point ordonner de proscription et à n'exercer aucune vengeance. Antoniotto Adorno lui-même, qui, dès le commen-

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 461. — *Pauli Jovii Histor. sui temp.* L. XXV, p. 42. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 76. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 66. — *Bernardo Segni.* L. I, p. 20. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 407. — *Georgens von Frundsberg.* B. VII, f. 138.

cement du tumulte s'était retiré dans le Castelletto, prit part à la négociation, et promit d'évacuer la forteresse; et la révolution s'accomplit ainsi, dans les premiers jours du mois d'août, sans effusion de sang, sans désordre, sans violence, par la modération des chefs des deux partis, auxquels le sénat décréta en commun des actions de grâces. Adorno se retira auprès d'Antonio de Leyva à Milan, où il mourut sans enfants peu de mois après; et Théodore Trivulzio, envoyé par Lautrec, fut reconnu comme gouverneur et lieutenant du roi à Gênes [1].

Pendant ce temps, Lautrec avait formé le siége d'Alexandrie, où le comte Baptiste Lodrone commandait une garnison allemande. Ce dernier se trouvait affaibli par la captivité de son frère et par celle du détachement qui avait été fait prisonnier à Bosco; mais Albéric de Barbiano, comte de Belgioioso, lui amena cinq cents hommes dont il déroba aux Français la marche, au travers des collines de l'Alexandrin, et la ville se défendit jusqu'à ce que Lautrec eût reçu de l'artillerie et des munitions de Venise. Les Impériaux ne capitulèrent que lorsque plusieurs brèches furent ouvertes [2].

Lautrec voulut d'abord laisser une garnison française dans Alexandrie : cette ville lui paraissait importante pour assurer la communication entre son armée, la Ligurie et la France. Mais François Sforza réclama contre cette violation des traités, qui signalait les premiers pas que les Français faisaient en Lombardie. Toutes les villes du duché de Milan, à mesure qu'elles seraient soumises, devaient, aux termes de l'alliance, être remises entre ses mains. Les Vénitiens s'interposèrent pour maintenir ses droits, et Lautrec céda. Cependant il était fa-

[1] *Pauli Jovii Hist.* L. XXV, p. 34; L. XVI, p. 64. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 75. — *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 461. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 67. — *Ben. Varchi.* L. IV, p. 251. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 600. — *Agost. Giust.* L. VI, f. 279. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 410. — [2] *Galeatius Capella.* L. VII, f. 76. — *Pauli Jovii.* L. XXV, p. 24.

cile de reconnaître la défiance qui divisait déjà les confédérés : les Italiens craignaient que le roi ne voulût garder le Milanais pour lui-même, ou qu'il ne se réservât les moyens de le sacrifier, pour racheter à ce prix ses enfants. Lautrec, de son côté, avait des ordres secrets de sa cour de ne point amener les affaires en Lombardie à une prompte décision, de peur que les Vénitiens, n'ayant plus lieu de craindre l'empereur, ne s'intéressassent plus au succès du reste de l'entreprise [1].

Après la soumission d'Alexandrie, Lautrec ayant fait sa jonction avec l'armée vénitienne de Lombardie, s'avança jusqu'à huit milles de Milan. Antonio de Leyva, qui commandait dans cette ville, ne doutant pas qu'il n'y fût incessamment attaqué, et n'ayant pour se défendre que des forces très inférieures, rappela en hâte quatre cents fantassins de la garnison de Pavie. C'était justement ce qu'avait voulu Lautrec, qui tourna court sur Pavie, le 28 septembre, et ne donna point au renfort qui en était sorti le temps d'y rentrer. Louis de Barbiano, comte de Belgioioso, qui commandait à Pavie, n'avait plus sous ses ordres que huit cents hommes; il n'en voulut pas moins persister à se défendre. Après quatre jours d'attaques, plusieurs brèches furent ouvertes aux murailles, et Belgioioso céda enfin aux supplications des bourgeois : il offrit alors de capituler, mais il n'était déjà plus temps; la ville fut prise d'assaut, et abandonnée à toute la fureur des troupes françaises. Le nom de Pavie leur rappelait la captivité de leur roi, et la destruction de leur armée : officiers et soldats, tous étaient également ardents à se venger; et les malheureux bourgeois, qui n'avaient eu aucune

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 463. — *Galeatius Capella.* L. VI, f. 76-78. — *Pauli Jovii Histor. sui temp.* L. XXV, p. 27. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 70. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 382. — *Ben. Varchi.* L. V, f. 9. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 601. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 407.

part aux victoires des Impériaux, furent traités avec une rigueur qni égalait toute la cruauté des Castillans. Ce ne fut qu'après huit jours d'excès de tout genre que Lautrec rappela ses troupes à la discipline, et fit cesser le pillage [1].

Après la prise de Pavie, les Vénitiens et le duc de Milan pressaient Lautrec d'achever la conquête de la Lombardie; ils lui représentaient qu'Antonio de Leyva était malade, que ses troupes étaient fort diminuées en nombre, qu'elles étaient découragées par les succès récents des Français; mais que si on lui donnait du temps, Leyva recevrait les renforts levés pour lui en Allemagne, et opposerait alors une résistance invincible. Lautrec convint que ce plan de campagne serait plus sage; mais il y opposa les ordres exprès des rois de France et d'Angleterre, qui n'avaient formé son armée que pour délivrer le pape; et il continua sa marche vers le midi de l'Italie [2].

Lautrec rencontra à Plaisance des ambassadeurs d'Alfonse d'Este, duc de Ferrare, et de Frédéric, marquis de Mantoue, qui, selon le sort des petits princes, venaient se ranger au parti du plus fort; Alfonse d'Este, malgré les secours qu'il avait tout récemment donnés au duc de Bourbon, fut traité avec partialité par François Ier. Renée de France, fille de Louis XII et belle-sœur du roi, fut promise en mariage à son fils Hercule; elle lui apporta pour dot les duchés de Chartres et de Montargis. Le sacré collége, assemblé à Parme sous la présidence du cardinal Cybo, renouvela, au nom du pontife captif, l'investiture de Ferrare en faveur de la maison d'Este, et renonça à toutes ses prétentions sur Modène. Un chapeau de cardinal fut en même temps promis à Hippolyte, second fils d'Alfonse;

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 462. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 71. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 332. — *Galeat. Capella.* L. VII, f. 77. — *Pauli Jovii.* L. XXV, p. 24. — *Ben. Varchi.* L. V, p. 9. — *Marco Guazzo.* f. 53. — *Bern. Segni.* L. I, p. 20. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 601. — [2] *P. Paruta.* L. VI, p. 409. — *Gal. Capella.* L. VII, f. 78.

et celui-ci en retour s'engagea seulement à fournir à l'armée de la ligue cent hommes d'armes et six mille écus par mois [1].

La républiqne de Florence, de son côté, fut appelée à renouveler son alliance avec la France et les Vénitiens. Le gonfalonier, Nicolas Capponi, voyait avec peine ses concitoyens prendre parti dans cette querelle. Il aurait jugé plus prudent de ménager également les deux souverains qui menaçaient l'Italie : Luigui Alamanni, qui avait déjà acquis une grande réputation comme poëte, et qui, depuis sa conjuration contre le cardinal Jules de Médicis, avait toujours vécu en France, semblait y avoir reconnu combien peu la république devait compter sur l'amitié de cette cour, et il avait vivement exhorté ses concitoyens à s'allier à Charles-Quint plutôt qu'à François Ier. Mais Florence était alors divisée entre le parti des grands et celui du peuple : déjà l'on soupçonnait les premiers de songer à rappeler les Médicis, et l'on crut que c'était pour les favoriser secrètement que Capponi et Alamanni s'opposaient au renouvellement de l'alliance. Tout le parti populaire se déclara vivement pour la France; l'alliance fut renouvelée, et les bandes noires que la république avait depuis peu de mois prises à son service, et qu'elle avait portées à cinq mille hommes, sous les ordres d'Horace Baglioni, furent promises à M. de Lautrec [2]. Après ces négociations, le renouvellement de la ligue fut publié à Mantoue le 7 décembre; elle devait comprendre le pape Clément VII, les rois de France et d'Angleterre, les républiques de Venise et de Florence, les ducs de Milan et de Ferrare, et le marquis de Mantoue [3]

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 465. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 73. — *Ben. Varchi.* L. V, p. 32 — *Bern. Segni.* L. I, p. 17. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 602. — *Galeatius Capella.* L. VII, p. 78. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 416. — [2] *Ben. Varchi.* L. IV, p. 212; L. V, T. II, p. 12-23. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 341. — *Bern. Segni.* L. I, p. 15. — [2] *Pauli Jovii Hist sui temp.* L. XXV, p. 34. — Dumont, Corps diplomatique. T. IV. — *Paolo Paruta, Ist. Ven.* L. VI, p. 417. — *Rymer, Acta publica.* T. XIV, p. 233.

Le pape était toujours nommé à la tête de la sainte ligue, destinée essentiellement à lui faire recouvrer sa liberté. Cependant à l'époque à peu près où cette ligue était de nouveau publiée à Mantoue, il sortait lui-même de sa longue captivité au château Saint-Ange. Pour rassembler l'argent qu'il avait promis aux troupes impériales, il avait été obligé de mettre en vente sept chapeaux de cardinaux et beaucoup d'autres des premières dignités de l'église romaine; il avait ouvert aux Impériaux les forteresses qui étaient encore en sa puissance; il avait donné de nouveaux otages pour garantie du reste de sa dette, et le 10 décembre avait enfin été fixé pour lui ouvrir les portes de sa prison. Alarcon, qui l'avait eu six mois entiers sous sa garde, s'était acquitté de son office avec la plus rigoureuse ponctualité; mais le dernier jour, soit que réellement il se relâchât de sa vigilance, soit qu'il eût des ordres secrets de laisser le pontife se soustraire aux demandes nouvelles que pourrait lui faire l'armée, il le laissa s'échapper. Le pape se présenta le 7 décembre à la porte du château Saint-Ange, comme un exprès envoyé par son propre maître d'hôtel pour lui préparer des logements et des vivres. On ne le reconnut point, ou l'on feignit de ne point le reconnaître; et on le laissa passer, couvert d'un grand chapeau et d'un manteau grossier. Il sortit également de Rome, à pied, par la porte d'un jardin; puis trouvant en dehors des murs un cheval espagnol qui l'attendait, il se rendit seul à Orviéto, où était alors le camp des alliés[1].

Clément VII, abattu par ses souffrances et par sa longue captivité, désespérant de sa fortune, et renonçant aux vastes projets auxquels il avait fait d'abord tant de sacrifices, parut,

[1] *Jacopo Nardi*. L. VIII, p. 534. — *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 468. — *Berned. Segni*. L. I, p. 21. — *Fr. Belcarii*. L. XIX, p. 604. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 75. — *Bened. Varchi*. L. V, p. 44. — *Pauli Jovii Hist. sui temp*. L. XXV, p. 29. — *Georgens von Frundsberg*. B. VIII, f. 163.

lorsqu'il arriva auprès de ses anciens confédérés à Orviéto, n'avoir d'autre désir que d'observer le traité qu'il venait de conclure avec les Impériaux, et de rendre la paix à l'Italie. Il supplia les alliés de retirer leur armée de l'État de l'Église, puisque les généraux de Charles-Quint lui avaient promis, en retour, qu'ils retireraient de leur côté en même temps leur armée de Rome ; et cette malheureuse capitale, pillée sans relâche depuis sept mois par une armée barbare, ne pouvait supporter plus longtemps de si cruelles calamités. Mais lorsqu'au commencement de l'année 1528, les ambassadeurs de France et d'Angleterre se présentèrent à lui et le pressèrent de s'unir à leur ligue, on vit reparaître l'irrésolution, les ruses et la mauvaise foi qui avaient eu pour lui des conséquences si fatales, et il recommença à donner des espérances à tous les partis[1].

Encore que les hostilités se fussent renouvelées longtemps auparavant, ce fut seulement le 21 janvier 1528 que les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Venise se présentèrent à Charles-Quint, à Burgos, pour récapituler dans une audience publique les griefs de leurs maîtres, sommer Charles de remettre en liberté le pape et les fils de France, et sur son refus demander leur congé, puisqu'aucune des propositions de paix qui avaient été débattues pendant l'année précédente n'avait pu obtenir un agrément mutuel. Les ambassadeurs furent immédiatement suivis par deux hérauts d'armes, qui, au nom des rois de France et d'Angleterre, déclarèrent formellement la guerre à l'empereur. Tout cet appareil donné à la rupture des négociations irrita Charles, qui, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de ses propres ambassadeurs, fit retenir à trente milles de distance les envoyés de France, de Venise et de Florence, et ne permit point à l'envoyé du duc de Milan de quitter sa cour[2].

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 470. — *Benedetto Varchi.* L. VI, p. 98. — *Lett. de Princ.* T. II, f. 82 et seq. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 418. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII,

François Ier, par représailles, fit arrêter Grandville, ambassadeur de l'empereur; et il obtint ainsi la mise en liberté de ses envoyés : mais ceux-ci, à leur retour, lui rapportèrent que l'empereur l'avait publiquement accusé d'avoir faussé sa parole. François répondit le 28 mars par un cartel, le défiant à un combat singulier, pour lui prouver qu'il avait menti en l'accusant : Charles-Quint de son côté répliqua le 24 juin ; il accepta le défi, et offrit pour champ du combat la place même sur la rivière d'Andaye, où François Ier avait été échangé contre ses enfants. Ces cartels satisfirent l'animosité des deux princes, sans qu'ils songeassent l'un ou l'autre à venir au combat auquel ils s'étaient provoqués [1].

Lautrec cependant, au moment où il avait renoncé à toute espérance de paix, avait mis son armée en mouvement, pour tenter la conquête du royaume de Naples. Il était parti, le 7 janvier, de Bologne, suivant la route de la Romagne et de la Marche, pour entrer dans les Abruzzes; et en effet, il passa le Tronto le 10 février [2]. François Ier lui avait assigné cent trente mille écus par mois, pour l'entretien de son armée; et déjà il avait laissé s'accumuler un arriéré de deux cent mille écus, lorsqu'oubliant qu'il avait fait perdre le Milanais à ce même Lautrec pour n'avoir pas fourni les fonds nécessaires aux troupes, il réduisit tout à coup à soixante mille écus la subvention qu'il lui avait promise; et il le fit en même temps avertir qu'il ne pourrait pas la continuer plus de trois mois [3].

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Lautrec, dont

p. 471. — *Benedetto Varchi, Stor. Fior.* L. V, p. 59. — Mémoires de messire Martin du Bellay. L. III, p. 43. — *Alfonso de Ulloa.* L. II, f. 113. — [1] Mémoires de messire Martin du Bellay. L. III, p. 44-63. — *Benedetto Varchi.* L. V, p. 69-75. — *Fr Guicciardini.* L. XVIII, p. 474. — *Fr. Belcarius.* L. XIX, p. 606.— [2] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 473. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 76. — *Pauli Jovii Histor. sui temp.* L. XXV, p. 35. — *Ben. Segni.* L. I, p. 25. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 420. — *Marco Guazzo*, f. 55. — [3] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 478. — *Paolo Paruta*, L. VI, p. 433.

jusqu'alors les succès avaient dépassé les espérances. Toutes les villes des Abruzzes s'étaient empressées de lui ouvrir leurs portes, et la plupart, le recevant comme un libérateur, lui envoyèrent leurs clefs vingt-cinq ou trente milles à l'avance. Les Vénitiens lui avaient fourni, sous les ordres de Piétro Pésaro et de Camillo Orsini, une armée dont les chevau-légers, levés dans les montagnes de l'Épire, étaient supérieurs à tous ceux qui faisaient alors le même service en Europe[1]. Les Florentins, à qui Lautrec avait demandé de l'argent, préférèrent fournir leur contingent en hommes ; ils sentaient la nécessité de redevenir militaires pour défendre leur indépendance : ils avaient pris à leur service les bandes noires, formées presque uniquement de Toscans ; ils en avaient donné le commandement à Horace, fils de Jean-Paul Baglioni de Pérouse, et cette troupe de quatre mille hommes était une des plus braves et des plus redoutées de l'armée française[2].

Si François Ier avait profité du zèle des peuples, s'il avait, par un seul effort, fourni suffisamment son armée et d'hommes et d'argent, il aurait pu chasser, en une courte campagne, les Impériaux de l'Italie; mais jamais l'armée de Lautrec, qui, sur le rôle, paraissait très considérable, ne fut complète ou près de l'être. Il avait perdu beaucoup de temps dans la Marche d'Ancône à attendre tantôt des Suisses, tantôt des Allemands, tantôt des Gascons. Avant que l'un des corps qu'il devait commander eût rejoint ses drapeaux, un autre avait déjà achevé le temps de son service; aussi sa marche ne ressemblait-elle nullement à l'impétuosité qui avait distingué les Français dans leurs premières campagnes d'Italie; il n'avançait que lentement, il laissait à ses alliés le temps de se décourager, et bientôt le besoin d'argent lui fit aliéner, par

[1] *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXV, p. 36. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 420. — Diverses Lettres d'André Civran, provéditeur des Stradiotes. *In Lett. de' Princ.* T. II, f. 94 et seq. — [2] *Bern. Segni,* L. I, p. 22.

ses extorsions, des peuples qui l'avaient d'abord reçu à bras ouverts [1].

Encore que Lautrec fût entré dans le royaume de Naples, le prince d'Orange eut une peine extrême à faire sortir de Rome l'armée impériale pour aller le combattre. Cette soldatesque effrénée ne voulait point renoncer aux dépouilles et aux voluptés qu'elle trouvait encore dans la capitale de la chrétienté. Pendant huit mois, aucune sorte de protection n'avait été assurée ni aux personnes ni aux propriétés; et comme l'insolence des militaires et la misère des bourgeois croissaient en même temps, les maux de la veille étaient toujours surpassés par ceux qu'amenait le lendemain. Il fallait donner de l'argent à l'armée pour la déterminer à obéir de nouveau; le prince d'Orange en demanda au pape, qui, avec sa cour, était toujours à Orviéto; et celui-ci, malgré la misère où il était réduit, malgré les vœux qu'il faisait pour la cause de la ligue, malgré la crainte d'offenser les Français, donna encore quarante mille ducats au prince d'Orange pour qu'il tirât son armée de Rome. En effet, cette armée se remit en campagne le 17 février. Mais, quoique les déserteurs eussent été remplacés dans ses rangs par des brigands qui, de toute l'Italie, s'empressaient de venir partager le pillage de la capitale de la chrétienté, cette armée qui, huit mois auparavant, comptait au moins quarante mille hommes, se trouva réduite à quinze cents chevaux, quatre mille Espagnols, deux ou trois mille Italiens et cinq mille Allemands; la peste avait emporté tout le reste [2].

Le prince d'Orange et le marquis de Guasto ayant pris, avec

[1] Lett. de Gio. Batt. Sanga, secrétaire de Clément VII, à Piétro Paolo Crescenzio, son nonce à l'armée de la Ligue. T. II, f. 186 et seq. *Lettere de' Principi.* — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 479. — *Benedetto Varchi.* L. V, p. 52. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXV, p. 37. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 421. — Lettre de Gio. Batt. Sanga à Piétro Paulo Crescenzio, nonce auprès de Lautrec; de Rome, 24 février. *Lett. de' Principi.* T. II, f. 92. — *Georgens von Frundsberg.* B. VIII, f. 157.

leur armée, la route de la Campanie, passèrent ensuite les montagnes près de Serra-Capriola et descendirent dans la Pouille, où ils établirent leur camp sous les murs de Troia. Lautrec, de son côté, au lieu de se presser de marcher sur Naples, dont la possession avait presque toujours été décisive dans les guerres du royaume, s'était arrêté dans la Pouille pour y recevoir la gabelle sur les moutons voyageurs, gabelle qui, dans le mois de mars, rapporte de quatre-vingts à cent mille écus, et qui faisait alors le revenu principal de la couronne. Il avait passé ses troupes en revue à San-Sévérino, et il avait compté environ trente mille hommes sous ses ordres. Il s'était ensuite rendu à Lucéria, où l'attendait Piétro Navarro; et les deux armées, française et impériale, s'étaient enfin trouvées en présence. Les bords d'un ruisseau qui coule entre Lucéria et Troia furent attaqués et défendus par plusieurs belles escarmouches de cavalerie, mais avec peu d'effusion de sang, parce que les fusiliers n'avaient point de part au combat [1].

Lautrec offrit à plusieurs reprises la bataille au prince d'Orange pendant sept jours qu'ils restèrent en présence; mais les Impériaux ne voulurent pas l'accepter. D'autre part, Lautrec n'osa point tenter de les forcer dans leurs logements, parce qu'il ne regardait pas son infanterie comme assez ferme pour un pareil combat. Il attendait encore les quatre mille hommes des bandes noires à la solde des Florentins que lui amenait Horace Baglioni. Dès que le prince d'Orange apprit leur approche, les regardant lui-même comme la meilleure infanterie qui fît alors la guerre en Italie, il jugea convenable de faire sa retraite sur Naples; il profita d'un brouillard épais pour sortir de son camp, le 21 mars, en y laissant des feux allumés

[1] *Pauli Jovii Hist.* L. XXV, p. 37. — *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 479. — *Marco Guazzo.* f. 54, v. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 79. — *Bened. Varchi.* L. VI, p. 100. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 432.

pour tromper les Français; et tandis qu'il suivait les gorges de Crévalcuore pour rentrer en Campanie, il laissa à Melphi Sergiani Caraccioli, prince de cette ville, avec sa compagnie de gendarmes, deux bataillons espagnols et quatre italiens, pour arrêter les Français [1].

Lautrec, ayant reconnu la fuite des ennemis, et étant entré dans Troia, où il trouva qu'il leur restait encore beaucoup de vivres, assembla un conseil de guerre pour délibérer sur les opérations futures. Guido Rangoni, René de Vaudemont, Valério Orsini, et presque tous les capitaines représentaient qu'il n'y avait plus aucun avantage à demeurer en Pouille, où la douane des moutons n'avait pas rendu, à cause de la guerre, plus de la moitié de ce qu'on en attendait; qu'en suivant de près le prince d'Orange, au contraire, on avait tout lieu de se flatter qu'on atteindrait cette armée encore encombrée de tout le butin dont elle s'était chargée à Rome; qu'en l'attaquant dans sa marche, on était presque sûr de la détruire, d'autant plus que le prince d'Orange était ouvertement brouillé avec Hugues de Moncade, qui avait succédé à la vice-royauté de Naples, et qu'il n'en obtiendrait aucun secours. Mais Piétro Navarro, qui, ainsi que Lautrec, aimait à ouvrir un avis contraire à celui de tous les autres, et mettait ensuite tout son orgueil à le soutenir avec obstination, insista pour que l'armée ne laissât aucun lieu fort derrière elle, et surtout pour qu'elle s'assurât de Melphi, place d'armes de Sergiani Caraccioli, un des plus puissants et des plus valeureux entre les barons du parti impérial. Son avis l'emporta; Melphi fut attaqué par Piétro Navarro, avec les bandes noires et l'infanterie gasconne; après deux assauts très meurtriers, la ville fut prise le 23 mars, et le château se rendit peu après à discrétion; les soldats, fu-

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 480. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L XXV, p. 39. — *Marco Guazzo.* f. 55. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 434. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 83. — *Georgens von Frundsberg Kriegzsthaten.* B. VIII, f. 158.

rieux de la perte qu'ils avaient faite, ne voulurent accorder aucun quartier; à la réserve du prince de Melphi lui-même et d'un petit nombre de ses officiers, tout le reste des prisonniers fut massacré, et le nombre des morts dans la ville ou le château passa trois mille [1].

Le retard causé par le siége de Melphi eut les plus funestes conséquences pour l'armée française. Le prince d'Orange put faire sa retraite sur Naples sans aucune perte; il eut tout le loisir de calmer un soulèvement de ses soldats espagnols qui lui demandaient leurs soldes arriérées, et de prendre ses mesures pour la défense de Naples. Il y distribua son armée dans la ville même, malgré les instances du marquis de Guasto qui voulait épargner à ses concitoyens la réception d'hôtes aussi redoutables, et faire tracer leur camp dans un lieu fort, au dehors des murs. Pendant ce temps, Lautrec soumettait Barletta, Vénosa, Ascoli, et toutes les villes de la Pouille, à la réserve de Manfrédonia; et Giovanni Moro, qui commandait la flotte vénitienne en l'absence de l'amiral Piétro Lando, parcourant avec ses galères les côtes de la Terre de Bari et de la Terre d'Otrante, avait déjà reçu la capitulation de Monopoli et de Trani, et assiégeait le château de Brindes après avoir pris la ville. Trois autres villes encore avaient été promises aux Vénitiens par les conditions de la ligue, savoir : Otrante, Pulignano et Molo; et dans toutes trois, les peuples manifestaient hautement leur désir de retourner sous la domination vénitienne. Malheureusement, le provéditeur des Stradiotes, André Civran, le plus brave et le plus actif des capitaines vénitiens, fut atteint, au siége de Manfrédonia, d'une maladie dont il mourut; et bientôt après la flotte vénitienne fut rappelée par Lautrec devant Naples pour y seconder son armée [2].

[1] *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXV, p. 39. — *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 481. — *Bern. Segni.* L. I, p. 26. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 84. — *Ben. Varchi.* L. VI, p. 101. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 610. — *Marco Guazzo.* f. 55. — [2] *Fr. Guicciar-*

Lautrec, vers le milieu d'avril, avait quitté la Pouille pour s'approcher de Naples. Il avait reçu les capitulations de Capoue, de Nola, d'Acerra, d'Averse et de toutes les principales villes de la Terre de Labour; il n'avançait cependant qu'avec une lenteur extrême à cause des pluies excessives qui avaient inondé le pays, et de la difficulté de pourvoir de vivres une armée aussi nombreuse que la sienne, car il avait eu la négligence d'y laisser rassembler deux fois plus de valets et de gens de métiers suivant l'armée que de soldats. Enfin, l'avant-dernier jour d'avril, il arriva en vue de Naples, et le 1er mai, il traça son camp sur le Poggio Réale [1].

Naples était alors estimée une ville très forte, et les montagnes sur lesquelles s'étendaient ses remparts étaient d'une défense facile : elle avait dans ses murs une armée bien plutôt qu'une garnison; les soldats avaient vieilli sous les armes, et les officiers étaient les plus habiles de l'Europe dans l'art militaire. On croyait que la ville n'était point suffisamment approvisionnée : mais la plupart des habitants s'étaient retirés à Ischia, à Capri et dans les îles voisines; de sorte que leurs provisions étaient restées aux soldats. Lautrec, au lieu d'ouvrir ses batteries contre Naples, et de profiter pour une attaque hardie de l'impétuosité française, qu'il avait, il est vrai, déjà laissée refroidir, résolut d'affamer la ville par un blocus. En vain on lui représenta qu'il ne réussirait jamais à fermer absolument la mer aux assiégés; que son armée ne serait guère moins exposée à manquer de vivres que celle des ennemis, et que, dès le commencement des chaleurs, l'air de la campagne de Naples deviendrait fatal à ses soldats : Lautrec se faisait un point d'honneur de tout juger par lui-

dini. L. XVIII, p. 484. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 435. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXV, p. 41. — Lettres du nonce P. P. Crescenzio au secrétaire du pape, J. B. Sanga. *Lettere de' Principi.* T. II, f. 96 et seq. — [1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XVIII, p. 485. — *Pauli Jovii.* L. XXV, p. 41. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 86. — *Ben. Varchi.* L. VI. p. 102. — *Ben. Segni.* L. I, p. 27. — *Georg. von Frundsberg.* B. VIII, f. 159.

même et de ne point écouter de conseil. Il comptait si fort sur les besoins des assiégés, qu'il interdit d'abord à ses soldats de se laisser engager dans aucune escarmouche : mais bientôt il fut obligé de révoquer cet ordre, l'oisiveté et l'ennui faisant perdre à ses troupes et le courage et la santé [1].

Les deux armées recommencèrent donc à se livrer presque chaque jour de petits combats, qui devinrent souvent d'autant plus meurtriers que l'infanterie légère, armée de carabines, se mêlait à la cavalerie, et que les Espagnols d'une part, les Toscans des bandes noires de l'autre, étaient de fort habiles tireurs. Cependant l'armée qui défendait Naples, accoutumée à Rome à l'abus de la victoire et à l'oubli de toute discipline, opprimait cruellement les Napolitains. Ceux-ci s'échappaient de la ville toutes les fois qu'ils pouvaient le faire, et se réfugiaient à Caprée, à Ischia, à Procida, ou sur le promontoire de Sorrento. La plupart des fugitifs, croyant la victoire des Français assurée, ou languissant de secouer le joug cruel des Espagnols, passaient de là au camp de Lautrec, et s'empressaient de prêter serment de fidélité au roi de France. Vincent Caraffa en donna l'exemple, qui fut bientôt suivi par Caraccioli, comte de Murcone ; par Ferdinand Pandoni, Frédéric Gaétani et François d'Aquino. Sergiani Caraccioli lui-même, qui avait été fait prisonnier à Melphi, dont il était prince, n'ayant pu obtenir que le prince d'Orange s'occupât de le racheter, se déclara pour le parti angevin, et reçut de Lautrec un commandement [2].

Les assiégés éprouvaient déjà de grandes privations : quoique les blés ne leur manquassent point, tous leurs moulins étaient aux mains de leurs ennemis, et ils étaient obligés de broyer eux-mêmes leur froment. Le vin, qu'ils avaient pro-

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 486. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 88. — *Bernardo Segni.* Lib. II, p. 39. — [2] *Pauli Jovii.* Lib. XXV, p. 42. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 102. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 490.

digué dans les premiers jours du siége, commençait aussi à leur manquer : les landsknechts visitaient toutes les caves des particuliers pour en trouver, et leur insolence alla jusqu'à piller celle du marquis de Guasto, un de leurs généraux [1]. Dans les provinces, la fortune paraissait favorable aux Français. Simon Thébaldi, Romain, envoyé en Calabre par Lautrec, avait soulevé toute cette province pour le parti d'Anjou; les Abruzzes étaient en entier entre les mains des Français, et la plus grande partie de la Pouille obéissait aux Vénitiens. D'autre part, les Français avaient déjà un grand nombre de malades dans leur camp; ce fut aussi pour eux une perte douloureuse que celle d'Horace Baglioni, colonel des bandes noires, tué, le 22 mai, dans une escarmouche peu importante. Il fut remplacé par le comte Hugues de Pépoli [2].

Lautrec avait compté que le port de Naples serait entièrement fermé aux assiégés par les flottes de France et de Venise; mais André Doria, amiral de la flotte française, mécontent depuis longtemps de la conduite des généraux à son égard et de celle de la cour de France envers sa patrie, n'avait pas voulu servir lui-même; et il s'était fait remplacer par son neveu Philippino Doria, dans le commandement des huit galères génoises qu'il avait envoyées devant Naples. Pierre Lando de son côté, l'amiral vénitien, ne pouvait se résoudre à abandonner le siége du château de Brindes, ni les conquêtes qu'il faisait en Pouille pour sa république : néanmoins, comme il en avait reçu l'ordre positif dès la fin de mai, les assiégeants commencèrent à attendre, et les assiégés à craindre son arrivée. Don Hugues de Moncade se flatta de pouvoir le prévenir, de surprendre, dans le golfe de Salerne, Philippino Doria, avant qu'il eût été joint par la flotte vénitienne;

[1] *Pauli Jovii Hist.* L. XXV, p. 42. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 490. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVI, p. 48. — *Marco Guazzo.* f. 62. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 42. — *Fr. Belcarii.* Lib. XX, p. 613. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 100.

de l'attaquer à l'abordage avec ses vieilles bandes espagnoles, et de se rendre maître de ses huit galères, malgré la supériorité des marins génois pour la manœuvre. Il avait, dans le port de Naples, six galères, quatre fustes et deux brigantins; il y fit monter mille arquebusiers espagnols, l'élite de toute son armée : il s'embarqua lui-même avec presque tous les capitaines et tous les hommes de marque qui se trouvaient avec lui à Naples, et il se fit suivre par un grand nombre de bateaux de pêcheurs, qu'il chargea aussi de soldats. Il avait espéré trouver les galères de Doria sans garnison : mais celui-ci avait été averti de son dessein, et avait eu le temps de demander à Lautrec trois cents arquebusiers, qu'il avait répartis sur ses vaisseaux [1].

Philippino Doria, lorsque les Impériaux vinrent le trouver, croisait dans le golfe de Salerne, le long du rivage d'Amalfi, et en face du petit promontoire nommé Capo d'Orco. Il n'évita point le combat; mais avant de rencontrer l'ennemi, il détacha trois de ses galères, sous les ordres de Nicolas Lomellino, pour prendre le vent à quelque distance, et revenir ensuite au milieu de la bataille frapper les Impériaux dans les flancs et par derrière, avec toute l'impétuosité du mouvement qu'elles auraient acquis.

Le marquis de Guasto et Hugues de Moncade, partis le 28 mai au matin de Pausilippe, avaient voulu animer leurs soldats à ce genre de combat nouveau pour eux, en leur faisant trouver un repas préparé à l'île de Caprée ; dans le même lieu, ils leur firent entendre un sermon d'un ermite espagnol, qui les exhortait à combattre vaillamment pour délivrer les nombreux captifs de leur nation que Doria te-

[1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 487. — *Pauli Jovii.* Lib. XXV, p. 43. — Martin du Bellay. L. III, p. 90. — *Bened. Varchi.* L. VI, p. 115. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 40. — *Marco Guazzo.* f. 58, v. Il y a contradiction sur la date de cet événement. Je l'ai rectifiée par les *Lettere de' Principi.* T. II, f. 100, v. et seq. — *Pauli Folietæ continuat. Ann. Genuens.* Lib. XII, p. 733.

nait à la chaîne dans ses galères. C'est à ce double retard que l'amiral génois dut l'avantage d'être averti de l'attaque qu'on préparait contre lui. Il ne restait que trois heures de jour, lorsque les Espagnols découvrirent les cinq galères que Philippino avait gardées. Les deux vaisseaux amiraux s'engagèrent réciproquement, mais Doria s'empressa de tirer le premier pour se couvrir de sa propre fumée, tandis que dès la première décharge il tua quarante hommes sur la galère ennemie qu'il voyait à découvert. Les Génois, accoutumés au service de mer, savaient se courber en combattant, et demeurer cachés derrière les pavois : les Espagnols, au contraire, sentaient leur infériorité jusqu'à ce qu'ils pussent venir à l'abordage, que leurs ennemis évitaient. Ils n'avaient point de huniers, et ils étaient fort incommodés par le feu de leurs adversaires qui partait du haut des mâts. Toutefois deux galères génoises, attaquées par trois impériales, étaient fort maltraitées et sur le point de se rendre, lorsque celles de Lomellini, détachées pour prendre le vent, revinrent à pleines voiles frapper la flotte de Moncade. Le grand mât du vaisseau que montait ce dernier fut fracassé dans le choc : lui-même fut blessé au bras; et tandis qu'il continuait à exhorter ses soldats, il fut tué par les pierres et les feux d'artifice qu'on lui jetait des huniers. A la fin du combat, son vaisseau fut coulé à fond. La galère que montait César Fiéramosca sombra également. Ce fut le moment que prit Philippino Doria pour détacher tous les esclaves barbaresques qu'il avait à la chaîne, et les exhorter à mériter la liberté qu'il leur rendait, en se vengeant des Espagnols, leurs plus cruels ennemis. Il joignit alors l'abordage, qu'il avait auparavant évité. Les Barbaresques à moitié nus se précipitèrent le sabre à la main sur les vaisseaux espagnols. Ceux du marquis de Guasto et d'Ascanio Colonna étaient déjà tout en feu, leurs rames brisées, leur équipage ou soulevé ou détruit, lorsqu'ils prirent

le parti de se rendre. Les fustes furent également capturées; deux galères impériales fort maltraitées s'enfuirent. Le prince d'Orange fit pendre à son arrivée le capitaine de l'une des deux, en punition de ce désastre; l'autre, effrayé de cet acte de cruauté, retourna sur ses pas, et rendit sa galère à Philippino Doria [1].

La flotte impériale était détruite : le vice-roi Moncade avait été tué; et les Maures, entourant son cadavre, lui demandaient avec un rire féroce, s'il comptait toujours faire une seconde descente en Afrique, et y renouveler ses effroyables cruautés. César Fiéramosca et don Pédro Urias avaient aussi été tués avec environ mille fantassins. Le marquis de Guasto, Ascanio Colonna, François Hijar, Philippe Cerbellion, Jean Caiétan, Sernon, demeurèrent prisonniers; et le lendemain même, l'historien Paul Jove, qui avait vu le combat des rivages de l'île d'Ischia, alla, au nom de la marquise de Guasto, leur porter quelque argent et quelque consolation sur la galère de Philippino Doria. Celui-ci les envoya ensuite à son oncle André, devant Gênes, avec les trois galères qu'il avait prises [2].

Peu de temps après cette victoire, qui semblait assurer la réussite des entreprises de Lautrec, l'amiral vénitien Piétro Lando arriva, le 10 juin, dans le golfe de Naples avec vingt-deux galères, qui pendant quelque temps ôtèrent aux assiégés toute possibilité de recevoir par mer des secours [3]. Cependant les Impériaux avaient encore une cavalerie légère très considérable : Lautrec n'en avait presque aucune, et loin de

[1] *Pauli Jovii Hist. sui temp.* Lib. XXV, p. 46-47. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 488. — *Bened. Varchi.* Lib. VI, p. 417. — *Marco Guazzo.* f. 59-60. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 91. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 611. — *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 169. — *Bern. Segni.* L. II, p. 40. — *Agostino Giustiniani.* L. VI, f. 280. — [2] *Pauli Jovii Hist.* Lib, XXV. p. 46. — *Lettere de' Principi*, de Viterbe, 3 et 8 juin. Recommandations en faveur des prisonniers. T. II, f. 101 et seq. — [3] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 496. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 47. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 440.

vouloir en solder, comme on le lui proposait, il permit à la gendarmerie qui faisait son service de s'éloigner pour prendre ses quartiers à Capoue, à Averse et à Nola. Le prince d'Orange, demeuré seul chargé du commandement à Naples, en profita pour harceler sans cesse les assiégeants, et faire entrer à plusieurs reprises des vivres dans la ville. L'infanterie légère des bandes noires, qui avait combattu d'abord avec beaucoup de zèle dans les escarmouches, se voyant constamment sacrifiée, parce qu'il ne se présentait point de chevaux pour la couvrir dans ses retraites, se dégoûta de combats toujours désavantageux. Mais, plus on insistait auprès de Lautrec pour qu'il employât à solder des chevau-légers l'argent qu'il avait reçu de France, plus Lautrec se blessait de ce qu'on osait lui donner des conseils, et s'obstinait à ne pas les suivre[1].

Déjà l'on ne livrait plus autour de Naples de combats importants, mais les assiégeants comme les assiégés luttaient avec la faim et avec la maladie. Les derniers étaient condamnés à de dures privations ; la peste s'était manifestée dans la ville, et plusieurs corps de fantassins allemands et de chevau-légers traitaient secrètement avec Lautrec pour passer dans le camp français. Dans ce camp, d'autre part, les maladies se multipliaient d'une manière effrayante ; les sapeurs étaient tellement réduits en nombre, que les tranchées ne pouvaient s'achever ; Lautrec n'avait ni ouvriers pour y travailler, ni soldats pour les garder lorsqu'elles seraient terminées. Les tranchées, en interrompant le cours des eaux, en avaient fait répandre beaucoup dans la campagne ; ces eaux demeuraient stagnantes, et y augmentaient la corruption de l'air. Au reste, la campagne qui entoure Naples est toujours meurtrière dès que les chaleurs de l'été ont commencé ; et une armée ne

[1] *Fr. Guicciardini*. L. XIX, p. 490. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 50.

pourrait y séjourner aujourd'hui pendant les mois qu'y passa Lautrec, sans être frappée, comme la sienne, de fièvres pestilentielles : celles-ci commençaient par une enflure aux jambes, qui s'étendait ensuite à tout le corps, et le malade mourait tourmenté par une soif cruelle. Parmi les premières victimes de ce fléau, on compta le nonce du pape auprès de l'armée de la ligue, Pierre-Paul Crescenzio, et Luigi Pisani, provéditeur vénitien, qui moururent tous deux le 15 juin. Dès lors chaque jour fut marqué par les funérailles de quelqu'un des chefs ; et cependant ce ne fut qu'à dater du 15 juillet que l'épidémie parvint à son comble [1].

L'empereur et le roi de France, avertis de la prolongation du siége de Naples, et sollicités chacun de leur côté d'envoyer des secours à leur armée, résolurent en effet l'un et l'autre de faire passer de nouvelles troupes en Italie. Le premier fit choix pour cette expédition de Henri-le-Jeune, duc de Brunswick ; le second, de François de Bourbon, comte de Saint-Paul. Brunswick devait amener des renforts à Antonio de Leyva, et, après avoir assuré la supériorité aux Impériaux en Lombardie, s'avancer vers l'Italie méridionale, pour forcer M. de Lautrec à lever le siége de Naples. Saint-Paul au contraire devait lui disputer le passage, chasser Antonio de Leyva de Milan, et, après avoir exclu les Impériaux de la Lombardie, joindre Lautrec, pour achever avec lui la conquête du royaume de Naples [2].

Le duc de Brunswick, avec l'assistance de Ferdinand, roi de Hongrie, frère de l'empereur, fut prêt le premier. Il partit de Trente le 10 mai, avec six cents chevaux et dix mille fantassins. Il passa l'Adige, et s'avança jusqu'en Lombardie,

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 497. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 51. — *Bern. Segni.* L. II, p. 42. — *Marco Guazzo, Storia de' suoi tempi.* f. 61, v. — *Georg. von Frundsberg.* B. VIII, f. 180. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 492. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 81. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 73. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 105.

sans que le duc d'Urbin, général des Vénitiens, s'approchât jamais assez de lui pour s'exposer à une escarmouche. Celui-ci avait déclaré au sénat de Venise que, quelque supériorité de nombre qu'on pût lui assurer, sa cavalerie ne tiendrait point contre la gendarmerie allemande, ni son infanterie contre les landsknechts : mais selon sa tactique ordinaire, il avait gardé les villes et les lieux forts, et laissé aux ultramontains le temps d'épuiser leur furie[1].

Les Allemands qu'amenait le duc de Brunswick avaient quitté leur pays dans l'espérance d'un pillage semblable à celui qui avait enrichi leurs compatriotes l'année précédente ; et lorsqu'ils trouvèrent les plaines de la Lombardie ruinées par une guerre désastreuse, les bourgades désolées par la famine et la peste, les villes non moins défendues contre eux par leurs amis que par leurs ennemis, ils se dégoûtèrent d'un service fatigant dont ils n'étaient point payés. Aucun argent n'arrivait aux armées impériales, ni d'Espagne, ni d'Allemagne ; et Antonio de Leyva, qui avait d'abord engagé le duc de Brunswick à assiéger Lodi, voyant que ce siége n'avait pas de succès, prenait à tâche de le décourager, afin de n'avoir pas d'associés en Lombardie, soit pour le commandement, soit pour le pillage. Brunswick se vengea de cette contrariété en se signalant par une cruauté sans égale : il ne se contentait pas de livrer tout au pillage ; il faisait encore passer au fil de l'épée tous les hommes qui tombaient entre ses mains ; il brûlait tous les bâtiments isolés, et il voulait que son passage fût marqué par une entière désolation. Pour justifier ces atrocités, il prétendait que les Italiens étaient tous des rebelles à l'autorité impériale ; et il disait qu'il venait détruire ceux que ses prédécesseurs n'avaient pu corri-

[1] *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXVI, p. 73. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 437. — *Lett. de' Princ.* T. II, f. 102 et seq. Lettre du duc d'Urbin au commandant de Bergame ; de Brescia, 21 juin. — *G. Frundsberg.* B. VIII, f. 164.

ger. Le duc d'Urbin usa de représailles sur ses prisonniers allemands : le 13 juillet, les landsknechts se mutinèrent ; et, peu après, le duc de Brunswick reprit, par Como, le chemin de l'Allemagne, avec les faibles restes d'une armée dont la plus grande partie avait déserté, ou avait passé sous les drapeaux d'Antonio de Leyva [1].

Ce dernier continuait à maintenir par la terreur Milan dans l'obéissance. Abandonné par l'empereur, sans argent pour payer ses soldats, il s'était emparé de tous les vivres qui se trouvaient dans la ville, de tous ceux qui venaient de la campagne, et s'en étant assuré le monopole, il les vendait trois ou quatre fois leur prix. Les pauvres, ruinés par trois années d'extorsions qui succédaient à vingt ans de guerre, mouraient de faim dans les rues, sans pouvoir acheter leur pain au prix qu'y mettait l'avarice du général ; les riches, prisonniers des soldats logés chez eux, étaient soumis à tous les genres d'outrages, et souvent mis à la torture, toutes les fois qu'ils tardaient à satisfaire à quelqu'un de leurs caprices. Des gardes arrêtaient aux portes tous ceux qui auraient voulu s'échapper de la ville. Lorsqu'ensuite les Milanais passaient par-dessus les murs, ou qu'ils se dérobaient aux soldats par un déguisement, leurs biens étaient confisqués, et des listes imprimées en annonçaient la vente dans tous les carrefours [2].

L'armée que M. de Saint-Paul conduisait en Lombardie, pour délivrer cette province du joug des Espagnols, devait

[1] *Pauli Jovii.* Lib. XXVI, p. 74. — *Ben. Varchi.* L. VI, p. 122. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 41. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 493. — *Marco Guazzo.* f. 57. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 614. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 82. — *Georg von Frundsberg Krie.* B. VIII, f. 165. — Le vieux général d'infanterie George de Frundsberg, demeuré malade à Ferrare, profita de l'expédition du duc de Brunswick en Italie, pour retourner par Milan en Allemagne. Mais il n'y avait que huit jours qu'il était rentré dans son château de Mindelheym, lorsqu'il y mourut, accablé de dettes qu'il avait contractées au service de l'empereur. *Kriegzsthaten.* B. VIII, f. 168. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 483. — *Galeatius Capella.* L. VII, f. 81. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 81. — *Bern. Segni.* L. II, p. 408. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 336.

être composée de cinq cents hommes d'armes et de cinq cents chevau-légers commandés par le seigneur de Boisy, de six mille aventuriers sous la charge du seigneur de Lorges, et de trois ou quatre cents landsknechts qu'amenait le sieur de Montejan. Mais François Ier laissa dissiper, avec sa négligence ordinaire, l'argent destiné à cette expédition : les corps n'étaient point complétés, et n'arrivaient que lentement et successivement au lieu du rendez-vous ; et le comte de Saint-Paul était encore occupé à passer les Alpes, lorsqu'il apprit que le duc de Brunswick était retourné en Allemagne, faute d'argent [1]. Les Français s'étaient laissé enlever par surprise la ville de Pavie, conquête de M. de Lautrec; le comte de Saint-Paul l'attaqua de nouveau avec le duc d'Urbin, et vers la fin de la campagne, il la reprit d'assaut [2] : mais il paraissait suffisamment occupé à disputer à Antonio de Leyva les forteresses de Lombardie, et il n'y avait guère d'apparence qu'il pût marcher vers le royaume de Naples, où M. de Lautrec l'appelait en vain, et soupirait après son arrivée.

Malgré les souffrances de ce dernier, qui s'accroissaient rapidement, il n'était pas encore facile de prévoir laquelle de l'armée de Lautrec, ou de celle du prince d'Orange, succomberait la première à la peste et à la famine, contre lesquelles toutes deux avaient à lutter, lorsqu'une défection éclatante, occasionnée par la mauvaise politique de François Ier, décida du sort de l'armée française. André Doria, qui s'était acquis la réputation du premier marin de son siècle, et qui, servant dès sa jeunesse à la solde des étrangers, avait créé une flotte qu'il ne tenait point de sa patrie, se plaignait depuis longtemps de la jalousie et des intrigues des ministres du roi de France Il avait été associé à Renzo de Céri dans une expé-

[1] Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 104. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 443. — *Lett. de' Principi.* T. II, f. 106 et seq. — [2] Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 105. — *Ben. Varchi.* L. VII, p. 175. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 79.

dition destinée d'abord contre la Sicile, puis contre la Sardaigne, et qui avait échoué par leur mésintelligence [1]. Il avait fait prisonnier le prince d'Orange dès le temps de l'expédition de Bourbon en Provence ; mais la riche rançon de ce prisonnier lui avait été retenue par le roi : des arrérages considérables lui étaient dus pour la solde de ses galères, et ne lui étaient point payés ; enfin François de La Rochefoucault, seigneur de Barbesieux, venait d'être nommé amiral des mers du Levant, à son préjudice [2].

Mais ces offenses purement personnelles n'étaient encore que le moindre des motifs qui aliénaient André Doria du parti de la France. Quoique ce grand homme n'eût presque jamais vécu dans sa patrie, il était tendrement attaché à sa liberté et à sa prospérité. Le sac de Gênes par l'armée impériale lui avait inspiré une grande aversion contre les Espagnols. Dès lors, toutes les fois qu'il en faisait prisonniers, il refusait d'en recevoir la rançon à quelque prix que ce fût, et il les mettait tous à la chaîne pour ramer sur ses galères : il ne commença à mettre cette aversion en oubli que lorsque le mépris de François Ier pour les priviléges des Génois, pour leur capitulation, et même pour leur prospérité privée, lui fit sentir la nécessité de venger les offenses les plus récentes, fût-ce même avec l'aide de ceux qui avaient infligé les plus anciennes. Le roi ne voulait considérer Gênes que comme une province de son royaume, et non comme une république qui s'était volontairement confiée à sa protection : il regardait tous les priviléges des peuples, tous les droits des citoyens, toutes les limitations de son autorité, comme autant d'offenses faites à sa majesté royale ; et il se plaisait à donner des ordres

[1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XVIII, p. 477. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 68. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 93. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 498. — Du Bellay. L. III, p. 95. — *Ben. Varchi.* L. VI, p. 150. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 69. — *Bern. Segni.* L. II, p. 43. — *Fr. Belcarii.* L. XIX, p. 608 et 618. — *Lett. de' Principi.* T. II, f. 109.

qui humiliassent l'esprit rebelle des Génois. Dans cette vue, il se proposa de transporter à Savone, autant qu'il dépendrait de lui, tout le commerce de Gênes. Il augmenta les fortifications de cette ville; il voulut qu'elle relevât immédiatement de la couronne; il y transféra la gabelle du sel; et bien qu'il eût formé ces projets dans le temps où Savone lui était restée fidèle, tandis que Gênes avait passé sous la domination impériale, il ne voulut point les modifier après avoir recouvré cette capitale. Les Génois ne doutaient point que l'exécution de ces projets n'amenât la ruine complète de leur ville; ils s'adressèrent à leur illustre concitoyen pour obtenir des secours, et André Doria leur promit « que ce qu'il pourrait « faire pour son pays, avec son honneur, il le ferait » [1].

L'engagement de Doria avec le roi de France expirait à la fin de juin de l'année 1528. Avant de consentir à le renouveler, il envoya un gentilhomme à François Ier pour lui demander justice, soit sur la rançon et les arrérages qui lui étaient dus, soit sur les priviléges de sa patrie : pendant ce temps il demeura à Gênes dans l'inaction, donnant ordre à son neveu Philippino de se relâcher de la sévérité du blocus de Naples. Lautrec, qui comprit que Doria songeait à se détacher de l'alliance de France, et qui en fut encore averti par Clément VII, sentit quel prodigieux préjudice il en résulterait pour son armée. Il dépêcha donc Guillaume du Bellay au roi, pour le supplier de retenir Doria à son service. Du Bellay, en passant à Gênes, visita Doria, avec lequel il était lié d'amitié, et écouta ses propositions; il chercha ensuite à les faire valoir auprès du roi; mais le chancelier Duprat s'opposa à ce qu'elles fussent acceptées. Barbesieux fut dépêché à Gênes pour y prendre le commandement de la flotte d'André, se saisir de ses galères, aussi bien que de celles du roi, et même, s'il le pou-

[1] Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 95. — *Pauli Jovii*. L. XXVI, p. 70. — *Agostino Giustiniani*. L. VI, f. 280.

vait, s'assurer de sa personne. André Doria n'attendit point à Gênes l'homme qu'on envoyait pour le remplacer ; il se retira avec sa flotte à Dérici : il déclara à Barbesieux, qui vint l'y trouver, qu'il savait de quels ordres celui-ci était porteur ; que cependant il lui rendrait les galères du roi, mais que, pour les siennes, elles étaient sa propriété, « qu'il n'en devait « compte à personne, et qu'il en ferait à sa volonté [1] ».

Pendant ce temps, André Doria traitait aussi avec les prisonniers que son neveu avait faits devant Naples, et surtout avec le marquis de Guasto, qui cherchait à l'engager au service de l'empereur. Par son entremise, il envoya le 20 juillet, en Espagne, un secrétaire chargé d'exposer les conditions moyennant lesquelles il passerait au service impérial avec douze galères, pour un traitement annuel de soixante mille ducats. Il demandait que Gênes fût remise en liberté, et se gouvernât désormais en république indépendante ; que Savone, et toutes les villes de la Ligurie, lui fussent de nouveau soumises ; que l'empereur pardonnât à lui et à tous les siens toutes les offenses commises contre sa couronne ; et que, pour chaque captif espagnol qu'il lui demanderait de relâcher, il lui en fournît un autre également robuste et également propre à la rame [2]. Toutes ces conditions furent acceptées avec empressement ; et la flotte génoise, qui, dès le 4 juillet, avait quitté la baie de Naples, passa au service impérial [3].

Il est de l'intérêt de ceux qui disposent de tous les honneurs et de toutes les récompenses de faire considérer la constance dans l'obéissance militaire comme le premier des devoirs d'un soldat, et de dissimuler que, tous les engagements étant réciproques, la violation du contrat de la part de celui qui

[1] Mémoires de messire Martin du Bellay. L. III, p. 97. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 499. — *Ben. Varchi.* Lib. VI, p. 153. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 70. — *Pauli Folietæ Hist. Genuensis.* Lib. XII, p. 734. — *Petri Bizarri.* L. XX, p. 475. — [2] Lettre de Gio. Batt. Sanga à Gio. della Stuffa, nonce auprès de Lautrec. Viterbe, août 1528. *Lettere de' Principi.* T. II, f. 110. — [3] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 500.

commande, dégage de son serment celui qui avait promis d'obéir. La postérité a été juste envers André Doria : elle n'a vu dans sa conduite que son héroïsme, et elle ne l'a point accusé d'avoir manqué de foi à François Ier. Ses contemporains furent quelquefois plus sévères ; et le héros génois, qui avait passé sa vie au milieu des soldats, ne pouvait lui-même dédaigner les préjugés militaires. Le Florentin Luigi Alamanni, non moins distingué comme patriote que comme poëte, dit un jour à André Doria : « Sans doute votre entreprise a été « grande et généreuse ; mais elle serait plus généreuse et plus « illustre encore, si elle n'était entourée de je ne sais quelle « ombre, qui en altère la splendeur. » André Doria soupira, il resta muet quelques moments ; puis il reprit : « Un homme « peut s'estimer heureux quand il réussit à faire une belle ac- « tion, encore que les moyens ne soient pas entièrement beaux. « Je sais que vous-même, et d'autres, pouvez m'accuser de ce « qu'ayant toujours servi les Français, et m'étant élevé par « les faveurs de leur roi, je l'ai abandonné lorsqu'il avait le « plus grand besoin de moi, et je me suis donné à ses ennemis. « Mais si le monde savait combien est grand l'amour que j'ai « pour ma patrie, il m'excuserait d'avoir employé un moyen « qui m'expose moi-même à quelques inculpations, lorsque je « ne pouvais autrement la sauver ou procurer sa grandeur. « Je ne raconterai point que le roi François Ier me retenait ma « solde, et n'exécutait pas la promesse qu'il m'avait faite de « rendre Savone à ma patrie. De tels motifs ne suffiraient « point pour ébranler un homme d'honneur dans son antique « foi ; mais ce qui devait suffire, c'était la certitude que j'avais « acquise que le roi ne rendrait jamais à Gênes sa liberté, « que jamais il ne consentirait à en retirer son gouverneur, à « remettre aux citoyens leurs forteresses. Puisque j'ai obtenu « heureusement l'une et l'autre chose en lui retirant ma foi, « tout homme équitable doit trouver que je puis présenter

« mon action au grand jour, et ne pas craindre qu'aucune « ombre en altère la splendeur [1]. »

La flotte vénitienne de Piétro Lando était si mal équipée, elle portait si peu de soldats et de si mauvais marins, qu'elle aurait difficilement suffi pour fermer le port de Naples aux petits vaisseaux de Sicile, après le départ de Philippino Doria : mais d'ailleurs, elle s'en éloigna le 15 juillet, pour aller se pourvoir de vivres en Calabre, et elle n'en revint qu'au commencement d'août. Barbesieux, il est vrai, arriva le 18 juillet avec la flotte française; mais il n'amenait à Lautrec que huit cents fantassins, et une troupe de jeunes gentilshommes qui voulaient faire à Naples leurs premières armes. La somme d'argent qu'il apportait était aussi fort inférieure à celle que le roi avait promise à Lautrec. Cependant, Barbesieux ayant débarqué sa petite troupe avec l'argent qu'elle portait, celle-ci s'avança jusqu'à Nola : arrivée là, le prince de Navarre, qui la conduisait, se trouva trop faible pour aller plus avant; il envoya demander une escorte à Lautrec. En effet, comme il se rendait au camp après l'avoir reçue, il fut attaqué par une sortie des Impériaux si vigoureuse, que le seigneur de Candalles et le comte Hugues de Pépoli, qui avaient conduit l'escorte, furent tous deux faits prisonniers, et que deux cents des nouveau-venus furent tués. L'argent arriva, il est vrai, en sûreté dans le camp · Pépoli fut échangé, mais Candalles mourut de ses blessures [2].

Jusqu'alors Lautrec avait soutenu le courage de l'armée française par la fermeté de son caractère ; mais à son tour il fut frappé par la fièvre contagieuse dans le temps même où Vaudemont était presque arrivé à l'article de la mort. Sous le

[1] Bernardo Segni, qui rapporte cette conversation, la tenait de la bouche de Luigi Alamanni lui-même. *Histor. Fiorentina.* L. II, p. 52. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 501. — Martin du Bellay. L. III, p. 100. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 52. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 43. — Mém. de Blaise de Montluc. L. I, p. 71.

poids même de cette maladie, Lautrec opposa toujours la constance inébranlable de son caractère à tous les maux dont il était frappé. Il destina l'argent qu'il venait de recevoir de France à faire en Italie des levées de fantassins et de chevau-légers : Renzo de Céri partit pour les rassembler en Abruzze, tandis que les Florentins envoyaient deux mille hommes de renfort pour remplir les vides qu'avait faits cette campagne dans les bandes noires. Mais il était déjà trop tard pour prendre ce parti : Lautrec, bloqué à son tour dans son camp par l'armée qu'il avait si longtemps assiégée, perdait tous les jours des fourrageurs, des convois et des bagages. Les vivres qu'il faisait venir tombaient presque tous entre les mains de l'ennemi ; et tandis que ses soldats, exténués par la fatigue et la maladie, étaient encore privés de pain, toutes choses abondaient à Naples, et les Allemands ne songeaient plus à déserter [1].

Vers la fin de juillet, la maladie répandue dans le camp français prit un caractère beaucoup plus effrayant. De vingt-cinq mille hommes qui s'y trouvaient un mois auparavant, il n'en restait pas, le 2 août, quatre mille en état de tenir leurs armes ; et de huit cents gendarmes, il n'en restait pas cent. Piétro Navarro, Vaudemont, Camille Trivulzio et les deux mestres-de-camp étaient malades ; Lautrec, qu'on croyait guéri, avait une rechute ; tous les ambassadeurs, tous les secrétaires, tous les hommes de quelque distinction, à la réserve du marquis de Saluces et du comte Guido Rangoni, étaient atteints par la contagion. Les fantassins souffraient en même temps de la faim et de la soif ; toutes les citernes étaient mises à sec, et les soldats ne pouvaient puiser l'eau à Poggio-Réale qu'au prix d'un combat que, dans leur faiblesse, ils redoutaient de livrer. L'étendue du camp était beaucoup trop grande,

[1] Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 106. — *Fr. Guicciardini*, Lib. XIX, p. 502. — *Bened. Varchi*. Lib. VI, p. 155.

proportionnellement au nombre de ses défenseurs; elle forçait à les épuiser par des factions sans cesse répétées. Renzo de Céri, immediatement avant son départ pour l'Abruzze, avait sollicité Lautrec de changer de campement, ou de mettre ses troupes en quartier dans les villes de Campanie, en lui faisant remarquer que des eaux croupissaient de toutes parts autour de lui, et qu'un gazon épais avait crû jusque dans les tentes des soldats; mais Lautrec, avec une obstination invincible, déclara qu'il préférait mourir sur la place que de donner ce triomphe aux ennemis [1]. Il mettait également son point d'honneur à ne pas resserrer ses logements; et tout malade qu'il était, il se faisait porter de poste en poste pour s'assurer que ses ordres fussent exécutés, et surveiller les corps-de-garde qu'il avait établis. Sa constitution ne put résister longtemps à une telle fatigue: il mourut dans la nuit du 15 au 16 août, et comme sa vertu et sa constance avaient fait jusqu'alors le plus ferme appui de l'armée, sa mort acheva de lui enlever toute espérance de salut [2].

Le comte de Vaudemont était mort aussi, et le marquis de Saluces prit le commandement de l'armée française; mais ni ses talents ni sa réputation ne le mettaient en mesure de porter un si pesant fardeau. D'ailleurs, les difficultés augmentaient chaque jour; André Doria était arrivé à Gaëte avec douze galères à la solde de l'empereur, et il avait forcé la flotte française à s'éloigner. Maramaldo, Ferdinand de Gonzague et d'autres chefs impériaux, cessant de se renfermer dans la ville, attaquaient et surprenaient des détachements français à Capoue, à Nola, à Averse, et coupaient presque toute communication entre l'armée et les villes encore dévouées à la France; la seule espérance des Français reposait sur Renzo de Céri,

[1] *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 53. — *Bern. Segni.* L. II, p. 42. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 502. — Martin du Bellay. L. III, p. 107. — *Ben. Varchi.* L. VI, p. 156. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 55. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 618.

qui était alors à Aquila, et dont le marquis de Saluces pressait l'arrivée, non plus pour prendre Naples, mais pour faire lui-même sa retraite avec sûreté [1].

Cette retraite était devenue indispensable, et le marquis de Saluces résolut de profiter d'une pluie violente, accompagnée de tonnerres, qui tomba dans la nuit du 29 août, pour dérober sa marche aux ennemis. Il se mit, avec Guido Rangoni, à la tête de l'avant-garde, et confia la bataille à Piétro Navarro, tandis que Pompéran, Camille Trivulzio et Nègre Pelisse commandaient l'arrière-garde; tous les canons de rempart furent laissés en batteries, tous les plus lourds bagages furent abandonnés, et l'appel des tambours et des trompettes fut interdit; mais les Français avaient encore fait peu de chemin lorsque la pluie cessa et que le jour commença à luire. La cavalerie impériale, avertie du départ des Français, s'élança aussitôt tout entière à leur poursuite. La bande noire des Toscans accueillit les ennemis avec une décharge de toute sa mousqueterie; toutefois, comme elle marchait dans un chemin creux où elle ne pouvait point s'étendre, la cavalerie, revenant à la charge, réussit aisément à enfoncer les derniers rangs, et à jeter le désordre dans toute la colonne. La résistance ne pouvait être longue; les soldats malades avaient à peine la force de soulever leurs mousquets ou leurs épées; renversés au dernier choc, ils demandaient et obtenaient facilement la vie. C'est alors que Piétro Navarro, qui s'efforçait de s'enfuir sur une petite mule, fut pris dans un sentier détourné. L'avant-garde cependant était arrivée devant Averse; mais la porte étroite qu'on lui avait ouverte était à chaque instant encombrée, et il se passa trois heures entières avant que tous les fuyards, entassés dans le fossé, fussent entrés dans la ville [2].

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 503. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 56. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 108. — [2] *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXVI, p. 57-58. —

L'arrivée des Français à Averse ne mettait point un terme à leurs malheurs; ils repoussèrent, il est vrai, l'attaque irrégulière de la cavalerie, qui les avait poursuivis jusque-là; mais le prince d'Orange s'approcha avec son infanterie et les canons mêmes abandonnés par les Français dans leur camp. Bientôt il eut ouvert une brèche; en même temps le marquis de Saluces fut blessé au genou par un éclat de pierre, et emporté chez lui dans un état cruel de souffrance. Pour surcroît de malheur, Capoue, première ville que devait traverser l'armée en continuant sa retraite, ouvrit ses portes à Fabrice Maramaldo. On avait évacué sur cette ville la plupart des malades de l'armée. Le comte Hugues Pépoli y commandait, mais il était lui-même mourant. Les habitants persuadèrent à la garnison de faire une sortie pour recueillir du bétail, et ils profitèrent de l'absence de presque tous les hommes valides pour introduire dans leurs murs Fabrice Maramaldo et ses Calabrais; ceux-ci dépouillèrent, avec la plus extrême barbarie, les malades dans leur lit, et Hugues de Pépoli, qui était mort à l'heure même, sur son cercueil. Les habitants d'Averse apprenant cet événement, qui ne laissait plus aux Français d'espérance, supplièrent le marquis de Saluces de leur épargner l'horreur d'un assaut; et celui-ci, déjà vaincu par la douleur de sa blessure, donna au comte Rangoni commission de passer au camp ennemi pour capituler [1].

La capitulation d'Averse portait que le marquis de Saluces ouvrirait aux Impériaux cette ville avec sa forteresse; qu'il leur abandonnerait son artillerie, ses munitions, ses drapeaux, ses armes, ses chevaux et ses bagages; qu'il demeurerait lui-même prisonnier avec tous les capitaines de l'armée; mais que tous les soldats, tant ceux qui étaient enfermés dans

Fr. Guicciardini. Lib. XIX, p. 504.—*Bern. Segni.* Lib. II, p. 45. — *Georg. von Frundsberg.* B. VIII, f. 161. — [1] *Pauli Jovii Histor.* Lib. XXVI, p. 59. — *Bern. Segni.* L. II, p. 44. — *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 170.

Averse que ceux qui avaient été pris auparavant, seraient renvoyés en France après s'être engagés à ne pas servir de six mois contre l'empereur. Le marquis de Saluces promit de faire son possible pour que toutes les garnisons françaises du royaume de Naples acceptassent la même capitulation. Le comte Guido Rangoni fut seul exempté de la captivité par le prince d'Orange, en récompense de ce qu'il avait négocié ce traité [1].

Ainsi, l'une des plus belles armées que la France eût encore mises sur pied périt tout entière par le fer, la maladie ou la captivité. Les Espagnols, avec une froide cruauté, enfermèrent les prisonniers, presque tous malades, dans les étables royales de la Madelène. Le prince d'Orange permit au sénat de Naples de leur fournir des aliments; mais ce fut le seul soin qu'il consentit à prendre d'eux. Les malheureux, entassés les uns sur les autres dans la fange, et au milieu des cadavres, périrent bien plus rapidement encore qu'ils ne faisaient dans le camp. Presque aucun ne put retourner dans sa patrie, tandis que leurs maladies communiquèrent à Naples une peste effroyable qui continua de ravager cette ville longtemps encore après eux [2].

La capitulation d'Averse mit aussi un terme à l'existence des bandes noires, corps presque uniquement composé de Toscans qu'avait formé Jean de Médicis, et qui tenait le premier rang dans l'infanterie légère de toute l'Europe. Les bandes noires s'étaient, il est vrai, rendues plus redoutables encore aux citoyens des pays où elles faisaient la guerre, qu'à leurs ennemis, par leurs cruautés et leurs voleries. Horace Baglioni, le chef que la république florentine leur avait donné, était mort devant Naples; Hugues de Pépoli, qui lui avait succédé, était mort à Capoue; Jean-Baptiste Sodérini et Marco del Néro, les

[1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 504. — Martin du Bellay. L. III, p. 109. — *Ben. Varchi.* L. VI, p. 157. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 619. — [2] *Pauli Jovii Histor.* L. XXVI, p. 61.

deux commissaires florentins qui les accompagnaient, moururent dans les prisons de Naples. Aucun chef ne restait plus pour prendre soin de ce corps, qui le premier avait fait rejaillir quelque gloire militaire sur les Florentins. Beaucoup de soldats étaient prisonniers, d'autres morts, d'autres malades; le reste se débanda et ne se réunit plus jamais [3].

Le marquis de Saluces ne tarda pas à mourir en prison; et comme le chagrin se joignait à la souffrance pour l'accabler, on crut qu'il avait hâté volontairement sa mort. Piétro Navarro fut conduit à Naples, dans cette même forteresse qu'il avait prise aux Français du temps du grand capitaine, et il y fut enfermé dans la même prison où le roi d'Espagne l'avait oublié trois ans. On écrivit à Madrid pour savoir comment il devait être traité. Charles-Quint ordonna de lui faire trancher la tête comme à un rebelle; mais le gouverneur du château, François Hijar, eut quelque pitié de ce vieillard illustre qui, de la condition de palefrenier du cardinal d'Aragon, s'était élevé par tant de hauts faits et tant de talents à tant de gloire. Pour qu'il ne périt point par la main du bourreau, Hijar vint lui-même l'étrangler dans sa prison, ou, selon d'autres, il le fit étouffer sous des couvertures [1].

La capitulation de l'armée française à Averse ne mit point un terme immédiat aux calamités du royaume de Naples. Le prince d'Orange, qui commandait les restes de ces bandes formées au brigandage et à la cruauté par le sac de Rome, était toujours laissé sans argent par l'empereur; et ce n'était que par la terreur, les confiscations et les supplices qu'il pouvait remplir de nouveau son trésor. Ses soldats, qui avaient pillé Averse au moment où les Français lui avaient remis cette ville, lui demandaient encore la paie de huit mois de leur

[1] *Ben. Varchi.* L. VI, p. 159. — *Bern. Segni.* Lib. II, p. 45. — [2] *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 61. — *Bened. Varchi.* L. VI, p. 158. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V.* L. II, p. 115, v.

solde. Le prince d'Orange n'avait pour les satisfaire que les confiscations des biens des seigneurs qui avaient suivi le parti d'Anjou : il fit couper la tête, à Naples, sur la place du Marché, à Frédéric Caiétan, fils du duc de Trajetto ; à Henri Pandone, duc de Goviano, fils d'une fille de Ferdinand-l'Ancien, roi de Naples, et à quatre autres des premiers seigneurs napolitains [2]. Chacune des villes du royaume fut ensanglantée par de semblables exécutions. Après avoir ainsi frappé d'effroi les partisans de la France, le prince d'Orange entra en traité avec eux, et leur vendit leur grâce pour une somme d'argent proportionnée à leur fortune. Plusieurs cependant, plutôt que de se soumettre à des maîtres aussi cruels et aussi avides, préférèrent continuer la guerre, et furent encore secondés quelque temps par les Français et les Vénitiens. Frédéric Caraffa, le prince de Melphi et le duc de Gravina, poursuivirent leurs ravages dans la Pouille, et le Romain Simon Tébaldi eut quelques succès en Calabre [1]. Mais ce brigandage doit être considéré comme le commencement de cet état de violence et d'anarchie qui se prolongea dans le royaume de Naples pendant toute la durée de la domination espagnole, plutôt que comme une guerre régulière. C'est au gouvernement avide, oppressif, perfide et cruel des vice-rois, qu'il faut attribuer l'impossibilité qu'on n'a que trop longtemps éprouvée d'établir aucune justice, aucune police, aucune sûreté durable dans des provinces si favorisées par la nature.

André Doria avait contribué avec sa flotte à la ruine de l'armée française ; mais aussitôt que la capitulation d'Averse rendit son service inutile à Naples, il fit voile vers Gênes pour recueillir le prix qu'il avait mis à son changement de parti, et affranchir sa patrie. La peste régnait alors à Gênes ; et Théo-

[1] *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 75. — *Bened. Varchi.* L. VII, p. 165. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 511. — [1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 511. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 77. — *Marco Guazzo.* f. 62, v. — *Paolo Paruta, Hist. Ven.* L. VI, p. 450.

dore Trivulzio, qui y commandait pour François Ier, n'ayant sous ses ordres qu'une très faible garnison, avait demandé vainement un renfort de deux mille hommes : ceux-ci n'avaient point voulu s'avancer, de crainte de la contagion ; et Trivulzio, se voyant abandonné, se retira au Castelletto. Mais il comptait pour la défense de Gênes sur la flotte de M. de Barbesieux, qui venait d'arriver dans le port avec quelques compagnies françaises, embarquées au camp devant Naples après la déroute de l'armée. Ce fut en vain : lorsqu'André Doria se présenta devant Gênes, le 12 septembre, avec treize galères, Barbesieux se retira avec toute sa flotte dans le port de Savone. Doria n'avait que cinq cents hommes de débarquement : il les mit de nuit sur des chaloupes, et les envoya vers la ville sous les ordres de son neveu Philippino et de Christophe Palavicini. Les Génois, auxquels il avait eu soin de faire connaître son traité avec l'empereur, trouvèrent encore, malgré la peste, assez de vigueur pour prendre les armes, seconder son débarquement, repousser tous les Français dans le château, et se rendre maîtres de toutes les fortifications de la ville [1].

Théodore Trivulzio, étonné de la faiblesse des ennemis auxquels il venait de céder, s'adressa au comte de Saint-Paul, qui commandait alors l'armée française en Lombardie, et qui venait de reprendre Pavie ; il lui demanda trois mille hommes seulement, avec lesquels il se faisait fort de soumettre de nouveau Gênes au roi de France. Mais le duc d'Urbin ne voulut point prendre part à cette expédition ; et Saint-Paul, retardé par lui, ne put arriver à Gavi que le 1er octobre, avec cent lances et deux mille fantassins. Il était déjà trop tard ;

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 506. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXVI, p. 71. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 112. — *Ben. Varchi.* L. VII, p. 170. — *Bern. Segni.* L. II, p. 47. — *Agostino Giustiniani.* L. VI, f. 282. C'est la fin de cette Chronique génoise contemporaine. — *Paolo Folieta.* L. XII, p. 735.

les passages de la montagne étaient défendus, et Saint-Paul ne réussit pas même à introduire des secours dans le château. Il se retira après avoir donné commission à son lieutenant Montéjan de conduire trois cents hommes à Savone, pour en renforcer la garnison. Montejan ne fut pas plus heureux que lui, et ne put point pénétrer jusqu'à Savone. Les Génois, conduits par Doria, pressaient le siége et de Savone et du Castelletto. La première de ces places capitula le 21 octobre ; la seconde, peu de jours après ; et les Génois, pour assurer leur liberté et satisfaire leur jalousie, se hâtèrent de détruire la forteresse du Castelletto qui les commandait, et de combler le port de Savone dont ils avaient tant redouté la rivalité [1].

[1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 508. — *Pauli Jovii.* L. XXVI, p. 72. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 114. — *Ben. Varchi.* L. VII, p 178. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 620. — *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 87. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 451. — *Lett. de' Principi.* T. II, f. 133. — *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 170. — *Bern. Segui.* L. II, p. 47. — *Petri Bizarri.* Lib. XX, p. 475. — *Pauli Folietæ Continuat. Hist. Genuens. Uberti ejus fratris.* Lib. XII, p. 742. C'est là que se termine cette histoire.

CHAPITRE II.

Nouvelles constitutions des républiques de Gênes et de Florence. — L'indépendance italienne est sacrifiée par Clément VII et François Ier dans les traités de Barcelonne et de Cambrai. — Couronnement de Charles-Quint à Bologne et asservissement de l'Italie.

1528-1530.

A peu près à l'époque où l'Italie allait perdre son indépendance, on avait vu renaître deux de ses plus anciennes républiques. Florence et Gênes, sans se laisser décourager par les calamités effroyables qui accablaient toute la contrée, s'efforçaient de réformer leur constitution. La peste éclaircissait leur population, la famine épuisait leurs ressources, la guerre menaçait à chaque instant leur existence même, au moment où, se dérobant toutes deux à la tyrannie qui les avait si longtemps opprimées, elles cherchaient à se garantir du retour des mêmes malheurs, par la combinaison de lois nouvelles. Mais dans l'état de misère auquel l'Italie avait été réduite par des guerres si longues et si désastreuses, ses forces ne lui suffisaient plus pour assurer par elle-même sa destinée ; et les petits états dont elle était composée pouvaient moins encore garan-

tir, par leurs propres efforts, leur existence ou leur indépendance. Ils devaient succomber ou se maintenir, selon le sort de leurs alliés plutôt que le leur ; et si Florence et Gênes n'eurent point la même destinée, ce fut parce que l'une des deux cités avait suivi le parti impérial, l'autre le parti français, et non point parce que la constitution de l'une était supérieure à celle de l'autre

Avant même que Doria se fût présenté devant Gênes, les chefs des différents partis qui s'étaient si longtemps combattus dans cette république, et qui, victimes de leurs divisions, se trouvaient tous réduits à une égale servitude, avaient senti qu'ils ne pouvaient plus trouver leur salut que dans une réconciliation sincère. Ils avaient eu des conférences entre eux ; ils y avaient appelé tous les hommes qui dans Gênes avaient la réputation d'entendre les lois ou les affaires de l'état. Tous y avaient apporté le désir de la concorde, tous s'étaient montrés prêts à l'acheter par de grands sacrifices. Théodore Trivulzio, alors lieutenant du roi de France à Gênes, n'avait montré aucune défiance de ces réunions : leur but avoué, de travailler à la pacification universelle, paraissait légitime dans une cité divisée en tant de partis [1]. Il avait trouvé dans la ville douze magistrats créés l'année précédente, avec le titre de *réformateurs ;* leur office devait être de corriger les lois et de réconcilier les factions. Trivulzio ne les avait point troublés dans leurs fonctions ; aussi les réformateurs, pendant son gouvernement, mûrissaient-ils leurs projets de législation, sans prendre aucune mesure pour les mettre à exécution [2].

1528. — Mais lorsqu'André Doria eut forcé Barbesieux à évacuer avec sa flotte le port de Gênes, et Théodore Trivulzio à se réfugier dans la citadelle, le sénat rassemblé

[1] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. VII, p. 173. — [2] *Ibid.* p. 174.

chargea les réformateurs de donner à la patrie une constitution nouvelle, et surtout de faire disparaître jusqu'aux derniers signes des factions qui l'avaient si longtemps déchirée[1]. Cependant, il ignorait encore si Doria, à l'exemple de tous ses prédécesseurs, n'avait pas remporté pour lui seul la victoire et s'il ne comptait pas se faire souverain de sa patrie. En effet, Charles-Quint, qui n'aimait pas les républiques, et à qui le zèle pour la liberté rappelait le soulèvement récent de ses royaumes d'Espagne, avait offert à André Doria de le reconnaître pour prince de Gênes et de le maintenir dans la possession de cet état ; mais ce grand homme refusa constamment de s'élever aux dépens de sa patrie ; il insista pour que sa constitution républicaine fût reconnue, et ne demanda d'autre grandeur que la reconnaissance de ses concitoyens[2].

Ce n'était presque jamais pour des intérêts qui leur fussent propres, pour des droits ou des priviléges disputés entre les diverses classes de citoyens, que les factions de Gênes avaient pris les armes. Depuis le milieu du XIVe siècle, la première dignité de l'état avait été réservée par la loi à un plébéien gibelin ; et les factions guelfe et patricienne s'étaient soumises sans murmurer à cette constante exclusion. Toutefois l'une et l'autre avaient continué à exister et à prendre part aux violentes révolutions de l'état. Mais le point d'honneur de chacun se trouvait bizarrement associé à un nom plus encore qu'à un intérêt ; les factions s'étayaient sur des haines personnelles, non sur des opinions. On comptait dans Gênes des Guelfes et des Gibelins, des nobles et des citoyens, des grands et des petits bourgeois, des partisans des Adorni et de ceux des Frégosi : chaque citoyen s'était rangé dans

[1] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. VII, p. 175. — [2] Le sénateur Baptiste Lomellini le remercia au nom de sa patrie ; et la république lui fit élever une statue de marbre, avec cette inscription : « *Andreæ Auriæ, civi optimo, felicissimoque vindici atque auctori publicæ libertatis, S. P. q. G. posuere.* » *Bern. Segni.* L. II, p. 47. — *P. Bizarri.* L. XX, p. 476.

quelqu'une de ces divisions; chacun se croyait grièvement offensé lorsque les prérogatives ou l'honneur de sa faction étaient en souffrance; il était peut-être par lui-même indifférent à la chose qui devait le blesser, mais s'il n'en avait pas témoigné de ressentiment, on l'aurait cru dépourvu d'honneur et de courage. C'était donc le plus souvent l'imagination, c'était un fatal préjugé, et non des offenses réelles, qui avaient soulevé, à tant de reprises, ce peuple fougueux, et qui l'avaient précipité de révolutions en révolutions. Aussi les réformateurs se crurent-ils obligés de changer bien plutôt les noms que les choses. S'ils pouvaient supprimer ceux des anciennes factions, ceux mêmes des anciennes familles, qui étaient un gage de l'attachement de chaque famille à chaque faction, ils se croyaient assurés d'éteindre avec eux des passions qui n'avaient point d'aliment réel, et que le préjugé seul avait entretenues.

De tout temps les familles puissantes avaient été dans l'usage, à Gênes, d'augmenter encore leur puissance en adoptant d'autres familles moins riches, moins illustres, ou moins nombreuses, auxquelles elles communiquaient leur nom et leurs armes, qu'elles prenaient ainsi l'engagement de protéger, et qui, en retour, s'associaient à toutes leurs querelles. Les maisons dans lesquelles on entrait ainsi par adoption étaient nommées des *alberghi* (auberges), et il y avait peu de maisons illustres qui ne se fussent ainsi recrutées à l'aide de quelque famille étrangère. Cet usage prépara au nouveau règlement par lequel les douze réformateurs réorganisèrent la république [1].

Ils supprimèrent, avant tout, la loi qui réservait les magistratures les plus éminentes aux citoyens de l'ordre populaire et aux Gibelins : ils voulurent que tous les anciens Génois con-

[1] *Petri Bizarri Sentinatis dissertatio de Reip. Genuens. statu et administ; in Grævii Thesauro.* T. I, P. II, p. 1453.

tribuables et propriétaires fussent considérés comme égaux en droit; mais pour se conformer à la vanité croissante du siècle, au lieu de les appeler citoyens, ils les nommèrent gentilshommes. Afin d'assurer davantage encore l'égalité entre eux, ils voulurent que tous ces gentilshommes fussent classés dans un petit nombre de familles; ils déclarèrent que toutes les familles qui avaient alors six maisons ouvertes à Gênes, seraient considérées comme des *alberghi*, à la réserve seulement des Adorni et des Frégosi, dont ils voulaient supprimer les noms, comme rappelant trop de guerres civiles. Les autres qui réunissaient cette condition se trouvèrent au nombre de vingt-huit [1]. Ils les obligèrent à adopter tout le reste des citoyens génois qui pouvaient participer aux honneurs de l'état, de telle sorte cependant qu'ils mêlèrent et confondirent tout ce qui avait été auparavant un sujet de distinction : ils firent entrer des Guelfes dans les maisons anciennement gibelines, et des Gibelins dans les guelfes; ils voulurent que dans chaque *albergo* on trouvât des nobles et des plébéiens, des hommes attachés auparavant au parti Adorni, et d'autres au parti Frégosi; ils réveillèrent en même temps la vanité de chacune, en la liant à son nouveau nom de famille, et ils réussirent si bien que ceux que la loi avait associés ensemble commencèrent dès lors à se regarder comme parents [2].

Cette division singulière de toute la république en vingt-huit familles dura quarante-huit ans. Elle avait mis un terme aux anciennes divisions; mais elle en laissa éclater d'autres, entre ce qu'on nomma l'ancienne et la nouvelle noblesse, et entre ces deux classes qui gouvernaient et le peuple qui était

[1] Les noms de ces vingt-huit alberghi furent : Auria (Doria), Calvi, Catani, Centurioni, Cibo, Cicada, Fieschi, Franchi, Fornari, Gentili, Grimaldi, Grilli, Giustiniani, Imperiali, Interiani, Lercari, Lomellini, Marini, Negri, Negroni, Palavicini, Pinelli, Promontori, Spinola, Salvaghi, Sauli, Vivaldi, Ususmari. — [2] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 508. — *Bened. Varchi.* L. VII, p. 180.

exclu du gouvernement. Pour apaiser cette dissension, qui avait dégénéré en guerre civile, le pape, l'empereur et le roi d'Espagne, auxquels les Génois avaient déféré l'office de médiateurs, crurent devoir défaire l'ouvrage qui s'était fait au temps de Doria. Par la loi qu'ils publièrent le 17 mars 1576, les noms des *alberghi* furent supprimés, et chaque ancienne famille fut invitée à reprendre son ancien nom [1].

Tous les gentilshommes génois, admis à participer aux honneurs de l'état, durent à leur tour avoir entrée au sénat, en qui résidait la puissance souveraine. Ce sénat, en 1528, fut formé de quatre cents membres, qui se renouvelaient par tour, et qui ne siégeaient qu'une année. Lorsqu'ensuite l'aristocratie devint plus étroite, on trouva plus juste et plus convenable d'appeler à la fois au sénat tous les gentilshommes qui avaient droit à la souveraineté. Ils étaient alors réduits au nombre de sept cents environ, et ils entrèrent au grand conseil dès qu'ils eurent accompli vingt-deux ans [2].

C'était à ce premier sénat ou grand conseil qu'appartenait l'élection d'un autre senat composé de cent membres, qui fut plus tard porté à deux cents, et qui était renouvelé tous les ans. Le premier nommait encore le doge, les huit conseillers de la seigneurie et les huit procurateurs de la commune, dont l'office était bisannuel, et qui formaient entre eux le gouvernement. La nouvelle constitution, en supprimant les distinctions de naissance, ouvrait à André Doria l'accès à la dignité ducale, autrefois fermé aux gentilshommes; et en effet la reconnaissance publique paraissait la lui destiner. Mais ce généreux citoyen croyait essentiel de conserver à sa patrie la protection de Charles-Quint, en continuant à le servir et à commander ses flottes. Un tel emploi était incompatible

[1] La loi est rapportée *in Grœvii Thesauro Rer. Ital.* T. I, P. II, p. 1471. — [2] *Hieronymi de Marinis De reipubl. Genuensis gubernatione.* Cap. II. *In Grœvii Thesauro.* T. I, P. II, p. 1422, vers l'an 1657.

avec la représentation de la souveraineté. Doria refusa donc la couronne ducale; et ce fut sur son refus seulement que les fonctions du doge furent réduites à deux ans, et que ses prérogatives furent limitées. Le premier qui en fut revêtu fut Uberto Lazario Catani. On voulut que, des huit seigneurs qui formaient son conseil plus intime, il y en eût deux qui par tour résidassent dans le palais avec lui; on accorda aussi à tous ceux qui dorénavant auraient été doges le droit de prendre place dans le conseil des procureurs de la commune. Enfin, on voulut que cinq censeurs suprêmes ou syndics conservassent une sorte d'inspection sur toutes les magistratures, la marche constitutionnelle de toutes les autorités et leurs rapports entre elles. André Doria fut le premier de ces syndics; et, par une exception qui lui était personnelle, on voulut que cette place lui fût conférée pour la vie. Ses collègues ne devaient demeurer que quatre ans en fonctions [1].

La constitution de Gênes, telle qu'elle venait d'être réformée, était purement aristocratique. Elle établissait l'égalité, mais seulement entre les nobles; elle limitait à un nombre proportionnellement assez petit d'individus et de familles une souveraineté qui s'étendait non seulement sur une très grande ville, mais sur les deux rivières et sur toute la province de Ligurie. Le peuple génois, sans influence sur la caste qui s'était attribué le droit de le gouverner, ne pouvait nullement se regarder comme représenté. Les longues habitudes d'une démocratie, l'opinion publique et le respect pour d'anciens souvenirs, empêchèrent, il est vrai, l'aristocratie génoise de devenir aussi exclusive que celle de Venise ou de Lucques. Jusqu'à la fin de la république, on introduisit fré-

[1] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. VII, p. 181. — *Petri Bizarri dissert. de Reip. Genuens. admin. Thesaur. Ital.* T. I, P. II, p. 1453 et seq. — *Continuat. Uberti Folietæ a Paulo fratre.* L. XII, p. 741. — *Jacobi Bonfadii Annales Genuens.* Lib. I, p. 1341, *in Grævii Thesauro.* T. I, P. II. — *Filippo Casoni. Annali di Genova.* T. II, L. III, p. 45 et seq.

quemment dans le conseil, et même avec une sorte de régularité, des hommes nouveaux et de la ville et des rivières [1]. On les associait ainsi aux prérogatives des gouvernants; mais on ne donnait point en eux des défenseurs au peuple. D'ailleurs les familles anciennes, ou s'éteignaient tout à fait, ou produisaient un moindre nombre de sujets; le cercle où tous les pouvoirs étaient enfermés devenait chaque jour plus étroit; et la république, en vieillissant, s'éloignait toujours plus de cette liberté dont elle maintenait encore le nom.

La constitution florentine, de son côté, participait de cet esprit d'aristocratie que l'orgueil enfante, et qui ne tarde pas à s'introduire dans les familles mêmes qui se sont illustrées en fondant la liberté. Le premier sentiment qui avait dirigé les Florentins dans l'organisation de leur ancienne république, avait été le désir de faire concourir toutes les volontés, comme toutes les forces, à la défense de l'état et à son administration. A mesure cependant que la liberté rendait la ville plus prospérante, le commerce, les manufactures, le sentiment seul de la sécurité, faisaient paraître dans la république des hommes nouveaux qui venaient s'y établir de la campagne, ou s'y réfugier des états voisins, ou qui s'élevaient du sein des classes tout à fait pauvres dont l'existence était presque ignorée. Les anciens citoyens n'avaient pas cessé d'être jaloux de ceux qui venaient ainsi partager leurs prérogatives; et le maintien des droits exclusifs à la souveraineté que les uns prétendaient, que les autres ne voulaient pas admettre, avait été la cause de plusieurs dissensions.

Lorsque la république fut de nouveau constituée en 1527, le principe de limiter le droit de cité à ceux qui le tenaient par

[1] La loi *permettait* au sénat d'admettre, chaque année, sept habitants de la ville et trois des rivières au corps de la noblesse, pourvu qu'il limitât son choix à ceux qui, par leur naissance, leurs mœurs et les services rendus à l'état, pouvaient être estimés déjà égaux aux nobles. *Filippo Casoni Ann. di Genova*, T. II, L. III, p. 46.

héritage de leurs aïeux, fut reconnu par tous les partis. On ne regarda comme citoyens florentins que ceux qui purent prouver que leurs ancêtres avaient été admis aux trois offices majeurs, de la seigneurie, du collége et des bons hommes. On ne tint même aucun compte de cette admission, si elle avait été accordée par le gouvernement des Médicis, de 1512 à 1527, parce qu'on assura que, pendant cet espace de temps, plusieurs hommes nouveaux avaient obtenu l'entrée dans les colléges pour de l'argent, tandis qu'aucun n'avait été habilité aux emplois par le scrutin d'une magistrature libre[1]. Ainsi, au nom de la démocratie et de la liberté, les Florentins prononcèrent une exclusion sévère contre tous ceux qui n'appartenaient pas à une classe assez peu nombreuse. En effet, les habitants du territoire florentin n'avaient aucune part à la souveraineté, qui était réservée aux seuls citoyens de la ville. Parmi ceux-ci, on ne tenait encore aucun compte de ceux qui ne payaient pas les impositions directes, et qu'on désignait par le nom de *non sopportanti*. Quant à ceux qui étaient inscrits dans les livres de la communauté, et qui payaient la décime, lorqu'ils arrivaient à l'âge de vingt-quatre ans, avant lequel ils ne pouvaient entrer au grand conseil, ils devaient prouver que le nom de leur père ou de leur aïeul avait été mis dans les bourses d'où l'on tirait au sort les trois magistratures suprêmes, et ensuite ils devaient être approuvés par la seigneurie au scrutin secret; ce qui leur donnait le rang de *statuali*, ou citoyens actifs. Tous les citoyens étaient enfin partagés entre les quatorze métiers inférieurs et les sept supérieurs. Les premiers, ou *le arti minori*, avaient en partage le quart des honneurs publics, et *le arti maggiori* les trois quarts; mais cette division, qui paraissait inégale, était favorable aux métiers inférieurs. Il ne

[1] *Giovanni Cambi, Ist. Fior.* T. XXIII, p. 1.

restait plus qu'un petit nombre d'anciens citoyens immatriculés dans les arts inférieurs; et, s'ils avaient été mis sur le même niveau que les autres, ils n'auraient pas obtenu ce quart des emplois qui leur était assuré[1].

Tandis que la population de l'état florentin n'était pas fort inférieure à un million d'habitants, on ne voyait jamais siéger plus de deux mille cinq cents citoyens dans le grand conseil : cette assemblée ne représentait point le reste de la nation ; elle était vraiment souveraine en son propre droit plutôt qu'au nom du peuple : néanmoins il suffisait que le pouvoir fût exercé par un corps aussi nombreux, pour intéresser la nation tout entière à ses délibérations, et donner aux Florentins les avantages d'un gouvernement populaire.

Mais tous les membres du grand conseil ne goûtaient pas également cette popularité. On y distinguait deux partis : à la tête du premier, ou de celui des grands, se trouvait le gonfalonier Nicolas Capponi. Ces hommes, enivrés d'orgueil par leurs fortunes colossales, par la pompe dont ils étaient entourés dans leurs palais, par les emplois éminents qu'ils avaient obtenus dans l'église, les chapeaux de cardinaux, les évêchés ou les gouvernements de provinces dont leurs fils ou leurs frères étaient décorés, dédaignaient de reconnaître leurs égaux parmi la masse des citoyens florentins, et s'efforçaient de rapprocher la république de la constitution oligarchique de Venise, alors l'objet de l'admiration de tous. A la tête de la faction populaire, opposée à celle-ci, se trouvait Baldassar Carducci, docteur en droit, qui jouissait d'une grande réputation, et qui ayant été exilé par les Médicis avait fixé pendant quelque temps sa résidence à Padoue, où le pape Clément VII l'avait fait arrêter. Malgré son âge très avancé,

[1] *Jacopo Nardi*, *Ist. Fior.* L. VIII, p. 336.

Carducci se faisait encore remarquer par l'impétuosité de son caractère et son animosité contre Capponi et tous les grands, autant que par ses talents [1]. Ce fut un triomphe pour le parti aristocratique que de lui avoir fait décerner l'ambassade de France, qui l'éloignait de sa faction. Il y mourut durant sa légation, pendant le siége de Florence [2].

Dans le même parti extrême, on distinguait encore Dante de Castiglione, qui, bien plus ennemi des Médicis que de l'aristocratie, s'efforçait d'ouvrir entre eux et sa patrie une telle brèche, qu'elle ne pût jamais se refermer. Un jour, avec une troupe d'hommes masqués, mais qu'on avait reconnus sous leur masque, il entra de vive force dans le temple de l'Annonciation, l'un des plus riches de Florence ; il y renversa avec ses compagnons les statues de Laurent et de Julien de Médicis, de Léon X et de Clément VII. Ces forcenés les brisèrent avec outrage; ils arrachèrent ensuite les armes des Médicis des églises de Saint-Laurent, de Saint-Marc et de Saint-Gallo, édifiées ou restaurées par cette famille ; ils regardaient ces emblèmes comme des monuments d'une servitude qu'ils voulaient effacer : ils méprisaient la politique de Nicolas Capponi, qui craignait de pousser à bout Clément VII; et encore qu'ils fussent connus, le gouvernement n'osa point les punir de cette violation de l'ordre public [3].

Nicolas Capponi était vraiment attaché à la liberté ; mais son caractère doux, avec quelque mélange de faiblesse, le portait à ménager le pape et les hommes qui avaient été puissants sous le gouvernement des Médicis, tels que François Guicciardini, François Vettori et Mattéo Strozzi : il aurait voulu que la république, en secouant leur joug, leur conservât encore des égards, et ne provoquât point leur ressenti-

[1] *Bened. Varchi.* L. III, p. 160-176. — *Bern. Segni.* L. I, p. 14-29. — *Filippo de' Nerli.* L. VIII, p. 162. — [2] *Filippo de' Nerli.* L. VIII, p. 177. — [3] *Bernardo Segni, Ist. Fior.* L. I, p. 19.

timent; et il avait ainsi fortifié son parti de tous ceux qui étaient secrètement attachés aux Médicis, ou qui craignaient les vengeances du peuple. Il comptait également parmi ses adhérents une autre classe d'hommes qui n'avaient aucun rapport avec les précédents : c'étaient les anciens *piagnoni*, ou les sectateurs du frère Jérôme Savonarola. Capponi avait été lui-même un des disciples de ce moine, et il n'avait pas interrompu ses pratiques de dévotion exagérée, même sous le précédent gouvernement, qui était peu favorable aux bigots. Les partisans des Médicis, qu'on nommait *Palleschi* ou *Bigi*, avaient conservé longtemps l'aversion la plus décidée pour les fauteurs de Savonarola, qu'ils appelaient *Piagnoni* et hypocrites; mais un intérêt commun les réunit sous les étendards de Capponi, et ils renouvelèrent bientôt l'alliance secrète qui attache les uns aux autres les partisans du despotisme, ceux de l'aristocratie et ceux de la superstition.

Les calamités qui frappèrent Florence pendant la première année du gouvernement de Capponi contribuèrent tout ensemble à augmenter son crédit et à développer en lui l'enthousiasme religieux. La peste avait été apportée de Rome à Florence dès l'année 1522, par un homme du peuple qui s'était dérobé aux gardes de santé. Quoiqu'elle fût renfermée alors dans un petit nombre de rues, qu'on sépara soigneusement d'avec les autres, l'effroi fut extrême dans toute la ville, et la plupart des citoyens riches cherchèrent un refuge ou dans leurs maisons de campagne, ou dans les pays lointains. La peste, suspendue pendant les grandes chaleurs, reparut l'année suivante après des prédications où un grand concours de peuple s'était trouvé réuni. Elle se renouvela en 1527, mais avec bien plus de violence encore, à la suite de la procession qui avait été ordonnée pour le recouvrement de la liberté. Dans l'intervalle, elle n'avait jamais entièrement cessé; et pendant les six ans que durèrent ses ravages,

on estima qu'elle avait emporté soixante mille personnes dans Florence et à peu près autant dans son territoire [1].

L'émigration, qui avait été très grande dans la première année, ne s'était pas renouvelée dans les suivantes; les uns s'étaient accoutumés au danger, les autres ne se trouvaient plus assez riches pour supporter de si grandes dépenses. Mais en 1527, lorsqu'on vit, dès le commencement de juillet, mourir environ deux cents personnes par jour à Florence, qu'il en mourut trois et quatre cents par jour pendant le mois d'août, et pendant trois jours de suite plus de cinq cents; l'effroi contraignit tous les gens aisés à s'enfuir de nouveau [2]. Il devint impossible de rassembler ou les conseils ou les colléges de la seigneurie; et toutes les résolutions demeurèrent invalides pour n'avoir pas été sanctionnées par un nombre suffisant de suffrages. La seigneurie, pour sortir de cet état d'anarchie, fit sommer de se rendre à leur poste, au grand conseil, tous les membres du conseil des quatre-vingts et tous les citoyens revêtus de quelque magistrature. Elle voulait se faire autoriser à négliger pendant le temps de la peste les formes ordinaires de la législation. Mais cette assemblée se composa à peine de quatre-vingt-dix citoyens qui, dispersés dans l'immense salle du conseil, se tenaient aussi loin qu'ils pouvaient les uns des autres pour éviter toute communication. Des amis, des parents, qui, depuis le commencement de la maladie, avaient vécu dans la réclusion, se revoyaient pour la première fois dans cette salle. Ils apprenaient les uns des autres la mort de ceux qui leur avaient été les plus chers, et l'on entendait partir des soupirs et des sanglots de chacun de ces bancs presque déserts. L'autorité demandée par le gonfalonier lui fut volontiers accordée par cette assemblée, et la seigneurie administra dès lors la république tant que dura

[1] *Bened. Varchi.* Lib. VII, T. II, p. 203-215. — *Bern. Segni.* L. I, p. 19. Il porte la mortalité à 250,000 personnes dans l'état florentin. — [2] *Bened. Varchi*, L. VII, p. 212.

la peste, sans consulter les conseils. La veille de la fête de l'Assomption, la maladie parut considérablement diminuée, et elle avait presque absolument cessé à la fête de la Toussaint [1].

Il n'y avait pas longtemps que la peste avait terminé ses ravages, lorsque dans une des séances du grand conseil, le 9 février 1528, Nicolas Capponi s'anima en parlant des châtiments de Dieu et de ses compassions : il harangua presque dans les mêmes termes qu'employait autrefois le père Savonarola dans la chaire ; et il termina son discours en se jetant à genoux, et implorant à haute voix la miséricorde de Dieu. Le conseil fut entraîné par son exemple, et répéta aussi à genoux le cri de miséricorde ; il décréta ensuite, sur la proposition de Capponi, que le Christ serait déclaré roi perpétuel de Florence, et il fit placer sur la porte principale du palais public une inscription qui constatait cette nomination. Mais ceux mêmes qui n'osaient pas s'opposer à Capponi dans ses extases religieuses, de peur de se faire soupçonner d'impiété, le tournaient ensuite en ridicule, ou l'accusaient d'hypocrisie dès qu'ils étaient dispersés [2].

Malgré l'éloignement que ressentaient pour Capponi les amis les plus ardents de la liberté, il fut confirmé, le 10 juin 1528, pour exercer une seconde année l'office de gonfalonier ; et cette élection fut vue en général avec plaisir par le peuple, qui reconnaissait dans le chef de l'état de la modération, du désintéressement et de l'amour pour le bien public [3]. Pendant son administration, il avait cherché à porter la réforme dans trois des branches les plus importantes du gouvernement, la justice, les finances et la guerre ; et il avait

[1] *Jacopo Nardi, Ist. Fior.* Lib. VIII, p. 339. — *Comment. di Filippo Nerli.* L. VIII, p. 168. — [2] *Bened. Varchi.* T. II, Lib. V, p. 53. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 340. — *Filippo de' Nerli.* Lib. VIII, p. 170. — *Bern. Segni.* L. I, p. 31. — *G. Cambi.* T. XXIII, p. 5. — [3] *Bened. Varchi.* L. VI, p. 133. — *Bern. Segni.* Lib. I, p. 31. — *Filippo de' Nerli.* L. VIII, p. 171.

réussi tout au moins à rendre plus tolérables des institutions auparavant fort vicieuses.

On avait jusqu'alors éprouvé que les délits politiques n'étaient jamais jugés à Florence avec impartialité ; et quoique la connaissance en eût été attribuée alternativement au podestat, à la seigneurie, aux huit de balie et au grand conseil, les sentences n'avaient jamais été que le triomphe d'un parti sur l'autre ; une loi fut portée, au mois de juin, pour attribuer la connaissance, par appel, de tous les délits politiques et militaires, à un tribunal nouveau nommé la *quarantie*. On le composa de quarante membres, tirés au sort pour chaque cas particulier, dans le conseil des quatre-vingts, et on y trouva l'avantage d'avoir des juges nommés originairement par le peuple, que les délinquants ne connaissaient pas d'avance. La loi qui établissait la quarantie assurait en même temps la prompte décision des causes portées devant elle [1].

La manière d'asseoir les impositions avait été de tous temps presque absolument arbitraire ; et il était peut-être impossible d'éviter entièrement cet inconvénient dans une république mercantile, où le plus pesant fardeau devait porter sur les profits du commerce, et où toute déclaration de fortune, en ébranlant le crédit des marchands, aurait été fort odieuse. L'impôt territorial reposait sur un cadastre fait avec beaucoup de soin. Les impôts indirects, de leur nature, sont en apparence volontaires et n'altèrent point la liberté : mais l'impôt direct sur la fortune mobilière, ou sur les profits inconnus du commerce, était celui qu'il était le plus difficile de régler ; il était réservé pour les besoins urgents et les subventions extraordinaires. Voici le procédé auquel on s'arrêta pour en faire la répartition. Le grand conseil, après avoir décrété la somme qu'on lèverait de cette manière, nommait vingt citoyens,

[1] *Bened. Varchi.* Lib. IV, T. I, p. 191. — *Jacopo Nardi*, L. VIII, p. 337. — *Bernardo Segni.* L. I, p. 25.

auxquels il imposait l'obligation de répartir la somme fixée entre tous les contribuables. Il exigeait, sous des peines sévères, que leur opération fût achevée dans un nombre de jours déterminé, et il établissait un *minimum* et un *maximum* pour chaque cote de contribution. Ces commissaires faisaient leur travail chacun séparément, et remettaient ensuite aux moines de quelque couvent, désigné par un décret public, chacun un rôle des contribuables, avec la somme qu'ils lui avaient arbitrairement imposée. Les moines, pour déterminer la contribution d'un citoyen, réunissaient les vingt propositions des commissaires à son égard : ils écartaient d'abord les six plus fortes et les six plus faibles, comme ayant pu être suggérées par la haine ou par la faveur; puis ils additionnaient les huit moyennes, et divisaient la somme par huit. Ils étaient sous le serment du secret pour tout ce travail ; et après l'avoir terminé, ils en brûlaient tous les matériaux [1].

Enfin, la troisième réforme apportée par ce gouvernement aux lois de Florence était destinée à donner à la république des habitudes plus militaires : celle-ci était moins que les autres l'ouvrage du gonfalonier. Nicolas Capponi, soit en raison de son caractère pacifique et de son âge, soit par économie, s'était opposé à ce qu'on augmentât les fortifications de Florence, et à ce qu'on adoptât le plan dispendieux qu'avait suivi Clément VII lorsqu'il était encore cardinal. Il répétait souvent qu'une petite armée ne serait pas assez puissante pour prendre Florence, et qu'une grande ne pourrait pas subsister assez longtemps dans le pays pour entreprendre le siége de la capitale [2]. Mais il ne put résister entièrement à l'ardeur militaire qui s'était emparée de la nation. Une troupe de trois cents jeunes gens, des premières familles, s'était formée volontairement pour la garde du palais : elle était composée des parti-

[1] *Commentari di Filippo de' Nerli*. L. VIII, p. 165. — [2] *Jacopo Nardi*. Lib. VIII, p. 335. — *Bened. Varchi*. L. VII, T. II, p. 188.

sans les plus ardents de la liberté, auxquels Capponi se rendit bientôt suspect par ses ménagements pour les Médicis. Le gonfalonier, qui s'était longtemps opposé à ce qu'on armât le peuple florentin, finit par en faire lui-même la proposition, pour se donner un appui contre la garde du palais. Cette proposition passa en loi le 6 novembre 1528 [1].

La garde urbaine devait être composée de quatre mille citoyens, âgés de dix-huit à quarante-cinq ans, tous issus de familles qui avaient droit de siéger au grand conseil. Cette garde était partagée en seize compagnies, sous les ordres des seize gonfaloniers qui formaient le collége de la seigneurie. Elle prêta serment de fidélité à la république, au milieu d'un peuple orgueilleux de recevoir de nouveau des armes; et elle reconnut pour chef Stéfano Colonna de Palestrina, qui fut chargé de l'organiser. La richesse de ses habits et de ses équipages lui inspirait une confiance en elle-même, nouvelle pour des Florentins. Après sa création, le conseil décida enfin, contre l'avis du gonfalonier, de terminer les fortifications de Florence; mais pour employer moins de monde à les garder, on en diminua le circuit. Michel-Ange Buonarotti ne dédaigna point d'en donner le plan, après avoir consulté des militaires distingués; et le premier des artistes consacra son génie au premier des arts, celui de la défense de la patrie [2].

Mais tandis que la république se préparait avec tant d'ardeur à défendre sa liberté, elle se trouvait, par une circonstance singulière, engagée dans une même ligue avec le prince qu'elle devait le plus craindre. Le but principal de son alliance avec François Ier, Henri VIII et la république de Venise était de forcer Charles-Quint à remettre Clément VII en liberté; et cependant Clément VII était l'homme que les Florentins redoutaient le plus. Dès le moment de la révolution,

[1] *Bened. Varchi.* L. VII, p. 190. — *Bern. Segni.* L. II, p. 36. — [2] *Jacopo Nardi, Ist. Fior.* L. VIII, p. 337-338.

en 1527, les Florentins auraient pu être tentés de s'attacher à l'alliance de l'empereur, qui, dans ce moment, tenait prisonnier le pape leur ennemi, et qui montrait un si grand acharnement contre la maison de Médicis : mais ils conservaient pour la nation française la plus tendre affection ; ils avaient pu la comparer aux Allemands, aux Espagnols, aux Suisses, qui avaient si longtemps combattu en Italie, et ils l'avaient toujours trouvée humaine, loyale et généreuse. C'était en vain que leurs politiques, Macchiavel, Guicciardini, Vettori et Capponi, leur avaient représenté qu'ils ne devaient pas confondre la nation avec son chef ; qu'autant celle-ci était en général brave et fidèle, autant son gouvernement se jouait sans scrupule de sa foi, comme ils l'avaient éprouvé eux-mêmes dans la guerre de Pise, dans celle de la ligue de Cambrai, et dans les négociations avec l'Espagne. Les manières et les discours chevaleresques de François Ier rendaient tous ces avertissements inutiles ; les Florentins avaient mis en lui toute leur confiance [1] : ils s'étaient dépouillés du nécessaire pour lui payer des subsides, et pour recruter son armée à Naples, tandis qu'eux-mêmes étaient accablés par la peste et par la famine. Leurs bandes noires, qu'ils lui avaient envoyées, avaient été longtemps le nerf de cette armée ; elles avaient été entièrement dissipées à son service. Lorsqu'ils apprirent le désastre de Lautrec devant Naples, et ensuite la révolution de Gênes, leur douleur et leur effroi furent extrêmes. Cependant ils crurent impossible qu'un héros pour lequel ils s'étaient sacrifiés les abandonnât : l'événement fit voir que Macchiavel, Capponi et Alamanni avaient mieux connu le roi que ne faisait le peuple.

Luigi Alamanni était ami d'André Doria ; il avait vu avec joie un gouvernement libre établi à Gênes ; et lui qui avait

[1] *Bernardo Segni*. L. I, p. 14. — *Bened. Varchi*. L. III, p. 150, et L. V, p. 11. — *Jacopo Nardi*. L. VIII, p. 341.

été proscrit pour avoir conjuré contre Clément VII, alors cardinal de Médicis, ne devait pas être suspect de partialité pour ce pontife. D'autre part, André Doria désirait vivement sauver la liberté florentine; il s'inquiétait profondément pour sa patrie de la jalousie des états despotiques, et il appréciait tous les dangers que courait Gênes, si elle survivait presque seule aux républiques détruites de l'Italie. Il fit sentir à Alamanni combien les Français conservaient peu de chances de demeurer victorieux, combien surtout les Florentins couraient de risques d'être abandonnés par François Ier aux premières ouvertures de paix. Il l'avertit en confidence que Clément VII consentait à se réconcilier avec l'empereur, si Florence lui était cédée en récompense, tandis que Charles-Quint n'attendait, pour donner son consentement, que de savoir si les Florentins ne lui feraient aucune offre. Luigi Alamanni, sur ces premières ouvertures, fut envoyé par la seigneurie à Barcelonne. Il en revint en hâte pour annoncer au gouvernement que s'il voulait prévenir la signature du traité du pape, il n'avait pas un moment à perdre; que toutefois André Doria promettait encore, en raison de son crédit auprès de l'empereur, de faire garantir la liberté et la sûreté de la république, pourvu qu'elle se hâtât de traiter. Plusieurs délibérations et consultations secrètes, soit entre les membres du gouvernement, soit avec les hommes d'état qui n'étaient pas actuellement en place, furent tenues à cette occasion ; enfin, le gonfalonier soumit la délibération à la seigneurie, aux Dix de la guerre, et à ce qu'on nommait la *pratica secreta*, dont il désignait lui-même les membres pour lui servir de conseillers. Anton-Francesco Albizzi exposa, dans un discours écrit, les avantages de la réconciliation avec l'empereur ; on n'écouta sa lecture qu'avec impatience. Thomas Sodérini, en lui répondant, réveilla l'ancien amour des Florentins pour la France, et entraîna tous les suffrages, en sorte que la négociation fut

rompue, et qu'Alamanni lui-même crut plus prudent de s'éloigner [1].

Depuis la rupture du traité de Madrid, François Ier n'avait jamais eu de plus ardent désir que de renouer les négociations pour retirer ses enfants de captivité. Il s'était livré quelque temps à l'espérance d'y réussir par les victoires de Lautrec ; mais il avait retenu à ce général les fonds qu'il lui avait promis, et il avait causé ainsi la ruine de son armée. Sa négligence et ses dissipations avaient été la cause première du désastre des Français devant Naples ; mais ce désastre acheva à son tour de le jeter dans le découragement, et de le disposer à accepter tous les partis qui pourraient rétablir une paix dont il sentait si fort le besoin.

Il ne restait plus au roi d'autre armée en Italie que celle de François de Bourbon, comte de Saint-Paul ; celle-ci était bien plus faible qu'on ne l'avait annoncé, et composée de plus mauvaises troupes qu'aucune des précédentes ; le roi lui envoyait moins d'argent qu'il ne lui en avait promis, et comme Bourbon était prodigue et négligent, il s'appropriait une partie de cet argent et laissait voler le reste à ses subalternes. Il se brouilla avec le duc d'Urbin, qui de son côté se refusait à toute action un peu hasardeuse. Il ne sut ni secourir Gênes, ni assiéger Milan, quoiqu'Antonio de Leyva n'eût plus qu'un très petit nombre de soldats. Il échoua dans une tentative peu honorable pour enlever André Doria à sa maison de campagne [2]. Il ne réussit pas mieux à empêcher deux mille Espagnols, de ceux que leur extrême dénûment faisait nommer *Bisogni*, de se rendre à Milan, encore qu'ils eussent débarqué à Gênes, sans habits, sans souliers, sans armes, sans paie et sans vivres; et tous ses exploits se bornèrent à la prise des trois châteaux de Serravalle, San-Angelo et Mortara [3].

[1] *Bernardo Segni, Ist. Fior.* L. II, p. 52-56. — [2] *Ibid.* p. 48. — *Pauli Jovii Hist. sui temporis.* L. XXVI, p. 79. — *Jacobi Bonfadii Ann. Genuens.* L. I, p. 1344. — *Galeatius Capella.* L. VIII, p. 689. — [3] *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 728.

1529. — La campagne de 1529 avait commencé, et les Milanais s'étaient trouvés exposés à un redoublement d'oppression, parce que les deux mille *Bisogni* étaient arrivés à Milan au mois d'avril et qu'il avait fallu les pourvoir de tout. Souvent ils arrêtaient en plein jour les citoyens dans les rues pour se faire donner leurs habits, leurs souliers, leurs chapeaux; et lorsqu'on en portait des plaintes à Antonio de Leyva, il n'y répondait que par des plaisanteries [1]. Pendant ce temps, Saint-Paul avait joint son armée à celle du duc d'Urbin et à celle de François Sforza; mais toutes trois s'étaient trouvées beaucoup plus faibles que les généraux ne l'avaient annoncé, tous les cadres étaient incomplets, et chaque corps ne comptait pas la moitié des hommes qu'il aurait dû avoir. Après être demeurés quelque temps près de Milan, pour couper les vivres à cette grande ville, les trois généraux sentirent la nécessité de se séparer; ils partirent de Marignan, les Vénitiens pour Cassano, le duc de Milan pour Pavie, et le comte de Saint-Paul pour Landriano [2].

Le comte de Saint-Paul arriva le samedi soir, 19 juin, à Landriano; cette bourgade, bâtie à douze milles de Milan et à une moindre distance de Pavie, est traversée par un bras de l'Olona qui d'ordinaire contient fort peu d'eau; mais des pluies violentes grossirent tellement la rivière qu'il devint impossible de faire passer l'artillerie. Saint-Paul y séjourna tout le dimanche, et Antonio de Leyva, qui en fut averti à Milan, résolut de l'y surprendre. Le lundi matin 21 juin, comme Saint-Paul avait déjà fait partir son avant-garde sous les ordres de Guido Rangoni, et qu'il s'occupait à faire passer son artillerie avec environ quinze cents landsknechts et un petit corps de gendarmerie qui lui étaient restés, il fut attaqué à l'improviste par Antonio de Leyva qui, absolument perclus de la goutte,

[1] *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 89. — [2] *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 81.— *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 90.

était obligé de se faire porter au combat par quatre hommes, sur une chaise. La gendarmerie française fit une résistance honorable; les landsknechts se battirent fort mal; Saint-Paul fut enfin fait prisonnier avec Jean-Jérôme de Castiglione, Claude Rangoni, Lignac, Carbon et plusieurs autres hommes de marque. Après ce dernier échec, l'armée française se dissipa, et presque tous les soldats retournèrent en France [1].

Pendant ce temps, la paix se négociait à Cambrai. Dès le mois de mai, Charles-Quint et François Ier étaient convenus d'envoyer dans cette ville, l'un sa tante, et l'autre sa mère. La première, Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, sœur du père de l'empereur, était gouvernante des Pays-Bas; la seconde, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, avait de tout temps eu le plus grand crédit sur son fils, qui lui avait donné le titre de régente. Ces deux femmes, qui connaissaient tous les secrets de leur cour, qui disposaient de l'entière confiance des souverains qu'elles représentaient, qui étaient unies par un lien de parenté, qui avaient toutes deux beaucoup d'esprit, d'habileté et d'habitude des affaires, résolurent d'écarter absolument de leur négociation toutes les formes qui retardent celles des diplomates. Elles se réunirent à Cambrai le 7 juillet; elles se logèrent dans deux maisons contiguës, entre lesquelles elles ouvrirent une communication; elles eurent tous les jours des conférences sans témoins, et elles travaillèrent à la pacification des deux empires avec une activité constante et un secret impénétrable [2].

Cependant il importait à François Ier de se présenter tou-

[1] *Pauli Jovii Hist.* L. XXVI, p. 82. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 521. — *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 91. — Mém. de Martin du Bellay. L. III, p. 117-121. — *Bern. Segni.* L. III, p. 74. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 343. — *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 289. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 625. — *P. Paruta.* L. VI, p. 481. — [2] Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 122. — *Bened. Varchi.* L. IX, T. III, p. 6. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 524. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 347. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 626.

jours à Charles-Quint comme le chef d'une ligue puissante, et de faire entrer dans la balance tout le poids de ses alliés d'Italie; aussi ne cessa-t-il, pendant tout le cours de la négociation, de leur donner les assurances les plus positives qu'il défendrait leurs intérêts avec autant de zèle que les siens propres. Il promit, à diverses reprises et même avec serment, à Baldassar Carducci, ambassadeur florentin, et à plusieurs de ses compatriotes, de ne jamais abandonner la république, et de ne signer jamais aucun traité sans l'y comprendre [1]. Il assura en même temps qu'il était prêt à renouveler la guerre, et à entrer lui-même en Italie, si l'intérêt de ses alliés le demandait; il annonçait même qu'il conduirait avec lui deux mille quatre cents lances, mille chevau-légers et vingt mille fantassins ; et il pressait ses alliés, les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan et le duc de Ferrare, de lui promettre, de leur côté, mille chevau-légers et vingt mille fantassins. Il suivait ces négociations avec d'autant plus d'ardeur qu'il songeait moins à exécuter ces promesses, et il cherchait, par une étude constante, à confirmer la confiance que ses alliés avaient mise dans la franchise et la loyauté de son caractère [2].

Mais tandis qu'il s'efforçait ainsi de tromper ses alliés, Clément VII, par une politique toute semblable, cherchait à le tromper lui-même. Il voulait pareillement se faire acheter à un haut prix par l'empereur, en se montrant à lui appuyé de tout le crédit de la sainte ligue ; et au moment même où il donnait aux états qui s'étaient armés pour sa délivrance les assurances les plus précises de sa reconnaissance et de sa fidélité, il marchandait avec Charles-Quint sur le prix pour lequel il les abandonnerait [3].

Clément VII se trouvait associé dans la sainte ligue à des

[1] *Benedetto Varchi, Stor. Fior.* L. VIII, T. II, p. 224 ; L. IX, T. III, p. 4 et 5. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 519. — *Bened. Varchi.* L. IX, p. 4. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 486. — [3] *Lettere de' Principi.* T. II, f. 151 et seq.

états contre lesquels il ne conservait guère moins de ressentiment que contre Charles-Quint; ou plutôt l'idée de la puissance presque irrésistible de celui-ci avait presque absolument suspendu sa rancune, tandis qu'il ne pouvait pardonner à des états plus faibles des offenses bien plus légères. Au moment de sa captivité, les Vénitiens s'étaient emparés de Ravenne et de Cervia, sous prétexte de les garder pour le saint-siége; mais depuis ils avaient refusé de rendre ces deux villes, et quelques instances que leur eût adressées Clément VII, soit par lui-même, soit par le roi de France, de quelques menaces qu'il les eût accompagnées, les deux villes étaient toujours occupées par des garnisons vénitiennes [1]. Le duc de Ferrare était rentré en possession à main armée de Reggio, Modène et Rubbiéra ; les aint-siége n'avait d'autres droits sur ces villes que ceux que pouvait lui donner l'occupation violente qui en avait été faite par Jules II, puis par Léon X. Cependant Clément VII regardait la reprise de ces villes par la maison d'Este comme une usurpation; il s'adressait alternativement à tous les souverains, pour qu'ils les fissent rendre au saint-siége, et il s'étonnait de la protection que le duc Alfonse trouvait en eux, après avoir recouvré ses états [2]. Mais ceux contre lesquels le pape ressentait le plus de rancune, étaient encore les Florentins. Il ne pouvait leur pardonner ni le rétablissement de leur liberté, ni l'expulsion de sa famille, ni le renversement de ses statues, ni la pérsécution de ses partisans ; il réclamait auprès d'eux pour que sa nièce Catherine de Médicis, fille de Laurent, duc d'Urbin, lui fût rendue; et, malgré l'entremise de la France, il n'avait pas encore réussi à se la faire livrer [3]. Aussi, depuis qu'il avait recouvré sa liberté, n'avait-il voulu par aucun acte public s'écarter de la neutralité, bien qu'il déclarât aux Français que son seul motif pour ne pas

[1] *Paolo Paruta, Ist. Venez.* L. VI, p. 456. — *Lett. de' Princ.* T. II, f. 165 et passim. Lettre du pape à François Ier, du 9 juillet 1528. f. 105. — [2] *Lettera de' Princ.* T. II passim., et special. f. 184. — [3] *Ibid.* T. II, p. 167.

se joindre ouvertement à la ligue, était l'état de misère et d'épuisement où il se trouvait réduit[1].

Charles-Quint, de son côté, encore qu'il prît avec ses ennemis le ton d'un conquérant, désirait secrètement terminer une guerre qui épuisait ses finances, et qui, en réduisant ses peuples au désespoir, pouvait enfin rendre leur mécontentement dangereux pour lui-même. D'ailleurs il était alarmé des progrès de la réforme en Allemagne, et de ceux des Turcs en Hongrie. Il ne pouvait compter qu'un bonheur aussi inouï que le sien se soutînt sans interruption. Ses troupes dépourvues d'argent, d'armes et de munitions, et souvent très mal disciplinées, avaient triomphé de peuples nombreux, riches et aguerris; mais dans une nouvelle lutte, elles pouvaient être vaincues à leur tour. Aussi Charles-Quint désirait détacher de la ligue quelqu'un des membres qui la composaient, assuré que, dès que la chaîne serait rompue, chacun craindrait pour soi-même, et serait prêt à abandonner ses alliés. Il mettait surtout beaucoup de prix à regagner le pape. Il voulait effacer ainsi le scandale de sa captivité à Rome; et après lui avoir appris tout ce qu'il pouvait craindre, il croyait le moment venu de l'attacher à lui par des bienfaits.

Dans cette disposition, Charles-Quint accorda à Clément VII vaincu, dépouillé, et échappé récemment de prison, des conditions que celui-ci aurait à peine pu prétendre, si dans toute la guerre il n'avait remporté que des victoires. La négociation, commencée à Rome par l'ambassadeur de l'empereur, Mussétola, fut terminée en Espagne par le nonce du pape, Nicolas de Schomberg, archevêque de Capoue; et le traité de réconciliation, qui établissait entre le pape et l'empereur une paix et une alliance perpétuelles, fut signé à Barcelonne, le 20 juin 1529[2].

[1] *Risposta data a M. di Longavalle a nome di papa Clemente. Lett. de' Princ.* T. II, f. 85. — [2] *Ben. Varchi.* L. VIII, p. 291. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 84. — *Bern.*

Par le traité de Barcelonne, Clément VII promettait à Charles-Quint la couronne impériale, que celui-ci se disposait à venir prendre en Italie; il lui accordait l'investiture du royaume de Naples, sans autre tribut que celui d'une haquenée blanche, et la permission de lever des contributions sur le clergé de ses états. Les engagements de Charles-Quint étaient beaucoup plus variés : ils regardaient le saint-siége, la maison de Médicis et le duché de Milan. Au premier, l'empereur promettait de faire rendre Ravenne et Cervia par les Vénitiens ; Modène, Reggio et Rubbiéra, par le duc de Ferrare. La maison de Médicis n'était plus représentée que par le bâtard Alexandre ; car le pape, atteint, au commencement de l'année 1529, d'une maladie qu'on avait crue mortelle, pour ne pas laisser ses neveux sans appui dans le monde, avait donné, le 10 janvier, le chapeau de cardinal à Hippolyte qu'il avait toujours préféré, et qu'il avait compté marier à sa pupille, l'héritière de Vespasien Colonna [1]. Charles-Quint promit de remettre Florence sous le pouvoir de la maison de Médicis, et de marier sa fille naturelle Marguerite à Alexandre, que le pape destinait à gouverner cette république. Enfin, l'empereur promit de remettre à un juge non suspect la décision du sort de François Sforza et du duché de Milan [2].

La nouvelle du traité de Barcelonne portée à Cambrai, y hâta la conclusion du *traité des Dames;* car c'est ainsi qu'on appela celui que négociaient Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche. Elles signèrent de leur côté, le 5 août 1529, la convention qui devait rendre la paix à l'Europe. Mais quelle que fût la défiance qu'avait pu exciter la politique des cours,

Segni. L. III, p. 70.—*Lett. de' Princ.* T. II, f. 178, sur la mission de l'archevêque de Capoue.—[1] *Ben. Varchi.* L. VIII, p. 219. — *Fil. de' Nerli.* L. VIII, p. 169. — *Bern. Segni.* L. II, p. 49.—Lettre de G. B. Sanga à Baldassar Castiglione, nonce en Espagne, du 10 fév. 1529. T. II. *Lettere de' Principi.* f. 154, v. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 521. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 85. — *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 292-294. — *Bern. Segni.* L. III, p. 71. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 342-347.

l'Europe n'était point encore préparée au scandaleux dénouement de toutes les intrigues qui pendant trente-huit ans avaient occupé le cabinet de France. Par le traité de Cambrai, François Ier sacrifiait tous ses alliés, sans les recommander seulement à la merci de l'empereur, auquel il les livrait. Il abandonna ceux qui s'étaient armés pendant sa captivité, qui avaient fait trembler les Impériaux après leur victoire à Pavie, qui l'auraient tiré lui-même de prison sans sa précipitation à passer en Espagne, qui dès lors avaient combattu avec constance pour lui, et lui avaient sacrifié leurs trésors, leurs soldats, leurs provinces. Il ne stipula rien pour Florence, qui, à sa sollicitation, avait provoqué la colère de Charles-Quint, et avait refusé à plusieurs reprises des offres avantageuses de neutralité; rien pour Venise, qui depuis le commencement de son règne avait été la fidèle alliée de la France, et envers laquelle il avait contracté dernièrement encore des engagements plus formels. Les Vénitiens et les Florentins se trouvaient cependant nommés dans le traité, mais pour en être exclus par une indigne supercherie. Un des articles portait : « Item ledit seigneur roy très-chrestien pro-« curera que la communalté de Florence s'appointe avec l'em-« pereur, dedans quatre mois à compter de la datte de la « ratification de ce présent traité, et ayant ce fait, seront com-« pris au présent traité, et non autrement. » Un autre nommait les Vénitiens, pour les obliger à évacuer toutes les places du royaume de Naples avant l'expiration de six semaines[1]. Mais les prétentions sur lesquelles ils devaient s'accorder, les sacrifices qu'ils devaient faire, ou les juges de leurs débats, n'étaient point indiqués : ces alliés étaient abandonnés entièrement à la volonté arbitraire de l'empereur; et jusqu'à ce que celui-ci leur eût accordé la paix, ils étaient exclus du traité.

[1] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. IX, p. 10. — *Rymer, Acta publica.* T. XIV, p. 335-340.

De même, le roi de France ne stipulait rien pour le duc de Milan, auquel il avait garanti ses états par le traité de la dernière alliance ; rien pour le duc de Ferrare, auquel il avait donné en mariage, comme gage d'une amitié indissoluble, sa belle-sœur, fille de son prédécesseur ; rien pour les barons romains, et surtout pour les Orsini, qui, par leur zèle actif et leurs services multipliés, avaient compromis leur existence pour la France ; rien pour les Frégosi, à Gênes, qui, heureusement, trouvèrent plus de reconnaissance auprès de la république de Venise ; rien pour le parti d'Anjou, dans tout le royaume de Naples, qui, excité par le souvenir d'une ancienne loyauté, avait pris les armes pour le seconder, et se trouvait désormais repoussé vers les échafauds : au contraire, François prit l'engagement honteux de ne donner aucun asile dans ses états à ceux qui auraient porté les armes contre Charles-Quint, se privant ainsi de la possibilité d'accorder quelques secours à ceux qu'il avait entraînés à leur ruine [1].

Cet abandon de tous les alliés de la France était d'autant plus scandaleux, que, dans le même traité, Charles-Quint donnait un exemple tout contraire. Il ne négligea les intérêts d'aucun de ceux qui s'étaient sacrifiés pour lui. L'article 35 rétablissait les héritiers du duc Charles de Bourbon dans tous ses biens, comme s'il n'était pas sorti de France ; les articles suivants portaient le maintien ou le rétablissement des droits et intérêts du comte de Pont-de-Vaux, du prince d'Orange, de la duchesse de Vendôme, du comte de Gavre, du marquis d'Arschot, de tous ceux enfin qui, par zèle pour l'empereur, avaient compromis leurs droits ou leur fortune en France [2]. Il est vrai que François ne tint aucun compte des engage-

[1] *Benedetto Varchi*. L. IX, T. III, p. 11. — *Fr. Guicciardini*. L. XIX, p. 523. — *Bernardo Segni*. L. III, p. 73. — *Fil. de' Nerli*. L. VIII, p. 346. — *Jacopo Nardi*. Lib. VIII, p. 346. — *Paolo Paruta*. Lib. VI, p. 491. — *Rymer, Acta*. T. XIV, p. 336. — [2] Histoire de la Diplomatie française. L. III, p. 358.

ments qu'il venait de prendre ; et aussitôt que ses fils lui furent rendus, il séquestra de nouveau les biens de tous les rebelles français [1].

Par le sacrifice de ses alliés, de ses engagements et de son honneur, François Ier avait obtenu de grands adoucissements au traité de Madrid : il ne restituait plus à Charles-Quint le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnais, Bar-sur-Seine, la vicomté d'Auxonne, et le ressort de Saint-Laurent, comme il s'y était engagé pour recouvrer sa liberté. Il renonçait seulement à tout droit de suzeraineté sur les provinces de Flandre qui restaient à l'empereur, de même qu'à toute prétention sur tous les états d'Italie, d'où il s'engageait à retirer ses troupes avant l'expiration de six semaines ; et en retour ses enfants lui étaient rendus pour une rançon de deux millions d'écus, et son mariage avec Éléonore, sœur de l'empereur et reine douairière de Portugal, devait être accompli selon les conditions stipulées au traité de Madrid [2].

Ce traité, le plus fatal peut-être à l'honneur de la France qu'aucun de ses monarques ait signé, fut publié le 5 août dans l'église de Cambrai. Peu de jours auparavant, et lorsque tous les articles étaient déjà convenus, François Ier avait protesté aux ambassadeurs des alliés qu'il ne les abandonnerait jamais ; et il avait refusé aux Florentins le consentement que son prédécesseur leur avait accordé en 1512, de faire une paix particulière avec l'empereur, permission que leur ambassadeur sollicitait de nouveau [3]. Le roi, qui, pendant la négociation, s'était avancé jusqu'à Compiègne, vint à Cambrai pour voir Marguerite aussitôt après la signature des articles ; mais comme il ne pouvait soutenir les regards des ambassa-

[1] *Bened. Varchi.* L. IX, p. 11. — [2] Histoire de la Diplomatie française. L. III, p. 355-359. — Mémoires de Martin du Bellay. L. III, p. 122.—*Benedetto Varchi.* L. IX, p. 8. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 492. — *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 174. — *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 93. — Le traité est textuellement dans Rymer, *Acta publica.* T. XIV, p. 326-344. — [3] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 524. — *Bened. Varchi.* L. IX, p. 4.

deurs qu'il avait trompés, il leur refusa quelque temps une audience sous divers prétextes. Lorsqu'enfin il se crut obligé de recevoir Baldassar Carducci, ambassadeur des Florentins, il lui représenta le traité de Cambrai comme un stratagème nécessaire pour recouvrer ses enfants ; il protesta que ses dispositions n'étaient point changées, et que, quelque engagement qu'il eût été obligé de prendre, il serait toujours également prêt à assister les Florentins, qu'il encouragea à faire une vigoureuse résistance[1].

Charles-Quint n'avait pas attendu la signature du traité de Cambrai pour s'acheminer vers l'Italie. Il avait mandé André Doria à Barcelonne, pour monter sur ses galères ; il l'avait comblé de plus d'honneurs qu'aucun monarque n'en eût encore accordé à aucun citoyen ; il l'avait fait couvrir devant lui, et il l'avait investi de la principauté de Melphi[2], confisquée sur Sergiani Caraccioli. Aussitôt qu'il eut conclu son arrangement avec le pape, il monta en effet à Barcelonne, le 29 juillet, sur la flotte génoise, lorsqu'il regardait déjà la paix avec la France comme assurée[3]. La traversée fut pénible ; et il n'arriva que le 12 août à Gênes, où il reçut les articles de la paix de Cambrai. Il s'y trouvait à la tête d'une armée rassemblée à dessein pour mettre cette paix à exécution. Deux mille Espagnols étaient arrivés avant lui à Gênes ; il amenait sur sa flotte mille chevaux et neuf mille fantassins, et il devait être joint, en Lombardie, par le capitaine Félix de Wirtemberg, qui lui amenait huit mille landsknechts. En même temps, le prince d'Orange rassemblait, à l'Aquila, les restes de l'armée qui avait pris Rome et défendu Naples. On y voyait trois mille Allemands, autrefois enrôlés sous le con-

[1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 525. — *Bened. Varchi.* L. IX, p. 14. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 185. — [2] *Ben. Varchi.* Lib. IX, p. 23. — *Jacobi Bonfadii Ann. Genuens.* L. II, p. 1349. — *Bern. Segni.* L. III, p. 76. — [3] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 526. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVII, p. 93. — *Jacobi Bonfadii.* Lib. II, p. 1349. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 627.

nétable de Bourbon et George Frundsberg, et quatre mille Italiens qui servaient sans paie, sous les ordres de Fabrice Maramaldo de Calabre. Une petite armée espagnole, composée des restes des vieilles bandes qui avaient échappé à ces campagnes meurtrières, faisait, avec peu d'apparence de succès, sous le marquis de Guasto, le siége de Monopoli en Pouille, et tenait tête aux Vénitiens, qui avaient eu dans cette province plusieurs avantages [1].

Charles-Quint était entré en Italie avec l'intention d'user de tous les droits que lui avaient donnés la victoire et l'abandon de François Ier ; et son armée était assez nombreuse et assez aguerrie pour qu'il dût lui paraître facile d'accomplir tous ses projets. Cependant les alliés d'Italie, quoique abandonnés par le roi de France, ne paraissaient pas avoir perdu tout courage. Les Florentins envoyèrent à Gênes des ambassadeurs à Charles, mais ils refusaient obstinément de traiter avec Clément VII. L'armée des Vénitiens n'avait point encore été entamée : Malatesta Baglioni arrêtait devant Pérouse celle du prince d'Orange ; et l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France, exhortait toujours les alliés à la résistance, même après la publication de la paix, en leur annonçant les secours d'une puissante armée française, qu'il prétendait être déjà en marche [2].

L'attention de Charles-Quint était d'ailleurs détournée par le danger pressant de son frère et de tout l'empire d'Allemagne. Soliman, avec une armée qu'on portait à cinquante mille hommes, avait envahi et ravagé la Hongrie tout entière, et, le 13 septembre, il était venu mettre le siége devant Vienne. La trahison de son visir ou l'habileté de Ferdinand le forcèrent, il est vrai, à le lever le 16 octobre ; mais ce superbe

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 525. — *Benedetto Varchi.* L. IX, p. 24. — *Petri Bizarri.* L. XX, p. 479. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 489. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 160. —
[2] *Fr. Guicciardini*, Lib. XIX, p. 527. — *Bened. Varchi*, *Stor. Fior.* T. III, L. IX, p. 14.

monarque, en se retirant indigné, menaçait encore; et la terreur qu'inspirait son retour était proportionnée à la violence de son ressentiment. D'ailleurs, l'Allemagne, divisée par les querelles de religion, voyait l'esprit d'indépendance s'accroître avec les progrès de la réforme, et l'empereur sentait le besoin d'y fixer pour quelque temps sa résidence, s'il voulait rétablir l'autorité impériale : enfin, il éprouvait lui-même cette pénurie qu'il avait si souvent laissé éprouver à ses généraux. Il avait épuisé toutes ses ressources pour l'équipement de sa flotte et le transport de son armée, et dès le commencement de la campagne il se trouvait sans argent. Cependant il répugnait à faire exercer sous ses yeux les effroyables exactions par lesquelles Antonio de Leyva, Bourbon et le prince d'Orange avaient si longtemps maintenu leurs armées [1].

Par tous ces motifs réunis, Charles-Quint s'imposa, en traitant avec les états d'Italie, une modération qu'on n'avait point attendue de lui, et qui n'était pas en effet dans son caractère. Les seuls auxquels il ne voulut accorder aucune indulgence furent les Florentins, non qu'il eût contre eux aucun motif particulier de ressentiment, mais parce qu'il croyait avantageux de satisfaire pleinement Clément VII, et qu'il saisissait avec empressement l'occasion d'ôter aux peuples l'exemple toujours dangereux d'un état que la liberté faisait prospérer [2].

Il était parti de Gênes pour Plaisance le 30 août; et les ambassadeurs florentins qui l'y avaient suivi, n'ayant point, comme il l'avait exigé d'eux, obtenu de pleins pouvoirs pour traiter avec le pape, ne furent pas admis à son audience [3].

[1] *Bened. Varchi.* L. X, p. 325. — *Pauli Jovii Hist. sui temporis.* L. XXVII, p. 92. — *Alf. de Ulloa, Vita di Carlo V.* L. II, f. 117. — *Jo. Sleidani Comment. de statu relig. et Reip.* L. VI, f. 102. — [2] Instruction à l'évêque de Vaison, nonce auprès de l'empereur, sur la manière dont celui-ci devait traiter les états italiens. Rome, 25 août 1529. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 181. — [3] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 528. — *Jacopo Nardi.*

Antonio de Leyva cependant continuait la guerre contre le duc de Milan; et le marquis de Mantoue, qui avait obtenu à prix d'argent de rentrer dans l'alliance impériale, avait été mis à la tête d'une armée qui devait attaquer les Vénitiens. Ces deux guerres, il est vrai, ne se poursuivaient qu'avec beaucoup de mollesse. Le duc de Milan et les Vénitiens, qui tous deux cherchaient à traiter avec l'empereur, craignaient de l'aigrir en poursuivant leurs avantages. Les derniers avaient renoncé à l'attaque de Brindes, et avaient retiré leur flotte à Corfou, évitant tout engagement. Le premier avait laissé surprendre Pavie, qu'Annibal Picinardo, son gouverneur, avait vendue en trahison à Antonio de Leyva; mais il espérait encore pouvoir défendre Crémone et Lodi, et tous deux s'étaient engagés à ne point traiter séparément l'un d'avec l'autre [1].

Clément VII et Charles-Quint étaient convenus d'avoir une entrevue à Bologne. Le premier s'y rendit à la fin d'octobre, pour recevoir son hôte illustre [2]. Celui-ci, sur les instantes sollicitations d'Alfonse, duc de Ferrare, traversa les duchés de Modène et de Reggio pour se rendre de Plaisance à Bologne. Il fut reçu sur la frontière par Alfonse, qui depuis longtemps négociait pour rentrer en grâce avec lui, et qui, ne le quittant plus pendant plusieurs jours, réussit enfin à se rendre Charles favorable. L'empereur fit ensuite son entrée à Bologne le 5 novembre; et le reste de l'année fut consacré aux négociations qui devaient fixer le sort de l'Italie [3].

L. VIII, p. 884. — *Bern. Segni.* L. III, p. 75. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 95. — [1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 529.—*Bern. Segni.* Lib. III, p. 90. —*Pauli Jovii.* Lib. XXVII, p. 96. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 490. — *Galeatius Capella.* L. VII, p. 94. — [3] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. X, p. 202. — *Pauli Jovii.* Lib. XXVII, p. 100. — Lettre du pape à l'empereur, de Bologne, 27 octobre. *Lettere de' Principi.* T. II, f. 186. — [2] *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 536. — *Benedetto Varchi.* Lib. X, p. 252. — *Bern. Segni.* L. III, p. 92. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 100. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 628. — *Galeatius Capella.* L. VIII, p. 94. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 495. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso d'Este.* p. 132.

Le pape n'avait point cessé de protéger François-Marie Sforza, et il n'avait pas même voulu écouter la proposition qui lui avait été faite d'établir la maison de Médicis à Milan plutôt qu'à Florence [1]. Il obtint pour Sforza un sauf-conduit moyennant lequel celui-ci se rendit à Bologne le 22 novembre. A son arrivée, le délabrement de sa santé fit bientôt reconnaître qu'il n'avait pas de longues années à vivre, et que Charles-Quint ne courait aucun risque en le traitant favorablement, puisqu'à sa mort sa famille serait éteinte, et que le duché de Milan retournerait à l'empereur. Après un mois de négociations, dont le pape se fit le médiateur, son traité de paix et celui des Vénitiens furent signés le même jour, 23 décembre 1529 [2].

François Sforza fut rétabli dans le duché de Milan, et il en reçut l'investiture impériale, ou plutôt celle qu'il avait reçue plusieurs années auparavant fut confirmée. Mais il détacha de ce duché le comté de Pavie, qu'il remit à Antonio de Leyva, et dont ce général devait conserver la souveraineté durant sa vie. Il laissa encore entre les mains de l'empereur la ville de Como et le château de Milan en gage, et comme sûreté des paiements qu'il promettait d'accomplir dans l'année suivante. En effet, avant l'expiration de cette année, il promettait de payer à l'empereur quatre cent mille ducats, pour prix de cette investiture, et pendant les dix années suivantes, il devait en payer encore cinquante mille chaque année, faisant en tout la somme de neuf cent mille ducats, pour laquelle Charles-Quint lui vendait son rétablissement dans l'héritage de ses pères. Mais pour tirer une somme aussi énorme d'un malheureux pays dévasté pendant trente ans par des guerres atroces, par la famine et par la peste, il fallait appesantir la main sur les contribuables, et recourir à de cruelles exactions.

[1] *Benedetto Varchi*. L. X, p. 251. — [2] *Fr. Guicciardini*. L. XIX, p. 537. — *Bened. Varchi*. Lib. X, p. 256. — *Bern. Segni*. Lib. III, p. 94. — *Pauli Jovii*. Lib. XXVII, p. 103.

Aussi les Milanais ne trouvèrent-ils point sous François Sforza le repos et la prospérité après lesquels ils soupiraient. Pendant le peu d'années qu'ils passèrent encore sous son gouvernement, ils purent à peine cicatriser les plaies profondes que la guerre leur avait faites, et ils regrettèrent souvent le prix excessif auquel ils payaient le retour de leur prince [1]. Charles-Quint, pour l'attacher à sa maison, lui avait fait épouser sa nièce Christierne, fille du roi de Danemarck. Cette princesse arriva à Milan au mois d'avril 1534. Mais ce mariage inspirait peu de confiance aux princes ou aux peuples voisins. La santé de François Sforza était déjà tellement délabrée qu'on ne pouvait s'attendre à le voir jouir d'une longue vie, ou laisser après lui des enfants. En effet, il mourut le 24 octobre 1535, sans postérité, appelant par son testament l'empereur à lui succéder [2].

Les Vénitiens, pour obtenir la paix, restituèrent au pape les villes de Ravenne et de Cervia, et à l'empereur les ports sur l'Adriatique qu'ils avaient conquis dans la Pouille. Ils exigèrent toutefois un pardon absolu en faveur de tous ceux qui les avaient servis et qui retournaient sous leurs anciens souverains. Ils accordèrent de leur côté le pardon à une partie de leurs exilés, et ils firent une pension sur leurs biens à ceux dont ils ne voulurent pas permettre le retour. Les Vénitiens promirent de plus de payer à certains termes les deux cent mille ducats qu'ils restaient devoir à l'empereur, et d'en ajouter cent mille comme prix de la paix. Ils firent recevoir le duc d'Urbin, leur général, sous la protectiou de l'empereur. Enfin, ils s'engagèrent à garantir les possessions de Charles en Italie et celles du duc de Milan, mais contre les princes chré-

— *Galeatius Capella.* Lib. VIII, f. 94. — *Paolo Paruta.* Lib. VI, p. 500. — [1] *Fr. Guicciardini.* Lib. XIX, p. 537. — *Bern. Segni.* L. III, p. 94. — *Galeatius Capella.* L. VIII, f. 96 et ultimus. — [2] *Paolo Paruta.* L. VII, p. 559. — Mémoires de messire Martin du Bellay. L. IV, p. 300. — *Muratori Annal. ad ann.*

tiens seulement, ne voulant signer aucun traité qui pût les entraîner dans une guerre contre les Turcs [1].

Le traité de paix d'Alfonse, duc de Ferrare, fut plus difficile à conclure que les précédents; le pape avait fait dans les deux autres les fonctions de médiateur, tandis que c'était lui qui mettait obstacle à ce dernier. 1530. — Il s'était opposé longtemps à ce qu'Alfonse vînt à Bologne, et il ne consentit qu'avec peine à lui accorder un sauf-conduit le 25 mars 1530. Dès lors, Alfonse traita ses affaires en personne; mais il avait à défendre contre le pape la totalité de ses états. Clément VII réclamait, pour le saint-siége, Modène et Reggio, que ses prédécesseurs avaient conquis, et Ferrare, qu'il prétendait qu'Alfonse avait mérité de perdre pour avoir fait la guerre au pape, son suzerain. Charles-Quint ne désirait point donner tant de puissance à l'État de l'Église; il comptait bien davantage sur l'obéissance à l'empire d'un duc de Ferrare, que sur celle d'un pape futur; seulement il voulait accommoder ce différend avant de quitter l'Italie, pour n'y laisser derrière lui aucune semence de guerre; il pressait en conséquence Alfonse de le prendre pour arbitre de tous ses intérêts. Alfonse, qui connaissait le traité de Barcelonne par lequel l'empereur s'était engagé à faire restituer au saint-siége Modène, Reggio et Rubbiéra, tremblait d'y consentir; Clément VII ne redoutait guère moins de soumettre à l'examen des jurisconsultes les droits complétement imaginaires du saint-siége sur Modène et sur Reggio. Pour l'y engager, Charles-Quint lui promit secrètement qu'après l'examen des droits réciproques, si les jurisconsultes prononçaient en faveur du saint-siége, il publierait et ferait exécuter leur sentence; mais qu'au contraire, si le bon droit se trouvait du côté de la maison d'Este, la sentence ne serait jamais prononcée, et qu'au terme du compromis, cha-

[1] *Paolo Paruta, Ist. Ven.* L. VI, p. 505. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 538. — *Ben. Varchi.* L. X, p. 257. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXVII, p. 104.

cun rentrerait dans ses droits. Après cette convention inique, le pape et le duc de Ferrare se soumirent à l'arbitrage de la chambre impériale, par un compromis signé le 20 mars, et les terres contestées furent remises en dépôt entre les mains de l'empereur [1].

Charles-Quint, qui secrètement avait rendu sa faveur à Alfonse d'Este, lui en donna une première marque dès le 24 mars, en lui accordant l'investiture de la ville et du comté de Carpi qu'il confisquait sur Alberto Pio, en punition de son attachement à la France. Il est vrai qu'Alfonse paya soixante mille ducats comptant pour cette faveur, et en promit encore quarante mille à un terme plus éloigné. Les droits respectifs de l'empire, du saint-siége et de la maison d'Este furent ensuite examinés dans de nombreux écrits par les jurisconsultes. Ceux-ci conclurent que les villes de Modène, Reggio et Rubbiéra n'avaient point été comprises dans la donation de l'exarchat de Ravenne faite aux pontifes par Pepin et Charlemagne, et par conséquent qu'elles étaient toujours du domaine de l'empire. Ainsi, plutôt que de reconnaître ou les droits des peuples à être gouvernés pour leur plus grand avantage, ou ceux des traités, ou ceux que donne la possession, on recourait à une transaction apocryphe dans un siècle barbare, sans tenir compte de sept siècles de révolutions successives. Charles-Quint, étant à Cologne le 21 décembre 1430, prononça sa sentence arbitrale en faveur de la maison d'Este; le pape réussit seulement à en empêcher la publication jusqu'au 21 avril 1431. Par elle, le saint-siége était tenu de conférer au duc Alfonse l'investiture de Ferrare, moyennant cent mille ducats d'or payés à la chambre apostolique, tandis que la chambre impériale, qui, de son côté, s'était fait richement payer, accorda

[1] *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 58. — *Muratori Annali d'Italia, ad ann.* — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso d'Este.* p. 134.

au même duc l'investiture de Modène, Reggio et Rubbiéra, comme fiefs de l'empire [1].

Le duc d'Urbin à Bologne avait été présenté à l'empereur et au pape par les ambassadeurs vénitiens; et il avait été bien reçu de l'un et de l'autre [2]. Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, avait été des premiers parmi les petits princes à faire sa paix avec l'empereur; il lui préparait une réception brillante dans sa capitale. En retour, il obtint de lui, le 25 mars, un diplôme par lequel le marquisat de Mantoue était érigé en duché [3]. Le duc Charles III de Savoie, et le marquis Boniface de Montferrat, se rendirent aussi en personne à Bologne, pour faire leur cour au monarque qui était devenu le seul arbitre de l'Italie. Le premier était beau-frère de l'empereur; sa femme Béatrix, comme l'impératrice, était fille du roi de Portugal. Il était en même temps oncle de François Ier; car Louise d'Angoulême, mère du roi, était sa sœur. Cette double parenté avait contribué, sans doute, à le faire respecter par les deux concurrents pendant les guerres qui jusqu'alors avaient ravagé l'Italie. Ses états avaient beaucoup souffert du passage continuel des armées; cependant ils avaient toujours été considérés comme neutres : mais Louise, duchesse d'Angoulême, mourut l'année suivante. Charles III, perdant sa protectrice à la cour de France, crut plus prudent de s'attacher sans partage à l'empereur qu'il voyait tout puissant; et ce changement dans sa politique transporta dans ses états les guerres qui se renouvelèrent bientôt entre les deux rivaux [4].

La république de Gênes était alors en haute faveur auprès de l'empereur, et son libérateur André Doria avait reçu de nouvelles distinctions du monarque. En Toscane, deux autres

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 549. — *Benedetto Varchi.* T. IV, L. XII, p. 349. — *Muratori Annali d'Italia.* T. X, p. 242. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXVIII, p. 137. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso.* p. 137. — [2] *Paùli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVII, p. 110. — [3] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 59. — *Pauli Jovii.* L. XXXII, p. 110. — [4] *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXVII, p. 110. — Mémoires de Martin du Bellay. L. IV, p. 140.

républiques, Sienne et Lucques, conservaient obscurément leur indépendance : elles étaient depuis longtemps dévouées au parti gibelin, et se considéraient comme feudataires de l'empire; elles avaient constamment fourni des subsides aux armées impériales, et la seule faveur qu'elles demandassent en retour était d'être oubliées : en effet, leurs rapports avec les autres états, au premier aspect, ne parurent point changés; mais, l'affermissement du pouvoir impérial en Italie les faisait déchoir chaque jour davantage du rang et de l'importance d'états indépendants.

La seule république de Florence n'était point comprise dans cette pacification universelle; Charles-Quint avait promis au pape de la lui sacrifier ; c'était sur son territoire qu'il réunissait toutes les armées qu'il retirait successivement des diverses provinces auxquelles il rendait la paix. Tous ces hommes nourris dans le sang et les crimes, qui pendant trente ans avaient dépouillé sans pitié et accablé de douleurs toutes les parties de l'Italie, se rassemblaient en Toscane. Mais Charles-Quint préférait n'être pas témoin de l'extermination de ce peuple industrieux et spirituel, qui avait tant contribué aux progrès des lettres, des arts et des sciences, et qui n'avait pas démérité de lui. Il s'était lié les mains avec le pape, il s'était engagé à être sans pitié envers les Florentins; mais il ne voulait pas demeurer à portée d'entendre leurs prières lorsqu'il leur refuserait toute compassion, et ce motif se joignit à tous ceux qui le pressaient déjà de partir pour l'Allemagne.

Charles-Quint s'était proposé de recevoir en Italie les deux couronnes de Lombardie et de l'Empire. Selon l'antique usage, il aurait dû ceindre la première à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise, et la seconde à Rome, dans la basilique Saint-Jean de Latran. Mais il est probable qu'il désirait peu voir ces deux villes, qui avaient été si barbarement traitées par ses généraux : il prétexta des lettres de son frère Ferdinand, roi de

Hongrie, qui le pressaient de passer en Allemagne; et il obtint du pape que l'un et l'autre couronnement se fît à Bologne. Les deux cérémonies eurent donc lieu, la première le 22 février, dans la chapelle du palais pontifical; la seconde, le 24 mars, dans la cathédrale de San-Pétronio. Depuis quatre-vingts ans l'Italie n'avait point vu couronner d'empereur; et elle n'en a plus vu dès cette époque. Tout contribua donc à rendre cette cérémonie imposante, et le faste et la pompe qui y furent déployés, et le rang des personnages qui s'empressèrent à cette occasion de faire leur cour à l'empereur, et la terreur qu'inspiraient les légions victorieuses dont il était entouré, et la gloire militaire de leurs chefs [1].

Mais le couronnement de Charles-Quint à Bologne est plus remarquable encore comme l'ère de la nouvelle puissance à laquelle l'empereur s'était élevé, et de l'asservissement complet de l'Italie. Ni Charlemagne, ni le premier Othon, n'avaient obtenu dans toute la gloire de leurs conquêtes un pouvoir aussi illimité sur l'Italie que celui qu'exerçait alors Charles-Quint. Ils étaient contenus par les prérogatives de l'église, par les priviléges des princes et par les libertés des villes : et quelque étendues que fussent leurs prétentions, ils rencontraient partout la barrière devant laquelle ils devaient s'arrêter. Mais au moment où Charles-Quint fut couronné, il n'y avait plus d'Italie indépendante; et le peuple qui avait si longtemps occupé l'histoire par ses hauts faits, ses vertus, ses talents et sa politique, avait cessé d'exister comme nation. Au midi les deux royaumes de Sicile et de Naples reconnaissaient la souveraineté immédiate de Charles-Quint. L'État de l'Église qui venait ensuite, avec ses petits princes feudataires, avait été tellement dompté par les victoires de l'armée impériale, que le pape

[1] *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 541. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXVIII, p. 105. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 107. — *Istor. di Giovio Cambi.* T. XXIII, p. 51. — *Paolo Paruta.* L. VII, p. 510. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V.* L. II, f. 119.

avait perdu toute confiance en ses propres forces et toute idée de résistance ; la Toscane, envahie par les armées de Charles, allait être convertie en principauté feudataire de l'empire. Les ducs de Ferrare, de Mantoue, de Milan, de Savoie, et le marquis de Montferrat, n'existaient que sous le bon plaisir de l'empereur, et dans les derniers mois ils venaient de reconnaître et de resserrer toutes leurs chaînes. La république de Gênes, libre seulement dans l'enceinte de ses murs, s'était pour ses relations extérieures complétement assujettie à la politique espagnole. Celle de Venise avait échappé en tremblant aux dangers qui la menaçaient ; mais elle sentait son épuisement : elle calculait sa faiblesse mieux que ne faisaient ses voisins, et elle se prescrivait déjà cette conduite timide et précautionneuse par laquelle elle sauva son existence pendant près de trois siècles encore, en renonçant à l'influence qu'elle avait jusqu'alors exercée sur l'Europe. D'une extrémité jusqu'à l'autre de l'Italie, le pouvoir de l'empereur était illimité. Celui qui aurait encouru son ressentiment, celui qui aurait osé dans ses discours, dans ses écrits, juger avec liberté ou ses actions, ou celles de ses généraux et de ses ministres, n'aurait trouvé d'asile contre son redoutable courroux, ni à la cour des princes ni dans le sein des républiques. Tous les Italiens tremblaient et obéissaient ; et lorsque Charles-Quint repartit pour l'Allemagne au commencement d'avril 1530, il n'avait plus lieu de concevoir aucune inquiétude sur les provinces sujettes qu'il laissait derrière lui [1].

[1] *Bened. Varchi, Stor. Fior.* T. III, L. IX, p. 8 ; T. IV, L. XI, p. 60. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 115. — *Petri Bizarri.* L. XX, p. 489. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V.* L. III, f. 121. — *Paolo Paruta, Ist. Ven.* L. VII, p. 511.

CHAPITRE III.

Préparatifs des Florentins pour défendre leur ville ; ils sont assiégés par le prince d'Orange. — Exploits, dans l'état florentin, de François Ferrucci, commissaire-général. Il livre au prince d'Orange un combat où tous deux sont tués. — Capitulation de Florence.

1529-1530.

Tandis que tous les autres états de l'Italie, trahis par leurs chefs, ravagés par les étrangers, épuisés par une longue guerre, divisés par une fausse politique et vendus par leurs alliés, se soumettaient sans résistance au joug que leur imposait la maison d'Autriche, la république de Florence se préparait seule, avec courage, à tomber noblement en sacrifice plutôt que de renoncer à son antique liberté. Dépositaire de tout l'éclat, de toutes les vertus, de tout le savoir de ces républiques du moyen âge, au milieu desquelles elle s'était élevée, et qu'elle avait toutes surpassées en renommée, en puissance et en richesses, elle semblait recouvrer des forces par le sentiment de sa gloire passée, et si aucune espérance ne se présentait plus à elle, si sa résistance ne pouvait être

couronnée d'aucun succès, elle ne croyait pas moins devoir se défendre pour l'honneur de ses souvenirs.

Florence n'avait jamais été une république militaire; et dans le temps même où, occupant le premier rang en Italie, elle avait mis des bornes à la puissance des ducs de Milan, des rois de Naples et des empereurs, elle ne comptait dans ses armées presque aucun de ses citoyens. Les mêmes hommes qui, au milieu des plus effrayants revers, montraient dans les conseils une constance, une fermeté à toute épreuve, ne savaient point affronter des dangers personnels; mais lorsqu'une dernière ruine vint menacer leur patrie, les Florentins saisirent eux-mêmes leurs armes. Abandonnés de la France, menacés par toutes les forces de l'église, de l'empire et des royaumes d'Espagne et de Naples, ils sentirent qu'ils ne pouvaient plus prendre confiance qu'en leur propre valeur. Sans négliger aucun des moyens qui pouvaient encore attacher à leur cause, comme condottieri, les petits princes leurs voisins, ils prévirent qu'ils pourraient être abandonnés par eux au moment du besoin, et ils s'occupèrent à organiser la milice nationale, qui seule ne pouvait leur manquer. Encore que l'esprit de parti eût peut-être présidé à l'établissement des divers corps de cette milice, un même zèle militaire et patriotique avait animé tout le peuple, et ce zèle le rendit capable d'une résistance héroïque.

Le peuple florentin, en prenant successivement les armes, avait formé trois corps différents : le premier, organisé dès le mois de décembre 1527, pour la garde du palais public et du gonfalonier, était composé de trois cents jeunes gens, presque tous de familles nobles. Mais comme l'amour de la liberté était plus ardent parmi ces jeunes gens que parmi les vieillards, ils étaient aussi susceptibles de plus de défiance. Les ménagements extrêmes de Nicolas Capponi pour les Médicis les inquiétaient; ils avaient déjà quelque soupçon de sa

correspondance secrète avec le pape Clément VII, et ils se considéraient comme moins destinés à le garder qu'à garder le palais public contre lui [1].

C'était dans un autre esprit que la garde urbaine des citoyens florentins avait été formée. D'après le décret du grand conseil du 6 novembre 1528, elle aurait dû être composée de seize compagnies de deux cent cinquante hommes, commandées par les seize gonfaloniers de quartier, qui formaient le collége de la seigneurie : cependant il ne se trouva sur le rôle que dix-sept cents arquebusiers, mille piquiers et trois cents hallebardiers, ou soldats armés de pertuisanes et d'épées à deux mains, en tout trois mille hommes, âgés de dix-huit à trente-six ans, et issus de parents habiles à siéger au grand conseil. La seigneurie accorda à chaque compagnie, au commencement de l'année 1529, le droit de nommer son capitaine; et elle engagea plusieurs officiers distingués, qui avaient déjà servi dans les bandes noires, à discipliner ce corps. Il devint bientôt supérieur à la meilleure troupe de ligne [2].

Enfin, le troisième corps était la milice du territoire florentin, qu'on nommait encore les *bandes de l'ordonnance*. Cette milice, formée sous le gonfalonier Pierre Sodérini, d'après les conseils de Macchiavel, avait été licenciée et désarmée par les Médicis; mais elle fut rassemblée de nouveau dès l'an 1527. A la première revue, on l'avait trouvée forte de dix mille hommes; elle était composée d'une élite de paysans âgés de dix-huit à trente-six ans, qu'on exerçait tous les mois à tirer de l'arquebuse, et auxquels on assurait une petite paie dans le temps même où ils ne quittaient pas leurs foyers : on avait fait venir pour eux d'Allemagne des armes de toute sorte, et on les avait divisés en trente bataillons,

[1] *Ben. Varchi.* L. V, p. 49. — *Bern. Segni.* L. II, p. 34. — [2] *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 224. — *Bern. Segni.* L. II, p. 38.

selon les provinces auxquelles ils appartenaient. Les seize bataillons de la rive droite de l'Arno avaient été mis, au mois de juin 1528, sous les ordres de Babbone de Brisighella, petit-fils de ce Naldo de Val de Lamone, qui avait le premier illustré l'infanterie italienne à la bataille d'Aignadel; les quatorze bataillons de la rive gauche avaient été mis sous les ordres de Francesco del Monte. Chacun de ces capitaines avait amené avec lui cinq cents fantassins de troupes de ligne, pour donner l'exemple à la milice [1].

Dès la fin de l'année 1528, les Florentins choisirent pour capitaine-général de leurs hommes d'armes, don Hercule d'Este, fils du duc Alfonse de Ferrare. Il revenait alors de France, où il avait épousé madame Renée, fille de Louis XII et belle-sœur de François Ier : il paraissait impossible que celui-ci l'abandonnât; et les Florentins croyaient s'attacher plus fortement la maison de France en choisissant un général qui lui tenait de si près : le vicomte de Turenne, ambassadeur du roi auprès d'eux, leur avait donné l'assurance de l'appui de sa cour. D'ailleurs, une haine héréditaire existait, dès le temps de Léon X, entre la maison d'Este et les Médicis; et Alfonse, menacé dans tous ses états par Clément VII, paraissait devoir être l'allié le plus fidèle de la république contre un ennemi qu'ils craignaient autant l'un que l'autre [2].

Les fortifications qu'avait commencées à Florence, en 1521, le cardinal Jules de Médicis, avant de porter le nom de Clément VII, n'étaient point terminées. On ne pouvait les rendre complètes sans détruire ou endommager les possessions de plusieurs citoyens : la magistrature des neuf de la milice fut chargée, au commencement d'avril 1529, de faire estimer

[1] *Ben. Varchi, Stor. Fior.* L. VI, p. 134. — *Bern. Segni.* L. I, p. 17. — [2] *Ben. Varchi, Storia Fior.* L. VII, p. 194-200. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. II, p. 51.

tous ces fonds, et d'en créditer les propriétaires sur le livre de la banque de la république (*il Monte*), avec intérêt à cinq pour cent. En même temps, Michel-Ange Buonarotti fut nommé directeur-général des fortifications de la ville [1].

A mesure que le danger approchait, les Dix de la guerre faisaient de nouveaux efforts pour mettre la république en état de défense. 1528. — Comme les provinces d'Arezzo et de Cortone passaient pour fournir les meilleurs soldats de Toscane, ils y envoyèrent Raphaël Girolami, leur quartier-maître-général, et huit capitaines, qui tous avaient servi dans les bandes noires, avec ordre d'y lever cinq mille fantassins. En même temps ils prirent à leur solde, au mois de mai 1529, Malatesta Baglioni, seigneur de Pérouse, en lui donnant le titre de gouverneur-général, avec mille fantassins. Baglioni était fils de ce Jean-Paul que Léon X avait fait mourir injustement : il désirait se venger des Médicis ; il devait craindre l'ambition du pape, et il occupait à Pérouse une position importante pour fermer la Toscane à une armée venant de Naples et de Rome. Plusieurs autres capitaines distingués, tels que Stéfano Colonna, Mario Orsini, George Santa-Croce, s'engagèrent au service des Florentins ; mais ceux-ci étaient obligés de ménager l'orgueil de tous ces petits princes, qui, n'ayant point de grade dans une armée déjà formée, ne voulaient reconnaître d'autre supériorité que celle du rang des souverains. C'était pour ce motif que ni l'incapacité d'Hercule d'Este, ni la mauvaise foi souvent éprouvée de Malatesta Baglioni, n'avaient empêché de songer à eux pour le commandement : on aurait pu leur préférer de meilleurs capitaines, mais le reste des officiers n'aurait pas voulu leur obéir [2].

[1] *Benedetto Varchi.* L. VIII, p. 234. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. III, p. 75. — [2] *Bened. Varchi.* L. VII, p. 234. — *Bern. Segni.* L. II, p. 56. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Lettere de' Principi.* T. II, p. 172 et seq.

Tandis que la république se mettait en garde avec activité contre les dangers dont elle était de toutes parts entourée, elle fut alarmée par la découverte de ce qui parut d'abord un complot de son premier magistrat. Nicolas Capponi, le gonfalonier, prenait bien moins de confiance dans tous les moyens de résistance que réunissaient les Dix de la guerre, que dans les négociations qui pouvaient désarmer la colère du pape. Modéré lui-même par caractère et n'ayant point eu à souffrir pendant l'administration des Médicis, il était d'une famille qui avait su conserver une sorte de neutralité dans les dissensions de sa patrie : son père Pierre, ses aïeux Néri et Gino, ne s'étaient trouvés enrôlés ni sous les étendards des Albizzi, ni sous ceux des Médicis, et, durant toutes les administrations, ils avaient rendu d'éminents services à l'état. Depuis que Capponi était gonfalonier, il s'était fait une étude de calmer la fureur du peuple, de défendre les partisans des Médicis, d'adoucir en même temps le ressentiment du pape par des marques extérieures de respect. Il n'avait point trouvé les mêmes dispositions dans ceux que les suffrages du peuple mettaient avec lui à la tête de l'état ; mais il avait suivi l'usage établi par les Médicis, et même avant eux, par les Albizzi, d'appeler aux délibérations les citoyens qui, sans être revêtus d'aucune autorité, avaient acquis une longue habitude des affaires publiques. A ces consultations, connues à Florence sous le nom de *pratica*, Capponi faisait intervenir un grand nombre de citoyens signalés pour leur attachement aux Médicis, et parmi eux il trouvait toujours de l'appui pour les mesures de conciliation qu'il proposait [1].

Les conseillers nommés par le peuple, et investis de la confiance populaire, se plaignirent amèrement de ce que les délibérations, au lieu d'être décidées par leurs suffrages, dépen-

[1] *Jacopo Nardi, Ist. Fior.* L. VIII, p. 342-345. — *Istor. di Giovio Cambi.* T. XXIII, p. 40.

daient de ceux d'hommes sans mission, que le gonfalonier appelait à siéger avec eux, et dont plusieurs, tels que François Guicciardini, François Vettori et Mattéo Strozzi, s'étaient rendus trop suspects au peuple, par leur attachement aux Médicis, pour qu'il les revêtît d'aucune fonction. Une loi régla alors la *pratica*, qui devait servir de conseil aux Dix de la guerre ; elle la composa des dix magistrats sortant de charge, et de vingt adjoints choisis par le grand conseil tous les six mois, cinq dans chaque quartier de la ville. Le gonfalonier, privé par cette loi de son conseil habituel, ne renonça pas cependant aux directions des seuls hommes d'état en qui il eût confiance ; et il les tint dès lors presque toujours dans ses appartements, pour conférer avec eux [1].

Les conseillers privés de Nicolas Capponi l'avaient encouragé à entretenir une correspondance secrète avec Clément VII pour tâcher de mitiger son courroux ; elle avait commencé dès le temps où Lautrec assiégeait Naples. Ce général craignait que l'irritation de Clément VII contre les Florentins ne le déterminât à se jeter dans les bras de l'empereur ; et il avait lui-même prié le gonfalonier de montrer des égards au pape et de lui donner des espérances [2]. Après la déroute de Lautrec, Capponi avait continué à correspondre avec Jacob Salviati, qui, depuis la retraite de G. M. Ghiberti, était le principal secrétaire de Clément VII [3]. Un nommé Jachinotto Serragli était l'intermédiaire secret de cette correspondance que le gonfalonier dérobait à la seigneurie. Une lettre échappée du sein de Capponi fut relevée, le 16 avril 1529, dans la salle même des Prieurs, par Jacob Ghérardi, l'un d'eux, et celui peut-être qui nourrissait déjà le plus de soupçons contre le gonfalonier. La lettre rendait brièvement compte d'une

[1] *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 186. — *Bernardo Segni.* L. I, p. 18 ; L. II, p. 51. — [2] *Bernardo Segni.* L. I, p. 27. — [3] *Lettere de' Principi.* Diverses Lettres de Jacob Salviati, dès le commencement de l'année 1529. T. II, f. 154 et seq.

conférence entre Serragli qui l'écrivait, et Jacob Salviati : elle annonçait que le pape consentirait, sous de certaines conditions, à maintenir la liberté florentine ; mais elle demandait au gonfalonier d'envoyer secrètement son fils à Rome pour s'entendre sur ce qu'il ne convenait pas d'écrire [1].

Cette lettre, communiquée par Ghérardi aux plus violents adversaires du gonfalonier, fut considérée par eux comme une preuve manifeste de trahison : elle fut dénoncée à la seigneurie, qui convoqua pour le lendemain le conseil des quatre-vingts, et lui proposa la déposition du gonfalonier et sa mise en jugement. Nicolas Capponi, effrayé de la violence de ses adversaires, au lieu de justifier sa conduite, se contenta de déclarer avec beaucoup de trouble que son fils n'était nullement coupable, et n'avait aucune connaissance de cette affaire. C'était presque se reconnaître lui-même criminel · aussi dès le même jour il fut déposé, et le lendemain le grand conseil lui donna pour successeur François, fils de Nicolas Carducci, qui devait occuper cet emploi jusqu'à la fin de l'année [2].

Cette déposition et cette élection nouvelle s'étaient faites avec une précipitation et une violence qui tenaient en partie au trouble et à la timidité manifestée par Capponi dans sa défense, en partie à l'acharnement de ceux de ses ennemis qui espéraient lui succéder. Lorsqu'il fut remplacé et que ses envieux ne purent plus prétendre à ses dépouilles, leur fureur se calma, et lui-même il recouvra plus de tranquillité et de présence d'esprit. Traduit devant la seigneurie, il justifia avec fermeté ses intentions et sa conduite ; il soutint qu'il avait fait pour la république précisément ce qu'il avait dû faire, et

[1] *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 243. — *Bern. Segni.* L. II, p. 59. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 86. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 343. — *Giovio Cambi.* T. XXIII, p. 41. — *Filippo Nerli.* L. VIII, p. 179. — [2] *Bened. Varchi.* L. VIII, p. 244. — *Jac. Nardi.* L. VIII, p. 344. — *Giov. Cambi.* p. 43. — *Comment. del Nerli.* L. VIII, p. 180. — *Bern. Segni.* L. II, p. 60. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 86.

la seule chose qui pût la sauver. Déjà personne ne soupçonnait plus sa bonne foi : ceux qui étaient dans le secret de ses négociations, et ceux qui, sans les connaître, se confiaient en sa loyauté, le défendaient avec zèle, en sorte qu'il fut acquitté honorablement ; et le peuple, pour le dédommager de la mortification qu'il venait de recevoir, le reconduisit avec pompe à sa maison [1].

Le nouveau gonfalonier avait à peine pris possession de son emploi, lorsque la république reçut coup sur coup les nouvelles les plus désespérantes. La déroute de Saint-Paul, sa captivité et la dispersion de toute l'armée française furent bientôt suivies par l'annonce du traité de Barcelonne, dans lequel Charles-Quint abandonnait les Florentins aux vengeances du pape, et promettait de rétablir dans leur ville la tyrannie de la maison de Médicis. Peu de jours après, le traité de Cambrai fut connu, par lequel François Ier, au mépris des engagements les plus sacrés, excluait les Florentins de la pacification générale, et renonçait à les protéger. En même temps ils apprirent le débarquement de Charles-Quint à Gênes avec une armée espagnole, et la descente en Italie d'une armée allemande qui venait le joindre. Ces coups répétés étaient faits pour atterrer les plus fermes courages ; et l'effroi qu'ils répandirent à Florence était d'autant plus grand que les prêtres et les moines qui, réveillant la secte de Savonarola, secondaient de tout leur pouvoir le gouvernement populaire, avaient affirmé, comme s'ils en étaient instruits par une révélation divine, que l'empereur ne viendrait point cette année en Italie. Ce premier événement, qui démentait leurs prophéties, diminua la foi que le peuple accordait à toutes les autres [2].

[1] *Bened. Varchi.* Lib. VIII, p. 252-271. — *Bern. Segni.* L. II, p. 61-67. — *Comment. di Fil. de' Nerli.* Lib. VIII, p. 282. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 344. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 82. — [2] *Bened. Varchi.* L. IX, p. 20. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 73.—

Cependant les Florentins, déterminés à affronter ces nouveaux dangers avec un redoublement de courage, prirent dès lors des mesures plus énergiques pour se mettre en état de résister. Le gonfalonier, dont la fermeté était inébranlable, communiquait sa vigueur aux conseils et au peuple. Il était surtout secondé par Bernardo de Castiglione, Jean-Baptiste Céi, Niccolas Guicciardini, Jacob Ghérardi, André Nicolini et Louis Sodérini, qui s'étaient rangés dans le parti le plus populaire [1].

Avant tout il fallait pourvoir aux dépenses d'une guerre que les plus riches monarques ne pouvaient supporter longtemps. Le gonfalonier obtint une première loi dérogeant à la constitution florentine, par laquelle le grand conseil était autorisé à établir tout emprunt ou toute imposition nouvelle, à la simple majorité des suffrages [2]. Les lois fiscales que la nécessité fit porter pendant la durée du siége, n'auraient, en effet, jamais été sanctionnées selon les formes anciennes; car comme il fallut pourvoir à des dépenses inouïes, comme tous les revenus ordinaires avaient cessé par l'occupation du territoire et par la suppression de la gabelle des portes, il fallut recourir à des mesures arbitraires et rigoureuses pour lever de l'argent. Des emprunts forcés furent à plusieurs reprises exigés de ceux que des commissaires nommés à cet effet désignaient comme les cinquante, les cent, les deux cents plus riches citoyens de la république. Toute l'argenterie des églises, aussi bien que toute celle des particuliers, fut portée à la monnaie; toutes les pierres précieuses qui ornaient les reliques furent mises en gage; le tiers des possessions ecclésiastiques fut vendu en même temps que les immeubles des corporations d'arts et métiers et les biens des rebelles. Par ces moyens souvent violents, mais que justifiait la nécessité, la

Comment. del Nerli. L. IX, p. 188. — [1] *Benedetto Varchi, Stor. Fior.* L. IX, p. 30. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 189. — [2] *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 353.

république se trouva en état d'opposer une longue résistance à une armée qui en voulait à sa propriété autant qu'à sa liberté [1].

Le gonfalonier et la seigneurie ordonnèrent ensuite aux paysans de mettre en sûreté dans Florence ou dans les villes fortifiées la totalité de leurs vivres; mais les récoltes avaient été si prodigieusement abondantes cette année, que cet ordre fut mal exécuté, et les ennemis profitèrent, bien plus que les citoyens, de cette richesse des moissons. Les villes de Borgo-San-Sépolcro, Cortone, Arezzo, Pise et Pistoia, où le gouvernement n'était pas aimé, furent obligées de donner des otages. Dans toutes les autres et dans toutes les forteresses, la seigneurie envoya des commandants affidés. Enfin sept commissaires furent nommés avec un pouvoir presque dictatorial pour veiller au salut de la république : malheureusement le choix tomba sur des hommes fort inégaux en talents, en connaissance et en énergie; ils ne furent point assez d'accord entre eux ou assez prompts dans leurs décisions pour que leur création fût d'un grand secours [2].

Comme le danger approchait, les Dix de la guerre sommèrent Hercule d'Este de se rendre à son poste; et, en même temps, ils lui envoyèrent la solde des mille fantassins qu'il devait conduire. Mais déjà le duc de Ferrare, son père, négociait pour se réconcilier avec l'empereur et le pape; et il ne voulait pas les aliéner en envoyant son fils au service de leurs ennemis. Après avoir accepté l'argent des Florentins, et promis que son fils ne tarderait pas à se mettre en route avec ses troupes, il différa son départ sous divers prétextes; puis il le refusa péremptoirement, sans rendre l'argent qu'il avait reçu. Bientôt après, il rappela son ambassadeur de Florence;

[1] *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 216. — *Bern. Segni.* Lib. III, p. 97. — [2] Ce furent Jacob Morelli, Zanobi Carnésecchi, Anton-Francesco Albizzi, Bernardo de Castiglione, Alfonso Strozzi, Agostino Dini, et Filippo Baroncini. *Bened. Varchi*, L. IX, p. 34.

et enfin il prêta au pape de l'artillerie et deux mille pionniers, pour les employer contre les Florentins[1].

Lorsque la seigneurie avait reçu la nouvelle du débarquement de l'empereur à Gênes, elle avait cru devoir lui envoyer une députation. Cette démarche fournit un prétexte que saisirent avidement tous les alliés des Florentins pour prétendre que la ligue avait été violée. En effet, les puissances italiennes s'étaient engagées à ne point traiter séparément, et aucune autre n'avait encore manqué ouvertement à cette promesse. D'ailleurs la députation florentine était aussi mal choisie que hors de saison; ses quatre membres étaient opposés d'opinions et de partis, et jamais ils ne purent s'accorder pour agir de concert. L'empereur refusa constamment de traiter avec eux s'ils ne se réconciliaient préalablement avec le pape, et il regarda comme insuffisants leurs pouvoirs, encore qu'ils portassent que la république consentait à toutes les conditions qui lui seraient imposées, sauf à l'aliénation de sa liberté. Le grand chancelier de l'empereur leur déclara que par les secours qu'ils avaient donnés à la France, ils avaient encouru la forfaiture de cette liberté et de tous leurs priviléges; et il ne voulut point admettre leur réponse, que Florence était un état indépendant qui ne tenait pas ses priviléges d'une concession des empereurs, mais de ses propres droits. Les ambassadeurs furent ensuite congédiés. Cependant deux d'entre eux, effrayés des dispositions qu'ils avaient vues à la cour impériale, ne reprirent point le chemin de leur patrie. Mattéo Strozzi se retira à Venise, et Thomas Sodérini à Lucques. Nicolas Capponi, l'ancien gonfalonier, qui était le troisième ambassadeur, lorsqu'il arriva à Castel-Nuovo de Gafagnana, y rencontra Michel-Ange Buonarotti qui s'enfuyait avec Rinaldo Corsini, et qui lui donna les plus tristes détails sur les revers

[1] *Ben. Varchi, Stor. Fior.* T. III, L. IX, p. 35.

déjà éprouvés par la république. Capponi, accablé par la fatigue, l'âge et le chagrin, fut alors atteint d'une maladie dont il mourut le 8 octobre. Raphaël Girolami revint seul à Florence rendre compte de son ambassade, et exhorter ses compatriotes à affronter avec courage la tempête qui les menaçait [1].

C'était au prince d'Orange, alors vice-roi de Naples, que l'empereur avait confié la commission de réduire Florence, et d'accomplir les vengeances du pape Clément VII. Celui-ci allait donc tourner contre sa patrie ce même général et cette même armée qui, trois ans auparavant, l'avaient tenu assiégé avec tant de rigueur, qui avaient pillé sa capitale sous ses yeux avec une si effroyable barbarie, et qui ne lui avaient rendu la liberté à lui-même qu'après avoir extorqué de lui une scandaleuse rançon. Le pape consentait à pardonner toutes ces injures pourvu que ces hommes féroces prissent l'engagement d'infliger de semblables peines à la ville où il avait vu le jour. L'armée qui avait pillé Rome, et qui avait vécu à Milan à discrétion, fut rappelée sous ses étendards par l'espoir de piller Florence; et l'on vit des soldats espagnols, retenus devant les tribunaux pour quelque cause civile, protester contre leur partie adverse à raison des dommages et intérêts qu'ils pourraient encourir pour n'avoir pas assisté au sac de Florence [2].

Cependant, lorsqu'à la fin de juillet le prince d'Orange vint à Rome pour avoir une conférence avec le pape sur les

[1] *Benedetto Varchi.* L. IX, p. 38-42. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 354. — *Filippo Nerli.* L. IX, p. 191-195. — *Bern. Segni*, L. III, p. 75. — Michel-Ange semble avoir été accessible à des terreurs d'autant plus vives, qu'il avait plus d'imagination. Aux premiers revers des Florentins, il s'enfuit jusqu'à Venise. Un sentiment de remords et de honte le ramena ensuite à son poste et à la direction des fortifications. A la prise de la ville, il fut frappé d'un nouvel effroi, et il se tint longtemps caché : mais, lorsque Clément VII l'eut fait assurer qu'il n'avait rien à craindre, il entreprit par reconnaissance les statues des tombeaux de la chapelle Laurenziana. *Bened. Varchi.* T. IV, L. XII, p. 293-294. — [2] *Bened. Varchi.* L. IX, p. 54. — *Bern. Segni.* L. III, p. 77. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 350.

moyens de commencer son expédition, il fut arrêté quelque temps par l'avarice et le défiance de Clément VII, qui ne voulait point se dessaisir de l'argent qui lui était demandé. Ce fut avec peine que le pape consentit enfin à payer trente mille florins comptant, et à en promettre quarante mille dans un terme court [1]; mais il trouva un autre moyen pour gagner la bienveillance des soldats sans qu'il en coûtât rien à son trésor. Ceux-ci, en quittant Rome le 17 février 1528, n'avaient pas achevé de recouvrer les tailles et les rançons qu'ils avaient imposés arbitrairement à ses citoyens, et dès lors ils ne croyaient plus pouvoir y prétendre. Clément VII leur accorda le privilége de se faire payer tout ce que les Romains leur devaient encore sur ces engagements extorqués par la violence [2].

L'armée du prince d'Orange se rassembla entre Foligno et Spelle, sur les confins de l'état de Pérouse. On y voyait trois mille cinq cents Allemands, reste des treize mille landsknechts que George Frundsberg avait amenés à Bourbon en 1526; la peste de Rome et la famine de Naples avaient emporté les autres; on y voyait encore cinq mille Espagnols du marquis de Guasto, vieillis de même que les Allemands dans toutes les guerres d'Italie. Après la paix de Lombardie seulement, on y vit arriver aussi, sous don Pédro Velez de Guévara, deux mille Espagnols nouvellement débarqués à Gênes, qui n'avaient point encore servi, et qui, d'après le dénûment absolu dans lequel arrivaient toujours les recrues d'Espagne, étaient appelés par les Italiens *Bisogni*. Vers le même temps, le comte Félix de Wirtemberg amena aussi de nouvelles recrues allemandes. Le reste de l'armée était composé de soldats italiens qui pour la plupart servaient sous leurs chefs les plus distingués, sans paie, et dans la seule espérance du pillage. Lorsque

[1] *Ben. Varchi.* L. IX, p. 50. — [2] *Ibid.* p. 53.

le prince d'Orange entra en campagne, au commencement de septembre, il n'avait pas plus de quinze mille hommes sous ses ordres ; mais avant la fin du siége, il parvint à en avoir plus de quarante mille [1].

Pour entrer en Toscane, Orange devait traverser l'état de Pérouse, que Malatesta Baglioni défendait avec trois mille hommes à la solde des Florentins. Le château de Spelle, sur l'extrême frontière du Pérousin, où l'abbé Léon de Baglioni, frère naturel de Malatesta, était venu s'enfermer, arrêta quelque temps les ennemis. Jean d'Urbina, lieutenant-général de l'armée impériale, y fut tué. Spelle fut pris enfin le 1er septembre, et pillé avec une grande cruauté [2]. L'armée arriva ensuite devant Pérouse ; mais le siége de cette ville, située au sommet d'une petite montagne, et dans une très forte position, présentait de grandes difficultés. Le prince d'Orange, qui hésitait à l'entreprendre, offrit à Malatesta Baglioni des conditions honorables et avantageuses. Il s'engageait à le faire absoudre par le pape de toutes les censures ecclésiastiques qu'il avait encourues, à lui faire permettre de demeurer au service des Florentins avec sa compagnie d'aventure, à lui conserver enfin la seigneurie de Pérouse, pourvu qu'il évacuât cette ville, que le prince d'Orange ne voulait ni assiéger ni laisser derrière lui en des mains ennemies. Baglioni demanda aux Florentins, ou de consentir à ce traité, ou d'augmenter considérablement ses forces. Comme ceux-ci ne pouvaient accorder une entière confiance ni à Baglioni ni aux Pérousins, ils prirent le premier parti. Le traité de Malatesta Baglioni fut signé le 10 septembre, et le 12, il prit le chemin d'Arezzo avec ses troupes et celles des Florentins [3].

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 128. — *Bern. Segni.* L. III, p. 99. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 116. — [2] *Ben. Varchi.* L. X, p. 132. — *Comment. di Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 92. — *Bern. Segni.* L. III, p. 78. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 112. — [3] *Ben. Varchi.* L. X, p. 137. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 350. — *Bern. Segni.* L. III, 86. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 113.

Le prince d'Orange le suivit de près; il s'approcha, le 14 septembre, de Cortone, où il n'y avait pour garnison que sept cents fantassins; et après avoir éprouvé quelque perte dans un assaut qu'il fit donner à la ville ce même jour, il la reçut le lendemain à composition. Arezzo se trouvait ensuite sur sa route; Anton-Francesco Albizzi y avait été envoyé pour commissaire, et il y commandait deux mille hommes; mais troublé par l'arrivée de Malatesta Baglioni et par la prompte capitulation de Cortone, il évacua Arezzo avec sa troupe; et en faisant précipitamment sa retraite sur Florence, il répandit la consternation dans tout le Val d'Arno supérieur. Les ennemis du gonfalonier affirmèrent que c'était sans la participation de la seigneurie et des Dix de la guerre, qu'il avait donné à Anton-Francesco Albizzi l'ordre de se retirer pour réunir toute l'infanterie à Florence, au lieu de l'exposer en détail à soutenir des siéges. Dans ce cas même, le désordre de cette retraite aurait été aussi coupable qu'imprudent [1].

Arezzo, évacué par les Florentins, ouvrit, le 18 septembre, ses portes à l'armée impériale. Cette ville crut alors recouvrer son antique liberté; elle fit battre monnaie, elle envoya des commissaires dans tous les châteaux de son ancien territoire; elle réorganisa son administration sous le nom de république d'Arezzo, et pendant le siége de Florence elle fournit aux Impériaux de constants secours, sans prévoir qu'aussitôt que Florence serait prise, Arezzo retomberait sous le joug [2].

La perte de Cortone et d'Arezzo fut bientôt suivie de celle de Castiglione-Fiorentino, de Firenzuole et de Scarpéria; l'armée impériale s'avançait, et aucun obstacle ne paraissait plus pouvoir l'arrêter. Son approche répandit une grande terreur dans Florence; on vit alors fuir de la ville tous ceux que leur

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 142. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 351. — *Bern. Segni.* L. III, p. 88. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 292. — *Pauli Jovii.* L. XXVII. p. 114. — [2] *Ben. Varchi, Stor. Fior.* L. X, p. 155. — *Bern. Segni.* L. III, p. 87-90.

pusillanimité ou leur attachement aux Médicis engageaient à séparer leur sort de celui de leur patrie. Barthélemy ou Baccio Valori en donna l'exemple, et il fut suivi par Robert Acciaiuoli, Alexandre Corsini, Alexandre de Pazzi, et enfin par François Guicciardini l'historien, qui, après avoir vécu en prince dans son gouvernement de Parme et de Modène, ne croyait point qu'on eût pour lui, dans sa république, assez de respect et de reconnaissance. Il passa dans le camp ennemi; il eut une part odieuse aux vengeances du parti victorieux, et il contribua d'une manière plus fatale encore à l'établissement final de la tyrannie, employant son habileté politique à la ruine de son pays. La haine qui dans Florence, malgré son asservissement, poursuivit ensuite tous ceux qui avaient trahi la liberté, paraît avoir déterminé Guicciardini à écrire l'histoire de son temps pour reconquérir l'estime publique. Le même motif porta sans doute Philippe de Nerli à écrire ses commentaires. Celui-ci s'était rendu tellement suspect par son zèle pour les Médicis, que, le 8 octobre 1529, il fut arrêté avec dix-huit autres citoyens, et détenu dans le palais jusqu'à la fin du siége [1].

La seigneurie avait récemment envoyé quatre ambassadeurs au pape; mais les pouvoirs qu'elle leur avait donnés étaient trop limités pour satisfaire l'ambition de la maison de Médicis. Clément VII leur répondit que son honneur exigeait que la ville se rendît à lui à discrétion; qu'alors il montrerait à son tour au monde qu'il était lui-même Florentin, et qu'il aimait sa patrie [2]. Cette réponse fut communiquée à une assemblée générale des citoyens réunis dans la salle du grand conseil : ils se divisèrent ensuite en seize bureaux, pour délibérer sous leurs gonfalons; et quinze de ces bureaux déclarèrent qu'ils

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 170. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 198. — *Bern. Segni.* L. III, p. 192. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 532. — [2] *Ben. Varchi.* L. X, p. 167. — *Fil. de' Nerli.* Lib. IX, p. 196. — *Bern. Segni.* L. III, p. 86.

aimaient mieux sacrifier leurs biens et leurs vies dans un combat, que leur honneur et leur liberté par un traité [1].

Malgré les progrès qu'avait faits l'art d'attaquer les villes, les fortifications de Florence étaient encore regardées comme presque inexpugnables du côté de la plaine; mais la partie des murs qui traverse les collines au midi de l'Arno était mal tracée, dominée en plus d'un endroit, et beaucoup plus faible. La portion montueuse de cette enceinte, nommée le Monte à San-Miniato, fut confiée à la défense de Stéfano Colonna, qui se mêlait fort peu du reste du siége, et qui, dans son quartier, ne reconnaissait pas de supérieur [2]. Les retards du prince d'Orange, qui perdit près de quinze jours dans le Val d'Arno, lorsqu'on s'attendait à toute heure à le voir arriver devant la ville, donnèrent le temps de fortifier par de nouveaux travaux ces murs dont la faiblesse laissait des doutes. Ils permirent aussi d'exécuter un ordre, donné le 19 octobre par le conseil des Quatre-Vingts, pour raser tous les bourgs, toutes les maisons, tous les jardins, à un mille de distance des murs de Florence. Cet ordre, qui sacrifiait des milliers de riches bâtiments et des vergers délicieux, dans le site le plus peuplé et le plus richement cultivé de toute l'Italie, fut exécuté avec un zèle vraiment patriotique par les propriétaires eux-mêmes. On les vit rentrer à la ville, chargés des fagots qu'ils avaient coupés pour les fortifications, parmi les oliviers, les figuiers, les orangers et les cédrats de leurs propres bosquets [3].

Ce fut le 14 octobre seulement que le prince d'Orange vint établir son logement au *Piano à Ripoli*, devant Florence. Il avait demandé aux Siennais de l'artillerie; et ceux-ci, qui ne la prêtaient qu'à regret, la faisaient avancer fort lentement. Les premières batteries ne purent être ouvertes avant le com-

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 173. — [2] *Ibid.* L. IX, p. 81. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 356. — [3] *Bened. Varchi.* L. X, p. 185. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 353. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 197 et 202.

mencement de novembre; et dans l'intervalle, les Florentins avaient travaillé avec tant de constance à leurs fortifications, qu'ils ne croyaient plus avoir à craindre les attaques de leurs ennemis. La république payait alors la solde de dix-huit mille fantassins et de six cents chevaux : cependant elle n'avait réellement que treize mille soldats sur pied, dont sept mille à Florence, et six mille dans les garnisons de Prato, Pistoia, Empoli, Volterra, Pise, Colle et Montépulciano. Malatesta Baglioni commandait trois mille Pérousins, et le capitaine Pasquino, qui lui était subordonné, deux mille Corses; Étienne Colonna avait sous ses ordres les trois mille hommes de la milice urbaine, qui faisaient le service comme la troupe de ligne. Toute la population avait pris des habitudes militaires; et toute autre occupation était suspendue dans la ville, à la réserve des travaux purement mécaniques. La dépense de cet établissement allait à soixante-dix mille florins par mois [1].

Pour défendre les parties plus éloignées de leur territoire, et surtout Borgo-San-Sépolcro et Montépulciano, les Florentins prirent à leur solde Napoléon Orsini, plus connu sous le nom d'abbé de Farfa, quoiqu'il eût depuis longtemps résigné cette abbaye pour faire le métier de condottière. C'était un des plus redoutables parmi ces gentilshommes qui partageaient leur vie entre la guerre et le brigandage. Il avait rassemblé, dans son fief de Bracciano, une troupe nombreuse de soldats et de bandits, avec lesquels, pour venger, disait-il, les Romains, il avait exercé de grandes cruautés sur les Impériaux, et ensuite sur les soldats du pape [2]. Il rendit d'abord de bons services aux Florentins, avec trois cents chevaux qu'il leur amena; mais il se laissa surprendre par Alexandre Vitelli, entre Borgo-San-Sépolcro et Città di Castello ; sa troupe fut entiè-

[1] *Bernardo Segni.* L. III, p. 89. — [2] *Marco Guazzo, Ist. di suoi tempi.* f. 52. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 137 et seq.

rement dissipée ; il se sauva lui-même avec peine, et il abandonna dès lors le service des Florentins [1].

D'autres petits combats se livraient autour de Florence, soit dans les lignes que voulait tracer le prince d'Orange, soit à l'attaque des petites places du Val d'Arno, qu'il cherchait à réduire. Ce fut dans ces combats que François Ferrucci se distingua par son intrépidité et son intelligence de la guerre, et qu'il gagna la confiance de ses concitoyens comme l'estime de ses ennemis. Quoique la famille de Ferrucci fût ancienne, elle était très pauvre, et depuis plusieurs générations elle n'avait pas produit de magistrats distingués. Son aïeul Antonio s'était signalé aux siéges de Piétra-Santa et de Sarzane. Son frère Simone était entré, ainsi que lui, au service sous Antonio Giacomino Tébalducci, le meilleur officier que les Florentins eussent eu depuis longtemps : ils avaient appris de lui l'art de la guerre, et ils s'étaient ensuite distingués dans les bandes noires, sous Jean de Médicis. Francesco Ferrucci avait servi jusqu'à la fin dans cette troupe redoutable ; et il en était le payeur à l'expédition de Naples, d'où il était tout récemment revenu. Il fut envoyé [2] comme commissaire général, par la seigneurie, d'abord à Prato, puis à Empoli ; et après avoir mis ces petites villes en état de défense, il tint la campagne avec tant de succès, il enleva si souvent aux ennemis des partis considérables, des chevaux ou des convois de vivres, il sut maintenir une si bonne discipline dans sa petite armée, que les soldats, qui l'aimaient autant qu'ils le craignaient, se croyaient invincibles sous ses ordres [3].

A leur première arrivée devant Florence, les Espagnols s'étaient rendus maîtres de San-Miniato, où ils avaient laissé deux cents fantassins qui, favorisés par les habitants de la

[1] *Bernardo Segni.* L. III, p. 99 ; L. IV, p. 104. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXVIII, p. 131. — [2] *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 363. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103. — *Bened. Varchi.* L. X, p. 222. — [3] *Ben. Varchi.* L. X, p. 224. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542.

ville, infestaient tout le pays environnant, et gênaient la communication entre Florence et Pise. Ferrucci, déterminé à les en chasser, alla les attaquer avec soixante chevaux et quatre compagnies d'infanterie; il planta le premier son échelle contre les murs, il y monta aussi le premier, et quoique les Espagnols, secondés par les habitants, fissent une valeureuse résistance, Ferrucci prit San-Miniato d'assaut; il s'empara de même de la citadelle, et presque tous les Espagnols qui avaient défendu les murs furent taillés en pièces. Tandis qu'il était occupé à cette expédition, le château de la Lastra sur la même route, et plus près de Florence, fut attaqué par les Impériaux. Il leur opposa une très vigoureuse résistance, et les Espagnols avaient déjà perdu beaucoup de monde, lorsqu'ils firent venir du canon. Les assiégés demandèrent alors et obtinrent une capitulation honorable. Mais au moment où les Espagnols eurent passé la porte, ils tombèrent sur la garnison qui n'avait plus aucune défiance, et la passèrent toute au fil de l'épée [1].

Jusqu'alors l'armée impériale n'avait rien tenté contre la place même de Florence; mais le 10 novembre, veille de la Saint-Martin, Orange ne doutant point que les Florentins ne fussent moins sur leurs gardes dans cette nuit habituellement consacrée au plaisir, profita de son obscurité profonde, redoublée encore par une pluie abondante, pour tenter une escalade; quatre cents échelles furent appliquées le long des murs, depuis la porte de San-Niccolo, jusqu'à celle de San-Friano, c'est-à-dire dans la partie la plus montueuse de Florence : mais partout les sentinelles donnèrent l'alarme; la garde urbaine accourut avec autant de zèle que la troupe de ligne, et l'ennemi fut repoussé [2].

[1] *Bern. Varchi.* Lib. X, p. 227. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 103. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 365. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 135. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 540. — [2] *Ben. Varchi.* L. X, p. 229.

Justement un mois après cette tentative d'escalade, Étienne Colonna, qui commandait dans le quartier que les Impériaux avaient voulu surprendre, essaya à son tour de les attaquer à l'improviste dans leurs lignes. Il avait une inimitié personnelle contre son parent Sciara Colonna, qui servait dans le camp ennemi; et la nuit du 11 décembre, il alla l'attaquer à son quartier de Sainte-Marguerite à Montici, avec cinq cents fantassins, auxquels il avait fait revêtir des chemises blanches par-dessus leurs armes, pour se reconnaître dans l'obscurité. Les Impériaux, surpris dans une nuit obscure, perdirent beaucoup de monde avant de pouvoir se rallier : un accident ridicule augmenta encore leur désordre ; les Florentins en cherchant partout les ennemis enfoncèrent les portes d'une étable où l'on avait enfermé un troupeau de porcs demi-sauvages des Maremmes : ceux-ci, effrayés des cris qu'ils entendaient, se précipitèrent au milieu des fuyards avec des grognements effroyables, et renversèrent un grand nombre de soldats, qui, ne distinguant rien dans l'obscurité profonde, se croyaient poursuivis par l'ennemi. Le prince d'Orange et don Fernand de Gonzague étaient déjà accourus au secours de leurs troupes, et remettaient quelque ordre dans la défense, lorsque, de trois portes de Florence, trois nouveaux corps d'armée sortirent pour attaquer les Impériaux, selon le plan concerté d'avance par Étienne Colonna. Les assiégeants furent forcés dans plusieurs de leurs positions, et ils se crurent plus d'une fois sur le point d'être chassés de leur camp. Enfin Malatesta Baglioni fit sonner la retraite bien plus tôt qu'il n'était nécessaire ; il perdit peut-être ainsi une occasion unique de terminer la guerre par une victoire [1].

Deux jours après, le commissaire Ferrucci dressa une embuscade près de Montopoli au colonel Pirro de Stipicciano,

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 238. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 104. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 540. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 136.

de la maison Colonna, et lui prit ou lui tua beaucoup de monde. Ces petits succès relevaient le courage des assiégés et leur faisaient oublier leurs pertes. Ils en éprouvaient souvent de douloureuses. Ainsi le 16 décembre, deux de leurs meilleurs capitaines, Mario Orsini, et George Santa-Croce, furent tués ensemble par un même coup de coulevrine, comme ils ordonnaient quelques changements aux fortifications [1]. Le même jour, les Florentins reçurent une nouvelle qui les soulageait d'une assez vive inquiétude; Jérôme Morini était mort le 15 décembre, dans le camp des assiégeants. Cet homme si habile dans tous les arts de l'intrigue, qui avait gouverné avec un pouvoir si absolu Maximilien, puis François Sforza, et qui avait eu une part si active aux révolutions de Lombardie, avait passé à l'armée impériale comme prisonnier de Pescaire. Il était déjà condamné à perdre la tête, lorsqu'il s'était rendu maître de l'esprit de Bourbon, et dès lors il l'avait gouverné jusqu'à la mort de ce duc devant Rome. Le prince d'Orange avait recueilli avec l'armée le conseiller de son prédécesseur, et désormais il n'agissait plus que d'après ses avis; Clément VII lui-même était subjugué par sa croyance à l'habileté supérieure de Morini; et il lui pardonnait le mal qu'il avait reçu de lui, en raison du mal qu'il comptait par lui pouvoir faire à ses ennemis. Morini semblait suivre la chance du succès plutôt qu'un but déterminé. Il voulait rendre puissants ceux auxquels il s'était attaché, et faire réussir leurs entreprises; mais il paraissait indifférent entre les personnes et les principes, et après avoir travaillé à exclure les étrangers d'Italie, il travaillait avec une égale ardeur à servir ces mêmes étrangers contre les Italiens. Il s'éteignit naturellement, et presque sans maladie, dans un âge très avancé. Les Florentins se figurèrent que sa mort laisserait le prince d'O-

[1] *Bened. Varchi.* L. X, p. 243. — *Bern. Segni.* L. IV; p. 104.

range sans ressources dans le conseil, et sans crédit sur l'armée, et que l'habile Morini avait été jusqu'alors l'âme du camp ennemi [1].

Pendant ce temps, les négociations de Bologne approchaient de leur conclusion ; et, par la médiation du pape, tous les états de l'Italie se réconciliaient à l'empereur, en abandonnant les Florentins. Ceux-ci voyaient se séparer d'eux successivement tous les membres de cette ligue nommée sainte, par laquelle le roi d'Angleterre, le roi de France, le duc de Milan, les Vénitiens, le duc de Ferrare, s'étaient engagés à défendre leur république, et à ne jamais traiter sans elle. L'abandon des Vénitiens les blessa d'autant plus qu'ils avaient plus lieu de se regarder comme unis pour une même cause, et que dernièrement encore ils avaient confirmé leur alliance [2]. D'ailleurs, tandis qu'ils perdaient leurs alliés, ils voyaient augmenter le nombre de leurs ennemis, car c'était une des conditions de la pacification de la Lombardie, que Charles-Quint en retirerait ses troupes ; et, en effet, dans les derniers jours de décembre, environ vingt mille Espagnols et Allemands passèrent les Apennins avec une nombreuse artillerie, et vinrent camper sur la rive droite de l'Arno, qui, jusqu'alors, avait été exempte des ravages de la guerre [3]. Les Florentins, effrayés de l'arrivée de ces nouveaux ennemis, évacuèrent Pistoia et Prato avec autant de précipitation qu'ils avaient évacué Cortone et Arezzo à l'arrivée de la première armée. Les forteresses plus éloignées de Piétra-Santa et de Mutrone ouvrirent volontairement leurs portes aux Impériaux ; en sorte qu'avant la fin de l'année, l'autorité de la république n'était plus reconnue qu'à Livourne, Pise, Empoli, Volterra, Borgo San-Sépolcro, Castrocaro, et dans la citadelle d'Arezzo [4].

[1] *Ben. Varchi.* L. X, p. 245. — [2] *Ibid.* p. 257-261. — [3] *Ibid.* p. 268. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 359. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 540. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 207. — *Bern. Segni.* L. III, p. 98. — [4] *Ben. Varchi.* L. X, p. 279. — *Filippo de' Nerli.* L. IX,

Malgré les dangers de l'état, sa première magistrature était toujours recherchée avec une égale ardeur. Francesco Carducci, qui avait remplacé Capponi pendant les huit derniers mois de l'année 1529, avait donné des preuves de la vigueur de son caractère et de ses talents. Il désirait être confirmé pour l'année suivante, et il exprima ce désir assez clairement dans le grand conseil, où il représenta à ses concitoyens que, dans des circonstances aussi critiques, on ne pouvait guère changer le chef de l'état, sans s'exposer à changer aussi toutes les mesures, et à bouleverser tous les projets mûris par lui longtemps à l'avance. Mais cet avertissement même parut blesser ceux qui se croyaient aussi propres que lui à la première place; et Carducci ne fut pas même au nombre des six candidats désignés pour le gonfalon. Le grand conseil fit choix, le 2 décembre, de Raphael Girolami, le seul des ambassadeurs envoyés à Charles-Quint à Gênes qui fût revenu dans sa patrie rendre compte de sa mission. Dès ce jour, Girolami vécut dans le palais public, et assista aux délibérations de la seigneurie, encore qu'il n'entrât en fonctions que le 1er janvier 1530 [1].

1530. — Depuis l'arrivée de la seconde armée impériale qui était venue de Lombardie, Florence était entourée de tous côtés; et le prince d'Orange avait une artillerie formidable et bien suffisante pour pousser vivement le siége; cependant il n'essaya point de battre en brèche les murailles; il tenta seulement et même sans succès d'abattre quelques tours dont l'artillerie l'incommodait, et d'ailleurs il se contenta de bloquer la ville, espérant s'en rendre maître par la famine [2].

p. 206. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 102. — [1] *Ben. Varchi.* L. X. p. 237. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 370. — *Istor. di Giovio Cambi.* T. XXIII, p. 47. — *Filippo de' Nerli.* L. IX, p. 204. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103. — [2] *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 359. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVIII, p. 130.

Outre sa nombreuse population habituelle Florence contenait alors une foule de paysans qui s'y étaient réfugiés de toutes les campagnes voisines, et douze ou quatorze mille soldats. Les derniers ne s'étaient accoutumés dans aucune des précédentes guerres d'Italie à supporter des privations. Cependant leur modération, leur discipline et leur patience formèrent un étrange contraste avec les vexations qu'avaient éprouvées les autres villes de la part des soldats qu'elles avaient reçus dans leurs murs. Le mérite en était dû surtout à la garde urbaine, qui, par sa bonne contenance, donnait l'exemple aux autres troupes, et les contenait dans le devoir. Néanmoins tous les greniers de Florence se seraient épuisés à la longue, si le commissaire général Francesco Ferrucci n'avait pas trouvé moyen, par une activité constante et un zèle égal à son courage, d'introduire dans la ville des convois de bétail, de grains et de fourrages, et d'y faire passer les munitions qui se trouvaient amassées à Empoli, à Volterra et à Pise [1].

L'engagement d'Hercule d'Este comme capitaine général, s'était terminé avec l'année 1529, sans qu'il se fût jamais rendu lui-même à son poste. Ses gendarmes, qu'il y avait envoyés, avaient été commandés par le comte Hercule Rangoni, son lieutenant; mais ils s'étaient conduits avec une extrême mollesse, d'après les ordres qu'ils avaient reçus de Ferrare. A la fin de l'année il les rappela. Il ne désirait point conserver davantage la place de capitaine général, et les Florentins songeaient moins encore à la lui confirmer. Les Dix de la guerre s'occupèrent donc de lui nommer un successeur. Ils hésitaient entre Malatesta Baglioni qui n'avait encore que le titre de gouverneur général, et Étienne Colonna, général de leur ordonnance; mais ce dernier, homme circonspect, et qui ne laissait jamais connaître ses intentions secrètes, déclara qu'il

[1] *Ben. Varchi, Stor. Fior.* T. IV, L. XI, p. 41. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 541. — *Fil. de' Nerli.* L. IX, p. 307.

se regardait toujours comme soldat du roi très chrétien, que c'était pour son service qu'il demeurait à Florence, et qu'il ne désirait pas d'autre distinction [1]. Baglioni au contraire briguait la première place. Quoique affaibli et presque estropié par de longues maladies, il n'était pas moins distingué par son courage que par son talent militaire. Il avait servi avec distinction dans les armées vénitiennes, il savait se faire aimer et respecter des soldats tout en les maintenant sous une sévère discipline; et encore que l'expérience prouvât ensuite qu'il préférait son intérêt personnel à son devoir, il eut, même en manquant au dernier, des ménagements pour son honneur, objet que les condottiéri négligeaient le plus souvent. Ce fut le 26 janvier que le gonfalonier Raphaël Girolami lui confia l'étendard de la république et le bâton du commandement, après l'avoir exhorté en présence de tout le peuple à répandre, s'il le fallait, son sang pour la défense de la liberté florentine, et avoir reçu son serment [2].

Peu de jours auparavant, François Ier, pour complaire au pape et à l'empereur, avait fait donner l'ordre à ce même Malatesta Baglioni, et au même Étienne Colonna, de quitter le service des Florentins, déclarant qu'il ne voulait pas les encourager dans leur rébellion contre l'église et contre l'empire; mais en même temps qu'il leur envoyait publiquement ce message, il les faisait avertir secrètement de n'y point obéir. Il rappelait M. de Vigli, son envoyé ordinaire à Florence; mais il y laissait Emilio Ferréto comme secrétaire d'ambassade, et il lui donnait la commission de soutenir le courage des Florentins, en les assurant que dès que l'échange des fils de France contre leur rançon serait accompli, il recommencerait à leur donner ouvertement des secours [2].

[1] *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 23. — [2] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 24. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 358. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 48. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 212. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 103. — [3] *Ben. Varchi.* L. XI, T. IV, p. 19. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 541.

D'après une décision du grand conseil, le nouveau gonfalonier avait envoyé des ambassadeurs à l'empereur et au pape à Bologne pour demander la paix. Ils étaient chargés d'offrir le rappel de la maison de Médicis à Florence, sous condition que tout l'état Florentin fût rendu à la république, que sa liberté fût conservée, et que sa constitution actuelle ne fût point changée. Charles-Quint ne voulut point entrer en traité avec eux, et les renvoya toujours au pape. Celui-ci parut accorder les deux premiers points, mais il s'emporta contre ceux qui lui proposaient le troisième; il jura qu'il renverserait un gouvernement abandonnné à la populace, qui opprimait tout ce que la nation devait respecter, et il força les ambassadeurs, au milieu de février, à sortir précipitamment de Bologne sans avoir rien conclu [1].

Mais ni la dureté de l'empereur et la colère du pape, ni l'abandon du roi de France, ni la fuite de plusieurs capitaines qui passèrent à l'ennemi, ni les complots des partisans des Médicis, poursuivis avec une rigueur et des formes de procédure indignes d'une république, ni la perte successive de tout le domaine de l'état, ne décourageaient les Florentins. Les moines du couvent de Saint-Marc et les élèves de Jérôme Savonarola avaient recommencé leurs prédications. Frère Benoît de Foiano, moine de Sainte-Marie-Novelle, et frère Zacharie, dominicain de Saint-Marc, étaient les deux plus éloquents parmi ces orateurs, et ceux que le peuple écoutait avec le plus d'enthousiasme. Ils soutenaient le courage des dévots en leur promettant que le Christ, qu'ils avaient nommé leur roi, songerait à les défendre, et ils prédisaient que lorsque tout secours humain paraîtrait impossible, lorsque les Impériaux auraient déjà planté leurs enseignes sur les remparts, les anges de Dieu descendraient dans la mêlée, et chasseraient

[1] *Fil. de' Nerli*. L. X, p. 217-218. — *Bern. Segni*. L. IV, p. 106. — *Bened. Varchi*. T. IV, L. XI, p. 12-18.

avec leurs épées flamboyantes les ennemis du seigneur, de la ville qui s'était donnée à lui [1].

Tandis que les Florentins s'attendaient chaque vendredi à une attaque du prince d'Orange, parce que ce jour était considéré par les Espagnols comme heureux pour eux, ils laissaient, de leur côté, à peine passer un jour sans tenter par quelque sortie de surprendre un poste des ennemis. Dans plusieurs de ces petits combats, ils perdirent des hommes qui leur étaient vraiment précieux, et l'on en prit occasion d'accuser Malatesta Baglioni d'avoir voulu les épuiser par cette petite guerre. Il y gagna, à la vérité, de mettre le conseil de guerre dans son absolue dépendance, parce que les officiers qu'on perdait dans ces escarmouches étaient toujours remplacés par ses créatures qu'il désignait lui-même. D'autre part, Baglioni pouvait être fondé à estimer que, par ces petites pertes, il n'achetait pas trop chèrement l'avantage d'aguerrir ses soldats, de leur inspirer de la confiance et de tromper cette impatience et cet ennui souvent plus funeste aux troupes assiégées que le fer ennemi [2].

Quelques-unes des sorties des Florentins avaient un plan plus général. En surprenant de nuit les quartiers des ennemis, ils pouvaient se flatter de mettre leur armée entière en désordre, et de la forcer à lever le siége. Ces surprises nocturnes étaient nommées *incamiciate*, parce que les assaillants se couvraient d'une chemise blanche pour se reconnaître dans l'obscurité. Les Florentins ne craignaient pas même d'attaquer quelquefois leurs ennemis en plein jour. Le 21 mars, d'après les ordres de Malatesta Baglioni, cinq corps de cinq à six cents hommes chacun sortirent par cinq différentes portes pour attaquer en même temps les Impériaux ; le but principal de l'en-

[1] *Benedetto Varchi.* L. XI, p. 39-78. — *Bernardo Segni.* Lib. IV, p. 116. — *Istorie di Giovanni Cambi.* T. XXIII, p. 52-66. — [2] *Ben. Varchi.* T. IV, L. XI, p. 30 et seq. — *Jacopo Nardi* L. VIII, p. 359.

treprtse était de s'emparer d'une redoute nommée cavalier, élevée par le prince d'Orange, devant la porte Romaine ; les autres attaques devaient distraire l'attention de l'ennemi. Malheureusement les Florentins furent trahis par un transfuge qui sortit de la ville une demi-heure avant eux ; néanmoins quoique les Impériaux fussent partout sur leur garde, l'attaque des Florentins fut si vive, que plusieurs d'entre eux parvinrent sur le cavalier, et que lorsqu'ils se retirèrent à la fin de la journée, ils avaient fait aux ennemis beaucoup plus de mal qu'ils n'en avaient reçu d'eux [1]. Ils recommencèrent le 23 mars mais avec moins de succès. Le jour de Pâques et les jours suivants il y eut encore plusieurs brillantes escarmouches. Pendant ce temps, l'empereur était parti pour l'Allemagne, le pape était retourné à Rome, et l'argent commençait à manquer à l'armée du prince d'Orange. Les Florentins étaient persuadés que s'ils pouvaient dans ce moment remporter un avantage un peu marquant sur l'armée impériale, ils feraient lever le siége; tandis qu'en se soumettant à un plus long blocus, leurs forces seraient bientôt consumées par la famine [2].

Malatesta Baglioni, apprenant que le peuple l'accusait de traîner à dessein la guerre en longueur, que les gardes nationales soupiraient après une sortie générale, que les Dix de la guerre et la seigneurie la demandaient, déclara qu'il conduirait les Florentins au combat, quoiqu'il ne le jugeât point avantageux pour les assiégés. En effet, le 5 mai, il fit sortir plus de la moitié de la garnison par la porte Romaine et par deux autres portes du même côté de l'Arno. Il emporta d'assaut le couvent de San-Donato, défendu par les Espagnols; il jeta dans un grand désordre toute l'armée du prince d'Orange ; et, s'il avait fait sortir le reste des troupes dont il

1 *Ben. Varchi.* L. XI, p. 54. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542. — 2 *Ben. Varchi.* L. XI, p. 71.

pouvait disposer, ou si Amico de Vénafro, qu'il avait destiné à commander l'une des trois colonnes, n'avait pas été tué la veille, il aurait probablement forcé le prince d'Orange à lever le siége [1].

Étienne Colonna entreprit à son tour de diriger une attaque sur le camp allemand, à la droite de l'Arno, où le comte Louis de Lodrone avait remplacé Félix de Wirtemberg. Colonna sortit de la ville, le 10 juin, quelques heures avant le jour, par la porte de Faenza, pour marcher droit aux ennemis, tandis que le capitaine Pasquino Corvo devait le seconder par la porte de Prato, et que Malatesta Baglioni gardait la rivière, pour empêcher que le prince d'Orange ne secourût les Allemands. Colonna combattit avec une grande bravoure; il força les doubles retranchements des Allemands, et leur tua beaucoup de monde; mais le capitaine Pasquino ne vint point à son secours, comme il en avait reçu l'ordre, et Malatesta Baglioni, au milieu du combat, au lieu d'avancer lui-même, fit sonner la retraite. Étienne Colonna la fit en bon ordre, remportant une quantité immense de butin, qu'il avait enlevée dans les quartiers de l'ennemi [2].

La guerre se faisait en même temps dans le reste de l'état florentin. Lorenzo Carnésecchi était commissaire général dans la Romagne toscane; il faisait sa résidence habituelle à Castrocaro : avec très peu de soldats et moins encore d'argent, il trouva le moyen d'organiser une petite armée dans cette province; de repousser les attaques des troupes de l'église; de porter à son tour la terreur et les ravages dans toute la Romagne pontificale, et de contraindre le gouverneur de la légation à lui demander une trêve partielle : Carnésecchi ne

[1] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 77. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 362. — [2] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 100. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 374. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 231. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 117. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 146.

l'accorda que lorsqu'il eut lui-même épuisé toutes ses ressources pour continuer la guerre [1].

La citadelle d'Arezzo, assiégée par les Arétins, capitula le 22 mai. Les soldats qui y étaient en garnison s'étaient mutinés, pour ne pas se soumettre plus longtemps aux privations que leur imposait l'état de siége. Les Arétins s'en étant rendus maîtres, la rasèrent immédiatement, pour que le prince d'Orange n'y mît pas garnison [2]. Le 23 juin, Borgo San-Sépolcro se rendit par capitulation aux Espagnols, qui ne l'avait point assiégé [3]. Volterra s'était rendue aux troupes du pape dès le 24 février [4]. Mais comme cette ville paraissait importante, les Dix de la guerre, après avoir nommé Francesco Ferrucci commissaire général, et lui avait donné des pouvoirs si étendus, qu'aucun citoyen florentin n'en avait jamais eu de semblables, le chargèrent de porter des secours à la citadelle de Volterra, qui tenait encore, et de tenter s'il serait possible de regagner la ville par son moyen.

Ferrucci avait réuni sa petite armée à Empoli, où il avait rassemblé d'immenses magasins de vivres, qu'il faisait passer successivement à Florence, et il avait mis cette ville en si bon état de défense, qu'il assurait que les femmes seules pourraient avec leurs fuseaux en repousser les Espagnols : il la quitta le 27 avril, selon l'ordre qu'il avait reçu, et il en confia le commandement à André Giugni et à Pierre Orlandini [5].

Le départ de Ferrucci eut des conséquences funestes pour Empoli : le prince d'Orange envoya Diégo Sarmiento, avec les *Bisogni* espagnols, pour en faire le siége ; il y joignit toute la cavalerie de don Fernand de Gonzague, et plusieurs vieilles bandes du marquis de Guasto. En même temps, Fabrice

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 112. — [2] *Ibid.* p. 117. — [3] *Ibid.* p. 118. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 366. — [4] *Benedetto Varchi.* L. XI, p. 131. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 110. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 148. — [5] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 93.

Maramaldo tenait la campagne, et empêchait Ferrucci de se rapprocher de la ville assiégée. Les batteries espagnoles furent ouvertes contre Empoli, le 24 mai; et le 28, les Impériaux livrèrent à la place un assaut très meurtrier. Mais après plusieurs heures de combats ils furent repoussés. La nuit suivante, les bourgeois d'Empoli, craignant les souffrances d'un siége, envoyèrent secrètement au camp espagnol pour traiter; et ayant obtenu une sauvegarde pour leurs personnes et leurs propriétés, ils ne firent aucune mention des soldats qui les avaient défendus. Les deux capitaines Giugni et Orlandini avaient pris part à cette transaction honteuse. Lorsqu'ensuite les Espagnols furent introduits dans les murs d'Empoli, ils méprisèrent la capitulation, et livrèrent au pillage non seulement les immenses magasins rassemblés avec tant de peine par Ferrucci, pour assurer l'approvisionnement de Florence, mais encore toutes les maisons des bourgeois [1].

Pendant ce temps, Francesco Ferrucci avait réussi dans son expédition : il était parti d'Empoli le 27 avril, avec environ quatorze cents hommes d'infanterie, et deux cents chevau-légers; il leur avait fait prendre à chacun des provisions pour deux jours, et il arriva toutefois à Volterra le même jour, trois heures avant la nuit. Après être entré dans la citadelle par la porte du secours, et avoir fait prendre une heure de repos à ses soldats, il descendit dans la ville, et força les premiers retranchements que les Volterrans avaient construits. Il les poursuivit l'épée dans les reins, jusqu'à la place de San-Agostino, où de nouveaux retranchements étaient élevés. La nuit sur ses entrefaites était survenue; ses soldats accablés de fatigue, après une longue marche, suivie d'un combat obstiné, ne pouvaient plus se tenir debout : il fallut se barricader sur

[1] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 91. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 367. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 543. — *Fil. de' Nerli.* L. X, p. 226. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 112. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 153.

place, et attendre le matin suivant. Le combat recommença le lendemain au point du jour; les Volterrans attendaient d'heure en heure les secours que leur avait promis Fabrice Maramaldo, qui occupait la province avec 2,500 Calabrais, et qui, ne recevant point de paie, y vivaient à discrétion. Mais Ferrucci força les Volterrans à capituler, avant que Maramaldo pût arriver à leur aide [1].

Ferrucci ne perdit pas un instant pour mettre Volterra en état de défense; il avait à se tenir en garde en même temps contre les habitants de la ville, pleins de ressentiments envers les Florentins, et contre Fabrice Maramaldo, qui ne tarda pas à l'attaquer avec son infanterie légère. Les combats entre eux se prolongèrent pendant tout le mois de mai, avec un acharnement qui se changea en haine personnelle. Après la prise d'Empoli, le marquis de Guasto et don Diégo de Sarmiento vinrent se joindre à Maramaldo avec leurs corps d'armée. Ils ouvrirent, le 12 juin, leurs batteries contre les murs de Volterra, et y firent de larges brèches. Ferrucci fut blessé assez grièvement en deux endroits dans cette attaque. Néanmoins, sans se donner le temps de se faire panser, il se fit porter sur une chaise dans tous les postes les plus menacés par l'ennemi, et il continua à diriger seul la défense [2]. Le 17 juin suivant, le marquis de Guasto, qui avait reçu du camp du prince d'Orange un renfort d'artillerie, ouvrit de nouveau deux larges brèches aux murs de Volterra. La fièvre était venue se joindre aux blessures de Ferrucci : mais oubliant tout soin de sa santé, il fit tête à l'ennemi; et après un combat acharné, il le força de lever honteusement le siége [3].

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 149. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 368. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 542. — *Pauli Jovii.* L. XXVIII, p. 150. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 111. — *Filippo de' Nerli.* L. X, p. 226. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 54. — [2] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 162. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 154. — [3] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 164. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 368. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 544. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 66. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 114. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 157.

Après avoir mis Volterra en sûreté, Ferrucci songea à exécuter la commission que lui avaient donnée les Dix de la guerre ; à rassembler tout ce qui restait de soldats florentins dans les diverses parties du territoire qui reconnaissaient encore l'autorité de la république ; et, après avoir ainsi grossi autant qu'il pouvait sa petite armée, à venir attaquer le camp des assiégeants, tandis que les Florentins le seconderaient par une vigoureuse sortie : car le gonfalonier, la seigneurie, les Dix de la guerre, et le conseil des Quatre-Vingts lui-même, désiraient la bataille, et donnaient ordre à leurs généraux d'attaquer l'ennemi. En vain Malatesta Baglioni et Étienne Colonna déclaraient qu'ils ne pouvaient mener des milices contre des soldats vétérans, supérieurs en nombre, et retranchés dans leurs positions ; les conseils répétaient l'ordre d'attaquer l'ennemi, pour conserver au moins une chance de succès, tandis que la disette qu'ils voyaient approcher et la peste qui du camp ennemi avait passé dans la ville, les détruisaient presque aussi rapidement qu'aurait fait la bataille, sans leur laisser ni gloire ni espoir [1].

Ce fut le 14 juillet que Ferrucci reçut les nouveaux pouvoirs qui lui étaient confiés, et qui l'investissaient d'une autorité égale à celle de la seigneurie et du peuple entier de Florence ; et, en même temps, il reçut l'ordre de se mettre en marche pour sauver sa patrie, qui n'avait plus d'espoir qu'en lui. Il avait vingt compagnies sous ses ordres ; il en laissa sept à la garde de Volterra : il en prit treize avec lui, qui ne formaient plus que quinze cents hommes, quoique dans l'origine elles eussent été fortes de deux cents hommes chacune. Il descendit la Cécina, et il arriva par Vado et Rossignano à Livourne, sans se laisser arrêter par les arquebusiers de Maramaldo, qui tâchaient de lui barrer le chemin. De Li-

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 175-176. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 375. — *Filippo Nerli.* L. X, p. 234.

vourne, il se rendit à Pise, où le seigneur Jean-Paul Orsini l'attendait avec une troupe presque égale à la sienne. Celui-ci était fils de Renzo de Céri; et, dans le plus grand danger de la république, il s'était offert à elle avec une sorte de dévoûment chevaleresque, pour participer à ce dernier combat en faveur de la liberté et de l'indépendance italiennes[1]. Il fallut, pour payer ces deux petites armées, lever de l'argent à Pise par des contributions arbitraires; et tandis que Ferrucci, accablé de fatigues et de soucis, devait pourvoir à tout par lui-même, il fut atteint d'une fièvre violente, qui le retint treize jours dans une inaction forcée et désespérante[2].

Le plan qu'allait suivre Ferrucci n'était pas le sien. Il avait offert à la seigneurie de conduire sa petite armée contre Rome; il savait que le pape était absolument sans défense; il aurait annoncé qu'il allait livrer pour la seconde fois la cour romaine au pillage, et il aurait attiré sous ses étendards la foule des mercenaires, sans honneur et sans religion, qui ne cherchaient à la guerre que le butin : il comptait surtout débaucher aisément les *Bisogni* espagnols de Diégo Sarmiento. Le pape, effrayé à son approche, aurait fait la paix, ou tout au moins aurait rappelé le prince d'Orange pour se défendre. Mais la seigneurie ne voulut pas approuver un projet qu'elle jugea trop hasardeux[3].

François Ferrucci, ayant enfin recouvré ses forces, prit toutes les mesures convenables pour la sûreté de Pise : en même temps, il se pourvut d'artillerie, de feux d'artifice, et de tout ce qui pouvait donner à sa petite armée plus de confiance en elle-même; puis il se mit en marche, dans la nuit du

[1] *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 375. — *Bened. Varchi.* L. XI, p. 69. — [2] *Benedetto Varchi.* Lib. XI, p. 208. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 370. — *Bern. Segni.* Lib. IV, p. 120. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 160. — [3] *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 376.

30 juillet, trois heures après le coucher du soleil : son armée s'était accrue jusqu'au nombre de trois mille fantassins, et quatre à cinq cents chevaux. Il sortit de Pise par la porte de Lucques ; et traversant tout l'état lucquois, il voulut d'abord rentrer dans la plaine de Pescia par le pont de Squarcia-Boccone ; mais comme il trouva de la résistance, il s'avança dans les montagnes lucquoises, et passa la première nuit à Médicina. Il passa la seconde à Calamecca, dans les montagnes de Pistoia. Il comptait rassembler dans cette province tout le parti Cancelliéri, qui était dévoué à la république, et, après avoir grossi son armée par des corps insurgés, s'emparer de Pistoia, où il pourrait assembler les magasins qu'il destinait à ravitailler Florence. Mais les partisans des Cancelliéri qu'il trouva à Calamecca, voulant profiter de son approche pour se venger du parti ennemi des Panciatichi, le trompèrent sur sa route, et le conduisirent à San-Marcello, où les Panciatichi dominaient. Ferrucci prit en effet ce château ; le pilla, et le brûla ; il perdit ainsi un temps précieux. Une pluie violente lui fit encore différer quelques heures ; après quoi, il conduisit son armée à Gavinana, château qui appartenait à la faction Cancelliéri, à quatre milles de San-Marcello, et à huit de Pistoia[1].

Mais quelles qu'eussent été la rapidité de Ferrucci et l'habileté de sa marche, qui, tournant la moitié des frontières toscanes, le conduisait au secours de Florence par le côté le plus opposé à celui d'où il était parti, il était déjà entouré presque de toutes parts. Fabrice Maramaldo était sur sa gauche, et l'avait toujours suivi sans essayer de le combattre. Alexandre Vitelli était sur sa droite avec le corps des *Bisogni* espagnols, qui auparavant s'étaient mutinés et retirés à l'Alto-Pascio, mais qu'il ramenait à l'obéissance par l'espérance d'un

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 210. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 121. — *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 236. — *Pauli Jovii.* Lib. XXIX, p. 162.

combat. Bracciolini le suivait avec un millier d'homme de la faction Panciatichi qu'il avait armés dans la montagne. Cependant Ferrucci se croyait encore en état de leur échapper à tous, ou de les combattre et de les vaincre séparément, lorsque le prince d'Orange lui-même s'avança à sa rencontre avec mille vétérans allemands, autant d'Espagnols, et quatre colonels italiens[1].

Le prince d'Orange, qui avait confié le commandement de son armée en son absence à don Ferdinand de Gonzague et au comte de Lodrone, ne pouvait s'éloigner ainsi de Florence que parce qu'il comptait sur une trahison. Le gonfalonier savait que le salut de la république était attaché au succès de Ferrucci, il était résolu à le seconder par l'attaque la plus vigoureuse sur le camp des assiégeants. Quelle que fût la supériorité de position, de nombre ou de discipline des Espagnols et des Allemands, il voulait l'affronter; et il donna ordre à Malatesta Baglioni de tout disposer pour une sortie générale. En même temps, il lui déclara qu'il se mettrait lui-même à la tête de l'élite de la milice florentine, et qu'il suivrait la troupe de ligne partout où Malatesta voudrait la conduire, laissant la garde de Florence aux vieillards et à l'ordonnance des paysans[2].

Mais Baglioni n'avait plus rien à espérer ou à craindre de la république florentine; il ne voulait pas attacher plus longtemps sa fortune à celle d'un état qu'il voyait sur le point de périr. Il était entré secrètement en négociation avec le prince d'Orange, et par lui avec le pape Clément VII; il s'était fait confirmer sa souveraineté de Pérouse, et promettre de nouvelles faveurs ecclésiastiques et temporelles, et il s'était enfin engagé par écrit envers le prince d'Orange, à ne point attaquer le camp des assiégeants, pendant que

[1] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 213. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 163. — [2] *Benedetto Varchi.* L. XI, p. 191.

le prince s'en éloignerait, pour marcher contre Ferrucci. Il opposa successivement trois protestations aux ordres que la seigneurie lui envoya d'attaquer l'ennemi; et son collègue Étienne Colonna eut la faiblesse ou la fausseté de les signer aussi. Dans ces écrits, il représentait que le combat auquel on voulait le forcer, causerait la ruine inévitable de son armée et de la république; et lorsqu'il reçut enfin un ordre péremptoire de marcher, il l'éluda par tant de lenteurs, qu'avant qu'il se fut mis en mouvement, les Florentins apprirent l'issue de l'expédition de Ferrucci [1].

Le prince d'Orange était parti de son camp le soir du 1er août; il marcha toute la nuit, et vint reposer ses troupes le lendemain à Lagone, village situé entre Gavinana et Pistoia : elles y prenaient leur repas à l'heure même où celles de Ferrucci prenaient le leur à San-Marcello. Toutes deux se mirent de nouveau en marche à peu près en même temps, et arrivèrent en même temps devant Gavinana. Le tocsin, qu'on sonnait dans ce dernier village, apprit à Ferrucci l'approche de ses ennemis, sans qu'il pût croire cependant que le prince d'Orange lui-même, et une partie si considérable de son armée, eussent abandonné leur camp devant Florence [2].

L'infanterie de Ferrucci était divisée en deux corps, chacun de quatorze compagnies : il commandait le premier, et Jean-Paul Orsini le second, qui lui servait d'arrière-garde; sa cavalerie était de même divisée en deux troupes : Amico d'Ascoli conduisait l'une; Charles de Castro et le comte de Civitella commandaient l'autre [2]. Avant de combattre, Ferrucci exhorta, en peu de mots, ses compagnons d'armes; il leur rappela que le salut de Florence et la dernière espérance de la république étaient attaché à leur petite armée, et il leur de-

[1] *Benedetto Varchi.* L. XI, p. 179-204. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 385. — [2] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 214.

manda seulement de le suivre partout où ils le verraient s'avancer[1].

Ferrucci, ayant remis son casque, descendit de cheval et entra dans Gavinana une pique à la main, au moment même où Fabrice Maramaldo, ayant fait enfoncer un mur sec, y entrait par une autre rue. L'infanterie des deux armées se rencontra sur la place du château, autour d'un châtaignier élevé qui en occupait le milieu; et c'est là qu'elle combattit le plus longtemps et avec le plus d'acharnement, tandis que le prince d'Orange, avec sa cavalerie, attaquait impétueusement celle de Ferrucci, qui était restée en dehors des murs. Les cavaliers florentins tinrent ferme; des arquebusiers, mêlés dans leurs rangs, accueillirent par des décharges répétées les chevaux ennemis, et les firent fuir en désordre. Le prince d'Orange, s'efforçant de les rallier, traversa, seul au galop, une pelouse en pente rapide sous le feu des Florentins : il y fut frappé en même temps de deux balles, l'une dans le cou, l'autre dans la poitrine, et il tomba mort à l'instant. Antonio d'Herréra et le reste des cavaliers, témoins de sa chute, prirent la fuite, et ne s'arrêtèrent point jusqu'à Pistoia, où ils répandirent l'alarme dans leur parti. Les soldats de Ferrucci trouvèrent sur le prince d'Orange le billet même de Malatesta Baglioni, par lequel celui-ci promettait au prince de ne point attaquer son camp[2].

La cavalerie de Ferrucci, qui venait de dissiper celle du prince d'Orange et de tuer ce général lui-même, faisait retentir l'air de ses cris de victoire. Mais, pendant ce temps, Jean-Paul Orsini avait été attaqué par Alexandre Vitelli; l'arrière-garde qu'il commandait avait été rompue, elle avait perdu ses drapeaux, et Jean-Paul avait été contraint de se

[1] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 215. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 377. — *Bernardo Segni.* L. IV, p. 123 — [2] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 217. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 377 et 385. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 122. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXIX, p. 164.

retirer à pied dans Gavinana, où il avait rejoint Ferrucci. Celui-ci, de son côté, avait chassé de Gavinana Maramaldo et ses Calabrais, les landsknechts et les chevaux du prince; mais après avoir combattu trois heures sous l'ardeur du soleil du mois d'août, il se reposait appuyé sur sa pique. Sur ces entrefaites, une nouvelle troupe de landsknechts, qui n'avait pas encore donné, vint l'attaquer : Ferrucci et Jean-Paul n'avaient plus, dans ce moment, autour d'eux, qu'un petit nombre d'officiers; leurs soldats s'étaient écartés pour prendre quelques instants de repos. Avec ce peloton d'élite, Orsini et Ferrucci se défendirent longtemps encore. Cependant Jean-Paul, blessé et couvert de poussière, ne voyant plus aucune espérance de salut, se retourna vers Ferrucci, et lui dit : *Seigneur commissaire, ne voulons-nous pas nous rendre? — Non!* s'écria Ferrucci; et il s'élança sur un nouveau bataillon d'ennemis qui venaient l'attaquer. En effet, il les repoussa hors des portes; mais en les poursuivant, il vit ces portes se refermer sur lui. Le bourg était pris; tous ses soldats étaient morts, blessés ou en fuite : Ferrucci lui-même était blessé de plusieurs coups mortels, et il restait à peine sur son corps une place saine; enfin, il se rendit à un Espagnol, qui, pour gagner une rançon, s'efforçait de lui sauver la vie. Mais Maramaldo le fit amener devant lui dans la place du château; et là, après l'avoir fait désarmer, il le poignarda de ses mains. Ferrucci se contenta de lui dire : *Tu tues un homme déjà mort* [1].

Pendant ce même temps, Jean-Paul Orsini avait été fait prisonnier, mais il fut remis en liberté en payant une rançon: Amico d'Ascoli avait aussi été fait prisonnier, et son ennemi

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 219. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 378. — *Fr. Guicciardini.* Lib. XX, p. 544. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 168. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 123. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 67. Le dernier raconte ces faits avec beaucoup d'inexactitude, quoiqu'il écrivît jour par jour les nouvelles.

personnel, Muzio Colonna, l'acheta pour six cents ducats, de celui qui l'avait pris, afin de le tuer de sang-froid. Guillaume Frescobaldi, que Ferrucci regardait comme son meilleur lieutenant, mourut à Pistoia de ses blessures : environ deux mille morts demeurèrent sur le champ de bataille ; le nombre des blessés fut plus considérable encore. L'armée de Ferrucci était détruite ; mais celle des Impériaux avait acheté chèrement la victoire : sa perte était énorme, et la mort de son général pouvait la jeter dans la confusion, d'autant plus que le marquis de Guasto l'avait aussi quittée pour passer au service de Ferdinand de Hongrie [1].

Ferrucci, il est vrai, était plus nécessaire encore aux Florentins que le prince d'Orange aux Impériaux. Lorsque, le 14 août, on reçut à Florence la nouvelle de sa mort, la ville entière fut dans le deuil et l'effroi. Le gonfalonier et la seigneurie s'efforçaient vainement de relever les esprits abattus et de montrer les ressources qui restaient encore. La défaite de Ferrucci était en partie attribuée à une pluie violente qui avait éteint les trombes à feu, espèce d'artifices que les fantassins florentins portaient attaché à leurs piques, et qui vomissant constamment des flammes, épouvantaient les chevaux. Mais le gonfalonier représentait que la même pluie qui avait perdu Ferrucci pouvait sauver la ville ; que l'Arno était tellement gonflé par les eaux, que les divers quartiers des ennemis n'avaient plus de communication les uns avec les autres ; et que les Florentins, dans une sortie générale, pouvaient recouvrer l'avantage du nombre, en attaquant leurs ennemis en détail. Il pressait donc Malatesta Baglioni de livrer bataille ; et la seigneurie, pour s'attacher les capitaines de ses troupes de ligne, leur promettait, en récompense de la victoire, la continuation de leur solde pendant toute leur vie :

[1] *Bened. Varchi.* L. VI, p. 221. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 378. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXIX, p. 165.

Malatesta Baglioni refusa toute obéissance, et déclara hautement qu'il voulait désormais sauver une ville prête à se perdre par l'obstination et la témérité de ses chefs [1].

Baglioni trouvait dans Florence un parti nombreux qui applaudissait à son refus de combattre. Tous les hommes faibles et pusillanimes, tous les égoïstes et tous ceux qui regrettaient les jouissances d'une vie tranquille, languissaient après la paix, et l'auraient acceptée à tout prix. Les partisans de l'aristocratie se souciaient peu de s'exposer plus longtemps pour le maintien de l'autorité populaire : les partisans secrets des Médicis osaient eux-mêmes faire à leur tour entendre leur voix, et les historiens de ce parti confessent la trahison de Baglioni pour lui en faire un mérite [2]. Déjà on ne désignait plus les citoyens attachés à la liberté que par les noms d'obstinés et d'enragés. Malatesta déclara que plutôt que d'attaquer le camp impérial, commandé par don Ferdinand de Gonzague depuis la mort du prince d'Orange, il donnerait sa démission. Les Dix de la guerre crurent pouvoir le prendre au mot ; et ils lui envoyèrent, le 8 août, Andrénuolo Niccolini, pour lui porter son congé, rédigé dans les termes les plus flatteurs pour lui. La surprise de Malatesta Baglioni, en le recevant, fut extrême, et sa rage plus grande encore : sans vouloir l'accepter, sans vouloir le lire, il se jeta sur Niccolini qui le lui portait, et le frappa de plusieurs coups de poignard [3].

Le gonfalonier voulut faire un nouvel effort pour maintenir l'autorité chancelante de la république : il ordonna à toutes les compagnies de milice de se rassembler sur la place ; et il se mit à leur tête pour marcher contre Baglioni. Mais la

[1] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 229. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 124. — *Jacopo Nardi.* Lib. IX, p. 379. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 68. — [2] *Filippo de' Nerli.* L. X, p. 225. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 545. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 166. — [3] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 235. — *Jacopo Nardi.* L. XI, p. 380.

terreur avait déjà suspendu toute obéissance : au lieu de seize compagnies, il n'en parut que huit sur la place. D'autre part, Malatesta Baglioni avait déjà introduit dans son bastion le capitaine impérial Pirro Colonna de Stipicciano; il avait désarmé ou congédié la garde florentine de la porte Romaine, et il avait tourné contre la ville l'artillerie destinée à la défense des murs [1].

Florence était perdue, et aucun pouvoir humain ne pouvait plus la sauver. Tandis qu'une partie des citoyens voulaient encore mourir libres et les armes à la main, les autres reconnaissaient qu'aucun obstacle ne pouvait plus arrêter désormais cette armée féroce, qui s'était signalée par la tyrannie exercée à Milan et par le sac de Rome; ils fuyaient dans les églises, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses; et, sans pouvoir prendre aucun parti, sans concevoir aucune espérance, ils n'obéissaient plus à aucun ordre, et ils entravaient à chaque pas ceux qui conservaient plus de présence d'esprit et qui montraient plus de fermeté.

La seigneurie, avec l'humiliation la plus profonde et la douleur la plus cruelle, rendit le bâton du commandement à Malatesta, de qui il dépendait encore de laisser inonder la ville par les Impériaux, ou de leur imposer des conditions. Quatre cents jeunes gens, parmi lesquels on vit avec douleur les fils et les gendres du gonfalonier Nicolas Capponi, s'étaient rangés en armes sur la place du Saint-Esprit, déterminés à seconder Baglioni et à ne plus reconnaître la seigneurie. Celle-ci fit un dernier effort pour les rappeler à leurs drapeaux; elle leur représenta qu'en se séparant d'avec leurs concitoyens dans ce moment critique, ils exposaient la patrie et eux-mêmes aux plus affreux dangers ; mais, en retour, elle fut insultée et menacée par ces jeunes gens qui

[1] *Bened. Varchi*, L. XI, p. 239. — *Bern. Segni*. L. IV, p. 124. — *Giov. Cambi*. T. XXIII, p. 69.

vinrent en armes sur la place du palais, et qui la forcèrent à remettre en liberté tous ceux qu'on détenait à cause de leur attachement au parti des Médicis [1].

Ce fut au milieu de ce tumulte que la seigneurie nomma quatre ambassadeurs, qu'elle envoya au camp de Ferdinand de Gonzague pour demander une capitulation. Elle fit choix de Bardo Attuiti, Jacob Morelli, Laurent Strozzi et Pier Francesco Portinari. Ils n'eurent pas besoin d'aller chercher bien loin ceux avec lesquels ils devaient traiter, car Barthélemi Valori, l'un des émigrés, que le pape avait nommé son commissaire en Toscane, et qui gouvernait au nom des Médicis tous les pays soumis par l'armée impériale, était venu s'établir dans la maison même des Bini qu'occupait Malatesta Baglioni. Les conditions qu'ils obtinrent étaient plus avantageuses que la situation des affaires n'aurait dû le faire espérer; mais les conditions sont de peu d'importance lorsqu'elles sont jurées par des souverains sans foi, et réclamées ensuite par des hommes sans pouvoir. Il est probable que le pape avait donné ordre à Valori de consentir à tout, se réservant ensuite d'interpréter le traité à sa manière. L'empereur ne fournissait absolument rien pour la paie et le maintien de l'armée devant Florence; et le crédit de Clément VII était ruiné, comme ses revenus épuisés par de longues guerres, et par toutes les conséquences du sac de Rome; aussi ne pouvait-il suffire plus longtemps à une dépense qui passait soixante-dix mille florins par mois [2].

Le traité qui fut signé, le 12 août 1530, à Sainte-Marguerite de Montici, portait que la forme du gouvernement de Florence serait réglée par l'empereur avant l'expiration de quatre mois, sous condition cependant que la liberté serait

[1] *Bened. Varchi.* Lib. XI, p. 245. — *Filippo de' Nerli.* L. X, p. 239 — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 70 — [2] *Jacopo Nardi.* Lib. IX, p. 381. — *Filippo de' Nerli,* L. X, p. 241. — *Bern. Segni.* L. IV, p. 119.

conservée. La république promettait de payer à l'armée cinquante mille écus en argent comptant, et trente mille en lettres de change; et en retour, les troupes impériales devaient s'éloigner immédiatement. Les forteresses de Pise, de Volterra et de Livourne devaient être livrées au commissaire du pape. Pour sûreté du paiement des lettres de change, de la tradition des forteresses et de l'obéissance du peuple au gouvernement que l'empereur lui donnerait, les Florentins devaient remettre à Ferdinand de Gonzague cinquante otages à son choix. Une amnistie complète était enfin accordée au nom du pape et de l'empereur, soit à tous les Florentins sans exception, pour tout ce qu'ils pouvaient avoir fait contre la maison de Médicis, soit à tous les sujets de l'empire et de l'église qui les avaient servis pendant la guerre, pour avoir porté les armes contre leurs seigneurs suzerains [1].

Ensuite de ce traité, qui bientôt demeura dans les archives comme un monument du scandaleux manque de foi des deux souverains au nom desquels il était stipulé, tous les émigrés florentins et les commissaires du pape rentrèrent dans la ville. Barthélemi Valori fit occuper, le 20 août, la place du palais par quatre compagnies de soldats corses; il força ensuite la seigneurie à descendre sur le balcon, et fit sonner la grosse cloche pour assembler le peuple en parlement. A peine trois cents citoyens se trouvèrent réunis sur la place ; quelques-uns de ceux qui avaient voulu s'y rendre pour y faire entendre pour la dernière fois un vote libre, en furent repoussés à coups de couteau [2]. Salvestro Aldobrandini s'adressant à cette dérisoire assemblée du peuple, lui demanda si elle consentait « qu'on créât douze hommes qui eussent à eux seuls autant « d'autorité et de pouvoir qu'en avait le peuple de Florence « tout ensemble. » Par trois fois cette demande fut répétée, et

[1] *Ben. Varchi.* L. XI, p. 246-250. — *Jacopo Nardi.* L. IX, p. 382-383. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 244. — *Pauli Jovii,* L. XXIX, p. 173. — [2] *Bened. Varchi.* L. XI, p. 157.

par trois fois la populace et les enfants répondirent : *Oui, oui, les balles ! les balles !* (armes des Médicis), *les Médicis, les Médicis!* Après ce prétendu consentement populaire, douze seigneurs de la balie furent nommés par le commissaire apostolique. Ceux-ci déposèrent la seigneurie, les Dix de la guerre, les Huit de *guardia e balia* ou juges criminels suprêmes. Ils firent désarmer le peuple, et, par leur entremise, la liberté florentine succomba pour la dernière fois. Avant l'expiration de leur pouvoir, le nom même de république fut anéanti [1].

[1] *Benedetto Varchi.* L. XI, p. 256-260. — *Jacopo Nardi, Ist. Fior.* L. IX, p. 387. — *Fr. Guicciardini,* L. XX, p. 545. — *Istor. di Giovio Cambi.* T. XXIII, p. 73. — *Filippo de' Nerli.* Lib. X, p. 242. — *Bernardo Segni.* Lib. V, p. 128. — *Pauli Jovii.* L. XXIX, p. 75.

L'Histoire de Florence de Jacob Nardi finit à la prise de la ville et à l'établissement de la balie. Elle est écrite avec un ton de candeur et de loyauté qui attache à l'historien : on y reconnaît l'ami de la liberté, l'homme religieux et l'honnête homme. Nardi ne regardait point son livre comme terminé, et il l'aurait détruit à sa mort, si heureusement il n'y en avait pas eu déjà plusieurs copies en circulation. Les six premiers livres cependant, qui comprennent l'intervalle de l'année 1494 à la mort de Léon X, paraissent avoir reçu toute la perfection que l'auteur était capable de leur donner. Il n'en est pas de même des trois derniers ; le récit y est à peine ébauché, et l'auteur paraît les avoir écrits hors de portée des matériaux qu'il devait employer. On trouve dans ces trois derniers livres quelques erreurs de faits et de dates, beaucoup de répétitions, beaucoup de désordre, et des morceaux qui semblent n'avoir jamais été relus par l'auteur. Jacob Nardi avait eu quelque part à la révolution de 1527 ; aussi fut-il au nombre des exilés que la balie de 1530 priva de leur patrie. Ce fut lui que les émigrés chargèrent ensuite de porter leurs plaintes à l'empereur sur la violation de la capitulation de Florence, et d'exposer leurs griefs dans un écrit qui fut remis à Charles-Quint. Jusqu'à la fin de sa vie, qui se termina dans l'exil, Jacob Nardi travailla, malgré la pauvreté et la vieillesse, à susciter des vengeurs à la liberté de sa patrie. Son histoire fut imprimée à Florence, in-4°, 1584, 1 vol. de 390 p.

CHAPITRE IV.

Violation de la capitulation de Florence : persécution de tous les amis de la liberté. Règne et mort d'Alexandre de Médicis : succession de Cosme Ier au titre de duc de Florence. — Sienne, opprimée par les Espagnols, embrasse le parti français : siége et dernière capitulation de cette ville.

1530-1555.

L'indépendance de l'Italie, qui avait commencé avec le XIIe siècle, et qui avait été solennellement reconnue en suite des victoires de la ligue lombarde sur Frédéric Barberousse, cessa à l'époque du couronnement de l'empereur Charles-Quint à Bologne, ou à celle de la prise de Florence par ses généraux, en mars ou en août 1530. Avant le XIIe siècle, l'Italie, se souvenant encore de son ancienne grandeur, s'indignait d'être asservie par les peuples voisins. Elle se croyait supérieure à sa condition; néanmoins elle obéissait; elle fit partie de l'empire des Francs, puis de celui des Germains. Sa destinée était réglée par les passions, la politique et les victoires d'ultramontains dont elle n'entendait pas même la langue. Telle a été de nouveau sa situation depuis l'année 1530 jusqu'à nos jours.

La liberté avait donné à l'Italie quatre siècles de grandeur et de gloire. Pendant ces quatre siècles, elle fit peu de conquêtes au-delà de ses limites naturelles; ce fut alors cependant qu'elle assura à ses peuples le premier rang entre les nations de l'Occident. Elle n'exerça jamais sa puissance sur les états voisins, de manière à mettre en danger leur indépendance; sa division en un grand nombre de petits états interdisait absolument cette carrière à son ambition; mais la même division avait multiplié ses ressources et développé l'esprit et le caractère de ses peuples dans chacune de ses petites capitales. Les Italiens n'avaient alors pas besoin de conquêtes pour se faire connaître comme une grande nation. Les Allemands, les Français, les Anglais, les Espagnols, avaient des priviléges municipaux, des chefs féodaux, des monarques qu'ils croyaient devoir défendre; les Italiens seuls avaient une patrie et le sentaient. Ils avaient relevé la nature humaine dégradée, en donnant à tous les hommes des droits comme hommes, et non comme privilégiés. Ils avaient les premiers étudié la théorie des gouvernements et donné aux autres peuples des modèles d'institutions libérales. Ils avaient rendu au monde la philosophie, l'éloquence, la poésie, l'histoire, l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique. Ils avaient fait faire des progrès rapides au commerce, à l'agriculture, à la navigation, aux arts mécaniques. Ils avaient été les instituteurs de l'Europe. A peine pourrait-on nommer une science, un art, une connaissance dont ils n'eussent enseigné les éléments aux peuples qui depuis les ont surpassés. Cette universalité de connaissances avait développé leur esprit, leur goût et leurs manières; et ce poli leur resta longtemps encore après qu'ils eurent perdu tous leurs autres avantages; l'élégance et les agréments survécurent à l'ancienne dignité; mais celle-ci en avait été le fondement. Elle dura autant que la liberté italienne. Telle fut la grandeur de la nation au temps de sa gloire, et cette

grandeur n'avait pas besoin de victoires pour la rehausser.

Avant le XIIe siècle, quelques petits princes italiens se croyaient indépendants, quelques petits peuples se croyaient libres et l'étaient peut-être. Cependant, à cause des ducs de Spolète ou de Bénévent, à cause des républiques d'Amalfi ou de Naples, nous n'avons pas cru devoir commencer l'histoire de l'Italie dès la chute de l'empire romain en Occident; nous ne croyons pas davantage devoir la continuer après la chute de Florence, à cause des ducs de Toscane ou de Parme, et des républiques de Venise ou de Gênes.

Pendant tout le temps que les Italiens furent vraiment une nation, nous avons cherché à rassembler avec une scrupuleuse exactitude tous les faits qui pouvaient peindre leur caractère, expliquer leur politique, motiver leurs lois et réveiller dans leurs descendants des souvenirs instructifs, ou servir de miroir aux autres peuples libres. Nous n'avons point craint alors de descendre à des détails trop minutieux; ces détails ne sont pas inutiles lorsqu'ils servent à peindre des hommes. Nous n'avons pas craint non plus d'entremêler à notre récit les événements principaux survenus dans les autres contrées de l'Europe; l'influence de l'Italie se faisait sentir sur toutes, et l'on ne pouvait comprendre la politique de ses états sans promener alternativement ses regards sur la Grèce et l'Espagne, la Hongrie et la France, la Turquie et l'Allemagne. Nous avons vu ensuite le déclin de cette influence italienne sur les autres contrées. Nous avons vu l'Italie tour à tour victime de la fausse politique de ses chefs, de la mauvaise foi des ultramontains, de la férocité des soldats mercenaires, ravagée par les armées, par la peste et par la famine pendant trente-sept ans de guerres presque continuelles. Nous l'avons vue réduite ainsi au dernier degré d'épuisement. Nous sommes enfin parvenus au point où elle a cessé d'exister. Nous avons vu pour la dernière fois un empereur d'Allemagne venir dans une église italienne pour re-

cevoir la couronne d'or des mains du pape; et cette cérémonie, devenue inutile, ne s'est plus renouvelée depuis Charles-Quint. En 1530, il avait commencé à régner par l'épée seule; il n'avait plus besoin, pour prendre le titre d'empereur, qu'un représentant de l'Italie sanctionnât son inauguration par une autorité religieuse.

Dès cette époque et jusqu'à nos jours, huit ou dix princes en Italie ont continué à se croire souverains, mais sans jouir d'aucune indépendance, sans se défendre jamais par leurs propres forces, sans exercer jamais sur les autres l'influence que les autres exercent sans cesse sur eux. Trois, ou même quatre républiques, en comptant San-Marino, ont continué à repousser de leur sein le pouvoir d'un seul, mais sans garder leur liberté, sans conserver aucune ombre, ni de la souveraineté du peuple, ni de la garantie des droits et de la sûreté des citoyens. L'Italie n'a plus été dès lors qu'un vaste musée où les monuments de la mort sont déposés sous les yeux des curieux. On n'a plus eu occasion de demander une seule fois à Vienne, à Madrid, à Paris, à Londres, ce que voudraient, ce que feraient les princes et les peuples d'Italie. Les peuples avaient cessé d'avoir ou d'exprimer une volonté; et les princes, en anéantissant l'esprit vital de leurs sujets, s'étaient anéantis eux-mêmes. L'Italie énervée ne parlait plus qu'au souvenir, et l'on allait l'interroger sur ce qu'elle avait fait jadis, avec la certitude qu'elle ne pourrait plus le faire.

Cependant nous n'abandonnerons point des peuples avec lesquels nous avons en quelque sorte vécu si longtemps, sans jeter un dernier coup d'œil, mais un coup d'œil rapide, sur le sort qui les attendait dans leur organisation nouvelle. De même que dans les six premiers chapitres de cet ouvrage, nous avons parcouru un espace de cinq siècles, et nous nous sommes contenté de fixer dans la mémoire quelques dates et quelques faits principaux ; nous attendons de l'indulgence de notre lec-

teur qu'il nous permettra d'accorder encore un petit nombre de chapitres aux trois derniers siècles, pour que notre récit comprenne, mais dans des proportions bien différentes, la première enfance de la nation italienne, son âge viril et sa décrépitude.

La Toscane, qui si longtemps avait été la patrie de la liberté, doit la première attirer nos regards. L'histoire de Florence ne paraît point absolument finie par la capitulation de cette ville ; tant que les citoyens qu'on avait vus animés d'un si ardent patriotisme vivaient encore, tant qu'ils luttaient encore contre le pouvoir absolu, la république florentine existait toujours, du moins dans leur souvenir, et nous devons un hommage à leurs derniers efforts. Ils surent rallier leur cause à celle de la liberté de Sienne; et la chute de cette dernière république mérite aussi quelque attention de notre part.

1530. — Ce fut avec des formes républicaines que la république de Florence fut détruite. Pour créer une balie, on avait convoqué un parlement et consulté une prétendue assemblée de tout le peuple florentin. On avait demandé à ce peuple de conférer la totalité de ses pouvoirs aux commissaires par les mains desquels on voulait organiser la tyrannie. C'était reconnaître la souveraineté du peuple au moment même où le peuple abdiquait cette souveraineté pour jamais. Mais le parlement florentin qui créa la balie de 1530 devait être le dernier; et, en effet, l'ordre fut donné ensuite de briser la cloche qui servait à le convoquer, pour qu'elle ne pût jamais plus servir au même usage [1].

La balie gouverna seule Florence pendant plusieurs mois en son propre nom, et non point au nom du pape ou des Médicis. Mais c'était Clément VII qui l'avait voulu ainsi, pour

[1] *Bernardo Segni.* L. V, P. 129. — Le 12 octobre 1532, *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 122. — *Bened. Varchi.* L. XIII, T. V, p. 9.

que ces commissaires, qui, en toute chose, agissaient uniquement d'après ses ordres, et qui attendaient de Rome la décision de chaque affaire, ne parussent point liés par la capitulation que Barthélemi Valori avait signée en son nom. Le pape et l'empereur avaient promis à Florence liberté et amnistie; mais Clément prétendait que si la république voulait elle-même changer ses lois et punir ses citoyens, la capitulation ne pouvait point l'en empêcher. Pour que la balie parût davantage représenter la république, il voulut qu'elle formât un corps plus nombreux, dépositaire de la souveraineté; et, au mois d'octobre, une seconde balie de cent cinquante citoyens fut élue par la première. Celle-ci comprenait tous les chefs de cette partie de l'aristocratie qui s'était montrée dévouée aux Médicis [1].

Alors les vengeances du pape et celles de ses partisans commencèrent. Les plus distingués parmi les membres de l'ancien gouvernement furent soumis à une torture rigoureuse; puis le ci-devant gonfalonier Carducci, Bernard de Castiglione, et quatre autres de ces vénérables magistrats, eurent la tête tranchée [2]. Raphaël Girolami, l'autre gonfalonier, obtint grâce de la vie, à l'intercession de Ferdinand de Gonzague; mais il fut enfermé dans la citadelle de Pise, et peu après il y mourut empoisonné [3]. Le prédicateur Benoist de Foiano fut livré au pape et conduit à Rome. Celui-ci, en le faisant emprisonner au château Saint-Ange, ordonna qu'on lui diminuât chaque jour sa ration d'eau et de pain; et c'est ainsi qu'il le fit mourir lentement de misère. Frère Zacharie, qui était également poursuivi, trouva moyen de s'échapper déguisé en paysan. Il s'enfuit à Ferrare, puis à Venise; et il mourut enfin à Pérouse, où il était venu se jeter

[1] *Ben. Varchi.* L. XII, p. 317. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 81. — [2] *Ben. Varchi.* L. XII, p. 295. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 79. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 414. — *Bern. Segni.* L. V, p. 133. — [3] *Bened. Varchi.* L. XII, p. 289.

aux pieds de Clément VII, pour implorer son pardon [1]. Une vingtaine de ceux qui se croyaient plus compromis, se dérobèrent au supplice par la fuite. En effet, ils furent condamnés à mort par contumace, et leurs biens furent confisqués. Environ cent cinquante citoyens furent relégués pour trois ans dans des lieux déterminés, souvent à une très grande distance de leur patrie et de leurs affaires; mais le nouveau gouvernement, qui au lieu de frapper tous ses ennemis en une fois, redoublait de sévérité à mesure qu'il se rassurait lui-même, désira bientôt une occasion de condamner ces mêmes bannis comme rebelles et de confisquer leurs biens. Après qu'ils se furent conformés à leur condamnation avec une dépense excessive, la balie, au bout de trois ans, les envoya dans un nouvel exil, plus incommode encore que le premier, et força ainsi la plupart d'entre eux à désobéir [2].

La république semblait exister encore : un corps aristocratique assez nombreux paraissait souverain; le pape, qui n'avait voulu envoyer personne de sa famille à Florence, et qui cachait l'autorité absolue qu'il exerçait, pour ne pas être responsable des supplices qu'il ordonnait, laissait agir Barthélemi Valori, François Guicciardini l'historien, François Vettori et Robert Acciaiuoli. C'étaient eux qui paraissaient les vrais chefs de la république : ce furent eux aussi qui versèrent le sang et qui confisquèrent les biens des plus vertueux citoyens; qui réduisirent à un exil perpétuel ceux qu'ils feignirent d'épargner, qui ruinèrent par des taxes arbitraires tous ceux qui avaient montré de l'attachement à la liberté; qui firent rendre sans indemnité tous les biens patrimoniaux ou ecclésiastiques vendus par autorité de justice; qui firent désarmer le peuple en prononçant les peines les plus sévères

[1] *Bened. Varchi*, L. XII, p. 275. — [2] *Benedetto Varchi*. L. XII, p. 304-312. — *Giov. Cambi*. T. XXIII, p. 87-95. — *Bernardo Segni*. Lib. V, p. 135. — *Filippo de' Nerli*. L. XI, p. 252. — *Fr. Guicciardini*. L. XX, p. 546.

contre quiconque conserverait quelque arme en sa possession, et qui, pour maintenir leur autorité par la terreur, prirent à leur solde deux mille des landsknechts qui avaient assiégé Florence [1].

Mais Clément VII, qui comptait sur le zèle des chefs de parti pour se venger, savait bien qu'ils ne seraient point également empressés à exécuter ses projets ultérieurs et à changer la constitution de leur patrie, pour en faire une souveraineté absolue en faveur d'un de ses neveux. Aussi avait-il envoyé Alexandre de Médicis en Allemagne et en Flandre à la cour de Charles-Quint, pour solliciter l'empereur de régler le gouvernement de Florence selon la faculté qui lui en avait été réservée par la capitulation. L'empereur, quoiqu'il eût promis à Alexandre sa fille naturelle, ne répondait pas à beaucoup près à l'impatience du pape. 1531.—Il avait laissé écouler non seulement les quatre mois fixés par la capitulation, mais tout près d'une année avant de renvoyer à Florence Alexandre de Médicis, qui portait déjà le titre de duc de Civita di Penna. Ce fut seulement le 5 juillet 1531 que ce jeune homme y fit son entrée; et ce fut le lendemain que Jean-Antoine Mussétola, ambassadeur de Charles-Quint, communiqua à la seigneurie et à la balie le décret signé par l'empereur à Augsbourg, le 21 octobre précédent : ce décret rétablissait les Florentins dans leurs anciens priviléges, sous condition qu'ils reconnaîtraient pour chef de la république Alexandre de Médicis, et après lui ses enfants, ou à leur défaut l'aîné des autres Médicis; cela à perpétuité et par ordre de primogéniture [2].

Le décret d'Augsbourg ne semblait point encore faire une

[1] *Bened. Varchi.* L. XII, p. 310 et seq. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 79. — *Bern. Segni.* L. V, p. 131. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 250. — [2] *Benedetto Varchi.* L. XII, p. 356-359. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 103. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 416. — *Bernardo Segni.* L. V, p. 143. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 255.

révolution complète dans l'état. Il maintenait nominalement la liberté et la forme républicaine; il n'attribuait à la maison de Médicis que les prérogatives dont elle jouissait avant l'année 1527, et qu'il transformait en droits; il assurait au duc Alexandre vingt mille florins d'or de pension, au lieu de lui abandonner la disposition de tous les revenus de l'état. Mais Clément VII n'était pas satisfait de cette autorité limitée; et ceux qui l'avaient servi dans ses vengeances n'étaient pas tranquilles. Ceux-ci, reconnaissant qu'ils étaient l'objet de la haine, non pas d'un parti seulement, mais de l'universalité de leurs concitoyens, tremblaient d'être chassés de nouveau de Florence à la mort du pape, ou à la première révolution d'Italie. Guicciardini, consulté par Clément VII, lui répondit qu'il était impossible au gouvernement d'acquérir aucune popularité; que sa seule ressource était de se donner des associés dans la haine publique, de songer moins encore à gagner quelques partisans parmi les hommes riches et habiles qu'à les compromettre avec tout le peuple, pour que, comme lui-même et ceux qui avaient suivi la même ligne que lui, ils sussent bien qu'il n'y avait de salut pour eux que dans le maintien de la maison de Médicis. Ce fut dans cet esprit qu'une nouvelle révolution fut préparée [1].

1532. — Le pape, en disposant, en ordonnant toute chose, voulut encore que les citoyens florentins qui gouvernaient alors prissent seuls la responsabilité du nouveau changement. Il envoya tout son plan dressé de Rome, mais il en laissa l'exécution à Barthélemy Valori, à Guicciardini, à François Vettori, à Philippe de Nerli et à Philippe Strozzi. Ce dernier se sentant l'objet de la défiance et de la haine secrète de Clé-

[1] Lettre de Fr. Guicciardini à Nicolas de Schomberg, archevêque de Capoue, du 30 janvier 1532, avec un Mémoire sur le gouvernement de Florence. *Lettere de' Princ.* T. III, f. 8 et seq.

ment VII, cherchait à regagner ses bonnes grâces en exécutant ses volontés avec plus de zèle que tout autre [1].

Ces confidents du pape forcèrent en quelque sorte la balie à décréter, le 4 avril 1532, la création d'un comité de douze citoyens chargés de réorganiser le gouvernement de l'*état* et de la *cité* de Florence, car on cessa de prononcer le nom de *république*. On leur donna un mois pour terminer leur ouvrage; mais comme il avait été préparé d'avance par le pape, ces commissaires purent le publier plus tôt encore [2].

La nouvelle constitution fut rendue publique le 27 avril 1532. Elle supprimait le gonfalonier de justice et la seigneurie, et elle interdisait de jamais rétablir cette magistrature qui avait duré deux cent cinquante ans avec tant de gloire. Elle déclarait Alexandre de Médicis chef et prince de l'état, avec le titre de doge ou duc de la république florentine, qu'il transmettrait à perpétuité à ses descendants par ordre de primogéniture; elle établissait deux conseils à vie pour partager avec lui le soin du gouvernement; l'un, nommé les deux cents, comprenait tous les membres actuels de la grande balie, et près d'une centaine d'autres qu'Alexandre se réservait le pouvoir d'y appeler; l'autre, nommé le sénat, devait être composé de quarante-huit membres choisis parmi les conseillers des deux cents, et âgés de plus de trente-six ans. Quatre conseillers élus tous les trois mois, chaque fois par un nouveau quart du sénat, devaient remplacer la seigneurie dans ses fonctions honorifiques; le doge ou son lieutenant remplaçait le gonfalonier, ou plutôt la république tout entière. Aucune proposition ne pouvait être mise en délibération que par le doge; aucune ne pouvait passer en loi sans son assentiment formel, et les nouveaux conseils ne donnèrent jamais l'exemple d'une pro-

[1] *Ben. Varchi.* Lib. XII, p. 367. — *Bern. Segni.* Lib. V, p. 147. — *Comment. del Nerli.* Lib. XI, p. 260. — [2] *Bened. Varchi.* L. XII, p. 372. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 419. — *Ist. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 110.

position du prince qui ne fût pas immédiatement sanctionnée avec un servile empressement [1].

Alexandre de Médicis fut tel que devait être un prince établi sur le trône par des armées étrangères, contre le vœu de tous ses concitoyens, après une guerre qui avait ruiné et humilié sa patrie. Se défiant de tout le monde, et s'efforçant d'obtenir de la peur ce qu'il ne pouvait devoir à l'amour, il s'entoura de soldats étrangers ; il choisit, pour les commander, Alexandre Vitelli de Città di Castello, parce qu'il le savait irrité contre les Florentins et l'état populaire, qui avait fait mourir son père Paul Vitelli. 1534. — Il fortifia sur les bords de l'Arno un bastion qui pût lui servir de refuge en cas d'insurrection du peuple ; mais ne se croyant point encore assuré par là, il fit jeter, le premier juin 1534, les fondements d'une citadelle à l'endroit où était auparavant la porte de Faenza ; et il y fit travailler avec tant d'activité, qu'avant la fin de l'année elle fut en état de défense. Il tint rigoureusement la main au désarmement des citoyens ; la peine de mort et la confiscation des biens étaient prononcées contre ceux dans la maison desquels on trouvait des armes ; en même temps il avait formé une milice des sujets de la république, il l'avait armée, il lui avait donné des priviléges, et il contenait ainsi les anciens souverains par la crainte de leurs anciens vassaux [2].

Les soldats d'Alexandre croyaient tout permis à leur libertinage et à leur avarice ; et de quelque outrage que les citoyens eussent à se plaindre, ils ne pouvaient jamais obtenir de justice ni contre aucun militaire, ni contre aucun des officiers ou des moindres valets employés dans la maison du duc.

[1] *Ben. Varchi.* L. XII, p. 374, et T. V, L. XIII, p. 12. — *Gio. Cambi.* T. XXIII, p. 114. — *Bern. Segni.* L. V, p. 150. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 262-268. — [2] *Ben. Varchi.* Lib. XIII, T. V, p. 5 ; Lib. XIV, p. 85. — *Ist. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 137 — *Bern. Segni.* L. VI, p. 153. — *Filippo de' Nerli.* L. XI, p. 270-272.

Celui-ci semblait prendre à tâche d'humilier ses compatriotes, et de les ravaler sans cesse en les comparant aux étrangers. Il avait successivement offensé presque tous ceux qui lui avaient été le plus dévoués; aussi les chefs de ces grandes familles qui avaient dirigé le parti des Médicis, et qui pendant le siége avaient porté les armes contre leur patrie, avaient-ils quitté de nouveau cette patrie, où ils ne pouvaient plus vivre sous le tyran qu'ils lui avaient donné. François Guicciardini, que Clément VII avait nommé gouverneur de Bologne, n'éprouvait point encore la douleur d'obéir là où il avait commandé; mais Barthélemi Valori, quoique gouverneur de la Romagne pour le pape, ne pouvait se consoler de la part qu'il avait eue à la révolution, et de l'esclavage où il s'était réduit lui-même; Philippe Strozzi, malgré tous ses efforts pour gagner la bienveillance du duc, le savait jaloux de son immense richesse, et toujours prêt à l'offenser : aussi, lors du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, en 1533, passa-t-il à la cour de France, et y appela-t-il, l'année suivante, sa nombreuse famille. Tous les cardinaux florentins, et il y en avait quatre à cette époque, se rangeaient parmi les ennemis d'Alexandre : mais le plus ardent de tous était le cardinal Hippolyte de Médicis, son cousin, qui, se regardant comme né plus honorablement qu'Alexandre, dont il était aussi l'aîné, ne pouvait se consoler de ce qu'on avait donné à un bâtard, dont le père était inconnu et la mère infâme, des prérogatives dont il avait joui lui-même quelque temps, et que l'amour de ses concitoyens lui aurait volontiers déférées de nouveau [1].

La mère même d'Alexandre ne savait point en effet s'il était fils de Laurent, duc d'Urbin, de Clément VII, ou d'un muletier. Dans le premier cas, il se serait trouvé frère consanguin de Catherine de Médicis, fille unique de Laurent et de Made-

[1] *Ben. Varchi.* T. V, Lib. XIV, p. 90. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 156.

leine de la Tour-d'Auvergne, à laquelle Clément VII venait de procurer une grandeur au-delà de ses espérances. Clément, incertain dans sa politique et chancelant dans ses alliances, s'était rapproché de la France ; il avait été à Nice pour y rencontrer François Ier ; de là, il avait passé à Marseille, et il avait enfin marié Catherine, le 27 octobre 1533, à Henri d'Orléans, second fils de François Ier, auquel ce Henri succéda[1]. La paix durait toujours entre les deux monarques ; et Clément VII, en s'alliant à la France, n'avait garde de se déclarer contre l'empereur, dont il sentait bien qu'il dépendait : le mariage de son favori Alexandre avec la fille naturelle de Charles-Quint, quoique convenu dès longtemps, ne s'effectuait point encore, à cause du bas âge de Marguerite d'Autriche ; le pape ne voulait pas s'exposer à le faire rompre : il savait qu'Alexandre ne trouverait aucun appui dans Catherine, qui le détestait comme tous ses parents ; mais plus Alexandre avait d'ennemis, plus Clément VII s'attachait à lui : il se réjouissait de voir ce jeune homme exercer ses vengeances ; il dirigeait, il approuvait tous les actes de son gouvernement, et il le couvrait d'un crédit qu'il sentait devoir bientôt lui échapper, car dès le mois de juin 1534, Clément VII avait été atteint d'une fièvre lente, et il mourut le 25 septembre de la même année, laissant son protégé en butte aux attaques de ses nombreux ennemis[2].

Clément VII avait eu d'abord l'intention de faire continuer tous les six mois la liste des proscrits, à chaque renouvellement du tribunal des Huit de balie ; il en fut empêché seulement par les clameurs élevées contre lui dans toute l'Europe[3]. Cependant le nombre des exilés et des émigrés de Florence

[1] *Ben. Varchi.* Lib. XIV, p. 53. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 161. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXI, p. 224. — [2] *Ben. Varchi.* L. XIV, p. 88. — *Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 141. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXI, p. 429. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXII, p, 234. — [3] *Ben. Varchi.* T. IV, L. XII, p. 315.

était déjà prodigieux, et lorsqu'il avait sommé le duc de Ferrare de les expulser de ses états, on en avait trouvé plus de trois cents dans cette seule province [1]. Leur parti devint bien plus redoutable encore après la mort du pape. Paul III, de la maison Farnèse, qui lui avait succédé, accordait sa faveur à tous les ennemis de Clément VII et de sa mémoire, et il avait ainsi encouragé les cardinaux florentins à se déclarer plus ouvertement.

Le cardinal Hippolyte de Médicis prétendait à la gloire de rendre la liberté à sa patrie. Les Strozzi, dont la richesse surpassait celle d'aucun particulier en Europe, les Valori, Ridolfi et Salviati, qui tous, dans la dernière guerre, avaient pris parti pour les Médicis, s'étaient réunis à Rome pour chercher les moyens de renverser le tyran. Tous les autres émigrés étaient venus les joindre; ils avaient établi entre eux une sorte de gouvernement, et ils avaient envoyé trois des principaux citoyens de Florence à l'empereur en Espagne pour lui demander de retirer sa protection à un prince dont la cruauté, la débauche et la perfidie ne pouvaient être comparées qu'à celles d'un Phalaris ou de quelque autre des monstres fameux de l'antiquité, et pour réclamer l'observation de la capitulation de Florence [2].

Charles-Quint, étonné des injustices criantes, des atroces cruautés, des meurtres, des empoisonnements sans nombre dont il entendait accuser Alexandre, promit d'examiner sa conduite quand lui-même il reviendrait de son expédition de Tunis. 1535. — En effet, comme à son retour il se reposait à Naples, les émigrés florentins lui dépêchèrent le cardinal Hippolyte de Médicis pour achever de l'éclairer; mais le duc Alexandre avait pris ses mesures pour se défaire de cet antagoniste. Le

[1] *Bened. Varchi.* T. IV, L. XIV, p. 80. — [2] *Ibid.* T. V, L. XIV, p. 108. — *Bern. Segni.* L. VII, p. 178. — *Pauli Jovii.* L. XXXIV, p. 302. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 430. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 277.

cardinal, arrivé à Itri, dans la route de Rome à Naples, fut empoisonné, le 10 août, par son échanson; il mourut après treize heures de souffrances. Dante de Castiglione et Berlinghière Berlinghiéri qui l'accompagnaient, moururent le lendemain du même poison; mais le duc ne put réussir à faire assassiner Philippe Strozzi comme il l'avait tenté plusieurs fois, et les embûches qu'il dressait à ses autres ennemis furent également découvertes [1].

La mort d'Hippolyte, en délivrant Alexandre de son ennemi le plus redoutable, ajoutait, d'autre part, une nouvelle tache à sa réputation. Ses mœurs étaient infâmes, toutes ses habitudes étaient vicieuses; et comme il avait rempli l'Europe de tous ses ennemis, ses crimes étaient aussi publiés en tout lieu. La fille de l'empereur lui était promise, mais elle ne lui était point encore donnée; et depuis que son alliance n'était plus un gage de celle de l'église, il pouvait craindre que Charles-Quint ne saisît avec empressement un prétexte plausible pour rompre le mariage projeté, et disposer de son état en faveur d'un autre. Mais Charles avait une haine invétérée contre les républiques et contre les prétentions des peuples à la liberté; il se défiait surtout des Florentins qu'il savait de tout temps attachés à la France, avec laquelle il était sur le point de rentrer en guerre; et Alexandre, comptant sur cette partialité, se rendit à Naples pour plaider lui-même sa cause à la cour de l'empereur [2].

Le duc avait rattaché à son parti Barthélemi Valori; il le conduisit à Naples avec lui, aussi bien que François Guicciardini, Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi. Les émigrés, de leur côté, s'étaient rendus à Naples; on y voyait entre autres Phi-

[1] *Ben. Varchi.* L. XIV, p. 132. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 188. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 278. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 430. — [2] *Benedetto Varchi.* L. XIV, p. 131. — *Bernardo Segni.* L. VII, p. 189. — Il partit le 19 décembre 1535. *Fil. de' Nerli.* L. XII, p. 279.

lippe Strozzi et ses fils, les cardinaux Salviati et Ridolfi, et leurs frères, tous proches parents de ceux qui s'étaient attachés au duc. La ville et la cour étaient pleines des Florentins des deux partis, et ceux qui redemandaient la liberté de leur patrie paraissaient bien accueillis par les ministres de Charles-Quint. Ils furent invités à présenter leurs plaintes par écrit; Filippo Parenti, et après lui Jacopo Nardi l'historien, le firent avec beaucoup de vigueur, donnant les preuves détaillées des crimes divers d'Alexandre et des extorsions effroyables par lesquelles il ruinait la Toscane. François Guicciardini entreprit d'y répondre article par article, et il ajouta ainsi à la haine populaire à laquelle il se plaignait déjà d'être en butte. 1536.— Enfin, l'empereur prononça, au mois de février 1536, le jugement qu'on lui demandait. Tous les exilés et les émigrés florentins devaient, d'après son rescrit, être rappelés dans leur patrie, remis en possession de leurs biens, et garantis dans leurs personnes; mais aucun changement n'était apporté à la constitution de l'état, ni aucun privilége garanti au peuple [1].

Alors tous les émigrés florentins, quoique plusieurs sentissent déjà les atteintes de la misère, se réunirent pour rejeter un compromis qui ne sauvait qu'eux et qui sacrifiait leur patrie. Leur réponse, l'une des plus nobles que conservent les archives de la diplomatie, commençait par ces mots : « Nous « ne sommes point venus ici pour demander à Sa Majesté im- « périale sous quelles conditions nous devions servir le duc « Alexandre, ni pour obtenir par elle son pardon, après avoir « volontairement, avec justice, et selon notre devoir, travaillé « à maintenir ou recouvrer la liberté de notre patrie. Nous ne « l'avons point invoquée pour retourner esclaves dans une « ville d'où il y a bien peu de temps que nous sommes sortis « libres, ou pour y recouvrer nos biens. Mais nous avons re-

[1] *Ben. Varchi.* L. XIV, p. 143-219, et 224. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 431. — *Bern. Segni.* L. VII, p. 189. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 279.

« couru à Sa Majesté, nous confiant en sa bonté et en sa jus-
« tice, pour qu'il lui plût de nous rendre cette entière et vraie
« liberté que ses agents et ses ministres s'engagèrent en son
« nom, par le traité de 1530, à nous conserver..... Nous ne
« savons donc répondre autre chose au mémoire qui nous a
« été remis de la part de Sa Majesté, si ce n'est que nous
« sommes tous résolus à vivre et à mourir libres, ainsi que
« nous sommes nés, et que nous supplions de nouveau Sa Ma-
« jesté de soustraire cette malheureuse cité au joug cruel qui
« l'écrase.... [1]. »

François Sforza, duc de Milan, était mort le 24 octobre 1535. Son frère naturel, Jean-Paul Sforza, marquis de Caravaggio, qui avait quelque prétention à lui succéder, parce qu'il avait été appelé dans les investitures au défaut de la ligne légitime, fut empoisonné à son passage à Florence, comme il se rendait en poste à la cour de l'empereur; et sa mort trancha, en faveur de la maison d'Autriche, une question difficile à résoudre. Une guerre furieuse allait recommencer entre l'Autriche et la France; le duc Alexandre promettait de l'argent, et sa fidélité était assurée, tandis que la république de Florence, si elle était rétablie, ne manquerait pas d'écouter bientôt son antique affection pour la France. Charles-Quint n'hésita plus entre les deux partis; le 28 février, il maria sa fille naturelle, Marguerite d'Autriche, au duc Alexandre; il reçut de lui, en retour, une somme d'argent considérable, et il le renvoya plus puissant que jamais dans ses états. Le mariage d'Alexandre fut célébré une seconde fois à Florence, avec plus de solennité, le 13 juin 1536 [2].

Peu de mois s'étaient écoulés depuis ce mariage, et Alexan-

[1] Toutes les pièces originales sont rapportées par Bened. Varchi : celle-ci eut, dit-il, beaucoup de réputation en Italie. L. XIV, p. 229-230. — [2] *Bened. Varchi.* L. XIV, p. 259. — *Bern. Segni.* L. VII, p. 192 et 198. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 283-286. — *Della Storia di Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 11. Il fait suite à Guicciardini, qui finit à la mort de Clément VII.

dre les avait passés dans ses débauches habituelles, portant alternativement le libertinage et le déshonneur dans les couvents et dans les maisons les plus nobles de Florence, lorsqu'il fut assassiné, le 6 janvier 1537, par l'homme dont il se défiait le moins. 1537. — Cet homme était Lorenzino de Médicis, son cousin, l'aîné de la branche cadette de cette maison, et celui même que le rescrit impérial appelait à succéder à Alexandre, si ce dernier mourait sans enfants. Lorenzino, qui aurait mérité de l'estime par son esprit et son goût pour les lettres, si ses mœurs ou son caractère ne l'avaient pas dégradé, avait vécu dans les plaisirs, et avait servi comme un lâche flatteur le duc Alexandre dans ses impudiques amours. Il l'avait déjà aidé à séduire plusieurs femmes nobles, et il prêtait souvent sa maison, attenante à celle du duc, dans *la Via Larga,* pour leur rendez-vous. Il s'engagea à lui amener de même la femme de Léonard Ginori, sœur de sa propre mère, mais beaucoup plus jeune qu'elle. La beauté de cette dame avait depuis longtemps frappé Alexandre, et sa vertu l'avait jusqu'alors rebuté. Après souper, le jour même de l'Épiphanie, où le carnaval commence, Lorenzino avertit le duc que s'il voulait se rendre chez lui absolument seul, et en observant le plus profond secret, il y rencontrerait sa tante Ginori. Alexandre accepta le rendez-vous; il écarta tous ses gardes, il dérouta tous ceux qui pouvaient l'observer, et il entra sans être aperçu de personne dans la maison de Lorenzino. Il était fatigué de la journée et voulait se reposer; mais, avant de se jeter sur le lit, il détacha son épée, et Lorenzino la prenant de ses mains pour la mettre au chevet de son lit, en passa le ceinturon autour de la garde, de manière à ce qu'il ne fût pas facile de la tirer. Il sortit ensuite, en lui disant de se reposer, tandis qu'il allait chercher sa tante, et il l'enferma sous clef. Il revint un moment après, avec un assassin surnommé Scoronconcolo, qu'il avait aposté d'avance, en lui demandant de le servir pour se défaire d'un

grand personnage de la cour, qu'il n'avait point nommé, car Lorenzino était arrivé jusqu'au moment de l'exécution sans mettre une seule personne dans son secret.

En entrant le premier dans la chambre, Lorenzino dit au duc : *Seigneur, dormez-vous?* Mais en même temps il le perça de part en part avec une épée courte, qu'il tenait à la main. Alexandre, quoique blessé mortellement, essaya de lutter contre son meurtrier; et Lorenzino, pour l'empêcher de crier, tout en lui disant, *Seigneur, n'ayez pas peur,* lui enfonça deux doigts dans la bouche. Alexandre les mordit de toutes ses forces, en se roulant sur le lit avec Lorenzino, qu'il tenait embrassé. Scoronconcolo ne pouvait frapper l'un sans frapper l'autre; il tâchait d'atteindre Alexandre entre les jambes de Lorenzino, tandis qu'ils se débattaient; mais tous ses coups se perdaient dans le matelas. Enfin, il se souvint qu'il avait un couteau dans sa poche, et le plongeant dans la gorge du duc, il le tourna tant qu'il le tua [1].

Lorenzino était assuré que, quelques cris qui se fissent entendre de son appartement, personne ne viendrait en demander la cause; ses domestiques y étaient accoutumés. Personne ne savait son secret; il avait plusieurs heures devant lui, pendant lesquelles personne ne demanderait le duc, ni ne s'appercevrait qu'il manquait. Il ne s'agissait plus que de recueillir les fruits de la conjuration qu'il avait conduite avec tant d'habileté et un si profond secret. Mais Lorenzino avait excité, par sa vie précédente, la défiance de tous les honnêtes gens; il n'avait point d'amis dont il pût demander le conseil ou l'assistance; il n'avait point de parti : on ne lui connaissait pas le zèle pour la liberté qu'il affecta ensuite, et qui peut-être n'é-

[1] *Bened. Varchi.* Lib. XV, p. 264-272. — *Bern. Segni.* L. VII, p. 204-206. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 286-290. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 11. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 436. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVIII, p. 387-391. — *Istorie di Marco Guazzo.* f. 159.

tait qu'un héroïsme d'emprunt. Quoiqu'il fût le premier des Médicis dans la ligne de succession, personne ne songeait à lui, soit parce qu'on ne doutait point qu'Alexandre, jeune, vigoureux, et nouvellement marié, n'eût des enfants, soit parce qu'on ne regardait pas l'état monarchique comme asssez solidement établi pour supposer que la succession passerait dans une branche éloignée. Il était troublé par l'action qu'il venait de faire, troublé par la peur de Scoronconcolo, son associé, peut-être aussi par la douleur que lui causait sa main violemment mordue par Alexandre. D'ailleurs il crut le gouvernement renversé par la mort du tyran; celui-ci n'avait point de fils, point de frère prêt à recueillir sa succession : lui-même il était son plus proche héritier; et il ne pouvait même prévoir à qui le parti des Médicis penserait à déférer l'autorité monarchique. Il ne songea donc plus qu'à se mettre lui-même à couvert pour les premiers moments d'effervescence, et à rassembler les émigrés qui devaient recueillir le fruit de sa hardiesse. Il ferma la porte de sa chambre et emporta la clef avec lui; puis se faisant donner un ordre pour qu'on lui rouvrît les portes de la ville, et qu'on lui fournît des chevaux de poste, sous prétexte qu'il venait d'apprendre la maladie de son frère à la campagne, il partit en diligence pour Bologne, et ensuite pour Venise, avec Scoronconcolo [1].

Lorenzino raconta à Salvestro Aldobrandini, à Bologne, et à Philippe Strozzi, à Venise, comment il s'était défait du tyran. Le premier ne voulut pas le croire : le second hésita longtemps avant de lui prêter foi; alors enfin il l'embrassa avec transport, l'appela le Brutus de Florence, et lui promit que ses deux fils épouseraient les deux sœurs de Lorenzino. Cependant

[1] *Benedetto Varchi*. L. XV, p. 273, *et cœteri, ut supra*. Lorenzino de Médicis a écrit lui-même un Mémoire pour justifier son entreprise. Roscoë l'a imprimé dans l'appendix à la vie de Laurent de Médicis, no 84, p. 148-165. Une lettre écrite de Rome, 15 mars, à M. Paolo del Tosco, par son frère, donne aussi des détails reçus de la bouche même de Lorenzino. *Lettere de' Principi*. T. III, f. 52.

il s'en fallait de beaucoup que la dissimulation du nouveau Brutus, qui fut alors célébré par les poëtes et les orateurs de toute l'Italie, eût des résultats aussi heureux que celle du premier. Le sénat, qui avait été formé pour seconder Alexandre, n'avait aucune raison de se louer du gouvernement du duc; mais plus la révolution qui l'avait établi avait été violente et cruelle, plus ceux qui y avaient contribué craignaient le retour et les vengeances des émigrés. Le cardinal Cybo, principal ministre d'Alexandre, apprit le premier que le duc n'était point dans son appartement, qu'on ne l'avait point vu revenir de toute la nuit, et qu'on ne savait où il était. Le départ précipité de Lorenzino, dont il fut instruit peu après, lui fit soupçonner la vérité : mais encore que le peuple fût désarmé, encore qu'il fût effrayé par la citadelle que le duc avait fait bâtir, il avait tant de haine pour les Médicis et tous leurs agents, qu'on devait s'attendre à un soulèvement au moment où il serait instruit de la disparition du duc. Le cardinal Cybo fit dire à tous les courtisans qui venaient au palais, qu'Alexandre se reposait encore, parce qu'il avait veillé toute la nuit. En même temps il envoya un courrier à Alexandre Vitelli, commandant de la garde, pour le presser de revenir en diligence avec tout ce qu'il pourrait rassembler de soldats; car Lorenzino avait choisi, pour exécuter son projet, le moment où Vitelli avait fait une excursion à Città di Castello. Cybo fit aussi avertir tous les commandants de place, tous les capitaines d'ordonnance, de se tenir sur leurs gardes, et ce ne fut que dans la nuit du 7 au 8 janvier qu'il eut le courage de faire ouvrir avec un profond secret l'appartement de Lorenzino, et qu'il y trouva le duc baigné dans son sang [1].

Lorenzino de Médicis avait bien fait avertir quelques pa-

[1] *Bened. Varchi.* L. XV, p. 278. — *Comment. di Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 191. — *Bernardo Segni.* Lib. VIII, p. 208. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 437. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 12. — *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXXVIII, p. 391.

triotes florentins de la mort du duc; mais ceux-ci, ou ne lui avaient prêté aucune foi, ou n'avaient pas osé répandre un secret aussi dangereux. Lorsque ce secret commençait enfin à percer parmi le peuple, celui-ci vit arriver en poste Alexandre Vitelli, le lundi matin, 8 janvier; et tous les lieux forts de la ville, et l'entrée des principales rues, furent garnis de soldats et d'artillerie. La difficulté de tirer parti d'un événement dont tout le monde se réjouissait, mais dont personne n'osait encore se croire assuré, augmentait d'heure en heure. Les quarante-huit sénateurs se rassemblèrent cependant au palais des Médicis, sous la présidence du cardinal Cybo. Dominique Canigiani, l'un d'eux, proposa de déférer la seigneurie à Jules, fils naturel, encore en bas âge, d'Alexandre. François Guicciardini proposa pour chef de la république Cosme, fils de Jean, l'illustre commandant des bandes noires. Ce jeune homme, ignorant ce qui se passait, était alors à sa maison de campagne de Trebbio en Muggello, à quinze milles de Florence. Mais Palla Ruccellai repoussa avec une égale indignation l'une et l'autre proposition. Puisque la Providence les avait délivrés d'un tyran odieux, il demanda qu'on affermît cette liberté que le ciel leur accordait, et qu'on rendît à la république son ancienne constitution; surtout qu'on se gardât de prendre aucune détermination, tandis que tant de nobles citoyens exilés et émigrés, qui avaient autant de droit qu'eux à régler le sort de leur patrie, en étaient éloignés [1].

La plupart des sénateurs partageaient les sentiments de Palla Rucellai; mais ils tremblaient encore devant les quatre hommes qui avaient eu le plus d'influence sous le dernier gouvernement; et ceux-ci, savoir, François Vettori, Guicciardini, Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi, croyaient n'avoir d'autres moyens de se mettre à couvert de la haine de leurs conci-

[1] *Ben. Varchi.* L. XV, p. 284. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 213. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 291.

toyens qu'en élevant un nouveau prince à la place de celui qui venait de périr. Ils représentèrent aux sénateurs tout ce que l'oligarchie avait à craindre de l'indignation du peuple et des vengeances des émigrés; et, ne pouvant les amener à une décision plus précise, ils les engagèrent du moins à déférer pour trois jours de pleins pouvoirs au cardinal Cybo, qui, étant fils d'une sœur de Léon X, pouvait être considéré comme le représentant de la maison de Médicis, encore qu'il ne fût pas Florentin [1].

Cette résolution ne suffisait point pour contenter Guicciardini et ses associés; ils savaient que le parti républicain tenait de son côté de secrètes assemblées; ils jugeaient qu'une plus longue irrésolution pouvait perdre leur faction, et ils assemblèrent dans la nuit un comité secret auquel assistèrent, outre les quatre chefs de parti, le cardinal Cybo, Alexandre Vitelli, commandant de la garde, et le jeune Cosme de Médicis, qui était arrivé en hâte du Trebbio, pour saisir l'occasion que lui offrait la fortune. Ils convinrent de rassembler de nouveau le sénat le lendemain matin, et de le déterminer à élire Cosme de Médicis, non pas pour duc, mais pour chef et gouverneur de la république florentine, avec des pouvoirs limités, en employant, s'il le fallait, la force, pour presser la résolution des sénateurs. En effet, comme ceux-ci hésitaient, le mardi 9 janvier 1537, à accepter et sanctionner les conditions que François Guicciardini avait rédigées par écrit, Alexandre Vitelli, qui avait fait remplir toute la rue de ses soldats, fit retentir les cris de *vivent le duc et les Médicis!* et fit avertir les sénateurs de se hâter, car on ne pouvait plus retenir les soldats. De cette manière, l'élection de Cosme Ier fut résolue dans le sénat par une grande pluralité [2].

[1] *Ben. Varchi.* L. XV, p. 285. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 212. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 292. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 14. — [2] *Ben. Varchi.* Lib. XV, p. 287. — *Scipione Ammirato.* L. XXXI, p. 438. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 18. — *Bern. Segni.*

Cosme de Médicis, fils de Jean, qui lui-même était arrière-petit-fils de Laurent, frère de Cosme l'Ancien, passait alors pour avoir l'esprit lent et timide. Guicciardini, qui avait surtout décidé son élection, ne doutait pas de son autorité sur ce jeune homme sans expérience, et qu'il jugeait n'avoir d'autres goûts que ceux de la chasse et de la pêche. Il avait fait limiter à douze mille écus le traitement annuel du duc, tandis qu'il croyait être devenu lui-même le vrai souverain de Florence. Mais jamais jeune homme ne trompa autant que Cosme de Médicis l'attente universelle; sous ses manières silencieuses et réservées il cachait l'ambition la plus démesurée, la dissimulation la plus profonde, et il repoussait tout partage de son pouvoir avec la jalousie la plus soupçonneuse; celui que chacun s'était flatté de gouverner n'admit personne dans son secret, et ne reçut les conseils de personne [1].

Les trois cardinaux florentins, Salviati, Ridolfi et Gaddi, à la nouvelle de cette élection, partirent immédiatement de Rome pour Florence, avec deux mille hommes de troupes qu'ils levèrent à leurs frais. Barthélemi Valori, qui avait quitté le duc Alexandre à son retour de Naples, et qui dès lors s'était joint aux émigrés, accompagna les cardinaux avec un grand nombre d'exilés. Philippe Strozzi, de son côté, était venu de Venise à Bologne, et y soldait des troupes. La moindre attaque aurait été alors suffisante pour renverser le nouveau gouvernement; mais comme les fils de Strozzi étaient entrés au service de France, et comme les émigrés comptaient déjà sur les secours de cette couronne, les généraux de l'empereur s'empressèrent d'offrir leur assistance à Cosme, et de faire passer en Toscane deux mille Espagnols tout récemment débarqués à Lérici. Cependant le duc de Florence avait adressé aux cardinaux florentins les protestations les plus respectueuses; il les avait in-

L. VIII, p. 216. — *Filippo de' Nerli*. L. XII, p. 293. — [1] *Bened. Varrchi*. L. XV, p. 326.

vités à rentrer sans armes dans leur patrie, les assurant de son empressement à se conformer en tout à leurs volontés. Le cardinal Salviati, que les autres prélats et tous les émigrés avaient reconnu pour chef, était propre frère de la mère de Cosme. Cette proche parenté semblait rendre les négociations plus faciles. Les émigrés consentirent à renvoyer leurs troupes; ils entrèrent dans Florence avec un double sauf-conduit de Cosme de Médicis et d'Alexandre Vitelli ; mais bientôt ils s'aperçurent qu'ils étaient joués, que les troupes espagnoles, qu'on avait promis de renvoyer en même temps que les leurs, s'approchaient toujours plus de Florence; que la citadelle avait été surprise par Alexandre Vitelli, et était gardée au nom de l'empereur; qu'on ne leur accordait aucune des conditions dont on les avait d'abord flattés; que Vitelli enfin commençait à les faire menacer par ses soldats : ils se retirèrent précipitamment le 1er février après être restés seulement neuf jours à Florence. Comme le cardinal Salviati, croyant n'avoir rien à craindre de son neveu, était resté après eux, Alexandre Vitelli fit entourer sa maison de soldats, menaça de le faire tailler en pièces, et le contraignit à s'enfuir aussi [1].

L'imprudence et les fautes répétées des chefs que les émigrés avaient reconnus, parce que seuls dans le parti ils étaient assez riches pour faire la guerre avec leur bourse privée, contribuaient à affermir le gouvernement de Cosme Ier. Il acquit une nouvelle stabilité par l'arrivée de Ferdinand de Sylva, comte de Sifonte, ambassadeur de l'empereur, qui, dans une assemblée du sénat, le 21 juin, produisit une bulle impériale du 28 février, par laquelle Cosme de Médicis était déclaré successeur légitime d'Alexandre dans la principauté de Florence, tandis que Lorenzino, son frère, et tous les descendants de

[1] *Ben. Varchi.* L. XV, p. 311. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 219. — *Comment. de' Nerli.* L. XII, p. 294. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 24. — *Lettera di cinque Cardinali Fior. al C. Cibo. Roma*, 15 *gennaio* 1537. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 57.

Pier Francesco, étaient privés à perpétuité de leur droit à l'hérédité à cause du meurtre du dernier prince. Ce jugement, il est vrai, portait une cruelle atteinte à l'indépendance de l'état florentin, et il était accompagné de conditions plus contraires encore aux anciens droits de la république. Les forteresses de Florence et de Livourne reçurent garnison impériale, et ce ne fut pas avant l'année 1543 qu'elles furent rendues au souverain de la Toscane [1].

Les émigrés n'avaient pas renoncé à l'espoir de renverser par la force le gouvernement de Cosme Ier. Après avoir échoué avec des troupes levées à leurs frais, ils recoururent à l'assistance de la France. La guerre s'était rallumée entre Charles-Quint et François Ier, sans que les armées du dernier eussent pu pénétrer au-delà du Piémont. Mais le comte de La Mirandole s'était maintenu sous la protection de la couronne de France : il avait ouvert aux Français sa forteresse, et ceux-ci tentaient encore de regagner auprès des états d'Italie le crédit dont ils avaient joui dans la précédente guerre. Ce fut là, qu'avec l'argent de François Ier et celui de Philippe Strozzi, les émigrés levèrent, au commencement de juillet, quatre mille fantassins et trois cents cavaliers, sous les ordres de Pierre Strozzi, fils aîné de Philippe, de Bernard Salviati, prieur de Rome, et de Capino de Mantoue [2].

Toute la province de Pistoia était alors soulevée; les anciennes factions des Panciatichi et des Cancellieri avaient recommencé à s'attaquer avec acharnement. Un des chefs des

[1] *Bened. Varchi.* L. XVI, p. 373. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 448. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 223. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. I, p. 51. — *Filippo de' Nerli.* Lib. XII, p. 297.

Nous prendrons ici congé de Benedetto Varchi, l'historien le plus verbeux peut-être qu'ait produit l'Italie. Mais, au milieu des détails infinis dont il accable son lecteur, on trouve des sentiments élevés et de la philosophie. Son seizième Livre finit au commencement de l'année 1538. L'ouvrage paraît n'avoir pas été achevé.

[2] *Bern. Segni.* L. VIII, p. 227. — *Gio. Batt. d'Adriani.* L. I, p. 54. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 229.

premiers, Nicolas Bracciolini, offrit à Philippe Strozzi de lui livrer Pistoia, qui était presque dans sa dépendance; il le trahissait, et il était alors même d'intelligence avec Alexandre Vitelli : il réussit toutefois à inspirer tant de confiance aux émigrés, que Philippe Strozzi, dont on avait jusqu'alors estimé la prudence, Barthélemi Valori, et presque tous les autres chefs du parti, se déterminèrent à entrer en Toscane vers la fin de juillet 1537, sous la protection de quelques compagnies de cavalerie; ils s'avancèrent jusqu'à Montémurlo, château avantageusement situé, au pied de l'Apennin, entre Pistoia et Prato, tandis que Capino et Salviati s'acheminaient plus lentement de La Mirandole, pour venir les joindre [1].

Tous les émigrés florentins étaient venus se réunir à l'armée de Pierre Strozzi et du prieur de Rome; et l'on vit jusqu'au dernier écolier florentin des universités de Padoue et de Bologne se faire un devoir de venir combattre pour la liberté. De son côté, Cosme de Médicis avait à son service un corps nombreux de vétérans espagnols et allemands, que l'empereur lui avait donné pour maintenir son autorité, mais plus encore pour s'assurer de son obéissance. Il avait en outre assez de troupes italiennes pour se faire respecter : cependant il affecta de ressentir la plus vive inquiétude, de rappeler toutes ses troupes espagnoles dans la ville, et de ne prendre que des mesures défensives. Par cette feinte terreur, il trompa si bien les émigrés, que Philippe Strozzi, Barthélemi Valori, et tous ceux qui étaient moins accoutumés aux fatigues de la guerre, allèrent se loger, comme en pleine paix, dans la maison des Nerli, à Montémurlo, qui autrefois avait servi de citadelle, mais qui n'en conservait plus que le nom; tandis que

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 54.—*Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 450. — *Bernardo Segni.* L. VIII, p. 227. — *Filippo de' Nerli.* L. XII, p. 299. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXXVIII, p. 409.

Pierre Strozzi, avec quelques centaines d'hommes seulement, gardait le pied de la colline, et que l'armée, retenue par des pluies violentes, était encore à quatre milles de distance[1].

Cosme de Médicis profita habilement de la confiance qu'il avait su inspirer à ses ennemis : dans la nuit du 31 juillet, il fit sortir toute son armée sous les ordres d'Alexandre Vitelli, et il l'envoya d'une seule traite jusqu'à Montémurlo. Pierre Strozzi avait divisé sa petite troupe pour dresser une embuscade à un faible parti de cavalerie qu'il avait combattu la veille. Sandrino Filicaia, qui commandait les troupes mises en embuscade, étonné de voir passer devant lui une armée entière au lieu d'un escadron, ne sortit point de sa retraite, et ne put prévenir Pierre Strozzi : celui-ci fut surpris dans son quartier, sa troupe mise dans une complète déroute, et lui-même fait prisonnier, mais sans être reconnu : aussi trouva-t-il ensuite moyen de s'échapper, en traversant une petite rivière à la nage[2].

Quand on vint rapporter à Philippe Strozzi que son fils était tué ou fait prisonnier, il perdit la tête ; et, quoiqu'il fût encore à temps de se sauver, il attendit l'attaque d'Alexandre Vitelli. Celui-ci, arrivé devant l'ancienne citadelle de Montémurlo, que les émigrés avaient barricadée le mieux qu'ils avaient pu, la fit attaquer, et fit mettre le feu à la porte. Après un combat sanglant, qui dura plus de deux heures, les assaillants pénétrèrent de toutes parts dans le château, et les émigrés se rendirent prisonniers aux soldats italiens ou espagnols qui les arrêtaient les premiers. Philippe Strozzi, qui jusqu'alors avait passé pour le plus heureux particulier de l'Italie, de même qu'il en était le plus riche, se rendit à Vitelli lui-même. Celui-ci, averti que l'armée de Capino et du prieur

[1] *Pauli Jovii Hist.* Lib. XXXVIII, p. 411. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 55. — *Bern. Segni.* L. VIII, p. 228. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 450. — [2] *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 419. — *Gio. Batt. Adriani.* L. I, p. 58.

Salviati approchait, et qu'elle était déjà à Fabbrica, à peu de distance de Montémurlo, ne voulut pas l'attendre, et soumettre aux chances d'un nouveau combat les nombreux captifs qu'il avait faits; il rentra dans Florence le 1er août avec sa troupe victorieuse, ramenant prisonniers dans leur propre patrie les hommes les plus marquants de l'ancienne république. Il n'y avait pas une des familles illustres de Florence dont un membre tout au moins n'eût été fait captif à Montémurlo. L'armée des émigrés, instruite du désastre de ses chefs, se retira en hâte, et repassa les Apennins[1].

Cosme savait bien qu'il n'affermirait son pouvoir que par l'anéantissement de tous ceux qui aimaient leur patrie, et qui y jouissaient de quelque considération. Mais quoique tous ses ennemis fussent prisonniers de son armée, il ne pouvait pas encore disposer d'eux; ils s'étaient rendus, dans un combat, à des soldats, comme prisonniers de guerre, et ils étaient devenus la propriété de ceux qui les avaient faits captifs. Cosme chargea le tribunal suprême des Huit de balie de traiter avec les soldats pour acheter d'eux les proscrits, et d'enchérir sur les rançons que leurs familles seraient disposées à donner; et le despotisme avilit tellement ceux à qui il confie ses dignités, que des magistrats et des juges acceptèrent cette honteuse commission. La plupart des soldats espagnols refusèrent de traiter avec eux; les Italiens ne furent pas si délicats, et c'était entre leurs mains que se trouvaient les captifs les plus illustres[2].

Cosme Ier avait voulu voir tous les prisonniers dès le jour de leur entrée à Florence, et il leur avait parlé avec une apparente modération; cependant, dès le lendemain, le tribu-

[1] *Pauli Jovii*. L. XXXVIII, p. 412. — *Gio. Batt. Adriani*. L. I, p. 61. — *Bern. Segni*. Lib. VIII, p. 229. — *Filippo de' Nerli*. L. XII, p. 301. — Son histoire finit par cette déroute, qu'il regardait comme le triomphe de son parti. — [2] *Gio. Batt. Adriani*. L. II, p. 63. — *Bern. Segni*. L. IX, p. 234. — *Scipione Ammirato*. L. XXXII, p. 452.

nal des Huit, en ayant racheté des soldats quelques-uns, les fit mettre à la torture, et ensuite décapiter sur la place de la Seigneurie. Pendant quatre jours, il en périt ainsi quatre chaque jour, et l'intention du duc était de continuer longtemps encore; mais les clameurs du peuple l'intimidèrent; il envoya les autres, parmi lesquels se trouvait Nicolas Macchiavel, fils de l'historien, dans les prisons de Pise, de Livourne et de Volterra, où ils périrent au bout de peu de temps. Les prisonniers les plus illustres, savoir : Barthélemi Valori, Philippe, son fils, et un autre Philippe, son neveu; Anton-Francesco Albizzi et Alessandro Rondinelli, furent réservés pour périr le 20 août, anniversaire du jour où le même Valori, sept ans auparavant, avait assemblé le parlement, violé la capitulation de Florence, et soumis sa patrie à la tyrannie de ces mêmes Médicis, qui le récompensaient comme les tyrans récompensent. Tous cinq furent soumis, avant leur supplice, à une cruelle torture; et le duc, pour répandre des soupçons dans tout le parti des émigrés, eut soin de publier que leurs dépositions dévoilaient une ambition privée et des projets personnels que chacun d'eux cachait sous le masque du patriotisme et de l'amour de la liberté [1].

Philippe Strozzi demeurait encore : Alexandre Vitelli, dont il était prisonnier, avait eu soin de l'enfermer dans la citadelle dont il était maître, et il l'y traitait avec beaucoup d'égards. Il refusait de le remettre à Cosme de Médicis; il promettait de solliciter l'empereur pour sa liberté, et il réussissait ainsi à extorquer de son prisonnier des sommes considérables. Philippe Strozzi, époux de Clarisse de Médicis, petite-fille de Laurent-le-Magnifique, avait contribué au retour des Médicis en 1530; il avait prêté de l'argent au duc Alexandre pour bâtir cette même citadelle où il se trouvait enfermé, et il n'avait aban-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 66. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 234. — *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 414. — *Marco Guazzo.* f. 178. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 453.

donné son parti qu'après avoir éprouvé combien toute grandeur, tout crédit, toute indépendance de fortune étaient suspects à un maître absolu. Son immense richesse n'était pas la seule circonstance qui attirât sur lui les regards de l'Europe; il était renommé pour son savoir, pour son goût dans les arts et la littérature, pour les agréments de son esprit et la générosité de son caractère. Il avait donné des preuves de cette dernière par l'accueil qu'il avait fait à toute la famille de Lorenzino de Médicis, expulsée de Florence et dépouillée de tous ses biens. Il avait reçu la mère et le frère dans sa maison, il avait marié les deux sœurs à ses deux fils, sans autre dot que l'honneur d'appartenir au Brutus florentin [1]. 1538. — Charles-Quint défendit quelque temps Philippe Strozzi contre la vengeance de Cosme; enfin, vaincu par les instances répétées du duc, il consentit, l'année suivante, à ce que cet illustre citoyen fût mis à la torture et envoyé de suite au supplice; mais le jour même où le consentement de l'empereur arrivait à Florence, Philippe Strozzi en fut averti; et pour que la douleur ne le contraignît pas à accuser ses amis, il se coupa lui-même la gorge, après avoir écrit, sur le mur de sa prison, ce vers de Virgile: *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!* auquel la vie entière de son fils Pierre, depuis maréchal de France, sembla répondre [2].

Lorenzo de Médicis ne s'était point associé aux émigrés qui s'avancèrent jusqu'à Montémurlo contre Cosme; il savait que, poursuivi en même temps par le duc de Florence et par l'empereur, sa vie était partout en danger. Aussi, de Venise où il s'était d'abord réfugié, il passa en Turquie; de là il revint en France, mais en se dérobant à tous les yeux, et se tenant tou-

[1] *Bened. Varchi.* T. IV, L. XII, p. 321; T. V, L. XIV, p. 60. — *Bernardo Segni.* Lib. VIII, p. 227. — *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 415. — *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 71. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 100.— *Bern. Segni.* L. IX, p. 245. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVIII, p. 415.

jours sur ses gardes; puis il retourna à Venise où il fut enfin assassiné en 1547, avec son oncle Sodérini, par ordre de Cosme Ier [1].

Le nouveau duc de Florence n'était encore délivré que de ses ennemis; mais ce n'était pas eux qu'il craignait ou qu'il haïssait le plus. Il savait que, tandis qu'une république n'a point à redouter ceux qui l'ont instituée ou sauvée, un tyran peut récompenser les services, mais qu'il ne peut jamais pardonner les bienfaits. André Doria pouvait compter sur l'amour et la reconnaissance des Génois, mais Cosme devait redouter à jamais ceux qui avaient contribué à le placer sur le trône. De même qu'ils ne pouvaient avoir la conscience d'avoir fait une bonne action, ils ne devaient point trouver en eux-mêmes la constance de la maintenir. Cosme avait déjà été délivré, par la bataille de Montémurlo et les échafauds, de la plupart de ceux qui avaient appelé, en 1530, la maison de Médicis à la souveraineté de Florence; mais il redoutait ceux qui lui avaient transmis à lui-même l'héritage d'Alexandre, et qui croyaient par ce bienfait signalé avoir acquis des droits sur lui. Cette révolution avait été l'ouvrage du cardinal Cybo, d'Alexandre Vitelli et des quatre Florentins, François Guicciardini, François Vettori, Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi; il songea dès lors à se défaire d'eux successivement.

Le cardinal Cybo s'était chargé de l'éducation des fils naturels d'Alexandre; il découvrit ou crut découvrir qu'un apothicaire nommé Biagio avait été pratiqué par les ministres du duc pour empoisonner Jules, l'aîné de ces enfants, et celui même qu'on avait proposé d'abord de faire succéder à son père. Il s'en plaignit: Cosme se plaignit plus encore d'une accusation qu'il prétendit calomnieuse; il menaça et contraignit

[1] *Pauli Jovii.* L. XXXVIII, p. 396. — *Bernardo Segni.* L. XII, p. 313.

le cardinal Cybo à se retirer à Massa en Lunigiane, chez la marquise sa belle-sœur [1].

Alexandre Vitelli avait forcé le sénat à élire Cosme par la terreur de ses soldats, et il avait ensuite affermi son trône par ses victoires. Il est vrai qu'il s'en était fait amplement payer, qu'il avait amassé une immense fortune au milieu des révolutions de Florence, et que, quoique bâtard de sa maison, il était alors plus riche que les chefs de la ligne légitime. Il s'était d'ailleurs emparé par surprise de la citadelle de Florence, et il en avait mis l'empereur en possession de préférence à Cosme. Celui-ci travailla longtemps en vain à décréditer Alexandre Vitelli dans l'esprit de Charles-Quint; il obtint enfin, en 1538, que l'empereur lui donnât pour successeur don Juan de Luna dans le commandement de la citadelle de Florence, et le retirât de cette ville [2].

Les quatre sénateurs florentins qui avaient élevé Cosme sur le trône se sentaient exposés en même temps au mépris et à la haine de leurs compatriotes, à la jalouse défiance du tyran, qui les écartait de toutes les affaires, et à leurs propres remords; ils ne tardèrent pas à succomber à leur chagrin. 1539. — François Vettori ne sortit plus de sa maison après la mort de Philippe Strozzi avec lequel il avait été intimement lié, que pour être porté au tombeau. Guicciardini, navré de douleur, se retira à la campagne, où il mourut en 1540, non sans soupçon de poison. Robert Acciaiuoli et Mattéo Strozzi le suivirent de près. Marie de Salviati, mère de Cosme, mourut en 1543. François Campana, son secrétaire intime, qui n'avait guère eu moins de part à son élection, mourut aussi disgracié; et Cosme Ier sentit enfin qu'il n'avait plus d'amis, et qu'il commençait à régner [3].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. II, p. 110-111. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXII, p. 458. — *Bernardo Segni.* Lib. IX, p. 246. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 76-89. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 244. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 455. — [3] *Bern. Segni.* L. IX,

Les étincelles de liberté qui restaient encore dispersées en Italie s'éteignaient successivement. Dans les États du pape, Ancône avait conservé une administration républicaine et indépendante jusqu'au mois d'août de l'année 1532; elle jouissait sans bruit de cette liberté, lorsque Clément VII fit donner avis aux magistrats de cette petite ville qu'une flotte de Soliman, entrée dans l'Adriatique, préparait contre elle une attaque. En même temps, il lui offrait les secours d'une petite armée que commandait Louis de Gonzague. Les Anconitains reçurent sans défiance les troupes du pape : mais celles-ci, s'étant emparées des portes, arrêtèrent tous les magistrats, tranchèrent la tête à six d'entre eux, désarmèrent tous les citoyens, bâtirent une forteresse sur le mont San-Siriaco, et privèrent la ville de tous ses anciens priviléges [1].

La république d'Arezzo, qu'on avait vue renaître pendant le siége de Florence, n'avait pas eu une longue durée. Après avoir nourri l'armée impériale pendant tout le temps que Florence s'était défendue, et avoir fait pour elle les plus énormes sacrifices, cette cité fut attaquée à son tour par ses alliés victorieux, et, le 16 octobre 1530, elle fut obligée de rentrer sous la domination des Florentins [2]. Le comte Rosso de Bévignano, qui avait eu le plus de part au soulèvement d'Arezzo contre la république florentine, et qui avait assisté le plus vigoureusement Clément VII et les Médicis, fut arrêté sur les terres de l'église, livré au duc Alexandre, et pendu [3]. Cosme Ier fit rebâtir une forteresse à Arezzo, en 1538, aussi bien qu'à Pistoia; il fit désarmer les habitants de l'une et de l'autre ville, et il s'assura ainsi de leur obéissance [4].

p. 248. — Guicciardini mourut à sa villa d'Acétri, le 17 mai 1540, âgé de 58 ans. *Tiraboschi. Storia della Letterat. Ital.* T. VII, L. III, Cap. I, § 39, p. 883.— [1] *Bened. Varchi.* Lib. XIII, T. V, p. 7. — *Bern. Segni.* L. VI, p. 157. — [2] *Bened. Varchi.* L. XII, T. IV, p. 325-328. — [3] *Ibid.* L. XIII, T. V, p. 17. — [4] *Bern. Segni.* Lib. IX, p. 248. — *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 97. — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 456.

La république de Lucques tentait l'ambition du nouveau duc de Florence ; il la força de sortir de son obscurité, en saisissant toutes les occasions d'offenser son gouvernement, pour l'engager dans une guerre qu'il espérait terminer par la conquête de ce petit état. Il y eut, à plusieurs reprises, des hostilités entre les paysans des deux dominations. La jalousie et la haine de voisinage éclatèrent entre eux avec un caractère qu'elles n'avaient point eu pendant toute la durée de la république florentine. Mais les Lucquois, sentant leur faiblesse, avaient mis tout leur espoir dans la protection de l'empereur. Ils achetaient, par des sommes très considérables, des défenseurs dans son conseil, et ils évitèrent ainsi une attaque à laquelle ils auraient probablement succombé[1].

Les projets de Cosme Ier sur la république de Sienne furent couronnés de plus de succès. La prudence, la dissimulation et la constance du duc triomphèrent d'une ville affaiblie par une longue anarchie, et plus encore par la mauvaise fortune des Français, qui, entraînant la république de Sienne dans leur parti, la ruinèrent par leurs secours mêmes, autant qu'ils avaient ruiné les Florentins en les abandonnant.

Quoique la république de Sienne fût dès longtemps attachée au parti impérial, le traité de Cambrai ne lui avait pas moins fait perdre son indépendance qu'à tous les autres états de l'Italie. Charles-Quint la laissait en proie, sans regret, à toutes les souffrances de l'anarchie, pourvu qu'elle lui donnât une garantie suffisante de son constant dévouement au parti impérial. D'ailleurs, par un penchant naturel aux princes, aux courtisans et aux ministres, c'était à l'aristocratie seule que la cour réservait toutes ses faveurs ; et la république de Sienne, au lieu d'être troublée comme elle l'avait été dans le siècle précédent par les passions tumultueuses du peuple, l'é-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 95, *ad ann.* 1538 *et passim.* — *Scipione Ammirato.* L. XXXII, p. 457 *et passim.*

tait désormais par les querelles non moins sanguinaires et non moins violentes des grandes familles.

1540. — Le duc d'Amalfi, Alfonse Piccolomini, descendant d'un neveu de Pie II, avait été choisi par le crédit de l'empereur, au mois de mai 1538, pour chef de la république de Sienne[1]. Dès lors il avait été l'agent principal de Charles-Quint auprès de cet état ; mais comme il avait lui-même trop peu de capacité pour gouverner, il s'était entièrement abandonné aux conseils de Giulio Salvi et de ses six frères, dont la famille s'était élevée à un tel degré de puissance et d'arrogance, qu'elle bravait toutes les lois, et qu'elle soumettait à sa tyrannie les fortunes, les femmes et les filles des citoyens. 1541. — Les plaintes des Siennais furent portées à l'empereur comme il revenait de son expédition d'Alger. Cosme de Médicis leur donna plus de poids en dénonçant à Charles-Quint un traité secret qu'il prétendit avoir découvert, entre Giulio Salvi et M. de Montluc, alors secrétaire d'ambassade à Rome pour le roi de France. Son objet devait être de livrer Porto-Ercole aux Français, alors sur le point de recommencer la guerre contre l'empereur, de les introduire par là en Toscane, d'attacher la république de Sienne à leur alliance, et de leur donner ainsi le moyen d'influer de nouveau sur les affaires d'Italie[2].

Les Français cherchaient en effet avidement l'occasion de renouer quelques négociations avec l'Italie, et d'y recouvrer quelque crédit ; et l'empereur travaillait, avec non moins de zèle, à leur fermer toute communication avec ces petits états. Il chargea Granvelle de réformer le gouvernement de Sienne : celui-ci se rendit dans cette ville, avec la garde allemande de Cosme de Médicis ; il confia la souveraineté à une balie ou

[1] *Orlando Malavolti, Storia di Siena.* Parte III, L. VIII, f. 140. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. III, p. 133-134. — *Malavolti.* P. III, L. VIII, f. 141. — Montluc ne dit rien de cette négociation. Mémoires. L. I, p. 124.

étroite oligarchie de quarante membres, dont trente-deux furent nommés par les différents monts ou ordres de citoyens, et huit par Granvelle lui-même. La présidence des tribunaux fut réservée à un sujet de l'empereur, nommé tous les trois ans par le sénat de Milan ou par celui de Naples. Telle était la liberté que Charles-Quint laissait aux républiques ses plus anciennes alliées, lorsqu'il consentait à les protéger [1].

Sienne était fort mécontente de cette nouvelle constitution; et sans les troupes que Cosme Ier tenait sur ses frontières, cette république eût bientôt rejeté le joug [2]. Dans la guerre qui s'était renouvelée entre la France et l'empire, Pierre Strozzi, et son frère Léon, prieur de Capoue, sans cesse occupés du projet de venger leur père Philippe, et de renverser Cosme Ier de son trône, cherchaient une place d'armes en Toscane où ils pussent réunir les soldats que leur donnerait la France aux mécontents toujours prêts à les seconder. L'état de Sienne leur paraissait éminemment propre à recevoir leurs débarquements; et comme François Ier avait fait alliance contre Charles-Quint avec l'empire turc, et que la flotte française s'unissait chaque année à celle du fameux corsaire Barberousse, elles attaquèrent à plusieurs reprises les ports de l'état siennais, et Barberousse s'empara enfin, en 1544, de Télamone et de Porto-Ercole. Il assiégea aussi Orbitello, qui lui résista. Les Siennais ne voyaient pas sans terreur les Turcs débarquer sur leur rivage : cependant les secours que leur offrait Cosme Ier leur étaient plus suspects encore. Cet état de soupçons mutuels et de dangers se prolongea jusqu'au traité de Crespy, du 18 septembre 1544, qui rétablit pour quelque temps la paix entre la France et l'empire [3].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. III, p. 157-158. — *Malavolti.* Parte III, Lib. VIII, fol. 142. — *Bernardo Segni.* Lib. X, p. 265. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. III, p. 185; L. IV, p. 208. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. IV, p. 261. — *Bern. Segni.* L. XI, p. 295. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. VIII, f. 143. — *Pauli Jovii Hist.* L. XLV, p. 599. L'histoire de Paul Jove finit au traité de Crespy.

Après la paix don Juan de Luna continua à commander à Sienne une petite garnison espagnole, sous prétexte de maintenir l'ordre dans cette ville, et dans la vérité pour la conserver dans la dépendance du parti impérial. Mais Charles-Quint n'envoyait jamais d'argent à ses soldats; et en temps de paix il les laissait vivre à discrétion dans les provinces sujettes ou alliées, qui ne souffraient pas moins de la cruelle avidité des Espagnols qu'auraient pu faire les pays ennemis en temps de guerre [1]. Le mécontentement causé par les voleries des Espagnols était déjà extrême; il fut encore augmenté par la faveur constante que don Juan de Luna, d'accord avec Cosme Ier, montrait à l'aristocratie. L'un et l'autre voulaient que tous les pouvoirs fussent concentrés dans la noblesse et le mont des Neuf, qui se confondait presque avec elle; et ils témoignaient aux autres ordres le mépris dont les roturiers étaient couverts dans les monarchies. 1545. — Le peuple, poussé à bout, se souleva le 6 février 1545; une trentaine de gentilshommes furent tués, les autres allèrent chercher un refuge dans le palais, auprès de don Juan de Luna. Cosme Ier, dont les troupes étaient toutes prêtes sur les frontières pour profiter de ce tumulte, auquel il n'était peut-être pas étranger, voulait que don Juan leur ouvrît les portes de la ville : mais celui-ci manqua de résolution ou de prévoyance, il laissa licencier sa garnison espagnole, et il fut enfin réduit à sortir de Sienne, le 4 mars 1545, avec une centaine de membres de l'aristocratie ; en même temps le mont des Neuf tout entier fut privé de toute part au gouvernement [2].

1546. — Tandis qu'il ne restait presque en Toscane aucune trace de son ancienne liberté, que l'Italie entière avait perdu son indépendance, et qu'aucune puissance étrangère ne pa-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 293. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 327. —*Malavolti.* P. III, Lib. VIII, f. 144-145. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 475. — *Bern. Segni.* L. XI, p. 306.

raissait à portée de lui tendre des secours, un gonfalonier de Lucques forma le hardi projet de rappeler à la vie toutes ces anciennes républiques, de les unir par une confédération, de secouer le joug de l'empereur, alors occupé en Allemagne par la ligue de Smalcalde, d'éviter de se soumettre à celui de la France, et de conquérir en même temps l'indépendance de l'Italie, la liberté politique des citoyens, et la liberté religieuse, dont la prédication de la réforme avait inspiré à Lucques le désir. François Burlamacchi, l'auteur de ce projet, était un des trois commissaires de l'ordonnance ou de la milice des campagnes de Lucques. Il avait sous ses ordres environ quatorze cents hommes; et il pouvait porter sa troupe à deux mille hommes, sans exciter aucun soupçon. Il comptait, selon l'usage annuel, leur faire passer une revue sous les murs de Lucques; et lorsque les portes de la ville seraient fermées, après la revue, il voulait, sous un faux prétexte, conduire sa troupe au travers du mont Saint-Julien, surprendre Pise, où il n'y avait pas de garnison, et où le commandant de la forteresse était dans ses intérêts; rendre aux Pisans cette liberté pour laquelle ils avaient combattu quarante ans auparavant avec tant de valeur, les joindre à ses Lucquois pour marcher ensemble sur Florence, et profiter du mécontentement universel des peuples et de la sécurité des tyrans, pour étendre partout la révolution. Une autre troupe aurait marché sur Pescia et Pistoia, où les habitudes militaires avaient été entretenues par l'esprit de faction. Arezzo, qui tout récemment avait montré son attachement aux idées républicaines; Sienne, qui redoutait le ressentiment de l'empereur; Pérouse, qui, en 1539, avait essayé de secouer le joug du pape [1]; Bologne, qui le supportait avec impatience, devaient entrer dans la ligue nouvelle. Cette ligue devait garantir à chaque ville sa liberté,

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 119. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 251.

à toutes des moyens suffisants de résistance. Les deux frères Strozzi avaient promis trente mille écus en argent comptant, les secours de la France, et l'active coopération des émigrés florentins. Mais ils engagèrent Burlamacchi à différer l'exécution de son projet, pour se donner le temps de connaître les résultats de la guerre que l'empereur venait de commencer contre les protestants d'Allemagne. Un Lucquois, qu'on voulait faire entrer dans la conjuration, en alla porter l'avis au duc Cosme Ier, à Florence. Burlamacchi était alors gonfalonier; et quoique sa dignité ne pût le dérober au châtiment pour une entreprise aussi hasardeuse, faite sans l'aveu de sa patrie, il aurait encore eu le temps de se mettre en sûreté depuis qu'l avait appris qu'on avait découvert son secret à Cosme Ier : mais le soin généreux qu'il prit de quelques émigrés siennais, qu'il craignait d'avoir compromis, et qui le dénoncèrent aux conseils de Lucques, fut cause de son arrestation. Cosme Ier engagea l'empereur à demander un prisonnier qui avait voulu soulever toute l'Italie. Les Lucquois n'osèrent pas le refuser : il fut conduit à Milan, soumis à la torture, puis puni de mort[1].

La conjuration de Burmalacchi donna à l'empereur un motif nouveau pour s'assurer du gouvernement de Sienne. Il craignit que le mécontentement qu'il voyait croître chaque jour ne déterminât cette république à chercher un protecteur plus loyal, à ouvrir ses portes aux Français, et à leur donner ainsi une station importante dans le centre de l'Italie : aussi, malgré la répugnance des Siennais, il résolut d'introduire de nouveau une garnison espagnole dans leur ville, sur le même pied où était celle de don Juan de Luna, qu'ils avaient renvoyée. Il en donna le commandement à ce don Diégo Hur-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 345-350. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 476. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. IX, f. 146. — *Riguccio Galluzzi, Storia del gran ducato di Toscana.* L. I, c. V, T. I, p. 105.

tado de Mendoza, qui s'est fait un grand nom dans le monde littéraire, par son Histoire de la guerre de Grenade, ses poésies, et son roman de Lazarille de Tormes, mais qui ne se fit connaître en Italie que par sa hauteur, son avarice et sa perfidie. 1547. — La garde espagnole fit son entrée à Sienne le 29 septembre 1547 ; et Mendoza, qui était alors en même temps ambassadeur à Rome, et qui, dirigeant de là les intrigues espagnoles, était bien aise d'avoir près de lui et à ses ordres une place d'armes, se rendit d'abord à Sienne le 20 octobre, puis y fit entrer, en 1548, de nouvelles troupes, en désarma les citoyens, et en changea le gouvernement de manière à le rendre absolument dépendant de ses volontés. Le 4 novembre 1548, il y forma une nouvelle balie de quarante membres, dont vingt furent élus par l'ancien sénat, et vingt par lui-même. La souveraineté de la république fut attribuée à ce corps : mais l'empereur y commandait si bien, dès lors, en maître absolu, qu'il offrit à la même époque, au pape Paul III, de lui céder Sienne en échange de Parme et de Plaisance, comme s'il avait eu quelque droit à en disposer [1].

Pour être plus sûr encore de l'obéissance de cette république, Mendoza obtint des ordres précis de l'empereur de bâtir une citadelle à Sienne, malgré l'opposition constante et unanime de toutes les classes de citoyens. Les Espagnols se conduisaient avec tant d'insolence, il était si impossible d'obtenir justice des vols, des meurtres, des outrages de tout genre dont ils se rendaient coupables, que les citoyens ne les voyaient pas sans terreur s'affermir davantage dans les murs. L'historien Malavolti fut lui-même député auprès de Charles-Quint, pour le supplier de renoncer à un projet qui mettait ses compatriotes au désespoir. Ses instances furent sans succès ; mais le

[1] *Gio. Batt. Adriani*, L. VI, p. 383, 401, 421: L. VII, p. 463-474. — *Orl. Malavolti*, P. III, Lib. IX, f. 146-147. — *Scipione Ammirato*, L. XXXIII, p. 481. — *Bern. Segni*, L. XII, p. 315.

plan adopté par Mendoza pour la construction de la forteresse était si vaste, il demandait des dépenses si considérables, que les ouvrages commencés ne furent point en état de mettre à couvert les soldats qui devaient les garder quand le moment du danger fut venu [1].

Aucun des états de l'Italie n'avait peut-être persisté avec plus de constance que la république de Sienne dans l'ancien parti gibelin, et depuis que ce nom commençait à être mis en oubli dans le parti impérial, par opposition à celui de la France. Toutes les factions qui s'étaient disputé et successivement enlevé le timon de la république, avaient professé les mêmes sentiments ; mais l'avarice espagnole et la mauvaise foi de Mendoza avaient enfin triomphé de cette longue affection ; et lorsqu'en 1552, la guerre se renouvela en Piémont et en Allemagne, entre Charles-Quint et Henri II, les Siennais tournèrent leurs regards vers la France, et implorèrent son assistance, pour se soustraire à la dure tyrannie qui commençait à peser sur eux [2].

Le duc de Florence, qui veillait sans cesse sur cet état voisin, découvrit la correspondance des Siennais avec les Français; il avait à se plaindre de Mendoza, et du gouvernement d'Espagne. Au lieu d'être traité en prince indépendant, il sentait qu'on le faisait descendre chaque jour davantage au rang de vassal de l'empereur. Il redoutait l'établissement des Espagnols à Sienne presque autant que celui des Français. Cependant, le premier de ses intérêts était toujours de contenir le mécontentement des Florentins, et de se maintenir sur le trône, en dépit de la haine de ses sujets ; aussi, à quelque humiliation que le soumissent l'empereur ou ses ministres,

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 515-563. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. IX, f. 148-150. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 486. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 339. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 590. — *Orl. Malavolti,* P. III, Lib. IX, f. 152. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. T. II, L. XI, p. 103.

il n'hésita point à leur demeurer fidèle. Il offrit de puissants secours à Diégo de Mendoza. Celui-ci, plus jaloux de lui que de se précautionner contre l'ennemi commun, refusa de les recevoir dans Sienne [1].

Un rassemblement s'était formé dans les comtés de Castro et de Pitigliano, sous les ordres de Nicolas Orsini, qui avait passé à la solde de France : deux émigrés siennais, Enée Piccolomini et Amérigo Amérighi, s'étaient mis à la tête d'un parti d'insurgés, qui, en traversant l'état de Sienne, se grossit jusqu'au nombre d'environ trois mille. Piccolomini se présenta, le soir du 26 juillet 1552, devant les portes de Sienne, en proclamant le nom de *liberté*. Le peuple, quoique désarmé, se souleva ; il ne restait que quatre cents Espagnols dans la ville, sous les ordres de don Giovanni Franzési ; les autres avaient été envoyés à Orbitello et dans les divers ports de la Maremme, et Mendoza était à Rome. Les Siennais ouvrirent leurs portes à Piccolomini, et bientôt ils chassèrent les Espagnols du couvent de Saint-Dominique, où ceux-ci s'étaient fortifiés ; ils les poursuivirent jusqu'à la citadelle, que l'avarice de Mendoza avait laissée mal armée et mal pourvue de vivres. Cosme de Médicis se hâta d'envoyer des secours aux Espagnols : mais, craignant ensuite d'attirer sur lui seul les armes de la France, au moment où Charles-Quint, vivement attaqué par Maurice de Saxe, paraissait peu en état de le seconder, il retira ses troupes, et se fit médiateur d'une capitulation par laquelle, le 3 août 1552, la forteresse bâtie à la porte de Camullia fut livrée aux Siennais, qui la démolirent, et la garnison espagnole se retira à Florence [2].

Henri II saisit avec empressement l'occasion qui lui était

[1] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. IX, p. 593. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 593. — *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 598. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 489. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. IX, f. 152. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 343. — J. Aug. de Thou. L. XI, p. 106-112.

offerte de faire pénétrer ses armes dans la moyenne Italie, et de profiter du mécontentement universel, pour appeler les peuples à rejeter le joug de la cour d'Espagne. Il fit passer aux Siennais des gentilshommes français pour les diriger, des soldats pour les défendre, et des secours de tout genre. Le duc de Termes, auparavant gouverneur de Parme, vint le 11 août s'établir à Sienne; et bientôt un traité d'alliance fut signé entre la république et le roi de France [1].

Cosme Ier voyait avec une extrême inquiétude l'établissement des Français à ses portes. Toutefois il ne croyait point le moment convenable pour les chasser à force ouverte; il avait promis de demeurer neutre, et Henri II s'était engagé à respecter sa neutralité. Il cherchait à persuader à Charles-Quint qu'avec de la patience et de l'adresse, il arriverait à ses fins aussi bien que par les armes. Mais l'empereur ayant signé, le 2 août, la paix de religion à Passau, et se trouvant ainsi délivré de Maurice de Saxe, l'ennemi qu'il redoutait le plus, résolut de punir les Siennais d'une révolution qu'il regardait comme offensante pour son honneur; et il donna ordre à don Pédro de Tolède, vice-roi de Naples, et beau-père de Cosme Ier, de se rendre par mer à Livourne, avec les forces qu'il commandait [2].

Le vieux vice-roi, l'un des plus cruels et des plus avare parmi ces ministres de Charles-Quint qui avaient rendu son nom odieux à l'Italie, n'eut pas le temps de mériter les malédictions des Toscans, comme il avait recueilli celles des Napolitains. 1553. — Il arriva à Florence au commencement de l'année 1553, et il y mourut au mois de février suivant, après avoir paru n'être occupé que des plaisirs d'un nouveau

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 625. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIII, p. 492. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. IX, f. 154. — *Pecci, Memorie di Siena.* T. III, p. 230-261. — Lettres des Siennais à Henri II, du 5 août. *Lettere de' Princ.* T. III, f. 131. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 628. — *Orl. Malavolti.* P. III, Lib. X, f. 156. — *Bern. Segni.* Lib. XIII, p. 348. — J. Aug. de Thou. L. XII, p. 165.

mariage, qui ne convenait pas à ses vieux ans[1]. Cosme Ier, auquel Charles-Quint voulut déférer le commandement de cette expédition, le refusa; don Garcias de Tolède, fils du vice-roi, en demeura chargé. Il se trouva à la tête d'une armée de six mille Espagnols et deux mille Allemands qu'avait amenés son père, et de huit mille Italiens assemblés dans la province de Val de Chiana, par Ascanio de la Cornia, neveu du pape. Avec cette armée, don Garcias entra dans l'état de Sienne; il prit Luciniano, Monte-Fellonico, Pienza; il porta le ravage dans presque toutes les parties du territoire de la république, et il assiégea Montalcino[2]. Mais pendant ce temps, les Français avaient sollicité l'assistance de la flotte turque qui, chaque année, rendait son assistance inefficace, par sa lenteur à se trouver au rendez-vous, et par son empressement à se retirer. Son apparition sur les côtes du royaume de Naples contraignit néanmoins don Garcias de Tolède à lever le siége de Montalcino, et à reconduire son armée dans l'Italie méridionale[3].

Cosme Ier, abandonné au mois de juin par les Espagnols, se trouvait dans un cruel embarras: en refusant de renoncer ouvertement à sa neutralité, il avait vivement irrité l'empereur; et cependant il avait offensé bien davantage les Siennais et le roi de France, puisque, sous le masque de la neutralité, il avait donné des secours de tout genre à leur ennemi; il s'était fait céder Lucignano, une des places conquises sur eux, et il avait enfin ourdi dans Sienne par son ambassadeur une conspiration, qui avait été découverte, et qui avait coûté la vie à Giulio Salvi, son chef, et à plusieurs de ses complices. Cosme se trouvant exposé aux ressentiments des Français, des

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 631. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 156. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 493. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 349. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 634-637. — *Malavolti.* L. V, f. 157. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. IX, p. 648. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 159. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 497. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 350.

Siennais et des émigrés florentins qui étaient venus les joindre, s'empressa de traiter de la paix : elle fut conclue au mois de juin 1553. Lucignano fut rendu aux Siennais, avec tout ce qui avait été conquis de leur territoire ; et ceux-ci promirent de ne pas recevoir dans leur état les ennemis du duc [1].

Toutefois Cosme Ier était loin de vouloir observer religieusement le traité qu'il venait de conclure : il ne pouvait se maintenir sur le trône, malgré la haine de tous ses sujets, que par l'appui d'un souverain étranger ; en sorte qu'il lui était impossible de demeurer neutre entre la France et l'empire. Au service de France, il voyait comblé d'honneurs Pierre Strozzi, fils de ce Philippe qui avait péri dans ses prisons. Pierre, favorisé par la reine Catherine de Médicis, sa cousine germaine, avait bien plus encore dû sa fortune à sa valeur et à ses rares talents. Il était maréchal de France et lieutenant du roi en Italie ; il n'avait pas de désir plus ardent que de précipiter Cosme Ier de son trône usurpé. Celui-ci ne pouvait donc hésiter à s'attacher au parti contraire, et à seconder l'empereur. Cosme avait été trompé à plusieurs reprises par les ministres de Charles-Quint. Il avait été entraîné dans des dépenses énormes pour la défense de Piombino, que ce monarque lui avait repris sans compensation, après le lui avoir donné : il s'attendait à être traité de même s'il réussissait à conquérir Sienne à ses frais ; et malgré cette crainte, il résolut d'entreprendre la guerre, d'en supporter tout le fardeau, et de prendre même sur lui la honte de la commencer par une trahison [2].

Les Siennais se reposaient avec confiance sur leur traité avec Cosme Ier ; et partageant l'imprévoyance des Français,

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 649. — *Bernardo Segni.* L. XIII, p. 351. — *Orl. Malavolti.* P. III, L. X, f. 161. — Jac. Aug. de Thou. L. XII, p. 173. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 669. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 449. — Jac. Aug. de Thou. L. XIV, p. 240.

leurs alliés et leurs hôtes, ils ne songeaient qu'à jouir du présent, sans préparer pour l'avenir des moyens de défense. 1554. — Tandis que Cosme faisait faire sur ses frontières la garde la plus sévère, pour que personne ne pût leur porter des nouvelles de ses préparatifs, il prenait à sa solde de nouveaux soldats; il mettait ses milices en mouvement, et il donnait ordre à chaque corps de son armée de se trouver le 26 janvier 1554 à Poggibonzi, dernier château de l'état florentin, sur la route de Sienne. Cosme ne se mettait jamais lui-même à la tête de ses troupes; mais il en destina le commandement à Jean-Jacques Médicis ou Médequin, auparavant connu sous le nom de châtelain de Musso, puis de marquis de Marignan, homme entreprenant, et cependant précautionneux, persévérant, cruel, et qui passait pour un des meilleurs généraux de l'empereur. En même temps, pour flatter sa vanité, il feignit de reconnaître entre les Médicis de Milan et ceux de Florence une parenté qui n'avait jamais existé [1].

Le 27 janvier 1554, le territoire siennais devait être attaqué de partout à la fois; mais des pluies effroyables qui tombèrent pendant la nuit suspendirent toutes les attaques, excepté celle du marquis de Marignan. Celui-ci étant parti de Poggibonzi deux heures avant la nuit, avec quatre mille fantassins et trois cents chevau-légers, arriva sans être reconnu jusqu'à la porte de Sienne nommée Camullia, et s'empara par escalade d'un bastion destiné à la protéger, qu'on avait laissé sur pied lorsque le peuple, en chassant les Espagnols, avait rasé la citadelle élevée par don Diégo de Mendoza [2].

Le cardinal de Ferrare, D. Hippolyte d'Este, qui résidait à Sienne pour le roi de France, s'était laissé tromper par les

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 670. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 161. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 499. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 352. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 671. — *Bernardo Segni.* L. XIV, p. 360. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 501. — Jac. Aug. de Thou. L. XIV, p. 253.

caresses et les flatteries de Cosme Ier : il croyait n'avoir rien à craindre de lui, et il passait son temps dans les fêtes. Il était au bal au moment même de la surprise de Camullia, et les Siennais eurent de la peine à l'empêcher de s'enfuir de la ville quand il en fut averti. Mais comme ils opposèrent une vigoureuse résistance à Marignan, et que celui-ci ne put point pénétrer dans la ville, le cardinal de Ferrare se rassura ; et bientôt après, Pierre Strozzi, qui visitait alors Grosséto, Massa, Porto-Ercole, et les autres lieux forts de la Maremme, rentra à Sienne, et mit la ville dans un meilleur état de défense. Marignan crut trop hasardeux d'ouvrir ses batteries contre les murailles de Sienne garnies d'une bonne artillerie et défendues par une nombreuse garnison. Il jugea plus avantageux de réduire la ville par le blocus. Les récoltes de l'année précédente avaient été détruites par la guerre ; il paraissait facile de détruire également celles de l'année qui commençait. La ville, surprise par une attaque inattendue, n'avait pu faire de grands approvisionnements ; et Marignan, en s'emparant successivement de tous les châteaux qui dominent tous les chemins par lesquels on arrive à Sienne, comptait empêcher qu'on n'apportât des vivres du dehors [1].

Des troupes allemandes et espagnoles avaient été promises par l'empereur à Cosme Ier : elles arrivèrent successivement après le commencement de la guerre, et l'armée qui attaquait Sienne se trouva forte de vingt-quatre mille fantassins et mille cavaliers. Des troupes françaises, ou à la solde de France, arrivèrent de leur côté à Pierre Strozzi, ou par mer, ou par l'état romain · mais elles se trouvaient toujours en nombre fort inférieur ; et Marignan put commencer, selon le plan de campagne qu'il

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 673. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIII, p. 503. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 361. — *Orlando Malavolti.* P. III, L. X, f. 163. — Lettre de Cosme Ier à la république de Sienne, et réponse, 28 et 31 janvier 1554, *Lettere de' Principi.* T. III, f. 148.

avait arrêté, l'attaque des châteaux du territoire siennais. Le premier qu'il soumit fut l'Aiuola ; les habitants, après l'avoir défendu bravement, se rendirent à discrétion. Marignan les fit pendre pour la plupart, déclarant qu'il réservait ce sort à tous ceux qui attendraient dans une bicoque les premières décharges de son artillerie [1]. Mais cette barbarie n'eut d'autre résultat que d'augmenter les horreurs de la guerre ; les paysans siennais, avec une constance digne d'un meilleur sort, se montrèrent toujours inébranlables dans leur fidélité à leur patrie, quel que fût son gouvernement. Turrita, Asinalunga, la Tolfa, Scopéto, la Chiocciola, opposèrent la même résistance et éprouvèrent le même traitement. Un général qui faisait profession de bravoure et de loyauté livra partout aux bourreaux de braves gens auxquels il ne pouvait reprocher que leur loyauté et leur courage [2].

Les Siennais de leur côté remportèrent quelques avantages qui soutenaient leur constance. Marignan avait envoyé, vers la fin de mars, son général d'infanterie Ascanio della Cornia, avec Ridolfo Baglioni, à Chiusi, qu'on avait promis de lui livrer en trahison. Mais les traîtres qu'il croyait avoir séduits l'avaient trompé ; Ascanio della Cornia fut fait prisonnier ; Baglioni fut tué, et leur troupe, qui passait quatre mille hommes, fut entièrement dissipée [3]. Cependant Cosme Ier se hâta de fournir des fonds pour lever de nouveaux soldats et réparer cet échec. Après avoir reçu des renforts, Marignan continua le siége et l'incendie des villages fortifiés de l'état de Sienne. Il prit successivement les châteaux de Belcaro, Leccéto, Monistéro, Vitignano, Ancaiano et Mormoraia. Chacun

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 691. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 506. — Jacq. Aug. de Thou, Histoire universelle. T. II, L. XIV, p. 257 et suiv. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 693. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 507; *ibid.* 516. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 363. — Lettres entre Pierre Strozzi et le marquis de Marignan. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 149 et seq. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 694. — *Orlando Malavolti.* P. III, L. X, f. 163. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 362. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 261.

d'eux lui coûta des combats obstinés, et chacun aussi fut traité avec la même barbarie; une partie des habitants fut envoyée au supplice : tous les blés furent coupés, toutes les campagnes dévastées [1].

La désolation du territoire siennais était extrême; les secours de la France tardifs et insuffisants, et le sort de la guerre, qui dans le même temps se faisait en Flandre, était contraire à Henri II. Néanmoins les espérances des Siennais et celles de Strozzi étaient ranimées par la haine universelle que les Florentins portaient à la maison de Médicis. Partout où deux Florentins se rencontraient hors de la puissance de Cosme, ils se reconnaissaient aux malédictions dont ils chargeaient le tyran. Ceux que le commerce avait rassemblés à Rome, à Lyon, à Paris, ouvraient des souscriptions pour faire passer de l'argent à Pierre Strozzi, et l'aider à secouer le joug honteux qui pesait sur leur patrie [2].

Des troupes françaises se rassemblaient à La Mirandole, pour porter du secours à Sienne; Pierre Strozzi résolut de leur ouvrir le chemin. Il sortit, le 11 juin, de la ville assiégée, avec environ six mille hommes [3]; il passa l'Arno à Pont-ad-Era, et s'avança, par la forêt de Cerbaia, vers l'état de Lucques, qu'il traversa. C'est là qu'il reçut, en effet, le renfort qui lui était promis, et qui était venu le joindre par Pontrémoli; mais la flotte française qui devait arriver en même temps à Viareggio, ne parut point : elle fut retardée plus de quarante jours; et le prieur Strozzi, frère de Pierre, qui l'attendait avec deux galères, fut tué devant Scarlino. Deux jours après la mort du grand-prieur, Blaise de Montluc, que Henri II avait choisi pour commander à Sienne, vint

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 706-718. — *Orlando Malavolti.* P. III, L. X, f. 163-164. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 363. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 268. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 722. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 525. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 366. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 734. — *Scipione Ammirato,* L. XXXIV, p. 517.

débarquer à Scarlino, avec dix compagnies françaises et les Allemands de George de Ruckrod, qui de là se rendirent à Sienne[1].

L'expédition du maréchal Strozzi ne pouvant plus avoir tout le succès qu'il en avait espéré lorsqu'il avait cru tenir seul la campagne, et assiéger Florence, à l'aide des troupes que devait lui amener la flotte, il repassa l'Arno aussi rapidement et aussi heureusement qu'il l'avait franchi la première fois, et il reconduisit son armée à Casoli, dans l'état de Sienne[2].

Cependant l'expédition de Pierre Strozzi avait répandu la terreur dans tout le parti du duc en Toscane, et elle semblait promettre de plus heureux résultats. Marignan, qui l'avait suivi avec toute l'armée du siége, frappé d'une terreur panique, s'était enfui de Pescia sur Pistoia, qu'il était aussi sur le point d'abandonner[3]. La fertile province du val de Niévole se déclarait pour le parti de Strozzi et de la république ; les châteaux forts de Monte-Catini et de Monte-Carlo avaient reçu garnison française, et le dernier soutint ensuite un siége de plusieurs mois ; enfin, l'éloignement des deux armées au moment même de la récolte, aurait donné le loisir aux habitants de Sienne de faire d'amples provisions de vivres, s'ils avaient su en profiter[4].

Mais la terre avait été frappée cette année de stérilité ; d'ailleurs la guerre avait empêché les paysans de labourer et de semer leurs champs autour de la ville ; et les Siennais, ou ne firent pas d'assez grands sacrifices, ou n'eurent pas assez de temps, pendant les quinze jours que leurs chemins furent ouverts, pour faire venir de plus loin leurs approvisionne-

[1] Mém. de Blaise de Montluc. L. III, p. 115, T. XXIII. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 747. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 520-522. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 364. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 272. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 743. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 721. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 365. — Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 274. — [4] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 797. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 724. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. L. XIV, p. 275.

ments. Ils commençaient déjà à manquer de vivres dans la ville ; les deux camps de Strozzi et de Marignan, qui étaient revenus dans l'état de Sienne, en manquaient également. Marignan semblait reconnaître son infériorité ; une terreur nouvelle lui fit abandonner son camp, devant la porte Romaine de Sienne, avec non moins de précipitation qu'il avait abandonné Pescia peu de semaines auparavant [1].

Pierre Strozzi, pour soulager Sienne, en éloignant les armées, résolut de transporter la guerre dans le val de Chiana ; il s'empara, le 20 juillet, de Marciano et d'Olivéto, et il établit son armée sur le pont de la Chiana. Marignan l'y suivit, et il obtint sur lui un grand avantage dans une escarmouche à Marciano, où les deux armées furent engagées presque tout entières : ce ne fut encore que le prélude d'un plus grand désastre. Strozzi, qui souffrait dans son camp du manque d'eau et de vivres, voulut se retirer ; Marignan le suivit, et le força d'en venir à une bataille rangée, le 3 août, devant Lucignano. Marignan avait sous ses ordres deux mille Espagnols, quatre mille Allemands, et six ou sept mille Italiens, avec douze cents chevau-légers : Strozzi avait à peu près autant de monde, dont le quart seulement était Français, le reste Allemands, Grisons et Italiens. La lâcheté de sa cavalerie, qui s'enfuit dès le commencement du combat, et le peu de fermeté des Grisons, assurèrent la victoire aux Impériaux : elle fut néanmoins longtemps disputée par la valeur et l'habileté de Pierre Strozzi, et le champ de bataille resta couvert de plus de quatre mille morts [2].

Après la déroute de Lucignano, il ne restait plus, pour

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 761. — *Scipione Ammirato.* L. XXXIV, p. 527. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 367. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XI, p. 783-787. — Relation de la bataille adressée, le 4 août 1554, par le marquis de Marignan à l'empereur. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 154. — *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 371. — *Scipione Ammirato.* Lib. XXXIV, p. 529. — *Orlando Malavolti.* T. III, L. X, p. 363. — Mém. de Blaise de Montluc. T. XXIII, L. III, p. 139. — Histoire de Jacq. Aug. de Thou. L. XIV, p. 283.

Sienne, de chances de salut; cependant les citoyens, encouragés par Montluc, qui commandait la garnison française, et par les succès de M. de Brissac en Piémont, ne se laissèrent rebuter par aucune privation ni aucun danger : ils avaient à se défendre contre le plus froidement cruel de ces généraux impériaux dont la férocité semblait le caractère distinctif; et si le voyageur voit encore aujourd'hui l'état de Sienne changé en un vaste désert, il doit l'attribuer surtout au marquis de Marignan et à Cosme Ier. Toutes les fois que les Siennais faisaient sortir de leur ville des bouches inutiles, Marignan faisait massacrer impitoyablement ces citoyens; toutes les fois que les paysans siennais faisaient quelques efforts pour introduire des vivres dans la ville, Marignan les faisait pendre : tous ceux qui, dans leurs villages ou leurs châteaux, opposaient quelque résistance à l'armée, étaient passés au fil de l'épée ; toutes les provisions, tous les vivres des malheureux paysans étaient pillés par les Espagnols; ce qui n'était pas consommé par les soldats était détruit avec vigueur. La province entière de Sienne éprouvait les horreurs de la famine; la population de la Maremme fut alors détruite, et dès lors elle n'a jamais pu se renouveler : l'air de ce pays fertile est pestilentiel; l'expérience a prouvé à plusieurs reprises que le mouvement d'une population nombreuse le corrige, tandis que, lorsqu'il est inhabité, il devient plus pernicieux encore. D'ailleurs, toutes les habitations, tous les ouvrages de l'homme, avaient été détruits par la férocité espagnole; et ceux qui, dès lors, sont venus de provinces éloignées pour cultiver ces campagnes, se sont trouvés pour la plupart sans abri, sans aucune des commodités de la vie, exposés aux intempéries d'un climat funeste[1].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 815. Peddant cette guerre, la population de la ville de Sienne fut réduite de trente mille à dix mille âmes : dans la province, on compta qu'il périt de misère, par les combats ou les supplices, cinquante mille paysans, outre

1555. — Ce n'était que par la famine que Marignan espérait prendre Sienne; il essaya, il est vrai, au mois de janvier 1555, d'ouvrir quelques batteries près de la *porta Ovile* et de celle de Ravaniano : mais cette attaque n'eut aucun succès, et Marignan y renonça [1]. Strozzi s'était flatté que les succès de Brissac en Piémont détermineraient l'empereur à rappeler l'armée qui assiégeait Sienne, pour l'opposer aux Français : mais Cosme n'épargnait ni argent, ni munitions, ni vivres, pour satisfaire des troupes dont l'avidité allait croissant à mesure qu'elles sentaient plus leur importance. Cependant la crainte de voir l'armée de Marignan rappelée, lui faisait désirer ardemment une pacification. Il écrivit au gouvernement de Sienne pour l'assurer qu'il n'en voulait point à la république, qu'il ne lui demandait autre chose que de se remettre sous la protection impériale, et qu'il s'offrait pour médiateur d'un traité avec Charles-Quint, qui lui garantirait tous ses priviléges [2].

En effet, après que les Siennais eurent supporté les horreurs du blocus, avec une patience et un courage à toute épreuve, au-delà de tous les calculs qu'ils avaient faits d'avance, et après qu'ils eurent consommé leurs vivres de telle sorte qu'il ne leur en restait plus pour le lendemain, ils obtinrent encore de Cosme Ier des conditions honorables, telles à peu près que celles qu'avait obtenues Florence vingt-cinq ans auparavant; mais aussi furent-elles violées avec la même effronterie. L'empereur reçut sous sa protection la république de Sienne : il promit de lui conserver sa liberté et ses

ceux qui passèrent en pays étranger. *Bern. Segni.* Lib. XIV, p. 377. — Il y a une lacune dans Scipion Ammirato jusqu'à l'an 1561, et Malavolti n'ose donner aucun détail. — Mém. de Blaise de Montluc. T. XXIII, L. III, p. 170. — Histoire de Jacq. Aug. de Thou. T. II, L. XIV, p. 288. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 836. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 379. — Blaise de Montluc. L. III, p. 196-235. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. XII, p. 848. — Lettre du marquis de Marignan à la seigneurie de Sienne. *Lettere de' Principi.* T. III, f. 158.

magistrats ordinaires, de pardonner à tous ceux qui avaient agi contre lui, de ne point y bâtir de forteresse, de payer lui-même la garnison qu'il maintiendrait dans la ville pour sa sûreté, de permettre à tous ceux qui voudraient émigrer de se retirer librement avec leurs biens et leurs familles dans la partie de l'état siennais qui n'était pas soumise. Le traité fut signé le 2 avril : mais comme les vivres finissaient seulement le 21, ce fut dans ce jour que la garnison française sortit de Sienne, et que les Impériaux y entrèrent [1].

La réserve stipulée en faveur des Siennais qui voudraient émigrer, n'était point une précaution vaine. Un grand nombre de citoyens illustres et de ceux qui avaient montré le plus de zèle pour la liberté de leur patrie, sortirent de Sienne avec la garnison française, le 21 avril, et se retirèrent à Montalcino, petite ville bâtie sur une montagne, non loin de la route qui conduit de Sienne à Rome; et là ils maintinrent l'ombre de la république siennaise jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, qui les soumit au sort du reste de la Toscane [2].

Quant à la métropole, aucun des articles de sa capitulation ne fut exécuté, et la violation de ce pacte sacré ne fut pas moins impudente que l'avait été celle de la capitulation de Florence. Néanmoins Cosme Ier, qui avait conquis Sienne à ses frais et par ses armes, n'en fut pas mis immédiatement en possession. Philippe II, en faveur duquel Charles-Quint avait abdiqué la couronne, voulait conserver cet état entre ses mains, pour établir plus solidement sa domination sur la Toscane. La guerre allumée par l'ambition de Paul IV et des Caraffa,

[1] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XII, p. 864. — *Malavolti.* P. III, L. X, f. 166. Son Histoire finit par cette capitulation. — *Bern. Segni.* L. XIV, p. 380. — Blaise de Montluc. L. III, p. 266-279. — Jacq. Aug. de Thou. L. XV, p. 314. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XVI, p. 1107-1122. — Bernardo Segni étant mort le 13 avril 1558, a laissé son Histoire interrompue au quinzième Livre, où il racontait la guerre de Cosme contre les Siennais de Montalcino. — Jacq. Aug. de Thou. L. XXII, p. 661-665, T. II.

ses neveux, lui fit mettre en délibération s'il ne leur céderait pas l'état de Sienne en compensation des pays auxquels ils prétendaient. Enfin, Philippe trouva plus avantageux de s'en servir pour acheter la coopération du duc de Florence. 1557. — Par un traité conclu au mois de juillet 1557, il consentit à céder l'état de Sienne à Cosme Ier, qui en prit possession, le 19 juillet, comme d'une province sujette. Philippe réserva toutefois à la monarchie espagnole les ports de cette république, savoir : Orbitello, Porto-Ercole, Télamone, Monte-Argentaro et Porto San-Stéfano. Cette petite province à formé dès lors ce qu'on a nommé l'état des *Présidi*. Sa séparation du reste de la Toscane a privé l'état de Sienne de son ancienne communication avec la mer et de son commerce; et elle a contribué à perpétuer l'état effrayant de désolation auquel la Maremme siennaise est réduite [1].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. XIV, p. 1000-1015. — Le duc prit possession de Sienne le 19 juillet 1557. — *Lett. de' Principi.* T. III, f. 165 et seq. Entre autres, un Mémoire de Pierre Strozzi sur la défense de Sienne, p. 177-180. — Histoire de Jacq. Aug. de Thou. T. II, Liv. XV, p. 343; Liv. XVIII, p. 471.

CHAPITRE V.

Révolutions des différents états de l'Italie depuis la perte de l'indépendance italienne jusqu'à la fin du XVIe siècle.

1531-1600.

L'histoire de l'Italie pendant le XVIe siècle se divise en trois périodes, dont chacune présente un caractère fort différent. La première s'étend depuis le commencement du siècle jusqu'à la paix de Cambrai, en 1529. Ce fut un temps de guerres continuelles et de désolation, pendant lequel la puissance de la France et celle de la maison d'Autriche parurent assez également balancées pour que les peuples d'Italie ne pussent prévoir laquelle triompherait. Ils s'attachèrent alternativement à l'une et à l'autre : ils espérèrent maintenir entre elles leur indépendance ; et ils ne s'aperçurent que les Italiens avaient cessé d'exister comme nation qu'au moment où François Ier les sacrifia par le traité des Dames, que signa sa mère.

La seconde période s'étend depuis la paix de Cambrai du 5 août 1529, jusqu'à celle de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559. Par celle-ci, Henri II et Philippe II mirent un terme à la longue rivalité de leurs deux maisons, et les réunirent par le mariage de Philippe avec Élisabeth de France. Cette période de trente années fut ensanglantée par presque autant de guerres que la précédente, et toujours entre les mêmes rivaux. Mais ces guerres ne se présentaient plus sous le même aspect aux Italiens, et n'éveillaient plus en eux les mêmes espérances. Tous leurs divers états, ou avaient passé sous la domination immédiate de la maison d'Autriche, ou avaient reconnu sa protection par des traités qui ne leur laissaient plus d'indépendance. Si dans cet espace de temps quelques-uns d'entre eux se détachèrent momentanément de cette alliance qui leur avait été imposée, ils furent traités comme rebelles bien plus que comme ennemis publics. La France, comptant à peine trouver parmi eux des alliés, au lieu de les attirer à elle par des récompenses, s'efforçait d'anéantir leurs ressources, dans la certitude que tous leurs soldats et tous leurs trésors seraient toujours à la disposition de son constant ennemi. Elle fit contre eux alliance avec les Turcs et les Barbaresques, et elle livra toutes les côtes de l'Italie aux dévastations des musulmans.

Les trente-neuf ans qui s'écoulèrent depuis la paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à celle de Vervins, signée le 2 mai 1598, par Henri IV, Philippe II et le duc de Savoie, devraient être considérés comme un temps de paix profonde, en les comparant aux deux premières périodes : car, pendant tout ce temps, les provinces de l'Italie ne furent attaquées par aucune armée étrangère; et les états italiens, retenus par un état de faiblesse, ne se livrèrent jamais entre eux à de longues hostilités. Cependant l'Italie ne jouit d'aucun des avantages de la paix à cette époque malheureuse. La France, déchirée par des guerres

civiles, ne mettait plus aucun poids dans la balance politique de l'Europe, tandis que le farouche Philippe II, souverain d'une grande partie de l'Italie, et commandant à ses alliés presque autant qu'à ses sujets, travaillait à écraser le parti protestant dans les Pays-Bas, en France et en Allemagne. Pendant tout son règne, il ne cessa de combattre les Hollandais et les calvinistes de France, et de donner des secours aux empereurs ses alliés, Ferdinand, son oncle, Maximilien II et Rodolphe II, qui furent tout aussi constamment engagés dans des guerres contre les protestants d'Allemagne et contre les Turcs. Les Italiens combattirent sans relâche pendant toute cette période dans les pays lointains où Philippe II portait la guerre. Leurs généraux, comme leurs soldats, rivalisèrent de gloire, de talents et de courage avec les vieilles bandes espagnoles, dont ils semblèrent avoir adopté le caractère. La nation recouvra ainsi sa vertu militaire au service des étrangers; et si elle l'avait ensuite employée à la défense de la patrie, peut-être ne l'aurait-elle pas payée trop cher par tout le sang qu'elle versa; mais elle continua de servir jusqu'à ce qu'elle eût perdu de nouveau l'habitude de combattre.

Le plus grand malheur attaché à cet état continuel de guerre étrangère fut la continuation du régime militaire, le séjour ou le passage des troupes espagnoles dans les diverses provinces, et surtout les impositions intolérables dont la cour de Madrid accablait les peuples. L'ignorance de ses ministres, qui ne connaissaient aucun des principes de l'économie politique, était plus funeste encore que leur rapacité, ou leurs dilapidations. Ils n'inventaient pas un impôt qui ne semblât destiné à écraser l'industrie et à ruiner l'agriculture. Les manufactures tombaient en décadence, le commerce disparaissait, les campagnes devenaient désertes, et les habitants, réduits au désespoir, étaient obligés d'embrasser comme profession le brigandage. Des chefs distingués par leur naissance et leurs

talents se mirent à la tête des troupes d'assassins qui se formèrent à la fin du siècle dans le royaume de Naples et l'État de l'Église, et la guerre des brigands mit plus d'une fois en danger l'autorité souveraine elle-même. Pendant ce temps, les provinces restaient sans soldats, les côtes sans vaisseaux de guerre, les forteresses sans garnison. Rien n'arrêtait les ravages des Barbaresques, qui, non contents des prises qu'ils pouvaient saisir sur la mer, faisaient des descentes sur tous les rivages alternativement, brûlaient les villages et souvent les villes, et entraînaient en esclavage tous leurs habitants. Toutes les horreurs dont la traite des Nègres a affligé l'Afrique pendant les deux derniers siècles, étaient pratiquées dans le seizième par les musulmans en Italie. De même ces avides marchands d'esclaves entretenaient des traîtres sur toutes les côtes, pour les avertir et leur livrer leurs malheureux compatriotes : de même une récompense était toujours offerte au crime, et le dernier des malheurs menaçait sans cesse la famille qui croyait le plus compter sur son innocence et son obscurité. Telles étaient les calamités sous le poids desquelles l'Italie déplorait, à la fin du XVIe siècle, la perte de son indépendance.

Nous avons, dans les derniers volumes, exposé avec de longs détails tous les événements de la première des trois périodes entre lesquelles nous avons divisé le XVIe siècle. Nous avons aussi, dans les chapitres précédents, rassemblé quelques-uns des faits qui appartiennent, pour le temps, à la seconde période, quoiqu'ils semblent porter encore quelques-uns des caractères de la première : c'est la dernière lutte soutenue en Toscane pour la liberté; ce sont les efforts des Siennais pour repousser le joug dont la maison d'Autriche voulait les accabler. Il ne nous reste plus désormais qu'à donner une idée des événements qui, dans le même temps ou dans la période suivante, changèrent les rapports entre les

états en Italie, influèrent sur le sort des peuples, ou altérèrent le caractère national. Pour le faire, nous suivrons chacun des gouvernements entre lesquels l'Italie était divisée, et nous tracerons un précis de ses révolutions.

Les états de la maison de Savoie, les premiers que les Français trouvaient sur leur route en entrant en Italie, avaient échappé aux ravages des premières guerres du siècle. Les relations de parenté du duc Charles III avec les deux chefs des maisons rivales avaient sans doute contribué à leur inspirer des ménagements pour lui. Cette même parenté fut cause de l'invasion du Piémont, lorsqu'en 1535 la guerre se renouvela entre François Ier et Charles-Quint. Le duc de Savoie avait épousé Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice ; et il s'était laissé engager par elle dans une confédération avec la maison d'Autriche. François, pour s'en venger, réclama une part de la Savoie, comme succession de sa mère Louise, sœur du duc régnant ; et sous ce prétexte, toute la Savoie et la plus grande partie du Piémont furent envahis par les Français. Les Impériaux de leur côté mirent garnison dans le petit nombre de villes qu'ils purent dérober aux attaques de leurs ennemis. Pendant vingt-huit ans le Piémont fut le principal théâtre des guerres entre les rois de France et d'Espagne. Lorsque Charles III mourut à Verceil, le 16 août 1553, il se trouvait dépouillé de la plus grande partie de ses états par ses amis autant que par ses ennemis ; et quoique son fils Emmanuel-Philibert se fût déjà distingué comme général au service de l'empereur, et qu'il continuât de se couvrir de gloire dans les guerres de Flandre, il ne trouva point de reconnaissance chez les princes pour lesquels il avait combattu. La paix de Cateau-Cambrésis, que Philippe II dictait en quelque sorte à la France, n'assura point ses intérêts. Elle laissa entre les mains du roi de France Turin, Chiéri, Civasco, Pignerol, et Villeneuve d'Asti avec leurs territoires, et dans les mains du

roi d'Espagne Verceil et Asti. Les guerres civiles de France déterminèrent Charles IX à rendre au duc de Savoie, en 1562, les villes qu'il occupait encore en Piémont [1].

Ce fut à dater de cette époque seulement qu'on vit la maison de Savoie s'élever en Italie, autant que les autres états étaient déchus. Emmanuel-Philibert, non plus que son fils Emmanuel, qui lui succéda en 1580, n'avaient plus rien à craindre de la France, alors déchirée par les guerres de religion. Le dernier, au contraire, y fit à son tour des conquêtes, et disputa au maréchal de Lesdiguières la possession de la Provence et du Dauphiné. Philippe II, qui commençait à s'affaiblir, sentait la nécessité de ménager un prince belliqueux, qui couvrait la frontière de l'Italie ; et le duc de Savoie était, entre les alliés de l'Espagne, celui qui avait le moins à se plaindre de l'insolence de ses vice-rois et de ses généraux. Lorsque les guerres de religion finirent, le duc de Savoie fut compris d'une manière avantageuse dans la paix de Vervins, le 2 mai 1598. Il lui restait seulement encore un différend avec Henri IV sur la possession du marquisat de Saluces. Pendant les guerres d'Italie, les marquis de ce nom s'étaient attachés à la cour de France, et en avaient reçu plusieurs faveurs : ils avaient alors fait revivre d'anciennes chartes par lesquelles ils se reconnaissaient feudataires des dauphins de Viennois. Leur famille, après avoir été divisée par quelques guerres civiles, auxquelles François Ier prit part, s'éteignit en 1548 ; et la France s'empara du marquisat de Saluces, qui lui ouvrait la porte de l'Italie. D'autre part, le duc de Savoie profita des guerres civiles de France pour se mettre en possession du même fief en 1588 [2]. Les deux traités du 27 fé-

[1] Guichenon, Hist. généal. de la maison de Savoie. T. II, p. 256. — Mémoires de Martin du Bellay. L. IV, p. 276 ; L. V et seq. — Histoire de la Diplomatie française. T. II, L. IV, p. 46. — De Thou, Hist., T. III, L. XXXI, p. 251. — *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* — [2] *Henrico Cather. Davila, Delle guerre civili di Francia.* L. IX, p. 526. — Guichenon, Hist. généal., T. II, p. 287.

vrier 1600, et du 17 janvier 1601, terminèrent ces discussions entre la Savoie et la France, auxquelles toute l'Italie attachait la plus haute importance. Henri IV accepta la Bresse en échange du marquisat de Saluces ; et par cette transaction il se ferma entièrement l'Italie, ôtant aux états de cette contrée l'espérance qu'il avait lui-même nourrie de les rétablir un jour dans leur indépendance [1].

La maison d'Autriche avait dans ce siècle étendu sa souveraineté sur quatre des états les plus puissants de l'Italie, le duché de Milan, le royaume de Naples, le royaume de Sicile et celui de Sardaigne. Le duc de Milan, François II, dernier héritier de la maison Sforza, était mort, le 24 octobre 1535, après avoir fait une vaine tentative pour secouer le joug de Charles-Quint, qui lui paraissait trop accablant. Il avait entamé avec le roi de France des négociations hasardeuses, et il avait obtenu qu'un ambassadeur de cette couronne fût envoyé à sa cour avec une mission secrète; puis, tout à coup, effrayé de la colère de Charles-Quint, il avait fait trancher la tête à cet envoyé, nommé Moraviglia ou Merveilles, à l'occasion d'une querelle qu'il lui avait lui-même suscitée [2]. Cet outrage fut la principale cause du renouvellement de la guerre entre la France et l'empire, en 1535; et l'on assure que la peur des vengeances du roi hâta la mort du duc.

La possession du Milanais à l'extinction de la ligne des Sforza n'était point définitivement réglée par le traité de Cambrai, et Charles-Quint, avant de recommencer la guerre, amusa quelque temps François Ier par des négociations, dont l'objet était d'inféoder le Milanais au second ou au troisième fils du monarque français. Dans le même temps, il faisait avancer ses armées et il garnissait ses forteresses ; aussi, lors-

[1] Guichenon, Hist. généal., T. II, p. 352 et suiv. — Hist. de la Diplomatie française. T. II, p. 197. — Hist. univers. de Jacq. Aug. de Thou. T. IX, L. CXXIII, p. 325; et L. CXXV, p. 413. — [2] Mémoires de messire Martin du Bellay. L. IV, p. 233.

que les hostilités éclatèrent, les Français ne purent jamais soumettre les places les plus importantes du duché, et leurs succès se bornèrent au ravage des frontières.

Le Milanais ne pouvait jamais se relever, sous l'administration espagnole, des désastres des précédentes guerres. Des impôts absurdes en bannirent le commerce et les manufactures ; et si les lois ne réussirent pas à rendre stériles ces riches campagnes, elles rendirent du moins misérables ceux qui les cultivaient. Le gouvernement voulut encore aggraver le joug odieux que portaient les Milanais, par l'établissement de l'inquisition espagnole. Celle d'Italie, qui depuis longtemps était établie à Milan, annonça, en 1563, cette détermination du roi à la noblesse et au peuple : mais elle excita une fermentation si violente, les Milanais parurent si déterminés à s'opposer, les armes à la main, à l'établissement de ce tribunal sanguinaire, que le gouverneur persuada à Philippe de renoncer à son dessein [1].

Le royaume de Naples était, depuis plus longtemps que le Milanais, sous la domination espagnole. Il avait été envahi, à la fin du siècle précédent, par Charles VIII, et au commencement du seizième par Louis XII ; mais, pendant le règne belliqueux de François Ier, les armées françaises n'y firent qu'une courte apparition, sous M. de Lautrec ; et, pendant le règne de son fils Henri II, l'expédition du duc de Guise, en 1557, quoique concertée avec le pape Paul IV, ne pénétra jamais au-delà des frontières de l'Abbruzze. Elle prouva que le parti angevin existait encore dans ces provinces ; mais elle ne mit pas un instant en danger la monarchie autrichienne à Naples.

D'autre part, le royaume de Naples fut abandonné, pres-

[1] *Pallavicino, Istoria del Concilio di Trento.* L. XXII, cap. VIII, T. V, p. 215, editio di Faenza, 1796, in-4o. — De Thou, Histoire. L. XXXVI, p. 471. — *Gregorio Leti, Vita di Filippo II.* L. XVII, T. I, p. 405.

que sans défense, aux ravages des Turcs et des puissances barbaresques, qui, durant ce même siècle, s'élevèrent à une grandeur jusqu'alors sans exemple. Horuc et Hariadéno Barbarossa (Aroudi et Khaïr-Eddyn), fils d'un corsaire renégat de Mételin, après s'être rendus célèbres par leur hardiesse comme pirates, parvinrent à commander les flottes de Soliman, et à s'asseoir sur les trônes d'Alger et de Tunis [1]. Le métier de corsaire, qui avait été le premier échelon de leur grandeur, fut toujours dès lors l'école de leurs soldats et de leurs matelots, et la source première de leurs richesses. On vit, de 1518 à 1546, durée du règne du second Barberousse, des flottes de cent et cent cinquante voiles armées dans le but unique de ravager les côtes, d'en enlever les habitants, et de les vendre comme esclaves. Le royaume de Naples, qui présentait une longue étendue de rivages sans défense, dont les habitants, tenus sous un joug oppressif, avaient perdu tout courage et tout esprit militaire, dont les lois rejetaient hors de la société de nombreux essaims de bandits, de contrebandiers, de brigands, toujours prêts à servir l'ennemi dans toutes ses tentatives, fut, plus que tout le reste de l'Italie, exposé aux ravages des Barbaresques. En 1534, tout le pays qui s'étend de Naples jusqu'à Terracine fut ravagé, et les habitants emmenés en captivité. En 1536, la Calabre et la terre d'Otrante éprouvèrent le même sort; en 1547, la Pouille et le voisinage de Barlette furent ruinés de même; en 1543, Reggio de Calabre fut brûlé, et jusqu'à la fin du siècle, à peine une année s'écoula sans que les Barbaresques, commandés par Dragut-Rayz après la mort des Barberousse, puis par Piali et Ulucciali, rois d'Alger, enlevassent et réduisissent en captivité tous les habitants de nombreux villages, et souvent de plusieurs grandes villes [2].

[1] *Pauli Jovii Hist.* L. XXVII, p. 98 et passim.—*Bern. Segni.* L. III, p. 90; L. VI, p. 166. — [2] *Pauli Jovii Hist.* L. XLIII, p. 533 et passim. — *Summonte, Istoria di Napoli.* L. VIII,

Tandis que les provinces napolitaines vivaient dans la crainte continuelle des ravages des Barbaresques et de ceux des brigands; tandis que tout homme devait, à toute heure, trembler de se voir ravir ses biens, sa femme et ses enfants, ou d'être lui-même réduit en esclavage, l'administration espagnole faisait éprouver à la capitale un autre genre de calamités. Don Pédro de Tolédo, qui fut vice-roi de Naples pendant quatorze ans, et qui donna son nom à la plus belle rue de cette ville, ouverte par lui vers l'an 1540[1], fut en quelque sorte l'instituteur de l'administration espagnole à Naples; ses successeurs ne firent plus que marcher sur ses traces. Ce fut lui qui, attribuant à l'état le monopole du commerce des blés, exposa la capitale à de fréquentes famines, et la réduisit à n'avoir, dans les années les plus abondantes, qu'un pain inférieur en qualité à celui que mangeaient les pauvres dans les années de disette, lorsque le commerce était encore libre[2]. Ce fut lui qui suscita la haine qui a toujours régné depuis, et qui a souvent éclaté par des batailles entre la garnison espagnole et les soldats de la ville. Ce fut lui qui, jaloux de la noblesse napolitaine, la rendit suspecte à l'empereur, et l'accabla de mortifications qui poussèrent plusieurs de ses chefs à la rébellion. Ce fut lui enfin qui, au mois d'avril 1547, voulut établir l'inquisition à Naples; mais il trouva dans le peuple comme dans la noblesse une résistance qu'on n'aurait pas attendue, soit de l'état d'oppression auquel la nation était réduite, soit du fanatisme religieux qui l'animait. Les Napolitains regardèrent l'introduction de l'inquisition chez eux comme entachant l'honneur de la nation entière par une accusation d'hérésie ou de judaïsme; d'ailleurs, ils savaient que

cap. II, T. IV, p. 146. — *Giannone, Ist. civ.* T. IV, L. XXXII, cap. VI, p. 166. — [1] *Summonte, Istoria della citta e regno di Napoli.* L. IX, cap. I, T. IV, p. 173. — *Giannone, Ist. civ.* Lib. XXXII, cap. III, T. IV, p. 87. — [2] *Summonte, Ist. di Napoli.* Lib. IX, cap. I, p. 173. — *Giannone, Ist. civile.* Lib. XXXII, cap. II, p. 84. — *Bern. Segni.* L. XIII, p. 346.

cet odieux tribunal était un instrument aveugle entre les mains du despote, pour écraser et ruiner sans aucune justice tous ceux qui lui étaient suspects. La ville entière prit les armes ; le sang des Napolitains et celui des Espagnols coulèrent alternativement, et le projet d'établir l'inquisition fut enfin abandonné par Tolédo et par Charles-Quint; mais presque tous ceux qui avaient pris en main la cause du peuple, et qui avaient osé s'opposer aux volontés de la cour, furent successivement sacrifiés [1].

Le royaume de Sicile, qui faisait partie de la monarchie aragonaise dès le temps des vêpres siciliennes, et le royaume de Sardaigne, qui avait été réuni à la même monarchie dès le milieu du XIVe siècle, n'avaient plus eu dès lors d'influence sur la politique italienne que pour prêter des forces à ceux qui devaient opprimer l'indépendance nationale. Au XVIe siècle, les peuples de ces deux îles se trouvant soumis au même gouvernement que la plus grande partie du continent, se souvinrent un peu plus qu'ils étaient italiens; mais ce fut pour souffrir et gémir à l'envi de leurs compatriotes. L'administration espagnole avait de même fait retourner ces deux îles vers la barbarie; elle avait chassé des villes le commerce et les manufactures; elle avait abandonné les campagnes aux brigandages des bandits et des contrebandiers, et elle laissait toutes leurs côtes exposées aux ravages des corsaires barbaresques. En 1565, la Sicile fut menacée de l'invasion la plus redoutable par la flotte ottomane que Soliman destinait à en faire la conquête; mais, contre l'avis du pacha Mahomet, qui commandait l'expédition, le sultan voulut que son armée commençât par le siége de Malte. Cette détermination imprudente sauva

[1] *Summonte Ist. di Napoli.* L. IX, c. I, p. 178-210. — *Pallavicini, Ist. del Concilio di Trento.* L. X, c. I, T. III, p. 82. — *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 402 et seq. — *Giannone Istor. civ.* L. XXXII, c. V, p. 107, — *Fra Paolo, Ist. del Concilio di Trento.* L. III, p. 279. — De Thou, Histoire universelle. L. III, p. 220.

la Sicile, que son vice-roi don Garcias de Tolédo n'aurait pas été en état de défendre. Toute la puissance des Turcs vint se briser contre l'héroïque résistance du grand-maître La Valette et de ses chevaliers. Dragut-Rayz, roi de Tripoli, y fut tué le 21 juin 1565. Hassem, fils de Barberousse, roi d'Alger, fut repoussé aussi bien que les pachas Piali et Mustapha, et l'armée turque, après quatre mois de combats, leva le siége en désordre [1].

Les guerres qui, au commencement du siècle, avaient précipité l'asservissement de l'Italie, avaient été presque toutes allumées par l'ambition ou la politique des papes Alexandre VI, Jules II, Léon X et Clément VII. Le dernier, après avoir été cruellement puni de ses intrigues, s'était cependant trouvé, à la conclusion de la paix, souverain de provinces plus étendues que l'église n'en eût encore jamais réuni dans sa possession. Ces provinces, il est vrai, étaient appauvries et dépeuplées par trente années de guerres, et plus encore par la férocité des vainqueurs espagnols. D'autre part, de riches tributs étaient encore apportés chaque année au saint-siége par l'aveugle piété des catholiques ; le nom du pape était encore redouté ; il semblait rendre plus formidables les ligues auxquelles il s'associait ; et il fallut quelque temps aux successeurs de Clément VII pour s'apercevoir que, quoique le traité de Barcelonne les eût remis en possession de toutes les provinces que ce pontife avait perdues, ils n'avaient point recouvré avec elles leur indépendance.

Clément VII eut pour successeur Alexandre Farnèse, doyen du sacré collége, qui, élu le 12 octobre 1534, prit le nom de Paul III. Non moins ambitieux que Clément VII, Paul III eut autant que lui la passion de placer sa famille au rang des

[1] *Summonte, Ist. di Napoli.* L. X, c. V, p. 343-348. — *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XVIII, p. 1303-1329. — De Thou. Lib. XXXVIII, p. 564 et suiv. — *Gregorio Leti, Vita di Filippo II.* L. XVIII, p. 442.

maisons souveraines. Cette famille, propriétaire du château de Farnéto, dans le territoire d'Orviéto, avait produit dans le XIVe siècle quelques condottières distingués. Mais Paul III lui donna une illustration nouvelle en accumulant tous les honneurs dont il pouvait disposer sur la tête de son fils naturel Pierre-Louis, et des fils de celui-ci. Il commença en 1537 par ériger en duchés les villes de Népi et de Castro, en faveur de Pierre-Louis Farnèse; la seconde, qui est située dans la Maremme toscane, devint ensuite l'apanage d'Horace, le second de ses petits-fils. Pierre-Louis, nommé en même temps gonfalonier de l'église, signala l'année même où il reçut les premiers fiefs de la chambre apostolique, par un excès scandaleux envers le jeune évêque de Fano, prélat non moins distingué par sa sainteté que par sa belle figure. Le tyran, qui soumit ce jeune homme à une indigne violence, semblait moins encore attester par ce crime ses débauches habituelles que son désir d'offenser les mœurs publiques et la religion dont son père était le pontife [1].

Paul III ne bornait pas son ambition aux petits duchés dont il avait investi son fils : il sentait que, pour établir la grandeur des Farnèse, il fallait faire acheter l'alliance du saint-siége, et il trouva les deux rivaux qui se disputaient la domination de l'Europe disposés à la payer au même prix qu'ils avaient déjà payé à Clément VII. Charles-Quint, pour s'assurer l'amitié du pape, accorda, en 1528, sa fille Marguerite d'Autriche, la même qui était restée veuve d'Alexandre de Médicis, à Octave Farnèse, petit-fils de Paul III, et en même temps il créa celui-ci marquis de Novare. Le pape acquit encore pour lui l'année suivante le duché de Camérino [2]. D'au-

[1] *Ben. Varchi.* L. XVI, T. V, p. 389. — *Bernardo Segni.* L. IX, p. 238 ; L. XI, p. 304. — *Belcarius, Rer. Gallicar.* — Jacq. Aug. de Thou, Histoire universelle. L. IV, p. 286. — *Jo. Sleidani Comment.* L. XXI, p 376. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 98. — *Bern. Segni.* L. IX, p. 237.

tre part, Paul III obtint en 1547, pour Horace, duc de Castro, le second de ses petits-fils, une fille naturelle de Henri II.

Mais encore que Paul III fît espérer tour à tour à l'empereur et au roi de France qu'il unirait ses armes avec les leurs, il évita jusqu'à la fin de son pontificat de s'engager dans aucune guerre. Il chercha au contraire, et à plusieurs reprises, à rétablir la paix entre ces deux rivaux. Il est vrai qu'il s'attendait en même temps à en recueillir pour lui-même de grands avantages; car l'un et l'autre admettant que, pour le repos de l'Europe, il conviendrait mieux que l'héritage de Sforza passât à une nouvelle famille de feudataires, Paul III demandait le duché de Milan pour son fils Pierre-Louis, et il offrait aux monarques de riches retours pour cette concession[1].

Paul III ne tarda pas cependant à reconnaître que le repos de l'Europe n'était pas le premier objet que les deux monarques avaient en vue, et qu'ils ne songeraient à donner le duché de Milan à une puissance neutre que lorsqu'ils perdraient l'espérance de le garder pour eux-mêmes. Charles-Quint s'étant approprié ce duché, Paul ne chercha plus qu'à former une souveraineté à son fils aux dépens de celle de l'église. Il obtint enfin, au mois d'août 1545, le consentement du sacré collége pour accorder à Pierre-Louis Farnèse les états de Parme et de Plaisance avec le titre de duché relevant du saint-siége. Son petit-fils renonça en retour aux deux duchés de Népi et de Camérino, qui furent réunis à la chambre apostolique; et les cardinaux, gagnés par de riches bénéfices, crurent ou feignirent de croire qu'il valait mieux pour le saint-siége incorporer de nouveau deux petites provinces qui se trouvaient au centre de ses états, que d'en conserver deux

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 89. — *Pauli Jovii Hist.* L. XLIII, p. 534.

autres, plus grandes à la vérité, mais à l'égard desquelles les titres de l'église étaient douteux, et qui n'avaient plus aucune communication avec le reste de son territoire [1].

Tel fut le commencement des duchés de Parme et de Plaisance, et de la grandeur nouvelle de la maison de Farnèse. Celle-ci prit rang parmi les maisons souveraines presque en même temps que celle des Médicis : leur rivalité dura deux siècles, et elles s'éteignirent en même temps. Toutes deux aussi, ébranlées dès leur origine par la haine de leurs sujets et par la mort violente du fondateur de leur dynastie, ne semblaient pas destinées à durer si longtemps. Pierre-Louis Farnèse avait à peine régné deux ans lorsqu'il fut assassiné, le 10 septembre 1547, par les nobles de Plaisance, auxquels ses débauches, son avarice et ses cruautés l'avaient rendu odieux. Don Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais pour l'empereur, avait trempé dans cette conspiration ; et il s'empara aussitôt de Plaisance au nom de son maître [2]. Paul III, ne doutant pas que Parme ne fût bientôt attaquée aussi, réunit de nouveau cette ville aux États de l'Église, pour mieux faire valoir les droits du saint-siége sur elle. Il offrit en échange à Octave Farnèse des espérances lointaines ; celui-ci, qui voyait son aïeul parvenu au dernier période de la vieillesse, n'osait rien attendre de l'avenir. Il résista autant qu'il put aux volontés du pape, mais il dut céder à la fin. Fernand de Gonzague s'était rendu maître des lieux les plus forts autour de Parme, et tenait la ville comme bloquée ; l'empereur en même temps exigeait impérieusement du pape qu'elle lui fût rendue, comme faisant partie du duché de Milan. Le vieux pontife cherchait à faire valoir les droits du saint-siége par

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. V, p. 305-311. — *Bern. Segni.* L. XI, p. 302. — *Pallavicini, Istor. del Concilio di Trento.* L. V, c. XIV. T. II, p. 62. — *Fra Paolo, Istor. del Concilio di Trento.* L. II, p. 125. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 414-420. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 319. — *Fra Paolo, Conc. di Trento.* L. III, p. 281. — De Thou, Hist. univers. L. IV, p. 283, T. I.

des mémoires et des manifestes ; mais on le voyait s'affaiblir : la contestation durait déjà depuis deux ans, et les espérances d'Octave Farnèse diminuaient chaque jour. Lorsque, croyant n'avoir plus un moment à perdre, il se rendit en poste à Parme, et tenta de s'en remettre de nouveau en possession, les commandants de la ville et de la forteresse ne voulurent pas lui obéir ; et Paul III, averti de cette entreprise et des offres de réconciliation faites par Octave à don Fernand de Gonzague, en conçut tant de douleur, qu'il en mourut, au bout de quatre jours, le 10 novembre 1549, à l'âge de quatre-vingt-deux ans[1].

On aurait dû croire impossible à la maison de Farnèse de se relever après de telles calamités. Octave avait été dédépouillé d'une moitié de ses états par l'empereur son beau-père, et de l'autre moitié par le pape son aïeul. Il ne lui restait ni trésor, ni armée, ni forteresses ; et il semblait être demeuré sans espérances, comme sans forces et sans alliés. Mais Paul III pendant son long pontificat avait créé plus de soixante-dix cardinaux. Deux de ses petits-fils entre autres siégeaient dans le sacré collége ; et ils eurent assez de crédit et d'habileté pour faire tomber l'élection, le 22 février 1550, sur le cardinal del Monte, créature de leur grand-père, qui prit le nom de Jules III. Celui-ci, dès le surlendemain de son élection, ordonna que Parme et sa forteresse fussent rendues à Octave Farnèse : il confirma l'investiture du duché de Castro à Horace Farnèse son frère, il les maintint dans les charges importantes de préfet de Rome et de gonfalonier de l'église, et il fit ainsi pour cette maison ce que Paul III avec toute son ambition n'avait point réussi à faire[2].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VII, p. 479-482. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 322. — *Pallavicini.* L. XI, c. VI, T. III, p. 154. — *Jo. Sleidani Comment.* L. XXI, f. 375. — De Thou. L. VI, p. 312. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. VIII, p. 495. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 324. — *Pallavicini.* L. XI, c. VII, T. III, p. 156. — De Thou. L. VI, p. 521.

Le sort du duc de Parme n'était pas cependant encore assuré; Charles-Quint semblait oublier qu'il l'avait pris pour gendre, et prétendait le dépouiller du reste de ses états. Il le réduisit à se jeter dans les bras du roi de France, au nom duquel Octave Farnèse fit la guerre du 27 mai 1551 au 29 avril 1552, et au service duquel Horace, duc de Castro, son frère, resta engagé jusqu'à la fin de sa vie. Celui-ci fut tué le 10 juillet 1553, dans Hesdin, qu'il défendait contre les Impériaux [1]. Ce fut seulement lorsque Philippe II, au commencement de son règne, fut alarmé par l'invasion du duc de Guise en Italie, qu'il rendit, le 15 septembre 1556, Plaisance au duc Octave, pour s'assurer de son alliance [2]. Il conserva toutefois une garnison dans la forteresse de cette ville, et ce ne fut que trente ans après qu'en signe de reconnaissance pour tous les services que lui avait déjà rendus Alexandre Farnèse, fils d'Octave, et prince de Parme, il restitua au duc cette citadelle, en 1585.

Octave dut en partie à la longueur de son règne et de sa vie l'affermissement de la souveraineté qu'il laissa à ses descendants. Il mourut le 18 septembre 1586. Son fils Alexandre, qui depuis longtemps se couvrait de gloire à la tête des armées espagnoles en Flandre, ne gouverna jamais par lui-même les états dont il a illustré le nom. Il faisait encore la guerre dans les Pays-Bas, lorsqu'il mourut à Arras, le 2 décembre 1592, laissant son fils Ranuccio solidement établi dans les deux duchés de Parme et de Plaisance, sous la double protection de l'église et du roi d'Espagne [3].

Paul III fut le dernier de ces papes ambitieux qui démembrèrent l'État de l'Église pour former de puissants établisse-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 523 et seq. — [2] *Ibid.* L. XIV, p. 947. — Jacq. Aug. de Thou, Histoire universelle. L. XVI, p. 407. — [3] *Henr. Cather. Davila, Guerre civili di Francia.* L. XIII, p. 814, editio di Venezia, in-4°, 1630. — *Card. Bentivoglio, Guerra di Fiandra.* P. II, L. VI, p. 168, Venise, in-4°, 1645.

ments à leur famille. Jules III, qui lui succéda le 9 février 1549, crut n'être parvenu à la tiare que pour s'abandonner sans contrainte à la pompe et aux plaisirs. Il obtint seulement de Cosme de Médicis Monte-San-Sovino, sa patrie, dans le territoire d'Arezzo, qui fut érigé en comté, en faveur de son frère Baldovino del Monte; et il donna à ce même frère le duché de Camérino, que les Farnèse avaient restitué à la chambre apostolique. D'ailleurs il parut n'avoir d'autre pensée que de combler de richesses et d'honneurs ecclésiastiques un jeune homme qu'il aimait. Il le fit adopter par son frère : il le créa cardinal à l'âge de dix-sept ans, sous le nom d'Innocenzio del Monte; il le corrompit si bien par tant de faveurs, que ce jeune homme, tiré de la plus basse classe du peuple, devint par ses vices le scandale du sacré collége, et en fut chassé par les successeurs de Jules III[1].

Ce pontife, digne de peu d'estime comme de peu de blâme, mourut le 26 mars 1555, et eut pour successeur Marcel II, de Monte-Pulciano, qui ne régna que vingt-deux jours, du 9 au 30 avril. Sa mort prématurée fit place au cardinal Jean-Pierre Caraffa, Napolitain, déjà âgé de quatre-vingts ans, qui fut élu le 23 mai 1555, sous le nom de Paul IV[2].

Depuis longtemps le saint-siége avait été occupé par des hommes uniquement animés par des intérêts mondains, qui s'étaient proposé successivement de satisfaire leur goût pour la magnificence ou pour la guerre. Les uns avaient voulu étendre la monarchie même de l'église; les autres avaient voulu au contraire en détacher des fiefs pour élever leur famille : dans tous, l'homme d'état l'avait emporté sur l'homme d'église, et le fanatisme religieux avait eu très peu de part à

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 497 et seq. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 323. — *Pallavicino.* L. XI, c. VII, T. III, p. 159. — *Fra Paolo Sarpii.* L. III, p. 307. — Jacq. Aug. de Thou, Histoire universelle. L. VI, p. 520, T. I. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XII, p. 867; L. XIII, p. 876-890. — *Lettere de' Principi.* T. III, f. 161. Lettre d'un conclaviste, avec beaucoup de détails curieux sur les cérémonies de l'élection.

leur conduite. Tel fut le caractère des papes dans tout l'espace de temps qui s'écoula du concile de Constance à celui de Trente : mais le pape Paul IV avait été élu dans un autre esprit.

Le danger que courait l'église romaine à cause des progrès de la réforme, changea enfin le caractère de ses chefs. Jusqu'alors on avait vu le bas clergé jaloux du clergé supérieur, les évêques jaloux de la cour de Rome, les cardinaux jaloux du pape, et, de leur côté, les supérieurs toujours défiants ou toujours jaloux des droits de leurs inférieurs. Les papes avaient longtemps considéré les évêques comme leurs secrets, mais constants ennemis; et ceux-ci avaient manifesté en effet un esprit républicain qui tendait à limiter le pouvoir du chef de l'église. Mais les réformateurs avaient attaqué en même temps le haut et le bas clergé, et l'église entière. Ceux qui s'étaient divisés pour attirer tout le pouvoir à eux, sentirent alors la nécessité de se réunir pour se défendre. Les rois, dont le clergé avait si longtemps disputé l'autorité, se trouvèrent dès cette époque aux prises avec l'esprit républicain des réformés. Ils firent de leur côté alliance avec leurs anciens ennemis, contre leurs nouveaux adversaires; et tous ceux qui, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce fût, se proposaient d'empêcher les hommes d'agir ou de penser pour eux-mêmes, se réunirent en une seule ligue contre le reste du genre humain.

Ce fut cet esprit nouveau de résistance à la réforme qui donna au concile de Trente un caractère si différent de celui des conciles précédents. D'après les instantes sollicitations de Charles-Quint, ce concile avait été convoqué par Paul III pour décider toutes les questions de foi et de discipline que la réforme avait fait naître en Allemagne. Il avait été ouvert à Trente, le 15 décembre 1545 : mais bientôt Paul III, se défiant de cette assemblée, l'avait transportée à Bologne en 1547, pour qu'elle y fût dans une plus grande dépendance

du saint-siége. Jules III consentit en 1551 à la faire retourner à Trente. Les succès de Maurice de Saxe contre Charles-Quint, et l'approche rapide de l'armée protestante, la dissipèrent en 1552. Le concile fut ouvert de nouveau dans la même ville de Trente, le jour de Pâques 1561, par le pape Pie IV, et il dura jusqu'au 4 décembre 1563 [1].

Le concile de Trente travailla avec autant d'ardeur à réformer la discipline de l'église, qu'à empêcher toute réforme dans ses croyances et ses enseignements. Il élargit la brèche entre les catholiques et les protestants; il sanctionna comme articles de foi les opinions qui offensaient le plus ceux qui voulaient faire usage de leur raison ou de leurs sentiments naturels, pour diriger leur conscience. Il porta au plus haut degré le fanatisme de l'orthodoxie; mais, en même temps, il rendit au clergé sa vigueur dès longtemps affaiblie. Les prêtres avaient trop sacrifié leur réputation à leurs plaisirs; tous les abus qui s'étaient introduits dans la discipline augmentaient leur bien-être, et diminuaient en même temps leur pouvoir et leur considération. La politique du concile tendit, au contraire, à les rendre respectables aux yeux des dévots, à les unir plus étroitement par l'esprit de corps, à les subordonner à la règle; et, dans leur obéissance même, il leur aurait donné une force irrésistible, il aurait dominé par eux les conseils de tous les rois, si les progrès de l'esprit humain n'avaient pas marché plus rapidement encore que cette réforme du clergé.

L'on sentit l'influence du nouvel esprit qui animait l'église, et qui s'était étendu jusqu'au sacré collége, dès les premières élections qui suivirent la convocation du concile de Trente. A dater de cette époque, les pontifes de Rome furent souvent

[1] *Pallavicini, Storia del Concilio di Trento. — Fra Paolo Sarpi sotto il nome di Soave, Storia del Concilio di Trento. — Raynaldi Ann. eccl. ad ann.* — Fleury, Hist. eccles. f. 144 et suiv. — *Labbei Conc. gener.* T. XIV, p. 725.

plus fanatiques et plus cruels que n'avaient été leurs prédécesseurs; mais ils cessèrent de déshonorer le siége de Rome par des vices et une ambition toute mondaine. Jules III, il est vrai, qui fut élu depuis que le concile était déjà commencé, ne répondit point à l'opinion avantageuse qu'on avait conçue de lui; cette opinion toutefois était fondée sur les vertus et la conduite austère qu'on avait remarquées en lui avant ses dernières grandeurs. Marcel II, qui lui succéda, et qui ne régna que peu de jours, était estimé un saint homme. Paul IV, qui fut créé le 23 mai 1555, s'était déjà fait connaître comme un des plus savants parmi les cardinaux; on avait surtout remarqué son zèle pour l'orthodoxie, et l'ordre des Théatins qu'il avait fondé lui donnait une réputation de sainteté [1].

Le fanatisme persécuteur s'assit avec Paul IV sur le siége de saint Pierre. L'intolérance des pontifes précédents était presque uniquement l'effet de leur politique; celle de Paul IV était à ses yeux mêmes la juste vengeance du ciel irrité, et de son autorité méprisée. L'impétuosité de caractère de ce vieillard napolitain n'admettait aucune modification, aucun retard dans l'obéissance qu'il exigeait : toute hésitation lui paraissait une révolte; et, comme il confondait dans sa conscience ses propres opinions avec les suggestions du Saint-Esprit, il aurait cru pécher lui-même en faisant grâce d'un instant à ceux qui étaient assez impies pour différer d'avec lui. Il avait été, dès le règne de Paul III, le principal promoteur de l'établissement de l'inquisition à Rome, et il avait rempli lui-même les fonctions de grand-inquisiteur. Lorsqu'il monta sur le trône, il redoubla la rigueur des édits de ses prédécesseurs, et il multiplia les supplices de ceux qui, dans l'État de l'Église, étaient soupçonnés de favoriser les nouvelles doctrines.

[1] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XIII, p. 890. — *Bern. Segni.* Lib. XV, p. ult. — *Pallavicini.* Lib. XIII, cap. XI, p. 310. — *Onofrio Panvino, Vite de' Pontifici.* f. 284-286. — *Fra Paolo Sarpi, Hist. del Concil.* Lib. IV, p. 400.

Philippe II et Paul IV commencèrent à régner en même temps, et tous deux étaient animés du même fanatisme; mais cette passion n'établit point entre eux l'union qu'on aurait dû attendre. Le pape, indigné de la dépendance où la maison d'Autriche avait réduit l'église romaine, était résolu à secouer son joug; il s'allia dans ce but avec Henri II, qui, bien qu'ami des hérétiques d'Allemagne et des Turcs, traitait les protestants de France avec non moins de férocité et de perfidie que le monarque espagnol. Cette alliance engagea la cour de Rome dans une courte guerre contre Philippe II, et ce fut la dernière que les papes entreprirent dans ce siècle par des motifs de pure politique. Elle eut une issue beaucoup plus heureuse que n'auraient dû le faire présumer la faiblesse du pape et l'inconsidération de ses trois neveux, dont il avait trop écouté les conseils et voulu flatter l'ambition. Le duc d'Albe, qui commandait les Espagnols, entra au commencement de septembre 1556 dans l'État de l'Église, et y soumit un grand nombre de lieux forts, sans rencontrer presque de résistance. Le duc de Guise accourut au secours du pape avec une armée française; mais la déroute du connétable de Montmorency, à Saint-Quentin, força bientôt Henri II à le rappeler. Le pape demeurait sans alliés et sans ressources, lorsque Philippe II, qui ne pouvait se résoudre à combattre contre le saint-siége, acheta la paix, le 14 septembre 1557, aux conditions les plus humiliantes. Il fut cependant vengé des Caraffa, que Paul IV, leur oncle, avait enrichis des dépouilles de la maison Colonna, et qu'il sacrifia à la fin de sa vie, en reconnaissant qu'il avait été trompé par eux [1].

A Paul IV, mort le 18 août 1559, succéda Pie IV, frère du marquis de Marignan, de la maison de Médicis de Milan. Avec

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. XIV, p. 980; L. XV, p. 1044. — *Onofrio Panvino, Vita di Paolo IV.* f. 289. — *Pallavicini, Storia del Concilio di Trento.* L. XIII, cap. XVI à L. XIV, cap. IV, p. 325 et seq., T. III. — *Fra Paolo, Conc. di Trento.* L. V, p. 417.

lui commence la suite de ces pontifes auxquels les historiens orthodoxes prodiguent des éloges sans restriction. Pie V, qui lui succéda le 19 janvier 1560, et Grégoire XIII, qui fut créé le 13 mai 1572, avaient à peu près le même caractère que lui. Tous trois ne semblèrent occupés que du soin de combattre et de supprimer l'hérésie : renonçant absolument à toute lutte pour établir l'indépendance du saint-siége, à toute jalousie de la cour d'Espagne, ils s'allièrent de la façon la plus intime à un monarque qui, par son zèle pour l'inquisition, par le massacre des juifs d'Aragon, des musulmans de Grenade, des protestants de Flandre, par ses guerres continuelles contre les calvinistes de France, les Anglais et les Turcs, se montrait le plus dévoué entre les fils de l'église. Les papes ne songèrent plus à faire la guerre pour l'intérêt temporel de leurs états ou de leurs familles; mais ils contribuèrent largement, avec les trésors et les soldats de l'église, aux expéditions du duc d'Albe dans les Pays-Bas, au soutien de la ligue de France, et aux guerres avec les Musulmans. On vit de nouveau, sous ces trois papes, des légions romaines campées sur les rives de la Seine et du Rhin, d'autres combattre les Turcs sur les bords du Danube et sur les côtes de Chypre et de l'Asie mineure; et Marc-Antonio Colonna, général des galères du pape, eut une part essentielle à la victoire de Lépante, remportée le 7 octobre 1571, par don Juan d'Autriche, sur les Musulmans [1].

Au milieu de cette série de pontifes également célébrés pour la décence de leurs mœurs, la sincérité de leur zèle religieux et l'oubli de leurs intérêts personnels, Sixte V, successeur de Grégoire XIII, qui régna du 24 avril 1585 au 20 août 1590, se fait remarquer par la vigueur de son carac-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. XXI, p. 1579-1589. — *Antonio Ciccarelli*, *Vita di Pio V* f. 299. — *Gregorio Leti*, *Vita di Filippo II.* T. II, L. I, p. 37. — Jacq. Aug. de Thou. L. L, p. 456, T. IV.

tère, la grandeur de ses entreprises, la splendeur des monuments dont il orna Rome, et les formes promptes, sévères et despotiques de son administration. Il supprima le brigandage dans ses états, il y fit observer une police rigoureuse; il accumula, par des impôts très onéreux, un trésor immense, et il mérita, avec l'admiration, la haine de ses sujets [1].

Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, qui n'occupèrent le souverain pontificat que quelques mois, avaient les mêmes vertus et les mêmes défauts qui signalèrent leurs prédécesseurs, depuis le concile de Trente. Clément VIII, qui fut élu le 30 janvier 1592, prolongea son règne jusqu'au 30 mars 1605. Nous en parlerons en traçant le précis des révolutions du siècle suivant.

L'administration de tous les papes qui se succédèrent depuis l'ouverture du concile de Trente jusqu'à la fin du siècle, est souillée par les persécutions atroces qu'ils exercèrent contre les protestants d'Italie. Les abus de la cour de Rome étaient mieux connus dans cette contrée que dans aucune autre; les lettres y avaient été cultivées plus tôt et avec plus de soin; la philosophie y avait fait de plus grands progrès, et au commencement du siècle, cette philosophie avait abordé les matières religieuses elles-mêmes avec une grande indépendance. La réforme avait gagné en Italie de nombreux partisans parmi les lettrés; mais beaucoup moins dans la classe pauvre et laborieuse, qui l'adopta avec tant d'ardeur en Allemagne et en France. Les papes réussirent à l'éteindre dans le sang: l'inquisition fut pendant tout le siècle le chemin qui mena le plus sûrement au trône pontifical [2].

Les papes ne montrèrent pas moins leur cruel fanatisme dans la part qu'ils prirent aux guerres civiles et religieuses du

[1] *Anton. Ciccarelli, Vita di Sisto V.* f. 312. — Jacq. Aug. de Thou. L. LXXXII, T.VI, p. 503. — *Labbei Concil. gen.* T. XV, p. 1190. — [2] *Muratori. Annali, ad ann.* 1567. T. X, p. 438. — *Gio. Batt. Adriani*, L. XIX, p. 1348.

reste de l'Europe. Pie V, pour récompenser le duc d'Albe de sa conduite atroce envers les Flamands, lui envoya, en 1568, le chapeau et l'estoc garni de pierres précieuses que ses prédécesseurs avaient quelquefois envoyé à de grands rois [1]. Grégoire XIII avait fait rendre grâces à Dieu du massacre de la Saint-Barthélemi [2]. Ses successeurs refusèrent d'admettre les ambassadeurs de Henri IV, lorsqu'ils vinrent traiter de son abjuration, même après qu'il l'eut publiquement effectuée. Tous ces pontifes ne cessèrent de nourrir les guerres civiles de France, de Flandre, d'Allemagne, et les complots contre la reine d'Angleterre, en sorte que les calamités de la seconde moitié du XVIe siècle, dans toute l'Europe, furent presque constamment leur ouvrage.

Les sujets des papes, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, ne furent pas plus heureux que ceux de l'Espagne : un gouvernement également absurde les opprimait sans les protéger, tandis que les impôts les plus onéreux, les monopoles les plus ruineux détruisaient chez eux toute industrie : l'administration des subsistances, arbitraire et violente, en entravant le commerce des blés, causait de fréquentes famines, toujours suivies de maladies contagieuses; celle de 1590 à 1591 enleva, dans Rome seule, soixante mille habitants ; plusieurs châteaux et riches villages de l'Ombrie demeurèrent dès lors absolument déserts [3]. C'est ainsi que la désolation s'étendait sur ces campagnes autrefois si fertiles, et que le mauvais air en faisait la conquête : l'effet devenait cause à son tour, et les hommes ne pouvaient plus vivre là où de tels fléaux avaient détruit leurs devanciers.

Quoique l'état pontifical jouît d'une paix profonde, la force armée n'y était point suffisante pour protéger les citoyens, ni

[1] *Bentivoglio, Guerra di Fiandra.* P. I, L. V, p. 92. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XXII, p. 49. — *H. Cath. Davila, Guerre civili di Francia.* L. X, p. 263. — Jacq. Aug. de Thou. L. LIII, p. 632, T. IV. — [3] *Ciccarelli, Vita di Gregorio XIII.* f. 336-337.

contre les incursions des Barbaresques, ni contre les ravages des brigands. Ceux-ci, devenus fiers de leur nombre, et se glorifiant de combattre le honteux gouvernement de leur patrie, en étaient arrivés à regarder leur métier comme le plus honorable de tous ; le peuple même, qu'ils rançonnaient, applaudissait à leur valeur, et considérait leurs bandes comme des pépinières de soldats. Les gentilshommes endettés, les fils de famille dérangés dans leurs affaires, se faisaient un honneur d'y avoir servi quelque temps ; et de grands seigneurs se mirent quelquefois à leur tête, pour soutenir une guerre réglée contre les troupes du pape. Alfonse Piccolomini, duc de Monte-Marciano, et Marco Sciarra, furent les plus habiles et les plus redoutables parmi ces chefs de brigands : le premier désolait la Romagne, le second l'Abruzze et la campagne de Rome. Comme tous deux commandaient à plusieurs milliers d'hommes, ils ne se contentaient pas de dévaliser les passants, ou de fournir des assassins à tous ceux qui voulaient les payer pour des vengeances privées; ils surprenaient les villages et les petites villes pour les piller, et ils forçaient les plus grandes à se racheter par d'énormes rançons, si leurs habitants voulaient éviter l'incendie de leurs maisons de campagne et de leurs moissons [1].

Cet état habituel de brigandage fut suspendu durant le règne de Sixte-Quint, qui, par la terreur de sa justice prévôtale, réussit à écarter de ses états le reste des bandits, après en avoir fait périr des milliers ; mais les exécutions qu'il ordonna furent si rapides et si violentes, qu'un grand nombre d'innocents furent enveloppés dans le supplice des coupables. D'ailleurs le brigandage recommença, sous le règne de ses successeurs, avec plus de fureur que jamais ; les seigneurs de fiefs continuèrent à donner asile, dans leurs petites principau-

[1] *Ciccurelli, Vita di Gregorio XIII.* p. 300. — *Galuzzi, Ist. del gran Ducato.* L. IV, T. III, p. 273 et seq.

tés, aux délinquants que poursuivaient les tribunaux, et à regarder cet asile comme le plus beau privilége des justices seigneuriales. Cet usage a subsisté jusqu'à nos jours, et souvent l'on a vu le seigneur associé secrètement aux profits du crime. Les habitudes nationales en sont demeurées perverties; et aujourd'hui encore, dans la partie de l'état romain où toute population n'est pas détruite, dans la Sabine surtout, le paysan ne se fait aucun scrupule d'unir le métier d'assassin et de voleur de grand chemin à celui d'agriculteur.

Nous avons déjà vu quels furent, dans ce siècle, le premier établissement et les progrès du duché de Parme et de Plaisance, le plus grand des fiefs de l'église. Celui de Ferrare, qui lui était peu inférieur en étendue et en population, devait éprouver un sort tout contraire dans les dernières années du siècle.

Alfonse Ier d'Este, qui possédait ce duché aussi bien que ceux de Modène et de Reggio pendant les règnes de Jules II, de Léon X et de Clément VII, mourut le 31 octobre 1534, un mois après le dernier de ces pontifes, dont il avait si cruellement éprouvé l'inimitié [1]. Hercule II, qui lui succéda, sentit que l'Italie avait perdu toute indépendance, et il ne se considéra plus que comme un lieutenant de Charles-Quint. Cependant sa femme était française et fille de Louis XII; sa fille épousa le duc d'Aumale, qui fut plus tard duc de Guise; toutes ses affections l'attachaient à la France : aussi, se confiant dans la force naturelle de son pays à moitié inondé, dans celle de sa capitale et dans le voisinage des Vénitiens qui favorisaient secrètement la France, il essaya, à deux reprises, de secouer un joug qu'il trouvait trop pesant. Lorsque le duc Octave Farnèse fut obligé, en 1551, de se mettre sous la protection de Henri II, le duc de Ferrare ne cessa point de lui

[1] *Pauli Jovii Vita Alfonsi*, trad. p. 144.

faire passer des munitions ; et, sans en venir avec l'empereur à une brouillerie ouverte, il excita vivement son ressentiment[1]. De nouveau lorsqu'au commencement du règne de Philippe II, Paul IV fit alliance contre ce monarque avec la France, Hercule II accepta en 1556 les fonctions de général de l'armée de la ligue ; et, avec sa petite armée, il livra quelques combats sur ses frontières au duc de Parme qui avait alors embrassé le parti impérial. Philippe, après s'être réconcilié avec le pape, chargea les ducs de Florence et de Parme de punir Hercule II ; et celui-ci, ayant éprouvé les ravages de leurs troupes, fut trop heureux d'acheter une paix humiliante avec l'Espagne le 22 avril 1558. Il mourut le 3 octobre de l'année suivante[2].

Alfonse II, fils d'Hercule, celui même qui s'est acquis une triste célébrité par les persécutions exercées contre le Tasse, n'essaya jamais de secouer le joug de l'Espagne, ou de revendiquer une indépendance qu'il fallait bien regarder comme perdue. D'ailleurs son esprit petit et vaniteux n'était pas fait pour concevoir un projet qui demandât une vraie fierté. Il ne chercha d'autre illustration que celle que pouvaient lui procurer les fêtes de sa cour. Il épuisa durant une profonde paix les finances de ses trois duchés, pour ses divertissements splendides, pour ses tournois et ses pompes de tout genre ; il doubla toutes leurs impositions, et il réduisit leurs peuples au désespoir. Des disputes de préséance avec le souverain de la Toscane, des efforts dispendieux pour acheter les suffrages des Polonais en 1575, et obtenir la couronne de ce royaume, composèrent toute la carrière politique d'Alfonse II. Quoique marié trois fois, il n'eut d'enfants d'aucune de ses femmes ; et

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VIII, p. 153. — Jacq. Aug. de Thou, Histoire universelle. L. III, p. 680, T. I. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XIV, p. 989; L. XVI, p. 1132. — De Thou, Histoire universelle. L. XX, p. 559; L. XXIII, p. 712.

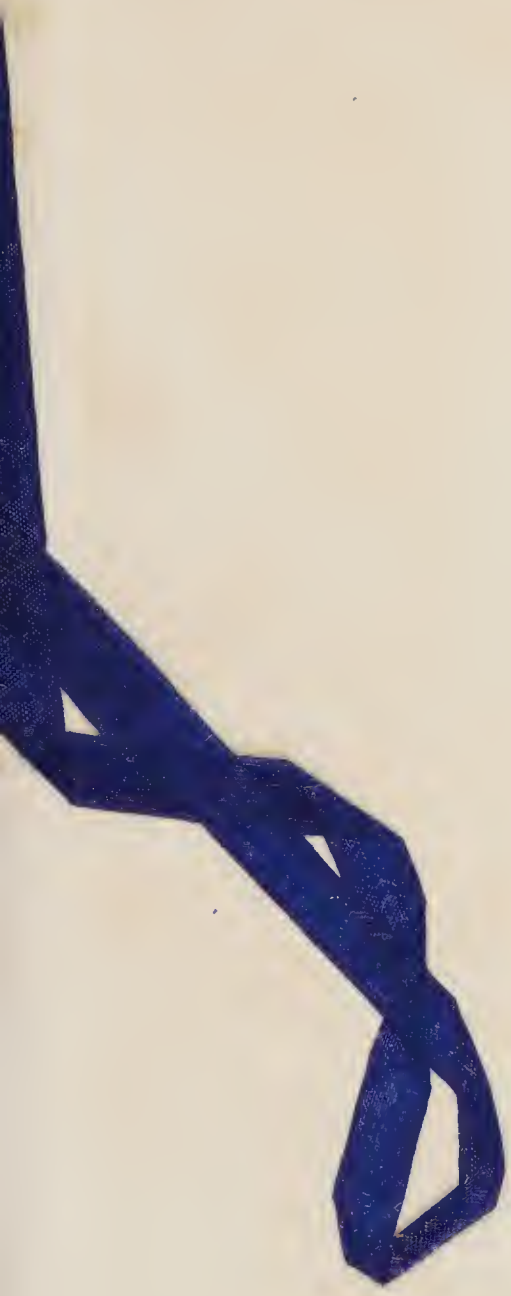

Rouargue sc

la ligne légitime de la maison d'Este finit en lui, le 27 octobre 1597[1].

Mais Alfonse Ier avait eu sur la fin de sa vie un fils naturel de Laura Eustochia, qu'il avait, disait-on, épousée ensuite. Ce fils, nommé Alfonse comme lui, avait été autorisé à porter le nom de la maison d'Este, et avait été marié à Julie de la Rovère, fille du duc d'Urbin ; il avait eu d'elle un enfant, nommé don César, qu'Alfonse II désigna pour être son héritier. Ce n'était pas la première fois que l'héritage de la maison d'Este passait à des bâtards, et les papes n'avaient mis aucun obstacle à la succession de Lionnel et de Borso au xve siècle. Quoique la maison d'Este reconnût qu'elle tenait le duché de Ferrare comme vicariat de l'église, depuis quatre cents ans elle en était réellement souveraine, et les papes s'étaient contentés des vains honneurs de la suzeraineté[2].

Toutefois, l'ambition que Jules II, Léon X et Clément VII avaient manifestée dans leurs guerres contre Ferrare, se réveilla dans le cœur de leur successeur à la mort d'Alfonse II. Clément VIII, connu auparavant sous le nom de cardinal Hippolyte Aldobrandin, était monté, le 30 janvier 1592, sur le trône pontifical. Dès qu'il apprit la mort d'Alfonse, il se hâta de déclarer tous les fiefs ecclésiastiques de la maison d'Este dévolus au saint-siége, par l'extinction de la ligne légitime, et de faire marcher sur Ferrare son neveu, le cardinal Pierre Aldobrandin, à la tête d'une armée. Don César, qui n'avait ni talents ni vigueur de caractère, se laissa effrayer par l'approche des milices pontificales. Il n'essaya point de défendre un état qui présentait de grandes ressources militaires, et il signa, le 13 janvier 1598, un honteux traité par lequel il remettait au saint-siége Ferrare et tous les fiefs ecclésiastiques

[1] *Galluzzi, Istoria del gran Ducato.* T. II, p. 380 ; T. IV, p. 317. — Jacq. Aug. de Thou, Hist. univ. L. CIX, p. 141, T. IX. — [2] *Muratori, Antichità Estensi*, T. II. — *Ejusdem Annali d'Italia, ad ann.* 1597.

qu'il possédait, se réservant seulement les biens patrimoniaux de ses ancêtres. Il se retira ensuite dans les duchés de Modène et de Reggio, dont la possession ne lui fut point disputée par l'empereur Rodolphe II, de qui ils relevaient [1].

Ferrare, en tombant sous la domination ecclésiastique, perdit son industrie, sa population et ses richesses. On ne retrouve plus dans cette ville, aujourd'hui déserte et ruinée, aucune image de cette cour si splendide, où les lettrés et les artistes étaient accueillis avec tant de faveur. Modène, au contraire, devenue le siége du gouvernement de la maison d'Este, s'enrichit des ruines de sa voisine, et elle prit un aspect d'élégance, d'industrie et d'activité qu'elle n'avait point connu dans les plus beaux temps de ses premiers ducs.

Les duchés d'Urbin et de Camérino étaient des fiefs du saint-siége beaucoup moins importants que ceux de Parme et de Ferrare; mais la réputation militaire du duc François-Marie de La Rovère, et la protection des Vénitiens, dont il avait longtemps commandé les armées, contribuaient à sa sûreté. En 1534, il avait fait épouser à Guid' Ubaldo, son fils, Julie, fille de Jean-Marie de Varano, dernier duc de Camérino, et il comptait réunir ainsi ces deux petits états; mais Hercule de Varano réclamait Camérino comme fief masculin, et ne se sentant pas assez puissant pour faire valoir ses droits par lui-même, il les vendit au pape Paul III. Lorsque François-Marie de La Rovère mourut, le 1er octobre 1538, son fils Guid' Ubaldo, qui lui succéda, consentit à acheter l'investiture d'Urbin, en rendant au pape le duché de Camérino qui fut inféodé de nouveau, d'abord aux Farnèse, puis au comte del Monte, neveux de Jules III, et qui retourna enfin à la chambre apostolique [2].

[1] *Muratori, Antichità Estensi*, T. II, *et Annali d'Italia, ad ann.* 1498, *initio.* — *Greg. Leti, Vita di Filippo II.* P. II, L. XIX, p. 529. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. II, p. 103. — *Lett. de' Princ.* T. III, f. 28.

Guid' Ubaldo II, qui gouverna le duché d'Urbin de 1538 à 1574, ne parcourut point une carrière aussi illustre que son père. Aucune guerre ne mit ses frontières en danger; son pays montueux était peu exposé au passage des troupes. Il n'avait point de côtes que les Barbaresques pussent ravager; cependant la vanité et le luxe du prince étaient pour les peuples un fardeau presque aussi pesant que les guerres étrangères. Des impôts excessifs réduisirent les habitants à la dernière misère; la famine et les maladies contagieuses en furent la conséquence. Des insurrections éclatèrent en 1573; Guid' Ubaldo les punit avec la plus excessive rigueur, et un grand nombre de ses sujets périrent dans les supplices. L'année suivante, il mourut lui-même et fut remplacé par son fils, François-Marie II, dont le règne est encore moins riche en événements que le sien [1].

Les marquis de Montferrat et ceux de Mantoue avaient été comptés dans les siècles précédents parmi les princes indépendants de l'Italie. Frédéric II, duc de Mantoue, réunit l'héritage de ces deux dynasties à l'époque où l'on voyait finir toute indépendance italienne; mais il fut moins puissant après cette réunion que ne l'avaient été ses ancêtres lorsqu'ils n'étaient encore que marquis de Gonzague.

Boniface, marquis de Montferrat, était mort d'une chute de cheval, en 1531, à la fleur de son âge. Il ne restait plus de la noble famille Paléologue que son oncle Jean-George, qui déposa l'habit ecclésiastique pour lui succéder, et deux sœurs, dont le duc de Mantoue, Frédéric II, épousa l'aînée [2]. A la mort de Jean-George, le 30 avril 1533, des commissaires impériaux s'emparèrent du Montferrat en attendant que Charles-Quint eût décidé à qui devrait appartenir cet héritage. Il ne fut pas difficile au duc de Mantoue d'établir que

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1574. — [2] *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVIII, p. 383.

le Montferrat était un fief féminin, et qu'il était entré dans la maison Paléologue par les femmes. Cependant ce ne fut que le 3 novembre 1536 que l'empereur lui en adjugea la possession. Il renonçait à peine ainsi à le posséder lui-même. Les Gonzague qui se succédèrent pendant le reste du siècle, et qui obtinrent, en 1574, que le Montferrat fût érigé en duché, comme l'était déjà le Mantouan, gouvernèrent l'un et l'autre pays en lieutenants de la maison d'Autriche. Frédéric II mourut le 28 juin 1540. Ses deux fils régnèrent l'un et l'autre successivement après lui; l'aîné, François III, se noya, le 21 février 1550, dans le lac de Mantoue; le second mourut le 13 août 1587, et eut pour successeur don Vincent, son fils unique. Toute l'histoire de ces princes ne contient autre chose que les réceptions somptueuses qu'ils firent aux souverains qui traversèrent leurs états, leurs propres voyages, et quelques subsides qu'ils donnèrent aux empereurs pour faire la guerre aux Turcs.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, quel fut, jusqu'au milieu du siècle, le gouvernement du duc de Florence. Cosme de Médicis, défiant, dissimulé et cruel, se maintenait sur le trône en dépit de la nation entière qu'il gouvernait. Moins libre, moins indépendant que les magistrats éphémères de la république qu'il avait supprimée, il devait recevoir les ordres, non seulement de l'empereur et de Philippe II, mais encore de tous leurs généraux et des gouverneurs de Naples et de Milan, qui lui faisaient cruellement sentir l'insolence espagnole. Pour donner le change à l'ancien orgueil des citoyens florentins, il les avait décorés de nouveaux titres de noblesse. Il avait créé, en 1560, un ordre religieux et militaire sous l'invocation de saint Étienne. Les riches citoyens de Florence et du territoire toscan, séduits par l'espérance d'une vaine décoration, retirèrent leurs fonds du commerce, les employèrent en achats de terre, et les lièrent au soutien des di-

gnités nouvelles qu'ils obtenaient pour leurs familles par des fidéicommis, des substitutions perpétuelles et des commanderies. C'était le but de Cosme Ier, qui croyait plus facile d'exiler de Florence son ancien commerce que de courber l'esprit d'indépendance de ses riches marchands [1].

Il n'y avait pas longtemps que Cosme Ier était délivré de la crainte que lui avait inspirée Pierre Strozzi, tué au siége de Thionville en 1558, quand sa maison fut ensanglantée par des événements tragiques qui demeurèrent couverts de ténèbres dont nous ne pouvons point percer l'obscurité. On assure que don Garcias, le troisième de ses fils, assassina don Giovanni, le second, qui était déjà décoré du chapeau de cardinal, et que Cosme vengea Giovanni en poignardant Garcias dans les bras mêmes de sa mère, Éléonore de Tolède, qui en mourut de douleur [2]. Quoique le duc eût cherché à dérober ces événements à la connaissance du public, ils contribuèrent à lui inspirer le désir de se retirer de la scène plus active du monde, et de se décharger des soins principaux du gouvernement sur son fils aîné don François. Il exécuta cette résolution en 1564. François, tout aussi perfide, tout aussi cruel que son père, mais bien plus dissolu, bien plus vaniteux, bien plus irascible que lui, n'avait aucun des talents par lesquels Cosme Ier avait fondé sa grandeur. Aussi fut-il, plus encore que lui, l'objet de la haine des peuples, et cette haine n'était mêlée d'aucun sentiment de respect pour son habileté. Cosme avait néanmoins réservé pour lui-même la direction suprême des affaires; il demeurait seul chargé de toutes les relations diplomatiques, et son attention continuelle à flatter le pape Pie V, à livrer à l'inquisition de Rome tous ceux de ses sujets que le pape sus-

[1] *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* T. II, p. 257. — *Gio. Batt. Adriani.* L. XVI, p. 1178. — Jacq. Aug. de Thou, Histoire univers. L. XXXII, p. 269, T. III. — [2] *Cronica Mssta. del Settimani all' anno* 1562, *presso Anguillesi Notizie del palazzo di Pisa.* p. 154. — De Thou, Hist. univers. L. XXXII, p. 270.

pectait d'hérésie, et jusqu'à son propre confident Pierre Carnésecchi, lui gagna si bien l'affection de ce pontife, qu'il obtint de lui, en 1569, le titre de grand-duc de Toscane [1].

La Toscane n'était point et n'avait jamais été un fief de l'église, en sorte que le pape n'avait aucune sorte de droit à changer le titre de son souverain. Aussi cette innovation excita-t-elle la colère de tous les ducs au-dessus desquels celui de Florence voulait s'élever, et de l'empereur dont elle usurpait les prérogatives. Cosme Ier mourut, le 21 avril 1574, avant d'avoir vu le terme des négociations par lesquelles il cherchait à engager les divers souverains de l'Europe à reconnaître son nouveau titre [2]. Mais don François, qui lui succéda, obtint, en 1575, de l'empereur Maximilien II, que celui-ci lui conférât, le 2 novembre, le titre de grand-duc de Toscane, comme une grâce nouvelle, et sans faire aucune mention de la concession précédente du pape [3].

Une conjuration contre le grand-duc, qui fut découverte en 1578, et punie par un grand nombre de supplices, fut le dernier effort des amis de la liberté à Florence pour rejeter l'odieux gouvernement des Médicis [4]. Ce gouvernement était déjà établi depuis quarante-huit ans; il avait laissé mourir dans l'exil tous ceux qui avaient quelque élévation dans le caractère; le commerce florentin était détruit; les mœurs nationales étaient changées; l'éducation nouvelle avait façonné les âmes au joug.

Le grand-duc avait chargé Curzio Picchéna, son secrétaire d'ambassade à Paris, de le délivrer des émigrés distingués qui restaient encore à la cour de Catherine de Médicis. Il lui fit passer des poisons subtils, dont Cosme Ier avait établi dans

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. XIX, p. 1348; L. XX, p. 1504. — *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* T. II, p. 310 et 348. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XXII, p. 86. C'est la fin de son Histoire. — *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* L. III, c. VIII, p. 56, T. III. — [3] *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* L. IV, c. I, T. III, p. 166. — [4] *Muratori. Annali d'Italia, ad ann.*

son palais une manufacture, qu'il prétendait être un atelier de chimie pour ses expériences ; il lui envoya aussi des assassins italiens jugés supérieurs à tous les autres ; quatre mille ducats de récompense furent promis pour chaque meurtre, outre le remboursement de tous les frais qu'il aurait occasionnés. Bernard Girolami fut, en 1578, la première victime de ce complot : sa mort alarma tous les autres émigrés florentins, qui se dispersèrent dans les provinces de France et d'Angleterre pour s'y mettre à couvert. Mais les sicaires de don François les poursuivirent partout, et tous ceux qui avaient causé de l'inquiétude au grand-duc succombèrent [1].

Don François vécut et mourut dans une dépendance absolue de Philippe II. Aussi parut-il aux yeux de ses sujets toujours appuyé par toute la puissance de l'Espagne ; et quoiqu'il excitât, en 1579, un nouveau mépris par son mariage avec l'artificieuse et débauchée Bianca Capello [2], quoique sa famille représentât une scène sans cesse renouvelée d'assassinats, d'empoisonnements, de crimes de tout genre, les Florentins ne firent plus d'efforts pour secouer son autorité : seulement ils ne dissimulèrent pas leur joie lorsque François mourut au Poggio-à-Caïano, le 19 octobre 1587, empoisonné, ainsi que sa femme, dans un repas de réconciliation qu'il donnait au cardinal Ferdinand de Médicis, son frère [3].

Ce Ferdinand, qui lui succéda, et qui déposa l'habit de prêtre pour se marier, releva le premier la nation toscane de l'oppression où elle avait gémi soixante ans. Il avait autant de talent pour le gouvernement qu'on peut en avoir sans vertus, et autant de fierté qu'on en peut conserver sans noblesse d'âme. Il se proposa de secouer le joug de l'Espagne,

[1] *Galluzzi, Stor. del gran Ducato.* L. IV, c. III, T. III, p. 220. — [2] *Anguillesi, Memorie del Poggio a Caiano,* p. 111, *estratto da mssti. del Settimani.* — *Galluzzi.* T. II et III. — [3] *Galluzzi,* T. IV, p. 53, L. IV, c. VIII. — *Anguillesi, notizia del Poggio a Caiano,* p. 117.

qui avait pesé si rudement sur ses deux prédécesseurs; il voulut opposer de nouveau la France à la maison d'Autriche, et il fut le premier des souverains catholiques à reconnaître Henri IV, et à faire alliance avec lui. Ce fut aussi lui qui négocia sa réconciliation avec le pape, et qui obtint pour lui l'absolution. Mais le traité de Paris, du 27 février 1600, entre la France et le duc de Savoie, en ôtant à la première sa communication avec l'Italie par le marquisat de Saluces, fit retomber le grand-duc sous le joug de l'Espagne qu'il avait voulu rejeter [1].

Telle fut en abrégé l'histoire, pendant ce siècle, de tous les princes souverains que comptait alors l'Italie. Celle des trois républiques qui conservaient toujours leur liberté fut moins riche encore en événements. En Toscane, la république de Lucques était seule demeurée indépendante. A en juger par ses formes extérieures, elle continuait à se gouverner démocratiquement. La souveraineté résidait dans trois corps, qui devaient donner leur assentiment à toutes les lois, savoir: la seigneurie, composée d'un gonfalonier et de neuf *anziani*, changés tous les deux mois; le sénat des trente-six, qu'on renouvelait tous les six mois; et le conseil général, composé de quatre-vingt-dix membres, qui siégeaient une année [2]. Mais comme les magistrats qui étaient en place pendant l'année formaient eux-mêmes le corps électoral, par lequel les magistrats de l'année suivante étaient désignés, les mêmes hommes trouvaient moyen d'occuper les emplois, en échangeant seulement entre eux leurs fonctions, parce que la loi ne leur permettait pas d'être réélus sans intervalle. Aussi les émigrés florentins, qui se trouvaient en grand nombre à Lucques, reprochaient-ils aux Lucquois d'avoir abandonné leur république à une étroite oligarchie, qu'ils appelaient par dérision

[1] *Galluzzi*. L. V, c. VI, VII, VIII, T. IV. — [2] *Dissertazione ottava, sopra la Storia Lucchese*, T. II *delle Memorie documenti sopra la Storia Lucchese*.

les seigneurs du petit cercle (i signori del cerchiolino)[1].

Des règlements oppressifs portés en faveur des chefs d'atelier, contre les artisans et surtout contre les tisserands de soie, donnèrent lieu, le 1er mai 1531, à une insurrection, qui força la seigneurie à composer avec le peuple, et à augmenter d'un tiers le nombre des conseillers, pour accorder ces places à des hommes nouveaux : mais, avant la fin de l'année, la seigneurie se fit autoriser à prendre une garde de cent soldats étrangers pour défendre le palais public; et avec leur aide et celle de la milice des campagnes, elle rétablit l'ancien système, le 9 avril 1532, et elle annula toutes les lois faites en faveur des classes inférieures[2].

Cependant ce ne fut qu'après la capitulation de Sienne, et lorsque la liberté était déjà exilée de tout le reste de la Toscane, que le gonfalonier Martin Bernardino proposa et fit passer, le 9 décembre 1556, la loi que les Lucquois considèrent comme ayant fondé leur aristocratie, et comme équivalant au *serrar del consiglio* de Venise : ils la nomment *legge Martiniana,* du nom de son auteur. Celui-ci, qui voulait restreindre la souveraineté à un petit nombre de familles, ménageait encore néanmoins l'opinion publique, et n'avait point exprimé tout ce qu'il voulait statuer en effet. La loi *martiniana* porte seulement que tout fils ou d'étranger ou de campagnard doit demeurer exclu à perpétuité de toutes les magistratures. De cette manière indirecte, le corps aristocratique, qui était déjà réduit à un fort petit nombre de familles, s'assura qu'il ne serait jamais renouvelé, car tous les nouveaux candidats qu'on aurait pu y introduire ne pouvaient être que des étrangers naturalisés, ou des sujets de l'état anoblis. La souveraineté fut dès lors transmise par droit

[1] *Beverini Annales Lucenses manuscr.* L. XIV. — *Dissertazione ottava sopra la Storia Lucchese.* T. II, p. 252. — [2] *A. N. Cianelli, Dissertazione ottava sopra la Storia Lucchese.* p. 268.

héréditaire à un nombre toujours plus restreint de familles nobles [1]. En effet, il paraît qu'en l'an 1600 l'aristocratie lucquoise ne comptait plus que cent soixante-huit familles; et en 1791, lors des derniers comices tenus pour l'élection des magistratures, elle était réduite à quatre-vingt-huit familles, qui ne fournissaient plus un nombre suffisant de sujets pour tous les emplois de l'état [2].

La constitution que s'était donnée la république de Gênes, lorsqu'André Doria la remit en liberté, avait rempli de reconnaissance tous ses concitoyens, parce qu'elle appelait le plus grand nombre d'entre eux au gouvernement au moment où ils avaient pu craindre que la souveraineté ne fût usurpée par un seul; cependant cette constitution était purement aristocratique, et, par sa nature même, le cercle des dépositaires du pouvoir devait se resserrer toujours plus. La dépendance absolue où la famille des Doria et la république s'étaient placées vis-à-vis des Espagnols, devait encore favoriser l'oligarchie par tous les préjugés nobiliaires que nourrissait l'orgueil de Philippe II et de sa cour [3].

Depuis qu'André Doria, parvenu à une grande vieillesse, ne sortait presque plus de sa maison, où il était retenu par la goutte, son neveu Giannettino avait pris le commandement de ses galères: comme lui il était honoré de la faveur de l'empereur, et il tenait le premier rang dans la république; mais il s'était attribué bien plus de pouvoir que n'en avait eu son oncle, et il l'exerçait avec plus d'orgueil. Le peuple, affligé d'avoir perdu toute part à l'administration de la république, et la haute noblesse, jalouse du crédit de Doria, se livraient tous les jours davantage à leur mécontentement. Jean-Louis de Fieschi, comte de Lavagne et seigneur de Pontré-

[1] *Beverini Annales Lucenses.* Lib. XV. — *Dissertazione nona sopra la Storia Lucchese.* T. II, p. 271. — [2] *Dissertaz. nona sopra la Storia Lucchese.* T. II, p. 301. — [3] *Uberto Folieta della republica di Genova Dialoghi.* — *Fil. Casoni Ann. di Gen.* L. V, p. 157.

moli, écoutant l'antique animosité de sa famille contre les Doria, et blessé dans son orgueil par Giannettino, projeta de soustraire sa patrie, en même temps, à l'autorité de l'aristocratie, à celle des Doria et à celle d'Espagne. Il s'assura des secours de Pierre-Louis Farnèse, nouveau duc de Parme et de Plaisance, et de ceux de la France; il engagea dans ses intérêts plusieurs citoyens attachés à l'ancien parti populaire, et le reste de la faction des Frégosi; enfin, il fit venir de ses fiefs plusieurs de ses vassaux, et environ deux cents soldats affidés, sous prétexte d'armer quatre galères à lui, pour aller en course contre les Barbaresques [1].

Jean-Louis de Fieschi avait convié un grand nombre de jeunes gens, de ceux qu'il croyait les plus mécontents, à un repas qu'il donna le 2 janvier 1557; et lorsqu'il les eut tous rassemblés chez lui, que les portes furent fermées et gardées par des hommes à lui, il leur communiqua tout le plan de sa conspiration, et leur demanda de le seconder et de le suivre, s'ils voulaient sauver leur vie. La plupart, effrayés de ses menaces plus encore qu'entraînés par leurs passions, en prirent l'engagement. Jean-Louis de Fieschi partagea alors sa troupe entre ses frères et lui, afin d'attaquer en même temps le port où Doria tenait ses galères, la porte de Bisagno, et celle qui menait au palais où les deux Doria vivaient hors de la ville : la nuit était déjà fort avancée lorsque les combats commencèrent partout à la fois. Giannettino Doria, averti du tumulte qu'on venait d'exciter, fut tué à la porte de la ville, comme il accourait pour le calmer; André Doria, croyant alors la ville et ses galères perdues, s'enfuit jusqu'à Sestri. Partout, en effet, la conjuration avait réussi : la flotte, où l'on comptait quarante-quatre galères, était déjà au pouvoir des insurgés; les portes de la ville avaient été surprises. Mais on

[1] *Gio. Batt. Adriani*, L. VI, p. 369. — *Bernardo Segni*. L. XII, p. 316.

cherchait vainement Jean-Louis de Fieschi, pour marcher au palais, en chasser la garde de la seigneurie, et changer le gouvernement : en voulant passer sur la galère capitane, au moment où celle-ci s'éloignait du rivage, il était tombé dans la mer avec le pont qui y conduisait, et le poids de ses armes l'avait empêché de se sauver à la nage. Ses partisans, perdant courage aussitôt qu'ils apprirent son sort, n'osèrent point marcher au palais : déjà vainqueurs, ils traitèrent en vaincus avec la seigneurie ; ils offrirent de rendre les portes moyennant une amnistie entière : elle leur fut accordée et solennellement jurée, et les Fieschi se retirèrent à Montoglio [1]. Mais un gouvernement qui obéissait à l'influence espagnole ne croyait jamais être obligé à tenir ses engagements : les vengeances du vieux Doria furent cruelles, et elles n'eurent de terme qu'avec sa vie, qui se prolongea jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans, et finit le 25 novembre 1560 [2].

Pendant le reste du siècle, les Génois, toujours soumis aux Espagnols, perdirent en 1566 l'île de Scio, conquise par Soliman sur les Giustiniani, leurs concitoyens, qui s'en étaient arrogé la souveraineté. Ils furent aussi sur le point de perdre l'île de Corse, qui, après avoir été envahie par les Français en 1553 [3], se souleva en 1564, et continua à repousser de toutes ses forces le joug oppressif de la république, jusqu'en 1568 qu'elle fut soumise de nouveau [4]. La paix ne régnait point non plus dans les murs de Gênes. Depuis la conjuration de Fieschi, les membres les plus riches et le plus puissants de l'aristocratie, craignant de se voir enlever le gouvernement par la haine populaire, avaient songé à rebâtir une citadelle à la Lanterne, et ils voulaient y introduire une garnison es-

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VI, p. 369-375. — *Bern. Segni.* L. XII, p. 316. — De Thou, Hist. univ. L. III, p. 203-217.— *Fil. Casoni. Ann. di Gen.* L. V, p. 157. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* Lib. XVI, p. 1177. — *Fil. Casoni. Ann. di Genova.* L. VI, p. 144. — [3] *Gio. Batt. Adriani.* L. X, p. 658. — [4] *Ibid.* L. XVIII, p. 1279. — *Filippo Casoni. Ann. di Genova.* L. VII, p. 219 et seq.

pagnole, pour contenir la ville et affermir leur autorité. Ce projet devait s'exécuter en 1548, au passage de don Philippe, prince d'Espagne, à Gênes; et don Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais, devait le seconder avec toutes ses forces. Mais, malgré leur obéissance, les Génois détestaient les Espagnols; ils sollicitèrent André Doria de s'opposer à ce projet honteux, auquel l'esprit de vengeance l'avait d'abord fait consentir ; ils lui recommandèrent la liberté de la république, dont il était le second fondateur, et ils obtinrent l'assurance que le prince d'Espagne ni ses troupes ne seraient point admis dans la ville [1].

De nouvelles dissensions éclatèrent dans la seconde moitié du siècle, entre l'ancienne et la nouvelle noblesse, dont les droits étaient mal définis, et elles allèrent même assez loin pour faire concevoir à don Juan d'Autriche le projet de s'emparer de Gênes lorsqu'il passa devant cette ville, en 1571, avec la flotte qui remporta ensuite la victoire de Lépante [2]. Le pape Grégoire XIII prit dans cette occasion la république sous sa protection, et contribua puissamment à en réconcilier les factions. Il obtint de celles-ci, en 1575, qu'elles remissent leurs intérêts à trois médiateurs, savoir, lui-même, l'empereur et le roi d'Espagne. Les trois cours modifièrent la constitution de la république, et détruisirent en partie l'ouvrage qui avait été fait au temps d'André Doria. Leur nouvelle loi, publiée le 17 mars 1576, augmenta les priviléges des nouveaux nobles ; mais ce fut toujours comme nobles : les droits des citoyens furent laissés en oubli, et la liberté ne fut guère moins exilée de cette république qu'elle l'était des principautés absolues [3].

[1] *Gio. Batt. Adriani.* L. VII, p. 457. — *Fil. Casoni. Ann. di Genova.* L. V, p. 203. — [2] *Gio. Batt. Adriani.* L. XXI, p. 1569. — *Filippo Casoni.* T. IV, L. VIII, p. 5. — [2] *Grævii Thesaurus Rer. Ital.* T. I, P. II, p. 1471. — *Ciccarelli, Vita del papa Gregorio XIII.* f. 304. — *Fil. Casoni Annali di Genova,* T. IV, L. VIII, p. 72.

La liberté n'était pas mieux connue à Venise, qui, depuis qu'elle avait épuisé ses forces pour résister à la ligue de Cambrai, paraissait chercher l'obscurité, s'efforcer de s'ensevelir dans le silence, se défier également de ses citoyens, de ses alliés, de ses ennemis, et, en alléguant les dangers qui la pressaient tour à tour du côté de la Turquie et du côté de l'Autriche, éviter de jouer aucun rôle par elle-même. Deux guerres cruelles avec les Turcs privèrent en effet, dans ce siècle, la république de plusieurs de ses plus beaux établissements dans le Levant. L'une commença en 1537 par la devastation de Corfou, et finit, le 20 octobre 1540, par la cession que la république fit à Soliman de toutes les îles de l'Archipel déjà conquises par les Turcs, et des villes fortes de Napoli et de Malvagia ou Épidaure, qu'elle possédait encore dans le Péloponnèse[1]. L'autre fut entreprise par les Turcs en 1570, pour conquérir l'île de Chypre. Cette île, défendue par des prodiges de valeur, et avec des sacrifices immenses d'hommes et d'argent, fut enfin perdue par les Vénitiens, et abandonnée à la paix qu'ils signèrent au mois de mars 1573[2].

Cependant la crainte des Turcs, qui dans toutes leurs guerres avaient eu des succès constants contre la république, forçait celle-ci à s'attacher à l'alliance de la maison d'Autriche. Entourée des possessions de cette maison, obligée de recourir à elle contre un ennemi plus redoutable encore, elle n'osait prétendre à une entière indépendance. Tant que les deux monarchies des Turcs et des Espagnols conservèrent toute leur vigueur, les Vénitiens furent trop heureux d'échap-

[1] *Paolo Paruta, Ist. Veneta.* L. X, p. 726. — *Pauli Jovii Hist.* L. XXXVI, p. 333; et L. XXXIX, p. 417. — Laugier, Histoire de Venise. T. IX, L. XXXVI, p. 480-577. — *Vettor Sandi, Storia civile Veneta.* P. III, L. X, c. VI, p. 625. — [2] *Lettere de' Principi.* T. III, f. 243 et seq — De Thou, Hist. univers. L. XLIX, p. 412 et suiv. — Laugier, Hist. de Venise. L. XXXVIII, T. X, p. 183 et suiv. — *Vettor Sandi.* P. III, L. X, c. XI, p. 667-698.

LE TASSE.

Publié par Furne, Paris

per au danger par l'obscurité, et d'éviter toute action qui pût attirer sur eux les regards de l'Europe.

Telles furent pour chacun des états de l'Italie les révolutions qu'amena le XVIe siècle. Le nom de ce siècle rappelle d'abord une période de gloire, parce que ses premières années furent illustrées par les plus beaux génies que l'Italie eût produits dans les lettres et dans les arts. Au milieu d'effroyables calamités, l'espérance alors n'était point encore perdue, et elle soutenait le talent de ceux qui étaient nés, ou qui s'étaient formés dans des temps plus heureux. Tous les grands hommes dont l'Italie se glorifie, appartiennent à cette première moitié du XVIe siècle, où elle se sentait encore libre. Le Tasse seul est plus récent qu'eux tous; il ne publia son poëme qu'en 1581, et déjà il se trouvait isolé, comme un représentant des anciens temps, au milieu d'une génération déchue. Le génie disparut avec lui de la terre d'où la liberté avait été chassée; et la fin du XVIe siècle, celui de tous où la race humaine fut frappée en Italie des plus épouvantables malheurs, ne doit être rappelée qu'avec l'effroi qu'inspirent le crime, la souffrance et la dégradation de nos semblables.

CHAPITRE VI.

Révolutions des différents états de l'Italie pendant le cours du XVIIe siècle.

1601-1700.

Tandis que chez les autres peuples civilisés les derniers siècles ont développé tant d'intérêts nouveaux, tant de sentiments et de passions nouvelles, qu'on ne saurait renfermer leur histoire dans le cercle étroit qui suffisait aux siècles précédents, l'histoire de l'Italie au contraire devient plus stérile à mesure que nous nous rapprochons davantage de notre temps. Mais toutes les autres nations arrivaient lentement à l'existence, tandis que la nation italienne perdait la sienne. Après même que la dernière lutte pour l'indépendance fut terminée, il fallut encore quelque temps pour désabuser les hommes des rêves de leur ambition, pour les convaincre qu'il n'y avait plus à espérer pour eux ni liberté, ni grandeur, ni gloire; plusieurs pères avaient communiqué à leurs fils les

sentiments dont ils s'étaient nourris dans des temps plus heureux; plusieurs caractères avaient été retrempés par l'exil, la persécution, les souffrances de la guerre, et toutes les calamités du commencement du XVIe siècle : plusieurs hommes énergiques ayant pris une fausse direction, et ayant servi l'ennemi commun, avaient été ménagés par ceux mêmes qui opprimaient tous les autres, mais qui avaient besoin de se réserver quelques instruments assez forts pour maîtriser le pays. Plusieurs autres, sans avoir de but, sans avoir d'espérance, s'agitaient encore par l'habitude des révolutions, de même que la matière brute conserve le mouvement par la force d'inertie, une fois qu'elle l'a reçu. Ainsi tout le XVIe siècle eut encore une apparence de vie; c'est sans doute pourquoi il participa tout entier à la gloire que lui assurèrent les poëtes, les littérateurs, les artistes, qui fleurirent surtout à son commencement. Le dix-septième, au contraire, est une époque de mort complète; autant l'histoire littéraire le représente comme abandonné au plus mauvais goût, à la fadeur, à la langueur et à la stérilité, autant l'histoire politique nous le montre dépourvu de toute action comme de toute vertu, de tout caractère élevé comme de toute révolution importante. Plus on avance, plus on demeure convaincu que l'histoire, non point des républiques seulement, mais de la nation italienne elle-même, a fini avec l'année 1530.

Mais on serait dans une grande erreur si, observant que l'histoire ne s'occupe guère que des malheurs des hommes, on jugeait que les temps sur lesquels elle est silencieuse ont été moins malheureux. Toutes les calamités ne sont point historiques; il leur faut un certain degré de grandeur et de noblesse pour qu'elles puissent fixer notre attention et se graver dans notre souvenir. Il faut aussi, pour que les contemporains eux-mêmes nous en transmettent le détail, qu'elles associent les individus dans une souffrance commune, que la cause et

l'effet soient liés aux yeux les moins clairvoyants. Les malheurs du XVIIe siècle étaient d'une autre nature, ils étaient silencieux, ils ne semblaient point tenir à la politique; chacun souffrait, mais chacun souffrait dans sa famille, comme homme et non comme citoyen. Ses relations privées étaient empoisonnées, ses espérances étaient détruites, sa fortune diminuait; tandis que ses besoins s'accroissaient chaque jour : sa conscience, au lieu de le soutenir dans l'épreuve, l'accusait comme coupable; et la honte se joignant à la douleur, il s'efforçait encore de cacher ses chagrins aux yeux du monde, et d'en dérober le souvenir à la postérité.

Ainsi l'on n'a point songé à compter parmi les malheurs publics de l'Italie la cause peut-être la plus universelle des souffrances privées de toutes les familles italiennes, l'atteinte portée au lien sacré du mariage par un autre lien avoué, considéré comme honorable, et que les étrangers voient toujours en Italie avec une égale surprise, sans pouvoir le comprendre, celui des *cicisbei* ou *cavalieri serventi*. Cette mode funeste ayant une fois été introduite au XVIIe siècle, par l'exemple des cours, et étant mise sous la protection de toutes les vanités, la paix des familles fut bannie de toute l'Italie : aucun mari ne regarda plus sa femme comme une compagne fidèle, associée à toute son existence; aucun ne trouva plus en elle un conseil dans le doute, un soutien dans l'adversité, un sauveur dans le danger, un consolateur dans le désespoir; aucun père n'osa s'assurer que les enfants qui portaient son nom étaient à lui; aucun ne se sentit lié à eux par la nature; et l'orgueil de conserver sa maison, mis à la place du plus doux et du plus noble des sentiments, empoisonna tous les rapports domestiques. Combien ils furent criminels envers l'humanité ces princes qui réussirent à empêcher que leurs sujets connussent aucun des doux sentiments d'époux, de père, de frère et de fils!

Quoique l'institution de tous les ridicules devoirs des sigisbés fût peut-être le moyen le plus efficace pour calmer des esprits inquiets tout récemment asservis, d'amollir des courages trop mâles, d'efféminer des nobles et des citoyens trop impatients du joug, en leur faisant oublier ce qu'ils avaient perdu, ce qu'ils ne devaient plus rechercher ; peut-être est-ce faire trop d'honneur à l'intelligence de ceux qui changèrent les mœurs de l'Italie, que de supposer qu'ils prévirent toutes les conséquences des modes nouvelles qu'ils introduisirent. Cependant l'instinct du crime mène souvent aussi directement au but que le calcul.

L'habitude du travail avait été jusqu'au milieu du seizième siècle la qualité distinctive des Italiens : le premier rang à Florence, à Venise, à Gênes, était occupé par les marchands, et les familles décorées de toutes les dignités de l'état, de l'église ou de l'armée ne renonçaient point pour cela au commerce. Philippe Strozzi, le beau-frère de Léon X, le père du maréchal Strozzi et du grand-prieur de Capoue, l'ami de plusieurs souverains, et le premier citoyen de l'Italie, était, jusqu'à la fin de sa vie, demeuré chef d'une maison de banque. Il eut sept fils; malgré son immense fortune, il n'en avait destiné aucun à l'oisiveté. Les princes voulurent faire succéder à cette activité redoutable ce qu'ils nommèrent un noble loisir ; les armes castillanes inondaient l'Italie, et ils appelèrent à leur aide les préjugés castillans, qui couvraient d'un mépris profond toute espèce de travail. Ils engagèrent tous leurs courtisans à changer toutes leurs fortunes en fonds de terre, à les substituer à perpétuité à l'aîné de leur famille, sacrifiant ainsi à leur orgueil les plus jeunes frères et les femmes ; et ils condamnèrent à une constante fainéantise tous les fils aînés par hauteur, tous les fils cadets par impuissance.

Ce fut pour remplir les loisirs de tout ce qui était courtisan, de tout ce qui fut décoré de titres de noblesse ; pour of-

frir en même temps une compensation à cette foule de cadets déshérités de toute espérance, et exclus pour jamais du mariage, qu'on inventa les droits et les devoirs bizarres des sigisbés, ou chevaliers servants. On les fonda tout entiers sur deux lois que s'imposa le beau monde · aucune femme ne put plus avec décence paraître seule en public ; aucun mari ne put sans se donner un ridicule accompagner sa femme.

L'exemple des débordements des grands contribua sans doute beaucoup à corrompre le peuple ; celui de l'impudique Bianca Capello, ou de tous les princes et princesses de la maison de Gonzague, pendant le XVIIe siècle, ne pouvait pas rester sans influence : mais quoique les mœurs des cours fussent plus relâchées, on avait connu aussi l'intrigue et la galanterie dès le temps des républiques, et ce désordre ne suffisait pas seul pour détruire le caractère national. Ce qui distingue le XVIIe siècle, c'est la naissance d'un préjugé anti-social, plus funeste que le libertinage, d'après lequel on faisait parade de ce qu'on avait caché autrefois. Ce ne fut pas parce que quelques femmes eurent des amants, mais parce qu'aucune femme ne put paraître en public sans son amant, que les Italiens cessèrent d'être des hommes.

Tandis que tous les liens de famille furent brisés au XVIIe siècle par ces mœurs nouvelles, qui, regardées dans les cours comme seules conformes à l'élégance, ne tardèrent pas à être imitées par la masse entière du peuple, le commerce fut frappé d'un coup mortel par la retraite subite des hommes industrieux et des capitaux. Sa ruine fut complétée par les monopoles et par les impôts absurdes sur chaque vente de tous les objets commerciables qu'établirent les Espagnols dans toutes provinces qui dépendaient d'eux. Cependant le faste augmentait à mesure que les ressources diminuaient ; autant dans les anciennes mœurs on avait attaché de mérite à l'ordre et à l'économie, autant dans l'opinion des cours

le rang fut fixé par la splendeur et le luxe. Les Italiens apprirent dans ce siècle, et ce fut encore des Espagnols qu'ils reçurent cette leçon, l'art de retrancher sur les besoins les plus pressants, pour donner davantage à l'apparence; de supprimer toute l'aisance qui ne se voit pas, pour augmenter le faste qui frappe les yeux du public. La considération se mesura sur la dépense, et l'on fit un mérite au chef de famille de tout ce qu'il donnait à sa vanité et à ses plaisirs.

Dans le temps des républiques, les citoyens, ne recherchant d'autre décoration que les suffrages de leurs concitoyens, craignaient d'exciter leur jalousie par des distinctions ambitieuses. Ils ne recevaient et ne donnaient aucun titre; ils ne torturaient point leur langage pour employer des formules plus obséquieuses. Les nouvelles cours substituèrent en toute chose la vanité à l'orgueil national. Des questions de préséance occupèrent toute leur politique. La rivalité entre la maison d'Este et la maison de Médicis, entre celle-ci et la maison de Savoie, n'avait d'autre cause que la prétention de chacune d'avoir le pas sur l'autre dans les cérémonies où leurs ambassadeurs se rencontraient. Les souverains s'arrogeaient successivement de nouveaux titres, en même temps qu'ils en distribuaient aussi de nouveaux à toute leur cour. Tandis qu'ils passaient eux-mêmes par toutes les gradations d'illustrissimes, d'excellences, de magnificences, d'altesses, d'altesses sérénissimes, d'altesses royales, ils créaient pour leurs sujets des patentes sans nombre de marquis, de comtes, de chevaliers, et ils leur abandonnaient successivement la qualification qu'ils avaient portée et qu'ils commençaient à dédaigner. Ces décorations descendaient toujours plus bas dans la foule : on n'écrivait plus, il y a trente ans, à son cordonnier, sans l'appeler *molto illustre;* mais, en multipliant les titres, on n'avait multiplié que les mécontentements et les mortifications; chacun, au lieu de ce qu'on lui accordait, ne voyait que ce qu'on lui

refusait, et il n'y avait si mince gentilhomme, si petit officier de milice qui ne se regardât comme blessé mortellement lorsqu'on l'appelait, par erreur, *très célèbre et très excellent (chiarissimo ed eccellentissimo)*, tandis qu'il prétendait à l'*illustrissime*.

Les lois, les mœurs, l'exemple, la religion même, telle qu'elle était pratiquée, tendaient à substituer en toute chose l'égoïsme à tout mobile plus noble. Mais tandis qu'on forçait les hommes à tout rapporter à eux-mêmes, on les privait en même temps de toutes les jouissances qu'ils auraient pu trouver en eux-mêmes. Le père de famille, marié à une femme qu'il n'avait point choisie, qu'il n'aimait point, dont il n'était point aimé; entouré d'enfants dont il ne savait point s'il était père, dont il ne suivait point l'éducation, dont il n'obtenait point l'amour; gêné sans cesse dans sa famille par la présence de l'ami de sa femme, séparé d'une partie de ses frères et de ses sœurs qu'on avait enfermés de bonne heure dans des couvents; fatigué de l'inutilité des autres, auxquels, pour tout établissement, il était obligé de donner toujours un couvert à sa table, n'était regardé par eux tous que comme l'administrateur du patrimoine de la famille. Il était seul responsable de son économie, tandis que tous les autres, frères, sœurs, femme et enfants, étaient entrés dans une ligue secrète pour détourner à leur profit le plus qu'ils pourraient du revenu commun, pour jouir, pour se mettre eux-mêmes dans l'aisance, sans se soucier de la gêne où pouvait se trouver leur chef.

Ce chef de famille n'était plus le vrai propriétaire du bien patrimonial; il n'avait plus aucun moyen de l'accroître, tandis que les impôts, les désastres publics et l'augmentation du luxe le diminuaient sans cesse. Le bien qu'il tenait de ses ancêtres était tout entier substitué à perpétuité. Il n'appartenait point à la génération vivante, mais à celle qui était encore à

naître. Le père de famille ne pouvait ni hypothéquer, ni échanger, ni vendre; si quelque imprudence de jeunesse lui avait fait contracter une dette, ses revenus seuls étaient saisis pour l'acquitter, et pendant ce temps il devait, pour vivre, en contracter une nouvelle. L'obligation que son ancêtre lui avait imposée pour conserver sa fortune l'empêchait de la réparer jamais. Pour chaque besoin imprévu, il prenait sur le fonds destiné à la culture, le seul qui fût à sa disposition, et le seul qui aurait dû demeurer sacré. Il ruinait ses terres, parce qu'il n'avait pas droit de les vendre, et de nombreuses familles de métayers étaient victimes avec lui de son inconsidération, de celle de ses proches, ou du malheur fortuit qui avait dérangé sa fortune.

S'il recherchait des honneurs pour se dérober aux chagrins que lui causait son intérieur, il était mortifié à toute heure par toutes les vanités jalouses de la sienne; s'il voulait suivre une carrière publique, il ne pouvait y réussir que par les arts de l'intrigue, par l'adulation et la bassesse; s'il avait des procès, son bon droit était compromis par les lenteurs interminables de la chicane, ou sacrifié par la vénalité de ses juges; s'il avait des ennemis, ses biens, sa liberté, sa vie étaient à la merci de délateurs secrets et de tribunaux arbitraires. N'aimant rien que lui-même, il ne trouvait en lui-même que peines et que soucis. Pour s'étourdir sur ses chagrins, il était forcé en quelque sorte à suivre la pente universelle de sa nation vers les plaisirs des sens; il s'y abandonnait, et dans leur ivresse, il se préparait encore de nouveaux soucis et de nouveaux remords.

Telle était, au XVIIe siècle, la situation de la presque universalité des sujets italiens; et c'est ainsi qu'au milieu des fêtes et des gaîtés de la vie le malheur les atteignait de partout sans laisser aucune trace dans l'histoire. Quant aux événements du siècle qui appartiennent davantage à l'historien, si

on compare cette période à celle qui l'avait précédée, on y trouvera peut-être moins de calamités générales, mais plus d'humiliation; moins de ces souffrances violentes et rapides qui semblent épuiser les forces de la nature humaine, mais autant de misère et plus de dégradation encore.

Charles-Quint avait annexé l'Italie à la monarchie espagnole. Philippe II, pendant son long règne, l'avait maintenue dans une étroite dépendance, et quoique tous les états qui lui étaient soumis eussent commencé à déchoir dès le moment où ils passèrent sous sa domination, la monarchie espagnole paraissait encore, sous lui, réparer par des conquêtes au dehors ce qu'elle perdait de forces intérieures. En vain l'oppression avait poussé à la révolte les Maures de Grenade et les Hollandais dans les Pays-Bas, en vain l'Océan avait englouti les flottes formidables de Philippe, et la France et la Hollande étaient arrosées du sang de ses soldats; en vain le désordre toujours croissant de ses finances l'avait réduit à faire une banqueroute ignominieuse, il était encore, lorsqu'il mourut, le 13 septembre 1598, le monarque le plus formidable de l'Europe. Aucun souverain n'osait se mesurer avec lui, et aucun état neutre ne pouvait, près de lui, conserver son indépendance. Le XVIIe siècle est rempli par le règne des trois princes de la ligne autrichienne d'Espagne qui lui succédèrent. Son fils Philippe III mourut le 31 mars 1631; son petit-fils Philippe IV mourut le 7 septembre 1665, et son arrière-petit-fils Charles II, le 1er novembre 1700. L'incapacité croissante de ces trois souverains, leur faiblesse pusillanime et l'imprudence de leurs favoris et de leurs premiers ministres accélérèrent la décadence de la monarchie espagnole, et firent succéder le mépris à l'effroi qu'elle avait inspiré.

Cependant, cette décadence de la monarchie espagnole ne donna point à l'Italie les moyens de secouer ses chaînes. Les tentatives faites par les provinces qui reconnaissaient la sou-

veraineté du roi d'Espagne furent mal combinées, mal secondées, et n'eurent d'autres effets que de rendre l'oppression plus cruelle ; et quant aux petits souverains qui s'étaient mis sous la protection de l'Espagne, ils n'avaient plus assez d'énergie pour désirer une plus grande liberté. Quelquefois ils balançaient entre ce joug et celui de la France ; ils se rapprochaient momentanément de Louis XIV, dont ils reconnaissaient l'ascendant : mais bientôt, ne se sentant pas appuyés d'assez bonne foi, ils retournaient à leurs anciennes habitudes, et ils ne voulaient pas, sur l'espoir d'un secours éloigné, s'attirer l'inimitié de leurs plus proches voisins.

L'autorité de Philippe III sur l'Italie ne fut point troublée par la rivalité du roi de France. Pendant une partie de son règne, il eut, il est vrai, pour antagoniste Henri-le-Grand ; mais ce prince, qui voulait relever ses états de l'épuisement où les guerres civiles les avaient jetés, évita les combats, et se ferma en quelque sorte l'entrée de l'Italie. La régence tout autrichienne de Marie de Médicis ne donna plus d'inquiétude à l'Espagne. Philippe IV, plus faible que son père, eut des antagonistes plus redoutables. Les deux ministres Richelieu et Mazarin, pendant toute la durée de leur administration, se proposèrent pour but l'abaissement de la maison d'Autriche. Depuis l'année 1621, où Richelieu commença à protéger, contre les Espagnols, les droits des Grisons protestants sur la Valteline, jusqu'à la paix des Pyrénées, le 7 novembre 1659, une lutte presque sans relâche continua entre ces deux monarchies : mais la France n'avait alors ni un roi qui sût se mettre à la tête de ses armées, ni des ministres guerriers ; aussi ne se laissa-t-elle point tenter par des expéditions lointaines. Elle ne versa pas moins de sang, elle ne dissipa pas moins de trésors que pendant les règnes plus brillants de Louis XII et de François Ier ; toutefois ses armes ne passèrent guère, en Italie, les frontières de la Valteline et du Piémont. Ses principaux

efforts, il est vrai, étaient dirigés contre la Flandre et l'Allemagne : mais on n'en doit pas moins remarquer, comme caractère propre à toutes les guerres dirigées par les deux cardinaux, que leur but fut la dévastation plutôt que la conquête, et qu'elles ruinaient l'Espagne sans pouvoir profiter à la France.

La troisième période s'étend depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, et correspond au règne de Charles II, en même temps qu'aux années les plus brillantes de celui de Louis XIV. Pendant ce temps, le dernier des monarques autrichiens de Madrid, sentant toute sa faiblesse, cherchait à tout prix à éviter la guerre, tandis que le français, croyant ne pouvoir acquérir de la gloire que par ses armes, saisissait avec empressement toutes les occasions d'attaquer ses voisins, sans s'arrêter un instant à peser la justice ou la plausibilité des prétextes qu'il employait. Ni Louis XIV, ni aucun de ses conseillers, ne purent, de bonne foi, croire fondés les titres de la reine-mère ou de la reine régnante de France au partage de la succession de Philippe IV. La guerre n'avait d'autre motif que le sentiment de la force opposée à la faiblesse, et les manifestes n'étaient qu'une grossière hypocrisie, qu'il aurait mieux valu s'épargner. Néanmoins, pendant cette période, qui coûta tant de sang à l'humanité, l'Italie fut, moins que le reste de l'Europe, le théâtre de la guerre générale. Les armes françaises n'y parurent guère que lorsque la vanité de Louis XIV se complut, en 1662, à humilier le pape Alexandre VII, à l'occasion de l'insulte prétendue faite par les Corses à son ambassadeur, et lorsqu'il désola, en 1684, la république de Gênes par un bombardement barbare. D'ailleurs, les petits princes italiens, embarrassés de la liberté que l'affaiblissement de l'Espagne leur rendait, se tournèrent vers l'empereur, pour lui transporter leur allégeance, et s'appuyèrent de sa protection, encore que

Léopold Ier, qui parvint à la couronne de l'empire en 1658, et qui la porta jusqu'en 1705, ne se fit presque connaître à l'Italie que par les vexations et la rapacité de ses généraux.

Le duché de Milan, le royaume de Naples, et ceux de Sicile et de Sardaigne, demeurèrent pendant le XVIIe siècle sous la domination des Espagnols. Le duché de Milan n'ayant manifesté, pendant cet espace de temps, ni volonté nationale, ni aucune résolution qui lui fût propre, ne peut pas plus être l'objet d'une histoire séparée, qu'aucune autre des provinces de la vaste monarchie autrichienne; comme les autres, il souffrit du faste et de l'impéritie du duc de Lerme, du comte duc d'Olivarès, de don Louis de Harno, qui, premiers ministres et favoris, gouvernèrent despotiquement le roi et le royaume. Il souffrit même plus que les autres, parce que la guerre entre la France et la maison d'Autriche, ayant eu, pendant tout le siècle, pour objet, en Italie, la possession du Piémont, du Montferrat, de la Valteline et du duché de Mantoue, ne s'éloigna jamais des frontières du Milanais. Cependant cette guerre se fit avec une moindre activité, si ce n'est avec moins de cruauté, que dans le siècle précédent; et ses ravages, non plus que les fautes journalières du gouvernement, ne suffirent point pour contrebalancer l'admirable fertilité de ce beau pays, ou pour détruire les ouvrages dispendieux par lesquels ses anciens propriétaires avaient maîtrisé les eaux, et les faisaient servir à la richesse des campagnes.

L'histoire garde de même un silence absolu, pendant tout ce siècle, sur la vice-royauté de Sardaigne; mais le royaume de Naples et celui de Sicile se firent du moins remarquer par leurs efforts infructueux pour secouer la tyrannie des Espagnols.

Les revenus du royaume de Naples, au milieu du XVIIe siècle, montaient à six millions de ducats; les dépenses de

l'administration, de la flotte et de l'armée, en y comprenant même les ambassades d'Italie, ne passaient pas un million trois cent mille ducats. On estimait, il est vrai, que sept cent mille ducats étaient encore employés dans le royaume en dépenses secrètes, ou dilapidés par les officiers du roi : mais quatre millions de ducats, ou les deux tiers des revenus ordinaires, sortaient annuellement du royaume pour acquitter les dettes de l'Espagne ou solder ses armées[1]. Cet emploi des tributs du peuple, pour une politique à laquelle il ne prenait aucun intérêt, lui causait un extrême mécontentement; mais sa mauvaise humeur était encore augmentée par l'accroissement progressif de toutes les charges. D'après les priviléges du royaume, reconnus par Ferdinand et par Charles-Quint, aucun impôt nouveau ne pouvait être établi sans le consentement du parlement, qui représentait la noblesse et le peuple : mais le parlement n'était plus assemblé depuis longtemps ; et chaque jour les vice-rois, pressés par leur cour, inventaient quelque nouvelle gabelle, et écrasaient toujours plus un peuple déjà accablé sous le faix. Les Espagnols, d'après leur ignorance accoutumée de l'économie politique, avaient fait porter presque toutes ces gabelles sur les denrées de première nécessité ; ils avaient taxé successivement la viande, le poisson, la farine, et enfin le fruit. Les pauvres, obligés de renoncer à une consommation que les impôts rendaient toujours plus coûteuse, se privaient successivement de tous les objets taxés. La gabelle sur le fruit, qui fut estimée à quatre-vingt mille ducats pour la ville de Naples, leur parut établie pour les poursuivre dans leurs derniers retranchements, et leur enlever le seul aliment qu'ils pussent encore atteindre. Ils se soulevèrent, le 7 juillet 1647, contre le duc d'Arcos, alors vice-roi; un jeune pêcheur d'Amalfi, nommé Mas ou Tom-

[1] *Hist. del conte Galeazzo Gualdo Priorato*, P. IV, l. V, p. 208. Venezia, 1648, in-4°.

maso Aniello, se mit à leur tête : ils brûlèrent les baraques où la gabelle était perçue ; ils menacèrent le vice-roi ; ils le forcèrent à s'enfuir au château Saint-Elme ; ils incendièrent les maisons de ceux qui s'étaient enrichis par leurs malversations dans les finances : ils réclamèrent le rétablissement de tous les priviléges qui leur avaient été garantis par Charles-Quint ; et ils forcèrent enfin le gouvernement, vaincu dans plusieurs rencontres, à traiter avec eux [1].

Un esprit de liberté paraissait à cette époque animer toute l'Europe. Les Hollandais avaient fait reconnaître et respecter leur république ; les Anglais retenaient Charles Ier prisonnier à Hampton-Court ; les Français faisaient la guerre au cardinal Mazarin et à la régente ; les Portugais avaient secoué le joug de l'Espagne ; les Catalans étaient soulevés, et une insurrection en Sicile avait éclaté avant même celle de Naples. Mais presque partout l'inquiétude et la souffrance avaient soulevé les peuples contre des abus intolérables, avant qu'ils eussent assez de connaissances pour corriger leurs gouvernements, ou pour en fonder de nouveaux sur de meilleurs principes. La populace se mit à la tête des mouvements d'insurrection, et leur donna un caractère effrayant. Les hommes d'un ordre supérieur, qui, plus encore qu'elle, avaient besoin de liberté, abandonnèrent cependant une cause trop souvent souillée par des crimes : ils voyaient d'une part l'étendard du despotisme, de l'autre celui de l'anarchie, et ils ne savaient sous lequel se ranger. Les souffrances du peuple et son ignorance même, qui étaient l'ouvrage du gouvernement, ne justifiaient que trop son ressentiment ; mais la plus dangereuse de toutes les passions auxquelles les opprimés puissent s'abandonner, est celle de la vengeance ; c'est elle qui a fait échouer presque toutes les révolutions.

[1] *Historie del conte Gueldo Priorato.* P. IV, L. V, p. 211. — *Giannone, Ist. civile.* L. XXXVII, c. II, T. IV, p. 509.

Le duc d'Arcos se défiait des gentilshommes napolitains autant que du peuple; il savait qu'il avait violé tous leurs priviléges, qu'il les avait abreuvés de mortifications, et que ces gentilshommes pouvaient pourtant soulever toutes les provinces, et les joindre à la capitale par leur crédit sur les paysans leurs vassaux. Il jugea donc convenable, avant tout, de les brouiller irrémissiblement avec leurs compatriotes; il fit porter par eux au peuple de fausses paroles de conciliation : il les chargea de lire un faux privilége de Charles-Quint, de se rendre garants de fausses écritures; et il les engagea si avant dans ses propres perfidies, que la populace tourna contre eux la fureur qu'elle avait conçue d'abord contre les Espagnols, et que plusieurs d'entre eux furent massacrés et leurs maisons incendiées, pour s'être prêtés à ces indignes artifices. Le reste de ces gentilshommes, quoique convaincus que le vice-roi seul était coupable du sang de leurs frères, furent obligés de le seconder, parce qu'ils n'obtenaient plus de confiance, et ne trouvaient plus de sûreté dans le parti opposé[1].

Aucune foi donnée, aucun engagement, quelque solennel qu'il fût, ne pouvait enchaîner la vengeance du gouvernement espagnol. Ce fut au milieu de l'église du Carmine, au moment où il faisait lire au peuple les articles de la pacification qu'il venait de jurer, que le duc d'Arcos fit faire une décharge d'arquebusiers sur Masaniello et les siens[2]. Ce chef de parti, par un bonheur étrange, ne fut point blessé; et le vice-roi, désavouant les bandits qu'il avait employés, les sacrifia à la fureur du peuple, pour regagner son propre crédit; puis, continuant à traiter de la paix, il invita Masaniello à un repas de conciliation, où il lui fit administrer une boisson qui troubla sa raison. Le favori du peuple perdit alors la confiance

[1] *Historie del conte Gualdo Priorato.* P. IV, L. V, p. 216. — [3] *Gualdo Priorato.* P. IV, L. V, p. 220.

Tony Johannot pinxit

Gouttière sc.

MASANIELLO.

de son parti, par ses extravagances et ses cruautés; et le duc d'Arcos en profita pour le faire assassiner le 16 juillet [1].

Pendant le peu de jours qu'avait duré son pouvoir, Masaniello avait exercé sur le peuple l'autorité la plus illimitée. Les talents naturels de ce jeune pêcheur, et l'obéissance empressée de la populace, avaient frappé le duc d'Arcos de terreur, et lui avaient dicté toutes les concessions par lesquelles il avait cherché à apaiser la sédition ; il les retira toutes au moment où il se fut défait de son ennemi : il crut pouvoir, sans danger annuler les engagements qu'il venait de prendre. Mais, le 21 août, la sédition recommença avec plus de fureur que jamais; et les Espagnols, se sentant les plus faibles, furent réduits à une nouvelle capitulation [2]. Toutefois, lorsque, par les promesses les plus solennelles, ils eurent décidé le peuple à poser les armes, les trois forts qui dominent Naples, et la flotte de don Juan d'Autriche, qui était entrée dans le port, commencèrent tout à coup, le 5 octobre à midi, à canonner et à bombarder la ville ; et au moment où le peuple désarmé, frappé de terreur et de surprise, demandait encore la cause d'une attaque aussi imprévue, six mille hommes des vieilles bandes espagnoles débarquèrent de la flotte, avec ordre de massacrer tout ce qu'ils rencontreraient [3].

Mais la population de Naples passait quatre cent mille âmes. Les insurgés, presque tous sans maison et sans fortune, n'avaient rien à craindre du bombardement : comme ils combattaient sans ordre, ils ne s'apercevaient point de toutes les pertes qu'ils faisaient; et le massacre dans une rue n'était pas connu dans la rue prochaine, où le combat recommençait. La populace parcourait les toits, en accablant les soldats de pierres et de briques ; puis elle s'enfuyait avant que la troupe de

[1] *Gualdo Priorato*. P. IV, L. V, p. 225. — *Giannone*. L. XXXVII, c. II, p. 517. — [2] *Gualdo Priorato*. P. IV, L. IV, p. 273. — [3] *Ibid*. L. V, p. 278. — *Giannone*. L. XXXVII, c. III, p. 520.

ligne pût l'atteindre. Après deux jours de combat, les insurgés attaquèrent à leur tour les soldats espagnols accablés de fatigue ; ils les chassèrent de tous leurs postes ; ils les forcèrent à se retirer dans les trois forts ou sur la flotte, et ils demeurèrent maîtres de la ville[1].

Ce fut seulement alors que les Napolitains commencèrent à négocier avec les Français, et qu'ils appelèrent à leur aide Henri de Lorraine, duc de Guise, qui se trouvait à Rome dans ce temps-là. Celui-ci descendait par les femmes de la seconde maison d'Anjou ; il croyait avoir à la couronne des droits qu'il espérait faire valoir, et il comptait sur le secours de la France. Il accourut à Naples, où il fut déclaré généralissime et défenseur de la liberté. Le nom de république de Naples commençait à être prononcé et reçu par le peuple avec acclamation, et toutes les provinces s'étaient soulevées à l'envi de la capitale[1].

Mais le peuple napolitain n'avait pu acquérir, sous la domination des Espagnols, ni les mœurs, ni les habitudes, ni les opinions par lesquelles on fonde une république. Il ne songeait qu'à déplacer l'autorité arbitraire au lieu de la détruire; il obéit aveuglément à Masaniello, puis à Gennaro Annèse et au duc de Guise, comme il avait obéi au vice-roi ; il leur permit de régner par les supplices ; et jamais justice prévôtale ne fut plus rapide ni plus injuste que celle de ces favoris de la populace. Dans son aveugle superstition, il compta bien plus sur les miracles de la Madonna del Carmine, sur ceux de Masaniello lui-même, qu'il regardait comme un saint, que sur ses propres efforts. Passant d'une confiance aveugle à une défiance insensée, il fut trahi par tous ceux à qui il remit son pouvoir, et il changea en ennemis acharnés tous ceux qu'il poursuivit de ses soupçons injurieux ; surtout il continua trop longtemps à proclamer comme souverain le roi

[1] *Gualdo Priorato*. P. IV, L. VI, p. 278. — [2] *Ibid.* p. 283. — Limiers, Histoire de Louis XIV, L. I, p. 120. — *Giannone*. L. XXXVII, c. III, p. 521.

d'Espagne, à prétendre lui conserver toute sa fidélité et à rejeter sur les Espagnols le nom de rebelles. C'est une grande erreur de croire que les mots employés contre leur sens naturel puissent faire illusion sur le fond des choses. Il y a plus de sûreté pour ceux qui se révoltent à s'avouer franchement pour révoltés ; et les Napolitains avaient assez éprouvé le caractère de Philippe IV et de son ministre, pour s'assurer qu'ils ne transigeraient plus avec eux que pour les tromper.

Le duc de Guise, au lieu de constituer la république qui le choisissait pour chef, ne songea qu'à s'attribuer une autorité absolue ; il se montra jaloux de tous les droits de la nation, de tous ceux de ses magistrats, et surtout du crédit de Gennaro Annèse, l'homme le plus habile du parti de la liberté, et le vrai chef de la révolution. De même que Guise n'avait rien fait pour le peuple, il n'obtint point de lui ces efforts généreux qu'inspire l'amour de la liberté. Gennaro Annèse, irrité de n'avoir fait que changer de maître, et craignant pour lui-même la jalousie de Guise, commença secrètement à traiter avec les Espagnols. Il leur vendit enfin sa patrie, dont il leur ouvrit les portes le 4 avril 1648, tandis que Guise en était sorti avec un petit corps d'armée pour faciliter les arrivages de vivres. Un joug plus pesant que jamais fut imposé à la ville de Naples, et le peuple n'eut d'autre consolation que de voir ceux qui l'avaient trahi victimes de leurs propres perfidies. Le duc d'Arcos avait perdu sa vice-royauté, et avait été rappelé en Espagne ; le duc de Matalona et le prince don Francesco Toralto, qu'il avait engagés avec d'autres gentilshommes napolitains à trahir leurs compatriotes, furent massacrés par un peuple furieux ; le duc de Guise fut fait prisonnier des Espagnols, et ne recouvra sa liberté qu'en 1652 ; et Gennaro Annèse, qui avait rendu la couronne à Philippe IV, et qui avait livré sa patrie aux Espagnols, périt sur un échafaud par ordre du roi qu'il avait rétabli, avec presque tous ceux qui avaient eu part aux troubles ; éprou-

vant ainsi qu'aucun service, quelque éminent qu'il soit, n'efface aux yeux d'un despote des offenses passées, et qu'aucun serment ne le lie envers ceux qui ont voulu une fois diminuer son pouvoir [1].

Le soulèvement de Palerme, qui avait eu lieu le 20 mai 1647, fut de moindre durée et de moindre importance que celui de Naples; mais il passa à peu près par les mêmes crises. Le vice-roi de Sicile, don Pédro Faxardo de Zuniga, marquis de Los Velez, ne fut ni moins perfide, ni moins cruel que le duc d'Arcos. Joseph d'Alessi, tireur d'or, natif de Polizzi en Sicile, joua dans cette insurrection le même rôle que Masaniello à Naples : comme lui, il fut, le 22 août, massacré par ses propres partisans, gagnés par le vice-roi, et comme lui, il fut amèrement pleuré par le peuple, qui aurait dû le défendre. Enfin, à Palerme comme à Naples, après une amnistie solennellement accordée, le peuple fut mitraillé dans les rues, tous ses chefs furent pendus; et les gabelles, qui avaient causé le soulèvement, et que le vice-roi avait abolies, furent rétablies dans toute leur rigueur [2].

Mais dans le même siècle, l'autorité espagnole fut ébranlée en Sicile par un autre soulèvement, dont on aurait pu attendre des conséquences plus sérieuses, parce que les insurgés furent secondés par Louis XIV, alors parvenu au plus haut faîte de sa puissance. Cette insurrection éclata à Messine, au mois d'août 1674. Seule entre les villes de Sicile, Messine était alors gouvernée comme une république plutôt que comme une municipalité, par un sénat choisi dans la ville, et dont le gouverneur espagnol n'était que président, avec des pou-

[1] *Gualdo Priorato.* P. IV, L. VIII, p. 404. — *Gio. Batt. Birago, Hist. memorab. de' nostri tempi. Parte quinta, annessa all' opera d'Alessandro Ziliolo.* L. VI. Venezia, 1654, in-4°. — *Muratori, ad ann.* — *Giannone.* L. XXXVII, c. IV, p. 529. — Lahode, Histoire de Louis XIV. T. I, L. V, p. 186. — [2] *Gualdo Priorato.* P. IV, L. IV, p. 159-173. — *Historie memorabili de' nostri tempi, Gio. Batt. Birago.* P. V, L. III. — *Muratori ad ann.* — *Giannone, Hist. civile.* L. XXXVII, c. II, T. IV, p. 511.

voirs très limités. La liberté de Messine avait conservé à cette cité une prospérité inconnue dans tout le reste des royaumes de la maison d'Autriche. La ville comptait soixante mille habitants ; le commerce y avait accumulé d'immenses richesses ; les arts, les manufactures, l'agriculture y était également encouragés : mais les Espagnols regardaient cette prospérité même comme un dangereux exemple pour les villes voisines, puisqu'elle leur faisait regretter les priviléges qu'elles avaient perdus. D'ailleurs les gouverneurs ont tous une même aversion pour les droits de leurs administrés, qui les autorisent à la résistance ; et ils sont toujours empressés de les supprimer. Don Diégo Soria, gouverneur de Messine, accablait la ville de nouvelles gabelles : il bravait ouvertement les droits de son sénat ; on le soupçonna même d'avoir voulu faire périr tous les sénateurs, un jour qu'il les fit arrêter dans son palais. Cette crainte, peut-être mal fondée, fit éclater l'insurrection. Les Espagnols, chassés de la ville, se retirèrent dans les quatre forteresses qui l'entourent. Des députés envoyés au duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV à Rome, lui offrirent pour son roi la possession de Messine, et avec elle la souveraineté de la Sicile. Cette offre fut avidement acceptée par l'ambassadeur, et ensuite par sa cour. Louis XIV fut proclamé roi de Sicile à Messine ; et le commandeur Alphonse de Valbelle vint, avec six vaisseaux de guerre, prendre possession de cette ville [1].

L'année suivante, le duc de Vivonne et ensuite le sieur du Quesne entreprirent la conquête du reste de la Sicile, et la défense de ce qui en était déjà possédé par les Français. Des combats acharnés furent livrés entre les Messinais et les Espagnols, entre les Français et les Hollandais, dont la cour d'Es-

[1] *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1674. T. XI, p. 324. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. VII, T. II, p. 276. — *Giannone*. L. XXXIX, c. III, p. 609. — Lahode, Histoire de Louis XIV. T. III, L. XXXV, p. 516.

pagne avait obtenu l'assistance. Ce fut dans la plus sanglante de ces batailles que le brave Ruyter, amiral hollandais, fut blessé mortellement, le 22 avril 1676 [1].

Cependant Louis XIV avait perdu l'espérance de s'emparer de toute la Sicile; et quand les conférences pour la paix furent ouvertes à Nimègue, il reconnut bientôt qu'une des conditions auxquelles il serait forcé de souscrire serait l'évacuation de Messine. En faisant de cette cession un article du traité, il aurait aisément obtenu une amnistie pour ceux qui l'avaient servi, et peut-être la confirmation de leurs anciens priviléges; mais il lui sembla que son orgueil aurait moins à souffrir s'il évacuait la ville de lui-même, sans condition, sans y être forcé, et comme une simple opération militaire. Avant le 17 septembre 1768, jour où la paix de Nimègue fut signée avec l'Espagne, Louis XIV envoya au maréchal de La Feuillade, qui commandait à Messine, l'ordre de remettre la garde de la ville aux bourgeois, et d'en partir immédiatement avec tous les Français. Le sénat reçut cette cruelle nouvelle lorsque presque tous les Français étaient déjà embarqués; il supplia La Feuillade de suspendre son départ au moins de quelques jours, puisqu'aucun danger ne le menaçait, et d'accorder ainsi aux malheureux habitants de Messine le temps de s'embarquer avec lui pour se soustraire aux bourreaux d'Espagne. Pour toute grâce, il ne put obtenir du maréchal que quatre heures de délai. Sept mille personnes, dans ce court espace de temps, se réfugièrent sur les vaisseaux français, mais avec une telle précipitation, que toutes les familles furent séparées, et que, dans cette scène d'effroi, il n'y eut pas une mère de famille qui n'eût perdu son mari, son frère, ou quelqu'un de ses en-

[1] *Muratori Annali d'Italia ad ann.* 1674, 1675, 1676.—Limiers, Histoire de Louis XIV. L. VII, T. II, p. 299, 308 et suiv.; L. VIII, p. 315 et suiv. — Abrégé de l'Histoire de la Hollande. Chap. XIV, p. 890, T. III. — Lahode, Histoire de Louis XIV, T. IV, L. XXXVII, p. 41.

fants, pas un fugitif qui eût pu rassembler seulement tout ce qu'il avait d'argent comptant ou d'effets précieux faciles à transporter. Bientôt le maréchal, craignant que sa flotte ne fût trop chargée, fit mettre à la voile, tandis que deux mille malheureux lui tendaient encore les bras sur le rivage, et demandaient à grands cris à être embarqués.

L'effroi de ces infortunés n'était que trop fondé. Le vice-roi, don Vincent de Gonzague, publia, il est vrai, une amnistie à son entrée à Messine ; mais les ordres de Madrid ne tardèrent pas à la révoquer. Tous les biens de ceux qui s'étaient enfuis furent confisqués ; la ville fut privée de tous ses priviléges, des monuments y furent élevés pour perpétuer la mémoire de son châtiment ; tous ceux qui avaient exercé quelque charge sous les Français furent exilés ; tous ceux qui avaient pris une part plus active à la rébellion furent mis à mort. La ville se trouva réduite, de soixante mille habitants, à n'en avoir plus que onze mille, et elle ne s'est jamais relevée de ce désastre [1].

Ceux d'autre part qui, après s'être sacrifiés pour la France, avaient compté sur la reconnaissance de Louis, et que le maréchal de La Feuillade avait ramenés sur la flotte, furent dispersés dans différentes villes de France, et maintenus aux frais du roi pendant un an et demi ; mais tout à coup celui-ci leur ordonna, sous peine de la vie, de sortir de son royaume, et les priva de tout secours. On vit alors des personnes de la plus haute naissance, et qui jusqu'alors avaient vécu dans l'opulence, réduites à mendier leur pain ; d'autres se réunirent par bandes pour voler sur les grands chemins. Quinze cents des plus désespérés passèrent en Turquie, où ils renièrent leur foi, ne voulant d'associés que ceux qui comme eux avaient en horreur tous les princes chrétiens. Cinq cents d'entre eux enfin obtinrent, des ambassadeurs espagnols, des passe-ports

1 *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1678. T. XI, p. 341, — *Giannone, Ist. civile* L. XXXIX, c. IV, p. 623.

pour rentrer dans leur patrie; mais le nouveau vice-roi de Sicile, le marquis de las Navas, les fit tous saisir à mesure qu'ils arrivaient; et n'ayant fait grâce qu'à quatre d'entre eux seulement, il condamna tous les autres ou à la potence, ou aux galères [1].

Les autres états d'Italie n'éprouvèrent point, à beaucoup près, pendant ce siècle, de révolutions aussi importantes. De treize papes qui occupèrent successivement la chaire de saint Pierre, depuis Clément VIII jusqu'à Clément XI, trois seulement méritent de fixer l'attention sur leur règne par des événements un peu marquants : Paul V, de 1605 à 1631, pour ses démêlés avec la république de Venise; Urbain VIII, de 1623 à 1644, pour la guerre des Barbérini; et Alexandre VII, de 1655 à 1677, pour les outrages qu'il reçut de Louis XIV.

Paul V, auparavant connu sous le nom de cardinal Camillo Borghèse, était renommé pour la pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion, et surtout son ardent attachement aux immunités de l'église. Dès la première année de son règne, il se crut appelé à défendre celles-ci, parce que le conseil des Dix avait fait mettre en prison à Venise un chanoine de Vicence et un abbé de Nervesa, tous deux accusés de crimes énormes; et qu'en même temps la république avait renouvelé une antique loi qui interdisait aux ecclésiastiques d'acquérir de nouveaux immeubles. Paul V somma le doge de Venise, sous peine d'excommunication, de livrer les deux ecclésiastiques prisonniers au nonce Mattéi, et de révoquer une loi qui paraissait attenter aux droits de l'église. Paul V était persuadé qu'aucun souverain n'oserait résister à l'autorité pontificale; le zèle religieux avait été ranimé par les papes, élevés dans les tribunaux de l'inquisition, qui s'étaient succédé à la fin du siècle précédent, par le fanatisme de Philippe II, la réforme

[1] *Muratori Annali d'Italia, ad ann.* 1678. T. XI, p. 343.—Lahode, Histoire de Louis XIV. L. XXXIX, T. IV, p. 169.

du concile de Trente et la violence des guerres de religion, à peine terminées en France, et qui duraient toujours en Flandre. La fermeté de la république de Venise l'étonna, et elle empêcha peut-être de nouvelles usurpations. Les Vénitiens, plutôt que de céder, encoururent l'excommunication et l'interdit qui furent fulminés contre eux le 17 avril 1606. Ils donnèrent ordre, sous peine de la vie, à tous les prêtres et moines de leurs états, de ne tenir aucun compte de cet interdit, et de continuer à célébrer les offices divins. Les jésuites, les théatins et les capucins ayant refusé d'obéir, furent obligés de vider les états de la république, et les premiers n'y furent admis de nouveau qu'en l'année 1657. Paul V, ne voulant point céder, commença à lever des troupes pour soutenir ses décrets par les armes. Les Vénitiens en levèrent aussi et demandèrent l'assistance du roi de France, leur allié. Celui-ci (c'était Henri IV) s'interposa avec zèle pour terminer une querelle qui pouvait rallumer une guerre générale. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise, et ensuite à Rome, pour négocier, et il seconda si bien la fermeté du sénat vénitien, que la république, dans l'accommodement conclu à Venise, le 21 avril 1607, ne renonça ni au droit de traduire les ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers, ni à la loi qui leur interdisait l'acquisition des immeubles. Elle remit seulement au cardinal de Joyeuse les deux ecclésiastiques qui avaient été arrêtés, en déclarant qu'elle ne le faisait que par déférence pour le roi de France. [1]

Pendant son long pontificat, Paul V combla ses neveux de richesses immenses; une partie considérable de l'*Agro Romano* fut donnée aux Borghèse; et ces possessions si vastes, à

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1605, 1606, 1607. T. XI, p. 17 et seq.—Histoire de la Diplomatie française, quatrième période. L. II, T. II, p. 243-250. — *Galluzzi, Storia di Toscana.* L. V, c. XI, T. V, p. 79. — Laugier, Hist. de Venise. T. X, L. XXXIX et XL, p. 350 et suiv.

mesure qu'elles passaient à de plus riches propriétaires, voyaient diminuer le nombre de leurs habitants. Les Borghèse, trop opulents pour ne pas dissiper avec un luxe royal les revenus que leur avait faits leur oncle, ne l'étaient point assez pour mettre en culture la province qu'ils possédaient, et qui demeurait consacrée au pâturage.

Le cardinal Mafféo Barbérini, élevé au saint-siége, le 6 août 1622, sous le nom d'Urbain VIII, fut encore plus prodigue des biens de l'église envers ses neveux. Pendant un règne de vingt-un ans, il leur abandonna l'entière direction des affaires de l'église, et il leur assura plus de cinq cent mille écus de revenu. Mais des richesses ne suffisaient point aux Barbérini ; ils voulaient profiter de leur crédit sur l'esprit de leur oncle, retombé presque dans l'enfance, pour acquérir les duchés de Castro et de Ronciglione, fiefs de la maison Farnèse, situés entre Rome et la Toscane [1].

A cette époque, ces deux duchés, aussi bien que ceux de Parme et de Plaisance, étaient gouvernés par Édouard Farnèse, petit-fils d'Alexandre, illustre rival de Henri IV. Édouard croyait être par droit héréditaire un héros et un habile général. Comme il avait contracté à Rome des dettes immenses dont il ne payait point les intérêts, il avait donné au gouvernement pontifical un prétexte plausible pour ordonner la saisie de ses fiefs, et pour lui proposer ensuite un traité de vente ou d'échange ; mais il opposa aux prétentions des Barbérini une hauteur égale à la leur, et il ne voulut entendre à aucun accord. Une guerre entre l'église et le duc de Parme éclata à cette occasion, en 1641. Ce fut la seule de tout le siècle dont l'origine fût italienne. Tous les autres combats qui pendant cette période ensanglantèrent le sol de la péninsule, avaient eu pour cause des intérêts ultramontains. Le duc de

[1] *Historie del conte Gualdo Priorato.* P. III, L. II, p. 84. — Michel le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. X, L. XLVIII, deuxième partie, p. 177, seconde édition.

Modène, le grand-duc de Toscane et la république de Venise s'engagèrent dans cette guerre comme alliés d'Édouard Farnèse ; une grande étendue de pays fut ravagée ; les finances de l'église et du duché de Parme furent ruinées : cependant le ridicule de cette guerre passa encore le dommage qu'en éprouvèrent les combattants. Taddéo Barbérini, préfet de Rome et général de l'église, qui commandait dix-huit à vingt mille hommes dans le Bolonais, s'enfuit avec son armée qui se dissipa tout entière à l'approche d'Édouard Farnèse, quoique celui-ci ne conduisît avec lui que trois mille chevaux. Édouard, à son tour, par son inconséquence, son ignorance présomptueuse et sa prodigalité, perdit tous les avantages que lui avaient procuré, ou la lâcheté de ses ennemis, ou la coopération de ses alliés. Aussi dut-il se trouver heureux qu'une paix conclue à Venise le 31 mai 1644 rétablît les deux parties belligérantes dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre [1].

Les papes étaient loin de conserver au XVIIe siècle l'influence sur la politique de l'Europe que leurs prédécesseurs avaient exercée au XVIe. Les Bourbons ne leur avaient jamais montré la déférence que leur prodiguaient les monarques espagnols. Cependant les papes devaient tout au moins être regardés comme souverains dans leurs états, et comme maîtres d'exercer la justice dans leur propre capitale. Louis XIV sembla résolu à disputer au pape Alexandre VII cette dernière prérogative, en maintenant, sous le nom de franchises, la protection que son ambassadeur accordait aux habitants de tout un quartier de Rome, contre la justice pontificale. La querelle des franchises, commencée en 1660, re-

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1641 et seq. T. XI, p. 183-198.—*Hist. del conte Gualdo Priorato.* P. III, L. VIII, p. 316. — *Hist. della republica Veneta di Batista Nani.* L. XII, p. 553-744, editio in-4°. Venez, 1663. — *Galluzzi, Stor. di Toscana.* L. VII, c. II et III, T. VI, p. 137 et seq.

nouvelée en 1662, poussa à bout les Corses de la garde du pape, qui, après avoir été maltraités par les domestiques de l'ambassade française, vinrent en corps insulter et attaquer le duc de Créqui, ambassadeur de France. Louis XIV, pour le venger, renvoya le nonce du pape, fit saisir Avignon et le comtat Venaissin, prépara enfin une armée pour attaquer Alexandre VII à Rome même. Il demandait en même temps avec hauteur une satisfaction éclatante ; il l'obtint par le traité de Pise du 12 février 1665 ; le pape et ses neveux consentirent aux plus humiliantes réparations [1].

La querelle des franchises fut renouvelée avec plus d'amertume encore sous le pape Innocent XI. Celui-ci, qui avait obtenu de tous les autres ambassadeurs d'Europe l'abolition de leurs franchises, voulut profiter de la mort du duc d'Estrées, à Rome, le 30 janvier 1687, pour abolir, avant que le roi lui nommât un successeur, celles dont ce duc avait joui comme ambassadeur de France . Louis XIV ne voulut point consentir ; il destina à l'ambassade de Rome le marquis de Lavardin, qu'il y envoya avec une garde de huit cents spadassins, pour braver le pape jusque dans sa capitale. Ceux-ci se fortifièrent dans le palais de France ; ils défendirent ses franchises à main armée, et ils manquèrent grossièrement, non seulement au respect que Louis XIV devait au chef de son église, mais aux égards que le plus puissant monarque aurait dû conserver pour le plus petit souverain. L'affaire des franchises ne fut terminée qu'en 1693, sous le pontificat d'Innocent XII ; Louis XIV consentit enfin à cette époque à se désister d'un prétendu droit qui maintenait l'anarchie et favorisait le crime dans les états du chef de la religion catholique [2].

[1] Hist. de la Diplomatie franç.; cinquième période. L. I, T. III, p. 301-314. — *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1660-1664. T. XI, p. 280 et seq.—Limiers, Histoire de Louis XIV. L. V, T. II, p. 38. — *Galluzzi, Stor. del gran Ducato.* L. VII, c. VIII, T. VI, p. 308. — [2] Hist. de la Diplomatie franç.; cinquième période. L. V, T. IV, p. 94-106. —

Les états de Savoie et de Piémont furent gouvernés successivement, pendant ce siècle, par cinq ducs, entre lesquels il y en eut trois qui brillèrent par des talents distingués. Cependant cette maison, qui devait acquérir dans le siècle suivant une grande prépondérance en Italie, eut peine dans celui-ci à se maintenir au point de puissance où elle était déjà arrivée en le commençant. Si ces frontières demeurèrent à peu près les mêmes, si ses places fortes augmentèrent en nombre et en importance, ses sujets furent cruellement ruinés par les guerres dont leur pays fut constamment le théâtre.

Charles-Emmanuel Ier, qui au commencement du siècle régnait déjà à Turin depuis vingt ans, et qui mourut seulement le 26 juillet 1630, réunissait les talents d'un grand politique à ceux d'un grand guerrier; il était reconnu pour le plus habile des princes d'Italie : néanmoins son ambition insatiable, ses intrigues et sa mauvaise foi devaient enfin lui attirer la haine de tous ses voisins. Il avait tour à tour voulu s'emparer de Genève, de l'île de Chypre, de Gênes, du Montferrat; mais il ne s'était pas borné à faire la guerre à de petits états seulement, il avait aussi attaqué alternativement la France et l'Espagne, et il avait attiré dans ses états les armes de l'une et de l'autre puissance : aussi, quand il mourut, ses meilleures villes étaient entre les mains de ses voisins [1].

Victor-Amédée, son fils, qui avait épousé Christine de France, fille de Henri IV, fut aussi brave et aussi habile que Charles-Emmanuel, mais plus loyal dans sa politique, et plus constant dans ses affections : il s'attacha uniquement à la France. Pendant les sept ans de guerre continuelle qu'il sou-

Limiers, Hist. de Louis XIV. T. II, L. X, p. 469. — *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1687. T. XI, p. 374 et seq. — *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* L. VIII, cap. V, T. VII, p. 108. — [1] *Historie memorabili de' nostri tempi da Alessandro Zilioto.* P. I, L. I. *Ibid.* L. X; P. III, L. III. — Guichenon, Histoire généal. de la Maison de Savoie. p. 345-444. — *Muratori, Annali, ad ann.* — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. VI, L. XXVIII, p. 364.

tint durant son règne contre les Espagnols, maîtres du Milanais, il ne put recouvrer qu'une partie de ce que son père avait perdu. Sa mort, survenue le 7 octobre 1637, fut fatale à la maison de Savoie; sa veuve, Christine, fut déclarée tutrice de ses enfants, dont l'aîné, François-Hyacinthe, étant mort le 4 octobre 1638, le second, Charles-Emmanuel II, n'avait que quatre ans lorsqu'il succéda à la couronne. Mais deux frères de Victor-Amédée, le cardinal Maurice, et le prince Thomas, fondateur de la branche de Savoie-Carignan, voyaient avec douleur la régence déférée à une femme et à une étrangère, qui leur paraissait méconnaître les vrais intérêts et la politique de leur maison. Ils lui disputèrent son autorité, et les états de Savoie furent engagés dans de longues guerres civiles, pour lesquelles Christine implora le secours de la France, et ses beaux-frères celui de l'Espagne. Ces alliés firent de part et d'autre cruellement payer leurs secours : Christine éprouva tout l'orgueil et tout le despotisme de Richelieu ; les princes n'eurent pas moins à souffrir de la mauvaise foi des Espagnols, et les peuples furent, pendant plus de vingt ans, tourmentés par les uns et les autres [1].

Après même que Charles-Emmanuel II fut sorti de tutèle, son règne n'eut rien de brillant; et à sa mort, survenue le 12 juin 1675, ses états éprouvèrent de nouveau les malheurs d'une minorité ; son fils, Victor-Amédée II, n'avait que neuf ans : toutefois la régence de Jeanne-Marie de Nemours, mère de celui-ci, ne fut pas aussi turbulente que l'avait été celle de son aïeule. Victor-Amédée II, lorsqu'il entra dans les affaires, y donna des preuves d'une habileté consommée. Le 4 juin 1690, il s'associa à la ligue de l'Espagne, de l'Angleterre et de la

[1] *Galeazzo Gualdo Priorato.* P. II, L. V, p. 131 et seq. — *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* — Guichenon, Hist. généal. de la Maison de Savoie. T. III, p. 5, 46, 51. L'histoire de Guichenon finit en 1660, au milieu du règne de Charles-Emmanuel II. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. IX, L. XLII et XLIII.

Hollande, pour réprimer l'ambition de Louis XIV. Il quitta ce parti le 29 août 1696, pour passer à l'alliance du roi de France; et on remarqua plus, dans cette occasion, sa souplesse et sa discrétion, que sa loyauté: c'est par les mêmes artifices que, se ménageant adroitement entre des rivaux bien plus puissants que lui, il éleva dans le siècle suivant sa maison, de manière à tenir un plus haut rang entre celles des princes d'Europe [1].

La Toscane, qui, dans les siècles précédents, jouait un rôle si important dans l'histoire de l'Italie, s'y fait à peine remarquer dans le XVIIe. Le grand-duc Ferdinand Ier régnait encore à Florence au commencement du siècle; il mourut seulement le 7 février 1609. Les anciens Médicis lui avaient transmis leur estime pour le commerce, que les autres princes d'Italie ne savaient point apprécier; il chercha à donner aux Toscans le goût des expéditions maritimes, auxquelles ils s'étaient peu portés; il changea le château de Livourne en ville; il orna son port d'ouvrages magnifiques, et lui accorda des franchises qui y ont attiré presque tout le commerce d'entrepôt de la Méditerranée [2]. En même temps il encouragea les courses des chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne contre les Barbaresques. Ses galères tentèrent, en 1607, une surprise sur Famagosta, et pillèrent Hippone en 1608 [3]. Son fils, Cosme II, qui lui succéda, redoubla de zèle pour l'illustration de la marine toscane; aucun des Médicis ne fut plus passionné pour une gloire militaire que la faiblesse de sa santé et celle de ses talents ne lui permettaient pas de poursuivre lui-même. Pendant les douze ans que régna Cosme II, l'ordre de Saint-Étienne, marchant sur les traces de celui de

[1] Limiers, Histoire de Louis XIV. L. X, p. 523; L. XI, T. II. — *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* — [2] Les premiers fondements de la nouvelle ville de Livourne avaient été jetés par le grand-duc François Ier, le 28 mars 1577, mais négligés par lui. *Galluzzi, Storia del gran Ducato*, L. IV, c. II, T. III. — [3] *Ibid.* L. V, cap. XI, T. V, p. 82. — *Muratori, Annali, ad ann.*

Malte, renouvela chaque année ses expéditions contre les Barbaresques. Mais Cosme II mourut le 28 février 1621 ; et Ferdinand II, son fils, étant encore en bas âge, la régence fut administrée par sa mère et par son aïeule [1].

Le long règne de Ferdinand II, qui mourut seulement le 23 mai 1670, porta tout entier le caractère des femmes qui avaient formé ce prince ; il fut doux, paisible et faible. Ferdinand avait de la bonté et quelques talents ; mais une langueur mortelle se répandait dans toutes les parties de l'administration ; et c'est de l'époque de son règne qu'on peut dater cette apathie universelle qui a succédé à l'antique activité des Toscans. Cependant la cour de Ferdinand II se fit remarquer par un zèle glorieux pour les sciences naturelles ; son frère, le cardinal Léopold de Médicis, les protégeait : sous ses auspices, l'académie *del Cimento* fut fondée en 1657 ; et elle fit, aux frais des Médicis, ses plus belles expériences [2].

Cosme III, qui succéda en 1670 à son père Ferdinand II, tenait de sa mère, Vittoria de La Rovère, un esprit minutieux et défiant, un faste ridicule, et une bigoterie outrée. Il avait épousé Marguerite-Louise d'Orléans, à laquelle son caractère le rendit bientôt odieux par-delà toute expression. Leur brouillerie, la retraite de la grande-duchesse à la cour de Louis XIV, les imprudences de cette princesse, et la constance de son mari à la persécuter, remplirent seules les annales de Toscane pendant le reste du siècle ; tandis que les trésors de Cosme III étaient prodigués pour gagner à prix d'argent de nouveaux convertis, ou pour orner des églises, et que la cour et la nation entière revêtaient des habitudes d'hypocrisie et de dissimulation [3].

[1] *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* L. VI, c. à V, T. V, p. 157. — [2] *Ibid.* Lib. VII, cap. VII, T. VI, p. 283. — *Muratori, Annali, ad ann.* — [3] *Galluzzi, Storia del gran Ducato.* L. VIII, c. I à VII, T. VII.

Les duchés de Parme et de Plaisance furent gouvernés, pendant le XVIIe siècle, par quatre princes de la maison Farnèse, dont aucun ne mérita l'amour de ses peuples ou le respect de la postérité. Ranuce Ier, qui avait succédé en 1592 à son père Alexandre, n'avait hérité d'aucune des qualités de ce héros. Il avait montré, il est vrai, sous ses ordres, de la bravoure dans les guerres de Flandre; mais son caractère était sombre, sévère, avare et défiant. Il ne voulait régner que par la terreur; et cette terreur se changea bientôt en une haine acharnée. Il accusa sa noblesse d'avoir conjuré contre lui; et, le 19 mai 1612, il fit trancher la tête à un grand nombre de nobles, et pendre un plus grand nombre encore de plébéiens, après un procès secret en vertu duquel il confisqua tous leurs biens. Mais personne en Italie ne crut au crime des suppliciés; le duc de Toscane, à qui Ranuce avait envoyé copie du procès, témoigna ouvertement son incrédulité, en lui renvoyant un procès en tout aussi bonne forme contre l'ambassadeur de Parme, comme coupable d'un meurtre à Livourne, tandis qu'il était notoire qu'il n'y avait jamais été. Le duc de Mantoue, qui regardait son père comme inculpé, fut sur le point de faire la guerre à celui de Parme pour se laver de ce soupçon [1]. Ranuce Ier avait d'abord destiné sa succession à son fils naturel Octave; mais ayant eu ensuite des enfants légitimes, il conçut de la jalousie contre ce bâtard, et l'enferma dans une prison affreuse, où il le laissa mourir misérablement. Ranuce mourut lui-même au commencement de mars 1622. Son fils aîné s'étant trouvé sourd et muet, son héritage passa à Édouard Farnèse, le second [2].

Édouard Farnèse avait un esprit satirique et mordant, quelque éloquence, et plus de présomption encore. Il voulait tout

[1] *Muratori, Annali, ad ann.* 1612. T. XI, p. 39.—*Galluzzi.* L. VI, cap. II, T. V, p. 203. —Le Vassor, Histoire de Louis XIII. L. III, p. 341, T. I.— [2] *Muratori, Annali, ad ann.* 1622. T. XI, p. 82.

faire par lui-même, et il demandait à ses ministres de l'obéissance et non des conseils. Il croyait surtout être né pour la guerre, et devoir faire revivre les admirables talents de son aïeul Alexandre. Cependant son excessive corpulence, qu'il transmit ensuite à ses enfants, et qui devint fatale à la maison Farnèse, devait le rendre peu propre à tout exercice fatigant. Il s'allia en 1635 aux Français contre les Espagnols; et cette première guerre d'Édouard, terminée en 1637, fit peu briller les talents qu'il croyait avoir, tandis qu'elle exposa ses états à de cruels ravages. Sa seconde guerre avec les Barbérini, de 1641 à 1644, qu'il s'était attirée par son irrégularité à payer les intérêts de ses immenses dettes, mit dans un plus grand jour encore son inconséquence et sa malhabileté. Il mourut le 12 septembre 1646, délivrant ses sujets de la fatigue que cause l'activité quand elle n'est pas unie au talent, et du danger où les entraînait sans cesse un prince médiocre qui jouait le grand homme [1].

Ranuce II, qui succéda à son père, n'avait ni la férocité du premier Ranuce, ni la présomption d'Édouard; mais les Parmesans n'en furent guère plus heureux : l'indolence et la faiblesse de leur maître le livrèrent à la domination des plus indignes favoris. L'un d'eux, le marquis Godefroi, son premier ministre, qui avait été son maître de langue française, l'engagea en 1649 dans une guerre avec la cour de Rome, guerre qui fit perdre à la maison Farnèse les états de Castro et de Ronciglione. Godefroi avait fait assassiner l'évêque de Castro : Innocent X, vengeant cet attentat sur des innocents, fit raser Castro, et ne laissa subsister, au milieu des ruines de cette ville, qu'une colonne avec une inscription [2]. Ranuce II fit ensuite trancher la tête à son ministre, et confisqua ses biens;

[1] *Muratori, Annali, ad ann.* 1646. T. XI, p. 214.—*Gal. Gualdo.* P. IV, L. III, p. 88.—*Galluzzi.* L. VI, c. X, T. VI, p. 75; L. VII, c. V, p. 237.— [2] *Muratori, Annali, ad ann.* 1649. T. XI, p. 240. — *Galluzzi.* L. VII, c. V, T. VI, p. 237.

mais sans être plus en état de gouverner par lui-même, et sans que ses sujets recueillissent aucun bénéfice de ce changement, parce que de nouvelles sangsues avaient succédé aux anciennes. Ranuce II mourut seulement le 11 décembre 1694, et déjà il pouvait prévoir alors l'extinction prochaine de sa maison. Son fils aîné, Édouard, était mort avant lui, le 5 septembre 1693, étouffé par son excessif embonpoint; il avait laissé une fille, Élisabeth, qui fut ensuite reine d'Espagne. Les deux autres fils de Ranuce II, François et Antoine, régnèrent chacun à leur tour; mais leur excessive corpulence donnait lieu de supposer qu'ils n'auraient point d'enfants [1].

Entre les familles souveraines de l'Italie, la maison d'Este fut celle qui au XVIIe siècle produisit le plus de princes aimés de leurs peuples; mais ses domaines, réduits aux seuls petits duchés de Modène et de Reggio, ne lui donnaient plus l'importance qu'elle avait eue au siècle précédent. César, qui par sa faiblesse avait laissé perdre le duché de Ferrare, mourut seulement le 11 décembre 1628. Les Modénais lui pardonnèrent une pusillanimité qui leur avait été profitable, puisqu'elle avait élevé leur ville au rang de capitale; et ils lui surent gré de sa douceur et de sa clémence. Son fils aîné, Alfonse III, ne régna guère que six mois. Cet homme, dont on redoutait le caractère violent et sanguinaire, fut si touché de la mort de sa femme, qu'il abdiqua la souveraineté le 24 juillet 1626, et se retira dans un couvent du Tyrol, où il prit l'habit de capucin [2].

François Ier, qui succéda à son père Alfonse, s'acquit la réputation d'un des meilleurs capitaines de l'Italie, comme aussi d'un des meilleurs administrateurs. Au commencement de son règne, il avait épousé les intérêts de la monarchie espagnole, et il fit pour elle, en 1635, la guerre au duc de

[1] *Muratori. Annali, ad ann.* 1694. T. XI, p. 416. — [2] *Ibid., ad ann.* 1629. T. XI, p. 118.

Parme, Édouard Farnèse, son beau-frère. En récompense, il reçut de l'empereur, en 1636, la petite principauté de Correggio, qui fut annexée à ses états [1].

En 1647, François Ier passa dans le parti de la France; il fit épouser à son fils Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, qui lui apporta d'immenses richesses; et il fut nommé généralissime des armées françaises en Italie. Il remporta plusieurs avantages sur les Espagnols, mais sans compenser ainsi pour ses sujets les ravages auxquels ceux-ci se trouvaient exposés à leur tour. Il mourut le 14 octobre 1658, d'une maladie qu'il avait contractée au siége de Mortara [2].

Alfonse IV, qui succéda à François son père, et qui mourut le 16 juillet 1662, ne signala son court règne que par la signature de sa paix particulière avec les Espagnols, le 11 mars 1659. Son fils François II, qui pendant une moitié de son règne demeura sous la régence de sa mère, et qui pendant l'autre se soumit volontairement à l'autorité de son frère naturel don César, mourut le 9 septembre 1694, sans laisser aucune mémoire de son faible gouvernement; et Renaud, alors cardinal et second fils de François Ier, succéda à son neveu. Les malheurs qui l'attendaient dans la guerre de la succession d'Espagne, ne commencèrent qu'avec le siècle suivant [3].

La maison de Gonzague, souveraine au XVIIe siècle des deux duchés de Mantoue et de Montferrat, alluma pour ses intérêts plusieurs des guerres qui dévastèrent l'Italie, sans qu'un seul de ses chefs ait mérité, dans ses calamités, de l'estime ou de la compassion. Vincent Ier, François IV, Ferdinand et Vincent II, qui occupèrent successivement le trône jusqu'à la mort du dernier, survenue le 26 décembre 1627, furent des

[1] *Muratori, Ann. d'Italia.* 1636. T. XI, p. 159. — *Battista Nani, Storia Veneta.* L. X, p. 521 et seq.— [2] *Muratori, Annali, d'Italia ad ann.—Antichità Estensi.*— [3] *Muratori, Annali d'Italia.* — *Antichità Estensi.*

hommes perdus dans les plaisirs et la débauche; ils donnèrent à leurs sujets l'exemple de tous les genres de scandales, et les accablèrent des charges les plus onéreuses, tantôt pour satisfaire leur goût de dissipation et leur faste, tantôt pour placer avec des dots ruineuses des princesses de la maison de Gonzague sur le trône impérial. Vincent II mourut sans enfants, et la branche des Gonzague, ducs de Nevers, établie en France, et alors représentée par Charles, petit-fils du duc Frédéric II qui était mort en 1540, fut appelée à la succession de Mantoue. Celle de Montferrat était un fief féminin, et devait passer à Marie, fille de François IV et d'une princesse de Savoie. Mais la nuit même de la mort de Vincent II, Charles, duc de Réthel, fils de Charles, duc de Nevers, qui était venu à Mantoue pour recueillir la succession de son cousin, dont il prévoyait la fin prochaine, épousa Marie, héritière de Montferrat, en sorte que l'héritage entier du dernier duc passa à la branche de Nevers [1].

Cette succession d'un prince français au centre de l'Italie fut une double offense, et pour le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui n'avait pas été consulté pour le mariage de sa petite-fille, et pour l'empereur Ferdinand II, de qui le nouveau duc n'avait pas attendu l'investiture. Le duché de Mantoue fut envahi par ces mêmes armées impériales accoutumées au pillage et à la férocité dans la guerre contre les protestants, qui désolait alors l'Allemagne, et qui depuis a été désignée par le nom de guerre de trente ans. Mantoue fut surprise le 18 juillet 1630 par le comte de Colalto, Altringer et Gallas, et pillée avec une effroyable cruauté [2]. Les calamités du Mont-

[1] *Muratori, Annali d'Italia. ad ann.* 1626, 1627. T. XI, p. 105. — *Historie memorabili d'Alessandro Ziliolo.* P. III, L. III, p. 83 et seq. — *Historia della Republica Veneta di Batista Nani.* L. VII, p. 445 et seq.—Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. V, L. XXIV, p. 699. — [2] *Alessandro Ziliolo.* P. III, L. III, p. 119. — *Gio. Batt. Nani, Hist. Ven.* L. VII, p. 407. — *Schiller geschichte des Dreyssigiarh. Krieges.* — Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. VI, Liv. XXVII, p. 243; Liv. XXVIII, p. 382. — *Vetto-*

ferrat, quoique moins frappantes, furent plus longues et plus douloureuses. Jusqu'à la paix des Pyrénées, en 1659, il fut constamment le théâtre des combats des grandes puissances; et, tour à tour ravagé par les Français, les Espagnols, les Savoyards et les Allemands, morcelé par chaque traité entre les différents princes, il fut presque abandonné par ses ducs, qui sentaient l'impossibilité de le défendre [1].

Charles II avait succédé, le 25 septembre 1637, à son père Charles Ier, et Ferdinand-Charles succéda, le 15 septembre 1665, à son père Charles II, sans que le sort des habitants du Montferrat fût amélioré. Le dernier de ces princes, plus dissolu, plus insensible au déshonneur, plus indifférent au malheur de ses sujets qu'aucun de ses prédécesseurs, vendit, en 1681, Casal, capitale du Montferrat, à Louis XIV, pour aller dissiper dans les plaisirs du carnaval de Venise, des sommes qui ne suffisaient jamais à ses extravagances. Ses sujets de Mantoue gémissaient sous des taxes énormes; ceux du Montferrat étaient livrés aux extorsions des gens de guerre, tandis qu'il courait en masque dans les festins et les mauvais lieux, et qu'il ne rougissait pas d'exposer ses honteux plaisirs aux yeux d'un peuple étranger qui n'avait pas besoin de dissimuler son mépris, ou d'un sénat qui interdisait aux nobles de Venise de communiquer avec lui [2].

La maison souveraine des ducs d'Urbin s'éteignit au commencement du XVIIe siècle. Le vieux duc François-Marie de La Rovère, qui régnait dès l'an 1514, ayant vu en 1623 son fils unique, le prince Frédéric, mourir victime de ses débauches, consentit, en 1626, à abdiquer sa souveraineté en faveur de l'église. Sa petite-fille, Victoire de La Rovère, mariée

rio Siri Memorie recondite. T. VI, p. 742 et seq.; T. VII, p. 123 et seq. — [1] *Aless. Zilioli, Hist. memorabili.* P. III, L. III. — *Gio. Batt. Nani.* L. VII et seq. — *Muratori, Annali d'Italia.* — [2] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1681. T. XI, p. 354. — Limiers, Histoire de Louis XIV, L. IX, T. II, p. 399.

à Ferdinand II de Médicis, lui porta seulement en héritage les biens patrimoniaux de sa famille. Le duché d'Urbin, réuni à la directe du saint-siége, perdit son opulence, sa population, et tous les avantages qu'avait su lui attirer la cour la plus polie de l'Italie; et le vieux duc, qui mourut seulement en 1636, eut le temps de voir la décadence des pays que sa famille avait fait prospérer [1].

Le gouvernement de Lucques, croyant ne pouvoir se maintenir que par le silence, et en se faisant oublier des potentats qui disposaient de l'Europe, avait interdit la publication d'aucune histoire nationale : aussi la république de Lucques n'a-t-elle laissé d'autre souvenir d'elle pendant tout ce siècle, que par deux petites guerres contre le duc de Modène dans la Garfagnane, commencées sans motifs en 1602 et en 1613, et terminées sans gloire par la médiation de l'Espagne [2].

La république de Gênes se laissa engager, dans le cours du siècle, par le crédit de la cour d'Espagne, dans deux guerres avec les ducs de Savoie, en 1624 et en 1672. Peu de temps après que la première eut été terminée, l'ambassadeur de Savoie réveilla les factions assoupies de la noblesse et de l'ordre populaire, et engagea en 1618 Jules-César Vachoro, riche marchand de l'ordre populaire, dans une conjuration pour renverser la constitution [3].

Après l'acte de médiation de l'année 1576, la république de Gênes était demeurée divisée en deux factions. La première comprenait les familles inscrites au livre d'or, et ayant droit de siéger au conseil, au nombre de cent soixante-dix environ. Parmi elles, les unes appartenaient à l'ancienne noblesse; d'autres avaient été récemment agrégées à l'aristocratie. C'était entre elles qu'avaient éclaté les dernières dissensions cal-

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* — *Galluzzi, Storia di Toscana.* L. VI, c. VI, T. V, p. 298 et seq. — [2] *Muratori, Annali d'Italia.* — [3] *Alessandro Ziliolo.* P. III, L. IV, p. 178. — *Annali di Genova di Filippo Casoni.* T. V, L. II, p. 61.

mées par l'acte de médiation. Mais un second ordre dans la république était composé des familles non inscrites, parmi lesquelles on en comptait cependant plus de quatre cent cinquante riches de cinquante à sept cent mille écus, et décorées de prélatures, de fiefs, de commanderies et de titres de comtés et de marquisats. Les premières, orgueilleuses du privilége de posséder seules la souveraineté, affectaient beaucoup de mépris pour les secondes, qui de leur côté se croyaient sous tous les rapports leurs égales. L'acte de médiation avait bien ordonné que chaque année dix familles nouvelles seraient inscrites au livre d'or, savoir, sept de la capitale et trois des villes des deux rivières. Mais cette loi était presque constamment éludée, ou bien le sénat, lorsqu'il était forcé de faire un choix, n'admettait à l'inscription que des célibataires, ou des hommes tout à fait pauvres, afin qu'ils restassent plus complétement dans la dépendance de l'oligarchie [1].

C'était justement l'insolence des plus pauvres parmi les citoyens inscrits au livre d'or, qui blessait davantage les riches marchands et les seigneurs feudataires exclus du gouvernement. Jules-César Vachero, quoique marchand lui-même, avait adopté les habitudes qu'on regardait alors comme propres aux gentilshommes : il marchait toujours armé, et en habit militaire; il était entouré de braves, et il les employait fréquemment à exercer ses vengeances par des assassinats. Des saluts refusés par les membres du gouvernement, des propos, des rires moqueurs, des insultes éprouvées par sa femme, avaient déjà été punis par beaucoup de sang versé : mais de nouvelles offenses augmentant son ressentiment, il associa à ses vengeances un grand nombre de riches citoyens exclus du livre d'or; il augmenta le nombre de ses braves; il répandit des sommes immenses parmi la populace, pour

[1] *Alessandro Ziliolo, Istorie memorabili.* P. III, L. IV, p. 187. — *Filippo Casoni, Annali della Republica di Genova.* T. V, L. III, p. 136

s'assurer qu'elle lui obéirait, sans avoir besoin de connaître son projet, et il résolut d'attaquer le palais le 1er avril 1628, de forcer la garde allemande, de jeter par les fenêtres les sénateurs, de massacrer tous les citoyens inscrits au livre d'or, et de réformer la république, dont il serait déclaré doge, sous la protection du duc de Savoie. Le complot fut découvert, le 30 mars, par un capitaine piémontais que Vachéro y avait associé. La plupart des conjurés eurent le temps de s'enfuir : mais Vachéro, et cinq ou six autres, furent arrêtés ; et, après un procès qui ne laissa point de doutes sur leur crime, ils furent exécutés, malgré les réclamations du duc de Savoie, qui jeta ouvertement le masque, se déclara chef de la conspiration, et menaça même la république de représailles [1].

La république de Gênes attira encore, dans ce siècle, l'attention de l'Europe, par le traitement barbare que lui fit éprouver Louis XIV, le 18 mai 1684, lorsque, sans pouvoir reprocher à cet état aucun acte d'hostilité, aucun témoignage de mauvaise volonté, aucun autre tort, enfin, que d'avoir empêché la contrebande du sel sur son propre territoire, et d'avoir armé quatre galères pour sa défense, il envoya devant cette ville le marquis de Seignelay, avec une escadre. Il y fit pleuvoir, pendant trois jours, quatorze mille bombes : il détruisit ainsi une moitié de ses magnifiques édifices, et il exigea enfin que le doge lui-même vînt à Versailles, pour excuser les torts imaginaires de sa république [2].

La république de Venise se releva dans ce siècle avec une vigueur nouvelle de l'épuisement auquel elle paraissait succomber dans le précédent ; seule elle semblait songer encore à défendre l'indépendance italienne. Nous avons vu avec

[1] *Aless. Ziliolo.* Parte III, L. IV, p. 188-199. — *Casoni Ann.* L. III, p. 140. — [2] *Muratori, Annali ad ann.* T. XI, p. 363. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. IX, T. II, p. 423. — Histoire de la Diplomatie française. L. IV, p. 83. — *Filippo Casoni Ann. di Genova.* T. VI, L. VIII, p. 214. Ces Annales de Gênes finissent avec l'année 1708, 6 vol. in-8°, Gênes, 1800.

quelle fermeté elle repoussa les attaques de Paul V, et maintint les droits de sa souveraineté, malgré les interdits et les excommunications de Rome : au commencement du siècle, en 1601 et 1615, elle défendit avec la même vigueur sa souveraineté sur la mer Adriatique, contre les pirateries des Uscoques de Signa, encore que ces peuples esclavons, protégés par l'archiduc Ferdinand de Styrie, pussent l'entraîner dans une guerre avec la toute puissante maison d'Autriche[1].

Les hostilités des Vénitiens avec le pape et la maison d'Autriche les rapprochèrent du parti protestant; car, à cette époque, l'Europe était divisée par la religion plutôt que par la politique. En effet, ils contractèrent alliance, en 1617, avec les Hollandais, tandis que le duc de Savoie, leur allié, s'assura des secours du maréchal de Lesdiguières, chef des protestants du midi de la France. Ces deux puissances furent les premières en Italie qui osèrent chercher un appui parmi les hérétiques. Aussi, lorsque la guerre de trente ans éclata, les protestants d'Allemagne comptèrent-ils sur les secours de toutes deux. Le comte de Thurn, Bethelm Gabor, le comte de Mansfeld et Ragotzi reçurent à plusieurs reprises du sénat de l'argent et des munitions, sans que celui-ci en vînt jamais à des hostilités ouvertes avec la maison d'Autriche[2].

Les ducs d'Ossuna et de Tolède, orgueilleux vice-rois espagnols, qui gouvernaient alors le royaume de Naples et le duché de Milan avec une indépendance presque absolue, considérèrent de leur côté la république de Venise comme une ennemie qu'il fallait détruire. Ils employèrent alternativement pour lui nuire la force ouverte et les trahisons; et de concert avec le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, ils ourdirent, en 1618, une conjuration qui sem-

[1] *Alessaddro Ziliolo, Ist. memor.* P. II, L. I, p. 1. — Laugier, Histoire de Venise. T. X, Liv. XXXIX, p. 331; et T. X, L. XLI, p. 38. — [2] *Schiller Dreyssig Jahrig. Krieg.* B. I.

blait avoir pour but bien plus la ruine entière de la ville que le renversement de son gouvernement. La conjuration fut découverte, les principaux coupables furent punis; mais le sénat, craignant le ressentiment de la cour d'Espagne, n'osa point donner de publicité à ses procédures, ni accuser ouvertement les instigateurs des conjurés [1].

Sachant tout ce qu'ils avaient à craindre de l'ambition et de l'inimitié de la maison d'Autriche, les Vénitiens furent fort alarmés de voir, en 1619, les Espagnols s'assurer une communication avec l'Allemagne par les forts qu'ils élevaient dans la Valteline, sous prétexte de protéger les catholiques de cette province contre les Grisons protestants, leurs souverains. Les Vénitiens s'allièrent aux Grisons; ils sollicitèrent l'intervention de la France, et ils décidèrent le cardinal Richelieu à les seconder. La paix qui régla le sort de la Valteline fut conclue le 6 mars 1626; mais, par la lenteur et les artifices des Espagnols, ce ne fut pas avant la fin de l'année 1637 que les Grisons furent remis en possession de la souveraineté de cette province, en y garantissant le maintien de la religion catholique [2].

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les Vénitiens durent tourner leurs efforts d'un autre côté, et l'attaque inattendue des Turcs contre l'île de Candie, le 23 juin 1645, les rapprocha de nouveau de la maison d'Autriche, avec laquelle elle leur donna des intérêts communs [3]. La guerre qui commença alors entre les Vénitiens et le sultan Ibrahim fut la plus lon-

[1] *Gio. Batt. Nani, Hist. Ven.* L. III, p. 156. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. III, L. XII, p. 193. — L'abbé de Saint-Réal, Histoire de la Conj. de Bedmar. — *Vettor Sandi, Stor. civile.* P. III, L. XI, c. XI, § II, p. 995. — *Vettorio Siri, Memorie recondite.* T. IV, p. 447 et seq. — Laugier, Histoire de Venise. L. XLI, p. 107. — [2] *Gio. Batt. Nani.* Lib. IV, p. 170, 203 et seq. — *Aless. Zilioli, Ist. memorabili.* P. II, L. VII, p. 173. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. Liv. XXIII, p. 367. — *Vettorio Siri, Memorie recondite* T. VI, p. 92 et seq. — Laugier, Histoire de Venise. T. XI, L. XLII, p. 139. — [3] *Gualdo Priorato Ist.* P. III, L. X, p. 392. — Laugier, Histoire de Venise. T. XI, L. XLIV, p. 332.

gue et la plus ruineuse que la république eût soutenue contre l'empire ottoman; elle dura vingt-cinq ans, elle fut illustrée par de glorieuses victoires navales. Deux entre autres furent remportées aux Dardanelles, à une année de distance : l'une par Francesco Morosini, le 21 juin 1655; l'autre par Lorenzo Marcelli, le 26 juin 1656. Mais, malgré des efforts inouïs de bravoure, et des succès qui contre un ennemi moins puissant auraient paru décisifs, les Vénitiens ne purent empêcher que le grand-visir ne vînt mettre le siége devant la ville de Candie, le 22 mai 1667. Ce siége fut soutenu avec la bravoure la plus brillante par les chrétiens, qui reçurent des secours de presque tous les princes de l'Occident. La mortalité fut prodigieuse des deux parts : la peste ravagea le camp des Musulmans; chaque ouvrage avancé, chaque ravelin, chaque bastion fut défendu jusqu'à ce qu'il fût converti en un monceau de ruines. Le duc de Beaufort y perdit la vie; le duc de Navailles abandonna la défense de la ville, et se rembarqua avec tous les Français, malgré les instantes sollicitations de François Morosini, qui croyait pouvoir encore se défendre. Enfin, Candie fut obligée de capituler le 6 septembre 1699. La république renonça à la domination de l'île de Crète, et conserva ses autres possessions dans le Levant [1].

Mais les Vénitiens supportaient impatiemment la perte de Candie; ils épiaient l'occasion où ils pourraient prendre leur revanche sur l'empire ottoman, et ils crurent l'avoir trouvée pendant la guerre que la Porte déclara, en 1682, à l'Autriche. Ils contractèrent, le 5 mars 1684, par l'entremise du pape Innocent XI, une alliance avec l'empereur Léopold et Jean Sobiesky, roi de Pologne. Ils mirent à la tête de leurs armées

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1669. T. XI, p. 308. — Limiers, Histoire de Louis XIV. T. II, L. VI, p. 109. — *Girolamo Brusoni, Ist. dell' ult. Guerra trà Veneziani. e Turchi in Candia.* 1644-1671. 1 vol. in-4o. — Laugier, Histoire de Venise. T. XII, L. XLV, p. 103. — *Vettor Sandi, Ist. civile Veneta.* P. III, L. XII, c. III, p. 1015.

le même François Morosini qui s'était déjà distingué dans la guerre de Candie; et, par une confiance que leur république accordait bien rarement, ils lui continuèrent le commandement de leurs armées après l'avoir nommé doge. De brillants succès couronnèrent leurs efforts, et cette seconde guerre, qui dura quinze ans, répara les désastres de la précédente. En 1684, les Vénitiens conquirent Sainte-Maure; en 1686 et 1687, ils soumirent toute la Morée; ils ajoutèrent même à ces conquêtes, en 1694, l'île de Scio, qu'ils perdirent l'année suivante. Un général suédois, le comte de Konigsmark, qui s'était mis au service de la république, eut la principale part à ces victoires. Cependant Venise s'épuisait par la longueur de cette guerre, et elle accepta avec joie la trêve de Carlowitz du 26 janvier 1699, qui lui assura la possession de la Morée, de l'île d'Égine, de Sainte-Maure et de plusieurs forteresses qu'elle avait conquises en Dalmatie [1].

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1699. T. XI, p. 438. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. XIII, T. III, p. 32. — Laugier, Histoire de Venise. T. XII, L. XLVI, p. 139-228.

CHAPITRE VII.

Dernières révolutions des anciens états de l'Italie, depuis l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne jusqu'à l'époque de la révolution française.

1701-1789.

Depuis plus d'un siècle et demi, l'Italie avait subi le joug de l'étranger; la liberté avait été détruite dans les républiques, l'indépendance des princes dans les états absolus, la garantie sociale des citoyens partout. Sous le poids de cette calamité, tout orgueil national dut s'éteindre dans le cœur des Italiens, toute vertu publique dut cesser, et ceux qui ne pouvaient plus prétendre à la gloire s'abandonnèrent à la mollesse et au vice. On ne vit plus se développer de talents qui ne fussent entachés de dissimulation et d'intrigue, défauts de la faiblesse; la littérature se corrompit avec la morale publique; l'esprit eut bientôt le sort des vertus. Le goût de ceux qu'on nomma les *seicentisti* ne fut pas moins dépravé que la politique de leurs contemporains. Les Marini, les Achillini dans la

poésie, les Bernini dans les arts, eurent une réputation analogue aux Concini, aux Mazarini, aux Catherine et Marie de Médicis, dans le gouvernement ou l'intrigue, et la terre asservie ne porta plus que des fruits corrompus.

L'Italie fut ravagée par la guerre dans la première moitié du XVIIIe siècle, à peu près comme elle l'avait été dans la première moitié du XVIe. C'étaient les mêmes peuples, les Français, les Espagnols, les Allemands, qui s'en disputaient la possession; mais déjà leur manière de combattre était moins cruelle, et ils laissaient aux peuples de plus longs intervalles de repos. Ils voulaient disposer des provinces de l'Italie d'après leurs propres convenances, ou d'après de prétendus droits de famille, sans consulter ni les intérêts des peuples, ni leurs droits, ni leurs vœux; mais le résultat de leurs efforts fut précisément inverse de celui qu'avaient eu les guerres du XVIe siècle. Celles-ci avaient changé les plus nobles principautés de l'Italie en provinces de monarchies étrangères; celles-là leur rendirent des souverains nationaux. Elles créèrent, sur la frontière la plus exposée, une puissance nouvelle, capable de défendre l'Italie, et elles établirent un juste équilibre entre ses voisins.

La paix d'Aix-la-Chapelle, du 18 octobre 1748, aurait rétabli l'indépendance de l'Italie, si l'indépendance pouvait exister sans liberté et sans esprit national. Ses bases étaient sages et équitables autant qu'on pouvait l'attendre d'un congrès où les peuples n'étaient point représentés; aussi l'Italie nous offre-t-elle, dans ce siècle, une grande expérience politique, dont les résultats sont dignes d'observation. L'Europe, après avoir en quelque sorte anéanti une grande nation, sent le mal qu'elle s'est fait à elle-même en lui ravissant l'existence. Les quatre guerres d'un demi-siècle sont terminées par autant de traités qui relèvent toujours plus l'indépendance italienne. Il n'y a rien que les étrangers ne fassent pour les Italiens,

excepté de leur rendre la vie. Quarante années de paix viennent ensuite, et ce sont quarante années de mollesse, de faiblesse et de dépendance; en sorte que, par cette épreuve, les diplomates devraient rester convaincus qu'on n'établit point l'équilibre de l'Europe quand on n'oppose que des forces mortes à des forces vives; et qu'on ne garantit point l'indépendance d'une nation quand on ne l'intéresse point à la conserver, et qu'on ne lui donne ni point d'honneur, ni énergie pour la défendre.

Ce fut par quatre guerres successives que l'équilibre de l'Italie fut changé au commencement du XVIIIe siècle, et les quatre traités qui les terminèrent établirent les nouvelles dynasties qui, à peu près partout, remplacèrent les anciennes.

La guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1713, était entreprise par presque toutes les puissances de l'Europe, contre la maison de Bourbon, pour disputer à celle-ci l'héritage de Charles II, dernier monarque de la branche autrichienne d'Espagne. Louis XIV avait prétendu le recueillir tout entier pour le second de ses petits-fils, et avait déjà mis celui-ci en possession des quatre grands états que Charles-Quint avait laissés en Italie à ses descendants, Milan, Naples, la Sicile et la Sardaigne. Mais les forces de l'Europe combinées contre lui, après avoir ravagé longtemps les provinces qu'il prétendait défendre, les lui enlevèrent successivement. L'abandon du duc de Savoie, qui, en 1703, passa au parti de ses ennemis, contribua surtout à lui faire perdre l'Italie : les Français furent contraints, le 13 mars 1707, d'évacuer la Lombardie; le 7 juillet de la même année, ils perdirent le royaume de Naples; la Sardaigne fut enlevée à la maison de Bourbon au milieu d'août 1708. De tout l'héritage de la maison d'Autriche en Italie, la Sicile seule était demeurée à Philippe V : il la céda par le traité de paix; en sorte que les traités d'Utrecht, du 11 avril 1713, et de Rastadt, du 6 mars 1714,

qui terminèrent la guerre de la succession d'Espagne, disposèrent de tous les pays que Charles-Quint avait réunis à la monarchie espagnole, et par lesquels il avait asservi le reste de l'Italie [1].

Le Milanais, le royaume de Naples et la Sardaigne furent cédés à la maison d'Autriche allemande, qui acquit encore, en Italie, le Mantouan, confisqué sur le dernier des Gonzague. Ces provinces passaient d'un monarque étranger à un autre monarque étranger; et l'indépendance italienne, loin d'y gagner, y perdait peut-être, puisque ce monarque était plus rapproché. Mais, d'autre part, le plus militaire des souverains de l'Italie acquit des provinces qui donnaient plus de consistance à ses états, et qui le mettaient plus en mesure de se faire respecter à l'avenir. Le Montferrat fut réuni au Piémont, avec quelques petits districts détachés de la France; et le royaume de Sicile fut en même temps accordé à Victor-Amédée II, en sorte que l'Italie compta de nouveau, dès cette époque, un roi parmi ses princes [2].

Le cardinal Albéroni, qui gouvernait despotiquement l'Espagne au nom de Philippe V, toujours esclave d'un favori, ne pouvait se résigner à ce que l'Espagne eût perdu, par le traité d'Utrecht, la domination de l'Italie, qu'elle avait conservée près de deux siècles. Avec les forces que quatre ans de paix et une administration un peu moins oppressive avaient rendues à l'Espagne, il voulut tenter de reconquérir en Italie son influence perdue. Faisant adopter au cabinet Bourbon, de Madrid, la politique du cabinet autrichien qu'il avait remplacé, il débuta par une trahison. Au sein de la paix, une armée espagnole, débarquée en Sardaigne le 22 août 1717, fit

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* T. XII. — Limiers, Histoire de Louis XIV. T. III, L. XIII à XVIII. — *Giannone, Istor. civile.* Lib XI, cap. IV, p. 656. C'est la fin de cette histoire. — [2] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1713. T. VII, p. 81. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. XIX, p. 525 et seq. — Histoire de la Diplomatie française; cinquième période. T. IV, L. VII, p. 322.

la conquête de cette île sur les Autrichiens. L'année suivante, elle fit aussi celle de la Sicile sur les Piémontais, après avoir trompé de même la cour de Turin. Cette guerre reçut son nom de la quadruple alliance contractée pour y mettre un terme. La France, alors gouvernée par le régent, duc d'Orléans, jaloux du roi d'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, s'allièrent à l'empereur, pour mettre des bornes à l'ambition du cardinal Albéroni, et défendre contre lui l'Italie. Cette guerre fit répandre peu de sang, et causa peu de ravages. L'extinction prochaine des maisons Farnèse et de Médicis, auxquelles il ne restait plus d'espérances de succession, donnait aux puissances médiatrices le moyen de prendre des compensations dans le continent de l'Italie, parce qu'il leur plut de regarder comme vacants, par l'extinction des familles souveraines, les états de Parme et de Toscane. Le désir d'agrandissement de la cour d'Espagne fut satisfait, lorsqu'elle accéda, le 17 février 1720, à la quadruple alliance, car on lui promit, en échange des îles de Sicile et de Sardaigne qu'elle avait conquises, la succession des Médicis et des Farnèse pour don Carlos, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, auquel cette mère ambitieuse s'efforçait de faire un établissement indépendant de son frère aîné. L'ambition de la maison d'Autriche fut également satisfaite, parce qu'elle reprit à Victor-Amédée la Sicile, peuplée de 1,300,000 sujets, pour lui donner en échange la Sardaigne, qui n'en compte que 423,000. Les petits et les peuples furent seuls sacrifiés. Cependant on entrevoyait encore un soin de l'indépendance italienne dans la formation d'une souveraineté nouvelle pour le prince d'Espagne qu'on établissait en Italie, au lieu d'annexer les états qu'on lui donnait, à l'une ou à l'autre des grandes monarchies qui s'arrogeaient le droit de disposer du sort des peuples indépendants [1].

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* — Histoire de la Diplomatie française. T. IV, p. 465-483, sixième période. L. I. — Lacretelle, Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.

La troisième guerre, qui changea l'équilibre de l'Italie dans ce siècle, fut également courte, et accompagnée de peu de ravages. On aurait peu dû s'attendre, d'après son origine, qu'elle eût l'Italie pour théâtre; car elle fut excitée en 1733, par l'élection contestée du roi de Pologne. Toutefois, comme les rois de France, d'Espagne et de Sardaigne entrèrent dans une même ligue contre l'Autriche, celle-ci éprouva le danger attaché aux possessions lointaines chez un peuple différent de mœurs et de langage, qui, au lieu de se sacrifier pour défendre son maître, fait déjà beaucoup lorsqu'il ne saisit pas l'occasion de se révolter et de secouer le joug. La maison d'Autriche fut dépouillée de tous ses états en Italie : les Français, unis aux Piémontais, conquirent le Milanais; les Espagnols conquirent le royaume de Naples et celui de Sicile; en sorte que la maison d'Autriche dut se soumettre aux conditions désavantageuses qui lui furent imposées par les préliminaires signés à Vienne le 3 octobre 1735, et confirmés par le traité de Vienne du 18 novembre 1738 [1].

Cette troisième paix rendit aux deux Siciles l'indépendance qu'elles avaient perdue depuis plusieurs siècles. Le royaume de Naples avait passé sous une domination étrangère dès l'année 1501, le royaume de Sicile dès l'année 1409. Plus de six millions de sujets italiens furent de nouveau soumis à un souverain né d'une Italienne, élevé en partie en Italie, et destiné à y fixer sa résidence et celle de ses enfants : ses deux royaumes semblaient réunir tout ce qui donne la force et la richesse; population nombreuse, climat délicieux, produits de tout genre, navigation facile, et frontières aisées à défendre. La même paix étendit les frontières du roi de Sardaigne : Novare et Tortone, avec leurs territoires, furent détachées du Mila-

T. I, L. II, p. 280. — [1] *Muratori, Annali d'Italia*, *ad ann.* — Wil. Coxe, Histoire de la maison d'Autriche (trad.). Chap. XC et XCI, T. IV, p. 432 et suiv. — Lacretelle, XVIIIe siècle. T. II, L. VI, p. 175-180.

nais pour être réunies au Piémont. D'autre part, le reste du Milanais et le duché de Mantoue furent rendus à la maison d'Autriche; et en compensation de ce qu'elle avait perdu, le traité de Vienne lui accorda encore le duché de Parme, qui devait de nouveau être réuni à celui de Milan, et le grand-duché de Toscane, qui devait former une principauté indépendante pour François, duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et futur empereur [1].

Mais le traité de Vienne ne procura qu'un court repos à l'Italie. La branche allemande de la maison d'Autriche s'éteignit dans la personne de l'empereur Charles VI, le 20 octobre 1740, peu d'années après la branche espagnole. Ce monarque avait en vain cherché à faire assurer la succession de ses états à sa fille Marie-Thérèse; les souverains même qui avaient garanti la pragmatique sanction (c'est ainsi que Charles VI avait nommé la loi publiée en 1713 par laquelle il appelait ses filles à la succession de ses états), prirent les armes après sa mort, pour disputer à sa fille son héritage. Les trois branches de la maison de Bourbon, de France, d'Espagne et de Naples, s'allièrent au roi de Sardaigne pour attaquer la maison d'Autriche en Italie. La lutte fut longue et acharnée; et ce qui la rendit surtout désastreuse pour l'Italie, c'est que le roi de Sardaigne quitta, au mois de septembre 1743, l'alliance de la maison de Bourbon pour celle de Marie-Thérèse, dont les Anglais avaient pris la défense. L'Italie presque entière fut exposée aux ravages des armées; et les pays neutres, l'État de l'Église, entre autres, disputés entre les combattants, ne souffrirent guère moins que ceux des puissances belligérantes. Enfin, après sept ans de combats et de malheurs, les articles préliminaires, signés à Aix-la-Chapelle, le 30 avril

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1735 et 1738. — Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 80, sixième période. L. III. — *Galluzzi, Ist. di Toscana.* T. VIII, p. 195, L. IX, cap. IX.

1748, et suivis d'un traité définitif le 18 octobre de la même année, rendirent la paix à l'Italie, et fixèrent les rapports de ses divers états. Le duché de Milan et celui de Mantoue demeurèrent seuls en Italie soumis à une puissance étrangère : ils furent rendus à la maison d'Autriche : mais de nouveaux districts du Milanais en furent détachés en faveur du roi de Sardaigne. Les duchés de Parme et de Plaisance, que le traité précédent avait réunis au Milanais, en furent séparés une seconde fois pour former une souveraineté indépendante en faveur d'une quatrième branche de la maison de Bourbon, de don Philippe, frère du roi d'Espagne et du roi de Naples. Le grand-duché de Toscane fut rendu à l'empereur, mais pour passer à son second fils, et former la souveraineté d'une seconde branche de sa maison. Le duc de Modène et la république de Gênes, qui s'étaient alliés aux Bourbons, furent rétablis dans toutes leurs possessions, et l'indépendance de l'Italie fut entière, autant que les rois qui réglaient son sort pouvaient la concevoir [1].

Mais l'Italie, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, n'eut pas plus de puissance politique qu'elle n'en avait auparavant; elle ne fut pas plus en état de se faire respecter ou craindre de ses voisins; elle ne trouva pas ses habitants plus empressés à défendre un ordre politique qui ne leur assurait ni félicité, ni gloire; et quoiqu'elle l'emportât sur presque toutes les régions du continent en population et en richesses, elle n'obtint pas, à beaucoup près, le respect qu'avait conquis pour son petit peuple le souverain des marches sablonneuses du Brandebourg. Le reste de son histoire générale, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, ne présente plus d'événements; les écrivains pé-

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* Ils finissent à cette époque, ou plutôt à l'année 1749. — Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 385 et suiv., sixième période. L. V. — Wil. Coxe, Histoire de la maison d'Autriche. Ch. CVIII, T. V (trad.), p. 170. — Lacretelle. T. II, L. VIII, p. 412.

riodiques qui se croyaient obligés à donner des nouvelles d'Italie dans leurs journaux, n'ont plus entretenu le public, pendant quarante ans, que de quelques disputes théologiques, de quelques réglements nouveaux établis par les princes, de leur propre volonté, et sans consulter leurs peuples; de fêtes, de mariages, de funérailles et de voyages de souverains. Ceux de ces événements qui ont eu quelques conséquences dans l'avenir se présenteront à leur place dans la revue rapide de l'histoire des divers états de l'Italie.

La Savoie et le Piémont étaient gouvernés, dès le 12 juin 1675, par Victor-Amédée II, qui cependant n'était encore âgé que de trente-quatre ans au commencement du XVIIIe siècle. Il avait marié, en 1697 et 1701, ses deux filles aux deux petits-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne, et il s'était chargé, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, du commandement des armées françaises et espagnoles en Italie, avec le titre de généralissime. Mais l'ambition était bien plus puissante dans son cœur que l'affection paternelle; il avait déjà montré, en 1696, qu'il n'était pas scrupuleux sur l'observation de ses engagements. Il croyait n'avoir pas de plus sûr moyen d'augmenter ses états que de mettre en quelque sorte à l'enchère le prix de son alliance; et si le Milanais était une fois possédé par la maison de Bourbon, il lui restait peu de chances de faire jamais de nouvelles conquêtes. L'empereur et les puissances maritimes lui firent secrètement des offres avantageuses; il les accepta au mois de juillet 1703. Le duc de Vendôme, qui en fut averti, et qui avait avec lui, dans le Mantouan, un corps de troupes piémontaises, les fit désarmer le 29 septembre; et, le 3 décembre de la même année, Louis XIV déclara la guerre à Victor-Amédée. [1].

[1] *Muratori*, *Ann. d'Italia*, *ad ann.* 1703. T. XII, p. 21. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. XIV, T. III, p. 124. — Lahode, Histoire de Louis XIV. L. LVI, T. V.

Le duc de Savoie avait préféré des alliés puissants, mais éloignés, à ceux qui l'entouraient de partout, et qui étaient encore assez forts pour le punir cruellement de sa désertion. Ses états furent envahis de toutes parts en même temps par les armées de France et d'Espagne; la Savoie entière fut conquise; Verceil, Suse, la Brunette, Ivrée, Aoste, Bard, Verrue, Civiasco, Crescentino et Nice furent successivement soumises, en 1704 et 1705, par les ducs de Vendôme et de La Feuillade; Turin même fut assiégée en 1706, et le duc, presque dépouillé de ses états, fut obligé d'envoyer sa famille chercher un asile à Gênes, tandis que lui-même s'enferma dans Cunéo. Il dut alors son salut à un héros issu de sa maison, le prince Eugène de Savoie, alors général de l'empereur, et petit-fils de ce Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, qui, au milieu du XVIIe siècle, avait si longtemps troublé la régence de sa belle-sœur, la duchesse Christine. Le prince Eugène força dans ses lignes, devant Turin, le 7 septembre 1706, l'armée du duc d'Orléans, de La Feuillade et de Marsin, et les contraignit à lever le siége. La France perdit vingt mille hommes dans cette journée, et le duc de Savoie recouvra, avec tout ce qu'il avait perdu, tout le Montferrat, Alexandrie, Valence et la Lomelline, que les alliés lui avaient promis pour récompense de son adhésion [1].

La réunion du Montferrat au Piémont changeait l'existence de cette puissance; les frontières des deux états étaient tellement entremêlées, que leur inimitié faisait perdre à l'une et à l'autre toute chance de bonne administration en temps de paix, ou de défense en temps de guerre. La petite province de Vigevanasco avait été promise au duc de Savoie; mais, dès que les Autrichiens eurent repris possession du Milanais, ils ne

p. 373. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Chap. LXIX, T. IV, p. 93. —
[1] *Muratori, Ann.* 1706. T. XII, p. 40. — Limiers, Histoire de Louis XIV. T. III, L. XV, p. 205. — Will. Coxe, Histoire d'Autriche. T. IV, Ch. LXXIII, p. 160.

voulurent plus se dessaisir d'aucune de ses parties. Cette contestation causa quelque refroidissement entre Victor-Amédée et l'empereur Joseph, et elle empêcha le premier de prendre une part active à la guerre jusqu'à la conclusion du traité d'Utrecht, en 1713, qui consolida les précédentes conquêtes de la maison de Savoie, et y ajouta la Sicile [1].

Le voyage que Victor-Amédée fit en Sicile avec toute sa cour pour s'y faire couronner, et son séjour d'une année à Palerme, épuisèrent les finances du Piémont presque autant que la guerre qu'il venait de terminer. A son arrivée dans cette île, il s'y engagea dans des hostilités d'une autre nature avec le pape Clément XI, pour maintenir les prérogatives de la couronne contre l'autorité du saint-siége; plusieurs des ministres du roi furent frappés de censures, et plusieurs villes furent mises sous l'interdit, tandis que Victor-Amédée exila de Sicile plus de quatre cents ecclésiastiques qui tenaient contre lui le parti du pape; ces troubles religieux remplirent le court règne de Victor-Amédée II en Sicile [2]. Lorsqu'il comptait le plus sur l'alliance de Philippe V, roi d'Espagne, Palerme fut attaquée inopinément par l'armée espagnole le 30 juin 1718, et obligée de capituler. Le vice-roi de Victor-Amédée défendit Syracuse, Messine, Trapani et Mélazzo; mais il avait peu de chances de s'y maintenir longtemps, son maître était trop éloigné et trop faible pour lui envoyer des secours suffisants; aussi, dès le 2 août de la même année, le traité de la quadruple alliance négocié à Londres par l'abbé Dubois n'offrit-il, au lieu de protection à Victor-Amédée, que l'échange infiniment désavantageux de la Sicile contre la Sardaigne, auquel il fut cependant forcé de souscrire, le 18 octobre 1718. Dès lors, renonçant à ses prétentions sur la Sicile, que les Impériaux disputaient aux Espagnols, et prenant le titre de roi de

[1] *Muratori, Annali d'Italia*, 1708. T. XII, p. 56. — [2] *Ibid., ad ann.* 1715. T. XII, p. 94.

Sardaigne, quoiqu'il ne possédât pas dans cette île un pouce de terrain, Victor-Amédée II consacra l'année 1719 à soumettre à l'autorité royale, dans le Piémont, ses propres feudataires, dont il abolit les priviléges et dont il confisqua les régales. Lorsqu'enfin Philippe V eut accédé à la quadruple alliance, il remit, au mois d'août 1720, la possession de la Sardaigne à un envoyé de l'empereur, qui la consigna immédiatement aux troupes de Victor-Amédée [1].

La Sardaigne ne donnait à son roi qu'un vain titre; mais l'acquisition du Montferrat, de l'Alexandrin et de la Lomelline avaient assuré au Piémont une consistance qu'il n'avait jamais eue avant le règne de Victor-Amédée II. Ce prince, qui peut être considéré comme le fondateur de sa monarchie, consacra les dix années suivantes de son règne à augmenter les fortifications de ses villes, à accroître ses forces militaires, à former d'habiles ingénieurs, à rapprocher enfin ses sujets des ultramontains par une éducation plus conforme aux progrès des lumières dans toute l'Europe. Jusqu'à lui le Piémont n'avait eu presque aucune part à la gloire littéraire du reste de l'Italie. En relevant le sentiment d'honneur national chez les Piémontais, Victor-Amédée développa en eux des talents distingués; en même temps, il répara les désastres de l'agriculture, du commerce et des manufactures; il simplifia l'administration de la justice dans les tribunaux; il travailla enfin, avec autant d'activité que d'intelligence, à fermer toutes les plaies de l'état. Après avoir fixé longtemps l'attention de l'Europe sur la brillante carrière qu'il venait de parcourir, Victor-Amédée II, parvenu à l'âge de soixante-quatre ans, lui causa, le 3 septembre 1730, une nouvelle surprise, en abdiquant la couronne en faveur de son fils Charles-Emmanuel III, alors âgé de trente ans. Ses sujets cependant, qui avaient plus souf-

[1] *Muratori. Annali d'Italia. ad ann.* 1718. T. XII, p. 109 et seq. — Lacretelle, Histoire du XVIIIe siècle. T. I, L. II, p. 193-208.

fert de son activité inquiète et de son despotisme, que profité des réformes dont ils ne recueillaient pas encore les fruits, ne dissimulèrent pas la joie que leur causait cet événement. Victor-Amédée avait compté sur la reconnaissance et le respect de son fils ; mais les rapports des princes entre eux ne sont point ceux des liens du sang, la défiance et le soupçon les assiégent; l'affection n'a eu aucune part à leur éducation, la reconnaissance est étouffée dans leur cœur par la flatterie, et la voix de la conscience pervertie par les conseils des courtisans. Victor-Amédée II fut arrêté par ordre de son fils, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1731, avec les circonstances les plus révoltantes; dans sa captivité et durant sa dernière maladie, il ne put obtenir par ses instantes prières que ce fils allât le voir, et il mourut enfin le 31 octobre 1732, au château de Montcaliéri, où il était détenu, à trois milles de Turin [1].

Charles-Emmanuel III ne dégénéra point des princes ses prédécesseurs, ni par son habileté dans la politique, la guerre et l'administration, ni par l'instabilité de ses alliances, qui, de même que celles de ses ancêtres, furent toujours vendues au plus offrant. Dans la guerre de l'élection de Pologne, il surprit les Autrichiens, à qui son premier ministre, le marquis d'Orméa, avait donné par écrit les assurances les plus formelles qu'il ne s'était point allié à la maison de Bourbon, et il conquit en peu de temps tout le Milanais. Il en fut récompensé à la paix par la cession de Novare et de Tortone avec leurs territoires [2].

Dans la guerre de la succession d'Autriche, le roi de Sardaigne offrit d'abord son alliance à la maison de Bourbon;

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, *ad ann.* 1731. T. XII, p. 174. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Ch. LXXXIX, T. IV, p. 422. — Lacretelle, Histoire du XVIIIe siècle. T. II, L. VI, p. 114. — [2] Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 80, sixième période. L. III. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. XC, T. IV, p. 438. Lacretelle, Histoire. T. II, p. 175.

mais la cour d'Espagne, qui prétendait rentrer dans la possession du Milanais, séparé depuis vingt-cinq ans de cette monarchie[1], n'offrit à Charles-Emmanuel, pour acheter son alliance, que de très petits districts de ce duché, qu'elle aurait probablement encore revendiqués si la victoire avait couronné ses armes. Le roi de Sardaigne fit alors un traité provisionnel avec Marie-Thérèse pour la défense du Milanais, auquel il se réservait de pouvoir renoncer, en avertissant la reine un mois d'avance. Ce traité fut signé le 1er février 1742 ; il mit Charles-Emmanuel dans l'obligation d'entrer en guerre avec les Espagnols, qui, sous la conduite de l'infant d'Espagne, don Philippe, envahirent toute la Savoie, tandis que les Piémontais, unis aux Autrichiens, combattirent avec succès les Espagnols dans la Lombardie d'outre-Pô. Mais le roi de Sardaigne n'interrompait point en même temps ses négociations avec la maison de Bourbon. Il faisait entendre aux Espagnols que son alliance leur assurerait la conquête de tout le Milanais, seulement il voulait en être bien payé ; il donna assez de publicité à ces négociations pour que la cour de Vienne, et plus encore son allié, George II, sentissent la nécessité de l'attacher à leur parti. Ceux-ci se résolurent à signer avec lui, le 13 septembre 1745, à Worms, un traité qui ajoutait à ses états Plaisance, Vigévano et le Haut-Novarais, et qui lui donnait pour frontières au levant la Nura, le Tésin et le lac Majeur[2].

Charles-Emmanuel agit avec vigueur, en raison de cette alliance, contre les Français et les Espagnols : mais dans le temps même qu'il les combattait, il négociait sans cesse avec eux pour retourner à leur parti ; il y eut même des préliminaires signés à Turin, le 26 décembre 1745, entre la France et la Sardaigne : les conditions déjà arrêtées auraient affermi

[1] Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CII, T. V, p. 72. — [2] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1742-1743. T. XII, p. 282-380. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. T. V, ch. CIV, p. 103.

la puissance de la maison de Savoie, et assuré l'indépendance des états de l'Italie. Ils abolissaient jusqu'au nom du saint empire romain, qui avait été l'occasion de tant de vexations pour les états prétendus feudataires; et ils excluaient les Français, les Espagnols et les Allemands de toute possession dans la Péninsule. Mais la défiance du roi de Sardaigne, les lenteurs de la cour d'Espagne, et la marche rapide d'une armée de la reine de Hongrie, firent rompre ces négociations; et Charles-Emmanuel, se joignant de nouveau aux Autrichiens, persista dans leur alliance jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui lui confirma à peu près les avantages acquis par le traité de Worms, à la réserve de Plaisance à laquelle il dut renoncer[1].

Le reste du règne de Charles-Emmanuel III, jusqu'à sa mort, survenue le 20 janvier 1773, et celui de son fils Victor-Amédée III, qui lui succéda, furent constamment pacifiques; or, dans un pays où l'on ne permet point au peuple de se mêler de son gouvernement et de sa politique, les temps de paix ne présentent aucun événement à l'historien. On peut regarder l'histoire du Piémont comme absolument nulle pendant toute cette période : le gouvernement n'aurait pas vu sans humeur qu'il en restât quelque souvenir; et aucun écrivain, en effet, ne voulut s'exposer à lui déplaire en racontant ce que l'autorité suprême ensevelissait dans un profond secret.

Le duché de Milan, qui, pendant la guerre de la succession d'Espagne, passa sous la domination de la maison allemande d'Autriche, eut le malheur d'être ravagé par toutes les puissances belligérantes dans chacune des guerres, et démembré par chacun des traités de paix. La capitale perdit beaucoup de sa population et de ses richesses, lorsque plusieurs de

[1] *Muratori, Annali d'Italia,* 1748. T. XII, p. 445. — Histoire de la Diplomatie française. T. V, p. 402, sixième période. L. V. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. T. V, ch. CVIII, p. 170.

ses meilleures provinces furent soustraites à sa domination, pour être données au roi de Sardaigne. Les campagnes souffrirent aussi pendant la guerre ; mais leur prospérité fut plus rapidement rétablie, soit en raison de leur admirable fertilité, soit parce que le gouvernement des Autrichiens fut beaucoup plus juste et plus raisonnable que celui des Espagnols. La maison de Lorraine surtout se montra supérieure à l'ancienne maison d'Autriche, et l'administration du comte de Firmian (1759-1782) a laissé un souvenir de reconnaissance. C'était le sort de l'Italie de recevoir désormais du dehors la lumière qu'elle y avait si longtemps portée, et les provinces gouvernées par des monarques étrangers profitaient des progrès dans les sciences politiques, que les nationaux seuls n'avaient point faits encore. Joseph II s'occupa avec zèle, avec bonne foi, mais souvent avec trop de précipitation, de réformes devenues désormais nécessaires. L'opinion publique était si peu éclairée, qu'elle condamnait presque tout ce que ce prince tentait pour le bien du pays. Ses efforts cependant ne demeurèrent pas vains ; les lettres, les connaissances et quelques vertus publiques recommencèrent à fleurir en Lombardie, et ce fut cette province qui donna le plus d'espérance de voir enfin renaître une nation italienne.

Le duché de Mantoue fut enlevé à ses anciens souverains presque dès le commencement du siècle ; et Joseph II le soumit à celui de Milan, pour compenser en faveur du dernier ce qu'il avait perdu du côté du Piémont. L'imprudent Ferdinand-Charles de Gonzague s'était laissé gagner à prix d'argent, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, pour admettre une garnison française dans Mantoue ; ce fut l'objet du traité qu'il signa à Venise, le 25 février 1701 [1]. Non seulement il attira ainsi la guerre dans ses

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, 1701. T. XII, p. 3. — Limiers, Histoire de Louis XIV. L. XIII, p. 69. — Le Vassor, Histoire de Louis XIII. T. VI, L. XXVI, p. 98. — Will. Coxe

états, tandis qu'il s'étourdissait dans les plaisirs de Venise sur les malheurs de ses sujets. Il donna encore à l'empereur un prétexte pour le mettre comme rebelle au ban de l'empire. En effet, les Français ayant évacué la Lombardie, en vertu de la convention de Milan du 13 mai 1707, Mantoue et tout son duché furent occupés par les Impériaux; le duc fut déclaré coupable de félonie, et ses fiefs furent réunis à la directe de l'empire; peu après il mourut à Padoue, le 5 juillet 1708, sans laisser d'enfant. Mais il restait de sa famille une branche cadette, celle des ducs de Guastalla et de Sabbionetta, princes de Bozzolo, qu'avait formée Frédéric de Gonzague, général distingué au XVIe siècle. Ces ducs réclamèrent vainement une succession qui leur appartenait par les lois de l'empire, et qui demeura confisquée. Leur ligne s'éteignit à son tour dans la personne de Joseph-Marie de Gonzague, qui mourut le 15 août 1746, et la paix d'Aix-la-Chapelle réunit ses petits états à ceux de Parme et de Plaisance[1].

Au commencement du XVIIIe siècle, les duchés de Parme et de Plaisance étaient gouvernés par François Farnèse, qui avait succédé à Ranuce II, son père, le 11 décembre 1694. Dès sa jeunesse il était appesanti par une grosseur démesurée, et devenue héréditaire dans sa famille; de plus, il bégayait, et la faiblesse de son esprit répondait à ces défauts extérieurs: aussi avait-il contracté une crainte extrême de paraître en public, et il se cachait à tous les yeux. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il mit dans ses villes des garnisons pontificales pour faire respecter sa neutralité et celle de l'église dont il se reconnaissait feudataire. Cependant les Allemands violèrent à plusieurs reprises son territoire. N'ayant point eu d'enfants de Dorothée de Neubourg, veuve de son frère aîné, qu'il avait épousée, il maria, le 16 septembre

Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. LXXV, T. IV, p. 211. — [1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1708. T. XII, p. 55. — *Ibid.* 1746. T. XII, p. 400.

1714, Élisabeth Farnèse, fille de celui-ci, à Philippe V, roi d'Espagne. Quoique les femmes ne fussent point appelées à l'hérédité des fiefs de l'église, ce fut Élisabeth qui transmit à la maison de Bourbon des prétentions sur les duchés de Parme et de Plaisance, et qui les fit passer au second de ses fils[1].

François Farnèse n'avait jamais voulu accorder à son frère Antoine un revenu suffisant pour que celui-ci pût se marier; d'ailleurs Antoine était seulement d'une année plus jeune que le duc, sa corpulence était également monstrueuse; aussi regardait-on déjà l'extinction de la maison Farnèse comme certaine, lorsque le traité de la quadruple alliance imposa, en 1720, des lois à l'Espagne, pour terminer la guerre excitée par le cardinal Albéroni. L'héritage de Parme, aussi bien que celui de Toscane, fut assuré à un fils d'Élisabeth Farnèse et de Philippe V, qui ne fut pas roi d'Espagne : les duchés de Parme et de Plaisance furent déclarés fiefs impériaux, malgré les réclamations du pape Clément XI ; et il fut convenu que des garnisons suisses les occuperaient du vivant des derniers princes de la maison Farnèse, pour garantir cette succession éventuelle. Ces arrangements furent encore confirmés par le traité du 30 avril 1725, entre l'Autriche et l'Espagne[2].

L'infant don Carlos, auquel ces principautés italiennes étaient destinées, ne passa point dans la péninsule avant la mort du duc de Parme François, survenue le 26 février 1727. Le frère de ce dernier, don Antoine, qui était alors âgé de quarante-huit ans, se hâta de chercher une femme, pour sauver encore, s'il était possible, la maison Farnèse de son extinction. Il se maria au mois de février 1728 avec Henriette d'Este, troisième fille du duc de Modène. Le pape Benoît XIII,

[1] *Muratori. Annali d'Italia.* 1714. T. XII, p. 91. — [2] *Muratori, Annali d'Italia,* 1720-1725. T. XII, p. 121-141. — *Galluzzi, Istoria di Toscana.* L. IX, cap. III, p. 345, T. VII.

et l'empereur Charles VI, le sommèrent en même temps de recevoir, l'un de l'église, l'autre de l'empire, l'investiture de ses duchés; il craignit de se compromettre avec des souverains tellement plus puissants que lui, et, pour ne point décider entre eux, il refusa l'un et l'autre. Sur ces entrefaites, la France, l'Angleterre et l'Espagne convinrent, par un traité signé à Séville, le 6 novembre 1729, que six mille Espagnols seraient mis en garnison à Livourne, Porto-Ferraïo, Parme et Plaisance, pour assurer la succession de l'infant don Carlos. Cette substitution des troupes espagnoles aux troupes suisses déplut à l'empereur, qui ne voulut point accéder au traité de Séville, et qui fit passer trente mille hommes en Lombardie, pour s'opposer à l'introduction de ces garnisons [1].

Les ducs de Parme et de Toscane, qui voyaient disposer de leur héritage de leur vivant, et contre leur gré, redoutaient également et l'arrivée des troupes étrangères qui viendraient leur faire la loi, et la guerre par laquelle l'empereur semblait prêt à les en défendre. Leur règne se consuma en tristes négociations, qui toutes avaient pour objet l'époque de leur mort, qu'on regardait comme prochaine, encore que tous deux fussent pleins de vie, et au milieu de leur carrière : toutefois aucune troupe espagnole n'était encore arrivée en Italie, lorsqu'Antoine, dernier souverain de la maison Farnèse, mourut, le 20 janvier 1731. Pendant le peu d'années que dura son règne, il considéra les finances de ses états comme une rente viagère; il sacrifia les générations qui devaient le suivre aux jouissances du moment présent, et il ne mit aucune borne à ses profusions, soit pour satisfaire ses goûts, soit pour gagner la reconnaissance des flatteurs et des complaisants qui l'entouraient [2].

[1] *Muratori, Annal. d'Ital., ad ann.* 1729. T. XII, p. 156. — Hist. de la Diplom. franç. T. V, p. 60, sixième période. L. III. — *Galluzzi, Stor. del gran Ducato.* L. IX, c. VI, T. VIII, p. 66. — [2] *Muratori, Annali d'Italia*, 1731. T. XII, p. 170.— *Galluzzi, Istoria di*

La duchesse Henriette, veuve du dernier duc de Parme, se croyait grosse; et ce fut seulement au mois de septembre de la même année qu'elle reconnut s'être trompée, et qu'elle quitta Parme pour retourner à Modène. Cette incertitude donna le temps aux autres puissances de s'entendre sur leurs prétentions. Le général impérial avait pris possession, dès le 23 janvier 1731, de Parme et de Plaisance, pour le compte, il est vrai, de l'infant d'Espagne, mais avec des troupes allemandes; un commissaire pontifical, qui se trouvait alors à Parme, protesta solennellement le lendemain contre cette prise de possession contraire à la suzeraineté de l'église. Une nouvelle convention signée le 22 juillet 1731, entre l'empereur, le roi d'Espagne et l'Angleterre, confirma les arrangements de la quadruple alliance. Ce fut seulement le 27 décembre de la même année que l'infant don Carlos arriva à Livourne, avec les troupes espagnoles qui devaient le mettre en possession de ses nouveaux états. Après avoir séjourné plusieurs mois en Toscane auprès du grand-duc Jean-Gaston de Médicis qu'on forçait à l'adopter en quelque sorte et à le reconnaître pour son héritier présomptif, don Carlos fit son entrée à Parme le 9 septembre 1732 [1].

L'empereur Charles VI avait donné pour tuteur à don Carlos sa grand'mère, la duchesse Dorothée, veuve d'Édouard et de François Farnèse, et le grand-duc de Toscane; mais, dès l'année suivante, la maison de Bourbon ayant attaqué celle d'Autriche, don Carlos, qui le 20 janvier 1733 avait accompli sa dix-septième année, se déclara lui-même majeur et prit en même temps le commandement en chef de l'armée espagnole en Italie. Comme le duc de Savoie, Charles-Emmanuel III, avait pris de son côté le commandement de l'armée française,

Toscana. L. IX, c. VII, T. VIII, p. 116. — Will. Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. Ch. LXXXVIII, T. IV, p. 410. — [1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1731-1732. T. XII, p. 171. — *Galluzzi, Storia di Toscana,* L. IX, c. VII, T. VIII, p. 115.

et qu'il achevait rapidement la conquête du Milanais, don Carlos, qui n'était plus nécessaire en Lombardie, se dirigea, au commencement de février 1734, avec l'armée espagnole, vers le royaume de Naples dont il allait tenter la conquête. Dès lors, cependant, espérant échanger les deux petits duchés de Parme et de Plaisance contre une monarchie plus puissante, et ne comptant point rentrer dans l'héritage qui lui avait été si longtemps destiné, il dépouilla les palais des Farnèse de leur plus riche mobilier pour l'emporter avec lui. Le duc de Montémart, qui dirigeait ses opérations, battit, près de Bitonto, le 27 mai, la petite armée impériale qui seule lui avait opposé quelque résistance, car, dès le 9 avril, la capitale avait ouvert ses portes aux Espagnols. Avant la fin de la campagne, les deux royaumes de Naples et de Sicile furent entièrement soumis à don Carlos [1].

Encore que ce jeune prince, en quittant Parme, eût paru renoncer à cette souveraineté, les faciles succès qu'il obtint dans le royaume de Naples rallumèrent son ambition et celle de son père. Ils se flattèrent de recouvrer tout ce que la paix d'Utrecht avait fait perdre en Italie à la couronne d'Espagne, et le duc de Montémart reprit, en 1735, la route de Lombardie pour y tenter de nouvelles conquêtes. Mais le cardinal de Fleury ne voulut pas servir plus longtemps l'ambition de l'Espagne; il fit signer, le 3 octobre, à Vienne, des préliminaires de paix avec l'empereur, et il donna ordre au duc de Noailles de ne prêter plus aucune assistance au général espagnol; en sorte que le duc de Montémart, pressé tout à coup par les Allemands, fut contraint à faire, au travers de la Toscane, une retraite précipitée vers le royaume de Naples [2].

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1734, p. 205. — *Galluzzi, Stor. di Toscana.* L. IX, c. IX, T. VIII, p. 179. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. XC, T. IV, p. 447. — [2] *Muratori, Ann. d'Italia, ad ann.* 1735. T. XII, p. 217. — *Galluzzi, Storia di Toscana.* L. IX, c. IX, p. 198. — Will. Coxe. Ch. XCI, p. 465.

Au mois d'avril de l'année suivante, les garnisons espagnoles qui occupaient Parme et Plaisance évacuèrent ces deux cités, emportant en même temps les bibliothèques et la galerie des Farnèse, tous les tableaux, tous les meubles et tous les effets précieux des palais dévastés; en sorte que les peuples joignirent à la douleur de perdre leur indépendance, celle de voir enlever tous les ornements de leurs cités. Les ministres espagnols délièrent alors, au nom de don Carlos, les sujets de Parme et de Plaisance de leur serment de fidélité; et ils partirent ensuite, sans consigner ces états aux Autrichiens. Aussitôt qu'ils se furent retirés, le prince de Lobkowitz en prit possession, le 3 mai 1736, au nom de l'empereur [1].

Parme et Plaisance ne demeurèrent pas longtemps réunies au duché de Milan. A peine cinq ans s'étaient écoulés depuis leur cession à la maison d'Autriche, lorsque cette maison vint à s'éteindre; et le roi d'Espagne ayant élevé des prétentions à l'héritage de Charles VI, le duc de Montémart débarqua, le 9 décembre 1741, à Orbitello, avec une armée espagnole destinée à tenter de nouvelles conquêtes en Italie. La reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, avait un second fils nommé don Philippe, né le 5 mars 1720. Cette princesse ambitieuse, qui regrettait toujours l'héritage de sa famille, résolut de faire à ce fils un établissement en Italie; elle le mit à la tête d'une armée espagnole, formée en 1742 sur les frontières de la Provence. Cette armée occupa toute la Savoie; mais elle fut longtemps avant de pouvoir pénétrer en Italie. Le roi de Naples avait été contraint par l'amiral Natheus à s'engager à la neutralité, le 19 août 1742, pour éviter un bombardement de sa capitale. Le duc de Modène, qui avait embrassé le parti français, avait été expulsé de ses états; les duchés de Parme

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, 1736. T. XII, p. 223. — *Galluzzi*, *Istoria*. L. IX, c. X, p. 213. — *Muratori*, *Annali d'Italia*, 1741 et seq., p. 271. — Will. Coxe. Ch. CVI, T. V,

et de Plaisance étaient occupés par les Allemands; et ce ne fut pas avant le mois de septembre 1745 que l'infant don Philippe put entrer dans les états auxquels il prétendait [1].

A peine don Philippe avait eu quelques succès en Lombardie, que la cour d'Espagne songea à lui faire une souveraineté non plus de Parme et de Plaisance seulement, mais de tout le Milanais. Il entra en effet à Milan le 16 décembre 1745. La seconde défection du roi de Prusse, qui fit sa paix particulière avec Marie-Thérèse, permit à celle-ci de diriger la plus grande partie de ses forces vers l'Italie. Don Philippe fut forcé d'abandonner Milan le 19 mars; et, avant la fin de la campagne de 1746, les Français et les Espagnols furent chassés de toute la Lombardie [1].

Durant la même campagne, don Philippe avait perdu son principal appui; son père Philippe V était mort le 9 juillet 1746. Ferdinand VI, fils de Philippe V, du premier lit, qui avait succédé à la couronne d'Espagne, ne prenait point un intérêt si vif à l'établissement des enfants de sa belle-mère. Aussi la cour d'Espagne se contenta-t-elle d'obtenir, par le traité d'Aix-la-Chapelle, les deux duchés de Parme et de Plaisance, qui redevinrent ainsi indépendants, le 18 octobre 1748, et auxquels seulement le petit duché de Guastalla fut annexé [3].

La guerre de la succession d'Autriche avait en quelque sorte intéressé toute l'Europe à la transmission de l'héritage des Farnèse à une branche des Bourbons. Mais, après cet événement, les états de Parme et de Plaisance retombèrent dans l'obscurité pendant le règne de l'infant don Philippe, qui mourut le 18 juillet 1765, et pendant celui de son fils et

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1746. T. XII, p. 347. — OEuvres posthumes de Frédéric II. *Histoire de mon temps.* Ch. X-XIV, T. II, p. 77. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CVII, T. V, p. 153. — [2] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1748. T. XII, p. 445. — Histoire de la Diplomatie française, sixième période. L. V, T. V, p. 417. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. Ch. CVIII, T. V, p. 177.

successeur don Ferdinand. Cependant le goût du premier de ces princes pour les lettres et la philosophie, la protection qu'il accorda aux écrivains français, le choix qu'il fit, pour élever son fils, de l'abbé de Condillac, introduisirent en Lombardie des idées nouvelles, avec un sentiment de liberté civile et religieuse que le gouvernement espagnol en avait sévèrement banni. Les villes de Parme et de Plaisance, qui avaient bien peu participé dans les siècles précédents à la gloire littéraire de l'Italie, parurent animées d'une vie nouvelle, et l'on y vit fleurir plusieurs hommes distingués.

Les duchés de Modène et de Reggio n'éprouvèrent, dans la première moitié du XVIIIe siècle, guère moins de calamités que ceux de Parme et de Plaisance. Renaud d'Este, qui régnait à Modène dès l'an 1694, embrassa le parti impérial dans la guerre de la succession d'Espagne. Tous ses états furent en conséquence envahis par les Français, et le duc se réfugia à Bologne jusqu'en 1707, que la Lombardie fut évacuée par les armées des Bourbons. La paix d'Utrecht le confirma dans les possessions qu'il avait avant la guerre; il y ajouta, en 1718, le petit duché de la Mirandole, qu'il acheta de l'empereur après que celui-ci l'eut confisqué sur François Pic, dernier prince de cette maison. Fidèle au même parti, Renaud fut pour la seconde fois obligé de s'enfuir à Bologne dans la guerre de 1734, tandis que ses états furent occupés par les troupes françaises et espagnoles. Il rentra dans sa capitale le 24 mai 1736; et il y mourut au bout de dix-sept mois, le 26 octobre 1737, âgé de quatre-vingt-deux ans [1].

Le duc Renaud, qui avait été cardinal, qui n'avait déposé l'habit ecclésiastique qu'à l'âge de quarante ans, et qui était parvenu à une grande vieillesse au temps de la dernière guerre où il se trouva engagé malgré lui, ne prenait aucune part à

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1737. T. XII, p. 237.

ses opérations. Son fils François III, qui lui succéda, avait eu au contraire des goûts et une éducation militaires. Avant de monter sur le trône, il avait fait une campagne contre les Turcs : il rechercha l'alliance de la maison de Bourbon dans la guerre de la succession d'Autriche; et il fut nommé généralissime des troupes françaises et espagnoles employées en Italie contre Marie-Thérèse. Il donna par là une occasion aux Autrichiens d'envahir ses états, de les dévaster, de les écraser de contributions, tandis qu'il conduisit son armée dans l'état pontifical, où il se maintint longtemps; puis dans la rivière de Gênes, la Provence et la Savoie, où il courut la même fortune que l'infant don Philippe. Il fut rétabli dans ses états, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais il les trouva ruinés par les déprédations des troupes autrichiennes et piémontaises qui les avaient occupés pendant plusieurs années, et il augmenta encore leur détresse par la pesanteur des impositions auxquelles il les soumit, et le mauvais système de ses finances. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 23 février 1788. La réputation des deux plus érudits entre les Italiens, de Muratori et de Tiraboschi, tous deux ses sujets et ses pensionnaires, a réfléchi quelque gloire sur son règne.

Il était dans la destinée des duchés de Modène et Reggio d'être gouvernés par des vieillards. Hercule III, fils de François III, était marié depuis quarante ans quand il succéda à son père. Il avait épousé, au mois de septembre 1741, Marie-Thérèse Cybo, fille et unique héritière de don Aldérano Cybo, dernier duc de Massa et Carrara; et il avait ainsi fait entrer dans sa famille un quatrième petit duché, outre ceux de Modène, Reggio et la Mirandole. Le duché de Massa et Carrara était un des nombreux petits fiefs impériaux possédés par les marquis Malaspina, entre la Ligurie, la Lombardie et la Toscane. Deux siècles et demi auparavant il avait passé, par

une femme, sous le titre de marquisat, à Franceschetto Cybo, fils d'Innocent VIII; il avait été érigé en duché en 1664, et de nouveau il passait, par une femme, à la maison d'Este [1]. Hercule III, parvenu à la couronne ducale dans un âge avancé, fut accusé, plus encore que ses deux prédécesseurs, de l'avarice qu'on reproche souvent à la vieillesse. Il amassait un trésor qui, loin de servir à sa défense au moment du besoin, augmenta son danger, en excitant la cupidité de ses ennemis. Il maria sa fille unique, le 14 octobre 1771, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et cette princesse est demeurée le seul représentant des princes d'Este, autrefois souverains de Ferrare, Modène et Reggio; des Malaspina et des Cybo, souverains de Massa et Carrara; des Pischi, souverains de la Mirandole; et des Pii, souverains de Carpi et Correggio : car toutes les maisons souveraines d'Italie semblaient atteintes par une même fatalité, et la maison d'Este elle-même était prête à s'éteindre, lorsqu'elle perdit ses états par les guerres de la révolution.

On avait vu finir à Naples les maisons de Durazzo, d'Anjou et d'Aragon, à Milan les Visconti et les Sforza, les Paléologue au Montferrat, les Montéfeltro et La Rovère à Urbin, les Gonzague à Mantoue, à Guastalla et à Sabbionetta; les Farnèse à Parme et à Plaisance; et l'Italie vit aussi s'éteindre au XVIIIe siècle, avant la maison Cybo et celle d'Este, la maison de Médicis, qui, héritant d'une gloire acquise par des parents fort éloignés, était illustre à raison des grands citoyens de Florence qu'elle avait produits, non à raison de ses grands-ducs.

Cosme III régnait à Florence depuis 1670, et déjà, même en montant sur le trône, sa vie était empoisonnée par ses démêlés avec Marguerite d'Orléans, sa femme, à laquelle il était

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, 1741. T. XII, p. 274.— *Viani*, *Storia e monete di Massa* Ch. XIV, p. 59.

devenu insupportable par ses soupçons et sa tyrannie minutieuse; mais il n'avait pas eu moins à souffrir, à son tour, des extravagances de cette princesse française, ou du mépris qu'elle lui témoignait. Malheureux lui-même dans son intérieur, il semblait ne pouvoir s'intéresser à un mariage sans le rendre malheureux et infécond. Son fils aîné, Ferdinand, qui mourut avant lui, le 30 octobre 1713, quoiqu'âgé déjà de cinquante ans, n'eut point d'enfants de Violante-Béatrix de Bavière, qu'il avait épousée en 1688. Sa fille, Anne-Marie-Louise, n'en eut point non plus de Jean-Guillaume, électeur palatin, qu'elle épousa en 1691. Son second fils, Jean-Gaston, n'en eut pas davantage de la princesse de Saxe-Lavembourg, qu'il épousa en 1697 [1]. Pour éviter l'extinction de sa famille, qui paraissait imminente, Cosme III engagea enfin, en 1709, son frère, François-Marie, âgé de cinquante ans, à renoncer à la pourpre romaine dont il était revêtu, et à épouser Éléonore de Gonzague, fille du duc de Guastalla. Mais ce mariage ne fut pas plus heureux que les autres. Ferdinand et François-Marie précédèrent Cosme III au tombeau : Jean-Gaston, séparé de sa femme, accablé d'infirmités, ne pouvait plus conserver aucune espérance d'avoir des enfants, et Cosme voyait avec une amère douleur les plus grandes puissances de l'Europe s'occuper, pendant sa vie et celle de son fils, de disposer de sa succession. Il réclama vainement en faveur des droits de la république florentine, dont ses ancêtres n'étaient que les représentants, et à qui la souveraineté devait retourner à l'extinction de la ligne des Médicis [2]. Il essaya aussi d'assurer son héritage à sa fille, celui de ses enfants qu'il préférait; il voulut au moins décider lui-même entre les prétendants à la couronne de Toscane; mais les diplomates européens, ne te-

[1] *Galluzzi*, *Storia di Toscana*. L. VIII, c. IV, p. 101, T. VII. *Ibid.* Cap. V, p. 125. *Ibid.* L. IX, cap. I, p. 305. — [2] *Galluzzi*, *Storia del gran Ducato*. L. VIII, cap. IX, p. 240. *Ad ann.* 1710. T. VII.

nant pas plus de compte de ses droits que de ceux de son peuple, ne l'écoutèrent pas même, en réglant le sort de ses états. Il mourut enfin le 31 octobre 1723, après avoir été abreuvé de mortifications, et avoir éprouvé autant de soucis qu'il avait causé de maux à ses peuples [1].

Jean-Gaston, qui succéda à Cosme III, avait été en butte aux persécutions des hypocrites qui infestaient la cour de son père : il n'avait jamais trouvé dans son palais qu'ennui, que gêne et que tristesse. Dès qu'il fut délivré de la contrainte dans laquelle il avait vécu jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, il chercha, en s'entourant de bouffons et d'hommes uniquement occupés de le réjouir, à se distraire, et de ses infirmités qui le retenaient presque constamment au lit, et du partage de sa succession, dont on faisait retentir l'Europe. Jean-Gaston était bon homme ; mais il ne voyait point d'avenir devant lui : il ne songeait point à la misère des sujets qu'il n'avait pas sous les yeux, moins encore à celle qui viendrait après lui ; et il ne mettait aucune borne à ses dissipations, pour que tous ceux qui l'approchaient se retirassent d'auprès de lui avec un visage satisfait. Les finances furent dilapidées ; l'administration tomba entre les mains de valets et de gens tout à fait méprisables. Il mourut enfin, à l'âge de soixante-six ans, le 9 juillet 1737, laissant à ses successeurs beaucoup à faire pour réparer les maux de la Toscane [2].

Le duc de Lorraine, François, époux de Marie-Thérèse, auquel la Toscane avait été assignée en partage, vint, au mois de janvier 1738, visiter ses nouveaux états ; mais il n'y fit qu'une courte demeure. Le prince de Craon, Marc de Beauveau, qui l'avait élevé, avait été chargé de recevoir le serment des nouveaux sujets de François ; et il gouverna la Toscane avec l'autorité d'un vice-roi. Ce fut de concert avec le

[1] *Galluzzi Storia.* L. IX, c. IV, p. 22, T. VIII. — [2] *Ibid.* L. IX, c. X, p. 210.

comte de Richecourt, le ministre le plus distingué du nouveau grand-duc, qui, en 1745, reçut le titre d'empereur. Tous deux travaillèrent à réformer les lois de la Toscane, à en rétablir les finances, et à rendre l'administration de la justice plus impartiale et plus régulière.

La veuve de l'électeur palatin, sœur de Jean-Gaston, qui était revenue à la cour de son père en 1717, et qui avait eu le plus grand crédit sur lui, avait survécu à son frère, qui ne l'aimait point et qui n'en était point aimé. Cette princesse consentit, le 31 octobre 1737, à céder à la maison de Lorraine tout l'héritage mobilier et immobilier de la maison de Médicis, en échange contre une pension viagère de quarante mille écus florentins. Le grand-duc François lui accorda le titre de régente, des gardes au palais, et toute l'apparence d'une cour. Elle mourut enfin à Florence, le 18 février 1743, à l'âge de soixante-seize ans. En elle ne s'éteignit point la maison de Médicis; il en subsistait et subsiste toujours une branche, née d'un des ancêtres de Cosme, le Père de la patrie; mais comme elle n'avait point été comprise dans le décret de Charles-Quint, il ne fut jamais question de l'appeler à la succession[1].

L'empereur François Ier, qui, en Toscane, portait le nom de François II, mourut à Vienne, le 18 août 1765. Tandis que son fils aîné Joseph II lui succédait dans les états d'Autriche, le second, Pierre-Léopold, âgé seulement de dix-huit ans, fut déclaré grand-duc de Toscane, et vint prendre possession de sa principauté le 11 septembre 1665. Nul état d'Italie n'a jamais dû à aucun souverain autant que la Toscane à Pierre-Léopold. Occupé constamment à réformer tous les abus introduits pendant plus de deux cents ans par une administration vicieuse, il simplifia les lois civiles, il adoucit les lois criminelles, il rendit au commerce la liberté, il retira

[1] *Galluzzi, Storia di Toscana.* Lib. IX, cap. X et ultim., p. 250.

des provinces entières de dessous les eaux, et il en partagea la propriété entre des cultivateurs industrieux qu'il ne chargea que d'un fermage peu onéreux : il doubla ainsi les produits de l'agriculture ; il rendit à ses sujets une activité et une industrie qu'ils avaient abandonnées depuis longtemps. Il essaya aussi de mettre un frein à la corruption des mœurs, et de réprimer les excès de la superstition ; mais il fatigua quelquefois ses sujets par une vigilance trop inquisitive, et il éprouva une violente opposition à ses réformes ecclésiastiques de la part du concile provincial qu'il assembla le 23 avril 1787. Les préjugés des prêtres et les vices du peuple se liguèrent contre un prince peut-être trop actif dans son désir de faire le bien ; et lorsque la mort de Joseph appela Léopold à céder le grand-duché à son second fils pour prendre la couronne impériale, le peuple toscan ne parut point assez se souvenir de tout ce qu'il devait à ce grand prince.

Les deux royaumes de Naples et de Sicile, auxquels la guerre de l'élection de Pologne avait rendu, en 1738, un monarque indépendant, eurent aussi lieu de s'applaudir de ce qu'il leur apportait les opinions et l'énergie d'une nation étrangère. Les peuples que le despotisme a trop longtemps corrompus tombent enfin dans un sommeil léthargique dont ils ne peuvent plus se réveiller par leurs seules forces ; ils ont besoin alors que de nouvelles idées leur soient apportées du dehors, que des exemples nouveaux soient mis sous leurs yeux, qu'un mélange d'éléments divers cause dans leur sein une fermentation vivifiante. Trois des fils de Philippe V, Ferdinand VI en Espagne, Charles VII à Naples, et Philippe à Parme réveillèrent, par l'introduction d'une cour française, par des livres, des institutions et des pensées françaises, l'activité longtemps endormie des peuples du midi qu'ils gouvernèrent, en Espagne et en Italie. Les trois fils de Philippe V parurent n'avoir rien conservé de la craintive superstition de leur père,

ou des intrigues artificieuses de leur mère. Ils montrèrent dans leur administration le désir du bien, de l'indépendance dans l'esprit, et même des idées libérales.

Don Carlos, qui se fit appeler Charles VII de Naples, Charles V de Sicile, et qui fut ensuite Charles III d'Espagne, fit beaucoup de bien aux deux premiers royaumes pendant les onze années qu'il les gouverna depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. Cependant sa tâche était à peine commencée, et il aurait fallu continuer longtemps encore à travailler dans le même esprit, pour produire une réforme durable, dans un pays où tant de choses étaient à refaire. Charles pouvait à peine se flatter que son successeur fût en état de suivre ses vues : l'état où il voyait sa famille était profondément affligeant ; elle paraissait frappée d'un vice héréditaire dans ses facultés intellectuelles. Philippe V, son père, avait passé la plus grande partie de sa vie dévoré par une mélancolie soupçonneuse, qui lui faisait fuir tout commerce avec les hommes, et qui, dans un particulier, aurait reçu les noms de vapeurs ou de folie [1]. Ferdinand, son frère, subjugué par sa femme, princesse de Portugal, était tombé, à la mort de celle-ci, le 27 août 1758, dans un état plus déplorable encore ; il passait tour à tour des accès furieux de frénésie à des intervalles où il était livré au plus sombre désespoir, encore qu'on les appelât lucides. Ce délire dura tout près d'une année : Ferdinand VI mourut enfin le 10 août 1759 ; et comme il ne laissait point d'enfants, Charles passa du trône de Naples à celui d'Espagne. Le fils aîné de celui-ci, Philippe-Antoine, alors âgé de douze ans, était réduit à un tel état d'imbécillité, qu'il fut nécessaire de l'écarter de la couronne : Charles fit reconnaître le second, âgé de onze ans, pour prince des Asturies ; ce fut ensuite Charles IV d'Espagne ; et il déclara le troisième,

[1] Saint-Simon, Mémoires secrets de la Régence. Liv. IV, ch. I, T. VII, OEuvres p. 178.

qui n'avait que neuf ans, roi des Deux-Siciles; c'est Ferdinand IV. Pendant la minorité de celui-ci, et longtemps encore après son terme légal, Charles III exerça une influence décisive sur les conseils des Deux-Siciles [1].

Dans aucun siècle l'église romaine n'a porté sur la chaire de saint Pierre plus d'hommes distingués par leur moralité, leur bon esprit, quelquefois leur amour pour leurs sujets, et même leurs sentiments libéraux. Toutefois ces papes si dignes de respect et d'estime n'ont pu arrêter la décadence effrayante et toujours plus rapide de l'État de l'Église, ni remédier aux vices d'un gouvernement dont le principe est de confier toutes les branches de l'administration à ceux qui entendent le mieux la théologie et le moins les affaires.

Clément XI (Jean-François Albani), qui régna du 24 novembre 1700 au 19 mars 1721, fut, presque malgré lui, l'auteur des persécutions dirigées en France contre les Jansénistes. La fameuse constitution *Unigenitus* lui fut arrachée par l'intrigue : elle compromit son autorité, et fut la grande affaire politique de son règne. La guerre de la succession d'Espagne se faisait autour de ses frontières; et tandis qu'il était réduit par sa faiblesse à reconnaître celui des deux concurrents dont il avait le plus à craindre, chacune des deux puissances rivales lui reprochait tout ce qu'il accordait à l'autre, et en punissait ses sujets [2].

Le cardinal Michel-Ange Conti, qui fut élu pape le 28 mai 1721 sous le nom d'Innocent XIII, ne régna point assez longtemps pour laisser un souvenir distinct de son administration : elle n'est presque signalée que par l'obligation qui lui fut imposée de donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois, et par la réhabilitation du cardinal Albéroni, contre lequel son

[1] Histoire de la Diplomatie française ; septième période. L. II, T. VI, p. 270. — [2] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1713, p. 87. Bulle *Unigenitus*, ann. 1721, p. 126.

prédécesseur avait fait commencer des poursuites juridiques [1].

Innocent XIII mourut le 7 mars 1724; le cardinal Vincent-Marie Orsini, qui lui fut donné pour successeur, le 29 mai 1724, prit le nom de Benoît XIII. Déjà affaibli par son grand âge, il ne fit rien qui répondît à ses intentions pieuses et pacifiques : sa conduite privée fut toujours pleine de douceur, d'humilité, de charité; il voulut sincèrement mettre fin aux persécutions du jansénisme, ses bulles produisirent un effet tout contraire; et son administration à Rome fut signalée par les concussions et l'avarice du cardinal Coscia de Bénévent, à qui il accorda une aveugle confiance; il en résulta un déficit annuel d'environ cent vingt mille écus romains dans les revenus de la chambre apostolique : il fallut le couvrir par de nouveaux emprunts, et ajouter ainsi à la masse déjà énorme des dettes précédentes. Benoît XIII mourut le 21 février 1730, et à l'instant même un soulèvement éclata à Rome : le peuple voulut se faire justice par lui-même du cardinal Coscia et de tous les ministres subalternes qu'il avait fait venir de Bénévent; ils étaient accusés d'avoir vendu la justice, les emplois, les grâces ecclésiastiques; et la clameur publique força le successeur de Benoît XIII à faire le procès du cardinal Coscio, et à l'enfermer au château Saint-Ange [2].

Ce successeur fut Laurent Corsini, Florentin, qui fut élu le 12 juillet 1730, et qui prit le nom de Clément XII. Il était âgé de soixante-dix-huit ans lors de son élection, et sa vie se prolongea dix ans encore; car tel est le malheureux sort des états romains, que le pouvoir absolu y est presque toujours confié à un homme qui doit apprendre le métier difficile de souverain à l'âge où il conviendrait au contraire de renoncer à toute affaire. Celles dont Clément XII se trouvait chargé

[1] *Muratori, Annali.* 1721, p. 128. — [2] *Ibid. ad ann.* 1726, p. 143; ann. 1729, p. 159; 1730, p. 162, T. XII.

présentaient plusieurs difficultés : aucun des monarques de l'Europe, même dans les pays qui paraissaient encore accablés par le joug de la superstition, ne conservait plus avec le saint-siége l'esprit de soumission dont leurs prédécesseurs s'étaient fait un devoir. La cour de Portugal s'engageait avec la cour de Rome dans des disputes d'étiquette qui prenaient un caractère sérieux ; celle de Turin avait réuni au domaine de la couronne beaucoup de fiefs ecclésiastiques ; celle de France faisait bloquer le comtat d'Avignon, pour des disputes de contrebande ; et les cours de Vienne et de Madrid disposaient des duchés de Parme et de Plaisance, comme s'ils étaient fiefs de l'empire, tandis que depuis deux cents ans ils étaient reconnus pour fiefs de l'église. Quoique Clément XII pût s'apercevoir du changement de l'esprit du siècle, il ne savait se résoudre à abandonner aucun des droits exercés par ses prédécesseurs, et son règne entier fut consacré à des disputes pénibles [1].

Après les préliminaires de paix, signés à la fin de l'année 1735, entre la France et l'Autriche, sans que l'Espagne eût encore voulu y souscrire, le comte Kevenhuller poursuivit l'armée espagnole du duc de Montemart qui se retirait vers le royaume de Naples ; le premier entra avec trente mille Autrichiens dans les trois légations ; il laissa vivre ses troupes à discrétion chez les malheureux habitants du Bolonais, du Ferrarais et de la Romagne, tandis que les Espagnols et les Napolitains ne ménagèrent pas davantage Vellétri et Rome même, en sorte que l'État de l'Église, sans s'être départi de la neutralité, éprouva, sous le pape Clément XII, presque tous les malheurs de la guerre [2].

Dans la dernière année du pontificat de Clément XII, le cardinal Albéroni, qu'il avait fait légat de Romagne, essaya de réunir au saint-siége la petite république de San-Marino,

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1733, p. 183. — [2] *Ibid.* 1735, p. 218.

trop faible et trop pauvre pour avoir jusqu'alors tenté l'ambition de personne. Le gouvernement de cette bourgade avait dégénéré en oligarchie, et Albéroni avait prétendu que les mécontents, qui formaient de beaucoup le plus grand nombre, désiraient se soumettre à la souveraineté du saint-siége ; il ne fallut au cardinal Albéroni que deux cents soldats, secondés par les sbires de Romagne, pour se rendre maître, au milieu d'octobre 1739, de tout l'état de San-Marino. Mais les réclamations des habitants furent portées au pape, et celui-ci eut l'intégrité de reconnaître qu'il avait donné trop précipitamment son consentement à son légat : il ordonna que les habitants de San-Marino fussent appelés à émettre librement leur vœu ; et lorsqu'il vit que ceux-ci réclamaient unanimement leur indépendance, il les fit mettre en liberté. Ce pontife ne survécut que peu de jours à cette action honorable ; depuis longtemps il ne pouvait plus quitter le lit, et il avait perdu l'usage de ses yeux lorsqu'il mourut, le 6 février 1740 [1].

Clément XII eut pour successeur Benoît XIV, auparavant Prosper Lambertini, le plus vertueux, le plus éclairé et le plus aimable des pontifes romains ; il était né le 13 mars 1675, et il fut élu le 17 août 1740. Benoît XIV sut le premier se relâcher avec dignité des prétentions de la cour de Rome, et se conformer à l'esprit du siècle, sans ébranler sa propre église ; il assoupit les disputes du jansénisme, il obtint le respect et l'estime des princes et des peuples protestants, et des philosophes de toute nation et de toute croyance [2] ; mais les souverains catholiques violèrent cruellement la neutralité qu'il avait professée et la tranquillité de ses états ; il avait terminé dès la première année de son règne tous les différends que lui avaient laissés ses prédécesseurs avec les cours d'Espagne, de

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ad ann.* 1739-1740, p. 253 et seq — *Melchiore Delfico, Storia di San-Marino.* Cap. VIII, p. 222. — [2] Lacretelle, Histoire de France au XVIIIe siècle. T. III, L. X, p. 205.

Portugal, des Deux-Siciles et de Sardaigne; tandis que la même année, la guerre pour la succession d'Autriche redoubla les difficultés et les dangers de l'État de l'Église. Le duc de Montémart, général espagnol, fut le premier à violer sa neutralité; il entra dans le patrimoine de saint-Pierre au mois de février 1742, avec l'armée qui avait débarqué à Orbitello, et qui allait rejoindre en Romagne celle du duc de Castro-Pignano, général napolitain. Leur présence attira dans l'État de l'Église l'armée autrichienne et piémontaise qui venait pour les combattre; dès lors, et tant que dura cette guerre, l'État de l'Église fut constamment traversé et souvent dévasté par les différentes armées. La bataille de Vellétri, du 11 août 1744, entre le prince de Lobkowitz, le roi de Naples et le duc de Modène, fut plus fatale à cette ville malheureuse qu'à l'une ou à l'autre armée, qui y répandirent cependant beaucoup de sang [1]. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Benoît XIV obtint quelques dédommagements pour les maux infligés à ses sujets; mais ils étaient loin de compenser le dommage éprouvé. La sagesse et l'économie du pape furent pour eux d'un plus grand avantage; elles comblèrent le déficit des finances, diminuèrent la dette, et commencèrent à rétablir le commerce et l'agriculture. La mort de Benoît XIV, survenue le 3 mai 1758, ne lui permit point d'accomplir tout le bien qu'il méditait.

Charles Rezzonico, Vénitien, succéda, le 6 juillet 1758, à Benoît XIV, et prit le nom de Clément XIII. Il montra à son tour un grand zèle pour la réforme des mœurs, pour la défense de la foi, pour la correction du clergé; mais il était loin d'avoir les talents, l'adresse, la mesure, en même temps la fermeté de son prédécesseur. Il fut entraîné dans des démarches contradictoires et souvent imprudentes, pour faire face

[1] *Muratori, Annali d'Italia, ann.* 1744, p. 310. — Will. Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. T. V, Ch. CV, p. 119.

à la disette qui tourmenta ses états de 1764 à 1766 : il voulut soutenir les anciennes prétentions du saint-siége sur le duché de Parme ; et, à cette occasion, il se brouilla, en 1768, avec les trois autres cours de la maison de Bourbon : en sorte que la France se saisit d'Avignon, Naples de Bénévent, et que l'Espagne menaça d'arrêter les revenus de l'église. La suppression de l'ordre des Jésuites, que les mêmes cours sollicitaient, jeta Rezzonico dans de plus grands embarras encore. il prit le moment où leur société venait d'être proscrite en Portugal et en France, pour confirmer tous leurs priviléges, dans la bulle *Apostolicam,* et faire l'éloge le plus pompeux de leurs services et de leurs talents. La brouillerie entre le pape et ces diverses cours prenait le caractère le plus inquiétant, lorsque Clément XIII mourut presque subitement dans la nuit du 3 février 1769.

Un digne émule de Lambertini fut donné pour successeur à Rezzonico, dans la personne de Laurent Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV. Il calma par une sagesse constante, un profond secret et une extrême modération, toutes les querelles que son prédécesseur avait excitées ; il recouvra Avignon et Bénévent ; il supprima, le jeudi saint, la lecture de la bulle *in Cœna Domini*, qui avait excité les réclamations du roi d'Espagne ; il fit examiner avec lenteur et impartialité les accusations intentées contre les Jésuites, et, le 21 juillet 1773, il publia enfin le bref qui éteignit leur ordre. Il a laissé un noble monument de son amour pour les arts, dans la fondation du musée du Capitole, qui a été nommé Pio-Clémentin, parce qu'on joignit le nom de son successeur au sien. Il mourut, le 22 septembre 1774, après une maladie assez longue, que la haine qu'on portait aux Jésuites fit attribuer à un poison préparé par eux.

Pie VI, qui lui succéda le 15 février 1775, n'occupa guère l'attention de l'Europe avant le temps de la révolution, que

par le voyage qu'il fit en Allemagne en 1782, pour arrêter les réformes trop précipitées de l'empereur Joseph II [1]. L'influence des papes au dehors avait infiniment diminué ; mais Pie VI tourna ses soins vers l'administration intérieure de ses états. Aucun pays n'était plus en arrière dans toutes les connaissances de l'économie politique. Les campagnes de Rome, autrefois si riches et si peuplées, étaient transformées en un vaste désert. Les pâtres de la Maremme et les paysans de la Sabine et de l'Abruzze, plus accoutumés au brigandage qu'à l'agriculture, erraient toujours armés, conduisant leurs troupeaux à cheval, et la lance à la main, comme des peuplades sauvages cantonnées au centre de l'Italie. Pie VI apporta beaucoup de zèle, mais sans aucune connaissance des vrais principes de l'administration, à rétablir l'agriculture : aussi avec de grandes dépenses et de grands travaux, il ne fit en quelque sorte qu'augmenter le mal. Il fit exécuter de magnifiques ouvrages au travers des marais Pontins, pour en opérer le desséchement. Mais il accorda ensuite au duc Braschi, son neveu, le terrain arraché aux eaux, dont il forma une seule propriété indivisible, tandis que ce terrain était assez vaste pour être considéré comme une province. Cette grande faute en écarta les capitaux vivifiants, la population et l'industrie ; et les marais Pontins, malgré les trésors qu'ils ont coûtés à Pie VI, sont demeurés aussi malsains et aussi déserts qu'auparavant. Le même duc Braschi obtint aussi sur le commerce des grains divers monopoles, qui augmentèrent encore la ruine de l'agriculture et la disette des pauvres. Chaque nouveau pontificat met dans une plus grande évidence encore l'imprudence d'accorder dans ses vieux jours la souveraineté à un homme qui a fait toute sa vie profession de renoncer au monde.

[1] William Coxe, Histoire de la Maison d'Autriche. T. V, Ch. CXXIV, p. 447.

Quant aux républiques d'Italie, elles continuèrent pendant ce siècle à se contenir dans une obscurité et une immobilité profondes, comme si elles avaient craint qu'en réveillant l'attention sur elles, le nom seul de liberté, auquel elles attachaient encore de vieux souvenirs plutôt que des jouissances, ne les rendît suspectes aux rois, et que lorsqu'on faisait sans cesse de nouveaux partages des états, on ne vînt à les regarder comme des biens vacants dont on pouvait disposer, puisqu'ils n'avaient point de maîtres. Venise refusa de prendre aucune part à la guerre de la succession d'Espagne ; elle arma ses villes et ses forteresses, et augmenta ses troupes de ligne pour se faire respecter de ses voisins : elle n'évita point ainsi toutes les vexations des puissances belligérantes ; mais aucune violation de territoire, aucune injustice ne put la déterminer à sortir de la neutralité qu'elle avait adoptée.

Dans le maintien de ce système, la république de Venise manifestait au moins de la vigueur et de la prévoyance ; mais on ne voyait que corruption, négligence et péculat dans ses possessions d'outre-mer. Les sujets grecs de la république étaient tellement vexés par les injustices des gouverneurs vénitiens et les monopoles des marchands, qu'ils regrettaient le joug des Turcs. Les sommes allouées par le trésor public pour l'entretien des forteresses, des garnisons et des approvisionnements de munitions, étaient détournées, par les commandants des places et ceux des troupes, à leur profit ; et le royaume de Morée que la république possédait, au centre de l'empire ottoman, était laissé sans aucun moyen de défense. Achmet III fut averti de cette inconcevable négligence, qui était ignorée par le sénat de Venise : il prépara un armement formidable et par terre et par mer ; et, rompant sans provocation la trêve de Carlowitz, il passa l'isthme de Corinthe le 20 juin 1714, et se rendit maître de la Morée en un mois [1].

[1] Laugier, Histoire de Venise, T. XII, L. XLVII, p. 283.

Les nombreuses forteresses qui, dans la guerre précédente, avaient été acquises au prix de tant de temps, de trésors et de sang, ne firent presque aucune résistance. L'année suivante, les Turcs attaquèrent aussi Corfou; et déjà l'on désespérait à Venise de défendre contre eux cette île et cette ville, lorsqu'ils prirent eux-mêmes le parti de se retirer, sur la nouvelle de la défaite de leur armée de Hongrie près de Péterwaradin. La flotte vénitienne soutint, il est vrai, son ancienne réputation dans les combats qu'elle livra aux Turcs avec un avantage indécis, aux mois de mai et de juillet 1717. La trêve pour vingt-quatre ans, conclue à Passarowitz le 27 juin 1718, par la médiation de l'Angleterre et de la Hollande [1], compléta le sacrifice de la Morée, et fixa définitivement les frontières des Vénitiens avec les Turcs. Dès lors la république a trouvé moyen d'échapper complétement à l'histoire, et de ne laisser plus aucune mémoire de son existence [2].

La république de Lucques eut moins de part encore aux événements de ce siècle. Pendant sa première moitié, elle fut foulée à plusieurs reprises par des passages de troupes; et sans faire la guerre, elle en éprouva les malheurs. Lorsque tous les partis posèrent les armes, en 1748, elle recouvra l'intégrité de ses frontières : mais tandis que la population de ses campagnes allait croissant, même outre mesure, et que la division des propriétés en trop petites métairies, après avoir porté à sa plus haute perfection l'industrie rurale, réduisait les paysans à compter leur travail pour trop peu de chose, et à vivre dans une trop constante pénurie, la ville perdait ses manufactures, son commerce et son industrie. Les citadins,

[1] Laugier, Histoire de Venise. T. XII, L. XLVII, p. 330. — [2] L'histoire de Laugier finit en 1750. L. XLVIII, T. XII, édition de 1768. — La *Storia civile* de Vettor Sandi contient, en 3 vol. in-4o, les événements de 1708 à 1767; mais ils ne sont pas lisibles.

trop rapprochés du petit corps de la noblesse, se trouvaient aussi trop humiliés par leur exclusion de tous les emplois ; et ne conservant plus d'attachement pour leur patrie, ils avaient perdu, avec ce sentiment, l'activité et l'énergie dont ils auraient eu besoin pour fournir une carrière privée, et s'élever à la fortune.

La république de Gênes, tombée également sous le joug d'une oligarchie devenue odieuse au reste du peuple, ne semblait pas appelée à marquer davantage dans ce siècle. En 1713, les Génois achetèrent de l'empereur, pour le prix de douze cent mille écus, le marquisat de Final, fief possédé auparavant par la maison de Carréto. Mais ils traitaient leurs sujets d'une manière si dure et si injuste, que ces nouveaux vassaux ne se rangèrent qu'avec la plus grande répugnance sous leur domination. C'était avec autant d'injustice, et par une politique tout aussi fausse, qu'ils avaient opprimé la Corse : aussi cette île plus vaste et plus fertile que tout le reste de leur territoire, était demeurée plus qu'à demi barbare entre leurs mains, tandis qu'elle aurait pu, sous une bonne administration, augmenter infiniment les richesses et la puissance de leur état. Les vexations des Génois firent éclater en 1730 une révolte en Corse que la république voulut en vain étouffer par les armes, par les supplices, et quelquefois même par des actes de perfidie. Ce fut un ver rongeur qui consuma ses finances et ses forces pendant la plus grande partie du siècle. Dès 1737, les Génois avaient invoqué le secours de la France pour soumettre les Corses rebelles. Ils s'engagèrent ainsi avec cette couronne dans une suite de traités de subsides, par lesquels ils augmentaient sans cesse leurs dettes, sans avancer davantage vers la conquête d'une île dont tous les habitants semblaient avoir une horreur égale pour leur joug. Ils se déterminèrent enfin, le 15 mai 1768, à signer avec M. de Choiseul un dernier traité, par lequel ils cédèrent au roi de France

l'île de Corse, en paiement de toutes les sommes que celui-ci leur avait fournies pour la soumettre [1].

Mais au milieu de sa faiblesse et de sa décadence, on vit la république de Gênes briller d'un éclat inattendu, lorsqu'en 1746 elle chassa de son sein les Autrichiens déjà maîtres de ses portes, et recouvra sa liberté par un acte d'héroïsme désespéré. Dans la guerre contre Marie-Thérèse, pour la succession d'Autriche, les Génois avaient joint leurs forces à celles de la maison de Bourbon, pour empêcher le roi de Sardaigne de s'emparer du marquisat de Final, sur lequel il avait des prétentions. Ils avaient partagé les succès de la campagne de 1745; les revers de celle de 1746 les laissèrent seuls exposés à la vengeance de leurs ennemis. Après que les alliés eurent été défaits, le 16 juin, à Plaisance, l'infant don Philippe, le duc de Modène, le marquis de Las Minas, général espagnol, et le maréchal de Maillebois, général français, firent tous leur retraite de Lombardie sur Gênes; mais ils la continuèrent aussitôt par la rivière de Ponent, pour se retirer en Provence. Les Autrichiens, en les poursuivant, arrivèrent par la Polsévéra jusque devant Gênes, et s'établirent à San-Pier d'Aréna, tandis qu'une flotte anglaise qui parut dans le golfe en même temps qu'eux, menaçait la ville du côté de la mer. Les remparts de Gênes étaient garnis par une formidable artillerie, et défendus par une bonne garnison; mais le sénat, qui connaissait le juste mécontentement du peuple, n'osait point l'inviter à prendre les armes. Aussi, perdant courage au premier danger, il offrit de traiter le 4 septembre; et, dès le 6, une convention fut conclue avec le marquis Botta Adorno, général autrichien, en vertu de laquelle les portes de la Lanterne et de Saint-Thomas lui furent livrées [2].

[1] Histoire de la Diplomatie française; septième période. L. V. T, VII, p. 21. — Lacretelle, Histoire du XVIIIe siècle. T. IV, L. XII, p. 167. — [2] *Muratori, Annali d'Italia, Ann.* 1746. T. XII, p. 372. — Will. Coxe, Histoire. Ch. CVII, p. 155. — Lacretelle,

Aussitôt que les Autrichiens se sentirent maîtres de la ville, ils firent connaître les conditions nouvelles qu'ils ajoutaient arbitrairement à la pacification. Toutes les troupes de la république devaient être prisonnières de guerre ; toutes ses armes et ses munitions devaient être livrées, tous les déserteurs rendus ; enfin, une contribution de neuf millions de florins d'empire devait être payée en trois termes, dont le dernier n'était éloigné que de quinze jours. Le trésor de la banque de Saint-George, l'argenterie des églises, celle des particuliers, tout fut mis en réquisition par le sénat, pour satisfaire à des demandes aussi exorbitantes ; mais l'impossibilité absolue de trouver tout l'argent requis, malgré des menaces continuelles d'exécution militaire, de pillage et d'incendie, détermina enfin le général autrichien à accorder aux Génois un peu de répit. Le sénat néanmoins n'osait pas songer à la résistance ; mais de la plus basse classe du peuple partit l'étincelle électrique qui ralluma le flambeau de la liberté [1].

Les Autrichiens conduisaient, le 5 décembre 1746, au travers des rues de Gênes, un des nombreux mortiers qu'ils avaient tirés de l'arsenal de la république, pour s'en servir dans leur expédition de Provence. La voûte d'un souterrain qui se trouvait au-dessous de la rue creva sous le poids ; le mortier resta engagé au milieu des ruines, et les Autrichiens, le bâton en main, voulurent forcer le peuple de Gênes à l'en retirer avec des cordes. La patience de ce brave peuple était poussée à bout ; un jeune homme releva une pierre et la lança contre les soldats : ce fut le signal d'une explosion universelle. De toutes parts, la populace assaillit les Autrichiens à coups de pierres. Une terreur panique s'empara des Allemands. Chacun de leurs pelotons se trouvait isolé dans ces

Histoire du XVIIIe siècle. L. VIII, T. II, p. 359. — [1] *Muratori, Annali d'Italia, ann.* 1746. T. XII, p. 376. — *Vettor Sandi, Storia Venez. del* 1700 *al* 1767. T. II, L. IV, p. 153. — Lacretelle, Hist. de France pendant le XVIIIe siècle., T. II, L. VIII, p. 364.

rues étroites et tortueuses, qui forment un labyrinthe dont aucun d'eux ne savait sortir. S'égarant à chaque pas, ils ne savaient ni porter ni recevoir du secours. Les pierres pleuvaient sur eux des toits et des fenêtres, et les écrasaient dans les rues, sans qu'ils sussent sur qui se venger; car les murailles massives des palais, dans lesquels il n'entre presque aucune matière combustible, leur présentaient autant de forteresses qui auraient demandé des siéges réguliers. Les généraux partagèrent la terreur des soldats ; ils se laissèrent repousser jusque hors de la ville, et ils offrirent de traiter [1].

Le doge, le sénat, et tout l'ordre de la noblesse, n'avaient encore pris aucune part à l'insurrection ; ils s'efforçaient au contraire d'apaiser un soulèvement dont ils craignaient d'être seuls punis. Mais aussitôt que les Autrichiens furent hors de la ville, les insurgés, s'étant emparés des arsenaux, y trouvèrent des armes et des munitions : ils garnirent les remparts d'artillerie, de manière à dominer le camp autrichien ; et ils présentèrent un aspect si formidable, que le marquis Botta, qui avait perdu ses magasins dans la ville, reprit, dès le 10 décembre, par la Bocchette, la route de Lombardie. Ce ne fut qu'après la cessation de ce premier danger que le sénat et la noblesse se joignirent aux braves insurgés : ils se hâtèrent alors de demander des secours à la France et à l'Espagne ; et en effet, le duc de Boufflers leur amena environ quatre mille hommes, le 30 avril 1747 ; des sommes considérables furent aussi envoyées de France aux Génois. Le duc de Richelieu succéda ensuite au duc de Boufflers ; et les deux ligues qui divisaient l'Europe recommencèrent à combattre à armes égales dans la rivière de Gênes jusqu'à l'année suivante, où la république fut comprise dans le traité de paix d'Aix-la-Cha-

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, 1746. T. XII, p. 389. — Will. Coxe, Histoire, Ch. CVII. p. 156. — OEuvres posthumes du roi de Prusse. Histoire de la guerre de sept ans, Ch. II, T III, p. 34.

pelle, et recouvra ses antiques frontières dans toute leur intégrité [1].

Le soulèvement de Gênes est en quelque sorte le seul événement du XVIIIe siècle qui appartienne bien réellement à la nation italienne. C'est le seul qui nous montre le peuple pénétré de son ancien honneur, sensible aux outrages qu'il reçoit, et résolu à défendre ses droits; le seul où une action dangereuse soit la conséquence d'un sentiment généreux et non d'un calcul. Le salut de Gênes ne fut dû ni à la constance de ses nobles, ni à la sagesse de son gouvernement, ni à la fidélité de ses alliés, mais au courage intrépide et au patriotisme désintéressé d'une classe d'hommes pour qui la société n'a rien fait, et qui est d'autant plus sensible à la gloire nationale qu'elle n'en peut prétendre aucune personnelle.

Mais les autres événements que nous avons passés en revue dans ce siècle ne peuvent mériter le nom d'histoire italienne. La nation tout entière était exclue de toute part aux délibérations politiques ou aux actions. Partagée entre des souverains étrangers qui possédaient dans son sein des provinces, et des souverains fils d'étrangers qui s'étaient établis chez elle; indifférente aux querelles des Bourbons de Parme, des Bourbons de Naples et de Sicile, ou des Bourbons maîtres de la Corse, des Autrichiens de Milan et de Mantoue et des Lorrains de Toscane, elle n'assistait à leurs combats que pour en souffrir; elle obéissait à des maîtres sans reconnaître en eux ses chefs naturels; elle n'entourait le pouvoir monarchique d'aucune illusion, d'aucune affection héréditaire, d'aucun enthousiasme. Elle se soumettait, parce qu'il était plus prudent de céder que de résister, et que dans un ordre politique qui a atteint toutes les affections, la prudence garde seule le droit

[1] *Muratori*, *Annali d'Italia*, *ann.* 1747, p. 413. — Lacretelle, L. VIII, p. 366.

de se faire écouter; elle songeait peu à ses intérêts généraux, parce qu'elle n'y voyait rien que de triste et d'humiliant; elle s'associait peu aux événements pour lesquels elle préparait un théâtre; et dans toute l'histoire italienne du siècle, on trouve à peine un nom italien. De même que les résolutions étaient formées dans le cabinet par des étrangers, elles étaient exécutées par des étrangers sur le champ de bataille. Les historiens qui les rapportent, au milieu des ménagements que la crainte leur inspire vis-à-vis de tous ceux qui ont de la puissance, ne laissent percer d'autres sentiments que ceux d'une vague curiosité. En effet, on ne peut sentir ni enthousiasme, ni partialité, quand on ne se connaît point de patrie; et l'Italien, au moment où ses campagnes allaient être inondées de sang, ne savait point à qui il devait souhaiter la victoire s'il ne cherchait que l'avantage de son pays.

La puissance de l'homme réside dans les forces morales, et non dans les forces physiques. C'est de l'esprit et non du corps que procèdent les moyens de résistance et de conquête; car c'est dans l'esprit que se trouvent la volonté, le courage, l'obéissance, la patience, la résignation au sacrifice. Le despotisme lui-même ne peut se passer de certaines forces morales, mais il les craint et ne les emploie qu'avec économie; la liberté au contraire les développe toutes. Pour maintenir le premier, il faut que l'homme soit aussi peu homme que possible; pour affermir la seconde, il faut trouver dans l'homme tout ce que la nature humaine peut admettre. Le despote croira longtemps qu'en concentrant toutes les forces de la nation en lui-même, il les a augmentées, parce qu'ayant supprimé toutes les résistances, il emploie tout ce qui reste de vigueur à l'exécution de ses seules volontés; mais sitôt qu'il est appelé à se mesurer avec un peuple dont toutes les forces morales ont été développées, il apprend à connaître sa propre impuissance. L'I-

talie vers la fin du XVIIIe siècle avait toujours des soldats, des richesses, une population nombreuse, une agriculture florissante, un commerce, et des manufactures qui présentaient encore de grandes ressources, des hommes versés dans les sciences, d'autres que la nature avait rendus propres à les acquérir en peu de temps ; mais le sentiment et la vie lui manquaient; et quand la révolution française éclata, il n'y eut personne qui ne vît en Europe que l'Italie n'avait ni la volonté ni la force de défendre son indépendance, et qu'une nation qui n'avait plus de patrie ne pouvait faire de résistance, ni pour se garantir elle-même, ni pour la sûreté de ses voisins.

CHAPITRE VIII.

De la liberté des Italiens pendant la durée de leurs républiques.

Il suffit de comparer l'Italie telle qu'elle était au XVe siècle à l'Italie telle qu'elle devint au XVIIIe, pour s'assurer que les Italiens avaient perdu dans cet espace de temps le bien social le plus précieux de tous. Ce n'était point une vaine théorie et faite seulement pour flatter l'imagination que cette liberté pour la défense de laquelle ils combattirent avec tant de constance, qu'ils regrettèrent avec une douleur si amère, qu'ils cherchèrent à recouvrer à plusieurs reprises, au risque d'exposer leur patrie aux plus violentes convulsions; ses effets étaient palpables, et ils ont couvert la terre de monuments qui, aujourd'hui même, sont encore debout. Cette liberté avait développé, pour la masse entière de la nation, l'intelligence, le goût, l'industrie et toutes les jouissances d'une haute prospérité; le peuple qui la conserva longtemps était composé d'individus plus heureux en même temps et plus éclairés; il s'était approché à la fois des deux buts que se proposent les philosophes

les plus sages et le vulgaire; il avait cheminé vers le perfectionnement et vers le bonheur.

Il n'y a pas un des objets dont nos yeux sont frappés en Italie qui ne serve à prouver et les progrès surprenants qu'avaient faits les Italiens dans tous les arts de la civilisation avant le xve siècle, et leur décadence depuis cette époque. Aucune nation n'éleva jamais des temples plus magnifiques dans ses cités, dans ses villages et jusque dans les déserts. On arrive des extrémités de l'Europe pour les admirer; mais quand on les compare au chétif troupeau qui se rassemble sous leur toit pour y rendre un culte, comment ne pas se demander où l'on trouverait aujourd'hui la richesse requise pour les construire?

De dix milles en dix milles, on trouve dans les plaines de la Lombardie, ou dans les collines de la Toscane et de la Romagne, et même jusque dans les plages aujourd'hui désertes du Patrimoine de saint-Pierre, des villes pompeusement bâties; de longs alignements de palais y tombent en ruines; on voit que depuis plusieurs siècles ils n'ont jamais été restaurés; tout ce qui est durable y conserve le caractère de l'opulence et de l'antique élégance; tout ce qui est passager a péri sans être renouvelé. Le portail, les colonnes, les architraves demeurent; les bois sont vermoulus, les cristaux sont brisés, les plombs sont arrachés des toits. De Novare jusqu'à Terracine, on se demande avec tristesse, dans chaque ville, où est la population qui pouvait avoir besoin de tant de demeures, où est le commerce qui pouvait remplir tant de magasins, où sont les gens opulents qui pouvaient se loger dans tant de palais, où est enfin le faste des vivants qui doit remplacer le faste des morts, dont on retrouve partout les monuments.

Une grande partie des campagnes est soumise encore aujourd'hui à la culture la plus savante, à celle qui exige les avances les plus considérables; sans jamais épuiser la terre,

elle lui demande chaque année de nouveaux fruits, et elle les obtient avec une abondance qu'aucune autre région ne peut égaler. Un cours judicieux de récoltes prépare et purifie les champs avant d'en recueillir les sucs nourriciers, par les plantes céréales, et les améliore sans cesse sans jamais les laisser reposer. Mais ce cours de récoltes fut inventé, et fut substitué à l'antique système des jachères par les paysans italiens qui se trouvaient être alors une race d'hommes intelligente et observatrice, tandis que les paysans, dans tout le reste de l'Europe, étaient à cette époque même abrutis par l'esclavage, et incapables de découvrir les vices des anciennes pratiques, ou de les corriger jamais.

La Lombardie entière est coupée de canaux qui, se subdivisant à l'infini, la couvrent toute comme un réseau; ils distribuent à chaque champ des eaux qui lui portent la fertilité, et ils sont prêts à les recevoir de nouveau pour leur assurer un prompt écoulement dès que leur séjour cesse d'être salutaire. Une partie considérable de la Toscane est divisée en terrasses régulières qui retiennent la terre sur des collines sans cesse battues par des pluies orageuses; elles permettent ainsi de couvrir de châtaigniers, de vignes, d'oliviers, de figuiers, des pentes qui, laissées à elles-mêmes, n'offriraient bientôt plus que des rocs décharnés. Mais dans le temps où les Italiens consacraient à fertiliser leurs campagnes un capital qui aurait suffi pour acheter plusieurs fois leur surface, les autres nations ne songeaient qu'à dépouiller la terre de tout ce qu'elle pouvait produire, et les Français cherchaient même à entacher d'une sorte d'ignominie l'emploi du capital destiné à la faire valoir, en le soumettant à l'impôt dégradant de la taille.

Lorsqu'on observe enfin l'Italie tout entière, soit qu'on examine la physionomie du sol, ou les ouvrages de l'homme, ou l'homme lui-même, toujours on se croit dans la terre des morts, partout on est frappé en même temps de la faiblesse

de la génération actuelle et de la puissance des générations qui l'ont précédée. Ce ne sont point les hommes que l'on connaît qui auraient pu faire les choses que l'on a sous les yeux ; elles ont été faites à l'époque d'une vie qu'on sent être terminée, car au moment où cette nation perdit ce qu'elle appelait sa liberté, elle perdit en même temps toute sa puissance créatrice.

Cependant lorsqu'on se demande en quoi consistait cette liberté qui produisait de si grandes choses, et qui laissa après elle de si amers regrets, on ne trouve de réponse pleinement satisfaisante ni dans les notions qu'en avaient ceux qui la possédèrent, ni dans l'observation des lois qui l'étayaient ou des coutumes qui naquirent d'elle. On demeure surtout convaincu qu'il y a une erreur capitale dans le langage ; que ce que nous nommons liberté n'est point ce que les Italiens nommaient ainsi, et que le but entier de l'ordre social se présentait à eux sous un point de vue absolument différent de celui que nous envisageons.

Nous ne remarquons peut-être jamais assez que des théories nouvelles sur la liberté ont été inventées de nos jours ; que nos philosophes, en cherchant à se rendre compte de ce en quoi elle consiste, se sont proposé un but entièrement différent de celui que voulaient atteindre les anciens ; que la liberté des Grecs et des Romains, des Suisses ou des Allemands, aussi bien que des Italiens, n'était nullement la liberté des Anglais ; que jusqu'au XVIIe siècle enfin, la liberté du citoyen fut toujours considérée comme une participation à la souveraineté de son pays, et que c'est seulement l'exemple de la constitution britannique qui nous a appris à considérer la liberté comme une protection du repos, du bonheur et de l'indépendance domestiques. Ce que nous considérons avant tout n'était considéré par nos ancêtres que comme un avantage accessoire et de seconde ligne ; ce qu'avaient voulu nos ancêtres n'est considéré

par nous que comme un moyen plus ou moins imparfait d'obtenir ou de conserver ce que nous désirons nous-mêmes. Cependant l'un et l'autre objet de l'association politique est également désigné par le nom de liberté. Lorsqu'on a voulu les distinguer, et qu'on a nommé liberté civile cette faculté toute passive, cette garantie contre les abus du pouvoir, en quelques mains qu'il soit logé, à laquelle prétendent les modernes; tandis qu'on a réservé le nom de liberté politique à la faculté active, à la participation de tous au pouvoir exercé sur tous, à l'association de l'homme libre à la souveraineté, on n'a point encore évité la confusion, parce que les mots qu'on emploie ne contrastent point assez l'un avec l'autre. Tous deux, avec la seule différence de leur origine grecque et latine, signifient également *qui est propre au citoyen;* mais on ne devrait appeler citoyen que celui qui jouit de la liberté active, et qui participe à la souveraineté, tandis que, sans être citoyen, tout homme a également droit à la liberté passive, ou à être protégé contre tout abus de pouvoir.

Les Italiens s'étaient attachés par une espèce d'instinct à la liberté politique; mais ils n'étaient pas arrivés à la définir avec précision. C'était à leurs yeux la prérogative exclusive du gouvernement républicain, et par ce nom ils désignaient seulement le gouvernement de plusieurs, en opposition à celui d'un seul. Le dernier (*principato assoluto*) leur paraissait toujours incompatible avec la liberté; le premier (*governo dei più*) leur paraissait toujours mériter le nom de gouvernement libre, soit que la souveraineté appartînt à tous les citoyens, comme à Florence, ou à une seule caste, comme à Venise; et sans s'arrêter à l'exercice d'une autorité arbitraire des magistrats sur les sujets, qui, d'après nos principes actuels, pourrait nous faire considérer l'un et l'autre comme tyrannique.

Les Italiens ne connaissant que la liberté politique, et ne s'étant point formé une idée précise de la liberté civile, on ne

doit pas s'étonner qu'ils conservassent le nom de gouvernement libre à celui qui ne fixait aucune limite à l'étendue des pouvoirs exercés au nom de la nation. Le citoyen exposé à une mesure arbitraire ne s'en croyait pas moins libre, dès que l'acte arbitraire dont il souffrait était l'ouvrage d'un magistrat qu'il pouvait considérer comme son mandataire. Mais il semble d'abord contraire aux principes mêmes qu'ils avaient adoptés d'appeler libre le gouvernement où une autorité illimitée était exercée par une classe seule de la nation, sans que les autres eussent aucune part à cette souveraineté dont un petit nombre de citoyens s'étaient emparés. On peut concevoir que Florence leur parût libre, lors même que le gonfalonier, les prieurs, les podestats délégués par le peuple faisaient l'usage le plus violent du pouvoir momentanément déposé entre leurs mains; tandis qu'on ne voit pas en quoi consistait la liberté de Venise, où un pouvoir tout aussi arbitraire était exercé par le conseil des Dix qui ne représentait que la noblesse.

Cette confusion d'idées cependant n'est point particulière aux Italiens; elle se retrouve également dans toutes les républiques et de l'antiquité et des temps modernes. Les aristocraties, les oligarchies grecques, allemandes et italiennes ont toutes également invoqué le nom de la liberté, ont toutes prétendu la conserver toutes les fois qu'elles ne se sont pas soumises au pouvoir d'un seul. En effet, en laissant de côté la liberté civile ou la liberté passive, il était vrai de dire qu'il existait toujours de la liberté dans l'état toutes les fois qu'une classe tout entière participait à la souveraineté. Seulement ce n'était pas alors la nation qui était libre, c'était uniquement ces familles qui étaient propriétaires de la liberté.

Chez les anciens, qui avaient conservé des esclaves jusque dans leurs républiques les plus libres, on n'avait point cherché l'origine des droits de l'homme dans la dignité même de l'espèce humaine; on n'avait point reconnu que toute insti-

tution publique devait tendre au bonheur de tous. Les droits humains leur paraissaient fondés sur des lois positives, et non sur la loi naturelle. Ils voyaient en tous pays des hommes *ingénus* et des esclaves; ce fait, qu'ils admirent sans observation, ne leur répugnait pas plus dans leurs cités que dans leurs familles. La liberté devint pour eux un héritage, comme la fortune; cet héritage pouvait n'avoir été transmis qu'à un très petit nombre de familles, au milieu d'une population nombreuse, comme à Sparte au temps de la ligue achéenne, et à Lucques au XVIIIe siècle : cependant on continua de nommer libre l'état où les familles propriétaires de la liberté n'étaient devenues elles-mêmes la propriété de personne, où elles conservaient entre elles la souveraineté sur elles-mêmes: si ces mêmes familles avaient en même temps des sujets dans l'état, des esclaves dans leurs maisons, cette sujétion d'une partie de la population, étrangère à la cité, ne changeait point ou ne constituait point la nature du gouvernement. Ce n'était pas moins une république.

Mais l'esclavage domestique n'existait plus dans les républiques italiennes, et cette différence seule les place à une grande distance au-dessus de celles de l'antiquité; un plus grand respect pour la dignité de l'homme, plus de bonheur dans toutes les classes, plus d'industrie, plus d'activité, plus de puissance productive, et en conséquence plus de richesses, en furent les résultats. Les républiques, lorsqu'elles prenaient encore à peine ce titre, mais qu'elles se considéraient seulement comme des communautés libres sous la protection de l'empereur, prirent l'initiative de l'affranchissement des esclaves; la plus grande masse de leur population était composée d'hommes qui avaient tout récemment brisé eux-mêmes leur chaîne : elles ouvrirent presque toujours un asile dans leurs murs aux serfs qui s'échappaient des terres des seigneurs leurs voisins. L'abolition de l'esclavage commença

de cette manière; depuis, la religion et la philosophie s'en sont tour à tour attribué l'honneur. Cependant l'intérêt personnel seul l'accomplit.

Cette abolition progressive de l'esclavage, qui des villes s'étendit aux campagnes, est un événement trop important dans l'histoire de la liberté italienne, pour ne pas fixer quelques moments notre attention. Pendant le règne des empereurs romains, les cultivateurs libres avaient absolument disparu de la surface de l'Italie; les riches propriétaires qui, dans un seul corps de ferme, réunissaient des provinces dont la république romaine, après plusieurs années de guerre, avait triomphé dans ses beaux jours, les faisaient cultiver par d'immenses troupeaux d'esclaves. Les champs ne contenaient plus de maisons isolées, des hameaux ou des chaumières; ils présentaient déjà l'apparence que présente aujourd'hui l'*Agro romano,* également désert, également divisé en fermes de dix ou douze milles d'étendue; seulement les armées de laboureurs qui descendent aujourd'hui des montagnes de la Sabine, étaient alors remplacées par des malheureux que la force seule contraignait au travail, et qui n'en pouvaient espérer aucune récompense.

Les invasions des Barbares firent disparaître en peu de temps toute la population de l'Italie, parce que les esclaves étaient le butin qui leur convenait le mieux d'enlever, qu'ils vendaient avec le plus d'avantage, et qu'ils conduisaient avec le moins d'embarras. Les esclaves, toujours empressés de changer de condition, suivaient volontiers leurs nouveaux maîtres, dont ils attendaient un traitement plus doux; cependant ils périssaient dans leurs marches, au travers des forêts de la Germanie et de la Scythie, comme on a vu périr, mille ans plus tard, les esclaves non moins nombreux que les Turcs enlevaient dans toutes les provinces de l'Adriatique, et dont la race ne s'est point conservée. Les propriétaires,

comme les nobles romains d'aujourd'hui, cherchèrent dès lors, non à multiplier le produit de leurs terres, mais à diminuer leurs propres avances; et ils calculèrent, comme ils le font encore, que, quelque diminution qu'eût subie le produit brut de l'agriculture par la dépopulation, la rente nette de leur terre n'en était point diminuée.

Enfin les Barbares, au lieu de ravager les provinces de l'empire, vinrent s'y établir à demeure fixe. On sait qu'alors chaque capitaine, chaque soldat du Nord, vint se loger chez un propriétaire romain, et le contraignit à partager avec lui ses terres et ses récoltes. Tout ce qui restait en Italie d'anciens esclaves demeura dans la même condition ; mais les cultivateurs libres, obligés à reconnaître un maître dans le Germain ou le Scythe qui se nommait leur hôte, furent contraints à rapprendre eux-mêmes à travailler. Indépendamment de la partie inculte du terrain que celui-ci se fit céder pour y parquer ses troupeaux, il voulut encore entrer en partage des récoltes des champs, des olives, des vignes : ce fut alors que commença sans doute ce système de culture à moitié fruit, qui subsiste encore dans presque toute l'Italie, et qui a si fort contribué à perfectionner son agriculture, et à améliorer la condition de ses paysans.

Lorsque le travail des hommes libres se trouva en concurrence avec celui des esclaves, sa supériorité fut trop frappante pour ne pas engager le maître barbare à lui donner la préférence. Le métayer, descendu presque toujours de quelque ancien propriétaire romain, vivait avec sa famille sur la moitié des produits de cette terre qui avait été à ses ancêtres: l'esclave, qu'il fallait bien nourrir, encore que sa paresse et sa négligence diminuassent ses pouvoirs productifs, consommait les deux tiers des fruits qu'il avait fait naître. Le Barbare commença dès lors à accorder la liberté, et une partie du désert dont il s'était rendu maître, à son esclave, pour qu'il en

fît une métairie nouvelle. Chaque jour le seigneur des terres eut lieu de se convaincre davantage qu'il ne ferait jamais vivre ses esclaves avec aussi peu de chose que ce qui suffisait au métayer, ou qu'il ne pourrait obtenir d'eux autant de travail, parce que l'intérêt actif et industrieux est un meilleur économe que la force ; et chaque jour, avec les progrès des générations, un plus grand nombre d'esclaves fut affranchi dans les campagnes.

La loi ne se mêla point de l'abolition de l'esclavage, le honteux commerce des hommes ne fut point prohibé ; cependant la servitude cessait partout. Dans les siècles civilisés, et jusqu'à la fin du XVIe, on vit encore des esclaves dans les maisons des riches ; on n'en vit plus dans les champs. Les soldats, abusant de leur victoire, vendirent quelquefois, au plus offrant, tous les habitants d'une ville prise d'assaut : ce fut le sort que l'armée de François Sforza fit subir, en 1447, à la malheureuse ville de Plaisance ; les papes, dans leur ressentiment sans mesure, condamnèrent plus souvent encore tous les sujets d'un état ennemi à être réduits en esclavage, en autorisant à les vendre quiconque se saisirait d'eux. Tous les vassaux de Colonna furent condamnés de cette manière par Boniface VIII, tous les Florentins par Sixte IV, tous les Bolonais, en 1506, tous les Vénitiens, en 1509, par Jules II. Mais ceux qui achetaient ces captifs trouvaient bientôt plus avantageux de les remettre en liberté pour quelque argent, que de les nourrir en n'obtenant d'eux que peu de travail. Dans aucune description des villes ou des campagnes à ces diverses époques, on ne voit de traces d'esclavage ; le fanatisme seul a pu en maintenir les derniers restes en Italie, en dépit de l'intérêt personnel. Les captifs faits sur les Maures et les Turcs sont enchaînés aux galères, en haine de leur religion ; et leur esclavage dure jusqu'à ce jour, quoiqu'ils coûtent à l'état plus que des hommes libres.

Le fanatisme a de même, à plusieurs reprises, tenté ailleurs de faire renaître l'esclavage ; et nous devons aux missionnaires portugais qui dirigèrent, dès le milieu du xve siècle, les premières expéditions sur la côte occidentale d'Afrique, cet esclavage des nègres aux Antilles qui fait notre honte aujourd'hui. Le fanatisme a fait condamner, en Espagne et en Portugal, pendant le xvie et le xviie siècle, plusieurs centaines de milliers de Juifs, puis de Maures, à être réduits en esclavage. Cependant l'intérêt personnel, plus puissant que le zèle d'un clergé persécuteur, a remis constamment en liberté ceux que l'église mettait dans les fers. De nos jours, l'esclavage ne se continue dans toute l'Europe orientale, de la Russie jusqu'à la Hongrie, que parce que les propriétaires de terres n'ont pas su mettre à profit le travail des hommes libres, et qu'au lieu de partager avec eux les produits de la terre, ils les ont forcés à leur donner la moitié de leur temps; en sorte que, dans les jours de chaque semaine qui sont le droit du maître hongrois ou bohémien, l'homme libre ne travaille pas avec plus de zèle, d'activité ou d'intelligence que n'aurait fait un esclave.

Lorsque, dans un temps rapproché de nous, les philosophes ont porté de nouveau leurs regards sur la constitution de la société, ils n'ont point eu sous les yeux des objets semblables à ceux qui frappaient les philosophes de l'ancienne Grèce. D'une part, le travail manuel n'était plus fait par des esclaves ; d'autre part, presque tous les pays civilisés étaient gouvernés par des monarques. La nature des institutions actuelles se confond presque toujours pour nous avec la nature même des choses ; les anciens n'avaient pu concevoir comment on aurait pu se passer d'esclaves; les modernes n'ont pu comprendre comment on pourrait se passer de maîtres. Les politiques du xviiie siècle se sont moins occupés de ce qu'était la société humaine que de ce qu'elle devait être. Ils

ont eu moins de respect pour les droits établis, parce qu'ils n'en ont vu nulle part d'incontestables ; mais ils ont respecté davantage le caractère de l'homme ; toutefois ils ont accommodé en même temps leurs théories à l'intérêt de l'autorité sous laquelle ils vivaient, et ils ont établi en principe que tout gouvernement était institué pour le bonheur des peuples qui lui sont soumis, quoique les princes jusqu'alors eussent cru n'avoir d'autre intérêt et d'autre devoir que leur conservation, ou ce qu'ils nommaient leur gloire.

La liberté des anciens étant une propriété du citoyen, il n'était point essentiel d'examiner jusqu'à quel point elle contribuait au bonheur; de même qu'on n'examine pas, pour conserver à chacun son héritage, si les richesses constituent ou non la félicité du sage. Mais la liberté des modernes étant considérée comme le moyen par lequel les gouvernements arrivent au but pour lequel ils sont institués, le bonheur de tous, il a été nécessaire d'examiner, afin d'établir le droit des peuples à être libres, de quelle manière la liberté constitue le bonheur, ou jusqu'à quel point elle y contribue.

L'une et l'autre marche est également logique, mais en partant de principes différents. Celle des anciens est peut-être la première dans l'ordre des idées; ils considérèrent l'origine des sociétés, et ils se demandèrent d'où venait le pouvoir qu'ils voyaient établi ; cet homme seul alors leur parut libre, qui n'était soumis qu'à un pouvoir qu'il avait formé lui-même, ou qu'il avait contribué à former. Ainsi la ligne qui séparait le citoyen du sujet était pour eux fortement tracée, et ne pouvait admettre aucun doute. La liberté des modernes doit être appréciée sur des nuances beaucoup plus délicates. Pour en fixer les limites, il faut examiner jusqu'à quel point il convient aux hommes réunis en société d'être gouvernés, ou à quel prix il leur convient d'acheter la protection de la force publique contre leurs ennemis au dedans

et au dehors; ensuite jusqu'à quel point chacune des facultés humaines a besoin de contrôle pour l'avantage de tous; dans quel cas, enfin, il vaut mieux diminuer quelque chose de la force de tous, que de restreindre trop le bonheur ou la sécurité de chacun.

Cet examen a mené à reconnaître que le but des hommes, en se réunissant, étant d'assurer la protection mutuelle de leurs personnes, de leur honneur, de leurs propriétés, de leurs sentiments moraux, un gouvernement qui se jouerait de la vie, de la fortune et de l'honneur des individus, qui offenserait les sentiments de justice, d'humanité et de décence publique, manquerait absolument son but, et devrait être considéré comme une tyrannie, lors même qu'il aurait été établi par la volonté de tous.

On a reconnu ensuite que l'homme n'avait point demandé à son gouvernement de le protéger contre lui-même, mais seulement contre les autres; d'où l'on a conclu que l'exercice de toute faculté qui n'a point d'action sur les autres n'est pas du ressort du gouvernement. Sur cette règle est fondée la liberté de la pensée et celle de la conscience; tandis qu'il y a tyrannie toutes les fois que le gouvernement se mêle de punir autre chose que les actes extérieurs, ou qu'en eux il cherche les traces du mécontentement et de la malveillance pour se venger de ces sentiments.

Enfin, on a reconnu que le mal qui résulterait pour tous de la répression de certaines actions qui peuvent devenir nuisibles, serait plus grand encore que le mal que ces actions pourraient produire. Ainsi, l'on a regardé comme tyrannique le gouvernement qui empêche de parler, d'écrire, d'imprimer; qui punit avec une vigilance trop soupçonneuse certaines fautes, certains vices qu'on ne saurait réprimer sans une inquisition insupportable pour tous : et l'on a conclu qu'un gouvernement est d'autant plus libre qu'on sent moins

son action; qu'il est libre, non seulement parce qu'il ne punit que ce que la loi défend, mais encore parce que la loi ne défend pas tout ce qu'elle pourrait défendre.

Après avoir défini de cette manière cette liberté purement défensive, cette liberté toute négative, à laquelle tout bon gouvernement devrait atteindre, on a cherché à lui donner pour garantie les droits politiques des citoyens. Ils ont dès lors été considérés, non plus comme étant eux-mêmes la cause de la liberté, mais seulement une de ses sauvegardes. Les modernes ont mis au premier rang, parmi ces droits politiques, la liberté de la presse proprement dite, ou le droit de provoquer l'attention publique sur les affaires d'état, par des écrits publiés sans l'aveu préalable du gouvernement; la liberté de débat dans les assemblées politiques; enfin le droit de pétition, ou le recours ouvert à tout opprimé jusqu'à l'autorité souveraine, interpellée par des citoyens associés dans ce but sous les yeux de tout le public. Ces diverses prérogatives ne font point partie de la liberté civile; ce sont plutôt les armes mises entre les mains du peuple pour la défendre.

Après avoir reconnu combien l'idée que nos ancêtres, jusqu'au siècle dernier, se formaient de la liberté, est différente de celle que nous nous en formons de nos jours, on éprouvera moins de surprise en s'assurant que dans toutes les républiques de l'antiquité, dans toutes celles de la Suisse et de l'Allemagne, dans toutes celles enfin de l'Italie qui nous ont si longtemps occupés, les droits divers dont nous venons de développer l'origine n'étaient nullement garantis.

Les républiques italiennes n'avaient point songé à protéger la vie, l'honneur ou la propriété des citoyens, par une législation ou une forme de procédure supérieures à celles qui étaient usitées dans les états les plus despotiques. Les magistrats, les tribunaux et les lois auraient eu besoin d'une entière réforme pour assurer la liberté civile, ou le bonheur de ceux

qui leur étaient soumis. Aujourd'hui il est reconnu que l'on compromet la liberté lorsqu'on transforme les administrateurs en juges, et qu'on les arme du pouvoir de punir ceux mêmes qu'ils ont rencontrés comme antagonistes dans les querelles politiques : car le magistrat, appelé souvent par sa place à jouer le rôle et à épouser les passions d'un chef de parti, est investi du droit de juger le parti qui lui est contraire, les hommes qui, dans la cause du peuple, ont voulu arrêter ses usurpations ou s'opposer à ses injustes mesures. Les républiques italiennes n'étaient pas entièrement tombées dans cette erreur, commune à presque toutes les autres. Le pouvoir judiciaire y était habituellement séparé du pouvoir administratif : la seigneurie, renouvelée tous les deux mois par le sort, et choisie parmi les citoyens actifs, était chargée de la direction générale des affaires : quelques juges étrangers, entourés de jurisconsultes également étrangers, se partageaient la justice civile et criminelle. Mais pour que cette division du pouvoir exécutif et judiciaire ne laissât aucune crainte, il aurait fallu qu'elle fût complète, que les magistrats fussent toujours obligés de renvoyer pardevant les tribunaux ceux qui les avaient offensés, et que dans aucun cas ils ne siégeassent eux-mêmes en jugement. Au contraire, dans les républiques italiennes, même les mieux ordonnées, on vit à plusieurs reprises la seigneurie ressaisir momentanément le pouvoir du glaive, et envoyer à la torture ou à l'échafaud ceux qui venaient de mettre en danger son autorité.

Non seulement les juges ne disposaient pas seuls de la vie, de l'honneur et de la fortune des citoyens; ils n'étaient point eux-mêmes constitués de manière à donner une suffisante garantie de leur impartialité ou de leur humanité. La loi exigeait qu'ils fussent étrangers, pour qu'ils n'épousassent point de parti dans la république; qu'ils ne demeurassent pas plusieurs années en fonctions, de peur qu'ils n'adoptassent les

passions des citoyens; qu'enfin à leur sortie de charge, ils fussent soumis à une enquête sur leur administration, pour les mettre en garde contre la corruption et les présents. Mais la loi n'avait point séparé le jugement du droit d'avec celui du fait; elle n'avait point appelé les simples citoyens, comme chez les Romains ou les Anglais, à prononcer sur la vie de leurs concitoyens; elle n'avait point mis chaque homme sous la garantie de l'intérêt de ses égaux; elle n'avait point demandé, avant l'exécution d'une sentence capitale, le concours d'un tribunal populaire qui, par son essence, mêlât la miséricorde à la rigueur. Il n'existait aucune loi pénale qui modérât les sentences des juges, ou qui éclairât d'avance les prévenus sur leur sort. On n'interdisait pas même aux podestats d'écouter, en jugeant, la passion ou la colère; et comme ils siégeaient presque toujours seuls sur leurs tribunaux, ils n'étaient point appelés à exposer dans un rapport les circonstances de la cause à leurs collatéraux, à les débattre à haute voix, et à motiver leurs jugements. Leur décision et les raisons qui l'avaient produite étaient renfermées dans le plus impénétrable de tous les secrets, celui d'un homme avec sa propre conscience.

La procédure donnait moins de garantie encore que la constitution du tribunal : l'instruction était secrète; et le prévenu, dépourvu de conseil dans sa prison, et d'avocat pour le défendre, était abandonné à toutes les conséquences de sa faiblesse, de ses terreurs, de son ignorance, ou de son incapacité. L'effroyable procédure commençait par la torture, et aucune borne n'était fixée par la loi aux tourments par lesquels on pouvait presser un prévenu, de même qu'elle n'avait point déterminé quels étaient les indices suffisants pour l'exposer à cette cruelle épreuve. Cependant les aveux que des douleurs atroces lui avaient arrachés étaient regardés comme des preuves suffisantes, ou contre lui, ou contre ses

prétendus complices. La loi permettait enfin des supplices tout aussi effroyables que dans les monarchies, et l'humanité était révoltée par les exécutions autant que par les procès.

Ainsi donc, même en temps ordinaire, la société était loin de garantir l'honneur, la vie ou les biens des individus, par ses magistrats, ses juges ou ses lois. Mais dans les révolutions, qui n'étaient que trop fréquentes, l'abus d'une prétendue justice devenait plus criant encore. Alors les chefs de parti, se faisant investir d'une autorité illimitée, sous le nom de *balie*, punissaient en masse, sans information, sans procédure, sans jugement, tous les membres du parti contraire, par des exils, des confiscations de biens, ou des supplices capitaux.

Les Italiens n'avaient jamais pensé que le but même de la formation des sociétés donnait des limites à l'autorité souveraine : ils n'avaient point vu que les hommes n'ont pu lui soumettre que leurs rapports les uns avec les autres; et ils avaient permis aux gouvernements de pénétrer dans l'intérieur de leurs pensées, pour diriger leurs opinions et punir leurs sentiments. Toutes les républiques italiennes s'étaient formées dans le sein de la religion catholique, et cette religion soumettant par la confession la pensée au tribunal des prêtres, les esprits s'étaient accoutumés à regarder le secret des consciences comme étant du ressort de l'autorité. La poursuite et la punition de l'hérésie étaient une suite nécessaire de la soumission des républiques à l'église. L'instruction contre la magie était également requise par les prêtres; et une fois qu'on avait acquis la funeste croyance de l'action des hommes sur les puissances infernales, la magie devait entrer dans le ressort des tribunaux, puisqu'on la regardait comme un moyen par lequel un homme pouvait nuire à ses semblables. Mais l'on ne pouvait poursuivre ce crime prétendu, qui se commet sans témoin dans la profondeur des nuits, sans donner lieu

aux procédures les plus soupçonneuses, les plus arbitraires et les plus tyranniques.

Au reste, ce n'était pas seulement lorsqu'ils voulaient poursuivre l'hérésie ou la magie, que les tribunaux italiens croyaient avoir le droit de descendre dans le cœur de l'homme, et de punir ce qui s'y passe sans témoins ; ils s'attribuaient le droit de soumettre à la vindicte publique tout sentiment de mécontentement ou de haine contre le gouvernement : ils en cherchèrent souvent l'indication dans une parole, un geste, un soupçon ; et l'on vit, dans les moments de révolution, les républiques adopter les principes et les usages des gouvernements absolus, et punir par des supplices, non les actes extérieurs, mais la pensée secrète dont ils étaient la manifestation.

Si les gouvernements italiens ne s'étaient pas abstenus de juger les sentiments et les pensées, qui ne sont nullement du ressort de l'autorité publique, à plus forte raison ne s'étaient-ils point fait scrupule d'armer une moitié des citoyens contre l'autre, et d'en encourager un grand nombre à faire l'infâme métier de délateurs, lorsqu'ils purent espérer ainsi de réprimer des habitudes vicieuses ou nuisibles, qu'on voudrait exiler sans doute d'une république bien réglée, mais qu'on ne saurait punir sans soumettre tous les citoyens à une inquisition insupportable.

Le blasphème devint un des premiers objets de la vigilance des magistrats, et fut soumis à toute la sévérité des tribunaux établis pour sa seule répression. Ce n'est qu'en Espagne et en Italie qu'on rencontre cette habitude vicieuse, absolument inconnue aux peuples protestants, et qu'il ne faut point confondre avec les grossiers jurements que le peuple en tout pays mêle à ses discours. Dans tous les accès de colère des peuples du midi, ils s'attaquent aux objets de leur culte, ils les menacent, et ils accablent de paroles outrageantes la Divinité elle-même, le Rédempteur ou ses saints. On trouve des traces

de cette habitude scandaleuse dans le langage et les jurements des autres peuples ; mais la volonté d'insulter la Divinité par cette espèce d'attaque ne pouvait se conserver que dans un pays où la superstition, sans cesse aux prises avec l'incrédulité, a rapetissé tous les objets du culte, et les a fait descendre au niveau des hommes. La poursuite des blasphémateurs a, dans tous les temps, occupé les tribunaux de l'Italie. Cependant leur délit ne laisse aucune trace après lui : celui même qui l'a commis n'en garde le plus souvent aucun souvenir, les témoins sont presque toujours impliqués dans la querelle qui y a donné lieu ; chacun à son tour tombe dans la même faute, et la poursuite du blasphème n'en a point diminué l'habitude, tandis qu'elle a donné lieu aux procédures les plus iniques et les plus arbitraires.

Beaucoup d'autres délits de pures paroles furent considérés comme également punissables ; on vit plus d'une fois les supplices atteindre ceux qui, par leurs propos, avaient cherché à jeter du ridicule ou du blâme sur le gouvernement, et ceux qui avaient manifesté dans leurs écrits des opinions réprouvées, non seulement en religion ou en politique, mais même en philosophie. On vit encore, mais seulement par intervalles, d'autres habitudes vicieuses soumises à des peines infiniment sévères, et qui ne pouvaient atteindre les délinquants qu'après une inquisition tout à fait contraire à nos idées de liberté. Dans le temps où la faction qu'on nommait des *Piagnoni* dominait à Florence, les mauvaises mœurs furent poursuivies jusque dans l'intérieur des familles, par des dénonciations secrètes, quoique la décadence publique ait souvent plus à souffrir de semblables révélations que de l'abus qu'on laisse subsister. Le jeu dans l'intérieur des maisons privées, le luxe de la table, des habits, des équipages, furent regardés comme étant du ressort des lois, et toutes les habitudes de l'homme privé furent réglées par des actes du pouvoir souverain.

Les prérogatives diverses que les peuples modernes ont considérées comme devant servir de garantie à la sécurité et à la liberté des citoyens, ne furent jamais connues dans les républiques d'Italie. La notion de la liberté de la presse ne s'était pas même présentée à leurs législateurs. On trouve à peine, dans toute l'histoire d'Italie, deux ou trois exemples d'écrits publiés sur les affaires du gouvernement : leurs rédacteurs avaient toujours eu soin de les faire imprimer hors des frontières de l'état; et chaque fois cependant qu'on put atteindre ou leurs auteurs, ou leurs distributeurs, ils furent punis avec la plus excessive sévérité. L'opposition, non plus que le parti gouvernant, ne cherchait point à éclairer l'opinion publique, et l'on ne supposait pas que les délibérations sur les affaires de la patrie dussent jamais sortir de l'enceinte de ses conseils. En revanche, il faut le dire, les historiens des républiques, qui avant l'invention de l'imprimerie en appelaient non pas au temps présent, mais à la postérité, ont fait preuve, dans leurs écrits, d'un grand courage et d'une rare impartialité; et, à la manière dont ils jugent en toute occasion leurs compatriotes et leurs magistrats, on reconnaît toujours le langage et les sentiments de l'homme libre.

Le droit de pétition ne fut pas plus connu des Italiens que la liberté de la presse; ils n'avaient fait que déplacer le pouvoir absolu, et l'ôter des mains d'un seul pour le mettre entre les mains de plusieurs. Aussi ne songeaient-ils nullement à le limiter, et surtout à le contenir par l'opinion publique. Chaque citoyen pouvait sans doute adresser des requêtes à l'autorité dont il dépendait immédiatement, mais il ne pouvait jamais traduire, par une pétition, cette autorité même devant une autre autorité chargée de la contrôler; et moins encore changer son affaire privée en une affaire d'état, en s'unissant à ses concitoyens pour donner plus de poids à ses remontrances. Dans le premier cas, il aurait été réprimandé,

comme confondant tous les pouvoirs et l'ordre établi ; dans le second, il aurait été sévèrement puni, comme tendant à la révolte.

Mais ce qui peut paraître étrange, c'est que la liberté même du débat dans les conseils n'était nullement assurée. Cependant c'est elle seule qui peut garantir l'exercice des droits de souveraineté, dont les anciens républicains étaient aussi jaloux qu'ils l'étaient peu de la sécurité individuelle.

Les conseils d'une république sont appelés sur chaque affaire à deux opérations distinctes, délibérer d'abord, voter ensuite, qui répondent à celles de plaider, puis de juger dans les tribunaux. Les Italiens avaient presque absolument négligé la première ; ils ne donnaient ni garantie, ni solennité au débat ; ils ne semblaient point s'attendre à ce que les conseillers s'éclairassent les uns les autres par leurs opinions, et ils avaient réservé tous leurs soins à protéger par un secret profond la liberté des suffrages. On parlait fort peu dans les conseils. Le premier magistrat en faisait quelquefois l'ouverture par un discours d'apparat, qu'il apprenait de mémoire, ou qu'il lisait ; quelquefois encore un jeune orateur se figurait qu'il imitait les anciens en prononçant une harangue ampoulée, qu'on regardait plutôt comme un morceau académique que comme un moyen de persuader ; quelquefois la proposition faite par le magistrat était suivie d'une conversation tumultueuse dans chaque banc ; plus souvent on allait immédiatement aux suffrages dans un profond silence. Chaque conseiller recevait à Florence, pour donner le sien, des fèves blanches et noires ; à Venise, de petites boules de buis : les urnes étaient distribuées de manière que le votant pouvait y mettre la main sans donner à deviner dans quel sens il avait voté. On comptait ensuite les suffrages, mais leur simple majorité ne suffisait jamais pour donner force de loi à aucune proposition : il fallait le plus souvent, pour que l'on pût, selon l'ex-

pression légale, *vincere il partito* ou faire passer la résolution, réunir les trois quarts des suffrages de chacun des corps différents qui se trouvaient assemblés dans la même salle, pour y voter séparément; des prieurs, par exemple à Florence, des bonshommes, et des gonfaloniers de compagnie. Si, dans l'un ou l'autre de ces trois corps, le quart seulement des membres avait mis dans l'urne des fèves blanches, la loi était rejetée.

Pour que les conseils soient vraiment libres, il est essentiel que la minorité jouisse de la liberté la plus absolue de faire entendre toutes ses raisons, de plaider complétement sa cause, et de la présenter sous toutes ses faces : mais il n'est pas moins essentiel de faire prendre toutes les décisions à la majorité simple des suffrages, pour que le petit nombre, entre des conseillers tous égaux et qui ont tous la même mission, n'impose pas des lois au plus grand. Les Italiens avaient méconnu l'un et l'autre de ces principes; ils avaient entouré de tant de dangers l'usage de la parole, ils avaient jugé avec tant de sévérité les discours que l'on prononçait devant les conseils, ils avaient soumis tout orateur à une responsabilité si pesante, soit par un blâme public, soit même par des châtiments éclatants, pour toute parole peu mesurée qui aurait échappé dans la chaleur de la dispute, que personne n'osait se livrer à la discussion, qu'on n'avait point cultivé la seule éloquence populaire, celle de l'improvisation, et que la minorité n'avait jamais d'occasion de motiver son opposition, d'essayer de convaincre ses adversaires, et de plaider ouvertement sa cause. Mais tandis que chacun n'opinait qu'avec crainte, une minorité silencieuse entravait, par ses suffrages secrets, les opérations du gouvernement, et elle faisait rejeter une proposition contre laquelle personne n'avait osé élever d'objection

Cette opposition silencieuse, en excitant un profond ressentiment, produisit souvent la violation la plus scandaleuse

de la liberté des suffrages. On vit plus d'une fois à Florence la seigneurie faire recommencer à plusieurs reprises l'opération du scrutin, parce que l'avis qu'elle proposait n'avait point passé. « *Perche non si era potuto vincere il partito.* » On la vit menacer ceux qui donneraient la fève blanche; on la vit même dans quelques occasions faire tomber sur eux les peines les plus cruelles. Cependant à quoi peuvent servir des conseils, si les conseillers n'y sont pas libres? et lorsque la constitution a voulu que leurs suffrages réunis pussent seuls exprimer une volonté souveraine, qu'elle est l'autorité supérieure qui peut prescrire dans quel sens doit se manifester cette volonté? C'est ainsi qu'une première erreur en législation en entraîne d'autres, et qu'après avoir imprudemment donné à la minorité, dans les conseils, le pouvoir de lier la majorité, on fut réduit à permettre souvent que l'assentiment de cette minorité fût enlevé par la violence.

Après avoir passé ainsi en revue tous les droits qui nous paraissent aujourd'hui les plus précieux, et avoir reconnu qu'à leur égard les lois protectrices n'étaient pas meilleures dans les républiques italiennes que dans les monarchies, ou plutôt qu'elles étaient absolument les mêmes, et qu'elles permettaient que tous ces droits fussent occasionnellement comprimés ou anéantis, notre étonnement redouble en contemplant les effets merveilleux de l'esprit républicain; et nous nous demandons encore en quoi consistait donc cette liberté qui pouvait s'allier à la plus cruelle tyrannie, cette liberté qu'on défendait par de si héroïques efforts, dont on regrettait la privation avec des larmes si amères, et qu'on ne perdait point sans perdre en même temps sa prospérité, sa gloire, ses talents et ses vertus.

Mais il faut se souvenir que dans les républiques les mêmes hommes se présentent sous un double aspect et avec un double caractère, d'abord comme gouvernés, et ensuite comme gou-

vernants. Aujourd'hui, pour estimer la liberté, nous cherchons en quoi elle consiste pour les gouvernés. Jusqu'à notre siècle, au contraire, on cherchait en quoi elle consistait pour les gouvernants : et cette liberté active, cette liberté toute composée de prérogatives souveraines, qui, au premier coup d'œil, semble devoir contribuer beaucoup moins au bonheur des individus qu'à leur sécurité, se trouve, au contraire, avoir pour eux un charme que rien n'égale. Elle fait sur les hommes l'effet que les poëtes attribuaient au nectar des dieux; une fois qu'un mortel en a goûté, il dédaigne toute nourriture humaine; mais aussi il trouve en lui-même de nouvelles forces et une nouvelle vertu; sa nature est changée, et, en s'asseyant à leur table, il sent qu'il s'égale aux immortels.

Quelques axiomes fondamentaux peuvent représenter tout le système de la liberté des anciens temps; ils sont l'expression des droits politiques de la nation considérée en corps, et non de ceux de chacun des individus dans ses rapports avec elle. Aucune république n'a peut-être professé jamais ces axiomes plus hautement, et ne les a observés plus religieusement que celles de l'Italie au moyen âge.

Toute autorité exercée sur le peuple est émanée du peuple. Ce premier axiome des peuples libres était regardé comme fondamental dans toutes les républiques d'Italie. La souveraineté y était toujours représentée comme appartenant au peuple ou à la communauté; ses chefs temporaires ne prenaient d'autres titres que ceux d'anciens, de vieillards, de prieurs ou premiers du peuple et de la communauté, *anziani, signori, priori del popolo o del commune.* Jamais le gouvernement n'était renouvelé sans invoquer la souveraineté du peuple; ainsi, à Florence, c'était toujours en son nom qu'on transmettait, par les suffrages du parlement, à une nouvelle balie, un pouvoir égal à celui de tout le peuple florentin. Peut-être dira-t-on que ce n'était là qu'une phrase vide de

sens, et que les mots ne sont pas des priviléges; mais ces mots n'étaient point sans effet et sans conséquences : ils inspiraient à chaque citoyen un sentiment relevé de sa dignité, ils l'arrêtaient toutes les fois qu'il pouvait être tenté de commettre une action basse ou messéante; ils conciliaient à ce citoyen, dans sa condition privée, les égards et même le respect de ceux qui étaient momentanément constitués en dignités car les chefs du peuple savaient que toute leur autorité leur venait de ceux qui leur obéissaient pour un temps, et qu'elle retournerait à eux; enfin, ces mêmes mots de souveraineté du peuple rendaient la patrie chère à chacun de ses enfants; chacun savait que l'état lui appartenait, tout comme lui-même appartenait à l'état; chacun était prêt à tout hasarder pour sauver ce qu'il possédait de plus honorable et de plus précieux, sa part dans la souveraineté; chacun connaissait les devoirs que lui imposait une aussi brillante prérogative, un caractère si sacré; chacun était prêt à s'en rendre digne, s'il le fallait, par le sacrifice de sa vie.

L'autorité des mandataires du peuple retourne au peuple après un temps déterminé; aucun des mandats du peuple n'est irrévocable. Ce second axiome des républicains italiens leur paraissait, plus qu'aucun autre, constituer la base de leur liberté et l'essence de leurs républiques : aussi ne reconnurent-ils jamais de magistratures ni de pouvoirs héréditaires autres que ceux des citoyens eux-mêmes. Lors même que ces républiques dégénérèrent plus tard en aristocraties ou en oligarchies très étroites, le principe fondamental de l'amovibilité de toutes les magistratures ne fut point abandonné. Ce ne furent point des droits délégués par le peuple qui furent accordés pour la vie ou rendus héréditaires, mais les droits du peuple lui-même qui se trouvèrent concentrés dans un très petit nombre de familles depuis que toutes les autres s'étaient éteintes. La noblesse nouvelle n'était que la représentation de l'ancienne

bourgeoisie; quant à l'ancienne noblesse, les Italiens, loin de regarder son illustration comme lui donnant un droit exclusif à gouverner, ne lui pardonnaient pas, au contraire, l'empire qu'elle exerçait sur l'opinion en dépit de leurs lois, et ils excluront souvent de tout emploi public les magnats que leurs richesses et le nombre de leurs clients dans les campagnes rendaient déjà trop redoutables.

La république de Venise était la seule où l'on vît un magistrat, et le chef même de l'état, élu pour la vie; à plusieurs égards, Venise pouvait se considérer comme une monarchie élective; sa constitution, beaucoup plus ancienne que toutes les autres, en avait fait d'abord un duché; et dans le long progrès des siècles, on avait sans cesse retranché des prérogatives au doge pour les attribuer à la république. A Florence, une seule fois, on voulut aussi créer un gonfalonier perpétuel; mais on avait cependant désigné d'avance l'autorité qui pourrait le déposer, et, au bout de dix ans, il fut déposé en effet. La durée des fonctions de tous les autres magistrats, dans ces deux républiques, comme dans toutes les autres, était limitée.

Avec le progrès du temps, cependant, presque toutes les républiques italiennes eurent un chef issu d'une famille favorisée par les suffrages populaires; mais la constitution ne reconnaissait dans ce chef aucun pouvoir héréditaire. La confiance du peuple transmettait au fils d'un Médicis, d'un Bentivoglio ou d'un Baglioni l'autorité que son père avait exercée; mais cette autorité était révocable au moment où cessait la confiance; et aucun citoyen, quelque puissant qu'il fût, n'était supposé avoir des droits indépendants de ceux de la république.

Quant aux magistratures, non seulement le mandat du peuple en vertu duquel elles s'exerçaient était révocable, mais il était limité par le terme le plus court. L'autorité suprême dans l'état était rarement confiée pour plus de deux mois; en propor-

tion de ce qu'un emploi était moins important, ou moins relevé en dignité, on prolongeait un peu plus sa durée; néanmoins, excepté à Venise, il n'y avait pas de fonction publique qui se continuât pendant plus d'une année.

L'existence de pouvoirs irrévocables dans une république implique une sorte de contradiction. Comment peut-on supposer que le peuple, de qui l'autorité émane, déclare à ses mandataires qu'il les autorise à conserver leurs pouvoirs, soit qu'ils en abusent ou non; soit qu'ils justifient l'espérance de leurs commettants, ou qu'ils se montrent indignes de leur confiance; soit que le progrès de l'âge les rende toujours plus propres aux fonctions qu'ils exercent, soit qu'il les rende incapables de les remplir? Aussi l'amovibilité de toutes les places est-elle en quelque sorte la garantie de la constante activité de ceux qui les occupent, de leurs constants efforts pour s'en montrer dignes. Toutefois, ce principe avait probablement été poussé trop loin dans les républiques italiennes, et leurs législateurs avaient oublié que s'il est important que les magistrats ne soient pas trop longtemps en place pour qu'ils ne se relâchent pas de leur activité, il l'est aussi que leur règne ne soit pas limité à trop peu de jours, pour que l'état n'ait pas à souffrir de l'apprentissage sans cesse répété de tant de nouveaux venus.

Enfin, *quiconque exerce une autorité émanée du peuple, est responsable envers le peuple de l'usage qu'il en a fait.* C'était précisément pour donner à cette dernière maxime une application plus illimitée qu'on avait borné à un temps si court la durée de toutes les magistratures. Dans quelques constitutions tout à fait modernes, on a trouvé le moyen de faire peser la responsabilité sur les ministres, dans le cours même de leurs fonctions, sans attaquer l'autorité d'où leur pouvoir émane. Dans les républiques, sauf le cas de révolution, la responsabilité n'est exercée sur les magistrats qu'après la cessa-

tion de leurs fonctions. Dans l'un et l'autre système, l'effet est le même; l'état n'a jamais besoin de hâter le supplice de quelques grands coupables, il ne court pas de risque à attendre leur heure; mais il a besoin d'inspirer à tous les dépositaires du pouvoir une crainte salutaire, de leur faire bien savoir que, quelque grands qu'ils se figurent être, quelque indépendantes que semblent leurs fonctions, le moment viendra toujours où ils se sentiront faibles devant de plus puissants qu'eux, où ils rendront compte de leur gestion à ceux qui auront droit de leur demander ce compte, et où aucun abus de pouvoir, aucune violation des lois ou des libertés du peuple, aucune malversation ne demeurera sans châtiment.

La distinction entre la responsabilité du ministère anglais, qui s'exerce pendant que le ministre est encore en fonctions, et la responsabilité républicaine, qui commence seulement lorsque le magistrat est redevenu citoyen, est plus apparente que réelle. Il n'y a aucun ministère anglais qui ne puisse, par des moyens bien connus, ou tout au moins par la dissolution du parlement, retarder d'une année entière l'épreuve de sa responsabilité. Mais dans le cours d'une année les premiers magistrats de la république florentine avaient six fois déposé le bâton du commandement; six fois de nouveaux seigneurs, rentrés dans les rangs des simples citoyens, s'étaient trouvés justiciables de ceux qui pouvaient leur demander compte de leur administration.

Pour assurer davantage la responsabilité de tous les hommes revêtus de pouvoir, toutes les constitutions républicaines de l'Italie contenaient des lois analogues au *divièto* et au *sindicato* des Florentins. Le *divièto* était un repos forcé auquel les magistrats étaient condamnés à leur sortie de charge. Ils devaient s'abstenir des magistratures pendant un temps au moins égal à la durée des fonctions qu'ils venaient de déposer, et souvent beaucoup plus long : ils rentraient

alors dans l'égalité républicaine ; ils se trouvaient soumis, comme tout autre particulier, à l'empire des lois, à l'autorité de ceux auxquels ils avaient précédemment commandé, à l'action des tribunaux qui pouvaient leur demander compte de leur conduite. Le *sindicato* était une enquête juridique qui suivait la sortie de charge de tous ceux qui avaient eu ou un maniement de deniers, ou une part à l'autorité judiciaire : pour eux la responsabilité n'était pas seulement éventuelle, elle était nécessaire ; ils devaient se purger de tout soupçon sur leur administration passée, pendant le nombre fixé de jours qui suivait immédiatement l'expiration de leurs fonctions.

On peut regarder tout le système de la liberté italienne comme représenté par ces trois axiomes; et dans l'esprit des siècles passés, si l'on attache aux mots leur sens primitif, non celui qu'on leur a donné aujourd'hui, les constitutions qui reposaient sur ces trois principes étaient réellement les plus libres de toutes. En effet, les républiques d'Italie étaient plus libres que toutes celles de l'Allemagne, que les villes impériales et anséatiques, que les cantons suisses, que les corporations des Provinces-Unies, peut-être même que les républiques de l'antiquité. Les unes comme les autres n'avaient eu pour but que de garantir la souveraineté, non la sûreté des citoyens ; les unes comme les autres n'avaient point songé à protéger le citoyen contre le gouvernement, mais à créer un gouvernement qui représentât bien complétement le peuple, qui fût en quelque sorte identique avec lui ; les unes comme les autres, après l'avoir constitué, s'étaient abstenues, avec une confiance aveugle et illimitée, de poser aucunes bornes à l'exercice de son pouvoir.

Mais les constitutions italiennes faisaient procéder tous les pouvoirs du peuple, et les faisaient tous se résoudre dans la souveraineté du peuple, bien plus que celles d'origine alle-

mande. Elles reconnaissaient bien plus explicitement cette souveraineté : elles établissaient une amovibilité de tous les emplois plus universelle et une rotation plus rapide ; et elles assuraient mieux la responsabilité des fonctionnaires publics. La constitution de Genève était peut-être la plus parfaite et la plus libre des constitutions suisses : à Genève, les syndics, premiers magistrats de l'état, étaient annuels; mais ils n'étaient que présidents d'un conseil exécutif élu à vie ; les ordres qu'ils donnaient se confondaient avec ceux de ce conseil, et le dernier ne pouvait jamais être appelé à aucune responsabilité. Les avoyers à Berne, les bourgmestres à Zurich, les landammans dans d'autres cantons, se trouvaient dans le même rapport entre un conseil inamovible et le peuple. En sortant de charge au bout de l'année, ils restaient toujours membres de ce conseil, qui non seulement avait concouru à toutes leurs mesures, et qui se considérait comme obligé à les défendre, mais qui était encore dépositaire de toute l'autorité judiciaire de l'état, qui avait seul le droit de condamner le magistrat coupable, et qui en sa faveur et contre le peuple se trouvait en même temps juge et partie. Tous les magistrats romains en déposant leurs fonctions rentraient de même dans les rangs du sénat ; et s'ils devaient reconnaître un autre juge que lui, du moins ils étaient toujours protégés par ce corps puissant.

Au contraire, un gonfalonier et un prieur de Flórence, de Lucques, de Sienne, de Bologne ou de Pérouse, non seulement n'était plus en charge au bout de deux mois, mais au bout d'une année il ne trouvait plus dans la république un corps qui fût le même qu'il était pendant son administration. Le collége des gonfaloniers, celui des bonshommes, le conseil commun, celui du peuple, tout avait été renouvelé ; aucun d'eux ne s'intéressait à la défense du magistrat mis en cause, aucun n'avait concouru à ses actes arbitraires, ou ne travail-

lait à le soustraire aux mains de la justice. Après l'expiration de ses fonctions, le premier magistrat de la république n'était plus qu'un simple citoyen devant la loi.

La responsabilité des magistrats, la dignité des citoyens, l'émulation de toutes les classes de la nation, doivent être considérées comme les vrais principes de la liberté italienne, et les vraies causes de la prospérité des états républicains. C'est par-là qu'ils se distinguaient d'avec les principautés absolues qui existaient en même temps en Italie; et en effet, si l'on examine les résultats nécessaires des principes, on verra qu'ils devaient produire dans les républiques une grande masse de bonheur et plus encore une grande masse de vertus.

Et d'abord quoique l'ensemble des garanties que nous considérons aujourd'hui comme constituant l'essence de la liberté n'eût point été recherché par le législateur, ou réclamé par le citoyen; cependant cette liberté civile, cette sécurité de chaque individu ne peut être violée sans causer une souffrance commune. Aussi chaque magistrat qui se savait comptable de tout acte d'oppression, de tout acte de sévérité et même de justice, se sentait, lorsque ses passions auraient pu l'entraîner, arrêté par un sentiment de crainte qui n'était pas même raisonné.

Le juge étranger ne recevait d'autre instruction que celle qui lui était donnée dans les principautés absolues; il pouvait employer à son gré, aussi bien à Florence qu'à Milan ou à Naples, les tortures les plus cruelles pour découvrir les crimes, les supplices les plus effrayants pour les punir. Mais, à Florence, son pouvoir expirait au bout d'une année; sa conduite était alors examinée par des hommes indépendants de lui, qui n'étaient liés à lui par aucun parti, et qui au contraire, par cela seul qu'ils suivaient la carrière des emplois, avaient besoin de la faveur publique. S'il avait exercé des cruautés gratuites, s'il avait provoqué contre lui la haine

du public, il n'avait point de chance pour échapper lui-même au jugement du *sindicato*.

Les premiers magistrats, sans être les juges habituels de la république, pouvaient quelquefois se saisir du pouvoir du glaive; ils pouvaient exercer une justice prévôtale contre leurs ennemis, contre leurs envieux; ils pouvaient violenter les conseils eux-mêmes; ils pouvaient punir, non pas les actions seules, mais les écrits, les paroles, et jusqu'aux pensées: mais au bout de deux mois, d'autres prieurs, désignés parmi une grande foule d'éligibles, devaient être revêtus de tout le pouvoir qu'eux-mêmes déposeraient. Ces nouveaux prieurs pouvaient être les amis les alliés, les frères de ceux qu'ils auraient vexés; ils pouvaient se venger par les mêmes armes. La constitution de la république répétait sans cesse à chaque homme en pouvoir cette maxime de l'Évangile: *Ne jugez point, afin que vous ne soyez pas jugés.*

Enfin, aucune borne n'était fixée à la manie réglementaire; la loi pouvait atteindre le citoyen dans une foule de détails qui ne devraient pas être de son ressort; mais tous ceux qui travaillaient à faire cette loi savaient que d'autres qu'eux seraient chargés de la faire exécuter, et que dans peu de semaines, tout au plus dans peu de mois, ils y seraient soumis eux-mêmes comme les derniers de leurs concitoyens. Aussi, quoique la liberté civile, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ne fût ni connue ni définie, quoiqu'elle ne fût entourée d'aucune des garanties qui paraissent lui être le plus nécessaires, elle était mieux respectée dans les républiques italiennes que dans aucun autre état de l'Europe; chaque citoyen se croyait assuré dans la jouissance de sa vie, de sa fortune, de son honneur; il ne craignait point que des restrictions arbitraires fussent imposées à son industrie; chacune des facultés qu'il sentait en lui avait un libre essor; toutes les carrières qui

menaient à la fortune étaient ouvertes à son activité et à ses talents, et sa sécurité s'augmentait encore lorsqu'il comparait la protection que lui garantissait la république avec l'état continuel de crainte et de dépendance où vivaient les sujets des princes voisins.

Cependant la forme républicaine et presque démocratique du gouvernement contribuait moins à la sécurité du citoyen qu'au progrès de sa vertu et à l'entier développement de son âme. A la manière dont nous considérons la liberté, il semble que nous faisons consister le bonheur dans le repos; les anciens le faisaient consister dans une activité constante : le vœu du citoyen n'était pas alors de dormir en paix chez lui, mais de briller par de grands talents sur la place publique, dans les conseils, dans les magistratures auxquelles le sort l'appelait à son tour ; il voulait obtenir de lui-même tout ce que la nature lui avait permis d'acquérir, accomplir par une carrière publique son éducation comme homme fait, et transmettre à ses enfants, comme héritage, la gloire qu'il aurait acquise.

Cette émulation, qui n'existe pas dans les gouvernements despotiques ; qui, dans les gouvernements représentatifs modernes, est le partage d'un très petit nombre de personnes seulement, était dans les républiques italiennes commune à la masse entière du peuple. La rapidité avec laquelle s'opérait le renouvellement absolu de toutes les magistratures, de tous les conseils, appelait dans un fort court espace de temps tous les citoyens, à leur tour, à exercer leur influence sur la chose publique. Il n'y en avait pas un qui, pour remplir les devoirs auxquels il serait bientôt appelé, ne dût arrêter son opinion sur la politique étrangère de toute l'Europe, sur celle qui convenait à sa patrie, sur les finances, sur l'administration, sur la législation, sur la justice ; pas un qui ne dût agir d'après cette opinion propre, qui ne pût être appelé à la motiver, et

qui ne se trouvât ensuite responsable de ce qu'elle lui aurait fait faire.

Si nous devons regarder comme le meilleur gouvernement celui qui procure à tous les citoyens le plus de jouissances et de bonheur, il sera juste de tenir compte de l'amusement constant auquel se livre une nation. Ne regardons point cette considération comme futile ; elle appartient au contraire à un ordre d'idées élevé, à la recherche d'un bonheur moral, plutôt que matériel. Le gouvernement qui procure à l'esprit de tous les citoyens une occupation agréable, contribue plus à leur félicité que celui qui leur assurerait toutes les jouissances physiques. Sous ce point de vue, on ne peut douter qu'une nation dont tous les citoyens ont l'esprit constamment éveillé, constamment occupé et renouvelé par les idées les plus variées, les plus profondes, les plus ingénieuses, ne trouve dans ce seul exercice un plaisir continuel que ne sauraient lui faire goûter ni les occupations mécaniques auxquelles toutes les classes inférieures seraient uniquement livrées si elles n'étaient pas libres, ni les délassements grossiers que lui offriraient les plaisirs des sens après ses travaux. Il n'y avait pas moins de différence entre les plaisirs auxquels pouvait prétendre un citoyen florentin, et ceux auxquels un gentilhomme napolitain devait se borner, qu'il y en a entre les jouissances du philosophe ou du littérateur et celles du manouvrier. Le bonheur et le malheur atteignent toutes les conditions humaines, et peut-être même leur somme est-elle assez également compensée ; mais le bonheur de l'homme qui a cultivé son esprit et son cœur, et qui a développé toutes ses facultés, est plus conforme à la dignité de notre nature ; il est plus noble et plus doux en même temps ; et quand on l'a goûté une fois, on ne voudrait pas l'échanger contre celui qui ne se compose que de repos et de jouissances matérielles.

Cependant ce n'est pas l'amusement de l'esprit, partie si

essentielle du bonheur, ce n'est pas le bonheur lui-même, qui doivent être le but de notre vie, ou celui du gouvernement; c'est bien plutôt le perfectionnement de l'homme. C'est au gouvernement à accomplir la destination que la nature humaine a reçue de la providence; il peut donc être considéré comme ayant le mieux atteint son but lorsqu'il a élevé proportionnellement un plus grand nombre de citoyens à la plus haute dignité morale dont la nature humaine soit susceptible. Or, dans l'histoire du monde entier, rien peut-être ne donne l'idée d'une plus grande diffusion des lumières, de la raison, des connaissances politiques, morales, administratives, du courage civil, de l'ouverture et de la justesse d'esprit, que le spectacle qu'offrait Florence lorsque, sur quatre-vingt-quatre mille habitants que contenait cette ville, deux ou trois mille citoyens occupaient, par une rotation rapide, toutes les premières places de l'état, et alors même conduisaient leur gouvernement avec tant de sagesse, avec tant de dignité, avec tant de fermeté, qu'ils lui assuraient, entre les états de l'Europe, une place infiniment supérieure à la proportion de sa population ou de sa richesse. La seigneurie, renouvelée par le sort tous les deux mois, sur une liste toute composée de marchands et d'artisans appelés à faire six fois par année un nouvel apprentissage des secrets de la politique, donnait aux conseils des rois, comme aux sénats des aristocraties, des leçons de prudence et de justice que ceux-ci auraient été heureux de savoir suivre.

Le plus puissant moyen d'encourager les progrès de l'esprit, c'est sans doute de faire goûter les plaisirs mêmes qu'ils procurent. Aucun de ceux qui pouvaient associer à leurs occupations domestiques, à leurs travaux mécaniques, les hautes méditations qu'exige l'exercice de la souveraineté, ne se refusait à cette jouissance : aussi, autant la postérité de ces mêmes hommes est remarquable par son insouciance sur tout ce qui

la sort du cercle le plus étroit des intérêts du moment, autant les républicains florentins étaient animés par une avidité insatiable d'apprendre. Il n'y avait aucune connaissance, quelque éloignée qu'elle fût de leur état domestique, qui ne pût trouver son application dans la pratique du gouvernement. Jamais l'obscurité de leur condition ne rendait impossible que leur patrie en appelât à leurs lumières; et si leur ignorance était alors démasquée, elle les couvrait de ridicule ou de honte.

Tandis que le point d'honneur et la crainte du blâme les poussaient constamment vers la science, vers la vertu et vers le développement moral de toutes leurs facultés, l'ensemble de leur existence était public : ce n'était qu'en conquérant l'estime de leurs concitoyens qu'ils gagnaient aussi leurs suffrages. Toutes les fois qu'on procédait à un scrutin général et qu'on renouvelait toutes les bourses de la seigneurie, il n'y avait pas un citoyen dans l'état dont la conduite privée et publique, dont les vertus et les talents politiques, dont les manières et la capacité ne devinssent l'objet de l'observation de tous. Une sorte de censure était alors exercée par l'opinion sur l'ensemble de la vie de chacun des membres de l'état; et il n'y avait aucun homme en qui la crainte du blâme ou l'espérance des honneurs ne réveillât les sentiments vertueux qui, sans un tel stimulant, seraient peut-être restés assoupis au fond de son cœur.

Tel était le système de la liberté antique, surtout de la liberté italienne; système si différent de celui adopté de nos jours, qu'à peine ceux qui suivent l'un peuvent comprendre l'autre. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une doctrine plus philosophique sur l'essence du gouvernement, à des principes plus applicables à toute espèce de constitution. Mais encore que le système des anciens fût absolument différent du nôtre, encore qu'il n'offrît point les nombreuses garanties

que nous regardons avec raison comme essentielles à la sécurité des citoyens, il contenait le germe des plus grandes choses; et il devait faire naître des hommes que nos gouvernements les plus sagement balancés ne produiront peut-être jamais. La liberté des anciens, comme leur philosophie, avait pour but la vertu; la liberté des modernes, comme leur philosophie, ne se propose que le bonheur.

La meilleure leçon à tirer de la comparaison de ces systèmes serait d'apprendre à les combiner l'un avec l'autre. Loin de devoir s'exclure mutuellement, ils sont faits pour se prêter un appui réciproque. L'une des espèces de liberté paraît toujours être la route la plus courte et la plus sûre pour arriver à l'autre. Le législateur, désormais, ne doit plus perdre de vue la sécurité des citoyens et les garanties que les modernes ont réduites en système; mais il doit se souvenir aussi qu'il faut chercher encore leur plus grand développement moral. Son œuvre n'est point accomplie quand il a rendu le peuple tranquille : lors même que ce peuple est content, lors même qu'il est heureux, il peut rester encore quelque chose à faire au législateur, car sa tâche l'oblige à achever l'éducation morale des citoyens; et c'est en multipliant leurs droits, en les appelant au partage de la souveraineté, en redoublant leur intérêt pour la chose publique, qu'il leur apprendra aussi à connaître leurs devoirs, et qu'il leur donnera en même temps et le désir et la faculté de les remplir.

CHAPITRE IX.

Quelles sont les causes qui ont changé le caractère des Italiens depuis l'asservissement de leurs républiques.

En lisant l'histoire des Italiens du xve et du xvie siècle, comme on trouve à chaque page les noms de familles qui existent encore, de villes, de villages qui sont toujours debout; comme la langue n'a point changé, comme la nature est restée la même, on rapporte involontairement ce qu'on connaît des Italiens modernes à ceux dont on étudie les actions; on supplée, par la comparaison, à ce qui manque au tableau historique, et l'on croit s'être fait une idée d'autant plus précise des temps passés qu'on connaît mieux les temps actuels. Cependant cette comparaison même éveille une sorte d'incrédulité qui accompagne toujours le lecteur; sa défiance est constamment armée contre tout ce qu'on lui raconte de grand et d'héroïque; et le jugement sévère que les autres nations ont porté sur les Italiens modernes est étendu, par le préjugé,

jusqu'à ceux auxquels l'Europe doit le renouvellement de la civilisation.

Il est juste, et pour inspirer de la confiance dans les vertus anciennes, et pour obtenir de l'indulgence pour les faiblesses modernes, de montrer par quelles causes puissantes le caractère des Italiens a été changé; comment ils sont abreuvés, dès leur enfance jusqu'à leur extrême vieillesse, de poisons corrupteurs; comment leur énergie a été détruite avec soin, leur esprit condamné à la paresse, leur fierté humiliée, leur sincérité corrompue. Une profonde pitié pour cette nation, si richement douée par la nature, si cruellement dépravée par les hommes, doit être le résultat d'un tel examen. En remontant à la cause étrangère qui a inoculé en elle chacun de ses défauts, on demeure plus convaincu qu'ils ne sont point inhérents à sa nature, et l'on est plus disposé à lui savoir gré de toutes les qualités qui lui restent encore, de tout ce qu'elle a pu dérober de vertus à l'influence pernicieuse sous laquelle elle est élevée. Il n'y a pas un des vices que nous relèverons dans les institutions de l'Italie moderne, qui ne doive être considéré comme faisant l'apologie des Italiens.

Le soleil de l'Italie est resté aussi chaud, la terre aussi fertile, les aspects variés des Apennins aussi riants, les champs aussi abondamment arrosés, aussi couverts d'une pompeuse végétation. Tous les animaux compagnons de l'homme ont conservé leur beauté primitive et leurs mœurs; l'homme lui-même reçoit, en naissant sur cette terre favorisée du ciel, toujours la même imagination vive et prompte, toujours la même susceptibilité d'impressions passionnées, toujours la même aptitude d'esprit pour tout saisir, pour tout apprendre en même temps. Cependant l'homme seul est changé: l'organisation sociale le reçoit des mains de la nature et le modifie, sa puissance l'atteint de partout en même temps, et les quatre institutions dont l'influence est le plus universellement éten-

due, la religion, l'éducation, la législation et le point d'honneur, se combinent pour agir sur tous les habitants à la fois.

La religion est, de toutes les forces morales auxquelles l'homme est soumis, celle qui peut lui faire et le plus de bien et le plus de mal. Toutes les opinions qui se rapportent à des intérêts supérieurs à ceux de ce monde, toutes les croyances, toutes les sectes exercent, sur les sentiments moraux et sur le caractère humain, une influence prodigieuse. Aucune néanmoins ne pénètre plus avant dans le cœur de l'homme que la religion catholique, parce qu'aucune n'est plus fortement organisée, aucune ne s'est plus complétement subordonné la philosophie morale, aucune n'a plus entièrement asservi les consciences; aucune n'a institué comme elle le tribunal de la confession, qui réduit tous les croyants à la plus absolue dépendance de son clergé; aucune n'a des ministres plus détachés de tout esprit de famille, plus intimement unis par l'intérêt et l'esprit de corps.

L'unité de foi, qui ne peut résulter que d'un asservissement absolu de la raison à la croyance, et qui en conséquence ne se trouve dans aucune autre religion au même degré que dans la catholique, lie bien tous les membres de cette église à recevoir les mêmes dogmes, à se soumettre aux mêmes décisions, à se former par les mêmes enseignements. Toutefois l'influence de la religion catholique n'est point la même en tout temps et en tout lieu; elle a opéré en France et en Allemagne fort différemment de ce qu'elle a fait en Italie et en Espagne. Dans ces deux derniers pays encore, son influence n'a point été toujours uniforme; elle changea à peu près à l'époque du règne de Charles-Quint, qui correspond, pour l'Italie, à la destruction des républiques du moyen âge. Les observations que nous serons appelé à faire sur la religion de l'Italie ou de l'Espagne pendant les trois derniers siècles, ne doivent point s'appliquer à toute l'église catholique.

Nous sommes réduit à indiquer seulement ici la révolution qui s'opéra dans l'Église romaine au milieu du XVIe siècle; il faudrait des développements trop longs et trop étrangers à notre sujet, pour en faire comprendre toute l'étendue. Les pontifes Paul IV, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII l'opérèrent: leur fanatisme persécuteur changea entièrement l'esprit de la cour de Rome et celui de l'Église italienne; et en même temps le concile de Trente substitua l'organisation la plus forte et la plus redoutable au lien souvent relâché qui unissait les princes de l'église avec leur nombreuse milice. Jusqu'alors les papes avaient contracté une sorte d'alliance avec les peuples contre les souverains; ils n'avaient fait de conquêtes que sur les rois, ils n'avaient été menacés que par les rois; ils devaient leur élévation et tous leurs moyens de résistance au pouvoir de l'esprit, opposé à la force brutale; et, par politique, plus encore que par reconnaissance, ils s'étaient crus obligés de développer ce pouvoir de l'esprit. Ils avaient fait naître, ils dirigeaient, ils appelaient ensuite à leur aide l'opinion publique; ils protégeaient les lettres et la philosophie; ils permettaient même avec une certaine libéralité, aux philosophes comme aux poëtes, de dévier de la ligne étroite de l'orthodoxie; ils avouaient enfin l'esprit de liberté, et ils protégeaient les républiques. Mais lorsqu'une moitié de l'église, embrassant l'étendard de la réformation, secoua leur joug, lorsqu'elle tourna contre eux ces lumières de la philosophie qu'ils avaient laissées luire, cet esprit de liberté qu'ils avaient encouragé, cette opinion publique qui leur échappait, et qui devenait par elle-même une puissance, un sentiment de terreur profonde les détermina à changer toute leur politique. Au lieu de rester à la tête de l'opposition contre les monarques, ils sentirent le besoin de faire avec eux cause commune, pour contenir des adversaires bien plus redoutables qu'eux. Ils contractèrent l'alliance la plus étroite avec les

princes temporels, surtout avec Philippe II, le plus despotique de tous; ils ne s'occupèrent plus que de courber les consciences et d'asservir l'esprit humain : et en effet, ils lui imposèrent un joug que jamais les hommes n'avaient encore porté.

On a souvent répété dans les pays protestants que la réformation avait été utile à l'église romaine elle-même, et cette observation n'est pas dépourvue de vérité. En France, en Allemagne, et dans tous les pays où les deux communions sont en présence l'une de l'autre, l'exemple et la rivalité du culte ont contribué à l'amélioration de toutes deux. Chacune a évité de donner à l'autre l'occasion de la reprendre ou de l'accuser. Le haut clergé de la cour de Rome a participé d'une autre manière à cette réforme. Un grand amendement dans ses mœurs, un grand redoublement de ferveur dans son zèle, a signalé la période nouvelle qui commence avec le concile de Trente. Dès lors la cour pontificale a cessé d'être une occasion de scandale. Le pape et ses cardinaux ont été dès lors sincèrement et constamment animés de l'esprit de leur religion. Le pouvoir s'en est infiniment augmenté dans les pays où ils ont réussi à exclure la réforme; mais les conséquences de ce pouvoir et du zèle auquel il était dû n'ont point été peut-être appréciées avec justesse.

Il y a sans doute une liaison intime entre la religion et la morale, et tout honnête homme doit reconnaître que le plus noble hommage que la créature puisse rendre à son Créateur, c'est de s'élever à lui par ses vertus. Cependant la philosophie morale est une science absolument distincte de la théologie : elle a ses bases dans la raison et dans la conscience, elle porte avec elle ses preuves qui opèrent notre conviction ; et après après avoir développé l'esprit par la recherche de ses principes, elle satisfait le cœur par la découverte de ce qui est vraiment beau, juste et convenable. L'église s'empara de la

morale, comme étant purement de son domaine; elle substitua l'autorité de ses décrets et les décisions des Pères aux lumières de la raison et de la conscience; l'étude des casuistes, à celle de la philosophie morale, et elle remplaça le plus noble des exercices de l'esprit par une habitude servile.

La morale fut absolument dénaturée entre les mains des casuistes; elle devint étrangère au cœur comme à la raison; elle perdit de vue la souffrance que chacune de nos fautes pouvait causer à quelqu'une des créatures, pour n'avoir d'autres lois que les volontés supposées du Créateur; elle repoussa la base que lui avait donnée la nature dans le cœur de tous les hommes, pour s'en former une tout arbitraire. La distinction des péchés mortels d'avec les péchés véniels effaça celle que nous trouvions dans notre conscience entre les offenses les plus graves et les plus pardonnables. On y vit ranger les uns à côté des autres les crimes qui inspirent la plus profonde horreur avec les fautes que notre faiblesse peut à peine éviter.

Les casuistes présentèrent à l'exécration des hommes, au premier rang entre les plus coupables, les hérétiques, les schismatiques, les blasphémateurs. Quelquefois ils réussirent à allumer contre eux la haine la plus violente, et cette haine était plus criminelle que la faute qui l'avait excitée : d'autres fois ils ne purent triompher de la raison compatissante du peuple, qui ne voyait dans ces grands coupables que des hommes entraînés par l'ignorance, l'erreur ou des habitudes irréfléchies. Dans l'un et l'autre cas, la salutaire horreur que doit inspirer le crime fut considérablement diminuée; le brigand, l'empoisonneur, le parricide, furent associés avec des hommes qui conquéraient un respect involontaire. Les bonnes actions des hérétiques accoutumèrent à douter de la vertu même; leur damnation fit envisager la réprobation comme

une sorte de fatalité, et le nombre des coupables fut tellement multiplié, que l'innocence parut presque impossible.

La doctrine de la pénitence causa une nouvelle subversion dans la morale, déjà confondue par la distinction arbitraire des péchés. Sans doute c'était une promesse consolante que celle du pardon du ciel pour le retour à la vertu; et cette opinion est tellement conforme aux besoins et aux faiblesses de l'homme, qu'elle a fait partie de toutes les religions. Mais les casuistes avaient dénaturé cette doctrine en imposant des formes précises à la pénitence, à la confession et à l'absolution. Un seul acte de foi et de ferveur fut déclaré suffisant pour effacer une longue liste de crimes. La vertu, au lieu d'être la tâche constante de toute la vie, ne fut plus qu'un compte à régler à l'article de la mort. Il n'y eut plus aucun pécheur si aveuglé par ses passions qui ne projetât de donner, avant de mourir, quelques jours au soin de son salut; et, dans cette confiance, il lâchait la bride à ses penchants déréglés. Les casuistes avaient dépassé leur but en nourrissant une telle confiance; ce fut en vain qu'ils prêchèrent alors contre le *retard de la conversion;* ils étaient eux-mêmes les créateurs de ce déréglement d'esprit, inconnu aux anciens moralistes; l'habitude était prise de ne considérer que la mort du pécheur et non sa vie, et elle devint universelle.

La funeste influence de cette doctrine se fait sentir en Italie d'une manière éclatante toutes les fois que quelque grand criminel est condamné à un supplice capital. La solennité du jugement et la certitude de la peine frappent toujours le plus endurci de terreur, puis de repentir. Aucun incendiaire, aucun brigand, aucun empoisonneur ne monte sur l'échafaud sans avoir fait, avec une componction profonde, une bonne confession, une bonne communion, sans faire ensuite une bonne mort; son confesseur déclare sa ferme confiance que l'âme du pénitent a déjà pris son chemin vers le ciel; et la populace se

dispute au pied de l'échafaud les reliques du nouveau saint, du nouveau martyr, dont les crimes l'avaient peut-être glacée d'effroi pendant des années.

Je ne parlerai point du scandaleux trafic des indulgences et du prix honteux que le pénitent payait pour obtenir l'absolution du prêtre; le concile de Trente prit à tâche d'en diminuer l'abus; cependant, encore aujourd'hui, le prêtre vit des péchés du peuple et de ses erreurs; le pécheur moribond prodigue, pour payer des messes et des rosaires, l'argent qu'il a rassemblé par des voies iniques; il apaise au prix de l'or sa conscience, et il établit aux yeux du vulgaire sa réputation de piété. Mais l'on a considéré les indulgences gratuites, celles que d'après les concessions des papes on obtient par quelque acte extérieur de piété, comme moins abusives; on ne saurait toutefois en concilier l'existence avec aucun principe de moralité. Lorsqu'on voit, par exemple, deux cents jours d'indulgence promis pour chaque baiser donné à la croix qui s'élève au milieu du Colisée; lorsqu'on voit, dans toutes les églises d'Italie, tant d'indulgences plénières si faciles à gagner, comment concilier ou la justice de Dieu ou sa miséricorde avec le pardon accordé à une si faible pénitence, ou avec le châtiment réservé à celui qui n'est point à portée de le gagner par cette voie si facile?

Le pouvoir attribué au repentir, aux cérémonies religieuses, aux indulgences, tout s'était réuni pour persuader au peuple que le salut ou la damnation éternelle dépendaient de l'absolution du prêtre; et ce fut encore peut-être là le coup le plus funeste porté à la morale. Le hasard, et non plus la vertu, fut appelé à décider du sort éternel de l'âme du moribond. L'homme le plus vertueux, celui dont la vie avait été la plus pure, pouvait être frappé de mort subite au moment où la colère, la douleur, la surprise lui avaient arraché un de ces mots profanes que l'habitude a rendus si communs, et que, d'après

les décisions de l'église, on ne peut prononcer sans tomber en péché mortel ; alors sa damnation était éternelle, parce qu'un prêtre ne s'était pas trouvé présent pour accepter sa pénitence et lui ouvrir les portes du ciel. L'homme le plus pervers, le plus souillé de crimes pouvait, au contraire, éprouver un de ces retours momentanés à la vertu qui ne sont pas étrangers aux cœurs les plus dépravés ; il pouvait faire une bonne confession, une bonne communion, une bonne mort, et être assuré du paradis.

Ainsi la morale fut en entier subvertie ; et les lumières naturelles, celles de la raison et de la conscience, qui servent à distinguer l'homme de bien d'avec le malhonnête homme, furent sans cesse contredites par les décisions des théologiens, qui prononçaient la damnation du premier, qu'une chance funeste avait précipité dans une faute irrémissible ; la béatification du second qui, touché par la grâce, avait offert un repentir efficace.

Ce ne fut pas tout : l'église plaça ses commandements à côté de la grande table des vertus et des vices, dont la connaissance a été implantée dans notre cœur. Elle ne les appuya point par une sanction aussi redoutable que ceux de la Divinité ; elle ne fit point dépendre le salut éternel de leur observation, et, en même temps, elle leur donna une puissance que ne purent jamais obtenir les lois de la morale. Le meurtrier, encore tout couvert du sang qu'il vient de verser, fait maigre avec dévotion, tout en méditant un nouvel assassinat ; la prostituée place près de sa couche une image de la Vierge, devant laquelle elle dit dévotement son rosaire ; le prêtre convaincu d'avoir prêté un faux serment ne s'oubliera jamais jusqu'à boire un verre d'eau avant de dire sa messe ; car plus chaque homme vicieux a été régulier à observer les commandements de l'église, plus il se sent dans son cœur dispensé de l'observation de cette morale céleste, à laquelle il faudrait sacrifier ses penchants dépravés.

La morale proprement dite n'a cependant jamais cessé d'être l'objet des prédications de l'église; mais l'intérêt sacerdotal a corrompu, dans l'Italie moderne, tout ce qu'il a touché. La bienveillance mutuelle est le fondement des vertus sociales; le casuiste la réduisant en précepte a déclaré qu'on péchait en disant du mal de son prochain, il a empêché chacun d'exprimer le juste jugement qui doit discerner la vertu du vice; il a imposé silence aux accents de la vérité; mais en accoutumant ainsi à ce que les mots n'exprimassent point la pensée, il n'a fait que redoubler la secrète défiance de chaque homme à l'égard de tous les autres. La charité est la vertu par excellence de l'Évangile; mais le casuiste a enseigné à donner au pauvre pour le bien de sa propre âme, et non pour soulager son semblable; il a mis en usage les aumônes indistinctes, qui ont encouragé le vice et la fainéantise; il a enfin détourné, en faveur du moine mendiant, le fonds principal de la charité publique. La sobriété, la continence sont des vertus domestiques qui conservent les facultés des individus et assurent la paix des familles; le casuiste a mis à la place les maigres, les jeûnes, les vigiles, les vœux de virginité et de chasteté; et à côté de ces vertus monacales, la gourmandise et l'impudicité peuvent prendre racine dans les cœurs. La modestie est la plus aimable des qualités de l'homme supérieur; elle n'exclut point un juste orgueil qui lui sert d'appui contre ses propres faiblesses, et de consolation dans l'adversité; le casuiste y a substitué l'humilité, qui s'allie avec le mépris le plus insultant pour les autres.

Telle est la confusion inextricable dans laquelle les docteurs dogmatiques ont jeté la morale. Ils s'en sont emparés exclusivement; ils proscrivent, de toute l'autorité des pouvoirs temporels et spirituels, toute recherche philosophique qui établirait les règles de la probité sur d'autres bases que les leurs, toute discussion des principes, tout appel à la raison humaine.

La morale est devenue non seulement leur science, mais leur secret. Le dépôt en est tout entier entre les mains des confesseurs et des directeurs de consciences ; le fidèle scrupuleux doit, en Italie, abdiquer la plus belle des facultés de l'homme, celle d'étudier et de connaître ses devoirs. On lui recommande de s'interdire une pensée qui pourrait l'égarer, un orgueil humain qui pourrait le séduire ; et toutes les fois qu'il rencontre un doute, toutes les fois que sa situation devient difficile, il doit recourir à son guide spirituel. Ainsi l'épreuve de l'adversité, qui est faite pour élever l'homme, l'asservit toujours davantage, et celui même qui a été vraiment pur et vertueux ne saurait se rendre compte des règles qu'il s'est imposées.

Aussi serait-il impossible de dire à quel degré une fausse instruction religieuse a été funeste à la morale en Italie. Il n'y a pas en Europe un peuple qui soit plus constamment occupé de ses pratiques religieuses, qui y soit plus universellement fidèle. Il n'y en a pas un qui observe moins les devoirs et les vertus que prescrit ce christianisme, auquel il paraît si attaché. Chacun y a appris, non point à obéir à sa conscience, mais à ruser avec elle ; chacun met ses passions à leur aise, par le bénéfice des indulgences, par les restrictions mentales, par le projet d'une pénitence et l'espérance d'une prochaine absolution ; et, loin que la plus grande ferveur religieuse y soit une garantie de la probité, plus on y voit un homme scrupuleux dans ses pratiques de dévotion, plus on peut à bon droit concevoir contre lui de la défiance.

L'éducation n'est que la seconde en puissance entre les forces morales qui agissent sur la société. Ceux qu'elle a formés peuvent encore être corrompus dans le cours de leur vie ; ceux qu'elle a dépravés peuvent encore être ramenés au sentiment de la vertu et du devoir. Mais la religion étend son influence ou salutaire ou funeste sur tout le cours de la vie ;

elle s'appuie sur l'imagination de la jeunesse, sur la tendresse enthousiaste d'un sexe plus faible, sur les terreurs de l'âge avancé; elle suit l'homme jusque dans le secret de sa pensée, elle l'atteint après qu'il a échappé à tout pouvoir humain. Cependant l'influence réciproque de l'éducation sur la religion et de la religion sur l'éducation, est si grande, qu'à peine peut-on séparer ces deux causes efficientes des caractères nationaux.

En effet l'éducation changea en Italie à l'époque où la religion fut changée. Lorsque des papes conduits uniquement par le fanatisme succédèrent à ceux qui n'avaient écouté que l'ambition, l'éducation fut confiée à de nouvelles mains. Les deux ordres nouveaux des Jésuites et des Écoles pies s'emparèrent de tous les colléges; et l'on vit absolument cesser, et partout à la fois, cet enseignement indépendant, communiqué à des milliers d'écoliers par les célèbres philologues, les Guarini, les Aurispa, les Philelphi, les Pomponio Léto. Cette classe si nombreuse d'instituteurs, qui donnèrent un mouvement si rapide à l'étude de la littérature dans le XVe et le commencement du XVIe siècle, n'avait pas eu peut-être une philosophie bien saine, ou des sentiments bien libéraux; mais chacun d'eux était indépendant; il ne vivait que de sa réputation; il ouvrait son école en rivalité avec toutes les autres; il s'efforçait, par jalousie même envers ses émules, de découvrir ou d'embrasser un système nouveau. Il mettait en œuvre tous les pouvoirs de son esprit; il éveillait toutes les facultés de ses écoliers, et il en appelait sans cesse, sur sa doctrine particulière, à l'examen, au jugement de la pensée, seule autorité qui pût décider entre des professeurs tous égaux. Les moines, qui succédèrent à ces hommes si actifs, furent sévèrement enrégimentés. Indifférents aux succès de leurs écoles, qui ne pouvaient altérer leur vœu de pauvreté, et uniquement occupés de l'objet de leur ordre, ils rappor-

taient tout à la discipline qu'ils avaient reçue ; ils soumettaient tout à l'autorité spirituelle au nom de laquelle ils parlaient, et ils dénonçaient l'appel à la raison humaine comme une révolte contre des doctrines émanées immédiatement de la Divinité.

Toute contention d'esprit cessa dans les écoles de ces nouveaux instituteurs. Ils permirent bien que leurs élèves arrivassent à celles des connaissances déjà acquises qu'ils ne jugèrent pas dangereuses, mais ils leur interdirent l'exercice des facultés qui auraient pu leur en faire acquérir de nouvelles. Toute philosophie fut subordonnée à la théologie régnante ; et, à l'égard de tous les autres systèmes, l'on n'apprit d'eux tout au plus que les arguments par lesquels on pouvait les réfuter. Toute morale fut soumise aux décisions de l'église et des casuistes ; et l'on ne permit plus de chercher dans le cœur des principes sur lesquels l'autorité avait déjà prononcé. Toute politique fut rendue conforme à l'intérêt du gouvernement dominant ; et les sentiments nobles furent bannis d'une science qui, au lieu d'être la plus indépendante de toutes, devint la plus servile.

L'étude de l'antiquité continua cependant à occuper les colléges ; mais comment pouvait-elle avoir un attrait réel pour les jeunes gens, ou développer leur cœur ou leur esprit, quand tout sentiment en était exilé ? Que pouvait signifier l'éloquence antique, lorsque l'amour de la liberté était représenté comme un esprit de révolte, l'amour de la patrie comme un culte presque idolâtre ? Quelle impression pouvait faire la poésie, lorsque la religion des anciens était sans cesse opposée à celle des modernes comme les ténèbres à la lumière, ou lorsque les sentiments d'un cœur passionné étaient expliqués par des moines à des enfants ? Quel intérêt pouvait naître de l'étude des lois, des mœurs, des habitudes de l'antiquité, lorsqu'elles n'étaient point comparées aux notions

abstraites d'une législation vraiment libre, d'une morale épurée, d'habitudes qui naissent de la perfection de l'ordre social?

Aussi l'étude de l'antiquité, comme toute science monastique, devint une science de faits et d'autorités, où la raison et le sentiment n'eurent plus de part. On enseigna aux enfants italiens, quelquefois avec une grande perfection, les élégances de la langue latine, c'est-à-dire des mots et des règles de mots. On leur enseigna la prosodie et les règles de la versification, de manière à ce qu'ils pussent faire des vers latins, aussi bien qu'on en fait lorsqu'il ne manque plus que la pensée et le sentiment au poëte. On leur enseigna la mythologie avec une précision qui souvent fait honte aux hommes qui croient avoir eu une éducation classique. Mais l'indépendance de la pensée était tellement exilée de tout ce système d'éducation, qu'on ne put leur enseigner la rhétorique ou la poétique qu'en vertu d'autorités établies, et comme une nouvelle orthodoxie; et que la théorie elle-même de la belle littérature ne produisit en Italie aucun ouvrage distingué. On peut se demander quelle pensée nouvelle un jeune homme a acquise après un cours semblable d'études, en quoi il a développé son cœur ou son esprit, et s'il n'aurait pas valu autant pour lui étudier les antiquités des Péruviens que celles des Grecs ou des Latins, qu'on ne lui a pas appris à sentir.

Sous une telle institution, quelques hommes heureusement doués ont développé leur mémoire; et, s'ils tenaient aussi de la nature une imagination féconde et le sentiment de l'harmonie, ils ont pu briller comme poëtes dans leur langue natale, sans que leurs pédagogues aient réussi à étouffer leurs talents. Mais le beaucoup plus grand nombre croupit dans une inertie d'esprit absolue. Une jeune homme italien ne pense pas, et ne sent pas même le besoin de penser; son oisiveté profonde serait un supplice pour un homme du Nord; encore que la nature eût créé celui-ci bien moins actif, bien moins impé-

tueux. Cette oisiveté s'est changée par l'habitude en un besoin, presque en un plaisir. La journée de l'enfance a été remplie comme si l'on voulait se mettre en garde contre l'exercice de ses facultés rationnelles. Les moines qui dirigent ses occupations ont retranché toute ferveur de ses prières, toute attention de ses études, toute invention de ses plaisirs, tout épanchement de ses liaisons.

Les exercices de piété occupent une partie considérable des heures de l'écolier ; mais il suffit que par le son de sa voix il fasse machinalement acte de présence. Les longues tautologies des prières ne peuvent pas fixer son attention ; le même formulaire, répété cent fois, ne dit plus rien à son esprit ou à son cœur. Tandis qu'un exercice de dévotion fort court aurait servi d'avertissement à sa conscience, les rosaires qu'il répète jusqu'à trois fois par jour, sans les entendre, l'accoutument à séparer absolument sa pensée de son langage ; c'est un exercice de distraction, si ce n'en est pas un d'hypocrisie [1].

D'autres heures sont destinées à l'étude des langues, de la mythologie, de la prosodie, de quelques dates de l'histoire ; mais la mémoire seule est appelée à recevoir ces leçons : la mémoire, que ne réveillent point les facultés plus nobles de notre être ; la mémoire, que l'écolier charge par obéissance d'un fardeau dont il ne connaît point l'usage ; car il ne voit d'autre but à l'étude de sa leçon que celui de la réciter. Aussi n'entreprend-il que languissamment une telle tâche : celui que la nature avait peut-être doué de la compréhension la plus facile, laisse engourdir cette faculté, qui n'est jamais occupée ; celui qui sentait dans son cœur les germes du plus noble enthousiasme n'a rien trouvé qui pût le développer. L'un

[1] Dans le *Collegio Romano*, qu'on regarde comme le premier des établissements d'éducation du monde catholique, chaque écolier doit chaque jour répéter, entre autres prières, cent soixante fois l'*Ave Maria*.

et l'autre ne regarde qu'avec une sorte de dégoût les mots et les règles stériles dont il charge sa mémoire. Au moment où son éducation est finie, il chasse avec joie de sa tête tout ce qu'il y avait reçu sans l'incorporer jamais à sa pensée.

Un temps cependant est accordé, dans les écoles d'Italie et dans les séminaires, aux délassements et aux exercices ; mais l'obéissance et la discipline monastique suivent l'écolier dans le moment qu'on prétend accorder à ses ébats. Tous les jours, à la même heure, la longue procession des écoliers sort du séminaire; ils marchent deux à deux, revêtus de leurs longues souquenilles; deux prêtres les précèdent, d'autres sont entremêlés dans leurs rangs, d'autres ferment la marche. Jamais ils ne redoublent le pas, jamais ils ne le ralentissent; jamais ils ne cueillent une fleur, ou ne suivent l'industrie d'un insecte, ou n'examinent le tissu d'une pierre; jamais ils ne se rassemblent en groupes pour jouer, pour disputer, pour parler avec confiance. L'autorité monastique est soupçonneuse; on lui a appris à se défier de l'homme, et à ne voir que corruption dans ce siècle. Il n'y a rien que le pédagogue ne croie devoir craindre, et pour les mœurs de son élève, et pour la discipline de son école, et pour sa propre autorité. Les liens d'amitié entre ses disciples seraient à ses yeux un commencement de conspiration, il se hâte de les briser ; les confidences seraient des leçons de corruption, il les rend impossibles ; l'esprit de corps des écoliers mettrait des bornes à son autorité, il l'attaque comme une révolte ; il récompense les délations, il accorde toute sa faveur à celui qui lui sacrifie son camarade.

Malheureuse la jeunesse qui est ainsi élevée! Qu'aurait-elle pu apprendre dans ses écoles, si ce n'est à se défier des autres hommes, à flatter et à mentir? Que lui reste-t-il de toutes ses études, si ce n'est le dégoût de ce qu'elle a appris, et l'incapacité de se livrer à une application nouvelle ? Son

travail n'a pu produire en elle que l'inertie de la pensée ; la distribution des peines et des récompenses n'a pu lui inspirer que de l'hypocrisie ; ses moines, en la tenant éloignée de tout danger, ont affaibli et énervé ses organes, et lui ont inspiré la défiance d'elle-même et la lâcheté. C'est une consolation pour la nation italienne d'avoir été à portée de prouver, par l'expérience, que les vices qu'on lui reproche ne viennent pas d'elle, mais de ses institutions. Tandis qu'elle éprouvait les funestes résultats du système établi chez elle, une révolution étrangère entraîna d'une manière violente un grand nombre de ses jeunes élèves dans les écoles des ultramontains; et aussitôt on les y vit développer cette activité d'esprit qui avait été si longtemps comprimée, saisir avidement cette science pour laquelle ils montraient auparavant du dégoût, et rejeter loin d'eux cette ruse, cette souplesse que la discipline seule à laquelle on les avait soumis, leur avait inspirée. L'éducation même des camps, ou celle des administrations civiles, suffit souvent pour enlever la croûte qu'avait formée une institution monastique; et l'Italie voit aujourd'hui s'élever avec orgueil, parmi sa jeunesse, des hommes qui, en effaçant le cachet servile qu'on leur avait imprimé, ont conservé tout son génie.

Ce sont des élèves formés par l'éducation monastique que la législation italienne reçoit au sortir des écoles, pour les façonner au joug et en faire des sujets obéissants. Leurs pensées n'ont jamais été élevées vers aucune espèce d'abstraction; jamais ils n'ont examiné ce qui doit être, mais seulement ce qui est ; jamais ils n'ont cherché l'origine d'aucune espèce d'autorité, tandis que tout, dans ce monde et hors de ce monde, leur a été représenté comme reposant sur l'autorité; leur esprit est devenu trop paresseux pour pouvoir jamais remonter à la source de ce qu'il se soumet à croire. Conduits en aveugles dans leur éducation, obéissant en aveugles à

leurs prêtres, ils ont été tout prêts à offrir la même obéissance à leurs princes. Ce n'est point un dévouement héroïque pour certaines familles qui est devenu l'esprit de tel ou tel peuple italien, comme on l'a vu souvent dans d'autres monarchies; c'est une obéissance plus indolente, et qui n'a d'autre principe que la fatigue de la lutte et le désir constant de repos. *Obbedire a chi commanda* est une maxime proverbiale, représentée comme contenant en même temps tous les devoirs politiques et tous les préceptes de prudence.

Aussi le despotisme n'a-t-il eu aucun besoin de s'y déguiser ; un pouvoir souverain, un pouvoir sans bornes est attribué au prince ; il n'y a aucun droit tellement sacré qu'il soit mis en dehors de la puissance souveraine. Les lois sont de simples émanations de la volonté du monarque, qui n'a été influencé par personne ; c'est ce que désigne le nom qu'elles portent, de *motu proprio*. Les jugements civils et criminels peuvent être changés par ses rescrits : il suspend en faveur de l'un les poursuites de ses créanciers ; il accorde à l'autre une restitution *in integrum* des droits perdus par la prescription ; il légitime un troisième qui est bâtard, pour le faire succéder avec ses frères, ou au préjudice de ses cousins ; il abroge en faveur d'un quatrième les liens de la primogéniture, pour qu'il puisse disposer, au préjudice de ses enfants, des biens qui leur sont substitués. Les priviléges des corps ne l'arrêtent pas plus que ceux des particuliers, et il change à son gré et pour un but privé les coutumes des villes et les prérogatives des ordres divers de l'état.

De même que tout dépend de la seule volonté du prince, tout est accompli par elle, sans discussion, sans délibération publique, sans que la nation soit associée d'aucune manière à ce qui va être réglé sur sa destinée. La critique des divers systèmes économiques ou politiques adoptés par le gouvernement, serait un délit ; l'histoire moderne même est interdite ;

elle pourrait induire des sujets en tentation de juger ce qu'ils doivent considérer comme trop haut pour leur entendement. Les gazettes enfin, que l'usage général de l'Europe a forcé de permettre, ne contiennent jamais, à la date d'Italie, que les élans de la joie publique pour le passage d'un prince, son mariage, ou la naissance de ses enfants.

La jurisprudence criminelle est la partie de la législation qui affecte le plus immédiatement la liberté du citoyen ; c'est elle aussi qui peut le plus altérer son caractère. Dans les pays où l'instruction des procès est toujours publique, chaque procès criminel est une grande école de morale pour les assistants. L'homme du peuple qui souvent a besoin d'appui contre les tentations violentes dont il est entouré, apprend à l'audience que le crime qui a été commis sous le secret des nuits, loin de tout témoin, avec toutes les précautions que peut suggérer la prudence de la scélératesse, parvient cependant, par une suite de circonstances imprévues, à être découvert ; que la conscience troublée du coupable le trahit la première, et qu'aucune jouissance n'a suivi ces forfaits qui semblaient mettre le criminel au comble de ses vœux. Il apprend que l'autorité qui veille sur lui est bienveillante, qu'elle est éclairée, qu'elle ne punit qu'après avoir reconnu le crime. Il s'associe de tout son cœur au jugement ; et, tandis qu'il lutte en faveur de l'innocence, il abandonne sans regret le coupable à toute la rigueur des lois

Mais lorsque l'instruction est secrète, qu'elle n'est accompagnée d'aucun plaidoyer, d'aucun débat qui associe le public au jugement, la sentence capitale n'offre aucun dédommagement à la société, pour la perte d'un de ses membres. Parmi ceux qui assistent au supplice, les uns sont frappés de terreur ; ils accusent le juge d'injustice et de cruauté, et s'intéressent uniquement au malheureux, dont ils ne connaissent que la souffrance ; les autres s'endurcissent dans leurs mau-

vais sentiments ; ils se persuadent que le condamné n'a succombé que par son imprudence, et qu'à sa place ils seraient plus heureux, parce qu'ils auraient été plus habiles. Tous s'accordent à ne voir dans la justice criminelle qu'un pouvoir persécuteur, un pouvoir odieux ; ils se liguent pour soustraire tous les prévenus également à son action, et ils font peser une sorte d'infamie sur tous ceux qui ont contribué de quelque manière à ce qu'elle s'accomplisse.

Cette ligue contre la justice criminelle s'est en effet formée dans toute l'Italie, en raison du secret profond dont la procédure s'enveloppe; et le préjugé contre ses ministres est si enraciné que la loi elle-même a dû l'adopter. Les archers des tribunaux, les caporaux et les sbires sont déclarés infâmes ; et l'on comprend que des hommes qui consentent à embrasser un métier couvert du mépris public et de celui de la loi, s'arrangent pour mériter l'infamie de leur condition. C'est dans leurs rangs cependant qu'on choisit le bargello, qui se nomme lui-même leur capitaine, et qui remplit en même temps la fonction d'accusateur public devant les tribunaux, et celle de premier magistrat de police. L'infamie de son premier métier le suit dans cette situation plus relevée. Un honnête homme rougit d'avoir eu aucun rapport avec le bargello, d'avoir reçu de lui aucun service : néanmoins chaque citoyen sent à toute heure que sa réputation, sa liberté, sa vie, dépendent des informations secrètes que donnera cet officier. Personne n'est à l'abri d'être arrêté de nuit, dans sa propre maison, garrotté, transporté au loin, par la seule autorité de cet homme, qui n'en rend compte qu'au seul ministre de police, ou président du *buon governo*. L'Italie est probablement le seul pays au monde où l'infamie légale, loin d'être incompatible avec le pouvoir, soit une condition requise pour exercer une certaine autorité.

Ce serait une si grande honte de s'exposer à être comparé à

un bargello, ou à un sbire, qu'un Italien, de quelque rang qu'il soit, s'il n'a pas perdu tout soin de sa réputation, ne contribuera jamais à traduire un malfaiteur entre les mains de la justice. Un vol impudent, un meurtre effroyable, seraient commis au milieu de la place publique, que la foule, au lieu d'arrêter le coupable, s'ouvrirait pour lui laisser un passage, et se refermerait pour arrêter les sbires qui le poursuivent. Le témoin, interrogé sur un crime commis sous ses yeux, s'offense de ce qu'on veut le faire parler comme un espion. La compassion pour le prévenu est si vive, la défiance de la justice du juge est si universelle, que les tribunaux osent bien rarement braver ce sentiment général, et prononcer une sentence capitale. Les prévenus n'y gagnent rien ; ils languissent quelquefois dans les prisons pendant de longues années, ou bien ils sont condamnés à la relégation dans des pays de mauvais air, où la nature fait lentement et douloureusement ce que le juge n'a pas osé faire ; mais l'exemple de la peine qui suit le crime est perdu pour le pulic.

Dans presque toute l'Italie, le jugement des causes, tant civiles que criminelles, est abandonné à un seul juge. Peut-être s'est-on trompé dans les autres pays lorsqu'on a cru multiplier les lumières en multipliant les juges. Plus le nombre des juges est restreint, plus chacun d'eux sent augmenter sa responsabilité, et se fait un devoir d'étudier une cause sur laquelle son seul suffrage peut avoir une si grande influence : mais on dénature un tribunal en le réduisant à un seul homme ; on ne laisse plus à celui-ci le moyen de distinguer entre ses affections privées, ses passions, ses préjugés, et les opinions qu'il forme en sa qualité d'homme public. On expose les parties à souffrir de son humeur, de son impatience ; et on lui ôte le frein salutaire que lui impose la nécessité d'exposer ses motifs à ses collègues, pour les amener à son opinion. Il y a souvent dans le cœur de l'homme des mouvements

contraires à la justice ou à la morale, qui contribuent à ses déterminations sans qu'il s'en rende compte. Celui même qui les ressent reconnaîtrait leur turpitude, et rougirait de se soumettre à leur influence, s'il était forcé de les exprimer. Comment un juge dirait-il à haute voix : « Cet homme a « une physionomie qui me déplaît ; cet homme est le même « qui m'a répondu avec insolence, ou qui a refusé de me « saluer ; cet homme est celui dont j'avais toujours prédit « qu'il tournerait mal ; cet homme est celui dont j'avais « entendu faire des éloges si ridicules et si impatientants : je « suis bien aise qu'il soit tombé en faute » ? Et cependant, cette joie de le voir coupable n'est que trop réelle, et elle dispose à trouver toutes les preuves suffisantes pour le condamner.

Toutefois le prévenu doit encore s'estimer heureux lorsque le juge unique devant lequel il doit comparaître siége régulièrement sur son tribunal ; mais toutes les fois que le plaignant jouit de quelque crédit auprès du président du *buon governo*, ou que celui-ci ne veut pas perdre sans retour le coupable, ou que l'accusation porte sur des fautes qu'aucune loi ne condamne, ou qu'il s'agit de punir des opinions ou des sentiments ensevelis dans le secret du cœur, ou que le ministère veut seconder l'autorité domestique d'un mari sur sa femme, ou d'un père sur ses enfants ; le ministre de la police transmet au vicaire ou au bargello l'ordre d'instruire le procès *per via economica*. Dans ces procès désignés par le nom d'*economici* ou de *camareli*, l'accusé n'est point admis à se défendre ; la plainte ne lui est point communiquée ; il n'a aucune notion des preuves produites contre lui : tout au plus a-t-il occasion de deviner la nature de l'accusation par son interrogatoire, dans les cas seulement où il est interrogé. La sentence même qui est rendue contre lui, non par le juge instructeur, mais par celui de la capitale, n'est pas motivée :

ordinairement elle n'excède pas une prison domestique, ou dans un couvent, une relégation ou un exil. Néanmoins plus d'un malheureux a été enfermé au fond d'une tour par une sentence *camérale*, ou relégué dans un pays de mauvais air, pour lutter avec la fièvre pestilentielle des Maremmes ; et, dans un temps de troubles politiques, nous avons vu un grand nombre de supplices infamants ordonnés par la même *forme économique*.

Ainsi, dans toute l'Italie, l'effet salutaire que la justice devait produire sur la moralité du peuple a été complétement perdu ; et un effet tout contraire a été opéré sur le plus grand nombre. Chaque sujet, tremblant devant une autorité qui n'est soumise à aucune loi, qui, pour une partie du moins de ses ministres, ne l'est pas même aux lois de l'honneur, se croit entouré à toute heure de délateurs et d'espions secrets ; il ne peut jamais s'assurer sur le témoignage de sa conscience, et il est forcé à prendre des habitudes de dissimulation, de flatterie et de bassesse. La punition ne lui paraît jamais la conséquence nécessaire de la faute; les supplices, tout autant que les maladies, sont à ses yeux des coups d'une fatalité qui pèse sur la nature humaine ; la crainte de les subir ne l'arrête jamais sur le chemin du crime : un assassinat ne lui fera point perdre ou la faveur publique, ou les asiles qu'ont offerts longtemps les églises[1], ou ceux qu'offrent encore les frontières nombreuses des petits états entre lesquels l'Italie est coupée. Et jamais, en effet, aucun pays, à la réserve de la seule Espagne, n'a été souillé par plus de meurtres presque toujours impunis.

A toutes ces causes d'immoralité, il faut joindre les habitudes de férocité données presque jusqu'à nos jours par le

[1] Malgré le *motu proprio* du pape, les églises, dans l'État ecclésiastique, servent encore de refuge aux meurtriers et aux voleurs.

spectacle de la torture. Ce supplice des prévenus, bien plus cruel que celui des coupables, était toujours destiné à l'exemple, encore qu'aucun exemple peut-être ne soit plus funeste que celui des tourments d'un homme contre lequel aucune preuve n'est acquise, et qui doit toujours être présumé innocent. Le gouvernement pontifical avait soin, pendant toute la durée du carnaval, de faire donner l'estrapade chaque matin à un certain nombre de prévenus, et de réserver tous les supplices capitaux pour le spectacle des jours gras qui terminent cette saison de fête. On motivait cette effroyable accumulation des supplices sur le désir de prémunir le peuple contre le danger des passions au commencement de chacune de ces journées consacrées à la joie; et le peuple, avide d'émotions, n'y cherchait que le spectacle des douleurs physiques, qu'il allait ensuite se procurer dans les combats de taureaux, sur le môle du tombeau d'Auguste. Il n'avait point alors à porter envie aux combats de gladiateurs de Rome païenne: si l'arène était baignée de moins de sang, les souffrances dont on lui donnait le spectacle étaient bien plus cruelles et plus prolongées.

L'influence morale de la législation civile n'est pas aussi puissante que celle de la criminelle sur ceux qu'atteint la dernière ; mais elle est plus universelle, aucun individu ne peut y échapper. La totalité de la propriété se distribue entre les sujets d'après les lois civiles; et cette distribution fut changée au moment de la suppression de la liberté. Les princes, en se créant une nouvelle noblesse, voulurent mettre le patrimoine de chaque famille à l'abri de toute révolution : ils encouragèrent en conséquence les pères à fonder, par testament, des substitutions perpétuelles, des primogénitures, des commanderies; leur donnant ainsi, même après leur mort, un droit sur leurs propriétés dont ils dépouillaient les générations successives, et réduisant celles-ci à

ne plus jouir qu'en fidéicommis d'une possession limitée par la volonté de leurs ancêtres et l'expectative de leurs descendants. Les plus fatales conséquences résultèrent bientôt de cette innovation dans la législation, qui déshéritait les vivants en faveur des morts et des enfants à naître; elles furent si évidentes que, dans le XVIIIe siècle, les princes les plus sages cherchèrent à abolir les fidéicommis, que leurs prédécesseurs avaient favorisés. Les détenteurs du sol, ne se considérant plus que comme des usufruitiers, semblèrent prendre à tâche de dégrader un fonds qui n'était pas à eux; leur fortune ne se trouvant plus proportionnée avec l'étendue de leurs domaines, ce fut un état de gêne et de misère qui devint héréditaire avec les grandes propriétés, plutôt qu'un état d'aisance; les créanciers, trompés par les rentes considérables dont jouissait un grand propriétaire, se trouvaient dépouillés à sa mort de l'argent qu'ils lui avaient confié. Cette injustice encourageait chez les prêteurs l'esprit d'usure, chez les emprunteurs la mauvaise foi; et elle multiplia et compliqua indéfiniment les procès entre les uns et les autres.

Cependant la nation entière avait pris l'habitude de considérer, avant tout, la conservation des familles; et il n'y eut plus de père qui, dans son testament, ne sacrifiât toutes ses filles à ses fils, tous les cadets à l'aîné, et sa propre veuve à ses enfants. Toutes les relations domestiques furent changées par cette fausse distribution de la propriété. Le respect filial des enfants pour leur mère fut détruit lorsque la mère fut rendue dépendante de son fils pour sa subsistance; l'amitié entre les frères fut également exilée, car l'amitié a besoin d'égalité, et elle ne peut pas exister entre un maître absolu et des flatteurs à gages.

Non seulement les fils cadets eurent une part fort inférieure à celle des aînés, le père de famille prit surtout à tâche d'é-

viter un partage de sa propriété; il assura seulement à ses plus jeunes fils leur portion à table dans la maison, ou, comme les Italiens l'appellent, *il piatto ;* et il les condamna, par conséquent, à la fainéantise aussi bien qu'à la bassesse. Aucune industrie ne peut être poursuivie sans un petit capital; il faut faire une certaine dépense pour le moindre apprentissage; on ne peut suivre une profession lettrée sans avoir employé ce capital à une éducation toujours dispendieuse; on ne peut être agriculteur sans avoir des fonds, fabricant sans avoir des outils et des matières premières. La plupart des cadets, exclus en Italie de tous ces emplois par leur pauvreté, vivent dans une constante dépendance et une constante oisiveté. Comme les familles y sont nombreuses, justement en raison de ce que le père n'est pas appelé à pourvoir au sort de ses enfants; qu'un seul entre cinq ou six frères se marie, et qu'il laisse autant d'enfants qu'il a eu de frères, les quatre cinquièmes de la nation sont condamnés à n'avoir aucune propriété, aucun intérêt dans la vie, aucune espérance, et à ne contribuer par aucun travail à la prospérité de leurs compatriotes. Une classe aussi nombreuse d'oisifs doit nécessairement influer sur la multiplication des vices.

Les habitudes nationales de justice furent encore interverties par la pratique constante du recours à la grâce dans les causes civiles. La loi, sacrifiant la justice réelle à une apparence de droit, avait déjà rendu la prescription très difficile à acquérir. Dans beaucoup de causes, elle ne peut être plaidée qu'après un laps de temps centenaire. Mais, même après qu'elle est acquise, on voit en Italie le prince l'anéantir par des lettres de grâce. De même, il faut, en Italie, un plus grand nombre de sentences que nulle part ailleurs pour donner à une décision la force de *chose jugée*. Mais, même après l'acquisition de cette présomption définitive, le prince accorde encore des lettres de grâce pour faire

juger de nouveau la chose qui ne devrait plus être en débat.

Par toutes ces causes, la totalité des droits fut rendue incertaine ; des procès interminables furent laissés en héritage dans les familles, de générations en générations. A mesure que le temps s'écoule entre la naissance d'un procès et sa décision, les preuves deviennent plus difficiles à obtenir, les présomptions se balancent davantage ; et chacun, en soutenant son intérêt, se croit moins exposé au reproche de mauvaise foi. D'autre part, la longueur des procès les multiplie d'une manière effrayante. Dans une ville où il naît dix procès par année, si chacun est terminé en six mois, comme à Genève, il n'y en a jamais que cinq de pendants à la fois ; s'ils sont, l'un portant l'autre, terminés en dix ans, comme dans la partie la mieux gouvernée de l'Italie, il y en aura cent de débattus en même temps ; s'ils sont terminés à peine en trente ans, comme dans la plupart de ses provinces, il y en aura trois cents, et peut-être plus que la ville ne contient d'habitants. En effet, en Italie, il n'y a presque pas de famille qui n'ait un ou plusieurs procès ; et le caractère de chicaneur ou d'homme processif est devenu trop commun pour que personne le regarde comme une tache.

Ainsi, l'on peut dire que, dans la moderne Italie, la religion, loin de servir d'appui à la morale, en a perverti les principes ; que l'éducation, loin de développer les facultés de l'esprit, les a engourdies ; que la législation, loin d'attacher les citoyens à la patrie, et de resserrer entre eux des liens fraternels, les a remplis de défiance et de crainte, et leur a donné pour prudence l'égoïsme, et pour défense la bassesse. Il reste encore une quatrième cause, qui étend son influence sur toutes les sociétés humaines, et qui, avec une force inférieure aux trois précédentes, quelquefois contrebalance, quelquefois seconde leur action, et répare, quoique bien imparfaitement, le mal produit par des institutions vi-

cieuses : c'est le point d'honneur, dont la puissance, supérieure à la volonté de chaque individu, altère ses notions primitives, affermit ou contredit sa morale, et lui trace une conduite uniforme, au lieu de le livrer à l'empire momentané de ses passions.

La législation du point d'honneur a en elle-même quelque chose de libéral ; elle n'est point établie par une autorité supérieure, mais au contraire par le concours d'opinions et de volontés indépendantes ; aussi, lorsqu'elle se soutient avec force dans un gouvernement monarchique, elle le modifie et l'empêche de tourner vers un complet despotisme. D'autre part, cette législation n'est jamais fondée sur les vrais principes de la morale, et le nombre des sentiments naturels qu'elle corrompt est plus grand que celui de ceux qu'elle conserve ou qu'elle fortifie.

L'empire du point d'honneur se fait à peine remarquer dans les républiques ; l'opinion publique y exerce une telle puissance, qu'elle modifie sans cesse les préjugés les plus accrédités ; elle y juge les personnes sur l'ensemble de leurs actions, et non d'après les règles abstraites et inflexibles. On ne distingue point, dans une république, un homme vertueux d'un homme d'honneur ; on ne distinguait point non plus ces deux caractères dans les états de l'antiquité. Les premières notions du point d'honneur furent rapportées dans les états du Midi par les conquêtes des peuples teutoniques ; mais elles se fondirent avec les autres éléments de l'opinion publique, et elles ne formèrent point un caractère proéminent dans l'histoire des républiques italiennes. L'introduction, en Europe, de quelques opinions propres aux Arabes, donna aux Espagnols, qui les reçurent d'eux les premiers, un point d'honneur d'une nature nouvelle ; ce point d'honneur fut ensuite adopté dans tous les pays sur lesquels la monarchie espagnole étendit son influence.

La législation de l'honneur arabe et castillan fut donc importée en Italie dans le XVIe siècle, par ces mêmes armées espagnoles qui détruisirent les républiques dont nous nous sommes occupés si longtemps. Elle y régna avec une grande force aussi longtemps que Charles-Quint et les trois Philippe, ses successeurs, maintinrent les plus belles provinces de l'Italie dans une dépendance presque absolue ; elle s'affaiblit dans les dernières années du XVIIe siècle, et tomba complétement dans le XVIIIe; l'on peut affirmer qu'elle fut également contraire aux progrès de la lumière et de la raison par sa durée et par sa chute.

Le point d'honneur que les Espagnols tenaient des Arabes paraît se rapporter à trois principes fondamentaux. Le premier est une délicatesse exagérée sur la chasteté des femmes ; dès que cette vertu est atteinte en elles par le plus léger soupçon, elles ne succombent pas seules au déshonneur; la même honte couvre également leurs pères, leurs frères et leurs maris. Le second est une délicatesse tout aussi exagérée sur la valeur des hommes ; de même elle est mise à la place de toutes les autres vertus, et elle compromet la famille en un seul individu. Le troisième est une sorte de religion de vengeance, qui n'admet d'autre réparation pour l'offensé que la mort de celui qui a commis l'offense.

L'introduction de ces opinions en Italie changea l'état des femmes ; elles perdirent l'honnête liberté dont elles avaient joui au temps des républiques ; leurs pères et leurs maris, au lieu de se confier dans leur vertu et leur prudence, ne se crurent plus assurés que par des grilles et des verroux. Ce n'était pas leur faiblesse seule qu'ils avaient à craindre ; un accident qui les exposait aux yeux de tous, un mot hasardé, une conjecture imprudente suffisaient pour compromettre l'honneur de la maison, et avec lui la vie et la fortune de tous les individus qui la composaient La jalousie du sentiment ne

veillait point sur elles, mais la jalousie bien plus soupçonneuse de la vieillesse, qui les gardait comme l'avare garde son trésor. Plus on redoublait de précautions extérieures, plus on multipliait les duègnes qui ne les perdaient pas de vue, les grilles qui fermaient leurs maisons, les voiles qui les cachaient à tous les yeux, plus on négligeait l'éducation morale qui aurait placé leur défense en elles-mêmes. La vigilance soupçonneuse de leurs gardiens avait délivré leur conscience de toute responsabilité. Autant on s'efforçait de leur rendre impossible tout commerce avec le dehors, autant elles tournaient toutes leurs pensées, toute l'invention de leur esprit vers la galanterie; et dans le temps où elles furent soumises à la vigilance la plus sévère, leur conduite ne fut guère plus pure que lorsque le déréglement même devint à la mode.

Cependant, lorsqu'à la fin du XVIIe siècle, le point d'honneur espagnol se relâcha, aucune autre sauvegarde ne fut donnée à la vertu des femmes; elles ne furent pas mieux instruites de leurs devoirs, elles ne trouvèrent pas un plus ferme appui dans leurs propres sentiments, et le bon goût même de la société ne leur fit point une loi de la décence dans leurs propos ou dans leur conduite. Les jeunes filles élevées dans les couvents y reçoivent un enseignement que sa sévérité même rend inapplicable à la vie. La salle de bal et celle de spectacle leur sont représentées comme le lieu où le démon exerce ses plus redoutables séductions; le crime de regarder un homme par la fenêtre leur est peint comme presque aussi odieux que celui de lui ouvrir cette même fenêtre pour le recevoir de nuit dans leur appartement. Le désir de plaire et les excès de l'amour sont mis sur une même ligne. L'époux qui reçoit une jeune fille au sortir du couvent est obligé de défaire l'ouvrage de son éducation, de lui enseigner que tout ce dont on lui a fait peur n'est point un péché, que tout ce

qui est interdit aux religieuses ne l'est pas aux dames. Tous ses principes sont ébranlés ; la séduction du monde commence ; le ton corrompu de la société lui apporte de nouvelles idées, l'exemple la séduit; l'époux auquel elle a été unie n'est point de son choix, le plus souvent elle ne l'avait pas même vu avant de se donner à lui; lorsqu'en suite la paix domestique, la fidélité conjugale, la douce confiance sont bannies de tous les ménages, il ne faut pas accuser, mais plaindre les femmes italiennes; il faut chercher le désordre en remontant vers sa source, et reconnaître que l'éducation, les lois, les mœurs, et non la nature, les ont faites ce qu'elles deviennent.

Nous avons vu qu'à l'époque la plus florissante des républiques italiennes, la valeur, loin d'être trop prisée par comparaison avec les autres vertus, n'obtenait pas même de l'opinion publique l'estime qui lui était due. Les hommes de guerre n'étaient alors que des mercenaires employés à exécuter les ordres d'autres hommes qui, dans une carrière plus élevée, avaient obtenu une plus haute réputation. Le magistrat qui brillait dans les conseils par son éloquence, par sa prudence, par sa décision, ne se piquait point d'égaler la bravoure militaire du soldat qu'il prenait à ses gages : il donnait dans l'occasion des preuves d'un courage civil, souvent plus rare et plus difficile; mais il déclarait sans honte qu'il ne se croyait pas propre au combat. La république florentine souffrit plus qu'une autre pour avoir accordé si peu d'estime à la bravoure : elle apprit par des malheurs répétés qu'aucune vertu ne doit être déshéritée par aucun gouvernement ; et elle fut souvent trahie par les généraux et les soldats qu'elle appelait du dehors, parce qu'elle avait négligé d'en former parmi ses propres citoyens.

Mais les effroyables guerres du commencement du XVIe siècle

rappelèrent les Italiens aux armes; et dès lors ils suivirent avec d'autant plus d'empressement cette carrière nouvelle, que toutes les autres leur furent bientôt fermées. Ils s'engagèrent en foule, pendant tout le XVIe siècle, dans les armées espagnoles, dans le temps même où d'autres régiments italiens étaient levés pour le service de la France, et servaient avec distinction dans les guerres civiles de cette contrée. Pendant toute la seconde moitié du XVIe siècle, l'infanterie italienne fut considérée comme pleinement égale à l'espagnole; et toutes deux occupaient le premier rang entre les troupes des nations les plus guerrières de l'Europe. Toutes deux avaient été formées par les mêmes officiers, et furent soumises aux mêmes préjugés. Le point d'honneur militaire italien ne fut autre que celui de l'Espagne. Les deux nations ressentirent de la même manière les mêmes offenses, les mêmes propos, les mêmes soupçons.

La milice espagnole se conserva en plein honneur pendant tout le XVIIe siècle, malgré la décadence de la monarchie : la milice italienne perdit plus tôt son crédit. Les soldats ne s'engageaient qu'à regret dans des armées toujours mal payées, toujours mal conduites, et qui, malgré leur valeur, éprouvaient de constants revers. Dans les provinces sujettes de l'Italie, que les vice-rois espagnols gouvernaient avec défiance, tout invitait la noblesse au repos et à la mollesse, qui seule n'excite jamais de soupçons jaloux. Les Italiens avaient montré qu'ils pouvaient être braves, mais ils ne le furent pas longtemps sous des circonstances aussi défavorables; et, quand ils déposèrent les armes, aucune opinion publique ne les appela à défendre encore la réputation de leur valeur. On vit alors, on voit encore aujourd'hui des hommes distingués par leur naissance, par le rang qu'ils occupent, et par toutes les circonstances qui font supposer une éducation libérale, avouer hautement leur pusillanimité.

Ils parlent sans rougir de la grande peur qu'ils ont eue ; ils confessent que leurs femmes ont plus de courage qu'eux : et ces paroles ne leur coûtent point à prononcer, elles ne sont point suivies de la risée, ou du mépris universel. Cependant si le courage est une vertu naturelle à l'homme, la peur est aussi une des passions de sa nature. Il faut qu'elle soit réprimée, qu'elle soit domptée par la volonté, par l'éducation, par la honte. Quand on lui donne une pleine licence, elle s'empare à son tour de l'âme ; elle la dégrade ; elle avilit la nation tout entière. On aurait pu craindre que telle ne fût la condition de la nation italienne ; et peut-être, en effet, toute autre, en perdant son point d'honneur, aurait perdu avec lui toute énergie ; mais une expérience inattendue a fait voir récemment que ces Italiens qui avaient si complétement oublié le courage, le rapprenaient plus tôt qu'aucune autre nation, dès qu'on réveillait en eux le point d'honneur, et qu'on leur faisait entrevoir une vraie gloire.

La sanction de cette législation du point d'honneur, que les Espagnols introduisirent en Italie au XVIe siècle, fut la nécessité imposée à chaque homme d'honneur de venger son offense. Sans doute le besoin de vengeance est jusqu'à un certain point un sentiment naturel à l'homme ; il se compose d'un désir de justice et d'un mouvement de colère ; et, dans ces limites, on le retrouve également chez tous les peuples, aussi bien anciens que modernes. Mais le système de vengeance que les Espagnols ont reçu des Arabes et des Maures, et qu'ils ont ensuite communiqué à toute l'Europe, est autre chose que ce sentiment naturel ; il est fondé sur une idée de devoir. Le Maure ne se venge pas parce que sa colère dure encore, mais parce que la vengeance seule peut écarter de sa tête le poids d'infamie dont il est accablé. Il se venge, parce qu'à ses yeux il n'y a qu'une âme basse qui

puisse pardonner les affronts; et il nourrit sa rancune, parce que, s'il la sentait s'éteindre, il croirait avec elle avoir perdu une vertu.

Ce code de vengeance fut présenté aux nations septentrionales au moment où les combats judiciaires venaient à peine d'être supprimés. Il entra en quelque sorte à leur place, et le duel lava les offenses de l'honneur avec une assez grande apparence de raison ; car la plus mortelle offense consistant à mettre en doute le courage d'un homme, la bravoure avec laquelle il se présentait au combat singulier était le moyen le plus naturel de dissiper ce doute. Aussi l'on vit chez les Français, les Anglais, les Allemands, l'idée primitive de la vengeance s'effacer de l'action elle-même qui était représentée comme en étant la conséquence. Un homme d'honneur se battit, non pas pour se venger, mais pour se maintenir en possession de cet honneur qui était sa propriété, et qu'il se sentait le droit de défendre.

Ce ne fut point de cette manière que la poursuite des affaires d'honneur fut, au XVIe siècle, présentée par les Espagnols aux Italiens : ce ne fut point ainsi que les Italiens eux-mêmes la conçurent, en raison de leurs précédentes communications avec les Maures. Les uns et les autres crurent reconnaître une grande âme à la constance de ses ressentiments. L'offensé leur semblait avoir montré d'autant plus d'énergie qu'il avait gardé plus longtemps sa rancune, qu'il l'avait manifestée par une explosion plus inattendue, et qu'il avait causé une douleur plus amère à son offenseur. Ce n'était pas une preuve de courage qu'on demandait à celui qui se vengeait, pour rétablir son honneur ; c'était seulement une preuve de haine implacable. Aussi l'assassinat lavait-il à leurs yeux l'honneur aussi bien que le duel, le poison aussi bien que le fer, et la perfidie leur paraissait-elle le triomphe de la vengeance, parce que

l'offensé s'y était montré plus complétement maître de lui-même.

Quelques provinces d'Italie s'étaient fait remarquer dès le moyen âge par l'atrocité de leurs haines et de leurs vengeances héréditaires. On citait surtout Pistoia en Toscane, la Romagne et tout l'État de l'Église, mais bien plus encore les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, où le mélange avec les Maures, et ensuite avec les Espagnols, avait donné plus de force à cette législation barbare. Cependant ce ne fut qu'au XVIe et au XVIIe siècle qu'on vit régner, dans toute l'Italie, la terrible doctrine qui imposait à tout homme d'honneur le devoir, non de se défendre, mais de se venger. Ce fut alors seulement qu'on vit se multiplier ces braves qui louaient leurs poignards, et qu'on perfectionna la redoutable science des poisons; ce fut alors qu'on vit des hommes éminents dans l'état, dans l'église, dans les lettres, se vanter publiquement d'avoir accompli leur vengeance; ce fut alors enfin que le duel n'étant plus regardé comme une satisfaction suffisante, deux ennemis ne consentirent à se battre qu'après que l'offenseur eût demandé pardon à l'offensé. Sans cette réparation préalable, le poison ou le poignard pouvaient seuls laver l'honneur outragé.

Grâce au ciel, cette doctrine infernale est complétement mise en oubli aujourd'hui. On ne trouverait plus dans toute l'Italie un seul assassin à gages; et si des crimes horribles sont encore commis, l'opinion publique ne les impose jamais du moins comme un devoir. Peut-être même la sanction du duel est-elle trop négligée, et montre-t-on trop peu de sévérité envers ceux qui, ne témoignant aucun ressentiment pour les plus graves offenses, laissent supposer, non qu'ils ont pardonné, mais qu'ils n'ont pas osé demander la satisfaction.

Cependant le long règne d'un préjugé si subversif de toute morale et de tout vrai honneur a eu l'influence la plus funeste sur les sentiments nationaux. L'assassinat n'est plus, il est vrai, un devoir, mais il n'est pas non plus une honte; c'est une idée avec laquelle chacun est sans cesse familiarisé. L'Italien le regarde comme une conséquence funeste d'un mouvement impétueux de colère, de jalousie, de vengeance; il ne sent point dans son cœur la certitude inébranlable qu'il ne sera jamais entraîné à donner un coup de couteau, parce qu'il n'a point été accoutumé à considérer cette action avec l'horreur inexprimable qu'inspire la pensée d'un grand crime. Elle est pour lui ce qu'est la pensée du duel pour les hommes scrupuleux des autres nations. C'est un grand péché que sa conscience lui défend de commettre : mais il sent, pour de telles fautes, que tout homme est pécheur; et lorsqu'il voit des meurtriers exilés de leur pays ou condamnés aux travaux publics pour des assassinats, il ne sent pour eux que la pitié profonde qu'excite un grand malheur, non l'effroi que doit causer un grand crime.

Dans l'état de société auquel l'Italien se trouve réduit, ce sentiment devient juste; et c'est avec un sentiment analogue que nous devons le juger nous-mêmes. Sans doute on ne trouve point dans l'Italien du XVIIIe siècle, ou le représentant des Manlius et des Gracques, ou celui des Doria et des Albizzi. La vertu antique ne peut naître, ne peut fleurir dans une patrie asservie; l'esprit ne peut developper sa puissance lorsque son essor est ralenti par mille entraves; le sentiment ne peut s'exalter vers l'héroïsme lorsqu'il est étouffé dans son germe. Mais sera-ce l'Italien lui-même que nous accuserons de l'état lamentable où il est tombé? Lorsque nous voyons tant de causes si puissantes concourir à le dégrader, ne pleurerons-nous pas plutôt en lui l'avilissement de la dignité

TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DU TOME DIXIÈME.

Ann. Pag.

CHAPITRE I.

Lautrec conduit une armée française devant Naples, et bloque cette ville ; victoire de sa flotte sur celle des Espagnols ; maladie dans son camp ; sa mort, et capitulation de son armée. André Doria passe au parti impérial, et change le gouvernement de Gênes. 1527-1528. 1

1527. Les rois, au seizième siècle, ne voyaient pas plus les guerres où ils s'engageaient, que les papes au quatorzième. *Ib.*

Charles-Quint ne connaissait point la désolation qu'il avait causée dans les provinces et en Italie. 2

Henri VIII ne prenait part à la guerre qu'en fournissant des contributions. 3

François Ier, jusqu'à la bataille de Pavie, avait été également sourd aux plaintes des peuples. 3

1527. Le malheur avait changé son caractère sans le réformer. 4

La paix également désirable pour l'empereur et pour les alliés. 5

2 août. Charles-Quint cherche à se justifier du sac de Rome et de la captivité du pape. *Ib.*

18 août. Traité d'Amiens, entre François Ier et Henri VIII, pour forcer l'empereur à mettre en liberté le pape et les fils de France. 6

Les cardinaux, demeurés libres, s'assemblent à Parme, pour traiter de la mise en liberté de leur chef. *Ib.*

La peste éclate en Italie, et afflige surtout la ville de Rome. 7

Fin de septembre. Mort de Charles de Lannoy : l'armée impériale de-

Ann. Pag.

meure à Rome sans chef. 7
1527. Cette armée se répand dans la campagne de Rome et l'Ombrie, *Ib.*
La peste s'introduit au château Saint-Ange, parmi la garde du pape. 8
Ses otages maltraités et menacés réussissent à s'échapper. *Ib.*
31 octobre. Nouvelle convention avec le pape; elle lui donne quelque répit pour payer sa rançon. 9
30 juin. Lautrec part de la cour de France pour se mettre à la tête de la nouvelle armée d'Italie. 10
Août. Lautrec prend le château de Bosco dans l'Alexandrin. *Ib.*
André Doria recommence avec sa flotte le blocus de Gênes. 11
Commencement d'août. Gênes se soumet au roi de France. 12
Lautrec s'empare d'Alexandrie, et remet cette ville au duc de Milan. *Ib.*
28 sept. Lautrec trompe Ant. de Leyva, et attaque Pavie. 13
1er octobre. Prise et sac de Pavie par les Français. *Ib.*
Lautrec se refuse à achever la conquête de la Lombardie, et s'achemine vers le midi de l'Italie. 14
Réconciliation du duc de Ferrare avec la France. Son fils épouse Renée, fille de Louis XII. *Ib.*
La république de Florence resserre son alliance avec la France. 15
7 décemb. Renouvellement de la ligue à Mantoue. *Ib.*
9 déc. Le pape s'échappe du château Saint-Ange, la veille du jour où il devait être remis en liberté. 16
1528. Janvier. Clément VII reçoit à Orviéto les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et il donne des espérances à tous les partis. 17
21 janv. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre déclarent, à Burgos, la guerre à Charles-Quint, et sont arrêtés. *Ib.*
28 mars, 24 juin. Cartels mutuels entre le roi de France et l'empereur. 18
10 février. Lautrec passe le Tronto, et entre dans les Abruzzes. *Ib.*
Succès de Lautrec, aidé par les Vénitiens et les Florentins, dans les Abruzzes. 19
L'armée de Lautrec demeure incomplète; et le roi ne lui envoie pas l'argent qu'il lui avait promis. *Ib.*
17 février. Le prince d'Orange tire l'armée impériale de Rome, avec l'argent que lui envoie le pape. 20
Mi-mars. Les deux armées en présence entre Troia et Lucéria. 21
21 mars. Le prince d'Orange fait sa retraite de Troia sur Naples. *Ib.*
Piétro Navarro s'oppose à ce qu'on le poursuive avant d'avoir pris Melphi. 22
23 mars. Prise et sac de Melphi par les Français. *Ib.*
Conquêtes de Lautrec et des Vénitiens en Pouille. 23
Mi-avril. Lautrec entre dans la Terre de Labour, et soumet plusieurs villes. *Ib.*
1er mai. Il trace son camp devant Naples, au Poggio-Reale. 24
Lautrec se résout à attaquer

Ann. Pag.

Naples par un blocus. 24
1528. Un grand nombre de Napolitains embrassent le parti français. 25
Les assiégés éprouvent le besoin de vins et de farines. *Ib.*
22 mai. Horace Baglioni, colonel des bandes noires, est tué. Hugues de Pépoli le remplace. 26
Hugues de Moncade veut surprendre la flotte génoise, qui croisait devant Naples. *Ib.*
28 mai. Bataille navale devant Capo d'Orco, dans le golfe de Salerne. 28
Destruction de la flotte impériale par Filippino Doria. *Ib*
10 juin. L'amiral vénitien Piétro Lando arrive devant Naples. 29
Maladies parmi les assiégeants et les assiégés. 30
15 juin. Mort du nonce du pape et du provéditeur vénitien. 31
Le roi de France et l'empereur préparent des secours pour leurs armées d'Italie. *Ib.*
10 mai. Le duc de Brunswick part de Trente, et entre en Lombardie avec dix mille landsknechts. *Ib.*
Juillet. Après d'effroyables cruautés, son armée se dissipe, et il retourne en Allemagne. 32
Oppression cruelle des Milanais, sous Antonio de Leyva. 33
Août. Saint-Paul entre en Lombardie avec environ dix mille hommes. *Ib.*
Septembre. Il reprend d'assaut Pavie, que les Français avaient laissé surprendre. *Ib.*

Ann. Pag.

1528. Mécontentement d'André Doria dans ses rapports avec la France. 34
Mépris de François Ier pour les priviléges des Génois. 35
30 juin. L'engagement de Doria avec la France finit, et il ne veut pas le renouveler. 36
Juillet. André Doria se retire à Lérici avec ses galères, pendant que Barbesieux prend le commandement de celles de France. *Ib.*
20 juillet. Doria offre ses services à l'empereur, moyennant qu'il assure la liberté de sa patrie. 37
Sentiment de Doria sur sa propre défection. 38
18 juillet. Barbesieux arrive devant Naples avec la flotte française. 39
Lautrec tombe malade : il envoie Renzo de Céri faire pour lui des levées dans l'Abruzze. *Ib.*
2 août. Faiblesse extrême à laquelle la maladie réduit l'armée française. 40
16 août. Mort de Lautrec; le marquis de Saluces prend le commandement de l'armée française. 41
29 août. Le marquis de Saluces veut faire retraite sur Averse. *Ib.*
La moitié de l'armée est mise en déroute par la cavalerie impériale. 42
30 août. Le prince d'Orange attaque les Français retirés dans Averse. 43
Capoue ouvre ses portes à Fabrice Maralmaldo et aux Calabrais. *Ib.*
Le marquis de Saluces capitule à Averse pour les restes de l'armée. *Ib*

Ann. Pag.

Les Espagnols laissent périr les prisonniers français dans les étables de la Madelène. 44
Les bandes noires détruites par le siége de Naples et la capitulation d'Averse. *Ib.*
Mort du marquis de Saluces et de Piétro Navarro. 45
Supplices ordonnés par le prince d'Orange à Naples, et dans les provinces. *Ib.*
La guerre se continue quelque temps encore en Pouille et en Calabre. 46
André Doria, avec sa flotte, fait voile vers Gênes, pour remettre sa patrie en liberté. *Ib.*
12 septembre. Les troupes de Doria sont reçues dans Gênes, et la révolution s'accomplit sans effusion de sang. 47
21 octobre. Le Castelletto et Savone se rendent aux Génois, qui rasent le premier, et comblent le port de la seconde. 48

CHAPITRE II.

Nouvelles constitutions des républiques de Gênes et de Florence. L'indépendance italienne est sacrifiée par Clément VII et François Ier, dans les traités de Barcelonne et de Cambrai. Couronnement de Charles-Quint à Bologne, et asservissement de l'Italie. 1528-1530. 49

Les constitutions nouvelles de Florence et de Gênes furent tracées au milieu de cruelles calamités. *Ib.*
Les douze réformateurs de Gênes chargés de pacifier la ville et de réconcilier les partis. 50

Ann. Pag.

1528. Le sénat leur confie le soin de refondre la constitution. *Ib.*
André Doria refuse la souveraineté de Gênes offerte par Charles-Quint. 51
Le point d'honneur génois associé à des noms qui perpétuaient les haines. *Ib.*
Adoption d'une famille par une autre, pratiquée à Gênes sous le nom d'Alberghi. 52
Les réformateurs déclarent tous les citoyens actifs génois gentilshommes et égaux en droits. *Ib.*
Ils les distribuent dans vingt-huit Alberghi ou familles adoptives. 53
La division des Génois en Alberghi fut supprimée par la loi de médiation du 17 mars 1576, après quarante-huit ans de durée. *Ib.*
Grand-conseil des gentilshommes génois, corps électoral. 54
Formation du Sénat annuel, du doge et de la seigneurie. *Ib.*
La constitution de Gênes purement aristocratique. 55
Cette aristocratie était cependant moins exclusive que celle de Venise. *Ib.*
La constitution florentine, de son côté, penche vers l'aristocratie. 56
Le droit de cité limité à ceux qui le tenaient par héritage de leurs ancêtres. *Ib.*
Division des habitants de l'état en plusieurs classes, dont une seule était souveraine. 57
Deux mille cinq cents citoyens gouvernaient un million de sujets, mais du moins avec des formes populaires. 58

Ann. Pag.

1528. Nicolas Capponi, avec les grands, veut resserrer l'oligarchie. *Ib.*
Baldassar Carducci s'oppose à lui à la tête du parti populaire. 59
Dante de Castiglione brise les statues et les armes des Médicis. *Ib.*
Nicolas Capponi réunit la faction Médicis, ou *Palleschi*, aux disciples de Savonarola, ou *Piagoni*. 60
1522-1527. Peste à Florence. *Ib.*
1527. Août. Il devient impossible de rassembler le grand-conseil. 61
1528. 9 février. Nicolas Capponi fait déclarer Jésus-Christ roi perpétuel de Florence. 62
10 juin. Capponi confirmé gonfalonier pour une autre année. *Ib.*
Formation de la garantie pour les jugements politiques. 63
L'impot direct, sur la fortune mobilière, réglé par vingt commissaires. *Ib.*
Formation de la garde du palais, de trois cents jeunes gens. 64
6 novembre. Formation de la garde urbaine, de quatre mille citoyens. 65
L'attachement des Florentins à la nation française les fait persister dans la sainte ligue. *Ib.*
Négociations d'André Doria avec Luigi Alamanni, pour réconcilier Florence avec l'empereur. 66
Les Florentins rejettent ses propositions. 67
Désordre de l'armée de Bourbon, comte de Saint-Paul, en Lombardie. 68
1529. Saint-Paul, avec les ducs d'Urbin et de Milan, s'approche de Milan, mais se trouve trop faible pour l'attaquer. 69
1529. 21 juin. Saint-Paul, surpris à Landriano, est fait prisonnier par Antonio de Leyva. 66
7 juillet. Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche se réunissent à Cambrai pour négocier la paix. 70
François Ier s'efforce de persuader aux alliés qu'il défendra leurs intérêts. 71
Clément VII s'efforce de même de tromper François Ier. *Ib.*
Irritation de Clément VII contre les Vénitiens, le duc de Ferrare et les Florentins. 72
Les progrès des Turcs, et ceux des protestants, en Allemagne, font désirer la paix à Charles-Quint. 73
20 juin. Traité de paix et d'alliance de Barcelonne, entre l'empereur et le pape. *Ib.*
10 janvier. Hippolyte de Médicis nommé cardinal; Alexandre est désigné pour chef de la maison de Médicis. 74
5 août. Traité de Cambrai ou des Dames, entre François Ier et Charles-Quint. *Ib.*
François Ier abandonne les Florentins et les Vénitiens à toute la vengeance de l'empereur. 75
Il sacrifie de même les ducs de Milan et de Ferrare, les Orsini et les Frégosi, et tous les partisans de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples. 76
Charles-Quint dans ce traité garantit au contraire les intérêts de tous ses alliés. *Ib.*
Par le sacrifice de ses alliés, François Ier obtient des

Ann. Pag.

conditions plus avantageuses pour lui-même. 77
1529. François Ier cherche jusqu'au bout à tromper les Florentins. *Ib.*
Charles-Quint mande à Barcelonne André Doria, pour passer sur ses galères en Italie. 78
29 juillet. Charles V s'embarque à Barcelonne, et et debarque le 12 août à Gênes. *Ib.*
Armée nombreuse de l'empereur destinée à mettre en exécution le traité de paix. 79
Les alliés font bonne contenance, pour traiter avec lui les armes à la main. *Ib.*
La guerre de Hongrie et son propre épuisement déterminent Charles-Quint à traiter avec eux. *Ib.*
Il exclut les seuls Florentins de la pacification. 80
Les alliés évitent tout combat avec l'empereur, en continuant à se défendre. 81
5 novembre. Entrevue du pape et de l'empereur à Bologne. *Ib.*
22 nov. François Sforza se rend aussi à Bologne pour traiter. 82
23 décembre. Traité de paix de Charles avec Sforza, et conditions onéreuses auxquelles il lui rend le duché de Milan. *Ib.*
1529-1535. Règne malheureux de François Sforza, et sa mort sans enfants. 83
1529. 23 déc. Traité de l'empereur avec les Venitiens. *Ib.*
1530. 2 mars. Alfonse d'Este se rend aussi à Bologne pour traiter. 84
21 mars. Le pape et le duc de Ferrare se soumettent à l'arbitrage de la chambre impériale. 84
1531. 21 av. Sentence de Charles-Quint, qui assure à la maison d'Este Ferrare, comme fief de l'église, et Modène et Reggio, comme fiefs d'empire. 85
1530. 25 mars. Le marquisat de Mantoue changé en duché, en faveur de Frédéric de Gonzague. 86
Le duc Charles III de Savoie s'attache uniquement à l'empereur. *Ib.*
Les républiques de Gênes, Sienne et Lucques se soumettent à une dépendance absolue de l'empereur. *Ib.*
Toutes les armées de Charles-Quint, en évacuant le reste de l'Italie, se réunissent autour de Florence. 87
22 février, 24 mars. Charles reçoit à Bologne, des mains du pape, les deux couronnes de Lombardie et de l'Empire. 88
Le pouvoir de Charles-Quint fut dès cette époque plus absolu en Italie que ne l'avait été celui de Charlemagne ou d'Othon. *Ib.*
Les Italiens avaient cessé d'exister comme nation indépendante. 89
Avril. Charles-Quint part pour l'Allemagne, en laissant l'Italie asservie. *Ib.*

CHAPITRE III.

Préparatifs des Florentins pour défendre leur liberté; ils sont assiégés par le prince d'Orange. Exploits, dans l'état florentin, de François Ferrucci, commissaire général; il livre au

Ann. Pag.

prince d'Orange un combat où tous deux sont tués ; capitulation de Florence. 1529-1530. 90

La république de Florence résolue à se défendre, tandis que tout le reste de l'Italie se soumet au joug de la maison d'Autriche. *Ib.*

Les Florentins, qui jusqu'alors n'avaient point été militaires, prennent eux-mêmes les armes pour la défense de la liberté. 91

1527. Décembre. Organisation de trois cents citoyens de la garde du palais. *Ib.*

1528. 6 novembre. Organisation des seize compagnies de la garde urbaine. 92

1527. Juillet. Rappel des *bandes de l'ordonnance* du territoire florentin. *Ib.*

1528. Décembre. Hercule d'Este nommé capitaine général des hommes d'armes. 93

1529. Avril. Les fortifications de Florence sont complétées. *Ib.*

Mai. Les Dix de la guerre prennent Malatesta Baglioni à leur solde, avec le titre de gouverneur-général. 94

Le gonfalonier Capponi veut réconcilier la république avec le pape. 95

Capponi appelle aux consultations, ou *pratiche,* plusieurs amis des Médicis. *Ib.*

Défiance des conseils ; ils nomment eux-mêmes la *pratica* des Dix de la guerre. *Ib.*

Correspondance secrète de Capponi avec Clément VII. 96

16 avril. Lettre suspecte adressée à Capponi, trouvée par un des prieurs. *Ib.*

17 avril. Capponi est déposé; François Carducci lui est donné pour successeur. 97

1529. Capponi se justifie de l'accusation de trahison, et est acquitté. *Ib.*

Les Florentins reçoivent coup sur coup les nouvelles les plus alarmantes. 98

Le gouvernement prend des mesures pour trouver de l'argent. 99

La seigneurie ordonne aux paysans de porter leurs récoltes dans les lieux forts. 100

Septembre. Hercule d'Este, sommé de se rendre à son poste, refuse d'obéir. *Ib.*

Ambassade envoyée par les Florentins à l'empereur à Gênes. 101

8 octobre. Mort de N. Capponi au retour de cette ambassade ; fuite des deux autres ambassadeurs. *Ib.*

Le pape charge de ses vengeances contre Florence le même prince d'Orange qui l'avait fait prisonnier à Rome. 102

Fin de juillet. Le pape accorde aux soldats d'Orange main-forte pour se faire payer le reste des rançons des citoyens romains. 103

Fin d'août. L'armée du prince d'Orange se rassemble à Foligno. *Ib.*

1er septembre. Prise et pillage de Spelle, sur la frontière de Pérouse. 104

12 septembre. Baglioni, par un traité, ouvre Pérouse au prince d'Orange, et conduit son infanterie aux Florentins. *Ib.*

14 septembre. Cortone se rend au prince d'Orange, et les Florentins évacuent

Ann. Pag.

Arezzo et tout le val d'Arno supérieur. 105
1529. 18 septembre Arezzo prétend se reconstituer en république sous la protection de l'empereur. *Ib.*
François Guicciardini s'enfuit, et se joint aux ennemis de sa patrie. 106
Des ambassadeurs envoyés au pape sont renvoyés durement. *Ib.*
19 octobre. Les maisons et les jardins à un mille de la ville sont rasés par les Florentins. 107
14 oct. Le prince d'Orange trace son camp au Piano-a-Ripoli, devant Florence. *Ib.*
Napoléon Orsini, abbé de Farfa, au service des Florentins. 108
Commencement des services et de la réputation de François Ferrucci. 109
Novembre. Ferrucci reprend d'assaut San-Miniato. *Ib.*
10 novembre. Orange attaque Florence par escalade, et est repoussé. 110
11 décembre. Étienne Colonna surprend à leur poste les Impériaux de Sciarra. 111
15 décembre. Mort de Jérôme Morini dans le camp des assiégeants. 112
23 déc. Les Florentins abandonnés par les Vénitiens, qui signent leur paix avec l'empereur. 113
En déc. Une nouvelle armée impériale vient camper sur la rive droite de l'Arno. *Ib.*
Raphaël Girolami est donné pour successeur au gonfalonier François Carducci. 114

Ann. Pag.

1530. Blocus de Florence. Le prince d'Orange ne bat point la ville en brèche. 114
Hercule Rangoni emmène les gendarmes d'Hercule d'Este. 115
26 janvier. Malatesta Baglioni nommé capitaine général. *Ib.*
Conduite double de François Ier avec les Florentins. 116
Nouvelles conditions offertes au pape, et rejetées par lui. 117
Prédications à Florence pour animer à la défense de la liberté. *Ib.*
Fréquentes attaques des Florentins contre les lignes ennemies. 118
21 mars. Sortie générale des Florentins, et combat brillant autour du cavalier de la porte Romaine. 119
5 mai. Sortie de Baglioni, qui prend d'assaut le couvent de San-Donato. *Ib.*
10 juin. Étienne Colonna attaque le comte de Lodrone, et le quartier des Allemands à la droite de l'Arno. 120
Succès de Lorenzo Carnésecchi dans la Romagne toscane. *Ib.*
Perte de la citadelle d'Arezzo, de Borgo San-Sepolcro, et de Volterra. 121
27 avril. Francesco Ferrucci part d'Empoli pour recouvrer Volterra. *Ib.*
29 mai. Empoli pris par Sarmiento et D. Fernand de Gonzague. *Ib.*
27 avril. François Ferrucci reprend Volterra avec un grand carnage.
Avril-juin. Ferrucci défend Volterra contre Marambaldo et Sarmiento. 123

Ann. Pag.

1530. 17 juin. Il force les Impériaux à lever le siége de Volterra. 123
Ferrucci rassemble une armée pour faire lever le siége de Florence. 124
14 juillet. Ferrucci part de Volterra pour Pise. 125
Ferrucci retenu par la fièvre à Pise. *Ib.*
Plan de Ferrucci pour attaquer Rome, rejeté par la seigneurie. *Ib.*
30 juillet. Ferrucci part de Pise, et traverse l'état lucquois. 126
2 août. Ferrucci, avec son armée, s'approche de Gavinana, dans les montagnes de Pistoia. *Ib.*
Trahison de Malatesta Baglioni, qui donne le moyen au prince d'Orange de marcher au-devant de Ferrucci. 127
2 août. Ferrucci et le prince d'Orange arrivent en même temps à Gavinana. 128
Le prince d'Orange est tué. 129
Jean-Paul Orsini repoussé par Vitelli, tandis que Ferrucci repousse Maramaldo hors de Gavinana. 130
Nouvelle attaque contre Gavinana. Ferrucci est pris et tué par Maramaldo. *Ib.*
4 août. Le gonfalonier presse de nouveau Baglioni d'attaquer les Impériaux. 131
Baglioni refuse ouvertement toute obéissance au gonfalonier. 132
8 août. Le gonfalonier veut forcer Baglioni à l'obéissance; mais il est abandonné par les citoyens. *Ib.*
Baglioni introduit les Impériaux dans le bastion de la porte Romaine. 133

Ann. Pag.

1530. La seigneurie forcée de mettre en liberté les partisans des Médicis. 133
La seigneurie traite avec Barthélemi Valori, commissaire apostolique, et D. Fernand de Gonzague, général impérial. 134
12 août. Capitulation de Florence, avec promesse de liberté et d'amnistie. *Ib.*
20 août. Barthélemi Valori nomme une balie par l'autorité d'un prétendu parlement. 135
La seigneurie est cassée, et le peuple est désarmé. *Ib.*
Fin de l'Histoire de Jacob Nardi; et son caractère. 136

CHAPITRE IV.

Violation de la capitulation de Florence, persécution de tous les amis de la liberté : règne et mort d'Alexandre de Médicis; succession de Cosme Ier au titre de duc de Florence. Sienne opprimée par les Espagnols, embrasse le parti français. Siége et dernière capitulation de cette ville. 1530—1555. 371

L'Italie, après 1530, retombe dans l'état de nullité où elle était avant le douzième siècle. *Ib.*
1122-1530. Grandeur de l'Italie pendant les quatre siècles de sa liberté. 138
L'indépendance de quelques petits états avant le douzième siècle, et après le quinzième, ne suffit pas pour que l'Italie ait une histoire à ces deux époques. 139

Ann. Pag.

1522-1530. Le couronnement des empereurs à Rome était un symbole de l'indépendance italienne, qui fut supprimée en 1530. 140
Les états italiens qui se disaient encore indépendants depuis 1530, n'avaient plus d'influence sur le reste de l'Europe. *Ib.*
Derniers chapitres consacrés à la décrépitude de la nation italienne. *Ib.*
L'oppression du parti de la liberté à Florence et à Sienne demande plus de détails. 141
1530. Balie créée à Florence au nom de la souveraineté du peuple. *Ib.*
Octobre. Seconde balie de cent cinquante membres créée par la première. 142
Cruelles vengeances du pape exercées par la balie contre tous les amis de la liberté. *Ib.*
Elle redouble de sévérité, et prolonge les supplices, à mesure qu'elle se sent mieux affermie. 143
Les chefs de parti ordonnent les supplices en leur nom, sans faire intervenir l'autorité d'aucun membre de la maison de Médicis. *Ib.*
1531. 5 juillet. Alexandre de Médicis entre à Florence, et est déclaré chef de la république par un rescrit de l'empereur. 144
Projets de Guicciardini pour se mettre à couvert de la haine publique. 145
1532. 4 avril. Commission chargée de changer la constitution de Florence. *Ib.*
27 avril. Constitution monarchique donnée à Florence, avec deux conseils. 146
Tyrannie et défiance universelle d'Alexandre de Médicis. *Ib.*
1534. 1er juin. Il jette les fondements d'une citadelle pour contenir Florence. 147
Mécontentement de tous les chefs du parti de Médicis. 148
1533. 27 octobre. Catherine de Médicis épouse Henri de France, qui fut depuis Henri II. *Ib.*
1584. 25 septembre. Mort de Clément VII. Alexandre reste entouré d'ennemis. 149
Le cardinal de Médicis se met à la tête des ennemis d'Alexandre. *Ib.*
1535. 10 août. Hippolyte, cardinal de Médicis, empoisonné par Alexandre. 150
Les émigrés florentins plaident leur cause à Naples contre Alexandre, devant l'empereur. 151
1536. Février. Charles prononce une amnistie pour les émigrés, sans changer le gouvernement. 152
Les émigrés la rejettent. *Ib.*
28 février. Charles donne sa fille à Alexandre, et lui assure sa protection.
Lorenzino de Médicis gagne la faveur d'Alexandre par des services honteux. 154
1537. 6 janvier. Il tue le duc, qu'il avait attiré dans sa maison. 155
Il n'essaie pas de soulever la ville, où il n'avait pas de partisans. *Ib.*
Il part pour Bologne et Venise avant que le meurtre du duc soit connu. 156
Le cardinal Cybo, ministre d'Alexandre, cache sa disparition.

Ann. Pag.

1537. 7-8 janvier. Il trouve le duc mort dans l'appartement de Lorenzino. 157
8 janv. Tous les lieux forts occupés par Alexandre Vitelli, commandant de la garde du duc. *Ib.*
Le sénat pressé par Guicciardini de nommer un successeur au duc. 158
9 janv. Le sénat forcé par la terreur à élire pour duc Cosme de Médicis, parent éloigné d'Alexandre. 159
Guicciardini comptait pouvoir dominer Cosme, qui rejette le joug. 160
22 janvier. Les cardinaux florentins entrent à Florence pour en modifier le gouvernement. *Ib.*
1er février. Ils sont trompés par Médicis, et renvoyés. 161
28 fév. La succession de Cosme confirmée par une bulle impériale, publiée à Florence le 21 juin suivant. *Ib.*
1-15 juillet. Armée levée par les émigrés florentins à la Mirandole. 162
15 juillet. Les émigrés entrent en Toscane et s'avancent jusqu'à Montemurlo. 163
31 juillet. Les chefs des émigrés surpris par Alexandre Vitelli dans la citadelle de Montemurlo; leur troupe est dissipée. *Ib.*
1er août. Philippe Strozzi et ses compagnons faits prisonniers. 164
Cosme rachète des soldats leurs captifs pour les faire périr. 155
20 août. Supplice des principaux émigrés, qui, sept ans auparavant, avaient fondé le pouvoir de la maison de Médicis. *Ib.*
1537. Philippe Strozzi demeure une année prisonnier d'Alexandre Vitelli. 166
1538. Philippe Strozzi se tue en prison en invoquant un vengeur. 167
1547. Lorenzino de Médicis assassiné à Venise par les sbires de Cosme Ier. 168
1538. Cosme de Médicis éloigne de Florence le cardinal Cybo et Alexandre Vitelli, qui l'avaient mis sur le trône. *Ib.*
Les sénateurs qui l'avaient fait élire sont tous écartés, et meurent disgrâciés. 169
1532. Août. Clément VII s'empare d'Ancône par trahison, fait périr ses magistrats, et lui enlève tous ses priviléges. 170
1530. 10 octobre. Arezzo soumise de nouveau aux Florentins, et la nouvelle république supprimée. *Ib.*
La république de Lucques achète à grand prix la protection de l'empereur. 171
1538. Mai. Alfonse Piccolomini, duc d'Amalfi, chef de la république de Sienne par le crédit de l'empereur. *Ib.*
1551. Premières négociations des Siennais avec les Français dénoncées par Cosme Ier à l'empereur. 172
Granvelle, envoyé à Sienne, met cette république dans une plus grande dépendance de l'empereur. *Ib.*
1544. Les ports de l'état siennais occupés par les frères Strozzi, avec l'aide des Français et des Turcs. 173
1545. 5 mars. Don Juan de Luna et la garnison espagnole chassés de Sienne par un

Ann. Pag.

soulèvement du peuple. 174
1546. Complot de François Burlamacchi pour remettre en liberté toutes les républiques de Toscane. 175
Burlamacchi, alors gonfalonier de Lucques, est dénoncé à Cosme Ier. 176
Il est livré à l'empereur, et puni de mort à Milan. *Ib*
1547. 20 octobre. Don Diégo de Mendoza envoyé à Sienne par l'empereur. *Ib.*
1548. 4 nov. Il en réforme le gouvernement, et le réduit à une absolue dépendance. 177
Mendoza entreprend de bâtir à Sienne une citadelle. *Ib.*
1552. Les Siennais implorent les secours de la France. 178
Insurrection contre les Espagnols dans le territoire siennais. 179
26 juillet. Les insurgés sont reçus dans Sienne, et les Espagnols en sont chassés. *Ib.*
11 août. Le duc de Termes introduit à Sienne avec une garnison française. 180
1553. Janvier. D. P. de Toledo, vice-roi de Naples, vient en Toscane pour soumettre les Siennais, mais il meurt au bout de six semaines. *Ib.*
Première guerre de Sienne, terminée par l'apparition de la flotte turque sur les côtes de Naples. 181
Juin. Traité de paix entre Cosme Ier les Siennais. *Ib.*
Cosme Ier déterminé à servir l'empereur à tout prix, par la crainte de Pierre Strozzi, que favorisait le roi de France. 182
1554. 26 janvier. Cosme rassemble ses troupes sous les ordres du marquis de Marignan, à Poggibonzi. 813
1554. 27 janvier. Marignan surprend un bastion à la porte de Sienne. *Ib.*
Marignan, ne pouvant pénétrer dans la ville, entreprend de la réduire par le blocus. 184
Marignan assiége successivement les châteaux de l'état siennais, et fait pendre les habitants qui s'étaient défendus. *Ib.*
Fin de mars. Déroute d'une division de l'armée de Marignan à Chiusi. 185
Secours que les Florentins établis à Lyon et à Rome, envoient à l'armée de Strozzi qui attaquait Cosme de Médicis. 186
11 juin. Pierre Strozzi sort de Sienne, passe sur la gauche de l'Arno, et soumet le val de Niévole, puis rentre à Sienne au bout de quinze jours. *Ib.*
Disette dans Sienne et dans les deux armées. 187
2 août. Défaite de P. Strozzi devant Luciniano. 188
Défense obstinée de Sienne par M. de Montluc. 189
Froide férocité du marquis de Marignan, cause de la dépopulation actuelle de l'état de Sienne. *Ib.*
1555. Janvier. Ouvertures de pacification, et promesses splendides faites par Cosme Ier aux Siennais. 190
2 avril. Capitulation de Sienne, qui maintient la la liberté de la république. *Ib.*
21 avril. Les émigrés siennais se retirent à Montalcino, et s'y maintiennent en république jusqu'au 3 avril 1559. 191
1355. La capitulation de Sienne

Ann. Pag.

est scandaleusement violée. 191
1557. 19 juillet. Cosme Ier prend possession de Sienne, et l'annexe à ses états. *Ib.*
L'état des *présidi*, détaché du Siennais, reste à la monarchie espagnole. 192

CHAPITRE V.

Révolutions des différents états de l'Italie depuis la perte de l'indépendance italienne jusqu'à la fin du seizième siècle. 1531-1600. 193

Division de l'histoire du seizième siècle en trois périodes, par les traités de Cambrai et de Cateau-Cambrésis. Première période. Lutte pour sauver l'indépendance. *Ib.*
5 août 1527. — 3 avril 1559. Seconde période entre ces deux traités. Lutte des mêmes rivaux, sans espoir pour les Italiens 194
1559. Au 2 mai 1598. Troisième période. Paix au-dedans de l'Italie. *Ib.*
Guerre constante étrangère à laquelle la nation était indifférente. *Ib.*
Oppression de l'Italie sous le régime militaire espagnol. 195
1529-1600. Ravages des brigands et des Barbaresques dans toute l'Italie. *Ib.*
Précis des révolutions de chaque gouvernement pendant les deux dernières périodes du seizième siècle. 196
1535-1553. Charles III, duc de Savoie, dépouillé de ses états par les Français, et sacrifié par les Impériaux. 197

Ann. Pag

1553-1559. Emmanuel-Philibert son fils demeure privé de ses états. 197
1562. Charles IX lui rend les villes qu'il occupait en Piémont. *Ib.*
1580-1600. Grandeur croissante de Charles-Emmanuel; ses conquêtes en Provence et en Dauphiné pendant les guerres civiles de France. 198
1588-1601. Différend pour le marquisat de Saluces, qui reste à la Savoie. *Ib.*
Les quatre plus grands états d'Italie soumis à la maison d'Autriche, le duché de Milan et les royaumes de Naples, Sicile et Sardaigne. 199
1535. 24 octobre. Mort du duc de Milan, après une nouvelle tentative pour secouer le joug de l'Autriche. *Ib.*
1535-1559. Défense du Milanais contre les attaques des Français. *Ib.*
Oppression et ruine des Milanais sous l'administration espagnole. 200
1563. Tentative infructueuse du duc de Sessa pour établir l'inquisition espagnole à Milan. *Ib.*
Le royaume de Naples défendu contre les armes des Français. *Ib.*
1518-1546. Règne et puissance du second Barberousse, roi d'Alger, et ses ravages sur les côtes de Naples, de Sicile et de Sardaigne. 201
1546-1600. Suites des ravages des Barbaresques sous Dragut, Piali et Ulucciali. *Ib.*
1539-1553. Administration oppressive de D. Pédro de Tolède à Naples. 202

Ann. Pag.

1547. Il veut établir l'inquisition à Naples, et n'y peut réussir. 202
Oppression des royaumes de Sicile et de Sardaigne. 203
1565. Siége et mémorable défense de Malte, qui sauve la Sicile de l'invasion des Musulmans. *Ib.*
1530. La puissance temporelle des papes diminue, encore que leurs frontières se fussent étendues. 204
1534. 12 octobre.—1549. 10 nov. Règne et ambition d'Alexandre Farnèse, pape sous le nom de Paul III. *Ib.*
Paul III allie la maison Farnèse à celles d'Autriche et de France. 205
Il sollicite l'investiture du duché de Milan pour son fils Pierre-Louis. *Ib.*
1545. Août. Il donne à Pierre-Louis Parme et Plaisance, avec titre de duchés. 206
1547. 10 septembre. Pierre-Louis assassiné par les nobles de Plaisance, et ses états envahis par les Impériaux. 207
1549. 10 novembre. Paul III meurt laissant son petit-fils Octave dépouillé de tous ses états. 208
1550. 22 février. Jules III, qui avait succédé à Paul III, rend Parme à Octave Farnèse. *Ib.*
1551. 27 mai. Le duc de Parme se met sous la protection de la France, et fait la guerre à l'empereur son beau-père. 209
1556. 15 septembre. Plaisance rendue au duc de Parme par Philippe II *Ib.*
1586. 18 septembre. — 1592. 2 décembre. Règne d'Alexandre Farnèse, fils et successeur d'Octave au duché de Parme. 209
1549. 9 février.—1555. 29 mars. Règne de Jules III; son goût pour les plaisirs. 210
1555. 20 mai. Jean-Pierre Caraffa nommé pape sous le nom de Paul IV.
Tout le clergé réuni par les attaques des réformateurs. *Ib.*
1145-1563. Concile de Trente, qui change l'esprit de l'église. 211
Il réforme la discipline du clergé; mais il ajoute au fanatisme. 212
Changement complet dans le caractère des papes après le concile de Trente. 213
1555-1559. 18 août. Fanatisme persécuteur de Paul IV. Inquisition. *Ib.*
1556. Septembre. — 1557. — 14 septembre. Guerre de Paul IV contre Philippe II et le duc d'Albe. 214
1569-1585. Règnes de Pie IV, Pie V et Grégoire XIII, empreints du même fanatisme. *Ib.*
1571. 7 oct. Victoire de la flotte chrétienne sur les Turcs à Lépante. 215
1585. 24 avril. — 1590. 20 août. Talents et despotisme de Sixte-Quint. *Ib.*
1590-1605. Quatre pontifes régnants jusqu'à la fin du siècle. 216
1563-1600. Persécutions des papes contre les protestants d'Italie. *Ib.*
Il nourrissent les guerres civiles et les complots du reste de l'Europe. *Ib.*
Mauvaise administration des États du pape. Misère, famine, peste et destruction de la population. 217

Ann. Pag.

1563-1600. Multiplication des brigands, qui forment des armées. 218
Les mœurs nationales perverties par l'habitude du brigandage, chez les seigneurs de fiefs et les paysans de la Sabine. *Ib.*
1534. 31 oct. Mort d'Alfonse Ier, duc de Ferrare; son fils Hercule II lui succède. 219
1534-1559. Règne d'Hercule II; ses efforts pour secouer le joug de l'Espagne. *Ib.*
1559-1697. 27 octobre. Règne d'Alfonse II. Extinction de la ligne légitime de la maison d'Este. 220
Don César, fils d'un fils naturel d'Alfonse Ier, successeur désigné d'Alfonse II. 221
1597. Clément VIII déclare Ferrare reunie au saint-siége. *Ib.*
1598. 13 janv. Traité par lequel Don César abandonne Ferrare au saint-siége, et se retire à Modène et à Reggio. *Ib.*
1538. 1er octobre. Mort de François-Marie de La Rovère, duc d'Urbin. 222
1538-1574. Règne de Guid' Ubaldo II. Oppression du duché d'Urbin. 223
1531-1533. 30 avril. Règne de Jean-George, dernier des Paléologue, dans le marquisat de Montferrat. *Ib.*
1536. 3 novembre. Frédéric II, duc de Mantoue, mis en possession du Montferrat. Son règne et ses successeurs. *Ib.*
Caractère de Cosme de Mécis, duc de Florence. 224
1560. Cosme Ier fonde l'ordre de Saint-Etienne pour détourner les Florentins du commerce. 202

Ann. Pag.

1562. Meurtre de deux fils de Cosme Ier, et mort de sa femme. 225
1564. Cosme 1er cède l'administration à son fils François Ier, mais conserve cependant l'autorité suprême. *Ib.*
1569. Pie V accorde à Cosme Ier le titre de grand-duc de Toscane que Maximilien II confirme à son fils, le 2 novembre 1575. *Ib.*
1574. 21 avril. Mort de Cosme Ier. Succession et caractère de François Ier. 226
1578. François Ier fait assassiner ou empoisonner tous ses ennemis en France ou en Angleterre. *Ib.*
1579. Mariage honteux de François Ier avec Bianca Capello. 227
1587. 19 octobre. Mort de François Ier Caractère de Ferdinand son successeur. *Ib.*
Oligarchie lucquoise. *I signori del cerchiolino.* 228
1531-1532. Soulèvement des classes inférieures, réprimé à Lucques. 229
1556. 9 décembre. Loi *Martiniana*, qui circonscrit l'oligarchie lucquoise. *Ib.*
Mécontentement à Gênes pour l'établissement de l'aristocratie. 230
Haine de Jean-Louis de Fieschi contre Giannettino Doria, neveu d'André. *Ib.*
1547. 2 janvier. Conspiration de Jean-Louis de Fieschi, qui périt au moment où son succès était assuré. 231
1560. 25 novembre. Mort d'André Doria, après s'être cruellement vengé des Fieschi. 232
1565. Les Génois perdent l'île de Scio; et celle de Corse se soulève contre eux. *Ib.*

Ann. Pag.

1548-1571. Deux tentatives des Espagnols pour asservir Gênes. 233
1576. 17 mars. Acte de médiation qui rétablit la paix entre l'ancienne et la nouvelle noblesse de Gênes. *Ib.*
1537-1540. Guerre des Turcs, qui fait perdre aux Vénitiens l'Archipel et le reste du Péloponnèse. 234
1570-1573. Seconde guerre des Turcs qui leur enlève l'île de Chypre. *Ib.*
Le génie littéraire s'éteint en Italie après le milieu du seizième siècle. 235

CHAPITRE VI.

Révolutions des différents états de l'Italie pendant le cours du dix-septième siècle. 1601-1700. 236
L'histoire d'Italie devient plus stérile à mesure qu'elle se rapproche de notre temps. *Ib.*
Le dix-septième siècle est une époque de mort politique aussi bien que littéraire. 237
Un siècle peut être très malheureux encore que ses malheurs ne soient point historiques, et qu'il n'en reste pas de souvenirs. 206
Atteinte portée au lien du mariage par la mode des sigisbés; cause universelle de malheurs en Italie. 238
But politique de cette mode introduite parmi les courtisans au dix-septième siècle. 239
Habitude du travail en honneur dans les républiques, remplacée par celle d'un noble loisir, ainsi qu'on l'appelait. *Ib.*

Ann. Pag.

Au dix-septième siècle, on fit parade du vice qu'on avait caché autrefois. 240
Augmentation du faste, tandis que le commerce diminue. *Ib.*
Nouveaux titres qui excitent la vanité et aiguisent les mortifications. 241
Situation désolante des pères de famille. 242
Les substitutions perpétuelles les dépouillaient de leur propriété. *Ib.*
Le malheur universel entraînait la nation vers la recherche des plaisirs des sens, qui lui préparaient de nouveaux malheurs. 243
Le dix-septième siècle présente moins de calamités générales, mais plus d'humiliations que le seizième. *Ib.*
Partage de domination au dix-septième siècle entre Philippe III, du 13 septembre 1596 au 31 mars 1621; Philippe IV, mort 7 septembre 1665; et Charles II, mort le 1er novembre 1700. 244
Les princes italiens ne profitent pas de la décadence de la monarchie espagnole pour recouvrer l'indépendance. *Ib.*
1621. 7 novembre 1559. Lutte entre la France et l'Espagne. Caractère des guerres des deux cardinaux Richelieu et Mazarin. 245
1665-1700. Arrogance de Louis XIV, moins sentie en Italie que dans le reste de l'Europe. 246
Souffrances du duché de Milan dans le dix-septième siècle, sans événements marquants. 247

Ann. Pag.

Silence de l'histoire sur la Sardaigne. 247
Pesantes contributions du royaume de Naples. *Ib*,
Accroissement des impôts, contraire aux priviléges du royaume. 248.
1647. 7 juillet. Soulèvement à l'occasion de la gabelle des fruits, dirigé par Mas Aniello. *Ib*.
Fermentation simultanée de toute l'Europe pour la liberté. 249
Le duc d'Arcos, vice-roi, compromet la noblesse de Naples avec le peuple. 250
16 juillet. Mas Aniello assassiné par ordre du duc d'Arcos. *Ib*.
21 août. Le duc d'Arcos ayant révoqué ses promesses, la sédition recommence. 251
5 octobre. Le duc d'Arcos fait canonner la ville après la pacification. *Ib*.
7 octobre. Les Espagnols, chassés de la ville, se retirent dans les forts. *Ib*.
Le duc de Guise appelé à Naples, et déclaré généralissime de la république. 252
Le peuple ne songea qu'à déplacer l'autorité arbitraire au lieu de la détruire. *Ib*.
Les Napolitains, trompés par le duc de Guise et par Gennaro Annèse. *Ib*.
1648. 6 avril. Gennaro Annèse remet Naples à Philippe IV, qui le fait ensuite périr. 253
1647. 20 mai. Soulèvement de Palerme contre le marquis de los Velez. 254
1674. Août. Soulèvement de Messine, causé par la violation de ses priviléges. *Ib*.

Ann. Pag.

Secours envoyés par Louis XIV, à Messine. 255
1678. Août. Évacuation précipitée de Messine par les Français. 256
Sort déplorable de sept mille habitants de Messine, qui s'embarquent avec les Français. *Ib*.
Cruauté des Espagnols à leur rentrée à Messine. 257
Les réfugiés de Messine chassés de France et réduits au désespoir. *Ib*.
Peu de révolutions importantes dans l'État de l'Église au dix-septième siècle. 258
1605. Démêlés de Paul V avec avec la république de Venise, pour les immunités ecclésiastiques. 258
1606. 17 avril. La république de Venise excommuniée et interdite. 259
1607. 21 avril. Pacification entre Venise et le pape par l'entremise de Henri IV. *Ib*.
1623. 6 août. Election d'Urbain VIII; sa prodigalité pour les Barbérini, ses neveux. 270
1641. Les Barbérini veulent enlever aux Farnèse les duchés de Castro et de Ronciglione. *Ib*.
1644. 31 mai. Paix entre les Farnèse et les Barbérini, après une guerre ridicule. *Ib*.
1662. Querelle de Louis XIV avec Alexandre VII, pour les franchises de son ambassadeur. 261
1664. 12 février. Traité de Pise, et réparation d'Alexandre VII à Louis XIV. *Ib*.
1687. 30 janvier. Nouvelle tentative d'Innocent XI pour pour abolir les franchises. Il est insulté par le marquis de Lavardin. 262

Ann. Pag.

La maison de Savoie a peine, dans le dix-septième siècle, à se maintenir au même point de puissance que dans le seizième. 263
1600-26 juillet 1630. Fin du règne de Charles-Emmanuel Ier ; son ambition. *Ib.*
1630-7 octobre 1627. Règne de Victor-Amédée. Son dévouement à la France. *Ib.*
1638-12 juin 1675. Régence de Christine ; guerres civiles et règne de Charles-Emmanuel II. *Ib.*
1675-1700. Commencements de Victor-Amédée II. Son habileté et son peu de foi. 264
1600-1609. 7 février Fin du règne de Ferdinand Ier en Toscane ; fondation de Livourne. 265
1609-1621. 28 février. Règne de Cosme II. Son goût pour la marine. *Ib.*
1621-1670. Règne de Ferdinand II. Douceur, faiblesse et apathie du gouvernement. 266
1670-1700. Commencements de Cosme III. Sa défiance, son faste et sa bigoterie. *Ib.*
1592-mars 1622. Règne de Ranuce Ier à Parme, et sa tyrannie. 267
1622-1646. 12 septembre. Règne d'Édouard Farnèse. Sa présomption et ses guerres. *Ib.*
1646-1694. 11 décembre. Règne de Ranuce II, gouverné par des favoris. 268
1597-1628. 11 décembre. Règne de César d'Este à Modène. 269
1629. 24 juillet. Alfonse III, son fils, se fait capucin. *Ib.*
1629-1658. 14 octobre. Règne et guerres de François Ier, d'abord pour les Impériaux, puis pour les Français. 269
1658-1662 Règne d'Alfonse IV. 270
1662-1694. 6 septembre. Règne de François II. *Ib.*
1600-1627. 26 décembre. Règnes et débauches de quatre Gonzague à Mantoue. *Ib.*
1627. Succession de Charles de Gonzague, duc de Nevers, Son fils épouse l'héritière de Montferrat. 271
1630. 18 juillet. Sac de Mantoue par les Impériaux. Malheurs du Montferrat. *Ib.*
1637-1665. 15 septembre Règne de Charles II de Gonzague. 272
1665-1700. Règne, lâcheté et dissolution de Ferdinand-Charles de Gonzague. *Ib.*
1574-1626. Règne de François Marie de la Rovère, duc d'Urbin. 272
1574-1626. La république de Lucques ne présente aucun événement dans ce siècle.
1626. Deux factions à Gênes, celle des familles inscrites et qui gouvernaient, et celle des familles exclues du gouvernement. *Ib.*
1628. 30 mars. Conjuration de Vachéro contre l'aristocratie de Gênes. 274
1684. 18 mai. Bombardement de Gênes par Louis XIV. 275
1600-1515. Vigueur de la république de Venise. Sa guerre contre les Uscoques, sujets de l'Autriche. *Ib.*
1617. Alliance des Vénitiens avec les Hollandais ; ils se rapprochent des protestants. 276
1518. Conjuration du marquis de Bedmar contre Venise. *Ib.*
1619-1537. Les Vénitiens soutiennent les droits des Grisons dans la Valteline. 277

Ann. Pag.

1945. 23 juin. Les Turcs attaquent Candie. Guerre de vingt-cinq ans. 277
1669. 6 septembre. Capitulation de Candie. Paix avec les Turcs. 278
1684-1699. Seconde guerre avec les Turcs ; conquête de la Morée ; victoires de François Morosini et de Konigsmark ; paix de Carlowitz. *Ib.*

CHAPITRE VII.

Dernières révolutions des anciens états de l'Italie, depuis l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne jusqu'à l'époque de la révolution française. 1701-1789. 280

Effets de la servitude de l'Italie sur la littérature et les talents. *Ib.*
Les quatre guerres de la première moitié du dix-huitième siècle rendent une sorte d'indépendance à l'Italie. 281
Mais cette indépendance ne peut se maintenir quand l'esprit de vie est détruit. 282
1701-1713 Guerre de la succession d'Espagne. 283
1713. 11 avril. Accroissement de puissance de la maison de Savoie par le traité d'Utrecht. *Ib*
1717-1720. Guerre de la quadruple alliance. 283
1720. 17 février. Paix avec l'Espagne. Succession éventuelle de Parme et de Toscane, promise à don Carlos. *Ib.*
1733-1735 Guerre de l'élection de Pologne. 285
1738. 18 novembre. Traité de Vienne. Indépendance du royaume des Deux-Siciles. 285
1741-1748. Guerre de la succession d'Autriche. 286
1748. 18 octobre. Traité d'Aix-la-Chapelle. Duché de Parme donné à un Bourbon. 287
La Toscane promise au duc de Lorraine. *Ib.*
Faiblesse et nullité de l'Italie, malgré ce que la paix d'Aix-la-Chapelle avait fait pour son indépendance. 288
1675-1730. Règne de Victor-Amédée II de Savoie. *Ib.*
1703. Juillet. Il quitte les Bourbons pour s'allier à l'Autriche. *Ib.*
1706. 7 septembre. Défaite des Français devant Turin par le prince Eugène. 289
Réunion du Monterrat au Piémont ; le Vigevanasco refusé par l'Autriche. *Ib.*
1714-1718. Victor-Amédée, roi de Sicile ; ses disputes avec le clergé. 290
1718. 18 octobre. Il consent à l'échange de la Sicile contre la Sardaigne. *Ib.*
1720. Août. Victor-Amédée mis en possession de la Sardaigne. 291
1720-1730 Activité et talents de Victor-Amédée dans son administration. *Ib.*
1730. 3 septembre. Abdication de Victor-Amédée en faveur de Charles-Emmanuel III. *Ib.*
1731. 28 septembre. Victor-Amédée est arrêté par ordre de son fils. 292
1735. 3 octobre. Charles-Emmanuel III acquiert à la paix Novare et Tortone. *Ib.*
1742. 1er févr. Traité d'alliance de la Savoie avec l'Autriche, pour la défense du Milanais. 293
1743. 13 septembre. Traité de

Ann. Pag.

Worms entre les mêmes. Plaisance promise à la Savoie. 293
Pendant le même temps, Charles-Emmanuel traite avec la maison de Bourbon. *Ib.*
1773. 20 janvier. Mort de Charles-Emmanuel III. Victor-Amédée III lui succède. 294
1701-1748. Démembrement successif du duché de Milan. *Ib.*
1765. 18 août 1790. Meilleure administration de la Lombardie sous Joseph II. 295
1708. 5 juill. Mort de Ferdinand-Charles de Gonzague. Le duché de Mantoue confisqué et réuni à la Lombardie autrichienne. 296
1746. 15 août. Mort du dernier Gonzague de Guastalla. Ses états réunis à ceux de Parme. *Ib.*
1694-1727. 26 février. Règne de François Farnèse à Parme et Plaisance. *Ib.*
1714. 16 septembre. Mariage d'Élisabeth, sa nièce, avec Philippe V d'Espagne. 297
1720. 17 février. Succession de Parme assurée à un fils d'Élisabeth par la quadruple alliance. *Ib.*
1727-1731. 20 janvier. Règne à Parme d'Antoine, dernier des Farnèse. *Ib.*
1731. Henriette d'Este, veuve d'Antoine, se dit grosse, et reste à Parme jusqu'en septembre. 299
1732. 9 septembre. Don Carlos, fils aîné d'Élisabeth Farnèse, entre à Parme. *Ib.*
1733. Don Carlos se déclare majeur à dix-huit ans, et prend le commandement de l'armée espagnole. *Ib.*
Février. Il entreprend la conquête du royaume de Naples, sous la direction du duc de Montemart. 300
1734. Les deux royaumes de Naples et de Sicile conquis par Don Carlos. *Ib.*
1736. 3 mai. Les Autrichiens prennent possession de Parme et de Plaisance, après que les Espagnols en ont emporté tous les effets précieux des Farnèse. 301
1742. Don Philippe, second fils d'Élisabeth Farnèse, prétend à l'héritage de Parme. *Ib.*
1745. Septembre. Don Philippe occupe Parme, et ensuite Milan. 302
1748. 18 octobre. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastella assurés à D. Philippe. *Ib.*
1765. 18 juillet. Mort de Philippe. Don Ferdinand lui succède. *Ib.*
1694-1737. 26 octobre. Règne de Renaud d'Este à Modène et Reggio. 303
1718. Il achète le petit duché de la Mirandole, confisqué sur le dernier des Pichi. *Ib.*
1737-1780. 23 février. Règne de François III, sa part à la guerre de la succession d'Autriche, comme général des Français. 304
1780-1796. Règne d'Hercule III. Réunion des duchés de Massa Carrara à Modène, par son mariage avec Thérèse Cybo. *Ib.*
Extinction du plus grand nombre des maisons souveraines d'Italie. 305
1771. 14 octobre. Dernière fille de la maison d'Este mariée à Ferdinand d'Autriche. *Ib.*
1670-1723. 31 octobre. Règne en Toscane de Cosme III de Médicis. *Ib.*
Mariages inféconds de trois

Ann. Pag.

enfants de Cosme, et de son frère. 306
1723-1737. 9 juillet. Règne de Jean-Gaston, dernier des Médicis. 307
1737-1765. 18 août. Règne en Toscane de François II, duc de Lorraine et empereur. *Ib.*
1743. 18 février. Mort de la princesse Palatine, sœur du dernier grand-duc Médicis. 308
1765-1790. 20 février. Règne de Pierre-Léopold en Toscane. *Ib.*
1738-1759. 10 août. Règne de D. Carlos, Charles VII et V, à Naples, dans les Deux-Siciles. 309
État déplorable de la famille de D. Carlos, qui passe au trône d'Espagne. 310
1759-1799. Règne de Ferdinand IV à Naples. *Ib.*
1700-1721. 19 mars. Règne du pape Clément XI (Jean-François Albani). 311
1721-1724. 7 mars. Règne d'Innocent XI (Michel-Ange Conti). *Ib.*
1724-1730. 21 février. Règne de Benoît XIII (Vincent-Marie Orsini). 312
1730-1740. Règne de Clément XII (Laurent Corsini). *Ib.*
1735. Les États de l'église ravagés par les Espagnols et les Autrichiens. 313
1730. Octob. République de San-Marino surprise par le cardinal Albéroni, et réunie au saint-siége, puis remise en liberté par Clément XII. *Ib.*
1740-1758. 3 mai. Règne de Benoît XIV (Prosper Lambertini). 314
1742-1748. L'État de l'Église dévasté pendant la guerre de la succession d'Autriche. 315
1758-1769. 3 février. Règne de Clément XIII (Charles Rezzonico). *Ib.*
1769-1774. 22 septembre. Règne de Clément XIV (Laurent Ganganelli). 316
1773. 21 juillet. Il supprime l'ordre des Jésuites. *Ib.*
1775-1799. 29 août. Règne de Pie VI. *Ib.*
Travaux infructueux de Pie VI aux marais Pontins. 317
1700-1713. La république de Venise ne prend aucune part à la guerre de la succession d'Espagne. 318
1715-1718. La Morée conquise sur les Vénitiens par Achmet III. *Ib.*
1718. 27 juin. Trêve de Passarowitz, qui règle les frontières de Venise avec les Turcs. 319
1700-1789. L'histoire de la république de Lucques est nulle dans ce siècle. *Ib.*
1713. La république de Gênes achète de l'empereur le marquisat de Final. 320
1730-1768. Guerres des Génois avec la Corse révoltée, qu'ils cèdent à la France. *Ib.*
1746. 16 juin Défaite des Bourbons à Plaisance, qui expose Gênes aux vengeances des Autrichiens. 321
6 septemb. Capitulation de Gênes avec le marquis Botta, général autrichien. *Ib.*
Les Autrichiens violent la capitulation, et réduisent Gênes au désespoir. 322
5 décembre. Soulèvement du peuple de Gênes, qui chasse les Autrichiens de la ville. *Ib.*
10 décembre, Les Autrichiens repassent la Bocchetta, et se retirent en Lombardie. 323

Ann. Pag.

1748. 18 octobre. La république de Gênes comprise dans le traité d'Aix-la-Chapelle. *Ib.*

Le soulèvement de Gênes est le seul événement vraiment italien du siècle. 324

La nation italienne, étrangère à ses monarques, ne prenait aucun intérêt à leur politique. *Ib.*

En détruisant les forces morales d'une nation, on détruit la nation même. 325

L'Italie, à la guerre de la révolution, n'a eu ni la volonté ni la force de défendre son indépendance. 326

CHAPITRE VIII.

De la liberté des Italiens pendant la durée de leurs républiques. 327

En comparant l'Italie au quinzième et au dix-huitième siècle, on voit la grande influence de sa liberté. *Ib.*

Grandeur des temples existants ; pauvreté des fidèles qui s'y rassemblent. 328

Fréquence et magnificence des villes qui tombent en ruines. *Ib.*

Invention d'une culture savante des champs à l'époque où partout ailleurs les paysans étaient esclaves. 329

Capital immense qu'ont demandé les canaux de la Lombardie, et la culture en terrasses de la Toscane. *Ib.*

L'Italie est la terre des morts, la génération actuelle n'aurait rien pu faire de ce qu'elle possède. *Ib.*

La liberté qui donna tant de vie à l'Italie, n'était point celle que nous cherchons aujourd'hui. 330

L'ancienne liberté était une participation à la souveraineté ; la moderne est une protection du bonheur et de l'indépendance, l'une est active, l'autre passive. 331

Les Italiens donnaient à tout gouvernement républicain le nom de libre. *Ib.*

Dans les oligarchies, les familles propriétaires de la souveraineté jouissaient seules de la liberté active ; la passive n'existait pour personne. 233

L'existence de l'esclavage, chez les anciens, les avait empêché de chercher dans la dignité de l'homme l'origine de la liberté. *Ib.*

L'abolition de l'esclavage domestique rendit les républiques italiennes supérieures à celles de l'antiquité. Comment il s'opéra. 333

Au temps de l'empire romain, les campagnes désertes étaient cultivées par des troupeaux d'esclaves. 334

La plupart des esclaves des campagnes furent enlevés par les Barbares. *Ib.*

Les Barbares, en s'établissant en Italie, forcèrent les hommes libres à travailler. Invention de la culture à moitié fruit en leur faveur. 335

Ils affranchissent bientôt leurs esclaves, parce que le travail du métayer leur profite plus que celui des serfs. *Ib.*

La loi n'abolit point l'escla-

Ann. Pag.

vage, et les papes le renouvelèrent souvent; mais l'intérêt personnel l'a toujours détruit. 337
Le fanatisme religieux a seul conservé les restes de l'esclavage. *Ib.*
Les philosophes ont fondé les théories modernes de liberté sur l'abolition de l'esclavage, et la conservation de la monarchie. 337
La liberté des anciens étant un droit, on n'examinait pas si elle était essentielle au bonheur. 338
Les modernes ont examiné de quelle manière elle constitue le bonheur, parce que selon eux chaque homme a droit à la félicité. *Ib.*
Si le gouvernement ne protége pas cette félicité dans les personnes, l'honneur, la propriété, les sentiments moraux, quelle que soit son origine, il est tyrannique. 839
Le gouvernement doit protéger chaque individu contre les autres mais non contre lui-même : aussi son action ne s'étend ni sur la pensée, ni sur la conscience.
C'est manquer à la liberté que de poursuivre les fautes qu'on ne peut punir sans une inquisition pire pour la société que la faute. *Ib.*
La liberté de la presse, celle de débat, celle de pétition, sont les garanties politiques de cette liberté passive. 340
La liberté des modernes n'était point garantie dans les républiques italiennes. *Ib.*

Ann. Pag.

La procédure criminelle y avait les mêmes défauts que dans les états despotiques. 341
Division des pouvoirs exécutif et judiciaire souvent méconnue. *Ib.*
Précautions insuffisantes pour garantir l'impartialité des juges. *Ib.*
Instruction secrète, torture et supplices atroces. 342
Sentences portées par les *balies* avec une autorité révolutionnaire. 343
Les Italiens permettaient au gouvernement de juger les opinions et les pensées. *Ib.*
L'hérésie, la magie, le mécontentement, soumis au ressort des tribunaux. *I.*
La poursuite du blasphême donna lieu à des procédures vexatoires et presque toujours injustes. 344
Autres délits de pures paroles punis avec une excessive sévérité 345
Procès pour la conservation des mœurs, souvent plus scandaleux que le désordre même. *Ib.*
La liberté de la presse inconnue aux républiques d'Italie. 346
Le droit de pétition également inconnu. *Ib.*
La liberté du débat dans les conseils n'était pas même protégée. 347
La minorité liait la majorité par une opposition silencieuse. *Ib.*
La minorité souvent violentée pour obtenir son adhésion.
En quoi consistait donc la 348
liberté des républiques italiennes. 349
Les Italiens n'étaient pas libres comme gouvernés,

Ann. Pag.

mais comme gouvernants. 350
Chez eux toute autorité exercée sur le peuple était émanée du peuple. *Ib.*
Après un temps déterminé, l'autorité des mandataires du peuple retournait au peuple ; aucun de ses mandats n'était irrévocable. 351
Exception, le doge de Venise. 352
Autres exceptions, les familles qui s'élevaient à la tyrannie. 253
L'existence de pouvoirs irrévocables dans une république, implique contradiction. *Ib.*
Tout dépositaire de l'autorité publique était responsable envers le peuple. *Ib.*
Dans les républiques, la responsabilité n'est exercée sur les magistrats qu'à leur sortie de charge. 354
Cet inconvénient est nul, quand la durée des fonctions est fort courte. *Ib.*
Diviéto, repos forcé auquel les magistrats étaient obligés à leur sortie de charge. *Ib.*
Sindicato, enquête juridique et nécessaire sur l'administration de certains magistrats à l'expiration de leurs fonctions. *Ib.*
Supériorité des constitutions italiennes sur celles des autres républiques anciennes. 355
La responsabilité assurée par l'amovibilité simultanée de tous les conseils. *Ib.*
La prospérité nationale tenait à la responsabilité des magistrats, à la dignité des citoyens et à l'émulation de toutes les classes, 356
Le pouvoir judiciaire contenu par la crainte de la responsabilité. *Ib.*
Les magistrats redoutaient ceux qui leur succéderaient dans les emplois. 357
Celui qui avait fait la loi redevenait simple citoyen, et un autre était chargé de la faire exécuter. 358
La liberté italienne contribuait bien plus à la vertu du citoyen qu'à son bonheur. 359
Émulation universelle excitée parmi le peuple par l'attente des emplois. *Ib.*
Il est juste de tenir compte de l'amusement d'une nation, puisqu'il fait partie de son bonheur. Il était constant et de la nature la plus noble. 360
Perfectionnement de l'homme, but principal du gouvernement. 361
Avidité insatiable d'apprendre, qui caractérisait alors les Florentins. 362
Censure exercée sur la conduite de chacun par l'opinion publique. *Ib.*
La liberté des anciens, comme leur philosophie, avait pour but la vertu ; la liberté des modernes, comme leur philosophie, ne se propose que le bonheur. *Ib.*
Le but du législateur doit être de concilier les deux libertés, et de les affermir l'une par l'autre. 363

CHAPITRE IX.

Quelles sont les causes qui ont changé le caractère des Italiens depuis

Ann. Pag.

l'asservissement de leurs publiques. 36ü

C'est une erreur où l'on tombe aisément, que d'attribuer aux Italiens d'autrefois le caractère des Italiens d'aujourd'hui. *Ib.*

Les vices des institutions publiques en Italie, font l'apologie des Italiens. 365

La religion, l'éducation, la législation et le point d'honneur ont altéré le caractère national. *Ib.*

La religion, de toutes les forces morales, est celle qui peut faire le plus de bien et le plus de mal. 366

L'influence de la religion catholique n'est point la même dans le Midi que dans le Nord, après comme avant le concile de Trente. *Ib.*

Révolution qui commence dans l'esprit de l'église avec le pontificat de Paul IV. 367

Effrayés par la réforme, les papes abandonnent la cause des peuples pour celle des rois. *Ib.*

La réformation a corrigé les mœurs et augmenté le zèle, mais aussi le pouvoir du clergé catholique. 368

L'église, en s'emparant de la morale, a substitué l'étude des casuistes à celle de notre propre conscience. *Ib.*

Entre les mains des casuistes, la morale devient étrangère au cœur comme à la raison. 369

Par une fausse classification des péchés, la salutaire horreur que doit inspirer le crime fut considérablement diminuée. *Ib.*

Ann. Pag.

La doctrine de la pénitence et de l'absolution changea la tâche constante de la vie en un compte à régler à la mort. 370

En Italie, la pénitence des suppliciés les change toujours en martyrs aux yeux du peuple. *Ib.*

Trafic des indulgences corrigé, mais non détruit par le concile de Trente. 371

Les indulgences gratuites ne sont pas moins fatales à la morale. *Ib.*

Le hasard, et non plus la vertu, fut appelé à décider du sort éternel de l'âme du moribond, selon qu'il put ou non se confesser et être absous. *Ib.*

Les commandements de l'église furent mis à la place de ceux de Dieu et de la conscience. 372

Plus le dévot est régulier dans ses pratiques, plus il se croit dispensé des vertus. 273

L'intérêt sacerdotal a corrompu toutes les vertus qu'il a soumises à la législation des casuistes. *Ib.*

La morale est devenue non seulement la science, mais le secret des casuistes. *Ib.*

L'étude philosophique de la morale est sévèrement interdite. *Ib.*

La religion a enseigné en Italie à ruser avec la conscience, non à lui obéir. 374

L'éducation : son influence intimement liée à celle de la religion. *Ib.*

Au seizième siècle, l'éducation enlevée aux philologues indépendants, pour l'attribuer aux moines. 375

Ann. Pag.

Émulation et activité d'esprit des premiers ; servile docilité des seconds. 376
Toute contention d'esprit exclue des écoles par les moines. 376
L'étude de l'antiquité continue dans les écoles mais elle y est séparée de tout sentiment et de toute pensée. *Ib.*
Elle devient entre les mains des moines une science de faits et d'autorités. 377
Inertie absolue de l'esprit, résultat de cette éducation. *Ib.*
Les tautologies des prières sont un exercice de distraction, si ce n'est d'hypocrisie. 378
La mémoire, seule appelée aux leçons, se charge avec répugnance du fardeau qu'on lui impose. *Ib.*
L'obéissance et la discipline monastique suivent l'écolier dans ses délassements. 379
Malheur d'une nation ainsi élevée.
Législation : elle est toute fondée en Italie, comme la religion et l'éducation, sur une obéissance aveugle et implicite. 380
Le pouvoir des princes est absolu ; les lois, la justice, les priviléges, lui sont soumis. 381
La loi émane de la volonté du prince, sans discussion ni délibération publique. *Ib.*
L'instruction publique des procès est une grande école de morale pour le peuple. 382
En Italie, où elle est secrète, elle rend odieuse la justice même. *Ib.*
Tous les ministres de la justice criminelle, en Italie, sont déclarés infâmes. 382
Leur chef, quoique infâme comme eux, a toute l'autorité d'un magistrat. *Ib.*
Tout le public se lie de pitié avec le malfaiteur contre la justice. 384
Le jugement des causes abandonné à un seul juge, ce qui ôte aux magistrats le frein le plus salutaire, l'obligation de faire connaître tous leurs motifs. *Ib.*
Fréquence des procès *economici*, dans lesquels le prévenu ne connaît pas l'accusation et n'est pas admis à se défendre. 385
La mauvaise justice d'Italie fait prendre à chacun des habitudes de dissimulation, de flatterie et de bassesse. 386
Habitudes de férocité données au peuple par le spectacle de la torture. *Ib.*
Influence de la législation civile ; elle s'étend à tous les citoyens. 387
L'ordre de succession fut changé à la chute de la liberté, par l'institution des substitutions perpétuelles, et les faveurs accordées aux fils aînés. *Ib.*
La mère et les frères rendus dépendants des fils aînés ; subversion des sentiments naturels. 388
Les fils cadets condamnés à la fainéantise et à la bassesse, lorsqu'on les réduit à la pension alimentaire. *Ib.*
Le recours à la grâce, dans les causes civiles, intervertit toute habitude nationale de justice. 389
Multiplication infinie des procès, qui a ôté toute

Ann. Pag.

honte au caractère de chicaneur. 390
Le point d'honneur, complément des institutions nationales. *Ib.*
Le point d'honneur, se confondant avec l'opinion publique dans les républiques, s'y fait à peine remarquer. 391
Les Castillans durent aux Arabes, et portèrent en Italie un point d'honneur d'un nouveau caractère. *Ib.*
Trois principes fondamentaux du point d'honneur arabe et castillan. 392
1° Délicatesse exagérée sur la chasteté des femmes : elle leur fait perdre l'honnête liberté dont elles avaient joui au temps des républiques. *Ib.*
Elle fait négliger en même temps l'éducation morale, qui aurait placé leur défense en elles-mêmes. *Ib.*
Ce point d'honneur abandonné à la fin du dix-septième siècle, sans que l'on lui substitue une autre garantie pour la vertu des femmes. 393
L'époux obligé de défaire l'ouvrage de l'éducation d'une femme tirée du couvent. *Ib.*
Les déréglements des femmes italiennes sont l'ouvrage des institutions sociales. 394
2° Délicatesse exagérée sur la valeur des hommes. Les républiques, en Italie, avaient péché par le défaut contraire. *Ib.*

Ann. Pag.

Les guerres du seizième siècle rappellent les Italiens aux armes et leur donnent le point d'honneur castillan. 394
Déclin de la milice italienne au dix-septième siècle ; la noblesse retombe dans le repos et la mollesse. 359
Au dix-huitième, des Italiens avouent sans rougir leur manque de courage. *Ib.*
3° Nécessité imposée à l'homme d'honneur de venger son offense. 396
Les nations du Nord se battent pour défendre leur honneur, non pour se venger. 397
Les Maures, les Castillans, et après eux les Italiens, voulurent faire preuve non de bravoure, mais de force d'âme et de haine implacable. *Ib.*
Le poison et le poignard employés pour laver l'honneur outragé. 398
Ce point d'honneur barbare est abandonné aujourd'hui, mais il a laissé après lui une fatale indulgence pour la perfidie. 399
Indulgence que méritent les vices des Italiens, parce qu'ils sont l'ouvrage de leurs maîtres. *Ib.*
Vertus naturelles qui sont demeurées aux Italiens. 400
Les Italiens n'ont point perdu le germe des grandes choses. 401
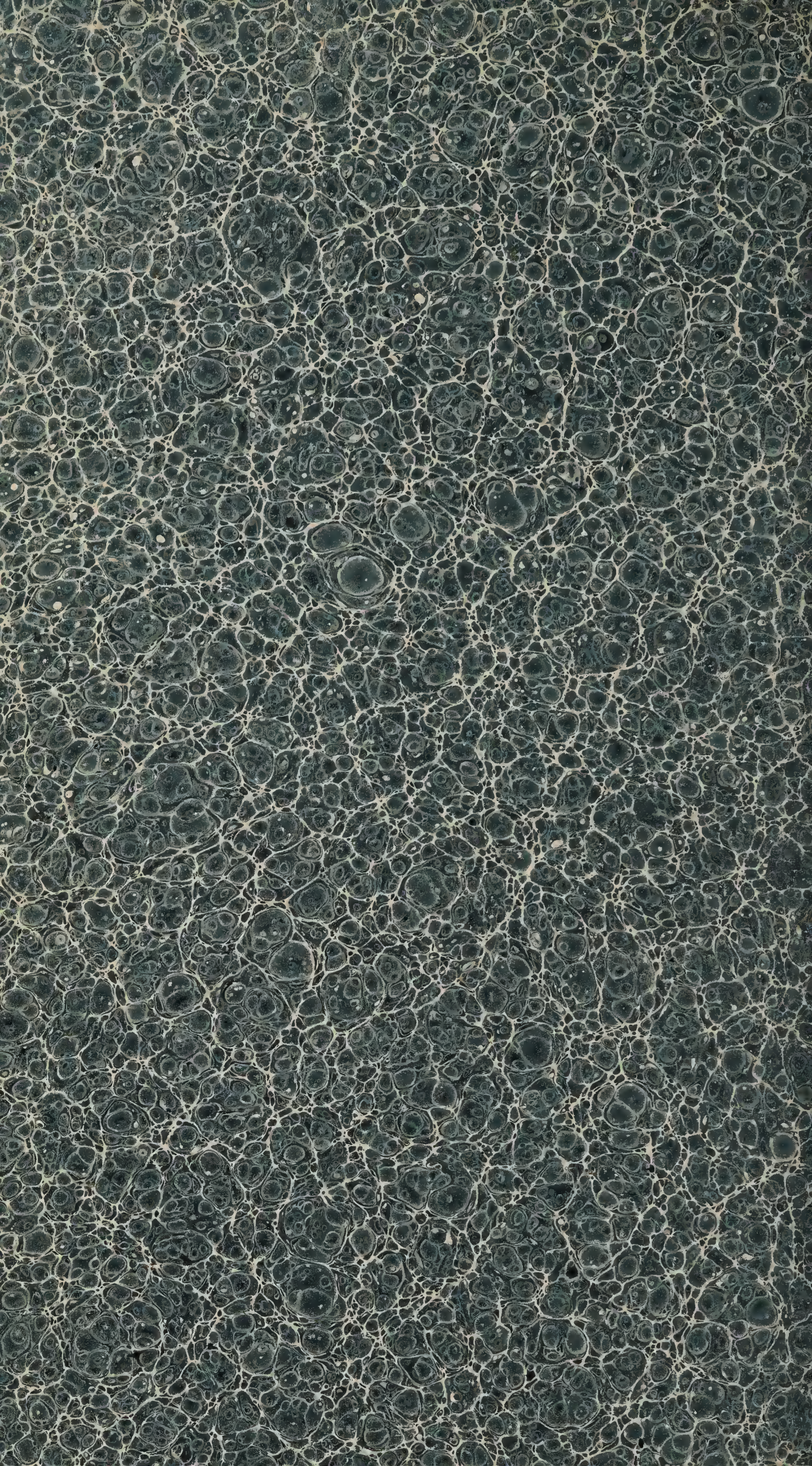
FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME ET DERNIER.